



**The *Great* Canadian  
Catholic Hospital History Project**

Documenting the legacy and contribution of the  
Congregations of Religious Women in Canada,  
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.

---



**Projet de la *Grande* Histoire  
des hôpitaux catholiques au Canada**

Retracer l'héritage et la contribution des  
congrégations de religieuses au Canada,  
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

---

**Monseigneur de Saint-Vallier  
et  
L'Hôpital Général de Québec**

**Histoire du monastère de Notre-Dame des Anges  
(Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus)  
Ordre de Saint-Augustin**

**PREMIÈRE PARTIE  
/ 1685 - 1760**

**Source:** Courtesy of Greg J. Humbert

**Copyright:** Public Domain

**Digitized:** April 2015



MONSEIGNEUR  
DE  
SAINT-VALLIER  
ET  
L'HOPITAL GÉNÉRAL  
DE QUÉBEC



MONSEIGNEUR

DE

# SAINT-VALLIER

ET

## L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DES ANGES  
(RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS)  
ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

Mes filles, oubliez-moi après ma mort ;  
mais n'oubliez pas mes pauvres.  
*Paroles de Mgr de Saint-Vallier.*



QUÉBEC

C. DARVEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

MDCCLXXXII



MONSEIGNEUR DE SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

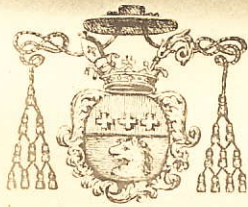


Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-deux, au bureau du ministre de l'Agriculture, par l'abbé Joseph-René-Léandre Hamelin, chapelain de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec.

---

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec.







MONSEIGNEUR

DE

# SAINTE-VALLIER

ET

## L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

---

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DES ANGES  
(RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS)  
ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

---

Mes filles, oubliez-moi après ma mort ;  
mais n'oubliez pas mes pauvres.  
*Paroles de Mgr de Sainte-Vallier.*



QUÉBEC

C. DARVEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

MDCCLXXXII



MONSIEUR

SAINT-VALLE

L'HOPITAL GENERAL DE QUÉBEC

HISTOIRE DU SÉPULCRE DE NOTRE-DAME DES ANGES

PAR M. DE LA PÉRIÈRE, MÉDECIN EN CHEF

QUÉBEC, DE L'IMPRIMERIE DE M. LAFRÈRE

Non être publié sans son autorisation  
sans le vouloir par son auteur  
L'éditeur de Saint-Valle



QUÉBEC

O. PARRAUD, IMPRIMERIE GÉNÉRALE

MDCCLXXII



LETTRE DE MONSIEUR ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,  
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

—  
ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 27 JANVIER 1881.

RÉVÉRENDE MÈRE SUPÉRIEURE,  
HÔPITAL GÉNÉRAL, *Québec*.

MA RÉVÉRENDE MÈRE,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'édification le manuscrit de l'histoire de votre monastère. J'approuve de tout mon cœur l'impression d'un ouvrage qui me paraît devoir être très utile à tous les fidèles de ce diocèse, et en particulier aux communautés religieuses.

C'est un beau monument élevé à la gloire, non seulement de votre maison, mais aussi de la religion, car rien n'est plus propre à la faire aimer et respecter que la connaissance des vertus et des dévouements dont cette histoire nous offre le tableau. Les nombreux extraits de vos annales donnent à ce récit un cachet tout particulier de charme et de véracité ; ils prouvent aussi avec quel soin et quel talent ces notes de chaque jour ont été rédigées depuis bientôt deux siècles.

Les religieuses du monastère de Notre-Dame des Anges, ne seront pas les dernières à profiter du fruit de ce bel *olivier*, que Dieu a béni d'une manière si spéciale. Elles pourront lire et relire plus facilement ce que vos annales offrent d'édifiant à chaque page. A la vue de



cette charité et de ce dévouement, qui ont fait la vie de leurs devancières, elles s'animeront d'une sainte émulation pour les imiter et les surpasser. En voyant la divine Providence venir d'une manière si admirable au secours d'une maison dont la ruine a semblé plusieurs fois inévitable, elles sentiront croître dans leurs cœurs une vive reconnaissance et une confiance sans bornes. La vie sainte et la mort précieuse de leurs aînées, les porteront à en imiter les vertus, pour en partager les couronnes immortelles.

On a dit que la vie des saints est un évangile en action : l'histoire du monastère de Notre-Dame des Anges sera, pour les religieuses qui l'habitent, comme un tableau qui représente sensiblement et au vif, ce qu'il y a de perfection et de bonheur caché sous la lettre, en apparence austère, de vos constitutions. Plus d'une de vos lectrices dans le monde, ne se contentera pas d'admirer ces belles pages, mais elle se surprendra elle-même enviant le calme et la félicité de la vie religieuse.

Il me semble que ce livre contribuera à procurer à votre monastère l'accomplissement des promesses que Dieu fit autrefois à son peuple par la bouche d'Osée (XIV, 6.) : " Je serai pour Israël comme " une rosée bienfaisante ; il germera comme le lis : sa racine poussera " avec force comme les cèdres du Liban. Ses branches s'étendront de " tous côtés ; sa gloire sera semblable à celle de l'olivier chargé de " fruits, et elle s'élèvera comme l'encens du Liban. On viendra se " reposer à son ombre ; on se nourrira de son froment ; il portera des " fruits comme la vigne et sa mémoire sera célèbre comme le vin du " Liban. "

C'est aussi le vœu que je forme, en me recommandant à vos prières et à celles de votre communauté.

✠ E.-A., ARCH. DE QUÉBEC.



## PRÉFACE

Souvent, depuis un grand nombre d'années, les amis de notre monastère ont exprimé le vœu de voir mis au jour ce que nos annales contiennent sur la vie et les vertus de monseigneur de Saint-Vallier. C'est principalement pour répondre à un désir si légitime et si conforme à notre piété filiale, que nous donnons aujourd'hui au public ce modeste travail. Nous n'avons épargné aucune peine pour établir l'exactitude des faits et des dates. Des recherches attentives ont été faites, à notre intention et sur notre demande, dans les archives mêmes de la famille de Saint-Vallier, par ordre de Son Excellence, monsieur le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin, arrière-petit-neveu du deuxième évêque de Québec. Ces recherches ont eu pour résultat de nous apporter la précieuse assurance, que les renseignements consignés dans nos



mémoires originaux, avaient été puisés à des sources authentiques.

Mais, comme les détails que nous possédons sur le vénérable prélat, se trouvent intimement liés à l'histoire de notre monastère pendant plus d'un quart de siècle, nous avons cru qu'il fallait laisser subsister cette liaison. Commencée de la sorte, incidemment pour ainsi dire, l'histoire du monastère ne pouvait être interrompue soudain en 1727, époque de la mort de monseigneur de Saint-Vallier. Nos bons amis auraient eu droit de nous en adresser des reproches. Nous avons donc continué, avec l'annaliste du cloître, à suivre le cours des événements publics, et des faits particuliers qui s'y rattachent et qui concernent notre famille religieuse. A la vérité, plusieurs de ces faits n'ont pas en eux-mêmes une grande importance; nous croyons cependant que, à raison de leur rapport plus ou moins direct avec l'histoire générale du pays, ils ne laisseront pas d'éveiller un certain degré d'intérêt.

Presque à chaque page, nous donnons le texte même des annales, persuadée qu'il s'y trouve un charme de simplicité que la plupart des lecteurs regretteraient de voir disparaître. Une expression surannée, un tour de phrase tombé en désuétude, peuvent encore n'être pas trop disgracieux sous une plume monastique d'un autre siècle. Du reste, hâtons-nous de le dire, l'unique but de ce livre, c'est l'édification.

En quelques endroits, pour compléter ou éclaircir le récit parfois inachevé ou obscur des annales, nous avons eu recours à la correspondance; nous avons, de plus, puisé divers renseignements dans des mémoires inédits, que nous ont communiqués des amis de notre monastère. Ces amis pleins de zèle, et ceux encore qui nous ont aidé de leurs conseils ou de leur encouragement, voudront bien



permettre que nous leur exprimions ici notre vive et sincère reconnaissance.

La première partie de notre travail, embrasse la période comprise entre l'époque du premier voyage de monseigneur de Saint - Vallier au Canada (1685), et la conquête du pays par les Anglais (1760). La seconde s'étend depuis la conquête jusqu'à nos jours. La troisième donne une idée générale des règles et des constitutions, et en montre la pratique douce et facile, dans un certain nombre de notices édifiantes et peu étendues. Cette partie est surtout destinée aux jeunes filles pieuses et sérieuses.

Si une seule âme puise dans ce livre quelque motif de mieux aimer et de mieux servir Dieu, de mener une vie plus chrétienne au milieu du monde, ou de se diriger à son tour vers les sentiers plus élevés de la vie religieuse, nous croirons que le Ciel a daigné bénir notre tâche, si humble et si défectueuse qu'elle soit à tous égards.

NOTRE-DAME DES ANGES, HÔPITAL GÉNÉRAL }  
de Québec, ce 1er avril 1881, 188e anniver- }  
saire de la fondation du monastère. }



permettre que nous leur exprimions ici notre vive et  
sincère reconnaissance.

La première partie de notre travail embrasse la pé-  
riode comprise entre l'époque du premier voyage de monsieur  
seigneur de Saint-Vallier au Canada (1685) et la conquête  
du pays par les Anglais (1760). La seconde s'étend depuis  
la conquête jusqu'à nos jours. La troisième donne une  
idée générale des règles et des constitutions, et ce mouve-  
ment de la pratique honore et facilite dans un certain nombre de  
notres églises et par églises. Cette partie est  
surtout destinée au

## DÉCLARATION

Si une seule âme puisse dans ce livre quelque motif  
de mieux aimer et de mieux servir Dieu de mener une  
vie plus chrétienne au milieu du monde, ou de se diriger  
à son tour vers les sociétés plus élevées de la vie religieuse.

Si, dans le cours de ce livre, nous donnons à quelque personnage  
le nom de *saint* ou de *vénéral*, c'est d'après une manière de parler  
assez ordinaire parmi les fidèles, qui ont coutume de qualifier ainsi des  
personnes d'une piété éminente, sans néanmoins vouloir prévenir le  
jugement de l'Église. Du reste, nous nous soumettons humblement en  
tout aux décisions des premiers pasteurs.



PREMIÈRE PARTIE

1685-1760







MONSIEUR  
DE  
**SAINT-VALLIER**

ET  
**L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

**1685-1760**

**CHAPITRE PREMIER**

Qui pensez-vous que sera cet enfant ?

Luc, I, 66.

Vous lui donnerez le nom de Jean... ; et il  
marchera devant le Seigneur dans l'es-  
prit et la vertu d'Élie.

Luc, I, 13 et 17.

Un jour du mois de juillet 1685, toute la population de Québec était en fête : le canon du fort, mêlant sa voix puissante à l'harmonie des cloches, et aux joyeuses fanfares des quelques bataillons stationnés dans la place, annonçait un événement de grande importance pour la colonie.

A une heure donnée, les principaux employés civils et militaires, avec l'élite des citoyens, ayant à leur tête une députation d'ecclésiastiques, se dirigèrent vers la basse ville ; de légères embarcations, gai-

ment pavoisées, les y attendaient pour les conduire aux navires du roi qui venaient de jeter l'ancre assez au loin dans la rade.

Ces navires, au nombre de trois, étaient partis de la Rochelle dans les premiers jours de juin ; ils portaient, au départ, cinq cents hommes de troupes et plusieurs officiers de mérite ; M. le marquis de Denonville venait, avec le titre et l'autorité de gouverneur général, remplacer M. de la Barre que les infirmités, plus encore que l'âge, invitaient au repos.

Les secours ainsi envoyés au Canada par la cour de Versailles, quelque faibles qu'ils paraissent, ne pouvaient arriver plus à propos : la petite colonie se trouvait aux abois ; on y était dans l'attente d'un soulèvement des nations iroquoises, et l'on se flattait que le nouveau dépositaire de l'autorité royale, en frappant un coup décisif, effacerait la honte des récentes humiliations infligées au nom français par les fiers guerriers des bois. De là l'enthousiasme extraordinaire du peuple à l'arrivée de quelques centaines de soldats, et à celle d'un officier supérieur qui jouissait d'une réputation incontestable de valeur, de piété et de vertu.

Les envoyés choisis pour aller souhaiter la bienvenue à M. de Denonville, avaient encore pour devoir de présenter leurs soumissions respectueuses à un autre personnage, qui paraissait ne pas le céder en dignité au gouverneur lui-même. Ce dernier l'entourait à chaque occasion de mille témoignages d'estime ; tous ceux qui étaient sur les vaisseaux ne lui rendaient pas moins d'honneur ; les prêtres surtout, au nombre de huit, lui marquaient une entière déférence ; et messieurs les directeurs du séminaire de Québec, en se joignant à la députation des citoyens, avaient particulièrement en vue de lui présenter leurs civilités.

Le personnage en question cependant était un tout jeune homme à peine âgé de trente-deux ans ; il portait l'habit ecclésiastique ; son extérieur ne respirait que modestie et simplicité ; mais un observateur attentif n'eût pas manqué, au premier coup d'œil, de découvrir dans sa physionomie tout ce qui indique une âme grande et élevée, une énergie indomptable, jointe à cette souplesse de caractère qui sait se plier aux événements pour en tirer le meilleur parti possible, et atteindre, malgré les obstacles, à une fin déterminée. Son air, à la fois sérieux et doux, dénotait une certaine austérité d'esprit, tempérée par la réflexion et par l'ascendant d'une volonté absolue ; sa démarche pleine



de noblesse, ses manières distinguées, et son langage du meilleur ton, faisaient assez connaître sa haute position sociale : c'était l'abbé de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier. Avant de dire l'objet de sa mission au Canada, essayons de faire connaître, aussi bien que possible, son origine et ses jeunes années.

La famille dont il était issu, tenait le premier rang parmi les plus anciennes, les plus nobles, et les plus illustres du Dauphiné. Elle portait originairement le nom patronymique de *Guerre*, et, dans la suite des temps, ce mot devint le cri auquel les preux chevaliers de cette race, ralliaient leurs vassaux sur les champs de bataille pour les conduire, tantôt à la victoire, tantôt à une défaite glorieuse.

En remontant de siècle en siècle jusqu'au moyen âge, nous les retrouvons, ces preux chevaliers, parmi la foule brillante des hauts et puissants seigneurs qui, à la suite des rois et des princes, quittaient repos, plaisirs, famille, patrie, pour voler au secours des chrétiens opprimés et tenter, à tout prix, de délivrer les lieux saints du joug des infidèles. Dans ces expéditions, les plus ardents champions de la sainte cause se contentaient, pour l'ordinaire, d'imprimer sur leurs vêtements le symbole du salut, et de le faire briller avec splendeur sur l'étendard à la suite duquel ils devaient marcher au combat. Mais, quant aux ancêtres des Saint-Vallier, il semble qu'ils aient voulu, pour ainsi dire, identifier avec leur existence le souvenir du signe sacré de notre rédemption : témoin le nom nouveau qu'ils adoptèrent ; témoin leur blason sans tache qui porte d'azur à la tête de cheval d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois *croisettes* d'argent ; témoin encore leur héroïque devise INDOMITUM DOMUÈRE CRUCES : *Les croix ont dompté l'indomptable* ; ce qui signifie qu'aucun guerrier ennemi, si indomptable qu'il parût, n'a pu résister au glaive des vaillants chevaliers de cette famille DE LA CROIX.

L'opulence, les grands emplois, les services rendus à l'État, faisaient le moindre mérite des membres de cette antique maison ; de tels avantages n'avaient de prix à leurs yeux, que lorsqu'ils étaient rehaussés par la piété et la vertu.

L'aïeul de celui dont nous étudions l'histoire, Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, d'Ornacieux, de Pisançon, etc., comte de Saint-Vallier et de Vals, fournit une carrière des plus remarquables. A l'âge de vingt-deux ans, il fut fait conseiller au parlement du Dauphiné, puis avocat général au même parlement (1585). En ces jours-là



des luttes intestines désolaient la France. Si Jean de la Croix s'attacha par principe au parti de la *Ligue*, il sut faire preuve en toute circonstance d'une grande modération ; aussi le vit-on jouir, dans la suite, des bonnes grâces de Henri IV, qui lui confia des charges importantes, le fit président à mortier au parlement de Grenoble, et le nomma son ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie.

L'évêque de Grenoble, François du Fléard, mourut en 1606. M. de la Croix était alors devenu veuf, et n'avait que cinquante ans ; personne plus que ce digne magistrat, ne semblait propre à soutenir les intérêts de la religion contre les prétentions des calvinistes, et, sur les pressantes instances du roi, appuyées de celles du clergé et du peuple, il consentit à accepter le siège vacant. Cette nomination fut approuvée par la cour de Rome, qui expédia les bulles l'année suivante.

Les calvinistes étaient alors puissants dans le Dauphiné. Leur chef, François de Bonne, duc de Lesdiguières, était gouverneur de la province. Le nouvel évêque eut à défendre les droits de l'Église contre ces hérétiques, et il le fit avec autant de prudence que de fermeté. Le saint pasteur de Genève, François de Sales, lui prêta son concours ; en 1617, il vint prêcher le carême à Grenoble. Les fruits de son zèle furent prodigieux : les protestants se convertirent en grand nombre. Lesdiguières lui-même fut ébranlé ; il ne se rendit pourtant pas encore, mais la bonne semence fructifia dans son âme, et il abjura ses erreurs en 1622.

Pendant l'épiscopat de Jean de la Croix, on vit aussi reflourir parmi les catholiques la foi et les pratiques de piété. Ce prélat fut en grande estime auprès de Marie de Médicis ; après la mort du roi, elle appela l'évêque de Grenoble à son conseil, puis elle le nomma conseiller d'État ordinaire. Il assista, en 1615, aux états généraux convoqués à Paris ; il se trouva aussi à l'assemblée des notables tenue en 1618. Il mourut à Paris, au mois de mai suivant, pendant l'assemblée du clergé, et fut enseveli dans le tombeau de ses pères, dans l'église de Saint-Bernard de Romans (Drôme).

Les historiens du temps s'accordent à reconnaître que "M. de la Croix était un homme d'un esprit supérieur, d'un jugement parfaitement sain, et d'un savoir fort étendu. Il lisait beaucoup, et il avait coutume de dire que, dans les ouvrages les plus médiocres, il avait toujours trouvé quelque chose de bon <sup>1</sup>."

1. Notice chronologique sur les évêques de Grenoble par M. Albert Duboys.



Jean de la Croix laissait deux fils. Le plus jeune, Alphonse, seigneur d'Ornacioux, fut son successeur dans l'évêché de Grenoble; il était depuis quelques années son coadjuteur, ayant été sacré sous le titre d'évêque de Chalcédoine; il donna sa démission l'année suivante à cause de ses infirmités. L'aîné, Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, hérita du titre de comte de Saint-Vallier et de Vals, et fut promu, comme l'avait été son père, aux plus hautes charges de la magistrature. Après son retour d'une ambassade à Rome, il fut créé marquis par lettres patentes de Louis XIV, en date du 10 avril 1645; nos anciens mémoires nous apprennent que c'était "un gentilhomme d'une droiture de cœur qui affranchit l'âme de toute autre loi que de celle du devoir, et qu'il avait pour principe l'honneur et l'équité."

Celle qu'il choisit pour compagne de sa vie était digne à tous égards d'une aussi haute alliance; Marie de Sayve — ainsi se nommait la jeune personne — était fille unique et héritière de messire Jacques de Sayve, chevalier, seigneur de l'Échigny et de Chamblanc, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et président à mortier au parlement de Dijon. De cette union naquirent dix enfants. Le septième vit le jour à Grenoble le 14 novembre 1653, et reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste. C'était comme un heureux présage de la vie mortifiée qu'il devait mener dans la suite, et du zèle dont il devait brûler pour le salut des âmes. Madame la comtesse de Saint-Vallier offrit cet enfant à Dieu d'une manière toute particulière, priant la divine Majesté de l'agréer pour être, plus tard, un digne ministre des saints autels. La pieuse dame présentait-elle, dès lors, qu'on pourrait, un jour, appliquer à l'enfant de sa tendresse les paroles qu'on lit à la messe en l'honneur du saint précurseur: "Écoutez, îles, et vous, peuples éloignés... *Je l'ai* établi pour être la lumière des nations, et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre <sup>1</sup>." Quoiqu'il en soit, le Ciel eut pour agréable un vœu inspiré à la piété maternelle par les plus purs motifs de religion, et répandit sur celui qui en était l'objet une abondance de grâces.

Jean-Baptiste montra, dès ses premières années, une grande vivacité d'esprit et une haute intelligence; il était doux et soumis, et sur son visage paraissait un air de candeur et de bonté qui prévenait en sa faveur. Sa pieuse mère ne laissait échapper aucune occasion de le

1. Isaïe XLIX, 1 et 6.



former de bonne heure à la vertu. Elle le conduisait elle-même à l'église ; elle lui inspirait du respect pour le saint lieu, pour la prière, les instructions, et tous les exercices de piété qui s'y pratiquent. Un des plus beaux traits du caractère de la comtesse, c'était sa charité pour les pauvres ; elle sut inculquer à son fils cette heureuse inclination. Dans ses visites de bienfaisance, il était son compagnon et le distributeur de ses aumônes ; à cet âge si tendre, où les enfants ordinaires ne sont occupés que de leurs plaisirs, Jean-Baptiste se montrait plein de compassion pour les malheureux ; il s'intéressait à leur sort et s'empressait de les soulager.

Madame de Saint-Vallier était secondée dans cette première éducation de son fils par un sage et vertueux gouverneur. Dès qu'il fut en âge de commencer ses études, Jean-Baptiste fut placé au collège de Grenoble. Ses progrès furent rapides. On remarquait particulièrement en lui un jugement solide, une excellente mémoire, une grande facilité à s'énoncer. Les succès qu'il obtenait dans ses classes, ne lui firent rien perdre des sentiments religieux que la grâce avait jetés dans son cœur, et qui s'étaient développés sous le regard attentif de la tendresse maternelle. Bien persuadé que Dieu récompense avantageusement les heures qu'on emploie à son service, il était encore plus appliqué à ses devoirs de chrétien qu'il ne l'était à ses devoirs d'écolier ; il donnait une partie considérable de son temps aux exercices de piété, il assistait aux saints offices avec modestie et recueillement, et il ne pouvait souffrir que d'autres manquassent de respect dans le saint lieu. Sa dévotion envers la Reine du ciel était singulière : à l'exemple des plus grands saints, il jeûnait tous les samedis en son honneur ; et la récitation du chapelet était une pratique si chère à son affection filiale, qu'il n'eût pas voulu y manquer un seul jour.

M. de Saint-Vallier touche à la fin de son cours classique : l'heure est venue où il doit s'étudier sérieusement à connaître le genre de vie auquel la Providence le destine. Chacune des voies diverses qui semblent devoir mener aux premières dignités de l'État, à la faveur du prince, à la fortune la plus brillante, s'ouvre devant lui, l'invitant, par des attraits multipliés, à y porter ses pas et à y fixer son choix. Les avantages dont il est doué, ses talents naturels et acquis, sa belle éducation, l'influence de sa famille, le prestige d'un grand nom, tout se réunit pour réveiller en lui ce que l'ambition a de plus vif, et pour lui assurer le succès, quelque parti qu'il se décide à embrasser.



Se livrera-t-il à l'étude des lois, en vue de parvenir aux plus hautes distinctions de la magistrature ? entrera-t-il dans la carrière non moins enviable et non moins importante de la diplomatie ? ou plutôt, pourquoi ne pas ceindre la vaillante épée de ses pères, et aller chercher, comme eux, dans les hasards de la guerre, des dangers illustres et une gloire impérissable ? Pourquoi encore ne suivrait-il pas la route qui lui est frayée jusqu'aux palais des rois, où l'attendent de puissantes protections, et où, revêtu de quelque emploi honorable et lucratif, il pourra servir avec éclat le monarque et la patrie, tout en menant une vie douce, au milieu des fêtes et des plaisirs ?

Telles étaient les réflexions qui, parfois se présentaient à son esprit, et, dans chacune, quels rêves enchanteurs pour une imagination jeune et ardente ! quels tableaux tous plus séduisants les uns que les autres !

Cependant, à ses heures de solitude et de silence, il se plaisait à nourrir dans son âme des pensées d'une nature bien différente : il prêtait une oreille attentive à la voix intime, pressante et suave qui lui disait, avec des accents convaincus, et dans des termes empruntés aux saintes lettres, la vanité des grandeurs, la vanité des richesses, la vanité des plaisirs ; et qui encore lui peignait, sous de ravissantes couleurs, ce qu'il y a de beau, de digne, d'utile et de noble dans une vie consacrée tout entière au service du Roi du ciel.

Pour lui la lutte ne fut ni longue ni pénible. Un cœur aussi bien disposé aux opérations de la grâce que l'était celui du pieux collégien, ne pouvait balancer longtemps entre Dieu et le monde. Repoussant donc, avec un généreux mépris, les prétendus avantages dont il aurait pu, à tant de titres, se prévaloir, il s'écria dans la joie de son cœur, comme le prophète-roi : *Un seul jour passé dans vos tabernacles vaut mieux que mille jours... Vos autels, ô Dieu des vertus ! vos autels...seront à jamais mon asile !*

M. de Saint-Vallier néanmoins ne se décida pas à la légère, dans un moment de pieux enthousiasme ; il se donna tout le loisir de mûrir son projet ; il recourut à la prière et invita des personnes de piété à prier avec lui, pour lui obtenir du ciel les lumières dont il avait besoin dans une affaire de si grande importance.

« Il compara, nous dit un de ses panégyristes, dans des retraites réitérées entre les mains des directeurs les plus sages, ...l'état ecclésiastique, cet état sublime, qui séparant l'âme de tout le profane



l'engage dans tout ce qu'il y a de plus saint, avec l'état séculier qui, quoiqu'il laisse toujours à l'homme l'obligation la plus étroite de se sanctifier..., ne laisse pas d'apporter les plus grands obstacles à la sanctification de l'homme... ; et il vit que, dans l'Église, il trouverait des moyens de salut plus sûrs, plus efficaces qu'on n'en trouve dans le monde <sup>1</sup>..."

Au nombre des personnes dont il prit les conseils avec la docilité d'une âme candide, il faut nommer monseigneur Étienne le Camus, évêque de Grenoble (plus tard cardinal), prélat d'une haute sagesse, qui avait été lié avec le célèbre abbé de Rancé, et qui pratiquait, dans l'épiscopat, les austères vertus dont son ami embaunait alors les saintes solitudes de la Trappe. Cet homme éminent, si expérimenté dans les voies de Dieu, ne tarda pas à reconnaître dans le jeune collégien toutes les marques d'une véritable vocation pour l'état ecclésiastique ; il remarqua aussi en lui un discernement et une pénétration d'esprit, qui le rendraient un jour propre à remplir les charges les plus importantes. Il l'engagea donc, avec connaissance de cause, à suivre l'attrait divin qui le portait à entrer dans le sanctuaire. Dès ce moment, M. de Saint-Vallier se sentit plus que jamais persuadé de la volonté de Dieu sur sa destinée future, et il ne songea plus qu'à se préparer à la carrière sublime et redoutable qui lui était montrée, comme devant être bientôt la sienne.

Ce fut un beau jour pour madame la comtesse de Saint-Vallier que celui où son fils lui fit part de sa résolution définitive. Elle lui en témoigna une extrême satisfaction, et rendit de ferventes actions de grâces au Seigneur de ce que, dans son amour infini, il lui plaisait d'exaucer ainsi les vœux qu'elle n'avait cessé de lui offrir pour le bonheur de cet enfant bien-aimé.

Le jeune gentilhomme est donc admis au nombre des heureux aspirants au sacerdoce ; maintenant il ne songera plus qu'à s'élever à la perfection qui convient à l'état ecclésiastique. Quelques bien ordonnées qu'aient été jusqu'à cette heure sa conduite et ses occupations, il y mettra encore, s'il est possible, plus de régularité, plus d'exactitude ; surtout il fera de jour en jour des efforts soutenus pour parvenir à une plus grande pureté d'âme, comprenant, avec saint Jean Chrysostôme, que les ministres du sanctuaire doivent vivre ici-bas

1. R. P. de la Chasse, S. J.,—Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier.



comme s'ils étaient déjà dans le ciel au milieu des pures intelligences. Il se rendra familier, et savourera avec délices, l'enseignement du même saint docteur qui dit "qu'on exerce le sacerdoce sur la terre, mais qu'il mérite d'être mis au rang des choses célestes, vû que ce n'est point un homme, ni un ange, ni un archange, ni aucune puissance créée qui l'a établi, mais l'esprit de Jésus qui a inspiré à des hommes mortels le moyen de faire ici-bas l'office et le ministère des anges." Sa piété, toujours si tendre et si solide, prendra de nouveaux accroissements : il redoublera d'assiduité à la prière, à la méditation, à la lecture des livres saints ; et, parce qu'il y apportera un cœur mieux disposé, il trouvera dans ses exercices ordinaires de dévotion un goût, une douceur, une force qu'il n'avait pas connus jusqu'alors. Comme il n'ignore pas que les lèvres du prêtre doivent distiller la science, il sera infatigable dans l'étude des auteurs sacrés, surtout dans celle de la théologie ; et tels seront ses succès qu'à peine âgé de dix-neuf ans, il sera proclamé docteur en Sorbonne (16 décembre 1672).

Monseigneur le Camus suivait avec un affectueux intérêt les progrès de son jeune ami ; il s'appliquait en toute occasion à cultiver et à développer le goût qu'il remarquait en lui pour ce qui touche au culte divin ; il était émerveillé de voir que le pieux lévite eût appris par cœur, en fort peu de temps, les cent cinquante psaumes, et il se plaisait à les réciter avec lui, lorsqu'ils allaient ensemble faire une promenade à la campagne.

Toutes les fonctions propres aux ordres mineurs faisaient ses délices : il aimait à servir la messe, à sonner la clochette, ou à tenir un flambeau lorsqu'on allait administrer le saint viatique aux malades. Un jeune séminariste refusa un jour de porter la croix dans une procession ; M. de Saint-Vallier la prit avec empressement, comme un honneur qui lui revenait de droit et qu'il n'eût pas voulu céder à personne.

L'inclination à faire l'aumône avait grandi avec lui, et l'argent que sa famille lui donnait pour ses menus plaisirs, passait entre les mains de quelques étudiants peu favorisés des biens de la fortune, mais qui, d'ailleurs, se montraient dignes d'encouragement.

Pour se préparer prochainement à son ordination, il voulut passer en retraite un mois entier, et il accompagna ses prières et ses méditations des exercices de la plus austère pénitence. Il se montra alors si édifiant que, dans la suite, on le proposait, dans le séminaire de Saint-



Sulpice, pour modèle à ceux qui se disposaient au saint ministère. La dévotion et le recueillement avec lesquels il célébra sa première messe, produisirent sur les assistants une profonde impression.

Toute la noblesse du Dauphiné se réunit ce jour-là au château de Saint-Vallier pour offrir des félicitations à la famille, et plus particulièrement au jeune abbé ; mais la partie de la fête qui donna à ce dernier le plus de satisfaction, fut le dîner de vingt-quatre couverts que madame la comtesse, sa mère, avait fait préparer pour les pauvres, en honneur de l'heureux événement. De ses mains encore tout humides des onctions saintes qu'il venait de recevoir, le nouveau prêtre servit lui-même ces hôtes privilégiés, et leur fit ensuite à chacun une bonne aumône.

Il préludait ainsi aux immenses libéralités qui devaient, plus tard, le rendre si utile aux malheureux, et si cher au cœur de Dieu.

## CHAPITRE DEUXIÈME

Le Seigneur l'a glorifié devant les rois.

Eccli., XLV, 3.

Soyez prêt... je vous en conjure... à vous dévouer à toutes les bonnes œuvres, plein de pitié pour les pécheurs, de miséricorde pour les infirmes de Dieu; consolez les douleurs, compatissez à toutes les misères.

Saint Paulin d'Aquilée.

Dans le ciel mystique de l'Église, comme dans la voûte azurée du firmament, une étoile diffère d'une autre étoile ; et quand on parcourt, soit la vie des saints canonisés, soit les histoires des personnages qui, à toutes les époques, ont excellé en vertu, il est facile de remarquer en chacun d'eux des qualités spéciales, des dons particuliers, une beauté propre et personnelle. Il y a néanmoins un endroit par lequel tous les amis de Dieu se ressemblent : tous ont l'instinct irrésistible



de vivre ignorés, d'ensevelir loin des regards humains ce qui pourrait leur attirer l'estime et les louanges de leurs semblables.

Ce trait distinctif de la sainteté se représente sans cesse dans la physionomie du grand prélat dont nous essayons d'esquisser le tableau. Pendant les premiers jours de son sacerdoce, nous le voyons, exempt de toute pensée ambitieuse, libre du soin importun d'accroître ses revenus, partager son temps entre la prière, l'étude, et les devoirs qui lui incombent comme chanoine de l'église collégiale de Grenoble. S'il se rend à Paris en 1675, comme député à l'assemblée du clergé de France, sa mission accomplie, il n'en aura que plus d'empressement à venir se replonger dans la paix et le repos de sa douce retraite. Cette quiétude allait à ses goûts si simples et si conformes, en tous points, aux plus pures maximes de l'Évangile ; toutefois, il ne lui fut donné d'en jouir que fort peu de temps. Au gré de ses proches, une telle position semblait trop modeste, et ils songeaient à lui en procurer une autre plus en rapport avec le rang qu'ils occupaient eux-mêmes. Sans le savoir, ils servaient d'instruments à la Providence pour faire entrer le jeune prêtre dans la voie où Dieu l'appelait.

Henri-Bernard de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, était alors capitaine des gardes du roi, et gouverneur de la porte du château du Louvre. En sa qualité de chef de la famille, il crut qu'il était de son devoir de ne rien négliger pour procurer l'avancement de son jeune frère. Une occasion des plus favorables se présenta bientôt : une place d'aumônier ordinaire du roi était au moment de vaquer par la retraite de messire François Bouthillier de Chauvigny. A cette nouvelle le comte ne resta pas inactif ; et il négocia l'affaire avec tant de promptitude et d'adresse, que Louis XIV voulut bien agréer M. l'abbé de Saint-Vallier pour remplir la charge vacante ; la transaction avec M. de Chauvigny n'eut pas un résultat moins satisfaisant : acte en fut passé le 14 juillet 1676<sup>1</sup>.

Le nouvel aumônier est dans la fleur de la jeunesse : il ne compte pas vingt-trois ans révolus ; qui ne craindra pour lui les suites de l'inexpérience, la contagion de l'exemple, l'enivrement des plaisirs, en un mot l'oubli du devoir, dans un lieu témoin de tant de tristes défections ! Est-il probable que, au milieu de dangers sans nombre, la

1. Reçu par Simonet et Galois, notaires au Châtelet de Paris, avec quittance du prix à la marge et au bas, — des 16 sept. 1676, 17 mai 1677, 17 mars et 18 août 1678.



candeur de sa belle âme ne reçoive quelque atteinte ? Son esprit de foi qui, par le passé, l'a mis en état de s'élever au-dessus de mille préjugés en honneur parmi ceux de son rang, triomphera-t-il désormais de l'esprit du monde qui règne ici avec empire ? ne perdra-t-il pas, au moins, quelque chose de l'estime amoureuse qu'il a jusqu'ici entretenue pour sa sainte vocation ? Voyons si la suite justifiera des appréhensions si bien motivées, du moins en apparence.

Dès qu'il se vit installé à la cour qui lui apparut, non sans raison, comme la *terre déserte, sans chemin, privée d'eau*, dont parle le Psalmiste, M. de Saint-Vallier eut soin de faire tout en son pouvoir pour attirer sur son âme la salutaire et abondante rosée du ciel, et cela par une exactitude scrupuleuse aux exercices de piété propres de son état. Il se fit une loi inviolable ou, pour mieux dire, une douce obligation de ne passer jamais un seul jour sans monter au saint autel pour offrir l'adorable victime du salut. Aucun prétexte ne put le détourner de cette pratique. Dans une grave indisposition dont il eut à souffrir, les médecins lui prescrivirent des potions pour le matin ; il s'en excusa, et on dut lui administrer le soir les remèdes qui lui étaient indispensables. Dieu agréa sa dévotion, et il recouvra en peu de temps une santé parfaite.

Il faisait tous les ans une retraite de dix jours dans un ermitage à quelques lieues de Paris. Pendant ce temps il exerçait sur son corps toutes les rigueurs de la pénitence ; il ne prenait d'autre nourriture que du pain de seigle et de l'eau, et il couchait sur la dure, revêtu d'un cilice. Dans ses profondes méditations, il se pénétrait de l'excellence et de la dignité du caractère sacerdotal, et il excitait en lui-même de fervents désirs de parvenir à la pureté de vie, et à la pratique des vertus qui doivent distinguer le prêtre du simple fidèle.

Quoiqu'il soit absolument vrai de dire que la robe ne fait pas le moine, il est néanmoins constaté que les insignes extérieurs d'un état quelconque, ne laissent pas d'exercer une certaine influence sur le caractère des personnes qui en sont revêtues, tout en servant à les distinguer de ceux qui s'appliquent à d'autres occupations. La justesse de cette remarque ne put échapper à M. de Saint-Vallier, et, agissant d'après ses convictions, il résolut de s'adresser au roi pour obtenir la permission de porter l'habit long des gens d'Église, ce qui ne s'était pas encore vu à la cour. Le prince qui, plus d'une fois, avait eu occasion d'admirer la vertu de son aumônier, ne put lui refuser la



faveur qu'il sollicitait. Une pareille nouveauté ne plut pas à son frère Henri-Bernard ; mais sans faiblesse comme sans respect humain, le jeune prêtre n'en continua pas moins de marcher dans la voie courageuse où il était entré.

On ne le vit jamais omettre une seule des fonctions propres de son emploi : loin de là, il cherchait sans cesse de nouvelles occasions d'opérer le bien dans la sphère d'action qui lui était assignée ; et ce fut ce désir de la gloire de Dieu, qui le porta à exposer à Louis XIV le dessein qu'il avait conçu de faire des instructions familières aux officiers du palais,—les meilleurs serviteurs et les plus loyaux sujets des princes de la terre, se trouvant toujours parmi ceux qui sont le plus fidèles à ce qu'ils doivent au souverain Maître. Ce projet parut au roi très recommandable ; il ne se contenta pas de donner à son auteur une simple approbation, mais il engagea l'abbé de Saint-Vallier à l'entreprendre sans délai, et lui promit l'appui de toute son autorité pour en procurer la prompte exécution. L'aumônier se mit à l'œuvre aussitôt ; les divers départements de la maison royale devinrent tour à tour l'objet de ses soins éclairés, et il eut la joie de recueillir partout des fruits abondants de salut. D'aussi heureux résultats ne passèrent pas inaperçus ; ils attirèrent même l'attention du monarque. — “ Je loue fort votre zèle, dit-il un jour à M. de Saint-Vallier ; mais il y a pourtant un endroit qui a jusqu'ici échappé à votre vigilance... ” Cet endroit n'était autre que la vénerie ; l'aumônier s'y transporta, et là, comme ailleurs, ses paroles pleines de grâce et d'onction produisirent leur effet : on vit en peu de temps reflourir la piété et les bonnes mœurs en ces lieux, où régnaient naguère l'irréligion et le libertinage.

Tous les actes de la charité la plus compatissante embellissaient dès cette époque la vie du jeune prêtre ; imitateur fidèle du divin Sauveur, il avait véritablement pour les pauvres, pour les malades, pour les affligés, des entrailles de miséricorde. — “ Les actions les plus singulières, et que nous admirons le plus dans les saints en fait d'aumône, comme de céder son lit pour coucher sur la dure, de donner ses habits aux pauvres, lui étaient des actions ordinaires <sup>1</sup>. ”

Un soir, M. de Saint-Vallier étant retiré dans son appartement pour prendre son repos, entendit à sa porte comme le gémissement

1. R. P. de la Chasse, S. J., — Oraison funèbre.



d'une personne dans la souffrance. Il appela son domestique : celui-ci, qui ne voulait pas se déranger, répondit que ce n'était rien. L'abbé sortit alors lui-même, et trouva dehors un pauvre homme presque nu, transi de froid, et couvert d'ulcères. Il conduisit ce malheureux jusqu'à sa chambre, le fit asseoir sur un fauteuil près du feu, lui apprêta à manger, pansa ses plaies, le fit changer de linge, le coucha dans son propre lit, et passa la nuit à veiller auprès de lui. Il ne le quitta le matin que pour aller dire la sainte messe, mais à son retour il ne le trouva plus, et personne ne put lui dire comment l'inconnu s'était évadé.

M. de Saint-Vallier se plaisait à visiter fréquemment les asiles de la souffrance : l'atmosphère méphitique que l'on respire dans les hôpitaux ne rebuta jamais sa délicatesse ; il s'asseyait volontiers au chevet de quelque pauvre moribond auquel il parlait avec effusion de la bonté de Dieu, de son amour pour les hommes, surtout pour les pécheurs, de son désir de les sauver tous, en les attirant à lui par la voie du repentir ; à celui-ci il révélait, comme dans une lumière nouvelle, les célestes béatitudes de la douleur ; à celui-là, il proposait pour modèles de patience Jésus-Christ et ses saints ; à tous il montrait, comme terme de leurs misères et de leurs maux, une couronne sans prix et des délices éternelles.

Suivons maintenant l'humble ministre de l'Évangile jusque dans le sombre séjour où s'exercent, sur de malheureux condamnés, les arrêts de la justice humaine : là, plus encore que partout ailleurs, il répandra avec profusion les trésors de sa mansuétude, de sa tendresse ; il se fera ouvrir chacune de ces tristes cellules, et sa présence seule sera comme un rayon de soleil pour les infortunés captifs ; s'il ne peut faire tomber les chaînes de leurs mains et de leurs pieds, il aura, en plus d'une occasion, le bonheur de rompre les liens qui retiennent leurs consciences dans un esclavage mille fois plus déplorable.

Un jour, au moment où il allait se retirer, après sa visite ordinaire, il s'avisa de demander au geôlier s'il lui avait bien fait voir tous les détenus : " Il en reste un, répliqua le gardien, mais son cachot est si bas et si infect qu'il m'est impossible d'y conduire monsieur l'aumônier ; d'ailleurs, on ne peut pénétrer dans ce lieu qu'avec peine." — " C'est à celui-là que je dois le plus d'attention," répondit l'abbé de Saint-Vallier, et sans hésiter un instant, il descendit dans l'espèce d'abîme où gisait le pauvre détenu. Telle fut son émotion en y entrant



qu'il se sentit presque évanouir. Il trouva ce malheureux couché sur la pierre, vêtu à peine et tout couvert de vermine, enfin dans l'état le plus déplorable sous tous les rapports. Pressé par sa tendre commiseration, il intercéda pour que le prisonnier fût transféré dans un cachot moins infect. Sa prière, et peut-être plus encore l'argent qu'il glissa dans la main du geôlier, toucha celui-ci et il consentit à ce que voulait le charitable aumônier. M. de Saint-Vallier n'était pas encore satisfait ; il lui fallut porter la compassion jusqu'à l'héroïsme. S'étant retiré à l'écart, il se dépouilla de ses habits de dessous et en fit revêtir le prisonnier ; ensuite il lui fit donner par le geôlier un peu de paille et une couverture. Le malheureux condamné fut attendri jusqu'aux larmes à la vue d'une si grande charité ; son cœur s'ouvrit au repentir, et il se confessa avec toutes les marques d'une sincère douleur.

S'agissait-il de faire cesser les discordes, d'éteindre les ressentiments, et de réunir par la charité les cœurs les plus aigris, M. de Saint-Vallier s'y employait avec une longue patience ; il usait pour cela de tous les moyens que peut suggérer le zèle le plus industrieux ; rien ne pouvait le lasser, et, comme le grand Apôtre, il se faisait tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ.

Le crédit dont jouissait auprès du monarque le jeune aumônier était connu ; aussi des personnes de tous rangs s'adressaient-elles à lui avec confiance pour solliciter sa protection.

Ceux que la perte de leurs biens avait pour ainsi dire déclassés, ou qui, par suite de quelque autre disgrâce, se voyaient réduits à une infortune silencieuse, trouvaient auprès de M. de Saint-Vallier conseil, encouragement, consolation. Combien de fois, alors qu'il semblait n'être préoccupé que du sujet de leurs peines et de leurs malheurs, et des moyens d'y porter remède, ne se servit-il pas avec succès des grâces de son ministère, pour raviver doucement dans leurs âmes le souvenir des vérités religieuses trop longtemps mises en oubli ! Il ne négligeait pas de procurer au besoin à ses protégés d'abondants secours pécuniaires, et quand il avait épuisé ses propres ressources, il avait recours à la libéralité royale. Dans une de ces occasions Louis XIV lui dit : " Mais, l'abbé de Saint-Vallier, n'aurez-vous donc jamais scrupule de vider ainsi ma bourse ? " — " Sire, répondit l'aumônier, je multiplie vos richesses pour l'éternité. "

Cette inclination à faire le bien lui gagna la confiance et les bonnes grâces de madame de Maintenon qui, elle aussi, mettait son bonheur à



protéger les malheureux. — “ Quand je vous vois ensemble, lui dit un jour le roi, en parlant de cette dame, je pense que vous faites encore de nouveaux projets de piété et de charité qui tendent à ma ruine.”

M. de Saint-Vallier ne put échapper à l'envie et à la malveillance. Des abbés de cour, des évêques même, se formalisèrent de sa conduite qui condamnait peut-être la leur. Ils en parlèrent au roi, et lui dirent que la manière d'agir de son aumônier ne convenait nullement ; qu'il entreprenait trop pour un jeune homme ; qu'il semblait vouloir réformer le clergé et la cour. Louis XIV répondit à ces officieux courtisans : “ L'abbé de Saint-Vallier ne fait rien sans mon approbation ; sa conduite est estimable, et il serait à souhaiter que tous ceux qui sont revêtus du même caractère, fissent paraître autant de sagesse et de vertu.” Depuis ce jour personne ne s'avisa d'improver hautement l'aumônier, et les mêmes bouches qui l'avaient blâmé lui donnèrent mille louanges, dont il ne fut pas plus touché qu'il ne l'avait été de leurs mépris.

Un jour qu'il accompagnait le saint sacrement une clochette à la main, il fit rencontre de son frère Henri-Bernard. De retour au palais celui-ci, avec une rondeur toute militaire, lui dit que, puisqu'il ne se lassait pas de faire des affronts à la famille par sa bigoterie, il ferait mieux d'aller se renfermer à la Trappe, afin qu'on n'entendît plus parler de lui.

Une autre fois, comme il se présentait à la porte du palais, un garde, nouvellement au service, et qui ne le connaissait pas, le voyant en habit long et simplement vêtu, lui refusa le passage, et poussa l'insolence jusqu'à lever sa canne sur lui, en disant qu'il avait ordre de ne laisser entrer *ni chiens ni prêtres*. Sans rien répondre, M. de Saint-Vallier se retira, et alla passer par une autre porte. Le soldat qui avait si mal agi à son égard, fut fort surpris d'apprendre que celui qu'il avait insulté était l'aumônier du roi, et le frère du capitaine des gardes ; il alla en toute hâte se jeter aux pieds de M. l'abbé de Saint-Vallier, qui le releva avec mille témoignages de bonté.

La mémoire des vertus éminentes dont M. de Saint-Vallier donna tant de preuves, pendant cette première période de son ministère, resta profondément gravée dans le cœur de tous ceux qui en eurent quelque connaissance, soit qu'ils en eussent été les témoins, ou qu'ils en fussent instruits par la renommée. Aussi, après le laps de près d'un demi-siècle, au milieu de la pompe funèbre préparée à la



cathédrale pour le second évêque de Québec, l'orateur sacré, portant ses regards en arrière, et faisant une heureuse allusion à cette époque lointaine, pourra-t-il s'écrier :

“ Quel spectacle surprenant se présente à nos yeux ! Notre nouveau Jean-Baptiste se sanctifie à la cour des rois, au milieu des délices ; quel prodige ! Vous disiez autrefois, Seigneur, qu'on ne voyait là que des hommes de plaisir, vêtus mollement, et qui, semblables à des roseaux flexibles, se laissent agiter par tous les vents de l'inconstance et du changement. Mais jetez les yeux sur l'abbé de Saint-Vallier qui réside à la cour du plus grand des monarques. Ce n'est point un homme qui aime la bonne chère, ou qui recherche le luxe des habits ; ce n'est point un homme sujet à des vicissitudes de piété et de relâchement et qui, pour vouloir partager son cœur entre Dieu et le monde, se mette enfin au rang des adorateurs de la fortune, et devienne le zélé partisan du grand monde qui l'éblouit. Non : dans un lieu qu'on peut appeler l'écueil de la piété et de l'innocence, et où les plus sages perdent le sel de leur sagesse, on est dans l'admiration des vertus de l'abbé de Saint-Vallier ; on vante sa piété, sa religion, son recueillement, sa ferveur ; on admire son zèle qui lui fait remplir le ministère d'un apôtre, instruisant les uns, reprenant les autres, animant ceux-ci, exhortant ceux-là, avec une force, une charité, une onction semblable à celle de Jean-Baptiste lorsqu'il instruisait les soldats et les officiers de la cour du roi de Judée <sup>1</sup>. ”

Ces paroles laissent-elles à douter que celui dont elles consacrent la mémoire, n'ait porté avec honneur, avec dignité, avec une haute indépendance et une éclatante édification, dans un illustre emploi, la vénérable couronne sacerdotale ?

S'il fallait en sa faveur un nouveau témoignage de ce genre, et non moins flatteur que le précédent, nous le trouverions dans les accents convaincus d'une autre voix contemporaine, celle du père de la Chasse, de la société de Jésus.

“ Promu au sacerdoce, dit-il, M. l'abbé de Saint-Vallier n'était pas un de ces ministres des autels qui...après avoir offert leur culte au vrai Dieu, ne laissent pas quelquefois d'encenser les idoles de la vanité ; qui ne sont presque distingués des laïques que par le caractère

1. Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier, dont l'auteur probable est M. l'abbé J. Fornel.



et l'habit ; dont l'état est saint, dont les fonctions sont redoutables, mais dont l'esprit, la conversation et les mœurs n'ont souvent rien que de léger et de mondain. Il savait combien celui qui a l'honneur d'offrir tous les jours à Dieu la victime sans tache, doit s'efforcer de mener une vie pure ; combien celui qui traite tous les jours avec le Saint des saints, doit être séparé des pécheurs ; combien celui qui, tous les jours, loge dans son cœur un Dieu pauvre, un Dieu humble, un Dieu anéanti, doit être humble, retenu, modeste, détaché de toutes les vaines espérances du siècle et de tous les engagements terrestres...

“ Dès le temps qu'il était à la cour, tandis que ceux de sa profession, mais qui n'avaient pas cet esprit de grâce et de piété qui régnait en lui, perdaient leur temps dans les cercles et les conversations profanes, entraient dans des intrigues qui, en ruinant leur conscience devant Dieu, leur faisaient si peu d'honneur devant le monde, où trouvait-on M. de Saint-Vallier ? On le trouvait soit dans son cabinet, où il s'instruisait des devoirs de son état et de ce qu'il devait enseigner aux autres ; soit dans les prisons où il allait consoler les malheureux ; soit auprès des malades et dans les hôpitaux ; soit enfin au pied des autels, où il prenait déjà un singulier plaisir à répandre son cœur devant le Seigneur... Ne croyez pas le voir auprès du prince avec un esprit, des airs, et des manières moins édifiantes que celles qu'il a fait paraître ailleurs. La cour, dont l'air contagieux en a gâté tant d'autres, ne pourra jamais se vanter d'avoir changé les mœurs de celui-ci. Il est vrai que, comme il a reçu de la nature un génie supérieur, un esprit éclairé, une parole aisée et gracieuse, une taille avantageuse, des manières polies, il n'est point de courtisan qui fasse mieux sa cour, ni qui s'insinue plus avant dans les bonnes grâces de son roi. Mais, si M. l'abbé de Saint-Vallier, par une suite de l'heureuse disposition qu'il trouvait dans son fonds, et de la noble éducation qu'il avait reçue, faisait si bien sa cour aux princes de la terre, j'ose dire que, par suite de la piété solide dont il était animé, il la faisait encore beaucoup mieux au Roi du ciel.

“ On ne voyait pas en lui ces parures séculières, ces recherches curieuses d'habits, ces airs dissipés, cette propreté affectée, ces légèretés, ces mondanités, qu'on ne remarque que trop souvent à la cour dans plusieurs de sa profession. Il était toujours dans des habits convenables et modestes, et toujours modeste dans ses habits. Une noble gravité accompagnait toutes ses démarches ; la prudence, la discrétion



réglait toutes ses paroles et tous ses pas. Loin de se laisser entraîner au torrent, il opposait à l'exemple des tièdes et des relâchés l'austérité et la ferveur de ses propres exemples. D'autres paraissaient plutôt servir le prince que Dieu ; lui paraissait servir Dieu dans le prince ; d'autres croyaient pouvoir s'émanciper, prendre part aux assemblées, aux joies, aux divertissements du siècle ; M. l'abbé de Saint-Vallier, religieusement resserré dans les bornes étroites de sa profession, ne s'occupe que de bonnes œuvres et des exercices propres d'un ministre de Jésus-Christ. Aussi quelle différence entre la réputation que sa régularité, sa piété lui acquièrent à la cour, et celle de ces abbés mondains qui n'ont rien d'ecclésiastique que le nom ? Tandis que ceux-ci, selon l'oracle du Saint-Esprit, pour se laisser infatuer des maximes corrompues du siècle, et être ce sel de la terre, sans force et sans vertu, dont il est parlé dans l'Écriture, sont le mépris, le jouet, la fable de la cour, M. de Saint-Vallier, pour sa conduite sage et sa régularité, en est regardé comme la perle et l'ornement."

Éloignons-nous maintenant des splendeurs de Versailles, sans toutefois reporter nos pas vers les palais dorés de la capitale. La trompette guerrière a sonné. Toujours soucieux de la gloire de ses armes, toujours jaloux d'accroître son prestige, et d'étendre son sceptre sur de plus nombreux territoires, Louis XIV va donner suite à ses projets interrompus contre l'Empire, la Hollande et l'Espagne. Depuis peu, Turenne dort son long sommeil de héros dans le caveau des rois : à Condé et à ses dignes émules, la tâche de soutenir aujourd'hui l'honneur du drapeau des lis. Néanmoins, pendant les campagnes qui vont avoir lieu simultanément, ou se suivre sans interruption jusqu'à la paix de Nimègue, le monarque lui-même se portera en personne tantôt sur un point, tantôt sur un autre, comme pour recueillir les lauriers que lui prépare le génie de tant d'hommes remarquables, auxquels son rare discernement a su assigner un rôle digne de chacun d'eux.

M. l'abbé de Saint-Vallier accompagna le roi dans une de ses expéditions de Flandre ; il y trouva une belle occasion de déployer toute l'ardeur de son zèle et de sa charité. Il se multipliait pour porter aux prisonniers, aux blessés, aux mourants, les secours et les consolations de son ministère ; et sa conduite ne fut ni moins réglée, ni moins recommandable au milieu du tumulte des camps qu'elle ne l'avait été au sein de sa patrie dans le calme et le repos.



Au retour de cette campagne, Louis XIV voulant reconnaître d'une manière signalée les services de son aumônier, lui offrit le siège archiépiscopal de Tours ; à la grande surprise du roi, le modeste abbé refusa d'accepter cette haute responsabilité. Le roi cependant ne s'en tint pas à une première offre ; il revint à la charge ; il engagea même M. Henri-Bernard de la Croix à joindre ses instances aux siennes : le comte, qui ne demandait pas mieux que d'user, en pareille occasion, de son ascendant et de son droit d'aïnesse, fit tout ce qui dépendait de lui pour vaincre les répugnances de son frère, mais il ne put rien obtenir sur l'esprit de ce dernier ; les efforts tentés par d'autres personnes n'eurent pas plus de succès : M. de Saint-Vallier persista à refuser la mitre. Quelque temps après, Louis XIV lui fit proposer le siège de Marseille : à ceux qui vinrent lui faire part des intentions royales, l'humble prêtre fit cette réponse : " Sa Majesté me fait beaucoup plus d'honneur que je ne mérite ; j'ai pour elle tout le respect et toute la soumission dont je suis capable ; je la remercie infiniment de ses bontés à mon égard ; mais aussi je la supplie de ne plus penser à moi pour ces éminentes dignités." Comme le roi le pressait un jour de lui dire confidemment quelles étaient ses raisons pour agir ainsi, M. de Saint-Vallier répondit que les maximes de l'Évangile, qui faisaient la règle de sa conduite, lui prescrivaient de fuir les premières places ; que, à la vérité, puisqu'il avait embrassé l'état ecclésiastique, il ne se croyait pas dispensé de travailler dans le champ du Père de famille, mais qu'il était résolu de s'acquitter de cette obligation en s'employant à faire des missions dans les provinces du royaume ; qu'ainsi il pourrait procurer utilement le salut du prochain, sans prendre aucun engagement qui pût l'empêcher d'assurer son propre salut. Le monarque admira cet humble désintéressement, ce zèle si pur pour des intérêts d'un autre ordre que ceux qui préoccupent, pour l'ordinaire, la plupart des hommes ; il prédit néanmoins à son aumônier que la volonté de Dieu se manifesterait à son égard tôt ou tard, et que le jour viendrait où, par la force même des choses, il ne lui serait plus possible de se soustraire aux charges importantes de l'Église.



---



---

## CHAPITRE TROISIÈME

---

La terre qui était désolée sera dans l'allégresse, et les lieux déserts se réjouiront...ils se réjouiront dans la jubilation et les louanges.

Isaïe, XXXV, 1 et 2.

Et j'entendis la voix du Seigneur disant :  
 Qui enverrai-je, et qui ira en notre place ? Alors je dis : Me voici, envoyez-moi.  
 Isaïe, VI, 8.

Dans les vastes et fertiles régions que le génie de Colomb a révélées à l'Europe, la France a, depuis longtemps, des droits à défendre, des intérêts à promouvoir, des idées grandes, généreuses, chevaleresques à propager ; elle a — c'est son privilège et sa gloire — elle a surtout à y implanter, avec les germes indestructibles d'une haute civilisation, les principes immuables de la foi chrétienne et catholique. Ses navigateurs et ses capitaines y font, à des intervalles peu éloignés les uns des autres, d'importantes découvertes, et prennent possession du sol au nom de Dieu et du roi. Une nouvelle France existe : *la solitude va refleurir et s'épanouir comme le lis* ; les voies sont ouvertes aux hérauts de la parole sainte, et, sur les pas des Cartier et des Champlain, vont apparaître, animés d'une ardeur indomptable, les premiers ouvriers de l'Évangile de la paix.

Ce qu'on peut appeler la période héroïque des missions de la compagnie de Jésus dans cette partie du nouveau monde, dura un demi-siècle et plus <sup>1</sup>. Les glorieux fils de Loyola, armés du glaive évan-

1. Ce que nous disons ici des jésuites, ne doit pas faire perdre de vue que les pères récollets de la province de Saint-Denis de Paris, furent les premiers missionnaires du Canada, où ils arrivèrent dix ans avant les jésuites. Du reste, nous serons amenée naturellement à parler, un peu plus au long, de l'histoire des récollets dans un autre chapitre.

gélique, sillonnèrent en tous sens les immenses espaces compris, du nord au sud, entre la baie d'Hudson, le golfe Saint-Laurent et le golfe du Mexique, et s'étendant, de l'est à l'ouest, entre la chaîne des Alléghanys, jusqu'au delà des grands lacs, vers les montagnes Rocheuses. Ni la faim ni la soif, ni les glaces ni les neiges, ni le cours impétueux des fleuves et des rapides, ni la barrière presque infranchissable des forêts, ne purent arrêter les courses de ces hommes intrépides. Ils ne reculèrent pas davantage devant le fer et le feu, devant les cruautés sans nom, devant la mort, avec ses horreurs inouïes, que leur préparaient, dans de sombres conseils, les farouches Iroquois. Partout où il y avait des âmes à sauver, des peuplades à soumettre au joug salutaire du Christ, là l'humble religieux, fort de sa foi et de sa confiance en Dieu, portait ses pas, malgré des obstacles en apparence insurmontables.

Le zèle des pères jésuites ne se bornait point à la conversion des indigènes ; il avait aussi pour objet de maintenir la foi et les pratiques religieuses parmi les Français, qui venaient fonder des établissements dans le pays. Le centre de leurs opérations était à Québec. Les Trois-Rivières, à trente lieues plus loin ; les postes intermédiaires, ainsi que les forts bâtis en plusieurs endroits, autour des grands lacs et dans le *Pays d'en Haut*<sup>1</sup>, pour tenir en échec les tribus sauvages, furent le théâtre du zèle de ces fervents missionnaires, et, pendant longtemps, aucun prêtre séculier ne vint partager leurs travaux.

L'arrivée des sulpiciens à Montréal, et leur prise de possession de toute l'île en qualité de seigneurs, consolidèrent l'existence de Ville-Marie, et donnèrent l'essor à ses naissantes institutions religieuses.

La population du Canada, d'abord faible et dispersée, s'augmentait d'année en année par l'arrivée de nouveaux colons. Les fortes races normande et bretonne prenaient peu à peu racine dans le sol ; on vit avec le temps, sur divers points, des commencements de paroisses calquées sur celles de la mère patrie, et basées sur le système féodal, légèrement modifié pour l'avantage des censitaires. Déjà, au début, chaque noyau d'habitants avait son chef civil, dans la personne de quel-

1. C'est cette contrée qui forme maintenant les états de la Nouvelle-York, de la Pensylvanie, de l'Ohio, du Kentucky, de l'Indiana, de l'Illinois, et les territoires qui sont de chaque côté du lac Michigan, entre les lacs Érié, Huron et le fleuve Mississipi. [Garnau, Histoire du Canada, t. II, livre 8e, chapitre 111.]



que gentilhomme aventureux qui, décoré du titre de seigneur et pouvant, en bien des cas, exhiber ses lettres de noblesse, avait, assez souvent, pour toute fortune sa valeureuse épée, et pour domaine, ce qu'il pourrait conquérir par son travail sur la forêt encore vierge. A mesure que se multipliaient ces établissements, la tâche des missionnaires devenait plus onéreuse ; il leur était impossible de visiter, si ce n'est à de rares intervalles, les nouveaux centres de population : et les colons, qui ne pouvaient vivre heureux qu'à l'ombre d'un clocher, et sous l'égide d'un pasteur, ne souhaitaient rien tant que de voir au milieu d'eux des prêtres résidents ; ils appelaient donc de tous leurs vœux la formation d'un clergé canadien.

C'est pourquoi l'on songea en France à envoyer au Canada quelqu'un qui, revêtu du caractère épiscopal, pût pourvoir par lui-même aux besoins de cette Église naissante. Tandis que le souverain, les ministres, et les autres personnes intéressées à ce projet, préparaient les voies à son exécution, et jetaient les yeux de part et d'autre pour trouver sur qui réunir leurs suffrages, Dieu tenait tout prêt, à l'ombre du sanctuaire, celui sur lequel reposait sa prédilection. Il le tira du célèbre ermitage de Caen, et du milieu des plus fervents disciples de M. de Bernières de Louvigny.

Après avoir renoncé à toutes les prétentions qu'il aurait pu faire valoir, en sa qualité d'aîné d'une des plus illustres maisons du royaume, François de Laval de Montmorency, loin d'aspirer aux titres et aux dignités ecclésiastiques, ne songeait qu'à s'engager de plus en plus dans les profondeurs de l'humilité et de l'abjection, selon l'esprit et les leçons de son incomparable maître ; il ne réussit pas néanmoins, au gré de ses désirs, à ensevelir pour toujours dans l'obscurité son mérite et ses vertus. La reine mère, Anne d'Autriche, ayant été instruite de ses grandes qualités, le désigna au jeune monarque comme très propre par ses vertus, ses talents, sa naissance, à soutenir l'honneur de l'épiscopat. Toutefois l'humble lévite ne se décida à accepter cette charge que sur les instances des plus saints personnages, ses amis, et en particulier de M. de Bernières lui-même. Il fut sacré le 8 décembre 1658, sous le titre d'évêque de Pétrée, *in partibus infidelium*, et fit voile pour le Canada au printemps suivant, avec les pouvoirs de vicaire apostolique.

“ Allez, Ange tutélaire de la Nouvelle-France, allez au delà des mers !... Dieu bénira tout ce que vous entreprendrez, et votre nom.



sera célèbre à jamais dans le nouveau monde... Mais ne vous attendez pas de trouver vos brebis ramassées dans des villes, des villages, des hameaux : elles sont éparses çà et là, éloignées les unes des autres, logées dans des cabanes destituées de tout, excepté des misères temporelles et spirituelles dont elles regorgent... Quoiqu'elles soient en petit nombre, avant qu'elles aient toutes la consolation de voir leur pasteur, et lui celle de les consoler, il faudra qu'il fasse de longues courses, mal couché, mal nourri, marchant avec des raquettes aux pieds sur la neige, tantôt montant, tantôt descendant, par des chemins impraticables...

“ Le Canada pour lors était entre les mains d'une compagnie<sup>1</sup> qui n'était ni assez puissante pour le soutenir, ni assez désintéressée pour l'abandonner ; dans cette situation la colonie ne faisait que languir. Il y avait plus d'un siècle que les fleurs de lis avaient été arborées sur cette terre, et cette terre ne produisait rien ; elle portait le nom de Nouvelle-France, et il n'y avait qu'une poignée de gens de l'ancienne ; point d'évêque titulaire, point de séminaire, point d'intendant, point de conseil ; les gouverneurs, n'ayant que de médiocres appointements... n'entreprenaient rien de considérable dans le pays ; c'était un corps informe et sans âme, qui n'avait que le commencement de l'être, et qui attendait une main secourable pour lui en donner la perfection...

“ La haute naissance de monseigneur de Laval, l'accès que lui donnait son nom auprès du Roi, l'estime qu'il faisait de sa vertu, l'idée qu'il avait conçue de sa droiture et de sa probité, engagèrent ce prince à écouter et à suivre ses conseils. D'un côté, la compagnie, touchée de ses vraies et fortes raisons, et comme forcée par ses sollicitations, abandonna un fardeau qui était trop fort pour elle, et qui, entre ses mains, avait perdu beaucoup de son prix. De l'autre côté... sur les charitables et respectueuses instances du prélat, Louis XIV songea tout de bon à la conservation et à l'accroissement de la colonie ; il y envoya des troupes ; il augmenta les appointements des gouverneurs ; il fit un intendant et un conseil ; il donna des patentes pour le séminaire... mais le chef-d'œuvre de la bonté du monarque, et celui des travaux de l'infatigable prélat, fut l'érection de l'évêché...<sup>2</sup>” Cette érection eut

1. Celle des Cent Associés.

2. M. l'abbé de la Colombière, — Oraison funèbre de monseigneur de Laval.



lieu en 1674, par une bulle du pape Clément X, en date du 1er octobre ; le nouveau siège comprenait sous sa juridiction les immenses espaces sur lesquels s'étendait, de ce côté de l'Océan, le sceptre du roi très chrétien, savoir : outre le Canada proprement dit, l'Acadie, la Louisiane, le Pays d'en Haut, formant un territoire onze fois plus grand que l'ancienne France.

Déjà (1663) monseigneur de Laval avait jeté les fondements de son séminaire diocésain, uni à celui des Missions étrangères de Paris. Pendant vingt-cinq ans, le premier ange de cette lointaine chrétienté, avait employé toutes les ressources de sa haute intelligence, et de son esprit apostolique à procurer le bien des âmes confiées à sa sollicitude. Un sentiment intime de sa propre insuffisance, plus encore que le poids de l'âge et des infirmités, le pressait de se décharger du fardeau de l'épiscopat sur des épaules plus jeunes et plus vigoureuses.

Dans cette pensée, il fit prier en France plusieurs personnes fort sages et fort éclairées de prendre, sans bruit, des informations pour trouver un sujet sur qui il pût fixer son choix. M. l'abbé Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice fut consulté, ainsi que les révérends pères le Valois, de Mouchy et de la Chaise ; ces hommes si distingués, et qui étaient à même par leur position de porter un jugement impartial, ne trouvèrent, parmi le clergé de Paris, personne qui leur parût plus propre aux fonctions épiscopales dans la Nouvelle-France, que le jeune abbé de Saint-Vallier. La vive opposition qu'il avait jusque-là manifestée pour toutes les charges de cette nature, ne leur était pas inconnue ; comment se persuaderont-ils que, après avoir refusé des mitres dans sa patrie, il consentira à accepter celle du Canada ? “ Les premières, en effet, ne sont-elles pas d'or pur, tandis que la seconde a, à peine, quelque légère superficie de ce précieux métal ? ” Quelle différence du tout au tout ! — “ Être évêque en France, c'est être évêque parmi ses proches, au milieu de sa famille avec laquelle, si elle est illustre et dans les emplois...on peut partager tout ce qu'elle a de brillant et d'agréable selon le siècle, tandis qu'on répand réciproquement sur elle tout l'éclat et tous les avantages humains d'un riche et pompeux sacerdoce ; être évêque en France, c'est être évêque dans un pays charmant, sous un ciel tempéré ; parmi des peuples dociles et accoutumés, depuis près de quinze siècles, au joug de la religion et de l'obéissance. Mais être évêque en Canada...n'est-ce pas d'abord renoncer à toutes les douceurs de la patrie, et s'exposer pour arriver au



terme, à toutes les fureurs de la mer ? N'est-ce pas venir chercher, à travers cent écueils et cent dangers, une terre étrangère, des climats rudes, des saisons cruelles, des peuples dont la plus grande partie, bien loin d'être chrétiens, ne sont pas même hommes ; des peuples en un mot encore tout bruts, tout sauvages, tout idolâtres <sup>1</sup>."

Jamais le premier de ces deux tableaux, placé dans son jour le plus séduisant, n'avait obtenu de l'abbé de Saint-Vallier un regard favorable ; de quel œil envisagera-t-il donc les tristes et affreux aspects du tableau opposé ? Le R. P. le Valois, en qualité de guide de sa conscience, se charge de lui faire là-dessus les premières ouvertures ; à sa grande surprise, il trouve dans son pénitent de tout autres dispositions que celles qu'il s'attendait d'y rencontrer. Dans le pauvre évêché, rempli de croix et de misère qu'on lui présente aujourd'hui, M. de Saint-Vallier reconnaît un siège de la nature de ceux dont parlait l'Apôtre, quand il disait dans la primitive Église : "*Qui episcopatum desiderat bonum opus desiderat* <sup>2</sup> ;" et il n'oppose plus à ce qu'on paraît vouloir de lui ses invincibles résistances d'autrefois.

Il y a lieu de croire que ce fut en cette conjoncture qu'il demanda au roi la permission de se retirer de la cour, au moins pour un temps, ce qui ne lui fut accordé qu'à la troisième sollicitation. Il est vraisemblable aussi qu'il commença dès lors à s'occuper aux missions dans les pauvres villages de la campagne.

Le correspondant de monseigneur de Laval au séminaire des Missions étrangères, M. l'abbé Dudouyt, se hâta d'écrire au prélat pour lui faire part du résultat des informations qui avaient été prises. Sa lettre est du mois de mars 1684.

"Nous avons examiné, dit-il, sur qui on pouvait jeter les yeux... ça été à l'occasion de la proposition que nous a faite le P. le Valois, touchant M. l'abbé de Saint-Vallier dont voici les qualités pour et contre. Il est de naissance considérable, il a du bien, il est aumônier du roi qui a beaucoup d'estime pour lui ; il est d'un parfait exemple à la cour, où il travaille avec édification, il est austère pour lui-même. On le veut faire évêque en France, mais il s'en défend autant qu'il peut.

<sup>1</sup> et <sup>2</sup>. R. P. de la Chasse,—Oraison funèbre.



“ Il a demeuré les six derniers mois avant Pâques au séminaire de Saint-Sulpice, où il a fort édifié. Le P. le Valois est son directeur, et lui fait faire ses retraites. C'est lui (le P. le Valois) qui a pensé qu'il serait propre pour le Canada et qui lui en a parlé ; et il (M. de Saint-Vallier) a dit que, pour éviter d'être évêque en France, il consentirait plutôt à l'être en Canada, et qu'il voudrait demeurer votre coadjuteur tant que vous vivrez ; on croit que l'estime que le roi a pour lui, ferait qu'il agréerait la chose.

“ Les raisons qui nous ont paru contraires sont qu'il a un zèle un peu trop ardent, soit pour sa propre perfection, soit pour y porter les autres ; qu'il n'a pas encore beaucoup d'expérience, étant jeune ; qu'il est austère... J'ai parlé de cette affaire à M. Tronson ; nous en avons examiné les raisons pour et contre. M. Tronson convient qu'il a beaucoup d'ardeur et pas encore d'expérience... le P. le Valois m'a répondu qu'il se modère beaucoup dans son zèle et son ardeur, soit pour sa propre conduite, soit pour celle des autres ; qu'il a proposé de lui-même que lorsqu'il serait obligé de conduire le diocèse, il aurait un conseil composé des personnes les plus capables, par l'avis desquelles il se conduirait, et qu'il voulait demeurer votre coadjuteur tant que Notre-Seigneur vous conservera la vie...

“ Nonobstant tout cela, je n'ai pas jugé à propos de faire aucune démarche ni de parler de lui. J'ai cru cependant qu'il fallait vous donner avis de tout, et savoir votre sentiment là-dessus. Ses parents voudront bien qu'il soit évêque en France, mais ils auront de la peine à souffrir qu'il soit évêque en Canada ; c'est pourquoi on n'ose faire paraître qu'il soit dans cette disposition. J'aurais souhaité qu'il fût venu passer six mois à notre séminaire de Paris, pour le bien connaître et afin qu'il y prît l'esprit qui lui serait nécessaire ; mais cela ferait juger à ses parents qu'il aurait quelque dessein pour les Missions étrangères, et ils s'y opposeraient. M. Tronson dit qu'il sera un bon évêque en France, et qu'il ne peut manquer de l'être...<sup>1</sup> ”

Le contenu de cette lettre causa à monseigneur de Laval une entière satisfaction, et lui fit concevoir les plus flatteuses espérances ; il n'était probablement pas sans connaître, au moins de réputation, celui qu'on lui introduisait de la sorte comme digne de porter un jour la houlette

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec, par monseigneur E.-A. Taschereau.



pastorale ; peut-être même l'avait-il rencontré à la cour, dans les visites qu'il avait été obligé d'y faire lorsque, en vue des intérêts de son troupeau, il avait fait le voyage d'Europe ; mais il lui tardait de le voir de plus près, et de conclure avec lui, s'il y avait lieu, une affaire qu'il regardait comme étant de la dernière conséquence. Ayant donc mis ordre à tout ce qui concernait la conduite de son diocèse, il s'embarqua, malgré la saison avancée, pour passer en France, où il arriva à la fin de cette même année 1684. Tout ce qu'il apprit de nouveau sur le compte de l'abbé de Saint-Vallier, tout ce que lui-même remarqua en sa personne de vertu, de science, d'habileté, le confirma dans la haute opinion qu'il s'en était formée ; il crut voir dans ce jeune prêtre, si humble et si modeste, le successeur que le Ciel lui destinait ; et il le supplia de ne pas s'opposer au dessein où il était de le présenter au roi pour l'évêché de Québec.

M. de Saint-Vallier cependant avait fait ses réflexions : il se résignait à recevoir le caractère épiscopal, tout en continuant à déclarer qu'il ne voulait être que coadjuteur. Déjà messieurs les directeurs du séminaire de Québec, et messieurs des Missions étrangères de Paris, avaient tenté de gagner sur l'esprit de l'ancien évêque qu'il conservât le soin principal de son Église ; ils renouvelèrent plus vivement leurs instances au moment où il était question de prendre un parti définitif ; mais personne ne se montra plus décidément en faveur de cette mesure que M. de Saint-Vallier lui-même ; il alléguait, pour appuyer son sentiment, tout ce que pouvaient lui suggérer et la pensée de sa propre incompétence, et son respect pour le vénérable patriarche du nouveau monde. Dans son humilité néanmoins monseigneur de Laval persista à demander non un coadjuteur, mais un successeur. En vain M. de Saint-Vallier essayait-il d'éloigner de lui cette haute responsabilité, il dut se rendre aux lumières des hommes éminents, qui lui montraient la volonté de Dieu dans l'acceptation qu'il ferait de la charge épiscopale.

Mais s'il se laisse enfin vaincre, s'il accorde à tant de sollicitations et de prières un consentement si longtemps refusé, c'est que — et il l'a bien compris — la mitre qu'on lui offre " n'est pas enrichie de perles et de diamants, et qu'il ne s'agit pas pour lui de se voir couronné de gloire et d'honneur. Non, cette Église naissante, encore au berceau, n'est point le parterre de l'Époux où l'on trouve la beauté du lis, l'odeur de la rose, du baume et du basilic. C'est un champ nouvelle-



ment découvert, encore tout hérissé de ronces et d'épines ; c'est une vigne sauvage qui ne porte point de fruits, ou qui n'en porte que de très amers ; c'est une épouse dont Jésus-Christ veut faire la conquête, mais qui n'est couverte que des vêtements de son ancienne infidélité, et qui n'est point encore parée des ornements de son Époux... <sup>1</sup>”

Il ira, lui, à la recherche de cette épouse, et pour l'avoir,..." il exposera sa tête à la rosée, et ses cheveux seront mouillés par les gouttes d'eau qui tomberont pendant la nuit <sup>2</sup>.”

Monseigneur de Laval se chargea de faire connaître au roi les dispositions que manifestait M. de Saint-Vallier, par rapport à l'évêché de la Nouvelle-France : Sa Majesté en parut surprise, et, dans une audience qu'elle accorda peu après à son aumônier, elle lui reprocha le refus qu'il avait fait de plusieurs évêchés dans sa patrie ; mais M. de Saint-Vallier fit si bien valoir les motifs qui lui avaient fait donner la préférence au siège de Québec, que le roi en parut satisfait. Il n'en fut pas ainsi de la famille de la Croix de Chevrères ; tous ceux de cette famille qui se trouvaient à Paris, supplièrent Sa Majesté de ne pas permettre que M. de Saint-Vallier allât au Canada, et Louis XIV promit qu'il ne donnerait son consentement définitif que lorsque la mère du jeune abbé aurait donné le sien. M. de Saint-Vallier partit aussitôt pour aller le lui demander à Grenoble. La première ouverture qu'il lui fit de son dessein affligea extrêmement cette tendre mère. Elle le conjura, par toutes les raisons les plus touchantes, de ne pas lui donner le coup de la mort en se séparant d'elle pour accepter un évêché si éloigné, où il ne pourrait se rendre sans courir une infinité de dangers, et où il ne pourrait demeurer sans être exposé à toute sorte de souffrances, par la rigueur du climat, la pauvreté du pays, et la barbarie des sauvages qui l'habitaient. Mille réflexions, toutes plus accablantes les unes que les autres, se présentèrent à l'esprit de cette mère affligée ; mais elles n'ébranlèrent point le courage de son fils. Il lui parla avec tant d'énergie de la vanité des grandeurs humaines et du mépris qu'en doit concevoir un cœur chrétien, qu'il triompha de sa tendresse, et elle résolut de faire généreusement son sacrifice, dût-il lui en coûter la vie. Depuis ce moment, elle ne songea plus qu'à procurer à son fils tous les avantages possibles. Il avait déjà droit à un riche patrimoine ; elle

1. M. l'abbé Fornel, — Oraison funèbre.—2. Cant., V, 2.



lui assura, en outre, une pension viagère de cent pistoles, et le combla de présents pour sa lointaine Église. Les autres membres de la famille imitèrent cette générosité, et M. de Saint-Vallier reçut des dons pour une valeur considérable. Pendant le court séjour qu'il fit dans sa ville natale, il donna aux pauvres de grandes marques de son zèle et de sa charité. Il avait fondé peu auparavant (7 janvier 1683) à Saint-Vallier-sur-Rhône, en vue du château de ses ancêtres, un hôpital dont il avait donné le soin à deux sœurs de la congrégation de Saint-Joseph ; il avait obtenu ces religieuses de monseigneur de Villars, archevêque et comte de Vienne en Dauphiné.

Enfin vint le moment où il dut se séparer pour toujours de sa mère : les adieux furent déchirants, et la comtesse ne survécut que peu de temps à cette suprême épreuve.

De retour à Paris, M. de Saint-Vallier fit savoir au monarque que rien ne s'opposait plus à son départ pour le Canada. Sa Majesté n'avait plus de prétexte pour s'y opposer elle-même. L'aumônier du roi résigna alors sa charge sans vouloir accepter aucune indemnité, et ce fut sur ses instances que Louis XIV régla qu'à l'avenir cet emploi ne serait plus vénal.

Restait à solliciter à Rome l'institution canonique de M. de Saint-Vallier ; or, la chose pouvait traîner en longueur, à cause des démêlés qui existaient entre la France et le saint-siège depuis la trop fameuse *Déclaration* de 1682 ; plusieurs évêchés du royaume n'étaient pas pourvus canoniquement, et l'on ne savait combien de temps durerait une telle anomalie. M. de Saint-Vallier ne pouvait rester inactif pendant une période de temps indéterminée ; et comme monseigneur de Laval conservait encore tous ses droits, il donna à son successeur présumé des lettres de vicaire général ; celui-ci résolut de partir au plus tôt pour visiter le Canada, et connaître par lui-même le pays dont on lui avait fait jusque-là des peintures si peu attrayantes.

C'est au séminaire des Missions étrangères que M. de Saint-Vallier se retira, en attendant le jour du départ. Monseigneur de Laval y était aussi. La conformité de leurs sentiments rendait leur liaison des plus agréables. L'ancien évêque instruisait de l'état de l'Église qu'il gouvernait avec tant de bénédiction celui qui, bientôt, devait en être lui-même le pasteur.

Dès que la saison put lui permettre d'entreprendre le voyage



qu'il avait en vue, le nouveau grand vicaire se présenta à la cour pour recevoir les derniers ordres du roi ; puis, sans prendre congé ni de ses amis, ni de ses proches, il se rendit à la Rochelle où il devait s'embarquer pour Québec. Lui-même rend compte de son voyage dans une lettre qu'il écrivit quelques années après à un de ses amis. Nous ne saurions mieux faire que d'en citer quelques passages :

“ Vous n'avez peut-être pas oublié, dit-il, que je partis de Paris au mois de mai de l'année 1685. Je m'embarquai à la Rochelle le mois suivant, dans le vaisseau que montait M. le marquis de Denonville, qui avait été nommé par le roi gouverneur de la Nouvelle-France, et qui menait avec lui madame sa femme et une partie de sa famille.

“ De neuf ecclésiastiques qui avaient bien voulu me suivre, et qui avaient tous passé par le séminaire des Missions étrangères à Paris, où j'avais fait ma demeure depuis ma nomination à l'épiscopat, il n'y en eut que deux qui demeurèrent auprès de moi durant la navigation ; les autres furent partagés sur deux vaisseaux, cinq sur l'un et deux sur l'autre : les cinq avaient pour chef M. l'abbé d'Urfé, ci-devant doyen de la cathédrale du Puy, dont on connaît assez le nom et la vertu, sans qu'il soit nécessaire que je fasse connaître ici sa personne et son mérite...

“ Deux des prêtres, qu'on avait fait embarquer avec cinq cents soldats qui passaient avec nous, furent les plus heureux de tous ; car, outre les exercices de piété qu'ils firent faire à l'équipage et aux passagers, comme on le faisait dans les autres navires où nous étions, il plut à Dieu de leur fournir une nouvelle matière de zèle, par la maladie qui se mit dans les troupes, et qui enleva cent cinquante hommes ; ils s'appliquèrent si fortement jour et nuit à secourir ces pauvres malades, qu'à force d'être auprès d'eux, pour leur donner les soulagements du corps, et pour leur administrer les sacrements, la longue fatigue jointe au mauvais air, les réduisit enfin au nombre de ceux qui avaient besoin de secours.

“ Quelque soin que l'on prit de les assister, il fut impossible de vaincre la malignité du mal, et ils eurent autant de joie de perdre la vie en cette occasion, qu'ils causèrent de douleur à tout le monde par leur perte. L'un (M. l'abbé Mossu) mourut dans le vaisseau peu de temps avant qu'il touchât au port, et l'autre (M. l'abbé Bergier) languit encore quelques jours après son arrivée à Québec.

“ J'avoue que je fus sensiblement touché de la mort de ces deux



ouvriers évangéliques, sur lesquels j'avais beaucoup compté pour le bien de la colonie, parce que je connaissais leur vertu et leur grâce : mais après tout, je leur portai plus d'envie que de compassion, et bénissant mille fois Dieu de l'honneur qu'il leur avait fait de les appeler à lui, par une espèce de martyre de charité, j'entraî autant que je le pus en leurs saintes dispositions, pour avoir quelque part au mérite de leur sacrifice, puisque je n'avais pas été jugé digne de participer à leurs souffrances et à leur sort. Quel bonheur pour moi si j'avais suivi mon premier instinct, qui me portait à la Rochelle à m'embarquer avec eux, et si, ayant couru les mêmes risques sur la mer, j'avais eu la même fortune ! Mais il fallut qu'on m'en empêchât sous prétexte de prudence, en s'opposant à mon désir, et je ne méritais pas de terminer sitôt mes jours par une fin si glorieuse.

“ Si j'ai été privé de cette grâce avec justice, Dieu m'en a ménagé une autre dont je fais beaucoup de cas ; il a voulu que j'eusse durant tout le voyage la compagnie de M. le marquis de Denonville, dont j'ai eu le loisir de connaître plus à fond la piété et la sagesse. Il a autorisé, non seulement par ses avis, mais encore par ses exemples, tout le bien qui se pouvait faire dans le vaisseau pour l'équipage ; il était toujours le premier à tous les exercices de religion ; il assistait les dimanches et fêtes aux prédications, et il ne dédaignait pas de se trouver souvent aux instructions familières, que je faisais moi-même tous les jours en forme de catéchisme ; il passait presque tout son temps en prières ou en lecture de bons livres ; il avait sans cesse entre les mains les psaumes de David ; il était aisé de voir dans sa conversation qu'il les entendait bien, et qu'il les goûtait extrêmement ; tant que je fus avec lui sur mer, je ne lui vis pas faire une faute, et rien ne lui a échappé, ni dans ses paroles, ni dans ses manières, qui ne marquât une vertu bien établie et une prudence consommée, tant pour les choses qui regardent la vie chrétienne, que pour celles qui sont de sa profession et de la science du monde.

.....

“ En arrivant à Québec, je fus descendre au séminaire des Missions étrangères qui est dépendant de celui de Paris, et qui a été jusqu'à présent le séminaire épiscopal de Canada ; messieurs les directeurs de cette maison vinrent au devant de moi, avec tout le respect et toute la cordialité que je pouvais en attendre, et, comme ce sont eux qui remplissent toutes les places de la cathédrale, ils me reçurent en chapitre,



dans les formes, en qualité de grand vicaire de monseigneur de Québec, qui m'avait donné cette qualité par lettres authentiques avant mon départ de France."

La maladie dont il est parlé dans cette lettre, continua de sévir parmi les soldats après leur débarquement de vaisseau, et, en fort peu de temps, les salles de l'Hôtel-Dieu furent remplies de ces pauvres gens attaqués, les uns de fièvres pourprées, les autres de scorbut. M. de Saint-Vallier ne pouvait manquer une si belle occasion d'exercer son zèle et sa charité ; il visitait avec empressement ces malheureux en proie à la souffrance ; il embrassait tendrement les plus affligés, disait à tous de bonnes paroles, et distribuait des aumônes en abondance. Il commença aussitôt à prendre part à toutes les bonnes œuvres qui se faisaient dans la ville, "charmant par ses honnêtetés les personnes avec qui il avait quelque rapport," comme s'exprime la mère Juchereau de Saint-Ignace dans son Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.

## CHAPITRE QUATRIÈME

1685-1686

J'irai moi-même chercher mes brebis et les visiterai moi-même.

Ez., XXXIV, II.

Il parcourut les villes de Juda..., et sa renommée se répandit jusqu'aux extrémités de la terre.

1 Mac., III, 8 et 9.

Quelle était en 1685 la condition de la colonie française du Canada ? Qu'avait-on fait, jusque-là, pour procurer la conversion et la *civilisation* des innombrables tribus sauvages, éparses sur l'immense

étendue d'un pays sans limites ? Même avant son départ de France, M. de Saint-Vallier s'était instruit là-dessus en détail, soit dans ses entretiens réitérés avec monseigneur de Laval, soit par la lecture attentive des comptes rendus qu'envoyaient régulièrement chaque année les gouverneurs, les intendants, les missionnaires. Maintenant il va voir de ses yeux ce qui a été accompli pendant plus d'un quart de siècle, dans l'ordre civil, en vertu des sages mesures administratives recommandées par Colbert ; et dans l'ordre moral et religieux, grâce aux efforts incessants du premier évêque préposé aux soins de cette nouvelle chrétienté.

Le nombre total des Français établis alors sur les bords du Saint-Laurent s'élevait, d'après le recensement, à dix mille sept cent vingt-cinq ; on y comptait soixante-quatre seigneuries, et quarante paroisses rurales ayant des curés résidents. Québec, pour sa part, avait une population de mille deux cent cinq âmes ; le chiffre cent quatre-vingt-sept représentait les édifices renfermés dans l'enceinte de la ville.

Sans parler du château Saint-Louis, demeure peu somptueuse des dépositaires de la puissance du monarque très chrétien, on voyait ici la cathédrale inachevée qui servait aussi d'église paroissiale ; là les solides bâtiments du séminaire diocésain ; dans un endroit, l'imposante structure du monastère des religieuses ursulines ; dans un autre, le couvent des hospitalières et l'Hôtel-Dieu ; le vaste et beau collège des pères jésuites occupait un site avantageux en face de la cathédrale. Ces constructions couronnaient le rocher de Stadacona, et dominaient par leur position les plus magnifiques perspectives que puisse présenter, en aucun lieu du monde, la riche et grandiose nature.

Dans le dessein qu'il avait formé de faire la visite du diocèse, M. de Saint-Vallier commença par les communautés religieuses de la capitale, et chacune d'elles lui parut digne d'admiration et d'éloge. Aux zélées institutrices chargées de l'éducation des jeunes filles françaises et sauvages, et aux humbles servantes des pauvres malades de Jésus-Christ, il décerna le témoignage que les unes et les autres travaillaient, selon l'esprit de leur vocation, avec grande fidélité, aux emplois de leur institut. Il trouva leurs cloîtres respectifs encore délicieusement embaumés du parfum des vertus angéliques qu'avaient pratiquées naguère, au milieu d'elles, les Marie Guyart de l'Incarnation et les Catherine de Longpré de Saint-Augustin, — âmes d'élite égales en sainteté aux



Thérèse, aux Catherine de Sienne, et non moins favorisées que ces dernières des dons de la grâce les plus merveilleux <sup>1</sup>.

Les frères et les émules des Brébeuf, des Lalemant, des Jogues, ne lui parurent pas avoir dégénéré de l'esprit apostolique qui avait donné à l'Église de la Nouvelle-France des héros magnanimes, des martyrs glorieux. "La maison des jésuites, dit-il, est bien bâtie, leur église est belle, leurs classes ne sont pas aussi fortes en écoliers qu'elles le seront un jour ; mais leurs régents sont gens choisis, pleins de capacité et de zèle, qui remplissent leurs devoirs par esprit de grâce, et qui, par la fidélité qu'ils apportent à cet emploi passager, tâchent de se rendre dignes d'être appliqués à quelque mission de sauvages, dont ils apprennent la langue selon la destination que leur supérieur fait de leur personne. Ce supérieur est à présent le père Dablon, homme d'un mérite et d'une expérience consommés... ; plus on le voit, plus on l'estime ; et dans le compte qu'il a bien voulu me rendre des qualités et des travaux de tous les religieux qui lui sont soumis, soit dans le collège, soit dans les missions, j'ai connu qu'ils sont tous des saints qui ne respirent que Dieu seul, et qui ne s'épargnent en rien pour convertir les infidèles, et pour sanctifier les chrétiens. Il faut avouer que parmi ces pères de la Nouvelle-France, il y a un certain air de sainteté si sensible et si éclatant, que je ne sais s'il peut y avoir quelque chose de plus en aucun autre endroit du monde où la compagnie de Jésus est établie."

Aux dignes fils de Saint-François, établis à une petite distance de Québec, le grand vicaire accorde également un juste tribut d'éloge, en ces termes : "Le couvent des récollets s'appelle Notre-Dame des Anges ; le lieu est agréable, c'est la promenade de la ville la plus belle, et on y va souvent par dévotion en pèlerinage. Il y a douze ou quinze religieux de bonne volonté, toujours prêts à aller partout où il plaît à l'évêque de les envoyer... Mais, dit-il dans un autre endroit, quelque utilité qu'on tire des uns et des autres (des jésuites et des récollets), il reste toujours beaucoup de bien à faire qui se ferait assurément si le clergé était aussi nombreux qu'il le devrait être."

1. La mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du monastère des ursulines de Québec, décédée le 30 avril 1672, a été déclarée *vénérable* par le souverain pontife, Pie IX, le 15 septembre 1877. La mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière, est décédée en odeur de sainteté à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 8 mai 1668.



M. de Saint-Vallier faisait sa demeure au séminaire fondé par monseigneur de Laval : il avait occasion d'admirer chaque jour les vertus des membres qui composaient cette vénérable institution, et il s'exprime à leur sujet de manière à faire connaître la haute estime qu'il en avait conçue. " Les directeurs qui le gouvernement, dit-il, sont en petit nombre, et s'ils avaient moins de grâce et d'activité qu'ils n'en ont, il leur serait impossible de faire tout ce qu'ils font au dedans et dehors de leur maison : le détachement dont ils font profession, la charité qui les unit, l'assiduité qu'ils ont au travail, et la régularité qu'ils s'efforcent d'inspirer à tous ceux qui sont sous leur conduite, m'ont donné une très sensible consolation : quelque ferveur que j'aie trouvée parmi eux, j'ai eu le plaisir de la voir redoubler dans leur maison... Tout le monde y fit les exercices de la retraite spirituelle avec tant de bénédiction que, depuis les plus jeunes clercs jusqu'aux ecclésiastiques les plus avancés dans les saints ordres, chacun apporta de son propre mouvement ce qu'il avait en particulier pour être mis en commun. Il me sembla pour lors voir revivre dans l'Église de Canada quelque chose de cet esprit de détachement, qui faisait une des principales beautés de l'Église naissante de Jérusalem du temps des apôtres."

Douze chanoines, un doyen, un grand chantre, un archidiacre, un théologal, un grand pénitencier : tels étaient les dignitaires du chapitre, tous choisis parmi les messieurs du séminaire de Québec.

" On fait l'office à la cathédrale, remarque M. de Saint-Vallier, avec une gravité et une pompe proportionnées à la solennité des jours ; et comme le clergé n'est pas fort nombreux, on élève dans la cléricature, selon l'esprit du saint concile de Trente, plusieurs enfants du pays qui, étant formés au chant et aux cérémonies, suppléent parfaitement bien, en ce qui regarde les ministères inférieurs, au défaut des prêtres..." M. l'abbé de la Tour rappelle dans ses mémoires que ces enfants portaient en hiver une soutane et un camail rouges, avec un surplis ordinaire ; le camail était remplacé en été par un bonnet carré rouge. Ils étaient au nombre de soixante, et présentaient dans le chœur un spectacle non moins intéressant que singulier.

Après avoir donné ses soins à la population de la ville épiscopale, M. de Saint-Vallier porta ses pas hors de l'enceinte de Québec. Il visita d'abord les paroisses de la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans.



La seigneurie de Beaupré était l'apanage du séminaire de Québec, et devait aux soins de monseigneur de Laval le développement relativement rapide de sa population. L'île d'Orléans, passée en d'autres mains, avait aussi appartenu à ce corps ; les quatre paroisses qui s'y étaient formées comptaient, réunies, autant d'habitants que la capitale.

Aux jours où M. de Saint-Vallier visita cette partie de la campagne canadienne, la nature avait dépouillé son riche manteau d'émeraude et se reposait, comme dans un long sommeil de mort, sous un épais linceul d'une éclatante blancheur. Lacs, rivières, cascades, tout était cristallisé, tout reflétait, dans les beaux jours, avec mille nuances, les brillantes couleurs du prisme, et l'œil ébloui par ces beautés d'un genre nouveau, cherchait avec complaisance à s'arrêter sur la sombre parure des pins et des sapins, vétérans de la forêt, que les plus puissants efforts de la tempête n'avaient pu découronner.

On aimera à entendre M. de Saint-Vallier lui-même rendre compte de ses observations sur les paroisses établies en ces endroits : " J'allai, dit-il, durant l'hiver au cap Tourmente, à la côte de Beaupré, et à l'île d'Orléans... Je vis tous les habitants qui se trouvèrent sur ma route, les invitant à se rendre chacun dans leurs paroisses, à mesure que j'y ferais ma visite ; ils s'y rendirent pour la plupart, et j'eus la consolation d'en voir plusieurs assister à nos prières et à nos exhortations, et s'approcher des sacrements pour gagner les indulgences que je leur portais.

" Mon principal soin dans le cap Tourmente, fut d'examiner l'un après l'autre trente et un enfants que deux ecclésiastiques du séminaire de Québec y élevaient, et dont il y en avait dix-neuf qu'on appliquait à l'étude, et le reste à des métiers ; l'éloignement où ils étaient de leurs parents et de toute compagnie dangereuse à leur âge, ne contribuait pas peu à les conserver dans l'innocence...

" Il n'y a dans cet endroit qu'une seule cure (celle de Saint-Joachim) qui est fort bien desservie ; il y en a trois à la côte de Beaupré, savoir : Sainte-Anne, Château-Richer, et l'Ange-Gardien ; et cinq dans l'île d'Orléans, qui sont la Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Paul (*aujourd'hui Saint-Laurent*) et Saint-Pierre.

" Ces huit cures sont gouvernées par quatre prêtres, dont l'un est attaché à Sainte-Anne, lieu de pèlerinage où l'on va toute l'année ; l'autre dessert Château-Richer et l'Ange-Gardien ; le troisième partage ses soins entre la Sainte-Famille et Saint-François ; et le dernier est



chargé lui seul de Saint-Jean, de Saint-Paul, et de Saint-Pierre. Chaque paroisse aura dans la suite son curé, lorsqu'elle pourra lui fournir sa subsistance, et qu'il y aura plus de prêtres dans le pays. Tous ces lieux m'ont paru pauvres ; il n'y a que trois ou quatre églises qui aient été bâties de pierre par les soins et les secours des messieurs du séminaire de Québec ; les autres ne sont que de bois, et elles ont besoin d'être, ou réparées ou rebâties, ou achevées, ou ornées au dedans, ou pourvues de quelques vaisseaux sacrés, d'ornements, de linge, de fonts baptismaux, ou accompagnées de cimetières fermés, et de presbytères qui manquent presque partout, les curés étant réduits à se mettre en pension dans des maisons particulières, où il serait à souhaiter qu'ils ne fussent pas : ils ont pourtant vécu jusqu'à présent avec beaucoup de sagesse, et j'attribue à leur exemple et à leurs soins le bon ordre que j'ai vu parmi les habitants de ces lieux-là, qui sont assez universellement gens de bien, et dont les enfants m'ont paru fort bien instruits.

A Montréal, la cité de Notre-Dame, M. le grand vicaire de Saint-Vallier reçut un accueil digne de ses hautes fonctions ecclésiastiques : le gouverneur de la place, M. le chevalier de Callières, lui témoigna à son arrivée beaucoup de joie, et lui rendit tous les honneurs dus à sa naissance et à sa dignité ; on peut penser que le clergé et le peuple lui donnèrent aussi des marques sensibles de leur respect et de leur allégresse ; pour sa part, il eut lieu d'être satisfait de l'état de la religion dans cette partie de son diocèse.

Ville-Marie, en effet, ne manquait ni de saints prêtres pour s'acquitter avec succès du ministère évangélique, ni de pieuses vierges pour s'employer aux œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice suffisaient amplement aux besoins d'une population qui, en ce temps, ne dépassait pas sept cent vingt-quatre individus. Ils desservaient en outre les paroisses environnantes, fournissaient des missionnaires aux sauvages, et prenaient un soin paternel des deux communautés de filles qui s'étaient formées et développées sous leurs auspices et leur direction.

M. de Saint-Vallier ne fut pas moins élié du dévouement avec lequel les hospitalières de Saint-Joseph s'appliquaient au soulagement des malades, que touché de l'extrême pauvreté où il les trouva réduites.

“ L'hôpital, dit-il, est administré par dix-huit ou vingt religieuses



dont plusieurs sont venues de France. Ce sont de vertueuses filles, mais on ne peut guère être plus pauvres qu'elles ne le sont. Tout leur bâtiment consiste en un corps de logis dont le bas est une salle de malades, étayée par dehors et par dedans, et le haut est un grenier plutôt qu'un dortoir, où on est obligé de mettre plusieurs lits par cellule et où le froid et le chaud sont extrêmes, suivant la diversité des saisons. Il est surprenant que leur communauté et leur hôpital n'aient pas péri jusqu'à présent, et j'attribue à leur vertu les ressources extraordinaires qu'elles ont trouvées de temps en temps dans la divine Providence qui semble leur avoir ménagé des secours imprévus à proportion de leurs besoins et de leurs souffrances. On ne peut avoir plus de soin des pauvres ni plus de confiance en Dieu qu'elles n'en font paraître, et elles mériteraient bien que le roi augmentât à leur égard ses libéralités royales, pour soutenir une œuvre qui est si bien entre leurs mains et qui est absolument nécessaire à la colonie."

La vertueuse fondatrice de l'Hôtel-Dieu, mademoiselle Mance, s'était, depuis plusieurs années, endormie du sommeil des justes. Marguerite Bourgeois, au contraire, présidait encore avec vigueur aux destinées de sa famille religieuse, et jetait les bases de ce magnifique institut qui étend aujourd'hui ses ramifications sur toutes les parties du sol canadien, et qui a même envahi pacifiquement plusieurs endroits des États-Unis 1.

M. de Saint-Vallier sut apprécier à leur juste valeur les travaux des premières sœurs de la congrégation de Notre-Dame. " Il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris et dont elles ne soient venues à bout, lit-on dans son rapport. Outre les petites écoles qu'elles tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, et outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, elles ont établi une maison qu'elles appellent *la Providence* dont elles ont la conduite, et où elles instruisent plus de vingt grandes filles qu'elles forment à tous les ouvrages de leur sexe, pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service.

" De cette maison sont sorties plusieurs maîtresses d'école qui se sont répandues en divers endroits de la colonie, où elles font des caté-

1. La sœur Marguerite Bourgeois, fondatrice de la congrégation des sœurs de Notre-Dame, décédée à Montréal le 12 janvier 1700, a été déclarée *vénérable*, par notre saint-père le pape Léon XIII, le 7 décembre 1878.



catéchismes aux enfants, et des conférences très touchantes et très utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge.”

Déjà à la prière de M. Lamy, curé de la Sainte-Famille, île d'Orléans, le zélé grand vicaire avait demandé pour cette paroisse deux sœurs du nouvel institut. Pendant son séjour à Montréal, il prit des mesures pour en avoir aussi quelques unes qui ouvrissent à Québec une maison de *Providence*.

Les habitations échelonnées sur les deux rives du Saint-Laurent ne furent pas privées de la présence et des encouragements de leur évêque élu. “ Je visitai, dit-il, sur ma route toutes les églises que je trouvai des deux côtés du fleuve ; celle d'une petite ville qu'on appelle les Trois-Rivières <sup>1</sup>, et qui est fermée de pieux, fut la seule qui me donna de la consolation ; toutes les autres étaient ou si prêtes à tomber en ruines, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement ; et je ne doute pas que si les personnes de piété qui sont en France, avaient vu comme moi ces lieux saints, couverts de paille, tout délabrés, sans vaisseaux sacrés et sans ornements, elles n'en fussent vivement touchées, et qu'elles s'étendissent leurs aumônes jusque-là pour y faire célébrer les divins mystères avec décence.”

Mais les enfants de la forêt ont-ils donc déserté les rivages du grand fleuve ? Les *peaux rouges* ont-elles disparu sans retour à l'approche des *visages pâles* ? Où sont ces hardis chasseurs qui maniaient l'arc avec tant de grâce et d'agilité, et qui lançaient loin et haut la flèche sûre et rapide ? Où sont ces guerriers formidables, ces chefs fameux, ces diplomates consommés, ces orateurs dont le langage métaphorique, empreint d'une simplicité pleine de noblesse, a plus d'une fois excité l'admiration des Européens nourris dans les écoles de la littérature, et formés avec soin aux rigoureuses exigences de l'art de la parole ?

C'était au loin, sous les grands bois, le long du courant des eaux, dans les plaines à perte de vue du Pays d'en Haut, partout enfin où se trouvaient les plus beaux terrains de chasse qu'habitaient ces tribus puissantes et belliqueuses, dont le nom seul était une menace

1. D'après le recensement, la ville des Trois-Rivières ne renfermait en 1685 que trente-six maisons, et deux cent vingt-sept habitants.



pour la faible colonie française des rives du Saint-Laurent. Plus d'une fois M. de Saint-Vallier aura occasion de voir, à Québec ou à Montréal, les députés des cinq nations iroquoises ou ceux d'autres tribus de mœurs plus douces,—Algonquins, Abénakis, Hurons, etc. Les uns viendront traiter de la paix ou de la guerre avec *Ononthio*<sup>1</sup> ; les autres apporteront sur les marchés de ces villes les précieuses fourrures qu'ils échangeront pour les produits de l'Europe, et trop souvent, à leur grand préjudice, pour *l'eau-de-vie* qui deviendra entre leurs mains un principe actif de destruction et de mort.

Ne pouvant se rendre ni dans les bourgades éloignées où les jésuites continuaient avec une étonnante constance leur œuvre de zèle, ni sur les terrains de chasse où ces mêmes pères suivaient leurs néophytes pour les affermir dans la foi, le grand vicaire adressa aux missionnaires une lettre afin d'en obtenir des renseignements sur les progrès de la religion parmi les peuplades qu'ils avaient charge d'évangéliser. Plusieurs lui écrivirent et lui rendirent compte de leurs travaux, des sujets de consolation que donnaient les convertis anciens et nouveaux, et des motifs d'espérance qu'ils entretenaient pour le salut des infidèles.

M. de Saint-Vallier néanmoins se trouva heureux de pouvoir visiter en personne quatre villages, dont deux situés près de Montréal, les deux autres près de Québec, et où vivaient sédentaires quelques centaines de sauvages chrétiens que l'on y avait réunis pour les former plus facilement aux bonnes mœurs, aux pratiques religieuses, à la culture des terres et aux arts mécaniques. Si ces néophytes, nouvellement arrachés à la barbarie la plus révoltante et aux superstitions les plus grossières, ne répondaient pas tous également aux soins qui leur étaient prodigués, un certain nombre, au moins, donnaient à leurs pasteurs beaucoup de consolation, et M. de Saint-Vallier fut ravi de la ferveur et de l'innocence qu'il remarqua en eux.

“ La mission de la Montagne, écrit l'illustre visiteur, est un village renfermé dans un petit fort assez bien muni et en état de se défendre ; il n'est éloigné de la ville de Montréal que d'un quart de lieue, et les habitants sont des Iroquois et des Hurons, non seulement bien conver-

1. Ce mot, qui signifie *grande montagne*, était le nom donné par les sauvages à M. le chevalier de Montmagny, deuxième gouverneur du Canada ; ils l'appliquèrent dans la suite à tous ses successeurs.



tis, mais parfaitement fervents, qui ont été assemblés et cultivés par les soins des messieurs de Saint-Sulpice... On y vit, non pas comme dans un fort, mais comme dans un cloître, et toutes les vertus s'y pratiquent selon les règles de la plus haute perfection évangélique. Il y a presque toujours quelqu'un qui prie dans la chapelle ; on n'y voit jamais parler personne, et plusieurs s'en interdisent l'entrée pour des fautes fort légères dont ils se punissent volontairement eux-mêmes, en se tenant par esprit d'humilité et de pénitence à la porte. Ils ont tous une merveilleuse application à conserver leur innocence ; ils n'ont pas moins de soin de se tenir partout dans une grande récollection, et, après qu'ils ont parlé à Dieu dans l'oraison avec une simplicité charmante, ils font retentir les cabanes et les champs de cantiques spirituels durant le temps de leur travail et de leurs occupations domestiques. Quand ils sont les uns avec les autres, ils s'animent à la vertu par la sainteté de leur conversation, et ils exercent entre eux en toute occasion une charité continuelle. Enfin l'idée qu'ils ont de la grâce du baptême leur imprime un zèle ardent pour le procurer à leurs amis, et encore plus à leurs enfants dès qu'ils sont venus au monde, et l'on a vu des femmes chrétiennes qui étant en voyage...sont revenues exprès de plus de cent lieues pour faire baptiser ces petites créatures par leur charitable missionnaire."

Parlant de leur pasteur, M. de Saint-Vallier ajoute : " Ce digne ouvrier (M. de Belmont) a un soin particulier de la jeunesse...il est maître de toutes choses à l'égard des jeunes garçons ; il ne se contente pas de leur apprendre la doctrine chrétienne et la manière de bien vivre ; il leur enseigne aussi à parler français, à chanter le plain-chant et la musique, selon qu'ils ont de la voix. Les uns ont appris sous lui à être tailleurs, les autres sont devenus cordonniers, il y en a même de maçons qui ont bâti de leurs propres mains de petites maisons à l'euro péenne..."

" Il y a dans cette mission de la Montagne une école d'environ quarante filles sauvages, que les sœurs de la congrégation habitent et élèvent à la française, en leur apprenant en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Église, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières..."

" La mission de Saint-François Xavier du Saut est établie à trois lieues de Montréal... Les fondements en furent jetés, il y a quelques



années, à la prairie de la Madeleine où les Français ont une église, et les sauvages qui la commencèrent ont vécu et sont morts en odeur de sainteté... Leur nombre s'augmentant de jour en jour, il fallut aller s'établir au Saut ; c'est là qu'on a vu, dans la personne de Catherine *Tégahcovita*, la première vierge chrétienne que la nation iroquoise ait donnée à l'Église de Jésus-Christ... et Dieu fait plusieurs prodiges au tombeau de cette merveilleuse fille... Deux autres ont eu le bonheur et le courage de la suivre, en faisant vœu de virginité à son imitation. Ce sont deux anges sur la terre ; elles vivent comme si elles n'avaient point de corps, et elles emploient tout leur temps au travail et aux exercices de piété...

“ Les sauvages établis en cet endroit sont d'une grande utilité pour conserver la paix dans la colonie ; l'affection qui les y retient, à cause de la liberté qu'ils ont d'y servir Dieu, leur sert aussi de lien pour les attacher à nos intérêts. C'est par leur considération que les Iroquois, poussés à nous faire la guerre, ont suspendu longtemps l'exécution de leur dessein. On sait que les Agniers, qui ont grand nombre de parents au Saut, avaient déclaré hautement qu'ils ne pouvaient consentir à cette guerre, sans tirer auparavant leurs enfants et leurs neveux du pays des Français...

“ Je fus les visiter pour la première fois le vingt et unième de septembre de l'année 1685, jour auquel tombe la fête de l'apôtre et évangéliste saint Matthieu. Quoiqu'ils fussent pour lors peu de monde, à cause du départ de la jeunesse qui était allée à la chasse de l'automne, la piété que je vis dans ceux qui étaient restés surpassa de beaucoup l'idée que j'en avais conçue par les rapports qu'on m'en avait faits. Je fis avancer le salut pour avoir la consolation de leur donner moi-même la bénédiction du saint sacrement, comme je l'ai pratiqué ailleurs dans la visite des missions ; et avant que de les quitter, les capitaines qui n'étaient pas encore partis pour la chasse, m'ayant prié d'entrer dans une cabane, le premier d'entre eux qui était le plus ancien chrétien, me harangua sur le champ, et me dit que leur joie eût été parfaite si je fusse venu dans un temps où on eût pu me rendre les honneurs qu'il semblait que j'avais voulu fuir par humilité ; que le roi leur avait fait un grand présent en leur envoyant de si loin, par une bonté particulière, un si bon prélat et un si puissant appui, et qu'ils me seraient éternellement obligés si, par mes soins, je leur obtenais de Sa Majesté un redoublement de protection, pour lever parmi eux tous les obstacles



qui pouvaient les empêcher d'être de parfaits chrétiens. Je leur répondis que j'avais pour eux de vrais sentiments d'estime et de tendresse, et que je serais toujours prêt à les servir en toutes choses, mais principalement en ce qui regarde l'avancement de la religion ; et je les assurai qu'ils ne pouvaient pas faire un plus grand plaisir au roi que de compter sur sa piété royale, et sur son autorité souveraine pour affermir la foi parmi eux, et pour maintenir le bon ordre...<sup>1</sup>”

Il nous faut maintenant entendre ce que dit M. de Saint-Vallier au sujet des Indiens établis en deux endroits non loin de Québec :

“La mission de Lorette, continue-t-il, n'est pas moins fervente que celle de Saint-François Xavier du Saut : elle s'appelle ainsi parce que la chapelle est bâtie de brique sur le modèle de celle qui est à Lorette en Italie. Les Hurons et les Iroquois qui se sont joints en cet endroit, ont une dévotion si tendre envers la sainte Vierge qu'ils veulent tous mourir auprès de sa sainte maison, et quelque invitation qu'on ait fait souvent à plusieurs d'aller s'établir ailleurs, on n'a jamais pu les y résoudre... La chapelle est presque toujours remplie de ces bons chrétiens, et quand ils sont retournés dans leurs cabanes, ils y sont presque comme dans les églises ; ils y parlent de Dieu, ils y chantent des cantiques, ils y récitent leur chapelet ou d'autres prières, et ils s'entr'animent les uns les autres à l'exercice de toute sorte de bonnes œuvres. La charité est parmi eux en un souverain degré : comme ils préviennent les besoins des pauvres, on ne voit personne qui mendie, et c'est à présent une de leurs pratiques les plus ordinaires de satisfaire à Dieu pour leurs péchés en rendant quelques services à ceux qui sont dans l'indigence, ou à ceux qu'ils croient avoir offensés. Ils vont leur

1. Le recensement de 1685 nous donne à connaître, comme suit, la population de chacun des quatre villages destinés par les Français à la résidence des Indiens :

## SAUVAGES ÉTABLIS PROCHE DES FRANÇAIS.

|                                    | Population. | Cabanes.     |
|------------------------------------|-------------|--------------|
| Saint-François Xavier du Saut..... | 682         | 68           |
| Montagne de Montréal.....          | 222         | 36           |
| Sillery.....                       | 488         | 17           |
| Lorette.....                       | 146         | 18           |
| Total                              | 1,538 âmes. | 139 cabanes. |

D'après la même autorité, la population entière du Canada ne dépassait pas alors 12,264 âmes.



chercher du bois et le leur apportent sur leur dos ; ils les aident à semer ou à recueillir leurs grains ; et ils leur distribuent leurs propres provisions jusqu'à s'exposer eux-mêmes à manquer de toutes choses.

“ Le zèle qu'ils ont pour le salut des âmes est incroyable ; on a vu des femmes entreprendre de longs voyages pour aller annoncer Jésus-Christ en leur pays, et en ramener avec elles un bon nombre de leurs parents, qu'elles avaient gagnés par leurs dévotes et puissantes exhortations. Ces mêmes femmes ont eu le courage, en passant par la Nouvelle-Hollande, d'essuyer les railleries des hérétiques, et de les citer au jugement de Dieu pour connaître un jour la vérité de la religion chrétienne.

“ Sillery, nous dit encore M. de Saint-Vallier, est le dernier établissement qu'on ait fait pour les sauvages convertis, et il n'est éloigné de Québec que d'une lieue et demie. C'est proprement le pays des Algonquins qui faisaient autrefois une très florissante mission ; mais s'étant rendus indignes des grâces qu'ils avaient reçues, Dieu a substitué depuis peu d'années les Abénakis en leur place. Ces peuples sont limitrophes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, sur le bord de la mer, à soixante lieues de Québec ; les fâcheuses affaires qu'ils avaient eues avec les Anglais les obligèrent à se réfugier auprès des Français ; on les reçut volontiers à Sillery, où ils furent adoptés par les Algonquins qui restaient en petit nombre, les autres s'étant retirés dans les bois où ils vivent dans un désordre pitoyable. Les premiers Abénakis qui reçurent le baptême furent si touchés des vérités de la foi que, ne pouvant souffrir que leurs parents qui demeuraient infidèles fussent séparés d'eux durant toute l'éternité, ils se résolurent d'aller sans délai travailler à leur conversion. Plusieurs retournèrent exprès en Acadie, et ils revinrent les uns avec leurs pères et leurs mères, les autres avec leurs frères et leurs sœurs, les autres enfin avec leurs parents et leurs amis, et ils prirent tant de soin de les instruire en chemin, qu'à leur retour le missionnaire les trouva presque entièrement disposés à recevoir le baptême : leur ferveur croît de jour en jour avec leur nombre...

“ Outre les prières du soir et du matin qu'on fait en commun dans l'église, et qui durent environ une demi-heure, ils entendent volontiers une et deux messes ; il n'y a guère d'heures dans la journée où quelques uns ne soient devant le saint sacrement pendant un temps considérable ; et quand on les voit prier, ils paraissent si enflammés et si immobiles, qu'il serait difficile de paraître dans ce saint exercice



avec un air plus profondément appliqué, plus doucement recueilli, et plus sensiblement touché ; leur chant même a je ne sais quoi de plus dévot et de plus tendre que celui de tous les autres sauvages, et il est aisé de voir par tous les dehors de leurs exercices spirituels que Dieu a pris une entière possession du fond de leurs cœurs.”

De ce que la plupart de ces Indiens sédentaires donnaient ainsi, après leur baptême, des preuves d'une piété remarquable, il ne s'ensuit pas qu'ils se fissent facilement aux mœurs et aux usages des peuples policés. Ils menaient, il est vrai, une vie chrétienne, digne d'être admirée, surtout si on la met en contraste avec les superstitions, les cruautés, les vices auxquels ils s'étaient livrés antérieurement, et auxquels se livraient encore leurs compatriotes idolâtres. Mais toutes les tentatives faites pour plier ces libres enfants de la nature à ce que nous appelons civilisation, en ce qui regarde la politesse, les sciences et les arts, échouèrent complètement. “ Les sauvages, dit M. de la Tour, ont un fonds d'esprit et de jugement, et une éloquence naturelle ; mais ils n'ont jamais pu s'exercer sur des matières abstraites ; la guerre, la paix, la chasse, la pêche, le ménage, la politique à leur manière, et la piété sont les seuls objets auxquels leur esprit a pu s'étendre <sup>1</sup>.

Le nouveau gouverneur du Canada, M. le marquis de Denonville, avait reçu, comme ses prédécesseurs, instruction de poursuivre le projet idéal de la francisation des naturels du pays ; toutefois l'expérience ne tarda pas à lui faire sentir que ce n'était là qu'une utopie comme une autre, que pouvaient caresser au fond de leur cabinet les rois et les ministres, mais qui perdait infiniment de son prestige dès qu'il s'agissait de la réduire en pratique dans les forêts du nouveau monde. “ On a cru longtemps, écrivait-il à ses maîtres, qu'il fallait approcher de nous les sauvages pour les franciser ; il y a tout lieu de croire qu'on se trompait... Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus français, et les Français qui les ont hantés sont devenus sauvages...”

1. Mémoires sur la vie de M. de Laval, par M. l'abbé Bertrand de la Tour.



## CHAPITRE CINQUIÈME

1686

Comme le pasteur visite son troupeau lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées, ainsi je visiterai mes brebis.

Ez., XXXIV, 12.

J'ai été dans les périls sur les fleuves...  
et dans les déserts... J'ai été dans le  
travail et la peine, dans la faim et la  
soif, dans les jeûnes fréquents, dans le  
froid et la nudité.

II Cor., XI, 26 et 27.

Si l'on jette les yeux sur la carte des possessions anglaises dans l'Amérique septentrionale, on aperçoit, à l'est de la province de Québec, les contrées que baignent le golfe Saint-Laurent et l'Atlantique. Elles sont couvertes aujourd'hui de florissants villages, de villes populeuses; et une voie ferrée met Halifax, la clef des mers en ces parties, à vingt-quatre heures de Québec.

Il n'en était pas ainsi il y a deux cents ans. Alors ces vastes territoires, que le traité de Bréda venait de rendre à leurs premiers maîtres, avaient nom Acadie, et leurs forêts primitives n'avaient que peu souffert des envahissements de la civilisation. De loin en loin seulement, au milieu du désert, ou sur les rivages de l'Océan, quelques groupes de Français hardis et aventureux avaient jeté leurs tentes; les uns pour exploiter les richesses du sol, les autres pour demander à la mer de nouvelles ressources propres à alimenter le commerce et l'industrie. Quelques hommes d'épée tenaient en ces lieux des forts pour le roi; ils y dirigeaient la colonisation, imprimaient le mouvement aux entreprises maritimes, et, dans l'occasion, aux expéditions



militaires. A tous ceux-là, il ne suffisait pas de chercher à se créer un bien-être matériel : ils appelaient auprès d'eux les ministres de la religion pour en être bénis, consolés, encouragés. Des capucins, des récollets, des pères pénitents, exerçaient au milieu d'eux leur œuvre de zèle et de dévouement. Ces religieux, néanmoins, étaient en trop petit nombre, et monseigneur de Laval avait dû envoyer, du séminaire de Québec, quelques renforts pour travailler dans les postes où les Français étaient établis, ou pour procurer la conversion des sauvages.

C'est vers cette partie du diocèse que M. de Saint-Vallier va diriger ses pas, et au prix de quelles fatigues, de quels dangers, de quelles privations ! Tout ce qu'il a pu souffrir jusqu'ici, soit de l'inclémence des saisons, soit de l'âpreté des chemins, soit du mode de transport à sa disposition, n'est rien en comparaison de ce qu'il aura à essayer dans cette nouvelle course apostolique. L'unique voie ouverte devant lui est celle des rivières et des lacs, avec leurs portages ; un fièle canot d'écorce est la seule embarcation qu'on puisse lui offrir ; pour tout bagage, il devra se contenter des objets les plus indispensables : sa chapelle portative, quelques vêtements de première nécessité, quelques provisions. Lorsque ces dernières viendront à faire défaut, le noble fils de la maison de Chevrères, l'ex-aumônier du *grand roi*, acceptera avec gratitude la part de *sagamité*<sup>1</sup> et de viande de chasse que lui feront de pauvres sauvages, envoyés sur sa route par la Providence ; et, après des marches forcées à travers mille obstacles, par des chemins impraticables, tantôt sous un soleil brûlant, tantôt sous une pluie torrentielle, accompagnée de foudres et d'éclairs, où prendra-t-il enfin le repos de la nuit dont il a un si impérieux besoin ? Parfois, sans doute, il pourra atteindre quelque toit hospitalier, où lui et ses compagnons de voyage seront reçus à bras ouverts et traités en conséquence ; mais en combien d'autres rencontres aura-t-il pour toute couche le fond de son canot d'écorce, ou quelques branches d'arbres étendues par terre, sous la voûte des cieux !

“ Le voyage le plus long et le plus fatigant que j'aie fait est celui de l'Acadie et du Port-Royal, qui est distant de Québec de près de deux cents lieues, ” — ainsi s'exprime dans son récit l'illustre ecclésiastique. “ Je partis le mercredi d'après Pâques, second jour du mois d'avril (1686), malgré les glaces qui nous mirent plusieurs fois en péril, et

1. Espèce de potage.



qui nous retardèrent extrêmement. Comme notre marche était lente, j'eus le loisir de visiter en passant la mission du sud ; le premier jour on ne put faire qu'une lieue ; on s'arrêta à la pointe de Lévi, et je fus voir l'emplacement du presbytère qu'on espérait construire de pierres, auprès d'une chapelle qui est une des plus propres et des mieux bâties du Canada, et qui est dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Joseph, patron de toute la Nouvelle-France. Quelques jours après, je vis le nouvel édifice d'une autre qu'on élève à la pointe à la Caille (*Saint-Thomas de Montmagny*), et qu'il faudra pourvoir de toutes choses ; elle sera desservie par le même missionnaire qui est au cap Saint-Ignace, dont l'église qui n'est que de bois est assez jolie, mais aussi pauvre que les autres, quoiqu'elle soit dans le lieu le plus peuplé de la mission. Je séjournai à la rivière de Trois-Saumons, où je fus surpris de ce qu'on n'avait pas encore commencé la chapelle... ; après avoir confessé les enfants qui n'avaient pu être confessés à Pâques, nous arrivâmes le lendemain à la Bouteillerie (*Rivière-Ouelle*), dont les habitants avaient été plus diligents à bâtir la leur. Je fus fort consolé de la trouver si avancée ; mais je fus affligé en même temps de voir qu'il n'y avait qu'un seul missionnaire pour cet endroit, pour la grande Anse (*Sainte-Anne de la Pocatière*), et pour la Rivière-du-Loup qui est la dernière habitation du Canada, et qui est un endroit fort propre pour y assembler les sauvages : on y en attendait une centaine, dont le nombre s'augmenterait beaucoup en peu de temps, si on pouvait leur donner un missionnaire, comme ils le désirent... C'est là qu'étant un peu affaiblis par les fatigues de plusieurs jours de navigation et de marche très pénible, nous nous préparâmes par huit ou dix autres jours de repos à en essayer de nouvelles. Nous nous remîmes donc en chemin le septième de mai ; j'avais avec moi deux prêtres, et cinq hommes qui devaient me servir de canoteurs, c'est-à-dire de gens destinés à conduire les canots sur l'eau, et à les porter sur terre quand il faut passer à pied d'un lac à un autre, ce qui arrive fort souvent, et qui rend cette manière de voyager très incommode.

“ Comme nos guides, pour prendre le plus court chemin, nous menaient par une route non fréquentée, où il fallait tantôt naviguer et tantôt marcher, dans un pays où l'hiver durait encore, nous rompions quelquefois les glaces sur les rivières pour faire un passage aux canots, et quelquefois nous descendions des canots pour passer sur les neiges et dans les eaux, qui étaient répandues dans les espaces de terre



qu'on appelle des *portages*, parce qu'il y faut porter les canots sur les épaules."

De la Rivière-du-Loup, M. de Saint-Vallier navigua sur celles des Branchs (?) et de Saint-François pour se rendre à celle de Saint-Jean. "La rivière Saint-Jean, dit-il, a bien plus d'étendue et de beauté que celle de Saint-François ; on dit qu'elle a près de quatre cents lieues de course, et l'on en compte cent soixante depuis le lieu où nous la primes jusqu'à son embouchure ; son cours est toujours égal, et les terres qu'on voit sur ses bords paraissent bonnes... Dès le second jour de notre navigation sur ce fleuve, nous rencontrâmes pour la première fois une cabane de sauvages chrétiens de la mission de Sillery qui, pour aller à la chasse, étaient venus se poster à l'embouchure d'une rivière qu'ils appellent Madouaska... On ne peut expliquer combien ces pauvres chrétiens eurent de joie de nous voir, et combien nous en eûmes aussi de les trouver ; ils nous firent présent d'une partie de leurs vivres, dans un temps où les nôtres nous manquaient ; et le même jour nous en trouvâmes d'autres en plus grand nombre, dans trois cabanes, qui nous régalerent de même, et qui nous demandèrent avec instance un missionnaire pour les instruire..."

"Le jour suivant, dix-septième de mai, nous vîmes l'endroit qu'on appelle le grand saut Saint-Jean-Baptiste (*Grand Falls*), où la rivière Saint-Jean faisant, du haut d'un rocher fort élevé, une terrible cascade dans un abîme, forme un brouillard qui dérobe l'eau à la vue, et fait un bruit qui avertit de loin les navigateurs de descendre de canot. Ce fut là qu'un homme sortant de l'Acadie, où il avait été envoyé par M. l'intendant me donna une de ses lettres, et je me servis de l'occasion pour donner aussi de mes nouvelles à M. le gouverneur, qui pouvait être en peine de nous.

"Le dix-huitième nous fûmes coucher à Médogtek, premier fort de l'Acadie, où je consolai extrêmement une centaine de sauvages lorsqu'étant allé les visiter, je leur dis que je venais exprès pour établir en leur faveur une mission dans le pays. Il serait à souhaiter que les Français qui ont des habitations sur la route, fussent assez réglés dans leurs mœurs pour attirer, par leur exemple, ces pauvres gens au christianisme ; mais il faut espérer, qu'avec le temps, la réforme des uns servira à la conversion des autres.

"Jusqu'ici je ne m'étais pas séparé de la petite troupe que j'avais amenée avec moi de Québec ; mais je fus obligé de me détacher avec



un prêtre, et d'envoyer le reste de mon monde au bas de la rivière Saint-Jean, attendre une commodité pour passer au Port-Royal, pendant que j'irais par le fort de Richibouctou où il y a environ cinquante sauvages, et celui de Miramichi, où il était important que je visse moi-même en quel état était la petite mission qu'on y avait commencée pendant l'hiver.

“ Nous n'y arrivâmes que la veille de la Pentecôte, après avoir mis trois jours à faire dix-huit lieues, partie en côtoyant la mer, partie en marchant sur le rivage, non seulement le jour, mais aussi la nuit, par la pluie et le mauvais temps... J'eus la consolation d'entretenir les sauvages de ce lieu plusieurs fois par interprète durant sept jours, de leur dire la messe tous les jours dans leurs cabanes, et de leur entendre chanter les prières du soir et du matin d'une manière fort dévote, et qui me parut assez harmonieuse. Ils s'efforcèrent à l'envi de me témoigner leur reconnaissance des fatigues que j'avais prises pour venir de si loin les voir, et de la grâce qu'on leur avait faite de pourvoir aux besoins de leurs âmes et de leurs corps, en leur donnant un missionnaire qui avait pris des mesures pour procurer, en même temps, le temporel et le spirituel à leurs familles. Avant de me séparer d'eux, j'exhortai extrêmement les Français qui les fréquentent à se souvenir qu'ils étaient étroitement obligés à leur donner l'exemple de la sobriété, et de la chasteté chrétienne, pour ne pas les scandaliser dans un temps où leur foi était encore faible et susceptible de toutes les tentations humaines.

“ Comme je devais parcourir autant que je le pourrais toutes les habitations françaises de l'Acadie, pour connaître par moi-même l'état de cette nouvelle colonie, je passai à Richibouctou, à Chédiak, à l'île Saint-Jean (*du Prince Edouard*) qui me sembla belle, au cap Louis, au Petit-Passage, à Fronsac, à Chedabouctou... Il y a dans ce dernier poste cinquante Français occupés à la pêche et au travail, que deux pères pénitents de la province de Normandie ont grand soin d'instruire... Pour passer de là à Beaubassin, nous eûmes assez à souffrir, principalement durant les trois derniers jours, dans le portage d'une prairie où la chaleur de la saison nous exposa aux piqûres insupportables des maringouins; et il semble que cette expérience nous était nécessaire pour nous apprendre à plaindre les pauvres gens qui, dans cette saison-là, sont exposés à la cruelle persécution de ces petits mouchers, en travaillant dans les bois et dans la campagne.”

A Beaubassin le grand vicaire trouva cent cinquante Français, et



trois familles de sauvages chrétiens. Ils avaient été jusqu'alors assistés par un père récollet qui venait d'être rappelé à Québec par son supérieur; M. de Saint-Vallier leur laissa un de ses prêtres pour leur servir de curé. Après s'être arrêté aux Mines le temps nécessaire pour exhorter les familles qui y faisaient leur demeure, et pour leur conférer les sacrements, l'infatigable ouvrier de l'Évangile se mit en route pour Port-Royal, terme de son pénible voyage. " Dans le trajet qu'il fallut faire pour nous y rendre, dit-il, après neuf jours d'une fâcheuse navigation où l'on ne dort presque point et où nous pensâmes périr, enfin le jour de saint Jacques, manquant de vivres, et ne nous pouvant résoudre à relâcher de dix lieues, nous fûmes contraints de débarquer pour prendre le chemin des bois qui nous conduisit au terme. M. de Villebon, qui commandait dans la place en l'absence du gouverneur, me reçut avec ses gens sous les armes, et me fit en son particulier toutes les honnêtetés possibles; mais ma principale joie fut de voir, le jour de sainte Anne, la ferveur avec laquelle la plupart reçurent les sacrements... Ils étaient tous fort attentifs à la parole de Dieu, et ils me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages... L'église est assez jolie et raisonnablement pourvue de toutes choses. J'y ai mis un second ecclésiastique pour soulager le premier, qui ne pouvait suffire à tout...; le service s'y fera mieux; on y gardera, à proportion, les mêmes cérémonies qu'à Québec; on ira plus aisément durant l'hiver baptiser les enfants dans les maisons écartées, où les laïques les baptisaient trop librement; et on pourra plus facilement soutenir l'instruction de la jeunesse qu'on a jusqu'ici bien cultivée. J'ai reconnu avec plaisir qu'une bonne sœur (de la congrégation de Notre-Dame) que j'avais envoyée devant moi de Québec en ce lieu-là, y avait déjà fait beaucoup de bien pour les femmes et pour les filles..."

Il était temps de songer au retour, après quatre mois d'une vie comme celle que nous venons de décrire. Le prélat missionnaire avait parcouru un pays immense, entrecoupé de baies, de fleuves, de lacs, de savanes, couvert de futaies séculaires ou de prairies naturelles. Il pouvait dire, avec connaissance de cause, ce qu'il en coûte aux serviteurs du Père de famille pour aller à la recherche du *sauvage inconnu*; il savait tout ce qu'il faut au soldat du Christ de courage, d'intrépidité, de sainte audace, pour porter son nom sur des plages non fréquentées, et pour arborer dans un nouvel empire l'étendard de la



croix. Cependant son âme d'apôtre avait encore soif de travaux, et repassant à Beaubassin, à Miramichi et à divers autres postes, il s'y attarda de nouveau, y réitéra ses exhortations, et acheva d'y régler certaines difficultés qui étaient restées indécises lors de sa première visite. Au lieu de prendre la route ordinairement suivie de Ristigouche et de Matane pour se rendre à Québec, il prit celle qui conduisait d'abord à Percé. "Je n'y arrivai, dit-il, que le vingt-sixième d'août, après avoir essuyé beaucoup d'incommodités; et pendant le séjour que j'y fis, j'eus le temps d'aller visiter tous les lieux où les pêcheurs font leur pêche. Il y en a quelques uns qui ont profité de ma visite, et dont j'ai lieu d'être content, mais j'ai trouvé en plusieurs peu de disposition à vivre chrétiennement, nonobstant les soins d'un bon religieux de l'ordre des récollets, à qui l'on rend témoignage qu'il vit parmi eux avec beaucoup de régularité..." C'est là qu'une barque envoyée de Québec vint prendre l'infatigable abbé; il conduisait avec lui trois jeunes filles sauvages qu'il devait placer, l'une dans sa maison de Providence, les deux autres chez nos mères ursulines.

On ne peut dire le temps qu'il mit à remonter le fleuve sur sa nouvelle embarcation, mais il dut être retardé maintes fois par les tempêtes, les vents contraires, et les brumes épaisses qui, surtout vers le temps de l'équinoxe, rendent la navigation si périlleuse, même pour les navires, dans le bas du Saint-Laurent ainsi que dans le golfe. Il n'y a pas de doute qu'il ne souffrit beaucoup pendant ce trajet, par le manque de plusieurs choses nécessaires à la vie, et par une foule d'autres inconvénients qu'il eut nécessairement à subir. La saison était bien trop avancée pour qu'il pût songer à s'arrêter à Tadoussac, d'où probablement les sauvages devaient être partis pour la chasse d'automne.

Le retour de M. de Saint-Vallier était ardemment désiré à Québec où l'on avait des inquiétudes sur sa longue absence, et où l'on n'ignorait pas à quels périls il avait été exposé. Tout le monde lui témoigna à son arrivée une joie bien sincère, et la sienne répondit à celle de tout le monde.

Un événement fâcheux, qui fut un véritable malheur pour la ville et pour la colonie entière, arriva peu après, et causa à son cœur si bon une peine sensible : ce fut l'incendie du monastère des ursulines. Lui-même, dans sa relation, donne un compte rendu du désastre en des termes qui révèlent, à son insu, toute la délicatesse de son âme, et la



compassion si tendre dont il était pénétré pour les victimes d'une telle catastrophe. Admirons, de plus, dans ce récit, la vertu héroïque des dignes filles de la vénérable Marie de l'Incarnation.

“ Cet accident, dit-il, arriva le vingtième jour d'octobre 1686, sans qu'on en sache bien la cause. Lorsque les religieuses entendaient la messe, on vint brusquement les avertir que toute leur maison était en feu ; il était si furieux et si ardent qu'aucun remède humain ne put empêcher un incendie général ; il n'épargna rien, il consuma tout, provisions, meubles, bâtimens, excepté un petit corps de logis ; leur église même n'en fut pas exceptée, et à peine M. l'abbé d'Urfé, qui était pour lors à l'autel, eut-il le loisir d'achever la messe et de prendre le saint sacrement, pour le porter tristement dans l'église des jésuites. Je les fis conduire aussitôt chez les religieuses hospitalières, qui les reçurent avec toute la douceur et toute la joie que la compassion et l'hospitalité pouvaient inspirer à des filles aussi charitables qu'elles le sont ; elles les conduisirent d'abord en cérémonie et en silence, les larmes aux yeux, dans leur chapelle devant le saint sacrement, où toutes étant prosternées ensemble, celles qui venaient d'être réduites à une extrême indigence, s'abandonnèrent avec courage à la volonté de Dieu, et le remercièrent tendrement de les avoir mises en état de goûter réellement les fruits de la sainte pauvreté, et de lui offrir leur misère en esprit d'hommage à sa justice et à son amour : de sorte que le lendemain, jour de leur mère sainte Ursule, ayant jugé à propos d'aller me consoler avec elles par un discours paternel, je trouvai que, bien loin d'avoir besoin de consolation, elles étaient capables de donner une joie sensible à tous ceux qui, comme moi, furent témoins de leur résignation et de leur confiance. Ce qui les affligea le plus, c'est qu'elles se virent obligées à renvoyer leurs pauvres petites filles sauvages, qu'elles ne pouvaient plus loger ; car il ne leur restait plus qu'une petite maison de trente pieds de long sur vingt de large ; c'est là qu'elles sont enfin retournées, bien résolues d'y souffrir toutes sortes d'incommodités, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu leur envoyer de France quelque secours extraordinaire, et bien reconnaissantes des services qu'elles ont reçus durant cinq ou six semaines des religieuses hospitalières... Il n'y eut personne qui ne prit part à leur douleur, et qui ne s'efforçât à réparer selon son pouvoir leur perte : tous les corps du clergé séculier et régulier, qui sont parfaitement unis ensemble, donnèrent l'exemple et contribuèrent à l'envi à secourir ces pauvres filles ; il y eut des com-



munautés qui se dépouillèrent de leur propre nécessaire, pour le donner en cette occasion à celles qui se trouvaient dépourvues de tout.”

M. de Saint-Vallier se garde bien d'ajouter qu'il fit à ses chères ursulines une offrande généreuse, et qu'il adressa, en leur faveur, à tous les curés éloignés de Québec, une circulaire dans laquelle il les exhortait à porter leurs paroissiens à assister, par tous les moyens en leur pouvoir, une communauté qui rendait à la colonie des services inappréciables.

Quoique l'évêque élu de Québec eût lieu d'être satisfait des dispositions si chrétiennes des peuples de son vaste diocèse, néanmoins, à raison des observations qu'il avait pu faire en certains endroits, il crut devoir, dans une exhortation paternelle, sous forme de mandement, mettre ses ouailles en garde contre l'irrévérence et l'immodestie dans les églises, contre la profanation des saints jours de dimanche et de fête, contre le peu de respect et de préparation avec lequel plusieurs s'approchaient de l'adorable sacrement de nos autels. S'adressant en particulier aux pères et aux mères, et à toutes les personnes chargées de la conduite des autres, il les pria et conjura, par la crainte qu'ils devaient avoir des justes jugements de Dieu, par le soin qu'ils étaient obligés de prendre de leur propre salut, par tout ce qu'il y a, dans la religion, de plus saint et de plus capable de toucher les âmes vraiment chrétiennes, de vouloir bien entrer dans ses sentiments, et de prouver leur zèle en secondant ses bons desseins, et leur amour pour Jésus-Christ en coopérant avec lui dans un point de si grande importance.

Vers la fin de sa lettre si belle sur l'état de la religion au Canada, M. de Saint-Vallier résume, en quelques lignes saisissantes, tout ce qu'il avait dit jusque-là à la louange des fidèles de cette Église et de leurs dignes pasteurs :

“ Le peuple, communément parlant, dit-il, est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat ; on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines.

“ Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses, et qui ont même été longtemps sans voir de pasteurs. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du



bien, et lorsque le missionnaire qui a soin d'eux fait sa ronde, pour aller administrer les sacrements d'habitation en habitation, ils le reçoivent avec une joie qui ne se peut exprimer ; ils font tous leurs dévotions, et on serait surpris si quelqu'un ne les faisait pas ; ils s'empresent à écouter la parole de Dieu ; ils la goûtent avec respect ; ils en profitent avec une sainte émulation ; celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères, s'estime infiniment heureux et honoré ; il donne ce jour-là à manger aux autres ; le repas qu'il fait est une espèce d'agape, où sans craindre aucun excès, on se réjouit au Seigneur. Cela se remarque surtout dans l'Acadie, où l'on ne se sert d'aucune boisson enivrante, et où l'on réserve le peu qu'on a de vin pour la sainte messe et pour les malades. La conversation qui suit le dîner est une instruction familière, où les plus âgés n'ont point de honte de répondre aux questions que fait le missionnaire. On l'informe ensuite des petits démêlés qui peuvent être entre les familles ; et s'il se trouve quelque différend, ce qui est rare, il l'accommode sans que les parties résistent. Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant le repas, et où les pères et les mères de famille suppléent au défaut des prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets. Tout le monde y est ennemi de l'oisiveté ; on y travaille toujours à quelque chose ; les particuliers ont eu assez d'industrie pour apprendre des métiers d'eux-mêmes, de sorte que, sans avoir eu le secours d'aucun maître, ils savent presque tout faire. Il est vrai qu'on n'est pas dans le même embarras dans les lieux qui sont plus proches de Québec ; mais il y a encore beaucoup à souffrir partout, et la plupart portent avec une grande résignation les souffrances inséparables de leur état, dans un pays où peu de gens sont à leur aise.

“ Si les prêtres sont édifiés de la vie des laïques, les laïques ne le sont pas moins de la conduite des prêtres, qui se sont soutenus jusqu'à présent dans une grande estime et réputation de sagesse ; quoique la plupart aient été exposés par la nécessité où ils ont été, et où ils sont encore en plusieurs endroits, de loger dans des maisons séculières, mêlés avec toutes sortes de personnes. La fidélité qu'ils ont à la grâce les conserve dans ce mélange ; on ne s'aperçoit pas qu'ils perdent rien de l'esprit intérieur qu'ils ont pris dans les séminaires, où ils ont demeuré quelque temps pour se sanctifier eux-mêmes avant que d'être



appliqués au salut des autres, et où ils retournent de temps en temps pour entretenir la ferveur qu'ils y ont puisée ; ils font tous les jours leur oraison, et tous les ans leur retraite ; ils aiment la pauvreté, et ils vivent dans un parfait abandon à la divine Providence : à peine ont-ils eu durant plusieurs années le nécessaire, et cependant ils n'ont pas laissé de travailler infatigablement sans argent et sans maison, logés, comme on a dit, par charité, dans des lieux fort incommodes, mangeant ce qu'on leur donnait comme par aumône..."

A peine remis des fatigues qu'il avait essuyées dans son voyage d'Acadie, et des émotions que lui avait causées l'accident arrivé au couvent des ursulines, M. de Saint-Vallier dut mettre à la voile pour l'Europe dans le cours de l'automne.

" Je m'embarquai, écrit-il, le dix-huitième de novembre de l'année 1686, et comme toute la navigation, qui dura quarante-cinq jours, fut une tempête presque continuelle, on se vit souvent en danger de faire naufrage. Le vaisseau pensa une fois s'entr'ouvrir ; une autre fois il demeura quelque temps sur le côté ; mais surtout ce fut une merveille qu'étant battu des flots et des vents durant trente-six heures entre les terres, il ne se brisa point mille fois. L'équipage et les passagers crurent le péril si grand que tout le monde se confessa. J'eus même la consolation, dans le reste de la traversée, de recevoir plusieurs confessions générales, de communier plus d'une fois les mêmes personnes, et de voir tout le monde si réglé et si retenu, qu'il y avait sujet de bénir Dieu de nous avoir menés jusqu'aux portes de la mort. Il arriva aussi un certain jour que notre bâtiment toucha, et on crut périr dans le moment ; les cris qu'on jeta confusément me parurent capables d'effrayer les plus intrépides. O qu'il est avantageux dans ces rencontres d'avoir une bonne provision de fermeté et de confiance en Dieu ! c'est le meilleur viatique que puissent prendre ceux qui entreprennent ces voyages.

" Nous prîmes port à la Rochelle le premier jour de l'année 1687, et après y avoir passé quelques jours pour rendre nos actions de grâces à Dieu, je me rendis incessamment à Paris..."



## CHAPITRE SIXIÈME

1687-1690

L'esprit d'Élie s'est reposé sur Élizée.

IV Rois, II, 15.

Comme un astre brillant, dans la force de l'âge,  
On le vit aborder en ce pays sauvage.

Il y vint, successeur de l'illustre Laval ;

De toutes ses vertus il parut le rival ;

Il imita sa foi, sa prudence, son zèle ;

. . . . .  
Épitaphe de Mgr de Saint-Vallier.

De retour dans sa patrie après une assez longue absence et des travaux si pénibles, M. de Saint-Vallier fut loin de se livrer à un repos oisif. Après s'être acquitté, en arrivant à Paris, de tous les devoirs que lui imposait la bienséance à l'égard de sa famille et de ses amis, il se retira au séminaire des Missions étrangères, où il donna à la retraite et à la prière tout le temps qui n'était pas employé à promouvoir les intérêts de son diocèse. Il ne tarda pas à obtenir de Louis XIV une audience dans laquelle il rendit au monarque un compte détaillé de son voyage, de ses missions, et de l'état de la religion chez les Français et chez les sauvages de la Nouvelle-France et de l'Acadie. Le prince daigna écouter ce récit avec le plus bienveillant intérêt ; il témoigna se ressouvenir de tout le bien qu'il avait naguère entendu dire de son aumônier, et lui réitéra l'offre d'un évêché dans sa patrie au cas que celui-ci se décidât à ne pas accepter le siège de Québec. M. de Saint-Vallier exprima au roi toute sa reconnaissance, et lui fit entendre qu'il ne désirait rien tant que de recevoir au plus tôt ses bulles, afin de pouvoir travailler plus efficacement à cette portion de la vigne du Seigneur qui allait lui être confiée. Sa Majesté voulut bien lui promettre de poursuivre sans délai l'affaire auprès de la cour



de Rome ; elle la fit en effet solliciter par l'entremise du cardinal d'Estrées et du marquis de Lavardin. Quoique les questions en litige entre le saint-siège et l'Église gallicane fussent encore loin d'une solution, le souverain pontife Innocent XI, considérant que les bulles demandées étaient, non pour un prélat du royaume, mais pour l'évêque d'une colonie lointaine, les fit expédier à Rome le 27 juillet 1687. Ce furent les dernières que le pape accorda sur la demande de Louis XIV.

Ne voulant rien négliger de ce qui pouvait attirer sur son évêché les bénédictions célestes, M. de Saint-Vallier se rendit en pèlerinage au tombeau du modèle des pasteurs, l'illustre évêque de Genève, saint François de Sales. Il fit ce voyage en homme apostolique, sans suite ni faste, sans aucune marque extérieure qui pût faire connaître ni sa naissance ni son rang. Le souvenir de son passage à Annecy se trouve consigné dans une circulaire rédigée au premier monastère de la Visitation, et portant la date du 27 septembre 1687.—“ Monsieur de Chevrères, évêque de Québec, y est-il dit, est venu exprès demander à saint François de Sales l'esprit d'humilité, de douceur et de simplicité ; il arriva en cette ville la veille de la Fête-Dieu, et vint aussitôt dans notre église pour savoir s'il pourrait dire le lendemain notre messe de communauté, et communier les religieuses. M. notre confesseur, qui est un ecclésiastique de grande exactitude pour les devoirs de son état et le soin de notre église, ne le connaissant pas, lui représenta la difficulté qu'il y a de célébrer dans ce diocèse sans donner des marques particulières de ce que l'on est ; ce vertueux prélat lui répondit tout simplement qu'il était évêque de Canada. Cette réponse ne fit qu'augmenter le zèle de M. notre confesseur, parce qu'il voyait que la suite de celui qui se disait évêque ne correspondait pas à sa dignité ; ce qui l'obligea de s'offrir à lui pour lui faire compagnie jusqu'au palais de M. l'évêque, notre illustre prélat, qui le reconnut pour l'avoir vu à Paris, aumônier chez le roi. Le lendemain ces deux illustres prélats vinrent en notre église, où monseigneur de Québec demeura quelques heures dans une sainte et profonde méditation ; après sa messe il vit notre communauté et nous, qu'il entretint un assez longtemps des merveilles que Dieu opère pour la conversion des pauvres sauvages <sup>1</sup>.”

1. Cette circulaire se conserve aux archives de Thonon. Lors d'un voyage qu'il fit en 1866, monsieur l'abbé L. N. Bégin, du séminaire de Québec, en obtint une copie qui parut depuis dans l'*Abeille*. (Vol. XI, No. 6 20 décembre 1877.)



Au retour de ce pieux pèlerinage, et dès qu'il fut assuré de l'approbation du saint-siège par l'arrivée de ses bulles, M. de Saint-Vallier se retira de nouveau dans la solitude. Il s'y disposa par une retraite de dix jours, et par toutes les rigueurs de la plus austère pénitence, à recevoir, avec la consécration épiscopale, la plénitude des grâces du sacerdoce. La cour de Rome ayant agréé que monseigneur de Laval se démit de la charge pastorale, ce vénérable pontife signa sa résignation le 24 janvier 1688, et son successeur fut sacré le lendemain, jour de la conversion de l'apôtre saint Paul, dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, par monseigneur Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage et coadjuteur de l'archevêque de Rouen.

Dès qu'il fut devenu évident qu'ils ne réussiraient pas à retenir en France une personne qui leur était si chère, monsieur le comte de Saint-Vallier, madame la comtesse, sa femme; madame la baronne de Saint-André, sa sœur<sup>1</sup>; et tous les autres membres de la famille avaient pris le parti de seconder son héroïque dessein. Ils lui firent des présents magnifiques à l'occasion de son sacre; le comte, pour sa part, lui présenta une crosse d'argent massif et une chapelle épiscopale complète. Des dames de la cour voulurent aussi lui témoigner leur respect en lui faisant de généreuses offrandes, et la riche dentelle de l'aube que le prélat portait à la cérémonie, était le cadeau de madame de Maintenon. Il reçut de plusieurs communautés religieuses du linge d'autel, des ornements, des vases sacrés et différentes autres aumônes pour son pauvre diocèse. Le roi surtout se montra très libéral à son égard.

On a affirmé, et avec raison, au sujet de la nomination de M. de Saint-Vallier au siège de Québec, que, dans un temps où l'Église de France et l'État étaient si étroitement unis et en dépendance mutuelle,

1. Anne de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier avait épousé à Grenoble le 6 août 1665, Gabriel de Prunier de Saint-André, second fils de Laurent de Prunier de Saint-André, et, comme lui et ses autres prédécesseurs, successivement conseiller au parlement du Dauphiné, président à mortier au même parlement, conseiller d'État, etc. Le troisième des cinq fils issus de ce mariage, fut connu sous le nom d'abbé de Bochaîne; il mourut dans une grande réputation de vertu. Son unique sœur, Catherine-Thérèse de Prunier de Saint-André, se fit religieuse visitandine au premier monastère de Sainte-Marie de Grenoble.

Cette famille portait de *gueules, à une tour d'argent crénelée et sommée d'un donjon de même, maçonnée de sable*. Le premier du nom qui soit connu, est Jean Prunier, originaire d'Anjou, seigneur de Fouchaut, de Puiscart, de la Bresche, maître d'hôtel de Louis XI. Il fut un des gentilshommes que ce prince envoya en Calabre chercher saint François de Paule, par qui il espérait obtenir la prolongation de ses jours.



et où par conséquent, les évêques avaient un besoin absolu du secours du roi, il n'était pas possible de faire un choix plus propre à attirer sur l'Église du Canada les faveurs royales qui lui étaient si nécessaires <sup>1</sup>. Déjà, en effet, à la date du 9 février 1685, Sa Majesté avait, comme marque spéciale d'estime, conféré au nouvel élu, l'abbaye de Lestrées pour être unie à l'évêché et au chapitre de Québec ; elle lui avait accordé quelque temps après, à sa demande, un emplacement à la basse ville pour y construire une église ; une somme d'argent pour aider à cette construction ; d'autres sommes encore pour la réparation et l'achèvement de la cathédrale, pour la construction des églises et des presbytères, et pour l'entretien de plusieurs curés, dont le nombre fut porté tout de suite de vingt à trente-six, et puis bientôt à quarante dans les parties dépendantes du séminaire de Québec. Louis XIV ne s'en tint pas là : il voulut payer les frais des bulles du nouvel évêque ; il lui fit rembourser le prix de sa charge d'aumônier ; il lui renouvela les gratifications accordées l'année précédente, et y en ajouta d'autres pour diverses fins ; en dernier lieu, le roi s'engagea à verser dans l'espace de trois ans une somme de quinze mille livres, pour mettre l'évêque en état de se bâtir un palais épiscopal.

C'est donc avec beaucoup de justice que monseigneur de Saint-Vallier rend hommage à la libéralité du prince, et fait, dans les termes suivants, l'énumération de ses bienfaits :

“ Le roi, connaissant la nécessité de pourvoir à la subsistance des ouvriers évangéliques, dont on a été obligé depuis peu d'augmenter le nombre, qui pourra croître encore dans la suite, a bien voulu suppléer, par sa libéralité royale, à ce qui nous manquait pour l'entretien de quarante curés qu'on a établis ; il nous aide même à leur bâtir des églises et des presbytères dans les campagnes, sans rien retrancher de ce qu'il nous donne chaque année pour achever notre cathédrale, et pour contribuer au soutien des missions, des hôpitaux, des séminaires et de toutes les autres communautés.

“ C'est lui qui, par un surcroît de bonté et de magnificence, m'a accordé une abbaye pour unir à l'évêché de Québec, un fonds pour élever dans la basse ville une chapelle qui serve d'aide à la paroisse, et de quoi payer non seulement mes bulles, mais encore une maison épiscopale que j'ai cru devoir acheter pour loger à l'avenir mes suc-

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec, par monseigneur Taschereau.



cesseurs, sans être à charge au séminaire où j'ai fait jusqu'ici, à l'exemple de mon prédécesseur, ma résidence.

“Le témoignage que je rends en cet endroit à la piété de ce grand prince, est la moindre reconnaissance que je lui doive, et je n'aurai point assez de vie pour reconnaître, devant Dieu, les grâces générales et personnelles que j'ai reçues de lui, pour mon Église et pour moi-même.”

La relation écrite par monseigneur de Saint-Vallier, et dont nous avons fait les extraits qui précèdent, fut publiée, à Paris, au mois de mars 1688, sous le titre d'*Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*<sup>1</sup>. Le monarque, qui voulut en prendre connaissance, s'en montra très satisfait; les personnes les plus riches et les plus influentes du royaume lurent également ce compte rendu; et il n'est pas douteux que cela n'ait attiré au nouvel évêque des ressources considérables pour subvenir aux nombreux besoins de la colonie.

Toutefois ces avantages matériels n'étaient pas ce qui occupait le plus son attention. Il pensait surtout à se procurer le concours de quelques prêtres vertueux et zélés; il alla lui-même les chercher en différentes provinces; et il en réunit un bon nombre d'un grand mérite, qui se firent un honneur et un plaisir de le suivre et de vivre sous ses ordres dans son diocèse.

Quoique monseigneur de Laval eût cru devoir se soustraire à la responsabilité de l'épiscopat, son cœur néanmoins restait tendrement attaché à cette Église qu'il avait fondée avec tant de peines; pour laquelle il avait tout sacrifié: fortune, honneurs, patrie, bien-être et délices de la vie; au service de laquelle il s'était consacré jusqu'à l'épuisement de ses forces, jusqu'à l'entière abnégation de lui-même. Son désir le plus ardent, après trois ans d'absence, était donc de contempler une fois encore les rivages de cet autre monde; de fouler de nouveau ce sol qu'il avait arrosé de ses sueurs; de revoir ce peuple dont il restait toujours le père, et ce séminaire, son œuvre chérie, dont les membres appelaient son retour de tous leurs vœux. La cour toutefois ne goûta pas d'abord le projet qu'avait formé le prélat de revenir

1. Cette première édition était disparue du commerce, et les amateurs de documents sur l'histoire du Canada, la croyaient entièrement perdue. Mais notre communauté put en fournir un exemplaire; et l'ouvrage fut republié en 1856, aux ateliers de MM. Côté et Cie., par les soins de M. l'abbé Ferland.



en ce pays : il y eut à ce sujet divers pourparlers entre le roi, le ministre, le père de la Chaise, etc. ; monseigneur de Saint-Vallier lui-même intervint, et fit si bien valoir la cause de son prédécesseur auprès du monarque et de M. de Seignelay, que l'affaire fut décidée à la satisfaction de l'ancien évêque : dès l'ouverture de la navigation, celui-ci prit passage sur un vaisseau nommé le *Soleil d'Afrique*, et débarqua heureusement à Québec le 3 juin 1688.

Le sentiment de joie universelle avec lequel on avait accueilli le digne et vénéré prélat durait encore lorsque, au mois d'août, on vit apparaître cet autre homme apostolique que le Ciel propice envoyait aux peuples de ces contrées. La réception que lui firent en cette occasion le clergé et les citoyens, fut d'autant plus solennelle qu'elle était rehaussée par la présence de monseigneur de Laval lui-même. Les précieuses annales du monastère des dames ursulines nous en ont conservé le charmant détail.

“ Dès quatre heures du matin, toute la population était en mouvement pour hâter les préparatifs : les uns disposaient l'avenue par où devait passer le nouveau pasteur ; d'autres élevaient ça et là le pavillon des lis. Dans le cours de la matinée, monseigneur de Laval, accompagné de plusieurs prêtres, se rendit au vaisseau pour saluer son successeur que les lois de l'ancienne étiquette française retenaient à bord du navire, jusqu'à ce qu'il eût répondu à tous les compliments qu'on lui avait préparés. Enfin, vers deux heures de l'après-midi, tout le clergé, les autorités civiles et militaires et le peuple s'étant rendus au quai, monseigneur de Saint-Vallier se présenta à eux.

“ Harangué d'abord par M. de Bernières, au nom du clergé, il fut ensuite complimenté par le maire, au nom de toute la ville ; puis la procession se mit en marche, musique militaire en tête, et l'on conduisit le nouvel évêque à la cathédrale, entre deux haies de mousquetaires qui ne manquèrent pas de saluer et de faire feu tout le long de la route.”

L'hymne d'action de grâces qui retentit sous les voûtes du saint temple, trouva un écho dans tous les cœurs, et le moins heureux n'était pas celui du digne prélat qui inaugurait de cette sorte sa longue et laborieuse carrière épiscopale.

Il tardait à monseigneur de Saint-Vallier de témoigner à ses chères ouailles toute son affection, et de les faire jouir des avantages qu'il leur avait procurés par son crédit à la cour. Les communautés



religieuses furent les premiers objets de ses soins paternels ; nos mères de l'Hôtel-Dieu, qui avaient beaucoup de malades et peu de moyens, se ressentirent de ses libéralités ; il en fut ainsi de nos mères ursulines, à qui il avait obtenu des secours extraordinaires pour le rétablissement de leur monastère incendié. La cathédrale eut sa part aux largesses du prélat, et l'office s'y fit dès lors avec plus de solennité qu'auparavant par l'augmentation des prêtres, des clercs et des enfants de chœur. Le charitable pasteur ne se borna pas à donner aux principaux établissements des marques de sa bienveillance : chaque famille de la ville reçut en particulier l'honneur de sa visite ; tous les citoyens sans distinction purent jouir à l'aise de ses entretiens, prendre sur leurs affaires les conseils de sa sagesse, et recueillir avec joie et gratitude les paroles de salut qui tombaient de ses lèvres. A ceux qui vivaient dans une gêne étroite, comme à ceux qui souffraient des rigueurs de l'indigence, il fit distribuer des aumônes en proportion de leurs besoins ; et l'on pouvait dire de lui, comme du divin Sauveur, qu'il passait en faisant le bien.

A Montréal, où monseigneur de Saint-Vallier se rendit le plus tôt possible, il suivit à peu près le même programme qu'à Québec. Les hospitalières de Saint-Joseph et les sœurs de la congrégation de Notre-Dame, éprouvèrent particulièrement les effets de sa bonté et recueillirent les fruits de sa protection.

Combien le pieux prélat s'estima-t-il heureux de pouvoir contribuer à la décence extérieure du culte divin, en distribuant aux pauvres églises des paroisses rurales le linge, les ornements, les vêtements et les vases sacrés qu'il avait apportés de France ! Il prit des mesures efficaces pour faire réparer les temples qui en paraissaient susceptibles ; " il fit abattre, disent nos annales, ceux qui n'étaient que de pieux et recouverts de paille, pour les faire construire de pierre, ou au moins de pièces sur pièces enduites et lambrissées." Telle fut l'émulation qu'il sut inspirer pour un objet si louable et si digne de sa sollicitude que, ses aumônes aidant, on vit, en moins de quatre ans, plus de quarante églises édifiées ou réédifiées en différents endroits. Dans son désir de voir les curés et autres prêtres desservants logés d'une manière convenable, il fit travailler avec la même activité à la construction des presbytères.

Digne pontife des biens invisibles, monseigneur de Saint-Vallier se préoccupait surtout de l'édifice spirituel des âmes où l'esprit divin



daigne établir sa demeure : aussi se mit-il à l'œuvre sans retard pour faire disparaître tous les désordres et tous les scandales de la maison du Seigneur. Dans ses instructions pastorales, il ne cesse de rappeler aux fidèles les obligations particulières attachées aux diverses conditions de la vie chrétienne ; il indique sans relâche aux pères et aux mères le devoir rigoureux qu'ils ont de veiller sur la conduite de leurs enfants, et de procurer à ces êtres chéris l'avantage de l'instruction religieuse ; il inculque fortement l'assistance aux offices de paroisse, l'assiduité à entendre la parole de Dieu, la fréquentation des sacrements avec les dispositions requises, l'observation du jeûne et de l'abstinence aux jours prescrits.

Malgré le peu de ressources de la plupart des familles, le luxe dans les habits, dans les meubles et dans la manière de vivre, était un mal que tous les efforts du premier évêque de ce pays n'avaient pu extirper, et qui tendait à s'aggraver de jour en jour. " Il n'y a point de mode qui ne soit apportée dans la colonie par les vaisseaux, dit M. de la Tour, et qui ne soit rapidement adoptée."

Pour modérer chez les personnes du sexe l'amour excessif de la parure, monseigneur de Saint-Vallier leur trace des règles de modestie et de simplicité empreintes de l'esprit qui animait en pareille rencontre l'Apôtre des nations. Il cherche à déraciner et à détruire, ici la médisance, source féconde de péchés, là le funeste abus des boissons enivrantes avec le cortège de maux qu'il traîne toujours à sa suite : il veut épurer de plus en plus les mœurs de ses ouailles, et établir en tous lieux le règne de Dieu et de la vertu. Sûr de trouver dans ses prêtres de fidèles coopérateurs, il ne tarde pas à les réunir autour de lui dans un synode solennel, afin de conférer avec eux sur les moyens à prendre pour procurer le bien des âmes et l'avancement de la religion. Les mesures arrêtées dans cette première réunion et dans des assemblées subséquentes, donnèrent lieu à la rédaction des statuts et des ordonnances, qui forment encore aujourd'hui la base de la discipline ecclésiastique dans l'archidiocèse, et même dans toute la province de Québec.

En arrivant dans sa ville épiscopale, avant d'avoir fait l'acquisition d'une maison de modeste apparence qu'il occupa dans la suite, monseigneur de Saint-Vallier prit son logement au séminaire, où monseigneur de Laval avait, lui aussi, sa résidence. M. l'abbé Fornel nous peint en quelques mots leur manière de vivre à tous deux : " N'était-ce



pas, nous dit-il, un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes, de voir le premier évêque de Québec et son successeur s'efforcer l'un et l'autre, par une noble émulation et par un combat de ferveur, à qui l'emporterait dans les exercices de piété ? Ne les a-t-on pas vus l'un et l'autre unir et concilier ensemble les fonctions de séminaristes et de chanoines : de chanoines par leur assiduité aux heures canonicales, et de séminaristes en s'abaissant aux plus bas emplois, comme de balayer et de servir à la cuisine <sup>1</sup> ?”

Voulons-nous savoir en quelle singulière estime le nouvel évêque tenait son illustre prédécesseur ? Il nous faut écouter ce qu'il en dit dans sa relation :

“ La noble maison de Laval dont il est sorti ; le droit d'aînesse de sa famille auquel il a renoncé en entrant dans l'état ecclésiastique ; la vie exemplaire qu'il a menée en France avant qu'on pensât à l'élever à l'épiscopat ; le zèle et l'application avec lesquels il a gouverné si longtemps l'Église de Canada, soit en qualité de vicaire apostolique, évêque de Pétrée, soit en qualité de premier évêque de Québec, dont le titre a été érigé à Rome en l'année 1674, à l'instance de Louis le Grand qui a doté l'évêché ; la constance et la fermeté qu'il a eues à surmonter tous les obstacles qui se sont opposés, en diverses occasions et en différentes manières, à la droiture de ses intentions et au bien de son cher troupeau ; les soins qu'il a pris de la colonie des Français et de la conversion des sauvages ; les navigations qu'il a entreprises plusieurs fois pour les intérêts des uns et des autres ; le zèle qui le pressa de repasser en France, il y a trois ans, pour venir se chercher un successeur ; son désintéressement et l'humilité qu'il a fait paraître en offrant et en donnant de si bon cœur sa démission pure et simple ; enfin toutes les grandes vertus que je lui vois pratiquer chaque jour dans le séminaire où je demeure avec lui, mériteraient bien, en cet endroit, de solides louanges ; mais sa modestie m'impose silence, et la vénération qu'on a pour lui partout où il est connu, est un éloge moins suspect que celui que j'en pourrais faire : l'honneur qu'il m'a fait de jeter les yeux sur moi pour remplir sa place, m'a mis sur les épaules un fardeau si fort au-dessus de mes forces, qu'il me semble que, sans être ingrat, il me serait permis de n'en être pas tout à fait reconnaissant ; il lui était aisé de mieux choisir, et je sens bien qu'il me sera

1. Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier.



difficile de soutenir l'idée qu'il a eue de ma personne quand il m'a proposé au roi, tout indigne que je suis, pour un si redoutable ministère."

Peu satisfait des grandes choses qu'il opérait pour le bien de son troupeau, monseigneur de Laval avait, à une certaine époque, conçu le dessein de fonder à Québec un hôpital général pour servir d'asile aux pauvres, qui n'étaient que trop nombreux au milieu d'une population peu considérable, et surtout peu à l'aise. Plusieurs personnes de piété pressaient fort le prélat de mettre la main à cette entreprise. "Madame Anne Gasnier du Wault de Monceaux, veuve en secondes noces de monsieur Bourdon, premier procureur général du conseil souverain en ce pays, dame très pieuse et très charitable qui prenait part à tous les biens et à toutes les bonnes œuvres, ne fut pas celle qui entra le moins dans le projet de l'ancien évêque, prévoyant bien l'avantage que retirerait la colonie d'un si bon établissement <sup>1</sup>." D'autres personnes, au contraire, envisageant la question sous un point de vue différent, s'opposèrent fortement à la réalisation d'un pareil dessein. On disait qu'une nouvelle maison ferait tort à l'Hôtel-Dieu, en lui ôtant les aumônes des citoyens et même les gratifications du roi. Ces obstacles firent juger à monseigneur de Laval que le temps n'était pas favorable à un projet de ce genre, et il sembla ne plus y penser. On prit néanmoins des moyens efficaces pour subvenir aux besoins des indigents : il leur fut défendu de mendier, et des comités furent établis dans les villes et dans les campagnes pour leur procurer ou du travail ou des secours, suivant le cas <sup>2</sup>.

Lorsque monseigneur de Saint-Vallier prit la conduite du diocèse en 1688, il trouva le bureau des pauvres en opération à Québec, sous la direction du curé et des principaux citoyens. Il aimait à présider lui-même à leurs assemblées ; et si sa parole était éloquente quand il plaidait la cause des nécessiteux, son exemple était encore plus persuasif. Tantôt il versait au tronc commun des sommes considérables ; tantôt il faisait apporter des couvertures, des pièces de toile et d'étoffe qui étaient distribuées, partie à ceux qui se présentaient, partie aux

1. Annales.—Mme de Monceaux qui avait paru avec honneur à la cour, nous dit M. l'abbé Ferland, soignait les sauvages dans leurs maladies, recueillait les restes des prisonniers brûlés, et plusieurs fois, de concert avec Mme d'Aillebout, les porta elle-même au cimetière.

2. Édits et Ordonnances, t. II., page 119, édition de 1855.



pauvres honteux dont on avait découvert les besoins. Cependant une classe de malheureux restait toujours fort à plaindre : c'était celle des vieillards et des invalides sans ressources. Où les mettre à couvrir ? à qui confier le soin d'adoucir leur sort ? Ces questions que, dix ans auparavant, s'était proposées à lui-même le premier évêque de Québec, se présentèrent avec une insistance toute nouvelle devant l'esprit de son successeur. La réponse de ce dernier fut de réunir un certain nombre de ces infortunés dans la maison de Providence qu'il avait établie à la haute ville. Ce petit grain de sénevé allait devenir un grand arbre. Monseigneur de Saint-Vallier méditait dès lors la fondation d'une œuvre "qui, comme s'expriment nos annales, devait enrichir sa mitre pour le ciel d'autant de pierres précieuses qu'il y aurait de pauvres reçus dans son HÔPITAL GÉNÉRAL, et qui y seraient repus corporellement et spirituellement."

Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à obtenir pour son entreprise le concours des directeurs du bureau, mais dès qu'il s'en vit assuré, le zélé prélat ne perdit pas un seul instant. Sachant par expérience les bénédictions que Dieu se plaisait à verser sur les travaux des sœurs de Notre-Dame, il jugea qu'elles étaient très propres à procurer le succès du nouvel établissement ; et en conséquence, au printemps de l'année 1689, il écrivit à la sœur Marguerite Bourgeois pour l'engager à faire le voyage de Québec afin d'en conférer avec elle. L'héroïque vierge n'eut pas plus tôt appris les désirs du prélat qu'elle se mit en chemin à pied, car la navigation n'était pas encore libre à cause des glaces. "Dans ce voyage, dit son historien, M. l'abbé Faillon, elle eut à endurer des peines incroyables, étant obligée souvent de se traîner sur les genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau. A Québec elle apprit de monseigneur de Saint-Vallier le dessein qu'il avait de la charger de l'hôpital général, qu'il voulait substituer à la maison de Providence. Quoiqu'elle vit bien qu'une œuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut, la sœur Bourgeois entra néanmoins aveuglément dans les vues du prélat, et se livra à des travaux durs et humiliants, portant elle-même sur ses épaules, de la basse ville à la haute, les meubles et les ustensiles nécessaires. Bien plus, après avoir employé à ce pénible travail les quatre premiers jours de la semaine sainte, elle passa la nuit entière du jeudi au vendredi à genoux et immobile devant le très saint sacrement. Enfin, pour seconder les desseins de son évêque, elle appela à Québec la sœur



Anne Hioux <sup>1</sup> qui, depuis près de quatre ans, dirigeait la mission de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans."

Nos annales nous ont transmis le nom d'une excellente femme nommée Marie Pelletier, veuve du sieur Denis Jean, qui fut adjointe à la sœur Anne pour le soin des pauvres dans ce premier hospice. Elle s'y employait avec un entier dévouement. Malgré son grand âge, elle parcourait les campagnes, hiver et été, pour recueillir ce que la charité des habitants de la colonie voulait bien lui donner en vue de faire subsister les internes de l'hôpital, et les indigents qui dépendaient du bureau.

Tout le monde n'eut qu'à se louer des avantages que retirait la ville de cet établissement; et les sœurs qui en avaient la conduite donnaient toute la satisfaction que l'on pouvait attendre d'elles. Mais monseigneur de Saint-Vallier avait trop de sagesse et d'expérience pour ne pas prévoir qu'une œuvre fondée de cette manière, par un bureau public, ne pouvait guère subsister au delà de la vie ou de la surveillance immédiate des personnes intéressées. Il jugeait d'ailleurs, non sans beaucoup de raison, que la décadence des affaires et du commerce pourrait, par la suite, mettre les particuliers dans l'impuissance de la soutenir, quelle que fût leur bonne volonté à cet égard.

Chercher à faire du bien aux pauvres pendant qu'on vit et qu'on a le cœur ému de leur misère, c'est l'effet d'une charité compatissante; mais vouloir que ce même bien leur soit continué après sa mort, lorsqu'on n'a plus leur détresse sous les yeux et qu'on n'en peut plus être touché, c'est l'effet d'une charité parfaite, généreuse et héroïque. Telle était la charité de monseigneur de Saint-Vallier. Il songea donc aux moyens de rendre son œuvre stable et permanente. Les révérends pères récollets, comme il a été dit dans un des chapitres précédents, possédaient alors à quelque distance de Québec une habitation assez avantageuse. Ces religieux désiraient depuis longtemps de se fixer en ville. Ayant appris que monseigneur de Saint-Vallier cherchait pour son hôpital un lieu plus convenable que celui qu'occupait la maison de Providence, ils offrirent à Sa Grandeur leur couvent de Notre-Dame des Anges. L'évêque goûta fort cette proposition, mais il ne voulut rien conclure avant d'en avoir conféré avec le révérend père provincial à Paris.

1. La sœur Anne Hioux était une des compagnes que la sœur Bourgeois avait emmenées avec elle de France en 1659.



Lors de son premier séjour en ce pays comme vicaire général, M. de Saint-Vallier avait été tellement frappé et édifié de la vie exemplaire des prêtres du séminaire de Québec, surtout du détachement de toutes les choses de la terre dont ils faisaient profession, à l'exemple de leur fondateur, qu'il n'avait pas hésité de mettre ses biens en commun avec ceux de la maison, afin de vivre, comme ces vertueux ecclésiastiques, dans un esprit de pauvreté et de dépouillement. Mais, dès qu'il se vit chargé de la conduite du diocèse, il ne tarda pas à sentir ce qu'il y avait pour lui d'onéreux dans un pacte de cette nature. Ne pouvant agir en bien des cas qu'avec le concours des officiers du séminaire, il se trouvait extrêmement gêné dans l'exercice des bonnes œuvres qu'il désirait entreprendre : il crut donc qu'il était de son devoir de rompre un engagement qu'il avait conclu sans en avoir bien calculé les conséquences. Il s'éleva des difficultés sur cette matière comme sur la question de savoir si l'évêque, de sa seule autorité, pourrait nommer aux cures, ou bien si les cures demeureraient unies au séminaire, et si les directeurs de l'établissement continueraient de les pourvoir comme par le passé. Le séminaire de Québec étant dans la dépendance du séminaire des Missions étrangères de Paris, il fallut référer les sujets en litige au supérieur de cette dernière maison, ce qui, en ce cas, comme dans une foule d'autres semblables, ne fit que compliquer de plus en plus la situation. Et comme il est toujours plus facile de s'entendre de vive voix, qu'au moyen d'une correspondance longue et surchargée de détails, monseigneur de Saint-Vallier prit le parti de passer en France pour y poursuivre la solution de ces affaires, et de plusieurs autres qui concernaient les intérêts de son diocèse. Il se serait mis en route dès l'automne de 1690, sans l'apparition inattendue dans les eaux du Saint-Laurent d'une flotte anglo-américaine, sous le commandement de Sir William Phipps (16 octobre).

On sait l'accueil chevaleresque fait à l'ennemi par le noble comte de Frontenac nommé, depuis peu, pour la seconde fois, au poste de gouverneur général du Canada. Enhardis par l'attitude ferme de leur chef, les Français défendirent la ville avec un courage et une entente admirables. Une partie des troupes anglo-américaines étaient parvenues à débarquer entre la rivière Saint-Charles et l'église de Beauport (18 octobre); mais grande fut leur surprise de rencontrer, même sur ce point, une vigoureuse résistance. Dans la nuit du 11 au 22 du



même mois, ils se retirèrent en désordre, et se jetèrent pêle-mêle dans leurs chaloupes. Ils avaient laissé après eux cinq canons, quarante à cinquante boulets et cent livres de poudre. Les navires ennemis levèrent l'ancre dans l'après-midi du même jour.

Monseigneur de Saint-Vallier, de concert avec le gouverneur et le conseil, fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour une victoire si signalée. Il institua en mémoire de cet heureux événement la fête de Notre-Dame de la Victoire, qui devait être célébrée tous les ans le dimanche le plus proche du 21 octobre, et il dédia sous ce vocable la petite église de la basse ville dont il avait fait commencer la construction en 1688.

Quel que fut l'enthousiasme universel produit par la complète déroute des Américains, il fut impuissant à faire perdre de vue qu'un autre ennemi, la disette, était assis à tous les foyers. Pendant près de six mois, monseigneur de Saint-Vallier eut la douleur d'être témoin des souffrances de son peuple; il fit pour les soulager tout ce qui était en son pouvoir. On vit renaître la sécurité avec le retour du printemps, qui permit de se livrer sans alarmes aux travaux de la culture des terres; et le prélat, qui n'avait rien changé à son projet de voyage, se confia de nouveau à l'Océan sous la garde de Dieu.



---



---

## CHAPITRE SEPTIÈME

---

L'extrême affection que j'ay toujours eüe aux découvertures de la nouvelle France, m'a rendu désireux de plus en plus à traueser les terres, pour enfin auoir vne parfaite cognoissance du pays...et aussi recognoistre les peuples qui y habitent, à dessein de les amener à la cognoissance de Dieu.

Voyages de Champlain, 1615.

Et le roi me dit: Pourquoi ton visage est-il triste... ? Cela ne peut être sans cause : quelque mal que je ne connais pas est dans ton cœur... Et je dis au roi : O roi, vivez à jamais ! Comment mon visage ne serait-il pas triste, voyant que la ville où sont les sépulcres de mes pères est désolée.

II Esdras, II, 2 et 3.

Nous avons vu que les récollets ne demandaient qu'à vendre à monseigneur de Saint-Vallier leur couvent et ses dépendances ; il ne sera peut-être pas inutile de faire connaître brièvement au lecteur l'histoire de ces bons religieux. Ce récit aidera à mettre davantage en relief les origines du monastère actuel de Notre-Dame des Anges, et rappellera les glorieux souvenirs qui s'y rattachent par une tradition non interrompue.

L'habitation des pères est située non loin de Québec, dans un endroit agréable, où la solitude et l'isolement portent l'âme au recueillement et à la contemplation. Là, au milieu des arbres séculaires, s'élève une modeste église ; tout auprès on voit un corps de logis solide, mais de bien humble apparence : c'est l'église et le couvent des franciscains. Les bâtiments paraissent être de construction récente. En effet, il y a vingt ans à peine, ce lieu, aujourd'hui d'un aspect si riant,



ne présentait qu'un monceau de ruines. Il y a là toute une histoire : c'est celle de l'établissement au Canada des enfants de Saint-François.

Ce ne furent ni les rois très chrétiens, ni même les princes de l'Église qui, les premiers, songèrent à introduire dans cette partie du nouveau monde des missionnaires, pour y porter avec eux les bonnes nouvelles du salut<sup>1</sup>. A Samuel de Champlain, est dû, dans une entreprise de si haute importance, l'honneur de l'initiative. Encore plus fidèle dans son attachement au souverain Monarque de l'univers, qu'il n'était dévoué au service du prince qui portait ici-bas le sceptre et la couronne, le fondateur de Québec ne pouvait rien rêver de plus glorieux que "de faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine dans les terres de la Nouvelle-France<sup>2</sup>."

Toutes les pages de ses relations révèlent dans l'habile navigateur saintongeais le chrétien sincère, le juste éclairé des plus purs rayons de la lumière évangélique. "Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays où règne l'idolâtrie, que pour les soumettre à Jésus-Christ." Après avoir recueilli sur les lèvres de Champlain ces paroles dignes d'un apôtre, on n'est plus surpris de sa sollicitude à procurer pour le Canada le ministère de quelques hommes apostoliques. Dans le compte rendu de son voyage de 1615, on remarque avec un singulier plaisir le passage que voici : "Il est à propos de "dire qu'ayant reconnu... qu'il y avoit en quelques endroits des peuples arrestez, et amateurs du labourage de la terre, n'ayans ni foy ni loy, viuans sans Dieu et sans religion, comme bestes brutes,... je jugay à part moy que ce seroit faire vne grande faute si je ne m'employois à leur préparer quelque moyen pour les faire parvenir à la "cognoissance de Dieu." Il raconte ensuite comment il s'efforça de chercher quelques bons religieux qui eussent du zèle et de l'affection pour la gloire de Dieu, et qui voulussent bien se transporter avec lui dans ces lointains pays pour essayer d'y planter la foi, ou du moins y faire ce qui serait possible selon leur vocation. Il réussit enfin à

1. Il s'agit ici du Canada proprement dit; car une des préoccupations du roi Henri IV avant sa mort tragique, avait été d'envoyer des jésuites en Acadie. Favorisés par la veuve du monarque et les plus grandes dames de la cour, les pères Biard et Masse y vinrent effectivement en 1611; ils y avaient été précédés par un prêtre du diocèse de Langres, M. Fléché, envoyé par Robert Ubaldini, nonce du pape à Paris. (Lescarbot.)

2. Lettre à Marie de Médicis, Œuvres de Champlain, t. 3, éd. 1870.



obtenir quatre récollets de la province de Saint-Denis de Paris. Ce furent les pères Denis Jamay, Joseph le Carron, Jean d'Olbeau et le frère Pacifique Duplessis.

“ S'étant tous disposés par fréquentes oraisons et bonnes œuvres à une entreprise si pieuse et si méritoire, ils se mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied et sans argent, à l'apostolique, selon la coutume des vrais frères mineurs, et s'embarquèrent à Honfleur l'an 1615 le 24<sup>e</sup> d'avril, environ les cinq heures du soir que le vent et la marée leur étaient favorables <sup>1</sup>.”

Le vaisseau qui apportait ainsi sur les rives du Saint-Laurent les prémices du salut, aborda à Tadoussac le 25 mai. Le père Jamay resta quelque temps à ce poste, et le père le Carron alla visiter les sauvages du saut Saint-Louis. Le père d'Olbeau fut désigné pour Québec avec le frère Pacifique. Quelques semaines suffirent aux deux religieux pour élever, avec le secours des Français, un modeste sanctuaire, et le 25 juin le père d'Olbeau y célébra la première messe qui fût dite en ces lieux depuis les jours de Cartier et de Roberval <sup>2</sup>.

“ Rien ne manqua pour rendre cette action solennelle, autant que la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait permettre. Le célébrant et les assistants tout baignés de larmes, par un effet de la consolation intérieure que Dieu répandait dans leurs âmes, de voir descendre pour la première fois le Dieu et Verbe Incarné sous les espèces du sacrement dans ces terres auparavant inconnues ; s'étant préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion eucharistique : le *Te Deum* y fut chanté au bruit de leur petite artillerie, et parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait de toute part ; l'on eût dit qu'elle était changée en un paradis ; tous y invoquaient le Roi du ciel, bénissant son saint nom, et appelant à leur secours les anges titulaires de ces vastes provinces, pour attirer ces peuples plus efficacement à la connaissance et adoration du vrai Dieu <sup>3</sup>.”

1. Sagard, Histoire du Canada, p. 22.

2. “ Le 25 de juin, écrit le père d'Olbeau lui-même à son ami, le père Didace David, en l'absence du Révérend P. Commissaire, j'ay célébré la sainte Messe, la première qui ait esté dite en ce pays, dont les habitants sont véritablement Sauvages de nom et d'effet.” (Lettre citée par le père le Clercq, Premier établissement de la Foy, t. I, p. 62-65.) C'est sans doute par erreur que le R. P. F. Martin, S. J., dans sa *Vie du P. Jean de Brébeuf* (1877) chap. II, p. 17, dit que cette messe fut célébrée le 24 juin. Cette date, néanmoins (24 juin), est bien celle de la première messe dite par le P. Joseph le Carron à la rivière des Prairies. (Mémoire pour les récollets, 1637.)

3. Le Clercq, — Établissement de la Foy, t. I, pages 60-62.



Les récollets obtinrent pour leur mission du Canada l'autorisation du pape Paul V ; le roi Louis XIII leur donna aussi permission de bâtir, non seulement à Québec, mais encore où ils jugeraient à propos, autant de résidences qu'ils voudraient. Ce prince voyait de bon œil ceux des religieux que les affaires de la mission appelaient en France, surtout le père Joseph le Carron qui avait été son aumônier lorsqu'il n'était encore que dauphin.

Après avoir pris connaissance du pays par divers voyages qu'ils firent dans toutes les directions, les premiers apôtres des peuples du Canada résolurent de former à Québec une habitation permanente, d'où les missionnaires seraient envoyés au besoin chez les nations sauvages. L'emplacement qui leur parut le plus propre à ce dessein était à une demi-lieue du fort ; ils en devinrent propriétaires en vertu d'une transaction passée avec le sieur Louis Hébert, à qui ils cédèrent un autre terrain dans la ville même. Pour marquer leur prise de possession, les pères plantèrent la croix sur leur nouveau domaine dès l'année 1618.

“Ce lieu, dit le père le Clercq, représente une espèce de petite île entourée de forests naturelles, où passent et serpentent agréablement les eaux des sources claires et douces qui tombent d'une montagne voisine, et qui y sont conduites insensiblement, ayant au nord une petite rivière qui se décharge tout proche, et à l'est le fleuve Saint-Laurent. Le terrain y est gras, fertile, commode et aisé ; la vue, grande, étendue et fort agréable ; l'air y est extrêmement pur et sain, avec tous les agréments que l'on peut souhaiter pour la situation.”

La petite rivière au nord était le *Cabirecoubat* des sauvages, et la *Sainte-Croix* de Jacques Cartier. Les récollets lui donnèrent le nom de *Saint-Charles*, pour y attacher le souvenir de leur bienfaiteur, M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise.

“Ce fut en cet endroit, continue le père le Clercq, que nos pères entreprirent de bâtir la *première église, le premier couvent, et le premier séminaire* qui fût jamais dans ces vastes pays de la Nouvelle-France. Le père supérieur fit faire tout proche un four à chaux. On prépara incessamment les matériaux qui furent conduits sur la place durant l'hiver, avec les planches et toutes les autres choses nécessaires<sup>1</sup>. Il fit percer partout dans le bois et aux environs des allées

1. Le frère Sagard nous apprend que ce fut le 7 septembre (1619) que l'on commença d'amasser des matériaux et de joindre la charpente. (Histoire du Canada, p. 56.)



“ fort agréables, et défricher les terres pour commencer les jardins ; les Français et les sauvages, sous la conduite du sieur de Pontgravé, y contribuèrent également de leur travail ; on y employa douze ouvriers de métier qu'on payait des aumônes.”

La première pierre de l'église, marquée aux armes de France et à celles du prince de Condé, vice-roi du Canada, fut posée solennellement, en leur nom, le 3 juin 1620, par le père d'Olbeau, supérieur de la mission en l'absence du père Jamay. Le père supérieur lui-même ne tarda pas à arriver de France avec plusieurs ouvriers ; “ il pressa fort les travaux pendant la belle saison, et fit accommoder pendant l'hiver le dedans de l'église, en sorte qu'elle fut en état d'être bénite le 25 mai 1621<sup>1</sup>.” Elle fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame des Anges, nom cher aux enfants de Saint-François, comme devant leur rappeler, à perpétuité, le souvenir de l'humble et pieux berceau de leur ordre à Assise. Tous les écrits des récollets portent que cette église fut la première érigée dans les possessions françaises de l'Amérique septentrionale : ils ne donnaient pas le nom d'église à la petite chapelle de charpente qu'ils avaient élevée à Québec, où ils continuèrent de faire les fonctions curiales pour les Français de l'habitation, selon l'ordre du souverain pontife<sup>2</sup>.

La maison conventuelle fut achevée et habitable même avant l'église ; on en trouve une description exacte dans une lettre du père Jamay, écrite de Québec le 15 août 1620, peu après son retour de France.

“ A notre arrivée, dit ce père, nous sceumes que le sieur du Pontgravé, Capitaine pour les marchands de l'habitation, avait commencé à nous faire bastir une maison (laquelle depuis notre arriuée nous auons fait acheuer) dont je fus fort resioiuy tant pour l'assiette du lieu, que de la beauté du bastiment. Le corps du logis donc est fait de bonne & forte charpente, & entre les grosses pièces vne muraille de 8. & 9. pouces jusques à la couuerture ; sa longueur est de trente-quatre pieds, sa largeur de vingt-deux ; il est à double estage : nous diuisions le bas en deux : de la moitié nous en faisons nostre Chappelle en attendant mieux : de l'autre vne belle grande chambre, qui nous seruira de cuisine & où logeront nos gens : au second estage nous auons une belle

1. Le Clercq.

2. Ils bâtirent aussi une chapelle au cap Tourmente, qui fut brûlée par les Anglais en 1628. (Mémoire pour les récollets, 1637.)



“ grande chambre, puis quatre autres petites : dans deux desquelles, que nous avons fait faire tant soit peu plus grandes que les autres, y a des cheminées pour y retirer les malades à ce qu'ils soient seuls : la muraille est faite de bonne pierre, bon sable & meilleure chaux que celle qui se fait en France, au dessous est la caue de vingt pieds en carré & sept de profondeur <sup>1</sup>.”

Dans la nécessité où ils étaient de se tenir en garde contre les surprises des sauvages ennemis, les pères eurent l'heureuse idée de faire de leur couvent comme une petite forteresse. Ils venaient de mettre la dernière main aux travaux de défense, lorsqu'ils se virent attaqués par une bande d'Iroquois ; ces barbares, toutefois, ne réussirent pas à forcer les retranchements franciscains ; ils furent au contraire repoussés avec perte des leurs.

Les supérieurs de la province de Paris jugèrent à propos d'établir un noviciat à Québec, au couvent de Notre-Dame des Anges. Le père Guillaume Galleran y fut envoyé en qualité de supérieur, avec le pouvoir de recevoir à l'habit, non seulement les Français, mais encore les sauvages qui, après avoir passé un certain temps dans le séminaire, et y avoir vécu en bons chrétiens, seraient jugés assez constants pour qu'on pût espérer de les voir s'avancer jusqu'à la perfection évangélique.

“ A son arrivée à Québec, dans l'été de 1622, dit le Clercq, le père Guillaume fut surpris de trouver une maison aussi avancée qu'était celle de Nostre-Dame des Anges ; les terres et les jardins étaient en bon état ; il y avait même une petite solitude défrichée, avec de petites cabanes dévotes dans les bois, où l'on conduisait les sauvages par manière de station.”

Laissons maintenant la parole au frère Sagard qui vint au Canada une année seulement après le père Guillaume Galleran.

“ Nostre petit couvent, écrit-il, est...en vn très-bel endroit, et autant agréable qu'il s'en puisse trouver, proche vne petite rivière que nous appellons de Saint Charles...où les Sauvages peschent vne infinité d'anguilles...et les François tuent le gibier qui y vient à foison : les petites prairies qui la bordent sont esmaillées en Esté de plusieurs petites fleurs...”

“ Nostre jardin et verger est aussi très-beau... je ne seay si on

1. Lettre du père Jamay, citée par Sagard, Hist. du Canada, pages 58, 59.



“ pourroit rencontrer vne plus agréable demeure : car outre la beauté et  
 “ bonté de la contrée avec le bon air, nostre logis est fort commode pour  
 “ ce qu’il contient, ressemblant néanmoins plustôt à vne petite maison  
 “ de Noblesse des champs, que non pas à vn Monastère de Frères  
 “ Mineurs...Le corps du logis est au milieu de la court comme vn  
 “ donjon, puis les courtines et les remparts faicts de bois, avec quatre  
 “ petits bastions aux quatre coins, eslevés de douze à quinze pieds...  
 “ sur lequel on a dressé et accommodé des petits jardins ; puis la  
 “ grand’porte avec vne tour quarrée au dessus faicte de pierre laquelle  
 “ nous sert de Chapelle, et un beau fossé naturel qui circuit tout l’entour  
 “ de la maison et du jardin <sup>1</sup>.”

Après un séjour de quelques années au Canada, les franciscains, considérant que d’autres religieux pourraient, aussi bien qu’eux, s’employer avec avantage dans un champ aussi vaste, prirent des mesures pour y faire venir les jésuites. Ceux-ci entrèrent avec empressement dans un dessein si généreux, et six missionnaires furent choisis : trois frères et les pères Charles Lalemant, Enemond Masse et Jean de Brébeuf.

Les obstacles n’avaient pas manqué jusque-là au succès de leur entreprise : de fâcheux contretemps les attendaient encore à leur arrivée dans la rade de Québec le 19 juin 1625. Les esprits de ténèbres, sentant que leur empire sur les peuples de ces contrées serait de plus en plus ébranlé, à mesure qu’il y viendrait de nouveaux renforts d’hommes apostoliques, soulevèrent contre les jésuites la cupidité et le fanatisme des agents du commerce qui avaient des comptoirs à Québec. Satisfaits d’avoir obtenu du roi et du ministre une autorisation verbale, les pères ne s’étaient pourvus d’aucun écrit pour prouver l’authenticité de leur mission. Ce fut là le prétexte dont se servirent les marchands pour s’opposer à leur débarquement. Calvinistes pour la plupart, ces marchands étaient plus attentifs à leurs intérêts particuliers qu’à l’avancement de la colonie, au bien des âmes et à la gloire de Dieu. Au moyen d’un écrit diffamatoire qu’ils firent circuler dans l’habitation, ils réussirent à indisposer les esprits contre les nouveaux missionnaires. Forts aussi de l’absence de Champlain, ils parlèrent en maîtres, et firent défense aux jésuites de mettre le pied dans la ville.

Les pères récollets éprouvaient une véritable peine du mau-

1. Sagard, *Le grand Voyage du Pays des Hurons*, édition de 1865.



vais accueil fait à leurs courageux frères d'armes; ne pouvant se résoudre à les voir retourner en France par les mêmes vaisseaux qui les avaient amenés, ils s'intéressèrent si efficacement en leur faveur, qu'ils obtinrent enfin la permission de leur offrir l'hospitalité au couvent de Notre-Dame des Anges.

“ On aurait cru, dit le père le Clercq, que les Pères Jésuites ayant bien voulu se sacrifier au pais & commencer leur Mission par un nombre aussi considérable de bons sujets, ils y auroient esté reçus avec toute la reconnaissance possible, & même avec agrément; mais bien loin de cela, il ne se trouva personne ny des chefs ny des habitans qui n'y témoigna de la repugnance: tous refusèrent unanimement de les recevoir s'ils ne voyaient des ordres absolus & un commandement du Roy pour leur établissement: ils ne trouvèrent même personne qui les voulut loger. Car comme on s'estoit contenté de tirer purement un consentement verbal de Sa Majesté, on n'avoit pas trouvé lieu d'obtenir des lettres authentiques pour l'établissement de ces Révérends Pères. Si bien que l'entreprise alloit échoïer: ils estoient sur le point de repasser en France par les mêmes navires, & d'abandonner entièrement leur dessein, lorsque nos Pères après bien des allées et des venues, obtinrent enfin de Monsieur le Général & des habitans, qu'on trouveroit bon que les PP. Jésuites fussent logez chez nous pour ne faire qu'un esprit & qu'un corps de Missionnaires, sans estre à charge au pais... Cet accommodement estant fait, le P. Commissaire & ses religieux partirent avec la chaloupe du Couvent, pour aller à bord faire honneur au RR. PP. Jésuites & les conduire chez nous avec toute la joye qu'on peut juger. Nos Religieux voyans leurs souhaits accomplis par l'arrivée de ces Pères, le *Te Deum* fut chanté en action de grâce, & on leur fit du reste tout l'accueil que l'état du pais & la sainte pauvreté pouvoit permettre<sup>1</sup>.”

Les récollets cédèrent à leurs hôtes le lieu le plus commode de la maison, avec l'usage des terres et des jardins. Les enfants de Saint-François et ceux de Saint-Ignace vécurent ainsi quelque temps sous le même toit, et ce petit couvent de Notre-Dame des Anges devint le centre d'où les lumières de la foi s'étendaient sur le reste du pays, par le moyen des prédications et des autres œuvres des zélés apôtres qui y faisaient leur séjour.

1. Le Clercq, Prem. Établis. de la Foy, 1., pages 309 et suivantes.



Les jésuites désirant ne pas demeurer à charge aux récollets, choisirent, pour y placer leur établissement, un terrain situé à une petite distance du couvent franciscain ; et dès que le nouveau logis fut en état de les recevoir, ils prirent congé des bons pères qui leur avaient accordé une hospitalité si bienveillante. Quoique séparées d'habitation, les deux familles religieuses continuèrent de concert leurs travaux apostoliques, éprouvant l'une et l'autre tantôt des succès, tantôt des revers. Ce ne fut pas pour longtemps, car un événement qui eut les plus graves conséquences, vint tout à coup arrêter le cours de leur zèle.

En 1629 les Anglais, sous la conduite des frères Kertk, s'emparèrent du fort de Québec. Ces ennemis du culte catholique ne purent tolérer au Canada la présence des missionnaires : récollets et jésuites durent prendre le chemin de l'Europe.

Quel triste jour pour les pères récollets que celui où ils se virent contraints d'évacuer leur paisible demeure de Notre-Dame des Anges ! Leurs regrets ne se portaient pourtant pas sur les quelques arpents de terre dont ils avaient jusque-là tiré une partie de leur subsistance. L'humble frère mineur trouve partout le riche héritage que lui a légué son séraphique père, et, avec la pauvreté évangélique, il se contente du pain que lui donne la charité. Ce qui causait une sensible douleur aux courageux missionnaires, c'était la pensée d'abandonner à leur malheureux sort les pauvres enfants des bois, et de laisser aussi sans secours religieux les quelques Français qui consentaient à rester dans le pays après le départ de Champlain, et de ceux qui devaient le suivre. Mais Dieu veillait sur la petite colonie qui, à force de courage et de sacrifices, était parvenue à se faire une habitation sur les bords du Saint-Laurent, et l'échec qu'elle venait de subir ne devait pas lui être aussi funeste qu'on l'avait d'abord pensé.

Le traité de Saint-Germain-en-Laye anéantit la prétendue domination des Kertk sur le rocher de Stadacona (29 mars 1632), et le 13 juillet de la même année le fort de Québec fut remis aux mains des Français.

Chose étrange ! lorsqu'il fut question de renvoyer des missionnaires au Canada, on ne songea pas aux récollets mais à leurs frères, les capucins ; ces derniers cependant refusèrent, et Richelieu donna ordre d'y faire passer les pères Anne de Noüe et Paul le Jeune, jésuites.

Les récollets songeaient eux aussi à reprendre leur lointaine mission. Ils s'adressèrent pour cela à ceux qui avaient en main les



affaires de la Nouvelle-France, mais on écarter leur requête sous prétexte que le pays ne convenait pas à un ordre mendiant. Un pareil résultat était de nature à causer aux religieux de Saint-François le plus sensible déplaisir. En effet, n'avaient-ils pas été les premiers à traverser les mers pour venir, au prix de mille sacrifices, planter l'étendard de la croix dans ces vastes régions ? Le père Joseph le Carron fut si fort affligé de ne pouvoir reprendre ses travaux apostoliques, qu'il en tomba malade. Ce premier apôtre des Hurons mourut, plein de mérite et en odeur de sainteté, quelques jours avant le départ de la flotte destinée à reprendre Québec.

Enfin, après des sollicitations réitérées, les récollets obtinrent en 1669, par l'entremise de M. Talon, la permission de passer au Canada. Quelques pères s'embarquèrent à la Rochelle au mois de juillet de cette année en compagnie de l'intendant ; leur vaisseau fit naufrage à une petite distance de Lisbonne où l'avait jeté la tempête, et les passagers, après s'être sauvés avec grande peine, se virent obligés de retourner en France.

“ Un succès si malheureux et si contraire aux bonnes intentions  
 “ de nos pères, dit le Clercq, ne fit qu'augmenter leur zèle pour retour-  
 “ ner au Canada, en exécution des ordres du roi que Sa Majesté réitéra  
 “ à la province, commandant même par une lettre de cachet... au R. P.  
 “ Germain Allart, provincial, d'y passer en personne avec quatre reli-  
 “ gieux ; d'autres lettres de cachet furent expédiées à monsieur l'évêque  
 “ de Pétrée, à messieurs de Courcelles, gouverneur, et Talon, intendant  
 “ du pais, pour la même fin...

“ Il est dit du prophète Néhémias, un des favoris d'Artaxercès,  
 “ que, touché de la désolation de Jérusalem et du temple du Seigneur,  
 “ dont il ne restait plus que de tristes mâsures, pour toute marque de  
 “ son ancienne splendeur, il conjura le roi d'autoriser le zèle qu'il avait  
 “ d'aller rétablir la ville et le temple ; il demanda et obtint des lettres  
 “ auprès des gouverneurs et lieutenants généraux *trans flumen*, au  
 “ delà du fleuve.

“ Le R. P. Allart, rempli de ce même zèle du prophète pour  
 “ réparer la maison qui avait servi autrefois de *premier couvent*, de  
 “ *première église*, et de *premier séminaire* dans ce nouveau monde,  
 “ muni de lettres de faveur du roi et des ministres qui commandaient  
 “ sous ses ordres dans le pais *trans flumen*, après avoir pris congé de  
 “ Sa Majesté, partit pour la Rochelle où les pères Gabriel de la Ribourde



“ Simple Landon, Hilarion Guénin, et les frères Luc Lefrançois, diacre, et Anselme Bardon, laïc, s'étaient rendus. La flotte leva l'ancre à la fin de mai 1670, en compagnie de M. Talon, et après une navigation assez périlleuse, elle arriva à Québec le 18 août.

“ Nos pères furent reçus par M. de Pétrée, M. de Courcelles, les RR. PP. jésuites et le grand concours des habitants, avec toutes les marques de joie qu'on pouvait attendre d'un pays où ils étaient désirés depuis tant d'années.”

Les récollets, à leur arrivée, reprirent possession des terres qui avaient appartenu à leur ordre avant 1629. Mais leur couvent, autrefois l'ornement du pays, ne présentait plus qu'un amas de ruines. Les Anglais, pendant leur courte domination, s'étaient emparés de tous les objets qui leur avaient paru être de quelque utilité, et les Français, bien loin de chercher à conserver cette première maison religieuse, n'avaient pas peu contribué à son entière décadence. Quelques familles françaises à qui M. de Lauzon donna permission de s'y loger, avaient fait occuper l'étage inférieur par des animaux.

Quand les jésuites furent de retour en 1632, après une absence de trois années seulement, eux aussi avaient trouvé toute délabrée la maison qu'ils avaient bâtie peu auparavant sur la rivière Saint-Charles : les portes et les fenêtres avaient été ou brisées ou enlevées. Le couvent des récollets était encore en plus mauvais état ; les jésuites néanmoins s'y logèrent en attendant mieux. Dès qu'ils eurent rétabli leur propre maison, comme ils n'espéraient pas que les récollets dussent jamais revenir au Canada, ils y transportèrent, entre autres choses, le titre même de Notre-Dame des Anges <sup>1</sup>, et la solitude franciscaine, abandonnée comme inhabitable, fut livrée pendant près de quarante ans à une entière décadence.

1. Le R. P. Félix Martin, dans sa vie du père de Brébeuf, p. 38, dit que ce titre vint à la maison des jésuites parce qu'on y avait ménagé une petite chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges, à l'occasion du tableau qui la décorait. Il fonde probablement cette assertion sur un passage d'une lettre attribuée au père Charles Lalemant, et reproduite dans la dernière édition de la *Relation des Jésuites*, t. 1, année 1626. On y lit : “ L'aduis que V. R. me donne touchant la dédicace de nostre première Église est fort conforme à ma deuotion ; si les Supérieurs m'en laissent la liberté, elle ne sera iamais appelée autrement que N. Dame des Anges. C'est pourquoy jc supplie V. R. de nous faire auoir quelque beau tableau enuironné d'anges. C'est une des grandes festes des Pères Récollets, qui ont dédié leur Chapelle à S. Charles ” Le père Chrétien le Clercq, que nous avons suivi dans notre récit, fait à propos de cette assertion la remarque suivante : “ Je n'obmetteray pas une observation sur la lettre fausement attri-



“ On laisse à penser, dit le père le Clereq, avec quel sentiment de douleur et de zèle, le père Allart, cet autre Néhémias, considéra les tristes débris de notre ancienne maison... On lui marqua tout l'emplacement que les constructions avaient occupé autrefois. Il fut longtemps à délibérer, mais enfin il résolut de bâtir au même endroit, à une demi-lieue de la ville. Secondé des charitables secours de Messieurs le gouverneur et intendant, l'on eut, en moins de six semaines, élevé un bâtiment de bois qui servit de chapelle et de maison ; Monsieur l'Évesque de Pétrée nous fit l'honneur d'y célébrer la première messe le jour de Notre Père Séraphique, S. François, quatrième d'Octobre. La Croix y fut plantée au concours de tout ce qu'il y avait de plus considérable à Québec, avec les cérémonies ordinaires, au bruit du Canon et de la mousqueterie, rien n'ayant manqué pour rendre cette action des plus solennelles.”

On se mit sans retard à déblayer le terrain, et à préparer les matériaux pour les nouvelles constructions. Tout étant ainsi disposé, la première pierre de l'église fut posée le 22 juin 1671, par l'intendant Talon. Le temple rebâti fut en état de recevoir la bénédiction en 1673, peu après l'arrivée du nouveau supérieur, le père Eustache Maupas-sant. “ Le R. P. Dablon, supérieur des jésuites, dit le Clereq, honora cette cérémonie d'un très beau sermon.”

Quoiqu'en petit nombre, les récollets ne tardèrent pas à reprendre leurs rudes labeurs au milieu des pauvres enfants de la forêt. Ils obtinrent aussi la permission de s'établir aux Trois-Rivières, à Montréal, à Percé. Le père de la Ribourde, illustre par sa naissance et vénérable par ses vertus, fut le premier missionnaire du fort Frontenac.

Cependant il arrivait de France plusieurs sujets pour prendre part aux travaux apostoliques. Le local qu'avaient jusque-là occupé

“ buée au R. P. Charles l'Allemand, écrite à Québec en 1626, insérée au troisième tome du *Mercur français*, par laquelle il témoigne à son provincial qu'il entre dans ses sentiments de dédier leur Église à Notre-Dame des Anges, et que la nostre était consacrée au nom de Saint-Charles ; ce qui m'a fait juger que cette lettre ne pouvait être du Père l'Allemand, c'est qu'il n'ignorait pas que les Historiens du même temps avaient témoigné que la première Église du Canada appartenait aux Récollets et avait été consacrée sous le titre de Notre-Dame des Anges.”

(Prem. Étab. de la Foy, t. II, ch. XIV, p. 444.)

Quoiqu'il en soit de cette apparente contradiction entre les deux écrivains, il est certain que rien, ni dans nos traditions, ni dans nos plus anciens documents, ne milite en faveur de la dédicace à saint Charles. Au contraire, on trouve partout en honneur le titre revendiqué par les récollets : NOTRE-DAME DES ANGES.



les religieux, se trouva trop étroit pour loger les nouveaux venus. Cela nuisait à la régularité des observances, et au bel ordre de l'office divin ; mais comment remédier à un pareil inconvénient ? On était dans cette perplexité quand Dieu suscita un bienfaiteur aux enfants de Saint-François. Le comte de Frontenac, qu'ils avaient choisi pour syndic apostolique <sup>1</sup>, leur fit élever à ses frais, vers l'année 1677, un corps de logis de soixante pieds de long sur vingt et un de large. Le pieux gentilhomme s'y réserva un appartement où il se retirait plusieurs fois chaque année, à l'approche des grandes fêtes, pour se reposer de l'embaras des affaires et vaquer aux exercices de la retraite.

“ En l'année 1678, dit le Clercq, on ajouta une très belle chapelle “ en rond point à nostre église de Nostre-Dame des Anges, et l'année “ suivante une grande sacristie par le bas et un chœur au-dessus pour “ chanter l'office divin, un grand dortoir de pierre qui fut achevé les “ années suivantes, avec tous les offices réguliers et un grand cloître.”

Toutes ces constructions terminées, le couvent de Notre-Dame des Anges était une des maisons les plus belles et les plus commodes du pays. C'est en cet état que nous l'avons trouvé au commencement de ce chapitre.

1. Dans l'ordre de Saint-François, on donne ce nom à des protecteurs laïques choisis par les supérieurs, et qui consentent à faire pour le couvent, au nom du saint-siège, les contrats de vente, d'aliénation de biens meubles et immeubles, et autres actes semblables dont les religieux de cet ordre sont incapables. Dans quelques uns de leurs actes (nos archives en fournissent la preuve), les récollets, sans doute d'après un usage reçu, donnent au comte de Frontenac le titre de *père* ; néanmoins, dans leurs statuts, le syndic apostolique n'est désigné que comme *ami spirituel*. (Statuts des Frères mineurs *recolets* de la province de Saint-Denis de Paris, année 1698, article V.)



## CHAPITRE HUITIÈME

1691-1692

La vie est dans la gaité du visage du roi, et sa clémence est comme la pluie du soir.

Prov., XVI, 15.

Et le roi l'exalta...et Jonathas revint à Jérusalem dans la paix et la joie.

I Mac., X, 65 et 66.

L'apparition à Paris de l'évêque de Québec, arrivant d'une ville qui venait de soutenir si glorieusement l'honneur du drapeau français, ne pouvait qu'exciter, à la cour et dans les hauts cercles de la capitale, un sentiment plus qu'ordinaire d'intérêt pour sa personne, et une légitime curiosité au sujet des récents événements.

La nouvelle de l'entreprise des Anglo-Américains contre le Canada, celle de la déroute de leur armée de terre, et celle des déceptions de l'amiral Phipps, avaient été portées en France par les derniers vaisseaux de l'automne (1690). Le nom du comte de Frontenac était dans toutes les bouches : quelles louanges ne méritait pas en effet le vieux général qui, par son habileté consommée et son sang-froid imperturbable, avait conservé au roi ses possessions d'Amérique, en défendant, avec une poignée de gens, une forteresse sans garnison comme sans munitions de guerre ! Monseigneur de Saint-Vallier n'eut qu'à confirmer les nouvelles qui l'avaient précédé, en y ajoutant quelques détails particuliers dont tout le monde se montrait avide ; et, quand les auditeurs du prélat, charmés au récit de ces piquants épisodes, laissaient éclater leur admiration enthousiaste, quelle plus favorable occasion pouvait avoir le bon pasteur pour attirer sur ses ouailles la sympathie des riches et des grands, en leur faisant connaître l'état de détresse auquel la colonie se trouvait alors réduite !



Monseigneur de Québec, en visitant sa famille, n'apprit pas sans une peine sensible qu'on destinait un de ses neveux, fils du comte de Saint-Vallier, à devenir page à la cour de France. Quels dangers allaient assaillir cette âme jeune et candide ! Tout entier à cette pensée, mettant de côté les considérations humaines, oubliant même, par un effort héroïque, les liens de la chair et du sang, le prélat, dans son zèle et sa douleur, adressa sa prière à Dieu, et lui demanda avec instance qu'il lui plût de retirer son neveu de ce monde, si la place qu'il allait occuper devait être préjudiciable à son salut. Peu de temps après, une courte maladie conduisit au tombeau le noble enfant qui alla, paré d'innocence, occuper un trône parmi les anges.

Cependant le roi avait nommé monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, et le R. P. de la Chaise pour prendre connaissance des affaires sur lesquelles l'évêque de Québec désirait un règlement, et pour en faire rapport à Sa Majesté. Au sujet de la séparation de ses biens d'avec ceux du séminaire, les arbitres jugèrent que cet établissement, ayant joui des bienfaits de monseigneur de Laval, devait être en état de se passer de ce qui appartenait au nouvel évêque ; et qu'il fallait que ce dernier eût la libre disposition de ses revenus, afin de pouvoir les appliquer à d'autres œuvres pour l'avantage de la colonie. Monseigneur de Saint-Vallier obtint aussi une solution favorable à diverses questions concernant les droits respectifs de l'évêque, du séminaire et du chapitre. Le règlement préparé par les arbitres fut approuvé par le roi en conseil le 11 février 1692 <sup>1</sup>.

Louis XIV lui accorda encore la permission d'établir des religieux de Saint-François en divers endroits du Canada et de l'Acadie, ainsi que des lettres patentes pour l'érection d'un hôpital général à Québec, avec les droits et les privilèges des hôpitaux généraux de France. Ces lettres furent expédiées au mois de mars 1692. Muni d'une si haute approbation, l'évêque de Québec s'adressa au père provincial des récollets de Saint-Denis pour négocier l'achat du couvent de Notre-Dame des Anges. Celui-ci acquiesça volontiers à la proposition, y ayant été préalablement disposé par les lettres des RR. PP. récollets de Québec, et l'accepta par une permission du définitoire du couvent royal de Versailles, en date du 26 février 1692, et signée le 17 mars de la même année à la province de Saint-Denis de Paris.

1. Édits et Ordonnances, t. I, page 265, édition de 1854.



Un mois après, M. l'abbé de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères de Paris, pouvait écrire à ses confrères de Québec : " Monseigneur votre évêque ayant fini ici fort agréablement ses affaires, s'en retourne fort content de tous les bons traitements qu'il a reçus de la cour... " — Puis parlant de Louis XIV, l'abbé ajoute : " Vous seriez charmés, messieurs, si vous aviez entendu, comme moi, parler ce grand roi en père lorsqu'il expliqua ses intentions à monseigneur et à moi... 1 "

Le prélat se mit donc en route avec un renfort de quatorze récollets, et un certain nombre d'ecclésiastiques qui venaient augmenter son clergé. Le bataillon apostolique et son chef débarquèrent à Québec le 15 août.

Sans retard aucun, monseigneur de Saint-Vallier s'occupa de l'œuvre qu'il méditait en faveur des pauvres, cette partie de son troupeau qu'il semblait chérir avec plus de tendresse. Le 13 septembre 1692, il conclut définitivement l'achat du couvent des récollets. Le contrat en fut passé en présence du " seigneur évêque de Québec, et de haut et puissant seigneur, messire Louis de Buade de Frontenac, chevalier, comte de Palluau, conseiller du roi en ses conseils, et son gouverneur et lieutenant général en tout le pays de Canada, et autres de la Nouvelle-France septentrionale, faisant et stipulant en cette partie au nom et comme syndic apostolique des RR. PP. récollets de ce dit pays, père et protecteur de toutes leurs missions, etc. "

Par les clauses de ce contrat, les récollets cédèrent à monseigneur de Saint-Vallier les cent six arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière Saint-Charles, leur église et leur couvent de Notre-Dame des Anges consistant, comme l'acte même l'explique, " en un cloître en carré long, composé de sept et huit arcades de chaque côté : dont l'un des dits côtés, au sud, était le long de la dite église ; le deuxième était sous partie et le long d'un dortoir bâti de pierres, contenant vingt-quatre cellules ; sous lequel dortoir étaient les dépense, cuisine, réfectoire et vestibule et les caves au-dessous ; par dessus un grenier de toute la longueur ; le troisième des dits côtés du dit cloître était le long d'un bâtiment de colombages, qui consistait en chambres et offices que monseigneur le comte de Frontenac avait fait bâtir, lequel était appelé pour ce sujet *le bâtiment de monsieur le comte* ; et le qua-

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec, par monseigneur E.-A. Taschereau.



trième côté, au nord-est, était une simple allée de cloître sans bâtiment 1."

Monseigneur de Saint-Vallier faisait cette acquisition moyennant la somme de seize mille livres du pays, à payer une fois ; de plus, la somme de seize cents livres aussi du pays, une fois chaque année pendant cinq ans ; la somme de deux mille livres pour certains effets laissés au dit couvent, savoir : " le retable et le balustre de l'autel, les lambris du réfectoire et du chœur, les planches qui fermaient les arcades du cloître ; le bois de chauffage ; deux tables du réfectoire ; les deux confessionnaux et bancs de l'église ; les ferrures et serrures de toutes les portes ; tous les chassis doubles et toutes les vitres du dit couvent." Les récollets pour leur part devaient emporter les tableaux, les armoires, les pupitres du réfectoire, les grabats et les tables des chambres ; les chaises ; le balustre de la chapelle ; les bancs du chapitre et le dessus de la chaire de l'église.

" Moyennant aussi la cession d'un terrain à Québec, acquis par monseigneur de Saint-Vallier du sieur de la Durantaye." Ce terrain, d'un arpent, était situé près du petit hospice que les récollets possédaient à la haute ville, au bout de la place d'armes, vis-à-vis du château ; les bâtiments dessus construits, et qui servaient alors d'hôpital général, consistaient en deux corps de logis, " l'un en face entre cour et jardin, l'autre en aile entre deux cours."

Les récollets eussent bien voulu réserver de leur terre de Notre-Dame des Anges au moins quatre arpents, pour un jardin dont ils auraient tiré les légumes et les racines nécessaires à leur subsistance, et aussi pour y bâtir *un petit hermitage à y faire leurs retraites* ; mais monseigneur de Saint-Vallier préféra leur donner une nouvelle somme de douze cents livres, pour l'acquisition d'un autre terrain, sur le bord de l'eau, où ils auraient un lieu de débarquement pour leur chaloupe. Il leur permit d'établir en cet endroit *le dit hermitage pour y faire les dites retraites, et d'y avoir une chapelle avec un petit clocheton pour y sonner la messe* 2.

1. En comparant ce passage avec ce qu'écrivit le père le Clercq sur le corps de logis construit pour les récollets par le comte de Frontenac, on est porté à croire que ce zélé protecteur des franciscains du Canada fit faire, à ses frais pour eux, deux constructions différentes, l'une de pierre qui subsisterait encore, et où se trouveraient aujourd'hui le *petit chapitre, etc.* ; et l'autre de bois qui fut démoli pour faire place à l'aile élevée en 1712 par ordre de monseigneur de Saint-Vallier.

2. C'est le petit hospice de Saint-Roch dont il est parlé dans nos annales.



En outre, monseigneur de Saint-Vallier permit aux pères d'ériger en couvent régulier leur maison de la haute ville ; il leur promit par charité annuelle la somme de cinquante écus, &c., et leur donna le droit de venir chaque année une fois en procession, et chanter la grand-messe à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Notre-Dame des Anges.

A la suite de ces clauses, on voit les bons pères déclarer formellement que, " fermant les yeux à des vues d'intérêt que des personnes d'une autre profession, ou d'une autre règle que la leur pourraient avoir, ils ont agi dans toute cette transaction pour la gloire de Dieu, et pour l'utilité, commodité et édification des peuples."

Le R. P. Hyacinthe Perrault était alors commissaire provincial et gardien du couvent de Notre-Dame des Anges. Les autres religieux présents au contrat étaient les pères Daniel Dumoulin, maître des novices, et Juconde Drué, prêtre missionnaire. En tout il se trouvait en ce temps au couvent des récollets dix prêtres, outre les étudiants et les frères laïcs.

Les pères de la province de Saint-Denis de Paris n'avaient pas d'autres sentiments que ceux de leurs frères de Québec. Voici comment s'exprime là-dessus l'assemblée du définitoire du couvent royal de Versailles : " Le tout vu et considéré, n'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu, mus par les sentiments d'affection et de reconnaissance pour les peuples de Canada, et pour leur faciliter les grands avantages qu'ils retireront de l'établissement d'un hôpital général, et aussi pour être nous-mêmes, dans la ville, plus à portée de leur rendre tous les secours de notre ministère, que nous n'étions dans notre solitude de Notre-Dame des Anges. Et voulant principalement contribuer, autant qu'il est en nous, aux pieux desseins de monseigneur l'évêque de Québec pour l'établissement du dit hôpital, dont il est le fondateur, et déférer au désir qu'il nous en a témoigné et aux prières qu'il nous en a souvent réitérées, pour le bien spirituel et temporel de son diocèse, et aussi pour donner à Sa Grandeur cette marque de la reconnaissance que nous avons de la protection toute spéciale qu'elle donne à nos religieux, et de la bonté qu'elle a eue de favoriser nos établissements de Montréal, de Trois-Rivières et de Terre-Neuve."

Aussitôt que les pères récollets eurent livré les bâtiments, monseigneur de Saint-Vallier y fit faire les réparations et les distributions indispensables. Le 30 octobre 1692, il y fit venir les pauvres qu'il entretenait dans la maison de Providence à Québec. Quelques voitures



portaient les plus infirmes ; les autres marchaient en ordre sous la conduite de la sœur Ursule, de la congrégation de Notre-Dame, et de madame veuve Denis dont nous avons parlé plus haut. Le vénérable prélat les attendait dans l'église, pour les offrir à Dieu avant de les mettre en possession de leur nouvelle demeure.

Ce fut un moment de joie indicible pour le cœur du charitable pasteur, et n'est-il pas permis de croire que Dieu versa alors dans son âme une douce et profonde impression du bonheur que ses bienfaits devaient procurer, dans la suite des temps, aux membres souffrants de Jésus-Christ ?

Figurons-nous encore avec quelle satisfaction il introduisit ses chers pauvres dans l'asile qu'il leur avait préparé, au prix de tant de sacrifices ; et quels étaient les sentiments de ceux qui se voyaient ainsi les objets de sa tendre et pressante sollicitude !

Dès qu'il eut installé à Notre-Dame des Anges ceux qui en devaient être désormais les habitants, monseigneur de Saint-Vallier continua de leur montrer le même intérêt, le même zèle qu'auparavant ; et il n'était pas rare de le voir enlever de sa maison épiscopale les objets de première nécessité, pour en meubler son hôpital. Il ne se contentait pas d'être le bienfaiteur de ses pauvres, il était au milieu d'eux comme un père au milieu de ses enfants. S'il prenait ici son frugal repas, il ne manquait pas d'en faire asseoir quelqu'un à sa table, ce qu'il était dans l'habitude de faire, au moins une fois chaque semaine, à sa maison de Québec.

La sœur Ursule resta chargée du soin des pauvres, se faisant aider dans cette bonne œuvre par des personnes charitables dont elle avait la surveillance. Les administrateurs choisis furent les mêmes qui avaient jusque-là géré les affaires du bureau de charité. Nous trouvons leurs noms au bas de l'acte par lequel ils acceptèrent la donation faite, par monseigneur de Saint-Vallier, du couvent de Notre-Dame des Anges aux pauvres du même bureau :

François Dupré, curé de Québec.

René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant général.

Paul Dupuy, procureur du roi, au siège de la prévôté de Québec.

Charles Aubert de la Chesnaye, conseiller.

Pierre de Bécard, sieur de Grand'ville, conseiller.

Peuvret du Mesnu, greffier en chef au conseil souverain.

Un seul des membres, M. François Magdeleine Ruette d'Auteuil,



procureur général, crut ne devoir pas apposer sa signature à l'acte dont nous parlons.

M. le comte de Frontenac, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant, étaient, avec l'évêque, les chefs de l'administration, selon la teneur des lettres patentes.

---

---

## CHAPITRE NEUVIÈME

1692-1694

Toute œuvre excellente sera justifiée, et celui qui  
l'aura accomplie en recueillera l'honneur.

Eccli., XIV, 21.

Je me suis réjoui des choses qui m'ont été dites :  
Nous irons en la maison du Seigneur.

Ps. CXXI., 1.

Le fondateur de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, ne voulait pas une œuvre passagère. Il pensa que, pour rendre son établissement durable, il fallait en donner la conduite à des personnes qui fussent attachées par état au soin des pauvres et des infirmes. Cela lui paraissait d'autant plus urgent que, dans un pays nouveau comme était alors le Canada, il n'était pas facile de trouver des femmes actives, entendues et dévouées qui voulussent se charger de la surveillance des internes, et des détails de l'économie domestique. Il n'y avait dans l'hospice qu'une seule sœur de la congrégation de Notre-Dame pour veiller à tout ; cela pouvait suffire pour le commencement, mais il fallait aussi s'occuper de l'avenir. Monseigneur de Saint-Vallier songea donc à fonder à Notre-Dame des Anges une communauté de religieuses hospitalières, et son choix se porta aussitôt sur celles de la Miséricorde de Jésus, déjà chargées de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Dès que les religieuses de cette maison eurent été informées des intentions de Sa Grandeur, elles lui firent savoir qu'elles étaient toutes



disposées à accepter la fondation ; que ce serait leur faire beaucoup d'honneur de les choisir à cet effet, et qu'elles ne voyaient rien dans cette œuvre que de très conforme à leur institut. Le prélat fut satisfait d'une réponse si fort en harmonie avec ses désirs. Cependant les administrateurs ayant appris le dessein de monseigneur de Saint-Vallier, y formèrent beaucoup d'opposition. " Ces messieurs, disent nos annales, voulaient que l'hôpital fut desservi par des personnes séculières, qu'ils y commettraient eux-mêmes, afin d'en être par là plus parfaitement les maîtres. " L'évêque avait de son côté M. le comte de Frontenac et M. de Champigny qui, de concert avec lui, travaillaient à lever les obstacles. Les administrateurs firent jouer toute sorte de ressorts pour engager dans leur sentiment l'ancien évêque, monseigneur de Laval. Le vénérable prélat convenait de la nécessité d'établir une communauté à Notre-Dame des Anges, et ce fut sans doute dans le but d'apaiser les esprits qu'il proposa de s'en occuper lui-même, et d'en décharger monseigneur de Saint-Vallier. Ce dernier, voyant que le moment d'agir n'était pas encore venu, laissa passer quelque temps sans parler de rien, et se contenta de prier Dieu, qui est le maître des cœurs, de faire tourner les événements de la manière qui serait le plus convenable pour sa gloire. " On en fit de même à la communauté de Québec, dit encore notre récit, car on y avait un grand désir de venir à la nouvelle fondation, et malgré les difficultés que chaque jour faisait naître, on y avait une certaine confiance que les choses changeraient. "

Cette confiance ne fut pas vaine, car avant la fin de l'année 1692 tous les brouillards parurent se dissiper. Le calme entra dans les esprits et les guérit si bien de leurs préventions, que les négociations se renouèrent plus fortement que jamais dans un temps où l'on semblait ne plus y penser. Monseigneur de Laval, bien loin de vouloir prendre la conduite de l'hospice, approuva le choix qu'avait fait son successeur des religieuses hospitalières de Québec, et monseigneur de Saint-Vallier se rendit sans délai à l'Hôtel-Dieu, pour proposer officiellement à la communauté la fondation qu'il avait en vue. Tout le chapitre acquiesça à la demande de Sa Grandeur, regardant le choix qu'elle faisait de leur communauté, préférablement à toute autre, comme une marque de particulière affection. L'évêque, les voyant très contentes et remplies de bonne volonté, demanda quatre religieuses pour la nouvelle œuvre, ce qui lui fut promis par acte capi-



tulaire en date du 9 janvier 1693. De son côté, monseigneur de Saint-Vallier s'engagea à fournir une somme annuelle de mille livres du pays, pour la nourriture et l'entretien tant des hospitalières que de l'ecclésiastique qui les desservirait ; pour les réparations nécessaires à l'église, à la sacristie, et à la partie de la maison qui serait occupée par les religieuses ; aussi pour l'entretien des cierges et des autres choses nécessaires pour dire la messe ; et cela sans qu'elles eussent à en rendre compte à autre qu'à leurs supérieurs ecclésiastiques. Elles devaient gouverner l'hôpital selon les ordres qu'elles recevraient de monseigneur de Saint-Vallier, et elles s'engageaient à rendre compte aux administrateurs du bien qui leur serait confié pour la subsistance des pauvres.

Le lendemain, 10 janvier, monseigneur de Québec fit dresser par Genaple, notaire *garde-notes du roi*, l'acte par lequel il donnait et augmentait, à perpétuité, aux pauvres de l'HÔPITAL GÉNÉRAL les terres et les bâtiments qu'il avait acquis des récollets. Cet acte, où se trouve expliqué au long les intentions du prélat à l'égard des religieuses, fut accepté et signé le même jour par la supérieure de l'Hôtel-Dieu et son conseil. Le 12 du même mois, dans une assemblée des administrateurs, tenue au palais de l'intendant, le contrat de donation et de fondation fut de nouveau ratifié et confirmé par l'évêque, le gouverneur, l'intendant, le curé de Québec et les autres membres du bureau. Cette fois encore, M. Ruelle d'Auteuil refusa de souscrire aux conditions proposées par monseigneur de Saint-Vallier, mais son opposition n'empêcha pas les autres administrateurs d'entrer pleinement dans les vues du prélat. Dès que le généreux donateur se fut retiré, l'assemblée vota des remerciements au *seigneur évêque*, et pria le *seigneur gouverneur* de vouloir bien les lui transmettre de la part de tous les membres du bureau.

Avant de permettre à la communauté de l'Hôtel-Dieu de procéder à l'élection des fondatrices, monseigneur de Saint-Vallier voulut que toutes les vocales se rendissent sur les lieux pour voir l'église, la maison et ses dépendances, afin qu'on n'eût dans la suite aucun sujet de mécontentement. Ce fut le 17 janvier que la mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace se transporta à Notre-Dame des Anges, avec les discrètes et les plus anciennes ; elles trouvèrent l'endroit fort propre pour y mener une vie régulière, et elles en témoignèrent leur satisfaction à monseigneur.



Quand il fallut élire les quatre religieuses demandées, le choix du chapitre tomba sur la mère Marie-Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste, la mère Louise Soumande de Saint-Augustin, la sœur Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine, professes de chœur, et la sœur Madeleine Bacon de la Résurrection, professe converse. La sœur Sainte-Madeleine était encore au noviciat. La mère Saint-Jean-Baptiste avait déjà exercé les charges d'assistante, d'hospitalière et de discrète; la mère Saint-Augustin avait été aussi tour à tour hospitalière et depositaire des pauvres, et elle occupait alors la charge d'assistante, quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-neuf ans. Pour se procurer plus efficacement les lumières qui viennent d'en haut, elles consacrèrent huit jours aux exercices d'une retraite spirituelle. Après avoir retrempe leurs âmes dans la prière, et s'être munies de force pour le jour de l'épreuve, nos Mères durent se résigner à dire un suprême adieu à la communauté au sein de laquelle elles avaient vécu si heureuses. Elles reçurent leur obédience du prélat fondateur le 30 mars, et celle de la mère Saint-Ignace le 31 du même mois <sup>1</sup>.

La veille du jour fixé pour le départ, monseigneur de Saint-Vallier jugea à propos qu'elles allassent saluer les communautés religieuses de la ville. Leur première visite fut pour le séminaire, où messieurs les directeurs les félicitèrent du courage avec lequel elles se disposaient à quitter leur premier monastère, pour aller à un nouvel établissement où il y a toujours beaucoup à souffrir. De là, elles allèrent chez les révérends pères jésuites qui leur firent mille honnêtetés.

Chez les révérendes mères ursulines, elles reçurent l'accueil le plus aimable et le plus cordial; elles s'y trouvèrent pour ainsi dire en famille, presque toutes ayant été élèves de cette maison. De ce nombre étaient la mère Saint-Augustin et la mère Saint-Jean-Baptiste. Un plaisir plus intime encore était réservé à cette dernière: celui de revoir et d'embrasser deux personnes chéries: la mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph, sa sœur aînée, et la mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès, sa cadette.

Tandis que l'on se donnait de part et d'autre mille marques de la plus cordiale affection, on vit arriver au monastère un capitaine des gardes suivi de plusieurs subalternes. C'était une députation envoyée par M. le comte de Frontenac, pour inviter les fondatrices à se rendre

1. Appendice, note a.



au château Saint-Louis. Elles se mirent donc de nouveau en route, escortées cette fois par les gardes et leur premier officier, qui devaient les conduire au lieu du rendez-vous. " Le gouverneur, qui les attendait, les reçut avec toutes les démonstrations possibles de bienveillance et d'honnêteté, et leur témoigna avoir bien de la joie de ce nouvel établissement. Il leur fit servir une collation magnifique, pendant laquelle il leur fit rendre toute sorte d'honneurs, les regardant, disait-il, comme les épouses du grand Roi. Tout cela était accompagné de cet air de politesse qui lui était si naturel. Il leur promit publiquement sa protection, et cette promesse, le bon gentilhomme l'a tenue jusqu'à la mort. "

La dernière station de la journée fut la maison épiscopale ; il est facile de concevoir avec quelle bonté monseigneur de Saint-Vallier reçut chez lui celles qu'il regardait dès lors comme ses filles bien-aimées, et qui, à leur tour, le considéraient comme leur père et leur protecteur. Dans toutes ces visites nos Mères étaient accompagnées de la mère Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. Madame de Champigny tenait à honneur de les conduire partout dans son carrosse ; elles avaient pour escorte monseigneur de Saint-Vallier et M. l'abbé Joseph de la Colombière, vicaire général.

Au jour fixé pour le départ, mercredi, 1er avril 1693, vers six heures du matin, la communauté étant assemblée, les quatre religieuses de la fondation demandèrent pardon à la révérende mère supérieure et à toutes leurs sœurs. Ce fut un moment d'émotion vive et profonde : toutes fondaient en larmes à la pensée d'avoir à se séparer, après avoir vécu tant d'années dans une parfaite union. Les adieux se firent de part et d'autre avec tous les témoignages de l'amitié la plus sincère. La mère supérieure donna sa bénédiction aux fondatrices ; la communauté les conduisit ensuite jusqu'au lieu où étaient les voitures que madame de Champigny avait fait préparer, et après un dernier mot, un dernier baiser, les hospitalières de Notre-Dame des Anges franchirent le seuil de l'Hôtel-Dieu. La mère Saint-Ignace et la mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure voulurent venir les introduire dans le nouvel établissement ; elles menèrent aussi avec elles une jeune professe, la sœur Marie-Madeleine Soumande de la Conception, sœur de la mère Saint-Augustin.

Dès qu'elles voient apparaître le clocher de Notre-Dame des Anges, les fondatrices saluent et implorent avec amour et confiance



celle que, sous ce vocable, elles reconnaissent pour leur mère et leur souveraine : encore quelques instants et elles seront à la porte du monastère. Le vénérable fondateur de l'œuvre, monseigneur de Saint-Vallier s'avance pour les recevoir sur le seuil de l'église. Vous voyez auprès de lui son grand vicaire, M. Joseph de la Colombière, M. Dupré, curé de Québec, MM. des Maizerets, Glandelet, de Bernières, et quelques autres ecclésiastiques du séminaire. M. le comte de Frontenac, dont le nom est déjà attaché si avantagement à l'antique demeure des fils de Saint-François, veut signifier par sa présence, en cette solennelle occasion, qu'il approuve le transport qui en est fait aujourd'hui entre les mains de quelques humbles servantes des pauvres de Jésus-Christ ; il se fait d'ailleurs un honneur d'y figurer en sa qualité de chef de la direction du bureau de charité. M. de Champigny y assiste au même titre, et avec des sentiments de bienveillance non moins distingués ; on y voit aussi messieurs les administrateurs de l'hôpital, et plusieurs autres personnes les plus considérables du pays.

Aussitôt que nos fondatrices furent descendues de voiture, elles se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction de monseigneur, qui les accueillit avec toute l'affection et toute la tendresse d'un bon pasteur. Elles entrèrent d'abord dans l'église pour adorer Notre-Seigneur, et pour s'offrir à le servir selon son bon plaisir. Monseigneur les fit ensuite monter au chœur ; pour marquer leur prise de possession, elles posèrent en ce lieu une petite statue de la très sainte Vierge ; puis elles chantèrent en l'honneur de cette puissante Reine le *Memorare* et le *Salve Regina*, la reconnaissant pour fondatrice et première supérieure du nouveau monastère, et lui rendant hommage en cette qualité en baisant les pieds de son image vénérée. Après cette consécration à Marie, commença la messe solennelle à laquelle les religieuses communierent. Monseigneur y officia pontificalement ; le chant fut exécuté par les messieurs du séminaire.

A l'issue de la sainte messe, les fondatrices furent introduites dans le monastère. Toutes les personnes de distinction qui les avaient accompagnées y entrèrent à leur suite, et chacun témoignait sa joie de voir l'œuvre entre les mains de ces vertueuses filles, déjà fort estimées et aimées pour leurs vertus religieuses. La première visite des hospitalières fut pour les pauvres infirmes qui devaient être désormais les objets de leurs soins. Elles durent pourtant se dérober bien vite aux témoignages de joie et d'affection que leur donnait cette nouvelle



famille, car ce n'étaient pas elles qui avaient réglé l'ordre du jour. Madame de Champigny s'était chargée, pour sa part, de faire préparer le dîner. Il fut présenté au réfectoire, et si jamais un aussi somptueux repas ne fut servi dans cette modeste salle, jamais, non plus il ne s'y est trouvé réunie une compagnie aussi distinguée. A une table étaient placés monseigneur de Saint-Vallier, M. le comte de Frontenac, M. de Champigny, les messieurs du séminaire, messieurs les administrateurs de l'hôpital, et autres personnes de qualité. Madame de Champigny faisait les honneurs de la seconde table aux révérendes mères Saint-Ignace et Saint-Bonaventure, aux quatre fondatrices, et aux dames les plus considérables de la ville qui les avaient accompagnées.

Après le dîner, tout le monde se mit en devoir de visiter les différentes parties de la maison : chaque endroit présentait un aspect sévère et monastique, particulièrement les étroites cellules des récollets laissées désertes par le départ de leurs premiers hôtes. On n'oublia pas les pauvres, qui reçurent mille témoignages de bienveillance et d'intérêt. La journée était déjà assez avancée quand l'honorable compagnie reprit le chemin de la ville, laissant les nouvelles habitantes de Notre-Dame des Anges en liberté de vaquer à leurs occupations.

Pendant huit jours encore les fondatrices purent jouir de la présence de leurs mères Saint-Ignace, Saint-Bonaventure et Madeleine de la Conception ; et ce ne fut pas sans un nouveau déchirement de cœur qu'elles se séparèrent définitivement de celles qui étaient venues les installer dans leur nouvelle demeure<sup>1</sup>. On peut penser que les hospitalières prirent en même temps congé de la bonne sœur Ursule, qui avait été chargée jusque-là du soin de l'hospice,— emploi dont elle s'était acquittée si dignement.

A propos de la substitution qui fut faite alors en faveur des religieuses cloîtrées, on lit dans l'histoire de la vénérable mère Marguerite

1. Dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu par la mère Juchereau de Saint-Ignace, suivie en cela par M. l'abbé Casgrain, on lit en cet endroit que l'évêque fit venir à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, dans le cours de l'été, toutes les religieuses vocales de l'Hôtel-Dieu pour voir le nouveau monastère, et aussi pour entretenir l'union entre les deux maisons. Nos annales ne font pas mention de cette visite, tandis que l'Histoire de l'Hôtel-Dieu passe sous silence celle dont nous avons parlé plus haut, et dont nous avons donné la date précise (17 janvier 1693) ; mais il est facile d'accorder les deux récits en supposant, ce qui est tout à fait vraisemblable, que les religieuses de l'Hôtel-Dieu visitèrent deux fois Notre-Dame des Anges, une fois avant, et une fois après l'installation des fondatrices.



Bourgeois : “ Dieu voulut sans doute que M. de Saint-Vallier changeât ainsi de vues à l’égard des sœurs de la congrégation, pour les faire rentrer dans les fonctions propres de leur institut : l’instruction et la sanctification des jeunes filles. Car ce prélat, en leur ôtant la direction de l’hôpital général, ne priva pas sa ville épiscopale de leurs services <sup>1</sup>. ” Les sœurs, en effet, après avoir vendu la maison que leur avait donnée monseigneur, et qui ne présentait pas les avantages qu’elles désiraient pour leur œuvre, firent l’acquisition d’une autre propriété à la basse ville, où elles eurent bientôt un établissement des plus florissants <sup>2</sup>.

Nos Mères, laissées à elles-mêmes dans leur nouvelle résidence, se mirent tout de nouveau sous la protection de la sainte Vierge et de son glorieux époux saint Joseph, et se lièrent entre elles par les liens d’une union très étroite, afin de pouvoir par là s’adoucir toutes les peines qui viendraient les assaillir.

Il n’avait pas été jugé à propos de nommer une supérieure pour le nouvel établissement ; tout s’y réglait, par conséquent, sous le bon plaisir de la mère Saint-Ignace, supérieure de l’Hôtel-Dieu. Ici la mère Saint-Jean-Baptiste, en sa qualité d’ancienne, veillait aux observances régulières, et la mère Saint-Augustin avait le maniement des affaires temporelles. La besogne ne manquait ni à l’une ni à l’autre, et elles étaient fidèlement secondées par leur jeune compagne, la sœur Sainte-Madeleine ; de son côté, la sœur de la Résurrection commença dès lors à se dévouer aux travaux de sa condition avec une ardeur infatigable.

“ Nos Mères, dit le récit, trouvèrent l’hôpital dans un grand dénûment de toutes choses ; car, pour quarante-deux personnes, il n’y avait que six pains, deux livres de beurre, dix-huit harengs, et un minot de fèves. Le blé coûtait alors jusqu’à huit francs le minot. Les religieuses n’étaient pas sans ressentir elles-mêmes, et dans toute leur rigueur, les effets de la sainte pauvreté ; mais au milieu des privations, elles étaient aussi joyeuses que si elles eussent eu toutes choses en abondance. ” Cependant elles ne manquaient pas de faire valoir, autant que possible, les faibles ressources qu’elles avaient entre les mains ; leur premier soin fut de peupler la basse-cour : elles employèrent à cela les petites sommes d’argent qu’elles reçurent de quelques amis.

1. Vie de la sœur Bourgeois, par M. l’abbé Faillon.

2. L’établissement de la basse ville, commencé en 1695, fut transféré en 1844 au faubourg Saint-Roch.



“ Madame veuve Montmorency <sup>1</sup>, de la Sainte-Famille, fle d'Orléans, leur donna une vache et une jeune génisse. Avant la fin de la première année, une autre personne nommée Houimet, de la même paroisse, demanda à se retirer dans l'hôpital, non à cause de sa pauvreté, mais pour s'y disposer à bien mourir. Elle fit don d'une somme de trois cents livres, ce qui fut d'un grand secours ; elle amena aussi deux bœufs et un cheval pour le profit de la ménagerie.”

Jusque-là le seul moyen de transport à l'usage du monastère avait été une ânesse, dont monseigneur de Saint-Vallier avait fait l'acquisition. Il s'en servit plusieurs fois lui-même, soit pour venir à son HÔPITAL GÉNÉRAL, soit pour se rendre en ville, et la même charrette qui *voiturait le produit du jardin*, et les denrées de toute espèce, était le véhicule dans lequel ne dédaignait pas de se placer l'ancien aumônier de Louis XIV.

“ M. Charles Aubert de la Chesnaye donna, cette même année, une aumône de mille livres pour les besoins de l'hôpital, ce qui facilita pour lors la nourriture et l'entretien des pauvres.”

M. Charles Patu de Courneuve, marchand de Québec, avait par son testament, en date du 12 novembre 1691, légué à perpétuité aux pauvres du bureau de charité, la somme de deux mille livres, pour être constituée en rente au denier vingt, ce qui donnait cent livres par année. Cette rente commença d'être appliquée à l'hôpital au mois de janvier 1694. M. Patu est regardé, après monseigneur de Saint-Vallier, comme le premier bienfaiteur de nos pauvres.

Quatre mois après leur installation à Notre-Dame des Anges, nos Mères eurent le plaisir de recevoir chez elles la visite de six religieuses ursulines. Monseigneur de Saint-Vallier avait permis à ces dames de sortir pour aller voir leur terre de la rivière Saint-Charles. Deux des aimables visiteuses étaient la mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph et la mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès : nous les connaissons déjà comme les sœurs de notre mère Saint-Jean-Baptiste. Quels doux moments que ceux qu'il leur fut donné de passer ensemble ! Ils s'écoulèrent rapidement comme toutes les joies de la terre. Ce fut la dernière fois que les trois sœurs se réunirent ici-bas.

1. Cette femme était probablement la veuve de Guillaume Bauché, décédé à la Sainte-Famille, I. O., en 1687, et qui aurait adopté le surnom de *Montmorency* du lieu de son origine. (Dict. gén. de M. l'abbé Tanguay, t. 1, art. Bauché.)



Arrivées ici vers midi, les ursulines durent prendre congé de leurs hôtes avant trois heures, et cela pour se rendre à la pressante invitation qui leur avait été adressée par nos bonnes mères de l'Hôtel-Dieu.

Un puissant motif d'encouragement pour nos fondatrices, fut l'amitié toute singulière que leur témoigna, dès le commencement, la vénérable communauté de Dieppe. Écoutons quelques passages de la première lettre que leur adressa la révérende mère de la Transfiguration, supérieure de cette première maison de l'ordre :

A Dieppe, le 6 mars 1694.

*“ A la révérende mère de Saint-Jean-Baptiste, supérieure des religieuses du nouvel établissement de Notre-Dame des Anges à Kébec.*

“ MA RÉVÉRENDE ET CHÈRE MÈRE,

“A ce que j'apprends, Notre-Dame des Anges vous a donné des ailes pour vous transporter en son nouvel établissement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Il convient bien à saint Jean-Baptiste <sup>1</sup> d'avoir un désert, et à la révérende mère de Saint-Jean-Baptiste d'avoir ce beau désert si bien orné de pauvres, pour y exercer son zèle et sa fidélité. Je me réjouis, ma chère mère, du bon choix que Dieu a agréé sur votre personne et celles de vos chères compagnes, que l'on me nomme être la chère mère de Saint-Augustin pour assistante, la sœur de Sainte-Madeleine aux soins des filles, et la chère sœur de la Résurrection pour le ménage. Je les embrasse toutes avec vous, ma chère mère, et me réjouis de la sainte union avec laquelle vous vivez ensemble... Je vous souhaite de continuer à vivre dans cette union, comme aussi de la conserver avec votre chère et religieuse première communauté, dont vous sortez dans le dessein de glorifier Dieu et dans votre sanctification exécuter les volontés de monseigneur votre évêque, et faire honneur à notre saint institut, qui attend de vous un accroissement rempli de piété pour Dieu, de zèle pour la sainte religion et les observances, et de charité pour les pauvres. C'est ce que je présume de vos saintes dispositions, sous la conduite d'un si digne prélat auquel j'offre mes

1. Allusion à monseigneur de Saint-Vallier qui portait le nom de Jean-Baptiste.



humbles respects, et témoigne mes sentiments de reconnaissance des bontés que Sa Grandeur a pour votre chère communauté de Kébec, et pour celle où sa puissance pastorale et paternelle vous a établies avec tant de soin...”

Des trois religieuses venues de Dieppe en 1639 pour fonder l'Hôtel-Dieu de Québec, deux, la mère Marie Guenet de Saint-Ignace et la mère Anne Lecoindre de Saint-Bernard, avaient été trouvées mûres pour le ciel dans un âge encore peu avancé. A la troisième, la mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure, Dieu donna une longue carrière; elle était âgée de soixante-dix-sept ans, lorsqu'elle accompagna jusqu'à leur nouvelle demeure les fondatrices de L'HÔPITAL GÉNÉRAL. “La mère Forestier de Saint-Bonaventure, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, était entrée dans un couvent à l'âge de huit ans, et, n'ayant jamais connu les dangers du monde, elle vécut toujours dans une grande innocence. Elle reçut de Dieu des dons très particuliers et des grâces extraordinaires. Elle était naturellement bienfaisante, affectueuse et accommodante, elle souffrait les faiblesses du prochain avec une grande patience. Il ne se pouvait rien ajouter à la charité, à la douceur, et au zèle avec lesquels elle servait les pauvres. Elle avait, même dans sa vieillesse, un air si agréable que les sauvages ne l'appelaient pas autrement que *la belle, la bonne, la gentille*. Elle succéda dans la supériorité à la mère Marie Guenet de Saint-Ignace, et elle a exercé cette charge vingt et un ans en différents triennats. Elle a travaillé sans relâche pour l'établissement du premier monastère des hospitalières à Québec, et Dieu a tellement béni ses soins et ses prières qu'elle a vu sa maison florissante.” Cette vénérable mère éprouva une consolation indicible quand elle vit l'Olivier de la Miséricorde de Jésus, qu'elle avait aidé à planter sur les bords du Saint-Laurent, pousser un nouveau rejeton pour abriter de son ombre l'aimable solitude de Notre-Dame des Anges. La mère Saint-Bonaventure décéda le 25 mai 1698, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Nous avons parlé plus haut d'une image de la très sainte Vierge, devant laquelle nos Mères se consacrèrent à Marie dès le jour de leur entrée dans cette maison. C'est une statue de buis de la hauteur de neuf pouces. Elle était en grande vénération dans la communauté de l'Hôtel-Dieu, comme ayant fait des miracles en faveur de la mère Catherine de Saint-Augustin à qui elle appartenait. “Jamais, disent



nos annales, on n'eût consenti à la laisser sortir de ce monastère, si ce n'avait été en considération de la nouvelle fondation pour laquelle on avait tant de zèle dans cette première communauté." La tradition ajoute que la statue fut, dans une occasion, rapportée à l'Hôtel-Dieu et replacée dans l'endroit qu'elle avait occupé jadis, mais que, à la grande surprise de tout le monde, elle fut retrouvée le jour suivant retournée dans sa niche, de manière à regarder vers L'HÔPITAL GÉNÉRAL : le même *phénomène* s'étant reproduit le lendemain et le surlendemain, on en conclut que la *Vierge de buis* ne se plaisait plus dans son ancienne demeure, et qu'il fallait la remettre entre les mains des fondatrices, ce qui fut exécuté.

## CHAPITRE DIXIÈME.

1694-1698

Allez à Joseph. Gen., XLI, 25.

Maintenant donc, puisque le Seigneur vous a choisies ... prenez courage et accomplissez son œuvre.

1 Par., XXVIII, 10.

Dès les premières pages de nos annales, nous voyons les fondatrices noter avec une affectueuse reconnaissance les grâces obtenues par l'entremise du glorieux époux de Marie. Elles n'ont pas voulu laisser ignorer à celles qui devaient leur succéder ici, qu'elles avaient pris possession de cet établissement le *mercredi*, jour consacré par la piété des fidèles au culte de saint Joseph. Cette circonstance était pour elles d'un heureux présage ; aussi, dès ce premier jour, elles se mirent d'une manière toute spéciale sous la protection de celui qu'elles regardaient comme leur père et leur pourvoyeur. On ne lira peut-être pas sans intérêt le récit de quelques faveurs dues à sa puissante intercession.



“ Au commencement du printemps de 1694 la révérende mère Saint-Augustin se trouva fort embarrassée pour payer une somme de cent livres qu'elle devait à un habitant de la *côte* de Beaupré, pour du blé. Ne sachant où prendre de l'argent et se voyant fort pressée par cet homme, elle voulut au moins gagner du temps, et le remit à quelques jours. Dans sa détresse, elle s'adressa avec confiance au saint protecteur de la maison. Le lendemain, à cinq heures du matin, un jeune garçon vint sonner au tour, et demanda la mère Saint-Augustin. Celle-ci, qui était allée au guichet, répondit à l'étranger qu'elle était la personne à qui il voulait parler. Il lui remit un papier plié qui ne *montrait pas beaucoup*, et lui dit que c'était une charité que faisaient des personnes qui voulaient rester inconnues, et qui se recommandaient aux prières. Ce jeune garçon s'en alla sans qu'on ait jamais su qui il était, ni de la part de qui il était venu. Dans ce papier se trouva la somme de quatre-vingt-douze livres, qui faisaient juste le compte de ce qui était dû à l'habitant, en y ajoutant huit livres qu'elle avait entre les mains.

“ Cette même année M. Delorme Soumande, officier dans la marine, et M. Soumande, marchand de Montréal, tous deux frères de la mère Saint-Augustin, firent une aumône d'une manière qui ne paraissait venir que de l'attention du grand saint Joseph sur les besoins de la maison. L'un d'eux s'était senti pressé par une dévotion toute particulière de donner, comme par forme de vœu fait à saint Joseph, la somme de mille livres si leurs affaires temporelles réussissaient bien. Le succès répondit à leurs espérances, et la somme promise fut comptée au profit de notre établissement, et cela dans un temps où l'on en avait grand besoin.”

Ces faveurs et d'autres semblables excitaient de plus en plus la dévotion de nos Mères envers leur saint protecteur. Elles se crurent obligées par reconnaissance de dédier à Dieu une chapelle sous son invocation. Le rond-point des récollets, au sud de l'église, fut destiné à cette fin. On y fit élever un autel, et monseigneur donna l'autorisation d'y célébrer le saint sacrifice. Cette chapelle servit de chœur aux religieuses ; il n'y avait pourtant pas de grille régulière, et la communion se donnait dans le petit vestibule ou avant-chœur.

Dès qu'on eut érigé l'oratoire de saint Joseph, plusieurs personnes de la ville y vinrent faire des neuvaines dont elles obtinrent tout l'effet désiré. Dieu voulant faire connaître par là combien est



grand dans le ciel le crédit du père nourricier de son Fils, et du chaste époux de Marie. “ Ceci, remarque l'annaliste, doit bien apprendre à celles qui succéderont aux premières religieuses de la fondation, la dévotion et la confiance qu'elles doivent avoir envers ce glorieux patriarche de la loi nouvelle.”

La pauvreté de nos Mères ne leur avait pas permis d'avoir un tableau pour la chapelle de saint Joseph. Elles avaient dû se contenter d'une gravure d'environ deux pieds de hauteur, renfermée dans un cadre de bois fort simple. Ici encore les parents de la mère Saint-Augustin donnèrent une nouvelle preuve de leur généreuse piété. Un de ses frères, M. Soumande de Canauville, encore adolescent, était tombé violemment malade ; le délire survint aussitôt, et fit craindre qu'il ne mourût sans recevoir les sacrements. Ses parents, avec cet esprit de foi qui les distinguait, promirent que si le malade recouvrait la connaissance pour pouvoir se confesser et recevoir le saint viatique et l'extrême-onction, ils feraient faire pour notre chapelle un tableau de saint Joseph. A peine eurent-ils formulé ce vœu que le délire cessa ; le jeune homme reçut avec un plein jugement tous les secours de l'Église ; puis il retomba dans son premier état, et bientôt la mort mit fin à ses souffrances. La famille, reconnaissante d'avoir obtenu la grâce demandée par l'intercession du saint protecteur des mourants, fit faire le tableau de la hauteur de six à sept pieds. Saint Joseph y était représenté menant d'une main l'enfant Jésus, et portant de l'autre une tige de lis.

Comme nous l'avons vu au dernier chapitre, les religieuses du nouvel établissement étaient restées entièrement dépendantes de l'Hôtel-Dieu. Cet état de choses, entre deux maisons cloîtrées, ne pouvait durer longtemps, car on s'aperçut bientôt qu'il entraînait une foule d'inconvénients. Cela nécessitait une correspondance qui devenait onéreuse à des personnes déjà surchargées de travail. D'un autre côté, à une telle distance, il n'était guère possible à la mère Saint-Ignace de juger de ce qui pouvait être le plus avantageux à la nouvelle œuvre, quelles que fussent d'ailleurs sa capacité pour le gouvernement, et sa bonne volonté pour la consolidation et l'avancement de cette maison. Monseigneur de Saint-Vallier jugea donc qu'il était à propos d'établir ici une supérieure ; l'élection eut lieu à l'Hôtel-Dieu le 26 juin 1694 ; les trois religieuses de chœur de la fondation donnèrent leurs suffrages qu'elles envoyèrent cachetés, par M. de la Colombière,



leur supérieur. La mère Saint-Augustin fut élue à l'unanimité. Le même jour, monseigneur de Saint-Vallier prit la peine de venir en personne confirmer l'élection, et faire reconnaître officiellement la nouvelle supérieure. La cérémonie eut lieu dans l'église et fut suivie du chant du *Te Deum*.

Monseigneur avait aussi demandé à la communauté de Québec deux religieuses de bonne santé, pour venir en aide à leurs sœurs de Notre-Dame des Anges. Nos mères de l'Hôtel-Dieu ne purent en cela satisfaire pleinement Sa Grandeur ; leurs propres occupations étaient très considérables, et il leur était impossible de disposer de deux sujets tels qu'on les demandait. Voulant pourtant témoigner leur bonne volonté, elles donnèrent la sœur Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation qui, depuis longtemps, désirait de venir se mettre au service des pauvres dans cet hospice. Elle se rendit à Notre-Dame des Anges le jour de l'élection de la première supérieure.

Dans l'automne de 1694, monseigneur de Saint-Vallier se vit obligé de passer en France pour les affaires de son diocèse. Ce départ fut pénible aux religieuses de la fondation. Elles allaient se voir privées de la présence de celui qui, par l'affection qu'il leur portait, adoucissait toutes leurs peines. Avant de partir, Sa Grandeur les recommanda d'une manière toute spéciale aux soins de M. Joseph de la Colombière, qu'il avait établi supérieur des deux maisons d'hospitalières. Cet ecclésiastique entra parfaitement dans les vues de son évêque, et pendant l'absence de ce dernier, il conduisit toutes choses avec une prudence et un dévouement dont nos Mères n'eurent qu'à s'applaudir. Le premier service qu'il leur rendit, fut de leur procurer la faculté d'administrer elles-mêmes le revenu de mille livres que monseigneur de Saint-Vallier leur assurait chaque année pour leur subsistance. L'Hôtel-Dieu s'était réservé cette administration, ce qui occasionnait de part et d'autre beaucoup de gêne et d'embaras. Ce fut aussi à la prière de M. de la Colombière que la communauté de Québec consentit à donner encore une religieuse pour soulager les fondatrices dans les travaux de l'hôpital. Nos Mères avaient témoigné le désir d'avoir la sœur de la mère Saint-Augustin. La communauté de l'Hôtel-Dieu eut égard à ce désir, et les suffrages se réunirent sur la sœur Madeleine Soumande de la Conception.

La mère Saint-Augustin, quoique supérieure de la petite famille religieuse de Notre-Dame des Anges, continuait d'agir à l'égard de la



supérieure de l'Hôtel-Dieu comme si elle eût été son assistante. Elle prenait en tout conseil de cette révérende mère, et déférait à ses avis avec une soumission respectueuse. En cela la mère Saint-Augustin montrait beaucoup de sagesse, car il était d'autant plus nécessaire d'user de ménagement envers la communauté de Québec, que celle-ci avait paru un peu peinée des démarches qui avaient été faites pour en venir à une séparation du temporel. Cette séparation cependant présentait un avantage réel à la communauté naissante, en donnant lieu d'agir avec plus de liberté, et de faire différentes réparations d'une nécessité urgente. Ces réparations se firent petit à petit pendant les années 1695 et 1696. Les petites épargnes de 1697 furent employées à accommoder l'église. Comme il a été dit ailleurs, "les révérends pères récollets avaient emporté les lambris, les tableaux, le tabernacle, et en général tout ce qu'ils avaient pu détacher; ils n'avaient laissé que le retable nu, sans doute parce qu'il paraissait si vieux et si usé qu'ils n'avaient pas daigné le défaire pour l'emporter. Le plancher était tout en pièces de pourriture, et les murs étaient si noirs et si sales que l'église, dans ce délabrement, ressemblait à une vieille maison ruinée."

La mère Saint-Augustin ne négligea rien pour rétablir l'ordre et la beauté dans le temple du Seigneur. Le plancher fut renouvelé, les murs furent lambrissés jusqu'à la hauteur des fenêtres; la chaire, la balustrade, le retable, le tabernacle, tout fut restauré. On fit orner de peintures les panneaux des lambris; on procura deux tableaux pour placer de chaque côté du retable: ce sont ceux de notre père saint Augustin et de sainte Marie-Madeleine, patronne de la vie contemplative. Il est aisé de juger de l'effet de toutes ces améliorations. "Les personnes de la ville venaient par curiosité voir cette agréable métamorphose, et plusieurs pensaient qu'il fallait que les nouvelles *fondées* eussent bien de l'argent pour faire de telles dépenses. Il n'en était rien cependant; une partie des frais avait été acquittée au moyen de quelques aumônes faites à ce dessein par des personnes de bien; le reste était dû au savoir-faire de la révérende mère Saint-Augustin."

Outre les objets ci-dessus mentionnés, les récollets avaient emporté la cloche de l'église. Monseigneur de Saint-Vallier y en avait substitué une petite qui servait aux exercices de la maison. Un ami des religieuses, M. l'abbé Baudouin, missionnaire des sauvages de l'Acadie, se chargea de leur en procurer une plus grosse. Se trouvant un jour au



palais épiscopal, il demanda à monseigneur de Saint-Vallier à quoi il destinait une cloche qu'on venait de bénir. Sa Grandeur lui répondit qu'elle était pour telle paroisse qu'il désigna.—“ Mais, monseigneur, répondit M. Baudouin, ne trouvez-vous pas qu'elle ferait très bien pour l'église de l'HÔPITAL GÉNÉRAL ? ”—“ Eh bien, répliqua l'évêque, elle est à vous si vous pouvez l'emporter, ”—et il continua de s'entretenir d'autres choses. Ces paroles cependant ne tombèrent pas à terre ; le rusé missionnaire sut en tirer parti. Il fit enlever adroitement la cloche par deux sauvages qui la portèrent à Notre-Dame des Anges. M. Baudouin la fit placer immédiatement au clocher, puis il manda à monseigneur ce qu'il avait fait. Le bon évêque fut d'abord un peu déconcerté, mais il trouva le tour si bien joué qu'il prit le parti d'en rire comme les autres. Ceci arriva en 1694.

Le revenu de mille livres que monseigneur de Saint-Vallier assurait chaque année pour l'entretien de trente pauvres, suffisait à peine aux premières nécessités. Il fallait tout acheter, et les provisions, surtout le blé, étaient fort chères. Néanmoins, quoiqu'il parût que l'on fût toujours à la veille de manquer, les secours venaient à point nommé. Il est arrivé très souvent qu'il n'y avait dans les greniers ni blé, ni farine, et cependant il s'en est toujours trouvé quand il a fallu cuire, et cela soit par le moyen d'aumônes, soit par d'autres voies providentielles.

Le magasin du roi fournissait chaque année quelques provisions ; les révérends pères jésuites, nos révérendes mères ursulines, MM. Baudouin et Levallet, prêtres, M. Aubert de la Chesnaye, et divers membres de la famille Soumande, figuraient au nombre de ceux qui venaient en aide aux fondatrices. Le produit de quelques dispenses, de quelques quêtes et du tronc, grossissait encore la recette, à quoi il faut ajouter les petites sommes que nos Mères retiraient parfois de leur travail. Avec cela elles mettaient tant de sagesse et d'économie dans l'administration domestique, que ceux qui ne connaissaient pas l'état des finances, ne se doutaient guère de la gêne réelle où elles se trouvaient, et le public s'est souvent étonné de voir cette œuvre se soutenir avec autant de facilité que si la maison eût eu de grands revenus.

Nous voici à l'automne de 1697. Il y a trois années entières que monseigneur de Saint-Vallier est absent de son diocèse. Depuis



longtemps il souhaite de se réunir à son troupeau ; mais des difficultés de tout genre sont venues traverser ses desseins. Le prélat, qui voulait conduire son diocèse à la manière des diocèses de France, avait, on le sait, cru devoir, en vue de l'avenir, modifier notablement le système d'abord établi avec avantage par son prédécesseur dans l'Église du Canada, pour répondre aux exigences du moment. Il devait s'attendre à ce que cette innovation, nécessaire pourtant, ne fût pas d'abord généralement goûtée ; mais il passa outre, résolu de faire face aux obstacles par lesquels on chercherait à entraver sa marche.

Les personnes qui, avec les meilleures intentions, s'opposaient aux projets de l'évêque, ne voulaient rien moins que son éloignement. A leurs yeux, la démission du prélat était une mesure indispensable pour procurer la paix à l'Église de la Nouvelle-France, et, afin d'obtenir ce résultat, elles firent jouer auprès du roi et des ministres toutes les influences possibles : tantôt celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Paris ; tantôt celle du père le Valois et du père de la Chaise ; tantôt encore celle de madame de Maintenon. M. de Pontchartrain ne put s'empêcher de reconnaître, et de déclarer à Louis XIV, que les mémoires contre le prélat lui avaient paru *fâcheux, mauvais et outrés* ; et madame de Maintenon, de son côté, conserva l'impression que ces écrits étaient artificieux et dérogeaient au respect dû au caractère épiscopal <sup>1</sup>.

Le monarque, pour sa part, ne pouvait se départir des sentiments de haute estime qu'il entretenait pour un évêque en qui il avait toujours admiré une conduite irréprochable ; néanmoins, peut-être en vue d'apaiser les esprits, il crut devoir s'opposer pour un temps au retour du prélat dans son diocèse, et il chargea M. de Pontchartrain de le lui faire savoir. L'évêque de Québec reçut l'ordre du monarque avec une résignation et une humilité dont le ministre fut extrêmement touché.—“ Sire, dit M. de Pontchartrain au roi, en lui rendant compte de cette entrevue, il serait à souhaiter qu'il y eût en France plusieurs évêques aussi vertueux que monseigneur de Saint-Vallier.”—Dans une autre occasion, le même ministre remarqua “ que c'était une piété bien singulière que de faire arracher un évêque de son Église par violence.” Une semblable appréciation de la part du ministre, servit à confirmer le roi dans la crainte où il était d'être trompé sur le compte du prélat.

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec.



“ Quant à monseigneur de Saint-Vallier, en faisant connaître les intentions de Louis XIV à M. de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères, il parla dans les mêmes termes qu'à M. de Pontchartrain. Il témoigna acquiescer humblement aux vues de Dieu, et pardonner sincèrement à ceux qui étaient la cause de ce retardement... Il alla de même voir le père de la Chaise, le père provincial des jésuites, le père de Lamberville, le père le Valois, à qui il tint le même langage... Il combla de marques d'estime et d'affection la personne qui avait travaillé contre lui avec le plus d'acharnement ; il confia à cette personne plusieurs affaires, et lui rendit service en plusieurs occasions avec une bonté particulière <sup>1</sup>.”

Écrivant à M. Glandelet, en date du 25 mars 1696, monseigneur de Saint-Vallier lui dit : “ Ma santé est si parfaitement rétablie que je me disposais à mon retour au Canada, pour continuer à servir une Église dans laquelle, comme vous le savez très bien, on trouve bien des moyens de sanctification. Mais la Providence, qui sait le besoin que j'ai de retraite et de prières, m'a encore voulu ménager une année de temps pour me mettre en état de mieux servir mon diocèse. J'eus la consolation l'année passée de faire deux fort belles missions dans les dépendances de l'abbaye de Bénévent. Le bon Dieu me ménagea, pour l'une et pour l'autre mission, un nombre de bons ouvriers ; j'en eus jusqu'à douze, quinze et dix-sept. J'emploierai celle-ci à en faire deux autres dans les dépendances de celles de Meaubec, dans lesquelles je puis vous assurer qu'il y a d'extrêmes besoins... Si la Providence continue mon exil une troisième année, j'en pourrai faire à l'abbaye de Lestrées. Je crois inutile de vous apprendre la manière dont le roi m'a fait signifier l'ordre de retarder mon retour ; la cause de mon exil m'a beaucoup plus affligé que l'exil même. Quand la Providence voudra que j'y retourne, elle saura bien employer les moyens les plus efficaces et les plus suaves en même temps pour m'y ramener...”

C'est dans le même esprit de douceur et de soumission que le prélat, écrivant peu de temps après à son clergé, exhale la peine qui l'opprime.

“ Mes très chers et très honorés frères, leur dit-il, avec qui j'ai l'honneur de participer à un même sacerdoce, et qui êtes appelés avec moi en participation de la sollicitude pastorale, je ne puis vous expri-

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec.



mer la douleur que je sens d'être obligé d'être si longtemps séparé de vous, et principalement dans un temps où nous aurions besoin de nous animer les uns les autres à procurer la gloire de Dieu, et à travailler au salut des âmes. Je sais que le devoir d'un bon pasteur est de se tenir près de son troupeau, et qu'une marque du mercenaire est de craindre et de s'enfuir ; mais, outre mes obligations, il me semble que la tendresse de l'amour que Notre-Seigneur m'a donné pour celui qu'il m'a confié, me sollicite bien davantage de lui rendre cette assistance, et me fait porter avec plus de déplaisir la malheureuse nécessité d'en demeurer une année et demie éloigné. Je ne sais si les raisons qui m'en ont séparé sont bonnes et agréables à Dieu ; mais je sais bien qu'il me donne un si grand penchant pour retourner à vous, que je ne puis résister ; je suis en esprit avec vous ; et quelque douceur que je puisse avoir dans un lieu que je puis considérer comme celui de ma naissance, quelque sujet de satisfaction qu'il puisse présenter à mon esprit, je proteste cependant que je ne suis point en repos, et que je soupire après les bois et la solitude de notre cher diocèse ; je connais mieux en cette occasion qu'en toute autre, qu'il vaut mieux être au lieu que la grâce nous a marqué qu'en celui que la nature ou nos inclinations pourraient choisir, que l'obligation de l'épiscopat est plus forte que toutes les autres, et qu'on n'a point de droit à la moisson quand on sème dans une terre étrangère.

“ Comme l'obligation des pasteurs de l'Église est de travailler à détruire le péché et à établir le royaume de Dieu dans les âmes, vous devez sans cesse veiller avec moi aux moyens d'avancer ce divin ouvrage, en faisant paraître pour elles une charité ardente et infatigable...

“ Souvenez-vous que le sacerdoce que le Fils de Dieu a laissé à son Église n'est pas un caractère inutile : il est de lui-même agissant et accompagné d'une autorité toute divine, quand elle est employée avec prudence et générosité, et qu'il y a peu de maux où elle n'apporte des remèdes efficaces. Le premier moyen que vous devez mettre en usage, est le ministère de la sainte parole qui est toute-puissante. Je ne vous répète point ici l'obligation indispensable où vous êtes d'en user continuellement : nous vous l'avons assez fait connaître en toutes occasions. J'ajoute seulement que la véritable charité ne se doit point lasser de parler incessamment contre les vices et les mauvaises coutumes enracinées ; joignez à ces exhortations les avis particuliers à



ceux qui en ont besoin, qui produiront des fruits de grâces extraordinaires si vous les donnez avec la charité et la discrétion convenables...

“ Qu'il s'exhale de votre maintien, de vos regards, de vos discours et de toute votre personne, une odeur de bonne vie et un parfum de sainteté ; enfin conservez, ou plutôt augmentez toujours avec grand soin, cet esprit intérieur de piété qui est le fondement de tout le bien que vous pourrez faire ; marchez continuellement en présence de Dieu ; faites toutes choses au nom de N.-S. Jésus-Christ, dans le mouvement de sa grâce et de ses adorables dispositions. Jusqu'ici nous avons tout sujet de nous louer de vous, et de bénir la miséricorde de Dieu qui vous a donné des cœurs véritablement paternels, et toutes les conditions nécessaires à des pasteurs fidèles ; que mon absence ne soit cause d'aucun relâchement, et qu'à mon retour, qui sera prompt, s'il plaît à Dieu, je vous trouve tels que je n'aie lieu de me servir que de louanges et de congratulations...”

Cependant le roi était fort embarrassé sur le parti ultérieur qu'il convenait de prendre au sujet de monseigneur de Québec. Voulant se décharger de la responsabilité qu'entraînait l'absence d'un évêque retenu loin de son diocèse, il appela auprès de sa personne pour les consulter, les deux grandes lumières de l'Église gallicane, savoir l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Meaux. Fénelon ne se jugea pas assez éclairé sur les affaires de l'Église du Canada pour hasarder une opinion définitive. Quant à Bossuet, il déclara, de concert avec l'archevêque de Paris, que si l'évêque de Québec ne donnait pas de lui-même sa démission, il était contre les canons de le retenir en France. Quelques semaines plus tard, Louis XIV, animé du désir de concilier tous les partis, manda à Versailles monseigneur de Saint-Vallier et lui parla à peu près en ces termes :—“ Je sais que je m'adresse à un saint évêque, tout dévoué à la gloire de Dieu et rempli de zèle pour mon service ; je sais aussi que, à raison des circonstances, il est devenu très difficile à cet évêque de faire le bien au Canada, tandis qu'il pourrait sans peine en faire beaucoup ailleurs.”— Sa Majesté ajouta qu'elle aurait de l'obligation à monseigneur de Saint-Vallier s'il entrait dans ses intentions, et qu'elle aurait soin de lui. A tout cela l'évêque ne fit que des protestations de respect, de reconnaissance et d'attachement.—“ Mais, dit le roi, vous ne répondez pas à ce que je vous demande.”—“ Sire, repartit le prélat, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à Votre Ma-



jesté <sup>1</sup>. Le monarque lui fit alors diverses recommandations au sujet de la paix, le laissant libre de partir pour son diocèse quand bon lui semblerait.

Heureux d'un résultat dû à son invincible persévérance, monseigneur de Saint-Vallier dit encore une fois adieu à son pays natal, et prit passage sur la *Gironde* qui faisait partie de l'escadre commandée par M. de Nemont. La traversée fut longue et pénible, et, pour comble de détresse, les fièvres malignes se déclarèrent sur presque tous les vaisseaux. Elles sévirent avec plus de force sur la *Gironde*, et l'évêque de Québec en fut gravement atteint. Par bonheur, le médecin du roi, monsieur Michel Sarrazin, se trouvait sur l'escadre. Il se dévoua au service des malades avec une charité et une assiduité dignes de tout éloge. Il entoura de soins encore plus particuliers le vénérable prélat qui, grâce à ces secours opportuns, fut arraché à une mort imminente. Des quinze ecclésiastiques que monseigneur de Saint-Vallier emmenait avec lui au Canada, il y en eut cinq qui succombèrent à la contagion. Un grand nombre d'autres passagers et plusieurs hommes de l'équipage en furent aussi les victimes. Tous ceux qui échappèrent au péril, reconnurent devoir leur guérison aux soins intelligents du docteur Sarrazin. Ce dernier pensa mourir lui-même, d'épuisement d'abord, puis de la maladie, dont il fut atteint vers la fin du voyage. Il n'était encore que convalescent quand il arriva à Québec; il commença, néanmoins, avec un zèle tout nouveau à prodiguer les secours de son art à tous ceux qui en avaient besoin.

Quel beau jour pour nos Mères que celui où il leur fut donné de revoir leur vénérable fondateur ! Ce jour-là l'église était parée comme aux plus belles fêtes, et Sa Grandeur, en y entrant, ne put dissimuler sa surprise et sa joie de voir comme tout avait changé de face. Il en fut de même dans les autres parties de la maison. Monseigneur en témoigna à ses filles, non seulement de la satisfaction, mais même de la reconnaissance, et il leur donna aussitôt de nouvelles marques de son affection paternelle en leur faisant don de quelques ornements d'église, de deux burettes, et d'un calice d'argent ciselé. Il leur confia, en outre, une certaine quantité d'effets pour être vendus au profit de l'œuvre.

Pendant son séjour en France, monseigneur de Saint-Vallier

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec.



n'avait rien négligé pour avancer les intérêts de son HÔPITAL GÉNÉRAL. Sa première sollicitude avait été de placer sur l'hôtel de ville la somme de vingt et un mille livres de France, ce qui assurait le revenu de deux mille livres du Canada, moitié pour les religieuses, moitié pour les pauvres,— à quoi il s'était engagé par le contrat de fondation. Outre cela, il avait fait l'acquisition de la terre des *Islets* qu'il destina également aux pauvres et aux religieuses, à la charge toutefois pour ces dernières de pourvoir aux travaux du défrichement. Ce nouveau bienfait de leur bon père causa aux fondatrices une vive satisfaction. La terre des *Islets*, appelée aussi comté d'Orsainville, quoique encore inculte, leur promettait de grandes ressources pour l'avenir, tant pour les pauvres que pour elles-mêmes.

Monseigneur de Saint-Vallier ne tarda pas à faire encore pour son hôpital l'acquisition de plusieurs parties de rentes sur des personnes de la ville, et avant la fin de l'année 1697, il ajouta trois cents livres au revenu de mille livres qu'il avait affecté à l'entretien des religieuses.

Le prélat travaillait en ce temps à l'établissement d'une communauté de religieuses ursulines dans la ville des Trois-Rivières ; la première supérieure du nouvel établissement fut la mère Marie Drouet de Jésus, choisie, ainsi que ses compagnes, dans le monastère des ursulines de Québec.

Fidèles administratrices des talents confiés à leur saint institut, elles allaient les faire valoir au centuple sur un théâtre où l'on se montrait si bien disposé à seconder les efforts de leur zèle apostolique. A ce bienfait inappréciable pour la population trifluvienne, monseigneur de Saint-Vallier voulait ajouter un autre avantage ; tout en pourvoyant à l'instruction chrétienne de la jeunesse, dont il reconnaissait l'importance vitale, il ne pouvait perdre de vue cette autre classe de la société pour laquelle étaient toutes ses prédilections, savoir : les déshérités de la fortune, les infirmes, les malades ; mais, comme il n'était guère possible d'ouvrir deux maisons religieuses dans une ville aussi petite que celle des Trois-Rivières, le prélat prit le parti de confier les deux œuvres à une même communauté, et les dignes filles d'Angèle de Mérici, entrant dans les projets du bon pasteur, consentirent à unir dans leurs personnes les fonctions d'institutrices et celles d'hospitalières.

Depuis qu'il s'était retiré du séminaire, monseigneur de Saint-



Vallier avait pris son logement, avec deux ecclésiastiques et trois serviteurs, dans une maison louée de très humble apparence. Au retour de son dernier voyage, il put prendre possession de son palais épiscopal dont il avait fait commencer la construction en 1694. "Le palais épiscopal, nous dit La Potherie, est sur la côte. C'est un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal; il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est. Et dans l'angle que fait le corps de logis avec cette aile, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que dans cette aile, le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voûtés de brique, et ne prennent jour que du côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur; son portail est de l'ordre composite, bâti de belle pierre de taille qui est une espèce de marbre brut. Ses dedans sont magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce. Il y aurait peu de palais épiscopaux en France qui pussent l'égalier en beauté s'il était fini. Tous les curés de campagne qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, et mangent ordinairement avec monsieur l'évêque qui se trouve presque toujours au réfectoire<sup>1</sup>."

A cette description du plus bel édifice qu'on eût encore vu dans cette partie du nouveau monde, l'auteur eût pu ajouter que le palais épiscopal occupait un site magnifique, et commandait une vue des beautés incomparables que présentent en cet endroit les deux rives du Saint-Laurent.

Pendant l'absence de monseigneur de Saint-Vallier, M. Joseph de la Colombière avait veillé avec une sincère affection aux intérêts de notre communauté, et lui avait rendu tous les services imaginables,

1. La Potherie, tome Ier, lettre Xe.— On lit dans l'*Abeille*, tome IIIe, 19 décembre 1850: "Sous la pierre angulaire de l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui la maison du parlement, on a trouvé une plaque de plomb sur laquelle est gravée l'inscription suivante: *Anno Domini MDCXCIV INNOCENTII Papæ XII, anno III, LUDOVICI XIII Francorum regis LI, primum palatii sui episcopalis lapidem posuit JOANNES à Cruce de Saint-Vallier, Ecclesie Quebecenses Episcopus, Deiparâ et Divo Ludovico, eiusdem Ecclesie patronis, auspiciibus.*"



tant en qualité de confesseur qu'en qualité de supérieur. Dans l'automne de 1697, il se vit obligé de faire un voyage à Montréal où il passa l'hiver ; monseigneur nomma pour le remplacer un autre de ses grands vicaires, M. de Montigny, ecclésiastique très zélé et très vertueux. Il demeurait au palais épiscopal et venait deux fois la semaine à Notre-Dame des Anges confesser les religieuses. Elles eurent pour chapelain le révérend père Juconde Drué. Ce bon religieux de l'ordre de Saint-François, avait son logement au petit hospice de Saint-Roch, d'où il venait tous les jours, avec beaucoup de bienveillance, dire ici la sainte messe.

“ Le printemps de 1698, disent les annales, nous ramena notre digne supérieur, qui reprit incontinent le soin de sa petite communauté et des pauvres. Tout l'été se passa fort tranquillement ; mais, vers l'automne, les religieuses se virent dans la même peine que l'année précédente, à cause du voyage qu'il fut encore obligé de faire à Montréal. Les frères Charon travaillaient alors à l'établissement de l'hôpital général, et monseigneur en confia la conduite spirituelle à M. de la Colombière. Il fallut encore que ses filles supportassent cette séparation, qui ne leur parut pas moins pénible que la première fois. Il fut remplacé dans sa charge de supérieur par M. Louis Ango des Maizerets, supérieur du séminaire de Québec.”

Cependant, dans l'éloignement où l'on était de la ville, il y avait bien des incommodités à être sans prêtre jour et nuit ; les fréquents voyages qu'il fallait faire pour mener et ramener le chapelain et le confesseur, n'étaient pas non plus sans inconvénients. Sur les représentations que lui fit à ce sujet la mère Saint-Augustin, monseigneur de Saint-Vallier reconnut qu'il serait à propos de placer ici un prêtre résident ; et dès lors les religieuses se plurent à espérer que l'évêque leur donnerait un ecclésiastique qu'il avait emmené avec lui de France tout récemment. C'était M. Daniel-Guillaume Serré de la Colombière, natif de Grenoble. Il s'était attaché à monseigneur de Saint-Vallier dans le voyage que Sa Grandeur avait fait en Dauphiné, en 1696, pour voir sa famille. Le jeune abbé était encore au séminaire quand le prélat arriva à Grenoble. Il crut que la divine Providence lui faisait naître cette occasion pour donner lieu à l'exécution du dessein qu'il avait de se consacrer aux missions étrangères, et il alla aussitôt représenter à l'évêque de Québec ses sentiments et son désir. Après un mûr examen, monseigneur de Saint-Vallier l'admit pour le service de son diocèse.



Il n'était alors que sous-diacre ; il fut ordonné prêtre à Québec le 16 février 1698.

“ Dès la première fois que la mère Saint-Augustin vit M. Guillaume de la Colombière, elle lui reconnut beaucoup de mérite ; il lui parut qu'il était très affectionné pour cette œuvre ; et quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, il faisait preuve de beaucoup de sagesse et de prudence. Il y avait bien un peu de témérité de prétendre que monseigneur fit le sacrifice de cet ecclésiastique pour lequel il avait beaucoup d'affection, et qu'il gardait auprès de lui. D'un autre côté, M. de la Colombière ne paraissait avoir aucune inclination pour un tel emploi. Il fallait tout le tact de la mère Saint-Augustin pour venir à bout d'un pareil dessein ; et elle sut si bien s'insinuer dans l'esprit des deux personnes les plus intéressées, qu'elle obtint tout ce qu'elle voulut.” M. Guillaume de la Colombière fut nommé chapelain et confesseur en 1698. Ce choix rappelle celui de saint François de Sales qui prit pour guide de sa conscience et donna, en cette même qualité, à sainte Jeanne de Chantal et aux premières religieuses de la Visitation, un ecclésiastique âgé de vingt-cinq ans, M. Michel Favre, ayant remarqué dans toute sa conduite “ une modestie vraiment sacerdotale et quelque chose d'extraordinairement pieux.” Nous verrons M. de la Colombière travailler pendant quatorze ans aux intérêts de notre communauté avec un zèle que rien ne pourra ralentir.

Les bienfaits de monseigneur de Saint-Vallier et les progrès de l'œuvre, fournissaient ample matière à la correspondance avec les communautés de notre ordre en France. Dans celle de Dieppe on portait un intérêt particulier au nouvel établissement, surtout depuis que l'évêque fondateur avait, pendant ses voyages, fait visite au berceau de notre saint institut. En date du 7 mars 1698, la mère de la Transfiguration écrivait à la “ très digne supérieure de Notre-Dame des Anges, à Kébec :

“ MA RÉVÉRENDE MÈRE,

“ Je reçois l'honneur de la vôtre plus heureusement que celles de l'an passé, en ayant été privée comme de toutes vos chères nouvelles. Je me conjouis avec vous, ma chère mère, de ce que monseigneur votre digne évêque s'est favorablement tiré du péril où la maladie l'avait réduit, et de ce que Sa Grandeur veille toujours sur les besoins



de votre hôpital... dans lequel vous augmentez la gloire et le mérite de notre saint institut, au secours de tant de misérables, et sous la sainte conduite d'un prélat tout rempli de zèle et de bonté, ainsi que de prudence et de générosité pour soutenir une si noble entreprise. Je vous y compte donc à présent six de notre chère maison de Kébec; mais ne recevrez-vous pas aussi chez vous des novices? On espère y voir un jour une communauté capable en bons sujets pour soutenir la fatigue d'un plus grand nombre de pauvres. Je prie le Seigneur d'y verser ses plus singulières bénédictions..."

## CHAPITRE ONZIÈME

1699-1701

Seigneur, faites-nous connaître celui des deux  
que vous avez choisi. Act. I, 24.

C'est un effet des miséricordes du Seigneur que  
nous n'ayons pas été consumés... Il est bon  
d'attendre en silence le salut que Dieu promet.

Lament. de Jérémie, III, 22 et 26.

Les quatre fondatrices et les deux compagnes qui leur avaient été adjointes vivaient dans la paix et la charité. Cette intime union des cœurs adoucissait les peines et les amertumes qui leur venaient du dehors, et les aidait encore merveilleusement à soutenir les privations de la pauvreté et les fatigues de la vie d'hospitalière. Leur courage cependant était au-dessus de leurs forces. Sur cinq religieuses de chœur, il n'y en avait que trois qui fussent en état de rendre un service effectif. Il fallait pourtant subvenir aux travaux de l'hôpital où les pauvres infirmes réclamaient des soins assidus. Aucune des sœurs ne s'épargna dans l'acquit de ses devoirs, mais un travail forcé eut pour résultat d'affaiblir davantage des santés déjà chancelantes. Dans les premiers mois de 1699, la mère Saint-Jean-Baptiste fut prise d'un crache-



ment de sang qui faillit être mortel, et qui lui laissa une dangereuse maladie de poitrine. Les soins les plus assidus lui furent prodigués ; mais le médecin, ne voyant pas d'amélioration, jugea qu'il fallait la faire transporter à la communauté de Québec, où elle serait plus à sa vue, et où il pourrait la traiter plus à propos. Monseigneur de Saint-Vallier donna volontiers la permission requise, et les religieuses de la maison mère firent à la malade l'accueil le plus charitable. Après six semaines elle se trouva mieux, mais non parfaitement rétablie. Il lui tardait pourtant de se réunir à ses sœurs de Notre-Dame des Anges ; celles-ci de leur côté, trouvaient bien long le temps de son absence, et ces six semaines leur avaient paru comme autant de mois. La mère Saint-Jean-Baptiste revint donc ici, quoiqu'elle fût encore languissante et incapable de prendre part aux travaux communs. Mais elle se trouvait là où étaient ses affections, et cette pensée lui donnait du courage pour souffrir et contribuait même à alléger ses douleurs.

Sur ces entrefaites, les fondatrices représentèrent à la mère Saint-Ignace le besoin où elles étaient d'avoir quelques sujets de la maison mère ; monseigneur s'employa aussi à cet effet, et fit la demande de deux religieuses, l'une de chœur, l'autre converse. La communauté de l'Hôtel-Dieu se trouvait elle-même à cette époque dans une grande gêne ; plusieurs de ses sujets avaient succombé depuis quelques années aux maladies apportées par les vaisseaux, et un bon nombre d'autres étaient restés faibles et infirmes par suite de ces mêmes maladies. Il parut néanmoins à monseigneur de Saint-Vallier que les hospitalières de Québec, étaient en nombre suffisant pour pouvoir donner de l'aide à leurs sœurs de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. S'étant donc transporté à l'Hôtel-Dieu le 21 février 1699, il fit assembler la communauté pour voir quelles seraient les deux religieuses qu'on pourrait y envoyer. La mère Saint-Ignace témoigna un grand désir de satisfaire son évêque, et lui dit qu'il n'avait qu'à voir celles de toutes ses sœurs qui lui conviendraient le mieux. Sa Grandeur jeta les yeux sur la sœur Catherine Thibierge de Saint-Joachim, professe de chœur encore au noviciat, et sur la sœur Saint-Nicolas, professe converse, toutes deux jeunes et de bonne santé. Elles se montrèrent très contentes, surtout la sœur Saint-Joachim, car depuis longtemps elle désirait de venir à cette nouvelle maison, et c'était ce qui avait déterminé Sa Grandeur à la demander plutôt qu'aucune autre. Il fut réglé qu'on les enverrait au temps le plus commode et là-dessus l'évêque se retira, après avoir exprimé à



toute la communauté combien il était satisfait de ce qui lui avait été accordé.

Le même jour, à cinq heures du soir, madame de Champigny, accompagnée d'une sœur de la congrégation, se rendait en voiture à la porte du monastère de Québec; ces dames avaient bien voulu se charger de conduire les deux hospitalières à Notre-Dame des Anges. Au moment assigné pour le départ, la sœur Saint-Nicolas ne parut point, ayant, depuis le matin, changé de sentiment; la sœur Saint-Joachim monta seule dans la voiture de madame de Champigny, et, comme si la défection de sa compagne eût éveillé en elle une trop vive sensibilité, elle ne put, pendant tout le trajet, retenir ses larmes, qui ne cessèrent de couler que quand elle se vit au milieu des religieuses de la nouvelle fondation. Le lendemain, qui était un dimanche, elle se confessa à M. de la Colombière, et après la sainte messe et la communion, elle se montra fort contente et fort tranquille.

On ne fut pas peu surpris d'apprendre dans la matinée que les parents de cette jeune sœur étaient au parloir; ils venaient en conséquence du bruit qui s'était déjà répandu dans la ville, que monseigneur de Saint-Vallier avait fait mener de force leur fille de l'Hôtel-Dieu à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Nos Mères dépêchèrent aussitôt un messenger pour informer Sa Grandeur de cette circonstance. Elle se rendit immédiatement sur les lieux, accompagnée de M. Glandelet, vicaire général, et de M. de la Colombière. Après avoir pris connaissance des choses par lui-même, monseigneur de Saint-Vallier se détermina à renvoyer à l'Hôtel-Dieu la sœur Saint-Joachim; mais elle fit tant d'instances pour demeurer dans cette maison; elle demanda si humblement pardon d'avoir, par son imprudence, donné occasion à tous ces troubles, que le prélat se rendit à sa prière, à la condition toutefois qu'elle s'engageât à apaiser ses parents, et surtout sa mère qui se désolait. La jeune sœur fit si bien, en effet, qu'ils demeurèrent convaincus qu'elle était ici de son bon gré, et s'en allèrent pleinement satisfaits. Mais les personnes qui voulaient le retour de cette fille, ayant appris que les choses avaient ainsi tourné, ne s'en tinrent pas là. "Elles renversèrent l'esprit de ces bonnes gens et leur firent entendre que, quoique leur fille fût contente, il fallait, pour leur honneur, qu'elle retournât à Québec, du moins pour quelques jours, afin d'ôter au public toute occasion de croire qu'on l'avait menée à l'HÔPITAL GÉNÉRAL contre son inclination.



“Le lendemain donc on vit revenir ces mêmes parents aussi désolés que le premier jour. La mère dit à sa fille qu'elle ne serait satisfaite que quand elle la verrait de retour à l'Hôtel-Dieu, ne fût-ce que pour quelque temps ; qu'elle pourrait ensuite revenir ici afin que l'on crût qu'elle y venait de bonne volonté. Cela surprit fort la sœur Saint-Joachim : elle sentit bien qu'elle serait la victime de toute la tragédie, et que si elle sortait une fois d'ici, elle n'y reviendrait plus. Monseigneur de Saint-Vallier, ayant été de nouveau prévenu de ce qui se passait, se rendit encore sur les lieux. Cette fois il ne voulut rien entendre aux prières de la jeune sœur ; il la fit rendre à sa mère pour qu'elle eût à la ramener à Québec. Dès qu'elle fut de retour à sa communauté, on n'entendit plus parler de rien.”

Après cet incident monseigneur de Saint-Vallier, ne pouvant laisser sans secours les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, résolut de les mettre en état de se suffire, à elles-mêmes, en leur permettant de recevoir des novices, et en faisant de leur maison une communauté distincte et séparée de celle de Québec, comme, au reste, cela se pratique dans tout l'institut conformément aux constitutions ; néanmoins, les religieuses de l'Hôtel-Dieu crurent avoir plusieurs fortes raisons pour prier monseigneur de ne pas donner suite à ce dessein ; elles craignaient que la colonie ne pût fournir assez de sujets pour deux établissements d'hospitalières ; elles craignaient que les jeunes personnes ne se présentassent plus volontiers pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL que pour l'Hôtel-Dieu, attendu la situation plus agréable de l'HÔPITAL GÉNÉRAL et l'attrait de la nouveauté ; elles craignaient encore quelque préjudice considérable à leur revenu, si les gratifications et les aumônes venaient à être partagées entre les deux hospices. Monseigneur de Saint-Vallier eut tous les égards possibles aux observations qui lui furent faites sur ces divers articles ; il voulut bien consentir à ce que le nombre des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL fut fixé à douze, si cela était jugé convenable par les autres monastères de l'ordre, particulièrement par celui de Dieppe ; il donna ensuite pour la séparation ses lettres pastorales dont voici la teneur :

“Jean, par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, évêque de Québec, à nos chères filles en Notre-Seigneur, les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, salut et bénédiction.



“ Comme nous avons été pleinement informé, dans les différentes visites que nous avons faites en vos deux maisons depuis notre retour de France, de l'état dans lequel se trouve présentement votre communauté de Québec, qui a été si notablement affaiblie par les maladies que les religieuses ont contractées dans les soins qu'elles ont pris des soldats et matelots arrivant de France depuis quelques années, dont plusieurs professes sont mortes, et quelques autres sont demeurées tellement languissantes que, de longtemps, leur santé ne pourra être rétablie ; comme aussi par les deux professes accordées pendant notre absence à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, outre les quatre portées par votre acte capitulaire du 9 janvier 1693 ; nous avons connu parfaitement l'impossibilité dans laquelle vous êtes de pouvoir fournir dorénavant d'autres religieuses à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, dont toutefois il a un besoin si pressant, par le grand nombre de pauvres qui y ont été reçus par les malheurs de la guerre et de la famine, que, si les religieuses qui en ont la conduite ne sont promptement secourues, elles se verront en état de succomber, ou dans la nécessité de mettre dehors une partie des dits pauvres.

“ Toutes ces extrémités nous paraissent également fâcheuses ; et comme notre devoir nous oblige de veiller à la conservation de votre maison de l'Hôtel-Dieu de cette ville, en pourvoyant en même temps au maintien de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, nous avons cru qu'un des meilleurs moyens était de séparer vos deux maisons, et de vous décharger de l'obligation à laquelle vous vous êtes soumises, par le dit acte capitulaire, de fournir, à perpétuité, quatre religieuses au dit HÔPITAL GÉNÉRAL, comme aussi de la reddition du compte que vous aviez promis par le même acte du bien des pauvres, que vos quatre religieuses auraient en maniement.

“ C'est pourquoi nous ordonnons que dès ce jour, à l'avenir, vos deux maisons demeureront séparées, et qu'elles seront conduites, chacune par sa supérieure, en la manière de vos autres communautés de France, qui ont pouvoir de faire leurs élections et d'admettre des novices à l'épreuve et à la profession, vous déchargeant de l'obligation de fournir à perpétuité quatre religieuses, et de rendre aucun compte du bien des pauvres du dit HÔPITAL GÉNÉRAL tant pour le passé que pour l'avenir, promettant de faire soumettre à cette charge et obligation, en votre lieu et place, les religieuses du nouvel établissement, et de vous indemniser des poursuites qu'on pourrait vous faire à cet effet.



“ C'est de quoi nous croyons être obligé de vous informer, pour vous engager à vous y soumettre, et à y acquiescer avec amour comme à l'ordre de la sainte volonté de Dieu qui vous est manifesté. Et afin qu'aucune des deux maisons n'en prétende cause d'ignorance, nous ordonnons que la présente sera portée dans les deux maisons par l'un de nos grands vicaires, et lue en pleine communauté qui sera assemblée à cet effet.

“ Donné à Québec, dans notre palais épiscopal, le 7<sup>me</sup> avril, mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, sous notre seing et celui de notre secrétaire, et scellé du sceau de nos armes. ”

(Signé) JEAN, évêque de Québec.

“ Par monseigneur, ”

(Signé) LEVALLET, prêtre.

La communauté de Québec donna son adhésion à cette ordonnance par un acte capitulaire dont voici la copie :

“ Nous, religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec, assemblées capitulairement, ayant examiné l'ordonnance de monseigneur de l'autre part, portant séparation de nos deux communautés pour les raisons qui y sont exprimées, nous y donnons notre consentement, et nous nous y soumettons avec respect. En foi de quoi nous avons signé le 7<sup>e</sup> avril 1699.”

(Signé) MARIE DU SACRÉ-CŒUR DE LA STE VIERGE, SUPÉRIEURE,  
 MARIE DE LA VISITATION,      MARIE-MADELEINE DE STE-CATHERINE,  
 MARIE DE L'ASSOMPTION,      MARIE-MADELEINE DE ST-LOUIS,  
 J.-FRANÇOISE DE ST-IGNACE,      MARIE-FRANÇOISE DE ST-PIERRE,  
 MARIE-F. DES ANGES,      MARIE-ANNE DE JÉSUS,  
 MTE DE LA NATIVITÉ,      M.-J.-G. DE LA CROIX,  
 M.-C. DE ST-CHARLES,      M.-L. DE STE-ANNE,  
 MARIE-M. DE ST-FRANÇOIS XAVIER, SECRÉTAIRE DU CHAPITRE.

La mère Marie Fiquenel du Sacré-Cœur, professe de l'Hôtel-Dieu de Tréguier, dont le nom paraît ici pour la première fois, avait été élue supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 mars 1699, en remplacement de la mère Saint-Ignace, qui avait exercé cette charge pendant deux triennats successifs.

La question de la séparation ayant été ainsi réglée de part et d'autre, monseigneur de Saint-Vallier enjoignit aux religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de se préparer à faire leurs élections, en la manière



ordinaire aux communautés de l'institut. En conséquence, elles s'acquittèrent pendant trois jours des devoirs prescrits au cérémonial, et chaque soir avait lieu le salut du très saint sacrement. Le choix d'une supérieure en cette circonstance ne paraissait présenter aucune difficulté. Il était tout naturel de porter la vue sur celle qui avait si dignement rempli cette place, depuis l'élection qui avait été faite à l'Hôtel-Dieu le 26 juin 1694. La mère Saint-Augustin seule fut d'un avis contraire. Elle crut, pour des raisons qu'elle expliqua à monseigneur, qu'il n'était pas à propos qu'elle eût dans l'élection qui se présentait aucune voix passive, du moins pour les premières charges. Du reste, elle s'engageait à prendre toujours soin des affaires temporelles autant qu'on voudrait les lui confier. L'évêque goûta ses raisons et les trouva très judicieuses. Il dit donc aux vocales de ne pas penser à la mère Saint-Augustin pour les emplois de supérieure et d'assistante. Toutes durent se soumettre à une nécessité qui leur paraissait bien pénible. La suite fera voir cependant que ce fut là une conduite admirable de la Providence, qui voulait ménager à cette petite communauté une ressource et un appui pour les circonstances fâcheuses dans lesquelles elle devait bientôt se trouver.

Le 11 avril 1699, notre vénéré fondateur se rendit à Notre-Dame des Anges pour présider les élections. Il célébra la sainte messe, ayant pour assistants MM. des Maizerets et de la Colombière. Les suffrages se réunirent sur la mère Gabrielle Denis de l'Annonciation. Elle fut reconnue et confirmée en la manière prescrite, et, après le chant du *Te Deum*, on procéda au choix des officières. La mère Saint-Jean-Baptiste fut élue assistante, la mère Saint-Augustin, maîtresse des novices, la mère Sainte-Madeleine, hospitalière, et la mère de la Conception, dépositaire des religieuses et des pauvres.

Le tout étant terminé, monseigneur se rendit à la salle de communauté, et là, en présence des deux ecclésiastiques assistants, il fit aux religieuses une exhortation très pathétique pour les animer à l'étroite observance des règles, leur recommandant surtout la pratique persévérante de cette charité parfaite dans laquelle elles avaient vécu jusque-là, et qui lui avait causé tant de joie. A la fin de cette exhortation toutes voulurent s'accuser de leurs fautes ; le prélat leur imposa la pénitence ; puis il les bénit avec toute l'affection d'un cœur paternel.



En ce jour encore, monseigneur pria M. des Maizerets de vouloir bien continuer à cette nouvelle maison les soins qu'il lui donnait depuis quelque temps en qualité de supérieur. Le digne ecclésiastique acquiesça aux désirs du prélat, d'autant plus volontiers qu'il portait lui-même beaucoup d'affection et d'intérêt aux religieuses, à cause de l'union et de la simplicité qu'il remarquait en elles.

L'œuvre de monseigneur de Saint-Vallier était donc assise sur des bases solides et délivrée, ce semble, des entraves qui, jusque-là avaient empêché sa prospérité, et le vénérable fondateur pouvait contempler avec satisfaction le fruit de ses travaux. Nos Mères aussi allaient respirer à l'aise, et se livrer avec une ardeur toute nouvelle à leurs devoirs de religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

Le projet de la séparation des deux communautés fut à peine connu du public, qu'il se trouva des jeunes personnes qui pensèrent à se consacrer au service de Dieu et des pauvres dans la nouvelle maison d'hospitalières. En moins de six semaines, la mère Saint-Augustin accueillit au noviciat les trois premiers sujets qu'elle devait initier aux exercices de la vie religieuse. Celle qui se présenta d'abord fut mademoiselle Angélique Hayot, native de Sillery, mais résidente à la Pointe-aux-Trembles de Québec; elle sentait depuis longtemps un grand désir de se consacrer à Dieu dans cette maison; aussi s'empressa-t-elle d'en solliciter l'entrée dès qu'elle sut qu'il était permis d'y recevoir des novices. Admise le 25 avril 1699, elle avait, peu de temps après (14 mai) le plaisir de saluer l'arrivée d'une compagne, mademoiselle Marie Le Noir-Rolland, de Lachine, près de Montréal. L'acte de sa réception nous apprend que cette jeune fille se présenta à nos Mères de la part de notre illustre fondateur. Plusieurs personnes qui la connaissaient, en avaient rendu au prélat un témoignage très avantageux; il se chargeait de pourvoir à sa dot. La première postulante converse fut la sœur Marie-Madeleine Fournier; elle entra le 4 juin.

Avant la fin de l'été, mademoiselle Marie-Anne Trothier arrivait de Batiscan. La communauté avait été prévenue en sa faveur par le père Laurent Vathier. Ce religieux de l'ordre de Saint-François, homme d'un grand mérite et d'une haute vertu, avait dans le cours de ses missions, remarqué cette jeune personne; il avait reconnu en elle une âme d'élite, et l'avait recommandée à monseigneur de Saint-Vallier. Mademoiselle Trothier justifia pleinement l'opinion qu'on avait conçue d'elle; à un extérieur avantageux, elle joignait un grand fonds de



sagesse, et elle s'attirait tout d'abord les cœurs par sa douceur et sa modestie. Elle entra au noviciat le 19 septembre, âgée de dix-sept ans.

Monseigneur de Saint-Vallier ne céda pas à un autre le plaisir de donner l'habit aux deux premières postulantes : la cérémonie eut lieu le 30 juillet. M. l'abbé Charles Glandelet, théologal du chapitre, et M. de la Colombière, chapelain des religieuses, assistaient Sa Grandeur. La sœur Hayot ayant été reçue en l'honneur de saint Joseph, prit, avec le voile blanc des novices, le nom de ce glorieux patriarche ; la sœur Rolland fut placée sous la protection de saint Ignace de Loyola.

Quelques semaines plus tard la sœur Madeleine Fournier était admise à la vêtue, sous le nom de Sainte-Marthe ; enfin au mois de janvier 1700, la sœur Trothier recevait la même faveur, avec le nom de Sainte-Thérèse.

“ Sur la très humble prière de nos Mères anciennes, disent les annales, monseigneur de Saint-Vallier donna, en 1699, deux fêtes titulaires à notre église. La très sainte Vierge étant la première patronne, et la fête de Notre-Dame des Anges n'ayant pas d'office propre, Sa Grandeur choisit le jour du saint nom de Marie pour en faire l'office, comme première fête titulaire. Elle fixa la seconde au 22 juillet, jour de sainte Marie-Madeleine. Cette dernière fête se fit cette année fort solennellement ; nos deux seigneurs évêques s'y trouvèrent, et il y eut un tel concours de prêtres que les deux autels ne suffisaient pas pour toutes les messes qui furent dites, depuis quatre heures du matin jusqu'à midi. Monseigneur de Laval officia solennellement, assisté de monseigneur de Saint-Vallier et des principaux membres du clergé. A l'issue de la messe, les deux prélats et leur suite entrèrent à la salle de communauté. L'ancien évêque donna aux religieuses de grandes marques d'estime et de bienveillance ; il les exhorta fortement à entretenir entre elles cette union qu'il savait y exister déjà, et cet éloignement de l'esprit du monde, qui était une marque certaine que l'esprit de Dieu était avec elles. Il leur promit sa protection dont il leur donna dans la suite de fortes preuves.”

Ce ne fut pas une petite consolation pour les fondatrices de voir que, dans un temps où cette nouvelle communauté était en butte à la contradiction de la part d'un grand nombre de citoyens, tout ce qu'il y avait de personnes de Dieu et de gens de bien se déclarassent pour elles. La haute approbation de monseigneur de Laval leur fut surtout un motif de grand encouragement ; l'opinion de ce vénérable prélat.



encore plus illustre par son mérite et sa haute vertu que par sa noble naissance, était d'un grand poids dans la conjoncture où nos Mères se trouvaient à l'égard du public.

La maison était toujours dans une extrême pauvreté ; les denrées étaient très chères, et le blé se vendait sept et huit livres le minot. Les hospitalières se trouvaient fort en peine pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs pauvres. “ Dans un moment de plus grande détresse, il arriva qu'un *bonhomme* nommé Guillaume Fury, âgé de plus de soixante et dix ans, vint un dimanche matin se présenter à la mère Saint-Augustin. Il lui dit qu'il demeurait depuis plusieurs années comme domestique à la ferme des pères jésuites, mais qu'il désirait se donner à cette nouvelle maison avec le peu de bien qu'il avait.—“ Mon ami, lui dit la mère Saint-Augustin, à votre âge on se félicite rarement d'un changement de domicile ; vous êtes bien avec les bons pères : il faut donc y rester pour le peu de temps que vous avez encore à vivre.”—“ C'est parce que je n'ai que peu de temps à vivre, répliqua le vieillard, que je tiens à venir dans cette maison. On y fait de bonnes instructions ; je pourrai y entendre tous les jours la sainte messe, et j'y serai plus tranquille pour me disposer à la mort.”— M. de la Colombière était présent à cette conversation : de concert avec la mère Saint-Augustin, il conseilla au vieillard de réfléchir mûrement à son projet, et il remit au dimanche suivant à lui donner une réponse. La somme qu'offrait le *bonhomme* était mille cinq cents livres en argent, et dans l'embarras où l'on se trouvait, ce secours, pour petit qu'il parût, n'était pas à dédaigner ; c'est pourquoi on eut recours, comme à l'ordinaire, à l'intercession du grand saint Joseph, le priant de prendre soin des intérêts de la communauté. Le mercredi suivant, à l'issue de la sainte messe, on fut agréablement surpris de voir arriver de nouveau le père Fury. Il déclara qu'il ne pouvait attendre plus longtemps ; qu'il avait senti quelque chose qui le pressait de venir ce jour-là, nonobstant tout ce que certaines personnes lui avaient dit pour l'en détourner. Il remit à la mère supérieure deux ou trois cents livres, lui en faisant don pur et simple. Quelques jours après, il alla retirer ce qui lui restait d'argent entre les mains du père procureur du collège des jésuites et ailleurs, et il ne se donna point de repos jusqu'à ce qu'il eût retiré les quinze cents livres. Il ne s'en réserva pas un *double*, ce qui est assez extraordinaire en ces sortes de personnes, qui ne consentent pas volontiers à se dessaisir avant la mort du fruit de



leurs épargnes : on s'en servit très utilement pour s'acquitter envers des habitants à qui on devait pour du blé acheté pendant l'hiver ; le reste fut employé à se procurer des toiles dont on avait grand besoin.

“ Ce bon vieillard, pour avoir fait une si grosse aumône, n'a guère été aux charges de la maison. Il mourut en prédestiné au bout de cinq ou six mois. Pendant ce temps il n'avait jamais cessé de travailler, quelque chose qu'on pût lui dire pour l'en empêcher ; il était toujours content de ce qu'on lui donnait, comme si on lui eût fait une charité. Nous ne manquâmes pas de bien prier Dieu pour lui, et celles qui apprendront ceci doivent encore le faire, car il a rendu un très grand service à la maison. Une chose assez remarquable, c'est qu'il est venu ici un *mercredi*, et qu'il est mort un *mercredi* ; Dieu, ce semble, voulant faire voir que comme il était venu dans cette maison sous les auspices de saint Joseph, il en a été retiré pareillement par sa faveur pour être introduit dans la maison du Père céleste, dont il s'est ouvert la porte par sa vie bonne, simple et innocente. On peut dire de lui qu'il était un véritable Israélite sans ruse ni malice.”

L'hiver de 1699 se passa assez doucement pour les fondatrices. Elles n'ignoraient pas néanmoins que leurs sœurs de Québec ne voyaient qu'avec peine le nouvel ordre de choses. Ceux des citoyens qui s'étaient opposés à l'œuvre dès le principe, continuaient à se montrer mal disposés à l'égard de monseigneur de Saint-Vallier et des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Certaines rumeurs mal contenues, certaines paroles mystérieuses parvenaient à leurs oreilles, et leur donnaient assez à entendre que quelque chose de fâcheux se tramait dans l'ombre, et qu'il se faisait des poursuites secrètes du côté de la France.

Cependant l'année de probation des deux novices étant expirée, elles furent admises à la profession. Elles s'y disposèrent avec toute la ferveur possible, comme à une démarche très importante ; mais ni elles ni d'autres ne se doutaient que, de cette démarche faite sans le moindre retardement, dépendait l'avenir de la communauté à laquelle elles allaient être incorporées. Il en était ainsi pourtant ; et, en considérant la suite des événements, on ne manquera pas de remarquer comment la divine Providence, tout en préparant aux religieuses de cette maison les plus cruelles épreuves, disposait en même temps toutes choses pour l'affermissement de la nouvelle fondation.



Le 31 juillet 1700, était l'époque fixée pour la profession des sœurs Saint-Joseph et Saint-Ignace. Quelques jours auparavant, monseigneur de Saint-Vallier ne fut pas peu surpris de recevoir, de M. de Callières<sup>1</sup>, une lettre par laquelle le gouverneur priait le prélat de retarder, jusqu'à l'arrivée des vaisseaux du roi, la cérémonie qu'il avait à faire à son HÔPITAL GÉNÉRAL. M. de Callières, donnait pour prétexte que, *peut-être*, la cour avait fait quelque règlement sur ce qui s'était passé l'année précédente au sujet de la séparation des deux communautés ; mais monseigneur, qui ne voyait pas que la cour eût rien à régler sur une affaire qui avait été traitée ici entre les parties d'un commun accord, trouva à propos de ne rien changer à son premier projet.

L'avant-veille du jour fixé pour la cérémonie, la mère de l'Annonciation se fit un devoir d'écrire à la supérieure de l'Hôtel-Dieu, pour recommander les deux novices aux prières de sa communauté, afin qu'il plût à Notre-Seigneur de les faire entrer dans les dispositions nécessaires pour rendre leur sacrifice agréable à Dieu son Père. La réponse de la mère du Sacré-Cœur arriva ici le lendemain au soir tout tard. Elle n'était pas de nature à donner beaucoup de joie à celles qui étaient chargées de cette maison naissante ; on y lisait ce qui suit :

“ De l'Hôtel-Dieu de Québec, 30e juillet 1700.

“ NOS TRÈS CHÈRES SŒURS,

“ Sur ce que nous apprîmes hier, par vous-mêmes, que vous allez demain faire profession à vos novices, vous voulez bien que nous vous donnions avis des dispositions où nous sommes à leur égard. Vous savez, comme nous, que la cour n'approuve pas les nouveaux établissements en Canada, et qu'elle a parlé ce printemps et *peut-être* résolu de vous faire revenir dans votre ancienne maison.

“ Soyez, s'il vous plaît, persuadées, nos très chères sœurs, que ce ne sera pas par force ni avec aucune peine que nous vous recevrons, si la cour l'ordonne, mais avec joie et plaisir ; car nonobstant tout ce qui s'est passé à votre occasion, nous vous aimons toujours comme nos très chères sœurs. Mais nous sommes fort éloignées d'en user de

1. Successeur de M. de Frontenac. Ce dernier gouverneur était mort à Québec en 1698, dans sa 78e année.



même à l'égard de vos novices ; ainsi, si vous avez encore quelque reste d'amitié pour nous, et quelque considération pour une maison d'où vous sortez, et à laquelle vous avez des obligations infinies pour vous avoir fourni les moyens les plus assurés pour faire votre salut, détournez vous-mêmes le coup qui vous sera peut-être plus fatal qu'à nous ; du moins, retardez-les jusqu'à l'arrivée des vaisseaux qui ne sauraient tarder longtemps.

“ Nous vous en supplions, nos très chères sœurs ; vous le pouvez, même sans nous porter préjudice auprès de monseigneur. Ce faisant, vous obligerez, nos très chères sœurs,

“ Vos très humbles et très affectionnées  
sœurs et servantes,

“ (Au nom de toutes)

“ SR MARIE DU SACRÉ-CŒUR DE LA SAINTE VIERGE,

“ Supérieure.”

Le contenu de cette lettre ne laissait plus de doute sur les intentions de la communauté de Québec : évidemment, elle voulait revenir sur sa première décision, et remettre cette maison dans son premier état de dépendance à l'égard de l'Hôtel-Dieu.

La supérieure de Notre-Dame des Anges expédia la réponse suivante.

“ A L'HÔPITAL GÉNÉRAL, le samedi matin, 31e juillet 1700.

“ MES RÉVÉRENDÉS MÈRES,

“ Permettez-moi de vous dire, avec tout le respect que je vous dois, que nous n'avons pas été peu surprises à la lecture de la lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous semblez témoigner avoir de la peine que nous faisons faire profession à nos novices. Je crois qu'en cela nous ne faisons rien dont nous ne soyons bien en droit, puisque nous tenons entre les mains l'agrément et consentement du chapitre de notre communauté de Québec, signé de toutes les vocales. S'il y a à attendre quelque nouvelle de France, ce ne peut être que sur le nombre que nous pourrons être, ce qui n'est pas un empêchement à la réception à la profession des deux novices dont le temps est expiré. Si la cour a pu témoigner de la peine qu'on fit de nouveaux établisse-



ments en Canada, cela n'est que pour l'avenir, puisque ceux qui ont été établis longtemps après le nôtre, la cour les a laissés dans leur état. Un établissement fait depuis huit ans, ne peut pas être appelé nouveau, et encore moins être compris dans ce que la cour a pu dire il y a un an.

“ Nous ne doutons pas de vos bontés à notre égard ; mais nous vous supplions de ne pas trouver mauvais que nous soyons attachées à une œuvre qui nous donne, tous les jours et à toute heure, occasion de pratiquer l'hospitalité, et que vous nous avez fait connaître, en nous y envoyant (lorsque nous vous en avons témoigné nos peines), être de l'ordre et de l'esprit de notre institut.

“ Non contentes de cela, nous en avons, comme vous, consulté nos communautés de France, — entre autres celle de Dieppe — qui nous ont répondu, comme nous en avons les lettres, que cela n'était que glorieux et avantageux à l'ordre ; qu'elles en avaient une reconnaissance très grande à monseigneur notre fondateur, et qu'elles voudraient pouvoir trouver des occasions de lui en donner des marques. Il y a près de quatre ans qu'elles nous firent des reproches de ce que nous ne leur disions rien des ferveurs de notre noviciat. Sans doute qu'il fallait qu'elles crussent que nous en avions un. Nous sommes prêtes à exécuter les ordres de monseigneur notre évêque et fondateur, aussitôt qu'il nous les fera connaître.

“ Nous sommes, mes révérendes mères, disposées à vous donner des marques, quand l'occasion s'en présentera, de l'attachement très sincère que nous avons pour notre communauté de Québec, que nous reconnaissons pour notre mère ; mais, dans le temps présent, nous ne pouvons retarder ni empêcher la profession de nos novices, les choses étant trop avancées, et étant sur le point même de commencer la cérémonie, à laquelle tout le monde s'attend.

“ Vous auriez pu prévoir les choses d'un peu plus loin, et en parler à monseigneur, et nous aurions été fort contentes de ce qu'il aurait déterminé, ne voulant que la volonté de Dieu.

“ Nous vous prions de vouloir bien témoigner l'estime que nous conserverons toujours à notre communauté, et le véritable respect avec lequel nous sommes,

“ MES RÉVÉRENDES MÈRES,

“ Vos très humbles servantes,

“ SR DE L'ANNONCIATION, supre,

“ Au nom de toutes.”



Après l'envoi de cette lettre, la cérémonie de la profession ne tarda pas à commencer. Monseigneur de Saint-Vallier reçut lui-même les vœux des deux novices. Les prêtres assistants étaient MM. des Maizerets et de la Colombière.

Cela fait, on attendit fort tranquillement l'arrivée des vaisseaux, pour voir si ce dont on était menacé allait se réaliser. Le prélat, qui s'appuyait sur la bonne foi qu'on lui avait fait paraître dans les accommodations, n'avait pas voulu écrire au ministre touchant cette affaire. Il se persuadait, et ses amis se persuadaient aussi, qu'il n'y avait pas d'apparence que la cour se prononçât d'une manière si forte sans l'avoir auparavant entendu. Il semblait donc qu'il ne restât plus qu'à savoir le sentiment des communautés de l'ordre, sur les conditions que les religieuses de Québec avaient mises à la séparation.

Ce fut au commencement de septembre qu'arriva le vaisseau du roi, attendu depuis si longtemps. Il apportait les plus fâcheuses nouvelles qu'on puisse imaginer au sujet de la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ces nouvelles n'étaient autres que celles qui étaient déjà parvenues à la connaissance des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Elles avaient en effet pris des mesures pour savoir, par les premiers vaisseaux marchands venus le printemps, ce que la cour avait déterminé au sujet du nouvel établissement, et c'était ce qui les avait portées à écrire avec tant d'assurance pour s'opposer à la profession des deux premières novices.

M. le comte de Pontchartrain, ministre d'État, écrivait donc à monseigneur de Québec, que le roi ne voulait pas la multiplicité des établissements de communautés dans un pays aussi peu avancé que celui-ci, et que Sa Majesté souhaitait qu'il renvoyât à l'Hôtel-Dieu les religieuses qui étaient à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL, et qu'il laissât le soin de cet hôpital aux personnes que les administrateurs y mettraient eux-mêmes. Le ministre mandait encore au gouverneur et à l'intendant qu'ils eussent, de la part du roi, à tenir la main que le dit ordre fût exécuté dans sa teneur, et, au cas de refus, à le faire exécuter eux-mêmes, gardant néanmoins en tout cela le respect dû au seigneur évêque et à son caractère.

Cet ordre fut comme un coup de foudre pour monseigneur de Saint-Vallier, et pour les religieuses de la nouvelle communauté. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu en eurent aussi une très grande peine. Ces dernières en effet ne voulaient pas l'entière destruction de l'œuvre



commencée ; tout ce qu'elles prétendaient, était de remettre les choses dans l'état où elles se trouvaient avant la séparation, et de tenir les religieuses de l'HÔPITAL-GÉNÉRAL dans leur dépendance. Mais ceux sur qui elles s'étaient appuyées pour cela, ayant eux-mêmes le dessein de faire sortir les religieuses, portèrent les choses beaucoup plus loin que ne l'eût souhaité la communauté de Québec ; et cette sorte de mésintelligence, qui semblait devoir contribuer à l'entière destruction de l'œuvre, ne servit, au contraire, dans les desseins de Dieu, qu'à l'affermir sur un fondement inébranlable.

Les ordres de la cour étaient formels, et paraissaient ne présenter aucune difficulté dans leur interprétation. Toutefois, quand on parla d'en venir à l'exécution, les autorités se trouvèrent fort embarrassées. Le point difficile de l'affaire était les deux nouvelles professes de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. La communauté de Québec avait déclaré ne vouloir pas les recevoir : là était leur unique moyen de défense ; là était aussi l'unique espoir de la nouvelle communauté ; et tandis que les puissances agitaient cette question, tous les partis gagnaient du temps.

Il y eut au château Saint-Louis plusieurs assemblées auxquelles assistèrent monseigneur de Saint-Vallier, monseigneur de Laval, le gouverneur, l'intendant, le procureur général, les administrateurs, etc. La première de ces assemblées se tint le 30 septembre. On mit d'abord en considération les ordres du roi pour le renvoi des religieuses. Ensuite on examina qui on pourrait mettre en leur place pour conduire l'HÔPITAL GÉNÉRAL, afin que l'œuvre ne fut pas abandonnée au préjudice de la colonie, ce qui eût été contraire aux intentions de Sa Majesté. Les mémoires écrits du Canada, avaient donné à entendre au roi que l'hôpital pouvait être desservi par des personnes salariées, à la manière ordinaire des hôpitaux généraux de France. Ce point avait été longuement discuté dès l'année 1693, et tous ceux qui voyaient les choses sans prévention, étaient convenus alors que c'était là un système impraticable en ce pays, soit pour le présent, soit pour l'avenir, et cela pour deux raisons : 1o par le défaut de sujets qui ne se trouvaient pas au Canada comme en France ; 2o par le défaut de bien, ce qui serait cause que l'hôpital se trouverait plus chargé des conducteurs que des pauvres eux-mêmes. On n'en jugea pas autrement en 1700. M. d'Auteuil seul soutint encore que la chose n'était pas impossible, et il assurait que dès qu'on aurait ôté les religieuses, il se chargeait lui-même de trouver des personnes propres à



conduire l'œuvre sous les ordres des administrateurs. L'assemblée n'entra pas néanmoins dans les vues du procureur général, monseigneur de Saint-Vallier ayant déclaré que, dès qu'on aurait retiré les religieuses, il retirerait les fonds qu'il avait affectés à leur entretien. D'ailleurs, le gouverneur et l'intendant étaient inclinés à empêcher le retour des religieuses à Québec, sur ce qui leur avait été représenté par la communauté de l'Hôtel-Dieu. Ils proposèrent donc un expédient qui allait à contenter la cour, et à maintenir le nouvel établissement. Cet expédient était de renvoyer toutes les anciennes religieuses, à la réserve d'une qui resterait avec les nouvelles professes et les novices à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, jusqu'à ce que la cour eût fait connaître ses intentions sur ce qu'il fallait faire de ces jeunes personnes. Ce fut là tout le sujet des délibérations de cette première assemblée, et elle fut ajournée sans qu'on réglât rien.

Quelques jours après, le 5 octobre, le conseil se réunit de nouveau. Monseigneur de Saint-Vallier n'y parut pas. Il avait abandonné toute l'affaire à la conduite de Dieu, et se contentait de le prier de faire connaître sa sainte volonté. Il se reposait, d'ailleurs, sur la sollicitude de monseigneur de Laval. Ce prélat, qui gémissait de voir une si bonne œuvre à deux doigts de sa perte, avait lui-même demandé une seconde assemblée : il s'y trouva pour plaider la cause de la religion et des pauvres. On y remit en délibération tout ce qui avait été proposé précédemment pour empêcher la destruction de l'œuvre. Cette fois, M. d'Auteuil fit naître tant de difficultés, il se prononça si fortement sur la possibilité de faire conduire l'hôpital par d'autres que par des religieuses, que le gouverneur et l'intendant, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour détourner le coup, se virent contraints de céder, et déclarèrent que les ordres du roi seraient exécutés de point en point.

Ce fut M. des Maizerets qui alla en porter la nouvelle à monseigneur de Saint-Vallier. Le prélat était dans sa cathédrale ; là, en présence du très saint sacrement, il attendait le résultat des délibérations. Il est aisé de juger combien une pareille conclusion lui fut sensible : il s'y soumit néanmoins avec un entier abandon à la Providence, et se disposa à venir lui-même l'annoncer aux religieuses. Toutefois M. de la Colombière arriva de Québec avant Sa Grandeur, et ayant fait assembler les fondatrices, il leur fit part de ce qui venait d'être conclu. En ami fidèle et dévoué, il n'avait pas épargné ses peines pendant tout le cours de l'affaire, et maintenant qu'il la voyait terminée



d'une manière en apparence si affligeante, il aurait eu lui-même besoin d'encouragement et de consolation, car tout ce qui touchait aux intérêts de la petite communauté confiée à ses soins, ne lui était pas moins sensible que ce qui le touchait personnellement. Il dut donc en cette occasion faire un grand effort pour ne pas trahir son émotion, et pour trouver quelques paroles propres à inspirer à ses chères filles de l'énergie et de la résolution. "Jusqu'ici, leur dit ce bon père, il a paru que la volonté de Dieu était que vous fussiez appliquées à cette œuvre, puisque vous n'avez fait qu'obéir aux personnes établies pour vous manifester ses ordres. Maintenant il paraît demander autre chose de vous, et en ceci, comme en tout le reste, il faut adorer les desseins de la divine Providence."

Après cette première ouverture, M. de la Colombière conduisit les religieuses à l'église ; là, prosternées devant le très saint sacrement, elles offrirent à Dieu le sacrifice qu'il exigeait d'elles. Cela étant fait, elles se levèrent, sinon consolées, du moins résignées ; aucune plainte n'échappa de leurs lèvres, et elles demeurèrent très tranquilles en attendant la venue de leur fondateur. Il ne tarda pas à arriver accompagné de M. des Maizerets. Monseigneur gardait toute sa douleur au dedans de lui-même ; néanmoins nos Mères ne purent contenir leurs larmes. Sa Grandeur, croyant que c'était la peine de quitter cette maison, leur parla quelque temps de la soumission qu'il faut avoir à la volonté de Dieu quand il nous afflige, comme quand il nous caresse. Elle ajouta qu'il fallait le laisser agir sans se plaindre, de crainte que, mécontent de leurs dispositions, il ne les traitât conformément aux désirs de leurs cœurs, ainsi qu'il le fait à l'égard des réprouvés. Nos Mères lui témoignèrent que le sujet de leurs larmes n'était pas leur douleur personnelle, mais bien la peine que Sa Grandeur devait éprouver en voyant son œuvre à la veille d'être détruite. — "Non, non, leur dit l'évêque, ne vous faites pas de peine de cela, mes chères filles, sachez que ce n'est pas pour rien que je m'appelle JEAN DE LA CROIX... Ce n'est pas la première qu'il a plu à Dieu de m'envoyer, et j'espère que ce ne sera pas la dernière ; car il n'y a que ce lien qui m'attache à cette église."

Ce discours de leur vénéré fondateur ranima le courage de nos Mères, sans toutefois diminuer leur peine. Monseigneur régla dès lors avec elles comment il fallait faire les préparatifs du départ. Elles commencèrent tout de suite à emballer le linge, les vêtements, et les autres choses détachées ; et il leur semblait en le faisant que ce



n'était qu'un jeu ; elles ne pouvaient du reste se résoudre à toucher à un seul clou, comme si elles avaient eu un certain pressentiment qu'elles ne devaient pas sortir de ce lieu, malgré toutes les apparences du contraire.

Deux ou trois jours se passèrent dans l'attente de l'ordre officiel enjoignant aux religieuses de retourner à Québec ; mais elles furent agréablement surprises quand, après cet intervalle, M. de la Colombière vint de la part de monseigneur leur dire de ne pas trop se presser de défaire ce qui tenait dans la maison ou dans l'église, vu qu'on avait une petite espérance de pouvoir tenter une voie d'accommodement, mais qu'il fallait garder là-dessus un grand secret. Cette voie d'accommodement fut en effet suscitée par les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Elles tenaient, heureusement, à ne pas recevoir les deux nouvelles professes de l'HÔPITAL GÉNÉRAL : elles mirent donc tout en œuvre pour empêcher l'exécution de ce qui avait été conclu à l'assemblée du 5 octobre. Le 9 du même mois le gouverneur et l'intendant tinrent une conférence secrète, à l'insu de M. d'Auteuil, et, après avoir de nouveau considéré toutes choses, ils en vinrent aux résolutions suivantes :

“ Que, attendu l'impossibilité de faire desservir l'HÔPITAL GÉNÉRAL par d'autres que par des religieuses ;

“ Attendu encore que les religieuses hospitalières préposées à cet effet, s'étaient acquittées de leurs fonctions à la satisfaction générale, ils ne jugeaient pas à propos de les renvoyer toutes à l'Hôtel-Dieu ; car ce faisant, ils exposeraient l'œuvre à être abandonnée, contre les intentions de Sa Majesté et au préjudice de la colonie ;

“ Que, en attendant les nouveaux ordres de la cour, ils croyaient ne pouvoir mieux s'acquitter de ce que Sa Majesté souhaitait là-dessus, que de renvoyer à l'Hôtel-Dieu de Québec la supérieure de la nouvelle maison et les novices, afin qu'il n'y eût point de multiplicité de communautés contre les désirs du roi.”

La question étant ainsi réglée entre MM. de Callières et de Champigny, ils convinrent d'en écrire en ce sens dans une lettre commune à M. le comte de Pontchartrain.

En annonçant aux religieuses qu'on avait pris à leur sujet une nouvelle et dernière décision, et que quelques-unes d'entre elles devaient se rendre à l'Hôtel-Dieu, M. de la Colombière ne leur laissa pas d'abord entrevoir sur qui le sort allait tomber, persuadé que celles-là le sauraient toujours assez tôt. L'ordre officiel ne se fit pas attendre :



il était porté en des termes qui ne souffraient aucun retard dans l'exécution. Ainsi, le même jour, 9 octobre, à quatre heures de l'après-midi, la mère Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation, la sœur Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse, novice de chœur, et la sœur Madeleine Fournier de Sainte-Marthe, novice converse, faisaient leurs adieux aux autres membres de la petite communauté. Il serait difficile d'exprimer quelle fut la douleur de toutes au moment de la séparation ; elles cherchèrent pourtant à se consoler mutuellement par la pensée que leur sacrifice ne resterait pas sans récompense, et par l'espoir de se réunir un jour dans des circonstances plus heureuses.

Ce fut à ce moment critique que l'on eut lieu de s'applaudir de ce que la mère Saint-Augustin n'avait pas été choisie pour supérieure aux dernières élections. Elle était en effet l'âme de la petite famille religieuse qui se trouvait réunie autour d'elle ; et la mère de l'Annonciation elle-même s'était jusque-là conduite d'après ses conseils, dans toutes les circonstances les plus difficiles. Ses talents et son mérite n'étaient pas attachés à telle ou telle charge, mais il était de la plus haute importance pour le soutien de l'œuvre qu'elle fût résidente à Notre-Dame des Anges. Tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de la communauté naissante, ne manquèrent pas de reconnaître en ceci une conduite amoureuse de la divine Providence : ils y virent un bon augure pour l'avenir de l'établissement dont l'existence était menacée d'une manière si sérieuse.

Cependant monseigneur de Saint-Vallier commençait à concevoir quelque espérance de voir subsister, selon ses vues, l'asile qu'il avait ouvert aux pauvres et aux malheureux ; mais il comprit que ceux qui avaient agi jusque-là pour en procurer la destruction, étaient disposés à continuer leurs poursuites avec plus de chaleur que jamais. Il résolut donc de faire un nouveau voyage en France pour soutenir et défendre les intérêts si gravement compromis de son HÔPITAL GÉNÉRAL.

Si le départ de la mère de l'Annonciation et des deux novices avait été pénible aux anciennes religieuses de cette maison, à combien plus forte raison durent-elles être pénétrées de douleur en voyant partir leur vénéré fondateur ! D'une part, elles craignaient tout pour sa personne, à cause de la rigueur du froid à cette saison, et des dangers de la guerre ; de l'autre, elles étaient accablées de tristesse à la pensée de l'abandon dans lequel elles allaient se trouver, étant privées de la consolation et de la protection que sa présence leur procurait.



Monseigneur de Saint-Vallier, peu touché des raisons qui le regardaient personnellement, se montra très sensible à celles qui intéressaient directement ses chères filles ; aussi fit-il tout ce qui pouvait dépendre de lui pour adoucir l'amertume de leur sacrifice. Quelque désir qu'il eût d'emmener avec lui en France M. Guillaume de la Colombière, il se priva néanmoins des services de ce digne ecclésiastique, à cause de la nécessité qu'il voyait de le laisser dans notre maison ; il n'y avait, en effet, personne sur qui nos Mères pussent compter avec plus de confiance que sur cet ami dont le dévouement était à toute épreuve. Afin qu'il fût plus en état de les servir et de les défendre, monseigneur de Saint-Vallier lui donna tous les pouvoirs nécessaires pour agir selon qu'il le jugerait à propos, en vue du bien de l'établissement et de celui des religieuses en particulier ; Sa Grandeur lui recommanda très expressément d'avoir soin de la mère de l'Annonciation et des deux novices, pendant tout le temps qu'elles seraient à l'Hôtel-Dieu.

Pour obvier aux embarras pécuniaires dans lesquels ses filles pourraient se trouver pendant son absence, à cause de leur grande pauvreté, l'évêque pria M. Hazeur, négociant de Québec, de fournir à la maison tout ce qui serait nécessaire. M. Hazeur s'y engagea bien volontiers ; il était porté d'ailleurs à rendre aux religieuses tous les services d'un bon ami, tant par l'affection qu'il avait toujours eue pour cette œuvre que par considération pour la mère Saint-Augustin, sa belle-sœur. Ayant pourvu de la sorte à tout ce qui concernait les religieuses, monseigneur de Saint-Vallier crut devoir prendre une mesure décisive à l'égard des pauvres qui étaient dans l'hôpital : il régla qu'ils seraient tous renvoyés à l'exception de huit ou dix. Ce fut un surcroît de peine pour nos Mères de se voir dans l'obligation de congédier ces malheureux, qui les attendrissaient par leurs larmes ; mais elles durent se rendre aux bonnes raisons du prélat. Sa Grandeur, pour ne pas courir le risque de voir tomber son bien entre les mains de personnes séculières, ne voulait pas fournir davantage aux dépenses jusqu'à ce qu'il se fût assuré des dispositions de la cour à l'égard des religieuses. Ayant mis ordre aux affaires de son diocèse, le prélat partit de Québec le 13 octobre dans le vaisseau du roi nommé *la Seine*.

La mesure prise à l'égard des pauvres eut sur le public tout l'effet que s'était proposé monseigneur de Saint-Vallier. Quelques-uns de ces vieillards furent reçus à l'hôpital général des frères Charon, à



Vill <sup>à</sup> Marie ; quelques autres se réfugièrent chez des personnes de leur parenté ; mais la plupart restèrent d'abord sans asile ; ils étaient toujours dans les rues de Québec, aux portes des bourgeois, demandant un morceau de pain et déplorant leur malheureux sort. Ce spectacle fit ouvrir les yeux à bien des gens ; ils commencèrent à comprendre que la maison contre laquelle ils s'étaient laissé prévenir sans trop savoir pourquoi, était effectivement d'une grande utilité. Les fondatrices cependant éprouvaient une douleur sensible de voir leur hôpital dépeuplé ; et leur affliction augmentait chaque jour par les nouvelles qu'elles recevaient de la misère où se trouvaient réduits leurs chers pauvres. La mère Saint-Augustin fit paraître alors toute la tendresse de son cœur envers les membres souffrants de Jésus-Christ : de concert avec ses sœurs elle fit revenir dans l'hôpital tous ceux qui étaient ainsi délaissés. Une pareille démarche pouvait paraître téméraire ; car, selon la prudence humaine, il n'y avait pas d'apparence que la maison pût faire subsister tout ce monde avec le mince revenu dont elle pouvait disposer. Mais tout l'appui de nos Mères était en la bonté de Dieu ; jusque-là il ne leur avait pas fait défaut ; elles eurent confiance qu'il en serait ainsi dans la suite ; elles crurent encore que cette confiance toucherait en leur faveur le cœur du Tout-Puissant.

“ Mes chères sœurs, disait à ce propos la mère Saint-Augustin, je ne vois rien qui puisse attirer plus de bénédictions sur la maison, et sur le voyage de notre vénéré prélat que la charité que nous ferons à ces pauvres abandonnés. Leurs prières feront plus aux yeux de Dieu, qui tient en ses mains les cœurs des rois, que non pas toutes les créatures sur qui nous pourrions compter le plus.”

Un bon vieillard, nommé Pierre Gosselet, avait été recueilli par ses enfants qui demeuraient dans le village de Saint-Bernard, paroisse de Charlesbourg. C'était un homme de bien que tout le monde respectait ; ses enfants en particulier le vénéraient comme un saint. Pauvres eux-mêmes, ils ne pouvaient que partager avec leur père la gêne dans laquelle ils se trouvaient. Celui-ci se serait volontiers contenté de son sort, s'il eût été capable de se rendre tous les jours à l'église ; mais, à son âge, ce n'était pas chose possible. Vers le temps de Noël, il pria ses enfants de le mener à l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour y passer les fêtes, et voir la crèche qu'on y faisait tous les ans pour représenter le mystère de la naissance de Jésus-Christ. Ses enfants



firent ce qu'il souhaitait. Étant arrivé ici, il demanda avec instance qu'on voulût bien le garder. Il eut pour réponse qu'on ne pouvait alors l'admettre ; que s'il voulait être reçu au retour des vaisseaux, il eût à bien prier pour monseigneur l'évêque, et pour la réussite de ses affaires. Là-dessus il réitéra sa demande au nom de la sainte Vierge et du bon saint Joseph ; il assurait en même temps que monseigneur obtiendrait ce qu'il désirait. La mère Saint-Augustin se laissa vaincre encore cette fois. Touchée de la simplicité et de la confiance du bon vieillard, dont elle connaissait d'ailleurs la piété et la vertu, elle résolut de le garder. Il mourut en prédestiné six mois après.

“ La vie de cet homme a été si exemplaire pendant les cinq ou six années qu'il a passées dans notre maison, que les pauvres, de quelque humeur qu'ils aient été, ont toujours eu pour lui une vénération particulière. Il avait un si grand attrait pour la prière qu'on le trouvait à tout moment devant le très saint sacrement ; là il répandait son cœur en la présence de Dieu, se sentant pénétré de dévotion jusqu'à verser des larmes. Il portait suspendu à son cou un crucifix qu'il avait presque toujours entre les mains ; il tenait sans cesse les yeux attachés sur cet objet, et il produisait de tendres affections en se rappelant l'amour que Notre-Seigneur lui avait témoigné en mourant pour le racheter. Il n'avait aucune attache à quoi que ce fût, il ne désirait rien en ce monde, et il était toujours content de ce que la Providence lui envoyait. Il était très dévot à saint Joseph et à la sainte Vierge qu'il appelait sa *bonne mère*. Il y a tout lieu de croire que cette puissante protectrice qui aime ceux qui l'aiment, lui a apparu sans qu'il l'ait su lui-même. Voici le récit de cette faveur en la manière qu'il la raconta dans sa grande simplicité :

“ Pierre était de la congrégation de Notre-Dame, et tant qu'il fut en état de marcher, il avait soin d'aller tous les dimanches à Québec pour se trouver à l'assemblée des congréganistes. Il sortit un jour de grand matin lorsqu'il faisait encore un peu noir ; et comme il avait la vue fort affaiblie, il s'égara du grand chemin, et alla s'embarrasser dans du bois et des souches. Il tourna et retourna sans pourtant se retrouver ; se sentant enfin fatigué, et craignant de ne pouvoir se rendre à l'assemblée, il se mit à prier la sainte Vierge de cette façon. — “ Hé, hé ! ma bonne mère, je ne sais où je suis ; ayez pitié de moi. ” A l'instant, raconta-t-il, une belle dame se trouva à mon abord, et me prenant par la main, elle me dit : “ Venez, mon ami, je m'en vais vous remettre



dans le chemin.” — Elle m’y conduisit et me dit : “ Allez maintenant, vous y voilà.” — Pierre continua sa route après avoir remercié sa conductrice, et se retournant pour voir si elle le suivait, il ne vit plus personne. Comme ce n’était pas là une heure ni un lieu où aucune dame se fût aventurée seule, il est permis de croire que celle qui vint au secours de Pierre n’était autre que la très sainte Vierge, qui voulut elle-même le tirer de l’embarras dans lequel il s’était engagé pour son service, et pour le zèle de son culte. On ne doute pas non plus qu’il n’ait été particulièrement assisté à la mort par la Reine du ciel, et son glorieux époux saint Joseph. Ses enfants qui, jusqu’à son dernier soupir, lui ont toujours donné des marques de leur affectueuse vénération, étaient inconsolables de sa perte. Ils se seraient volontiers ensevelis avec lui, tant ils avaient de douleur de s’en voir séparés.

“ Une des plus grandes consolations que les religieuses aient eue depuis qu’elles sont dans ce nouvel établissement, continue le récit, a été de voir les bénédictions qu’il a plu à Dieu d’y répandre en faveur des pauvres qui y sont morts. La plupart d’entre eux étaient des gens que la misère accablait, et qu’un esprit fort grossier empêchait d’en faire un saint usage ; quelques-uns, par suite d’une vie peu réglée, étaient devenus comme insensibles à leur salut. Cependant ils ont pris, en entrant dans cette maison, de tout autres sentiments ; ils se sont dès lors adonnés aux exercices de piété, prenant leur mal en patience et se disposant chaque jour à faire une bonne mort.

“ A l’exception d’une femme pécheresse, frappée subitement par la main de Dieu, sur cinquante personnes décédées dans notre hôpital depuis sept ans, il n’y en a eu aucune qui n’ait paru rendre le dernier soupir dans les plus heureux sentiments ; la plupart même sont morts en vrais prédestinés.”

Il est facile de comprendre que ce ne fut qu’à force d’économie et de privations que nos Mères fondatrices parvinrent à nourrir, pendant l’hiver, le surplus des personnes qu’elles avaient admises dans l’hôpital. Ces vraies filles de la Miséricorde de Jésus avaient compris toute la beauté de leur vocation et, entrant dans les sentiments qu’exigent et inspirent nos saintes règles, elles étaient convaincues que “ leur repos, leur aise, leurs soins, leurs travaux n’étaient plus à elles, mais qu’elles avaient tout donné à Dieu dans la personne des pauvres.”

Une des plus belles pages de nos annales est celle qui fait con-



naître quels étaient les sentiments de nos Mères, et leur manière d'agir pendant toute la durée de la tempête que l'ennemi de tout bien avait suscitée contre elles. Nous lisons au chapitre vingtième, années 1700-1701 :

“ Nous passâmes l'hiver fort tranquillement par rapport aux conjonctures dans lesquelles nous nous trouvions, car la véritable et sincère union qui était entre nous, nous maintenait dans un état de contentement et de satisfaction inexprimables ; si nous avions quelque peine, elle ne venait que de l'inquiétude où nous étions au sujet de notre vénéré fondateur, et de ce que nous nous voyions séparées de la mère de l'Annonciation et de nos deux chères novices... Nous n'avions jamais pu croire fermement que nous sortirions de cette maison, même dans le temps que nous faisons nos malles pour cela. Ce qui ne servit pas peu à maintenir cette confiance dans le fond de nos cœurs, ce fut la lecture des œuvres de sainte Thérèse, et de ce qui lui arriva dans un de ses premiers établissements dédié au glorieux saint Joseph. Nous nous plaisions particulièrement à lire et à relire le chapitre trentesixième de sa vie, où il est parlé des peines qui lui furent faites par les religieuses de la communauté d'où elle était sortie, et qui avaient prévenu contre elle et contre son établissement le provincial de l'ordre. Il s'éleva dans la ville à cette occasion une grande émotion et un grand trouble : le maire et les échevins s'assemblèrent pour conclure qu'on ne devait aucunement consentir à la fondation du nouveau couvent.”

Rien ne pouvait mieux convenir dans la circonstance que cette lecture ; il y avait une si parfaite analogie entre la situation de nos Mères et celle que décrit sainte Thérèse ! Nos fondatrices aimaient à se persuader que le rapprochement se continuerait, et que l'issue de toutes ces affaires serait aussi heureuse pour elles, que l'avait été pour la séraphique réformatrice du Carmel la suite des événements dont il vient d'être parlé.

Ce n'était pas uniquement sur de stériles considérations qu'elles appuyaient leurs espérances. Pour ce qui est des moyens humains propres à faire réussir leurs desseins, elles en laissaient l'emploi à monseigneur de Saint-Vallier et aux quelques amis qui leur étaient encore dévoués. De leur côté, elles avaient recours à ce que la piété a de plus tendre et de plus ingénieux pour fléchir le Ciel. “ Vœux, prières, mortifications, tout, nous disent-elles, fut mis en œuvre pour obtenir qu'il plût à la divine bonté d'éclairer le ministre du roi de



cette lumière de vérité qui dissipe le faux jour de l'illusion... Nous demandions en même temps qu'il plût à Dieu d'incliner le cœur de Louis XIV, notre invincible monarque et le meilleur de tous les rois, afin qu'il affermît notre établissement par son autorité royale, et qu'il dissipât en cette occasion, comme il l'avait fait en tant d'autres, les ennemis du bien qui n'ont jamais pu prévaloir contre sa sagesse et sa piété."

La mère de l'Annonciation et la petite sœur Sainte-Thérèse s'unissaient à toutes les intentions de celles qu'elles avaient laissées à Notre-Dame des Anges, et quoique séparées de corps, elles leur demeuraient très étroitement liées de cœur, pour présenter à la divine Majesté les mêmes vœux et les mêmes supplications.

Ce n'est pas sans beaucoup d'à propos que l'annaliste applique, en cet endroit, aux chères exilées ce que dit sainte Thérèse des novices qu'elle avait laissées dans sa fondation lorsqu'elle en fut rappelée, et qu'on travaillait à la ville et à la cour à détruire sa petite communauté. " Ces servantes de Dieu, écrit la sainte, étaient seules, et elles faisaient plus par leurs oraisons que moi avec toutes mes poursuites. Car comment Dieu, qui se laisse fléchir par les pécheurs, ne se serait-il pas laissé vaincre par des âmes innocentes, qui lui demandaient avec larmes et gémissements une chose qui ne pouvait que lui être très agréable, par la gloire qui en reviendrait à sa suprême Majesté ? "

Dans la ville de Québec, on croyait généralement que la communauté commencée à l'HÔPITAL GÉNÉRAL ne se soutiendrait pas : on le croyait de même à l'Hôtel-Dieu. Seules dans ce dernier monastère, la mère de l'Annonciation et sa jeune compagne nourrissaient, au plus intime de leur âme, l'espérance d'un meilleur succès pour les démarches de leur évêque. La situation faite alors à la sœur Sainte-Thérèse était des plus délicates : elle était encore novice au voile blanc, et tout semblait devoir la convaincre que jamais elle ne ferait profession dans la maison où elle était entrée d'abord. D'autre part, son charmant caractère, ses aimables qualités d'esprit et de cœur, lui avaient gagné l'estime et l'amitié de toutes les religieuses de l'Hôtel-Dieu, et elles se plaisaient à penser qu'un aussi excellent sujet serait un jour de leur nombre. La mère du Sacré-Cœur la voyait de temps à autre dans sa cellule, lui témoignait beaucoup d'intérêt et d'affection, lui demandait quelle était sa pensée sur le voyage de monseigneur de Saint-Vallier, et si elle croyait qu'il obtînt du roi la permission de faire une commu-



nauté à l'HÔPITAL GÉNÉRAL.—“J'espère qu'il en sera ainsi, ma mère,” répondait la novice.—“Vous n'ignorez pas pourtant, reprenait la mère supérieure, vous n'ignorez pas que Sa Majesté ne veut pas de nouvelles communautés en ce pays, et de crainte que l'HÔPITAL GÉNÉRAL ne se soutienne pas, ne vaudrait-il pas mieux vous déclarer vouloir demeurer dans la maison où vous êtes actuellement?”—La sœur Sainte-Thérèse répondait qu'elle ne pouvait nullement se résoudre à prendre ce parti; qu'elle aimait l'HÔPITAL GÉNÉRAL; que son cœur y était quoiqu'elle en fût séparée de corps; puis elle remerciait la mère supérieure de la bonne volonté qu'elle voulait bien lui témoigner, et la priait de lui continuer cette bonne volonté, au cas que la cour ne voulût pas absolument qu'il y eût de communauté à Notre-Dame des Anges.—“Il n'en sera plus temps alors, répliquait la mère du Sacré-Cœur,—sans doute pour éprouver la fermeté et la constance de l'admirable jeune fille,—il n'en sera plus temps alors. Si les choses en viennent là, comme il est tout probable, il vous faudra quitter l'habit et retourner dans le monde.”—“Je ne saurais que faire à cela, répondait la sœur; car pour ce qui est de renoncer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, auquel je suis redevable de mon bonheur, je ne le ferai point que je ne voie comment les affaires tourneront, et j'espère qu'elles tourneront bien.”

---



## CHAPITRE DOUZIÈME

1701-1703

Regarde vers l'orient, ô Jérusalem, et vois la joie qui te vient de Dieu. Baruch, IV, 36.

Je ramènerai les captifs de mon peuple Israël... je les rétablirai dans leur propre terre, et je ne les ferai plus sortir de la terre que je leur ai donnée, dit le Seigneur. Amos, IX, 14.

On était au printemps de 1701. Tous ceux qui s'intéressaient, d'une manière ou d'une autre, aux négociations qui s'étaient poursuivies en France pendant l'hiver, portaient leurs regards du côté du Saint-Laurent et attendaient, avec des sentiments divers, l'arrivée des premiers vaisseaux. Quelles étaient alors les pensées, quelles étaient les émotions de nos chères et vénérées fondatrices, à qui chaque jour pouvait apporter, ou un arrêt sans miséricorde, ou une sentence conforme à tous leurs vœux ! Une voix du temps va nous raconter avec une actualité saisissante comment les choses se passèrent. Continuant à parler de la mère de l'Annonciation et de la sœur Sainte-Thérèse, l'annaliste s'exprime de cette sorte :

“ Après leurs longs gémissements, les chères exilées entendirent, pour parler selon les termes de la sainte Écriture, la voix de l'Époux qui leur dit : *Levez-vous, mes bien-aimées, hâtez-vous et venez ; car l'hiver est déjà passé ; les pluies ont cessé ; les fleurs commencent à paraître ; la voix de la tourterelle s'est fait entendre dans notre terre ; levez-vous, mes bien-aimées, et venez.* (Cant. II, 10-12.)

“ L'hiver des persécutions était en effet fini ; les pluies et les orages des contradictions et des oppositions étaient dissipés ; la voix de ces tourterelles gémissantes s'était fait entendre dans le ciel, puisque, au commencement de juin, un vaisseau arriva dans lequel étaient M. de Ramezay, alors commandant des troupes en ce pays, et M. de



la Chesnaye, conseiller au conseil souverain, qui tous les deux étaient naturellement affectionnés et attachés aux intérêts de l'Hôtel-Dieu, à cause de leurs alliances et parenté... Ils publièrent tout d'abord que monseigneur notre illustre fondateur avait été parfaitement bien reçu en cour ; qu'il avait obtenu tout ce qu'il souhaitait pour l'établissement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL ; qu'il avait rendu service à tous ceux du pays qui s'étaient trouvés en France qui avaient employé son crédit auprès du ministre ; que Sa Majesté lui avait accordé des lettres patentes pour l'établissement déjà fait des religieuses ursulines à Trois-Rivières, qu'on menaçait de sa ruine comme celui de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec... De telles nouvelles, qui ne pouvaient être révoquées en doute, étaient bien différentes de celles que le public en général s'attendait à recevoir ; car presque tout le monde s'était fait une idée que, comme on avait prévenu l'esprit du ministre contre monseigneur de Québec et contre son œuvre, il n'aurait pas d'agrément de son voyage. La joie occupa dès lors le cœur de la mère de l'Annonciation et de la sœur Sainte-Thérèse ; elles commencèrent à goûter les fruits de leurs larmes et de leurs vœux, et à expérimenter combien il est doux de mettre sa confiance en Dieu plutôt qu'en la fausse prudence des hommes.

“ Les religieuses de la fondation n'éprouvèrent pas moins de bonheur au bruit d'une nouvelle qui leur était d'une si grande conséquence, et elles en rendirent à Dieu leurs très humbles actions de grâces. ”

Heureusement ces nouvelles, comme nous l'allons voir, étaient bien l'écho de la vérité.

Après une traversée dont les débuts n'avaient pas été sans périls, monseigneur de Saint-Vallier était arrivé à Rochefort le 29 novembre 1700. De là il s'était rendu à Paris, et son premier soin avait été de présenter à la cour des mémoires sur les affaires importantes qui étaient le sujet de son voyage. Son exposé concernant l'HÔPITAL-GÉNÉRAL était un tableau fidèle des événements que nous venons de voir s'accomplir sous nos yeux. Le prélat démontrait, d'un côté, que s'il fallait confier l'hospice à des personnes séculières, les gages qui leur seraient dus absorberaient, en peu de temps, le modique revenu déjà à peine suffisant pour la nourriture et l'entretien d'un petit nombre d'invalides ; et que de cette sorte, l'établissement se trouverait plus chargé des conducteurs que des pauvres eux-mêmes ; de l'autre côté,



il faisait voir clairement le grand avantage qu'il y avait à laisser aux religieuses des fonctions dont elles s'étaient acquittées jusque-là selon l'esprit de leur règle, à la satisfaction générale, avec une grande économie pour le temporel, et avec des bénédictions visibles pour le bien des âmes. Monseigneur ajoutait que dès que l'on retirerait les religieuses, il retirerait les sommes qu'il avait affectées à leur entretien, *étant assez naturel à un homme de faire ce qu'il veut de ce qui est à lui*. Les bonnes et solides raisons de l'évêque furent goûtées du roi et du ministre : Sa Majesté étant en conseil le 31 mai 1701, se fit représenter les lettres patentes par elle accordées précédemment, le contrat de fondation, ainsi que l'ordonnance de monseigneur de Saint-Vallier pour la séparation des deux communautés. Toutes ces pièces et quelques autres ayant été de nouveau examinées et discutées, le conseil rendit un arrêt pour le maintien de la communauté établie à l'HÔPITAL GÉNÉRAL ; le nombre des religieuses fut fixé à douze comme l'avait demandé monseigneur de Saint-Vallier, et comme il en était convenu d'avance avec la communauté de l'Hôtel-Dieu.<sup>1</sup>

Le gouverneur et l'intendant ne furent pas plus tôt instruits des nouvelles dispositions émanées de la cour, qu'ils donnèrent des ordres pour renvoyer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL les religieuses qui étaient à Québec. Ce fut le 7 septembre, après onze mois d'absence, qu'elles vinrent se réunir aux premières fondatrices et à leurs compagnes, pour ne plus former désormais qu'une seule et même famille. La joie et le contentement des unes et des autres étaient au comble : elles ne pouvaient assez bénir Dieu de la protection dont il les avait jusque-là entourées, et de l'heureuse issue qu'il lui avait plu de donner aux poursuites de monseigneur de Saint-Vallier.

Mais quels étaient en particulier les sentiments de la chère sœur Sainte-Thérèse ? — “ Rien, disent nos annales, n'est capable d'exprimer les transports d'allégresse de cette fidèle novice, lorsqu'elle se vit revenue dans le lieu où elle avait pris naissance à la sainte religion. Sa joie ne peut se comparer qu'à celle des personnes qui, après avoir couru de grands dangers sur la mer, se voient enfin en sûreté sur le rivage. Pendant les premiers huit mois qu'elle avait vécu à l'Hôtel-Dieu, il ne lui était resté au fond du cœur qu'une petite lueur d'espérance qui, souvent, par une permission de Dieu,

1. Appendice b, — Arrêt du conseil d'État, 31 mai 1701.



semblait s'éteindre et la laisser dans l'agitation et l'inquiétude. Se voyant donc arrivée au port, elle considérait avec étonnement les périls auxquels elle venait d'échapper par la miséricorde de Dieu, et dans lesquels sa compagne s'était laissé prendre et envelopper."

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment les diverses communautés de l'ordre envisagèrent les événements que nous venons de raconter, et quelles étaient leurs dispositions à l'égard de leurs sœurs de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec.

"Les religieuses de la nouvelle fondation au milieu de leur douleur, disent les annales, reçurent de leurs communautés de France des lettres qui les consolèrent fort, leur faisant bien voir qu'elles étaient dans l'ordre de Dieu et que leur manière d'agir avait été fort bonne... Parmi celles de nos maisons qui se déclarèrent le plus hautement en faveur de l'entreprise, était celle de Dieppe qui avait alors pour supérieure la mère Anne-Marie de Radiolles de l'Incarnation. Cette religieuse, par son esprit pénétrant, son jugement solide et sa rare vertu, s'est rendue vénérable à tout l'ordre, dont elle a augmenté la gloire par l'établissement auquel elle donna naissance à Chinon en Touraine (1674). Elle a bien voulu écrire plusieurs lettres à nos mères de Saint-Augustin et de Saint-Jean-Baptiste. Elle a toujours fait paraître beaucoup de reconnaissance envers monseigneur l'évêque, pour l'honneur qu'il avait fait à la congrégation en en tirant des sujets pour son nouvel établissement. Elle dit dans un endroit qu'elle eût été fâchée de mourir avant que les affaires fussent terminées au contentement des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qu'elle engagerait les communautés à y contribuer, et que s'il se faisait des diligences secrètes et particulières à d'autres fins, elle n'y aurait point de part.

"Ces lettres de la mère de l'Incarnation, reçues en différents temps, furent montrées à nosseigneurs les évêques nouveau et ancien. L'un et l'autre en furent charmés, y remarquant un bon esprit, un jugement très solide et beaucoup de grâce... Toutes les maisons se déclarèrent de la sorte pour la nouvelle communauté, à la réserve de deux ou trois... qui, depuis, sont parfaitement bien revenues, après avoir eu pleine connaissance des choses, et ce sont celles-là même qui écrivent le plus exactement et le plus cordialement chaque année, savoir celles de Bayeux et de Paris."

Voyant la fondation affermie par la faveur royale et par l'autorité des puissances de ce pays, nos Mères voulurent mettre au plus tôt



dans le monastère toute la régularité possible. La chapelle de Saint-Joseph, dans le rond-point des récollets, où jusque-là les religieuses s'étaient réunies pour les exercices communs, paraissait très propre à être convertie en chœur ; et quelque peine qu'elles éprouvassent à voir démolir l'autel sur lequel la sainte messe se célébrait pour l'ordinaire chaque mercredi de l'année, comme le bon ordre demandait ce sacrifice, elles surent le faire généreusement. Tous les travaux furent terminés avant le 16 octobre, jour auquel la sœur Sainte-Thérèse prononça ses vœux. M. des Maizerets, supérieur de la communauté, présida à la cérémonie, et M. de la Colombière prononça le sermon. Tout se passa de la manière la plus consolante, et Dieu seul, qui sonde les cœurs, put connaître la joie et le contentement de la nouvelle professe lorsqu'elle se vit en possession d'un bonheur qu'elle avait souhaité si ardemment, et qu'elle avait si bien mérité par de si longues et de si rudes épreuves.

Depuis trois ans la mère Saint-Augustin exerçait l'emploi de maîtresse des novices ; elle rendait d'ailleurs à la maison tous les services dont elle était capable, contribuant en toutes manières au bonheur de ses sœurs, et s'attirant de plus en plus leur estime et leur affection. Ce fut donc une joie indicible pour toutes lorsque le 11 avril 1702, époque des élections triennales, elle fut remise à la place de supérieure qu'elle avait déjà remplie si dignement. " Elle avait des manières si engageantes, un cœur si tendre et si compatissant, qu'il était impossible, dit l'annaliste, qu'on ne l'aimât préférablement à toute autre. D'ailleurs, comme toutes les affaires roulaient sur elle, et que c'était à elle qu'un chacun du dehors avait rapport, il était très naturel de la remettre en charge."

Une des plus grandes sollicitudes de nos Mères était d'apporter de l'amélioration dans le traitement des pauvres. Durant le dernier hiver, elles avaient eu beaucoup de peine à procurer pour leur usage les choses les plus indispensables. Le blé surtout leur avait coûté fort cher. Au printemps de 1702, elles prirent des mesures pour mettre à exécution un projet déjà formé depuis longtemps : c'était de construire un moulin à eau proche de leur hôpital. Toutefois cela ne pouvait se faire sans l'agrément des administrateurs, parce qu'il s'agissait de bâtir sur le terrain des pauvres. On avait d'ailleurs en vue de se servir pour cette construction d'une somme de deux mille livres, que devaient à l'hôpital les révérends pères jésuites. Monseigneur



de Saint-Vallier avait déjà déboursé quinze cents livres, pour réunir dans un même canal les eaux qui tombaient au pied des côteaux circonvoisins, et pour élever la muraille de la chaussée. Outre cela, les religieuses, prévoyant bien qu'il faudrait plus de deux mille livres pour une pareille construction, offraient de fournir le surplus de la dépense à condition qu'elles auraient la moitié du profit. " La chose ayant été mise en délibération, il parut bien que ceux qui n'avaient pu auparavant nuire à cette petite communauté, n'avaient pas changé de disposition à son égard ; ils agirent comme à l'ordinaire par dessous main pour faire rompre l'entreprise projetée ; mais leurs menées ne leur réussirent pas. "

M. de la Colombière s'employa fortement pour cette affaire, comme il le faisait dans toutes les autres occasions où les intérêts de la maison se trouvaient en jeu. Les religieuses eurent encore pour elles MM. de Callières et de Champigny. Ils firent si bien que l'assemblée des administrateurs donna son consentement par un acte du 6 avril. Dès les premiers jours de la belle saison on fit commencer les travaux, et, à l'automne, le moulin fut en état de fonctionner. Quoique l'eau manquât en certains temps de l'année, et que les profits fussent par là diminués, le produit néanmoins suffit pendant longtemps à la nourriture des personnes de la maison, sans qu'on fût obligé, comme auparavant, d'acheter trois ou quatre cents minots de blé.

M. Jean-Henri Tremblay, du séminaire de Québec, premier prêtre ordonné en ce pays par monseigneur de Saint-Vallier, étant passé en France depuis 1696, consentit à accepter une procuration pour tirer sur l'hôtel de ville les rentes que monseigneur y avait constituées, et pour acquitter les lettres de change qu'on lui présenterait au nom de la communauté. L'excellent ecclésiastique était déjà surchargé d'affaires de ce genre ; différents établissements du Canada et plusieurs particuliers se reposaient sur lui de leurs intérêts ; c'était une responsabilité onéreuse ; aussi écrivait-il en ces termes à la mère Saint-Augustin :

" Paris, ce 12 juin 1703.

" MA TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE,

" Je vous avoue que quelque respect que j'aie pour vous, et quelque considération que j'aie pour les instantes prières que monseigneur de



Québec m'a faites de me charger de vos affaires, je ne l'aurais pas fait, si vous n'aviez employé nos messieurs, et surtout monseigneur l'ancien, pour m'ordonner de vous faire ce plaisir ; car quoique ce ne soit rien actuellement que ce soin, vous savez que cela peut augmenter, et qu'une maison naissante comme la vôtre, qui prend soin d'un hôpital général, peut devenir opulente en revenus, et par conséquent, en soins et en embarras. Quoique je sache le mérite qu'il y a de servir les pauvres, il ne m'est pas possible de me charger de trop de ces soins. J'en ai déjà plus que je n'en puis porter, et même je puis avoir le mérite d'y servir les pauvres ; car depuis notre séminaire jusqu'à tous ceux dont je prends soin, je puis tous les regarder comme pauvres, puisqu'ils le sont très réellement, et qu'on peut faire de tout le Canada un bon hôpital général, plus général que le vôtre... Nous sommes dans une si triste position que je suis obligé, malgré ma répugnance, de devenir quêteur pour le séminaire... Il faut vous avouer que ce qui me fait peine de me charger de vos affaires, c'est que, quoiqu'elles ne consistent qu'à recevoir votre rente deux fois l'année, c'est un grimoire que ces recettes de rentes dont peu de personnes sont capables... Cependant, ma très révérende mère, je m'en suis chargé, et j'ai reçu votre procuration.

“ Je me recommande à vos saintes prières et à celles de toute votre communauté, et je suis parfaitement,

“ Votre très humble et obéissant serviteur,

“ TREMBLAY.”

Le bon abbé, tout en gardant sa responsabilité comme procureur, faisait percevoir par une personne entendue les sommes dues à la communauté, service très considérable qui excitait à un haut degré la reconnaissance de nos premières Mères.

On a pu remarquer dans un des articles de ce chapitre, comme en bien d'autres rencontres, l'intervention, en faveur des religieuses, de MM. de Callières et de Champigny. C'est la dernière fois que les noms de ces illustres protecteurs paraissent dans les pages de nos annales.

M. de Champigny passa en France dans l'automne de 1702 : il avait été nommé intendant du Havre-de-Grâce ; M. François de Beauharnais le remplaça comme intendant du Canada. La communauté



doit garder un souvenir reconnaissant de M. de Champigny qui, dans toutes les difficultés au sujet de la fondation, s'est toujours montré favorable aux vues de monseigneur de Saint-Vallier. Déjà on a pu apprécier la gracieuse politesse de madame de Champigny envers nos Mères fondatrices ; dans la suite elle se montra sans cesse pleine d'estime et d'affection pour les religieuses.

M. le chevalier de Callières nous a rendu dans l'occasion de très grands services. Ce digne gouverneur fut surpris par la mort, au moment où il pourvoyait avec autant de sagesse que d'intelligence à la sûreté de la colonie, menacée par les Anglais de la Nouvelle-York. Il mourut à Québec le 26 mai 1703, laissant la réputation d'un excellent général, d'un homme intègre, et d'un véritable ami du pays où il avait passé une grande partie de sa vie. Il eut pour successeur Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil.

## CHAPITRE TREIZIÈME

### 1703-1706

Pleurez les morts, car leur lumière s'est éteinte...

Mais ne les pleurez que peu, car ils ont trouvé le repos. Eccli., XXII, 10-11.

Louez le Seigneur dans sa sainteté... Louez-le en chœur... sur les instruments à cordes et sur l'orgue. Ps. CL, 1 et 5.

Nos cœurs se sont épanouis un instant au récit des événements heureux qui ont assuré à nos Mères le calme et la paix. Mais voici que le Seigneur s'apprête à leur faire goûter de nouveau toute l'amertume de son calice : il va choisir ses premières victimes parmi la famille d'hospitalières déjà si peu nombreuse. Écoutons ici l'annaliste :

“ La fin de l'année 1702 fut tristement remarquable par les ravages que commença à faire la petite vérole, qui fut apportée à



Montréal par un sauvage venu de la Nouvelle-Angleterre. Cette maladie, qui en France n'est point méchante et qui, au plus, ne fait mourir que quelques enfants, fut si cruelle en ce pays, qu'elle enleva un grand nombre de personnes de tous les âges, depuis un bout de la colonie jusqu'à l'autre. Dans la ville de Québec, il mourut la quatrième partie des habitants en moins de trois mois : des familles entières furent détruites. Il est aisé de juger de la consternation dans laquelle était un chacun. L'Église avait sans cesse les mains levées au Ciel : les vœux, les prières, les saluts, furent mis en usage pour supplier la divine Majesté de commander à l'ange exterminateur de remettre l'épée dans le fourreau, et de cesser de frapper son peuple. Mais Dieu, irrité des désordres qui se commettaient en ce pays, semblait se rendre sourd à toutes les supplications. Il enlevait sans distinction le juste et le pécheur, afin de châtier l'un en purifiant l'autre, et de faire connaître combien il est équitable en ses jugements et admirable en toutes ses œuvres.

“ Nous paraissions en quelque sorte exemptes de ce fléau... car il y avait plus de trois mois que la mort sévissait dans Québec et aux environs, sans néanmoins entrer dans notre maison. Il semblait même, depuis quelque temps, qu'elle voulût s'arrêter et donner quelque trêve, lorsque nous la vîmes pénétrer jusqu'au fond de notre cloître, pour porter dans le sein de quelques-unes de nous le glaive qu'elle tenait encore à la main, souillé du sang de tant de victimes qu'elle venait de faire. La première parmi nous qu'elle immola à sa cruauté, fut la mère Marie-Madeleine Soumande de la Conception. Elle fut prise du mal le 7 février de la présente année (1703), d'une manière si violente qu'il n'y avait pas moyen d'y résister longtemps ; elle mourut au cinquième jour.

“ Marie-Madeleine Soumande, la dernière d'une famille de douze enfants, naquit à Québec le 13 janvier 1672. Elle reçut chez nos mères ursulines une très bonne éducation laquelle, jointe à une humeur douce et toujours égale, la faisait aimer de tout le monde. Étant encore dans la maison paternelle, elle faisait tous les ans une retraite et s'adonnait à la pratique des mortifications ; cela ne servit pas peu à la détacher du monde qui l'aimait, et que, naturellement, elle ne haïssait pas. A peine avait-elle atteint sa quinzième année que Notre-Seigneur lui fit connaître intérieurement qu'il la voulait toute à lui, et que, à quelque prix que ce fût, il fallait rompre avec le monde. Son confes-



seur, à qui elle fit part de ses dispositions, voyant bien que c'était la grâce qui agissait dans son âme, s'appliqua à l'y faire correspondre.

“ La vocation de Mlle Soumande a paru d'autant plus sensible qu'elle avait été prédite par la mère Irouin<sup>1</sup> de la Conception, religieuse professe de la maison de Dieppe, et morte à l'Hôtel-Dieu de Québec en grande réputation de vertu. Peu de temps avant son décès, cette vénérable hospitalière dit à la mère Saint-Augustin que sa sœur Marie-Madeleine prendrait sa place et son nom, et qu'elle eût à le dire de sa part à la jeune fille. Comme il n'y avait alors aucune apparence que cette prophétie dût se réaliser, la mère Saint-Augustin ne fit d'abord qu'en rire ; la malade s'apercevant de son incrédulité, répéta une seconde fois et d'un ton plus ferme les mêmes paroles.

“ La mère de la Conception mourut le 14 novembre 1687, après une courte maladie. Le jour même des obsèques, Marie-Madeleine déclara sa vocation, et peu après elle demanda à être reçue au noviciat. La communauté de Québec, ne voyant en elle que de bonnes qualités, n'eut pas de peine à consentir à son admission. Elle entra le 8 décembre. Le 1er juin de l'année suivante, elle prenait, selon son désir, avec l'habit religieux, le nom de sœur de la Conception ; jusque-là se trouvait vérifiée la prédiction de la Mère Irouin. La fervente novice mérita d'en voir l'entier accomplissement : elle fut admise à prononcer les vœux de religion le 2 juin 1689.

“ La sœur de la Conception n'eut jamais de peine à se porter aux pratiques du cloître, ayant une grande docilité, et une entière soumission à faire ce qu'on lui apprenait être nécessaire pour son avancement dans la vertu. Elle aimait fort l'hospitalité, et nous avons su depuis sa mort de celles qui ont été ses compagnes, qu'elle avait une sainte émulation pour assister les pauvres et pour leur rendre les services les plus répugnants à la nature. Au sortir de son noviciat, elle fut nommée sacristine, emploi dont elle s'acquitta parfaitement bien. Dès qu'elle fut arrivée en cette nouvelle maison (1696), on lui confia l'office de dépositaire. Elle se faisait aimer de tout le monde par la manière religieuse, douce et honnête dont elle agissait envers ceux avec qui elle avait rapport pour les affaires, et cela sans jamais se compromettre. Il n'y a que l'obéissance qui a pu lui faire garder ce poste,

1. Ou Kirwin, d'après le Dictionnaire généalogique de M. l'abbé Tanguay. Cette religieuse, née en France, était d'origine écossaise, et d'une famille alliée à celle de la reine Marie Stuart.



par la raison, disait-elle, qu'un emploi aussi dissipant devait être donné à des filles qui avaient plus d'esprit intérieur qu'elle n'en avait. Elle aurait souhaité être toujours renfermée au dedans du cloître, afin d'y être plus retirée, et de ne plus voir le monde, pour lequel elle avait une antipathie très grande depuis qu'elle l'avait quitté.

“ Elle aimait en tout la régularité et l'exactitude, mais particulièrement la sainte pauvreté. Depuis deux ou trois ans, elle s'appliquait avec une industrie admirable à avoir dans le linge et les habits ce qu'il y avait de plus méchant ; elle s'y prenait si bien auprès de la lingère et de la *robrière* qu'elle avait tout ce qu'elle souhaitait, sans qu'il parût en cela d'affectation.

“ Elle avait une grande dévotion au saint enfant Jésus, à la sainte Vierge, à saint Joseph, et à son ange gardien ; elles les honorait tous les jours par des pratiques de piété propres à chacun. Sept ou huit mois avant sa mort, on remarqua en elle une augmentation de ferveur très grande ; aussitôt qu'elle avait un moment libre, elle allait le passer devant le très saint sacrement, où elle faisait un grand nombre de génuflexions, nonobstant une enflure continuelle qu'elle avait aux jambes. Elle avait un attrait particulier à prier pour les personnes en péché mortel et pour les âmes du purgatoire, et l'on a remarqué que, dans une maladie qu'elle eut quelques mois avant la petite vérole, elle souffrait avec une tranquillité aussi grande que si elle n'eût point eu de mal, s'occupant à dire grand nombre de chapelets pour les trépassés. Quand on lui demandait comment elle pouvait faire tant de prières vocales, elle répondait qu'il fallait bien offrir quelque chose pour les pauvres âmes que Dieu purifie.

“ Depuis sa dernière retraite, elle faisait tous les jours sa préparation à la mort ; aucune indisposition ne l'a fait manquer à cette pratique, et quand elle ne pouvait elle-même lire les actes, elle priait une de ses sœurs de lui rendre ce service. A cela elle joignait la lecture d'un testament spirituel de saint Charles Borromée, qu'elle signa de sa main huit ou dix jours avant de tomber malade de sa dernière maladie.

“ Ce sont là des marques que Notre-Seigneur la disposait à quitter la terre pour aller jouir de lui. Afin de la faire entrer dans une préparation plus prochaine, il voulut lui donner quelque part à ses souffrances ; elle eut à endurer pendant les derniers jours de sa vie des douleurs inconcevables. Elle souffrit d'une manière si douce et si



paisible qu'on ne remarqua point en elle la moindre impatience, ni le moindre désir d'être soulagée, si ce n'est par le saint viatique qu'elle demanda avec empressement, dans la confiance que Notre-Seigneur, par sa présence et sa grâce, adoucissait son mal. Elle le reçut avec édification, après avoir demandé pardon à la communauté, comme il est prescrit au cérémonial. Au cinquième jour de sa maladie, elle tomba dans un violent délire qui continua plus d'une heure, et fut suivi d'une agonie fort douce et fort courte. Elle mourut entre dix et onze heures du matin le 11 février 1703, munie des sacrements de l'Église, et assistée de monsieur notre confesseur. Elle venait de compléter sa trente et unième année, et elle en comptait quatorze de profession."

Quelle ne dut pas être la douleur de nos Mères en présence de cette première tombe !... Mais plus que toutes les autres, la mère Saint-Augustin ressentit le coup qui venait de lui enlever une sœur tendrement aimée. " Nous sommes inconsolables de cette perte, écrivait quelque temps après l'annaliste.—Nous avons en la mère de la Conception un sujet très accompli, elle nous a été enlevée à un âge où elle pouvait rendre le plus de service à la maison ; et quoiqu'il semble que le temps soit un remède à la douleur que causent la mort ou l'absence des personnes qui nous sont chères, cependant nous n'avons pu nous remettre de la peine que nous a causée celle-là."

A la suite de la notice sur la mère de la Conception, nous trouvons ce qui suit :

" Le même jour, vers les cinq heures du soir, Notre-Seigneur nous visita encore, en retirant à lui une vertueuse fille nommée Catherine Gobeil, qui s'était donnée à la communauté la première année de la fondation pour servir les religieuses et les pauvres. Elle a rendu aux uns et aux autres de très bons services, vaquant à toutes les affaires du dehors, tant pour les travaux des terres que pour les achats, commissions et autres choses de cette nature, dont elle s'acquittait parfaitement bien. Outre cela, elle se donna de grands soins pour la boulangerie, la ménagerie, la basse-cour. Rien n'est comparable à l'attachement et à l'affection qu'elle faisait paraître pour les intérêts de la maison. Elle avait de l'esprit, du jugement, et elle entendait très bien les choses dont elle était chargée.

" A tant de belles qualités, il faut joindre surtout celle qui l'a rendue recommandable : la piété. Elle était réglée dans ses exercices



comme une religieuse, et cela sans bigoterie et sans se rendre aucunement incommode. Ses divers travaux ne l'empêchaient pas de vaquer à son règlement, et pour ne rien omettre de ce qu'elle s'était prescrit, elle se couchait après les autres et se levait la première, faisant l'office d'excitatrice. Elle tomba malade le même jour et de la même maladie que la mère de la Conception, et fut mise dans la même infirmerie... Se sentant très mal, elle demanda à monsieur notre confesseur de lui administrer les sacrements... Elle rendit son âme à son Créateur après avoir donné toutes les marques d'une prédestinée. ”

Vingt jours s'étaient à peine écoulés depuis le décès de la mère de la Conception, lorsque le Seigneur demanda un nouveau sacrifice en la personne de la chère sœur Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse. En nous rappelant tous les titres qu'avait cette jeune religieuse à l'affection de nos premières Mères, nous pouvons comprendre combien cette seconde épreuve leur fut douloureuse. L'esprit de prudence, de sagesse et de discrétion dont la sœur Sainte-Thérèse était douée, donnait lieu de fonder sur elle les plus grandes espérances. “ Mais, dit la notice, c'était un fruit mûr que le Seigneur a cueilli. Elle était d'une grande pureté et d'une rare innocence ; elle avait une âme simple, un cœur droit. Elle était très dévote à la sainte enfance de Jésus et à la sainte Vierge.

“ Elle quitta la terre le 4 mars, au huitième jour de sa maladie, après avoir été munie des sacrements de l'Église, et assistée jusqu'au dernier moment de monsieur notre confesseur. A peine cette chère sœur commençait-elle sa vingtième année, et il y avait près de quatre ans qu'elle était entrée en religion. Il semble qu'elle ait eu un pressentiment de sa fin prochaine, car longtemps avant que de tomber malade, elle s'était jointe à une de ses sœurs du noviciat pour faire des neuvaines, afin d'obtenir la grâce d'une sainte mort. Pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec, elle avait fort édifié les religieuses par son exactitude, sa régularité, sa modestie, et cette première communauté lui a rendu le témoignage que c'était un très bon sujet, et que nous faisons une perte considérable par sa mort.”

Sur les traces de ces deux premières religieuses députées de notre maison vers le ciel, suivirent de près les bien-aimées mères de l'Annonciation et Saint-Jean-Baptiste. Nous allons essayer de faire connaître leur mérite et leurs vertus.

Le 19 août 1658, fut baptisée solennellement à l'église de Notre-



Dame de Québec, par M. l'abbé de Queylus, — qui fut aussi parrain de l'enfant—Marie-Gabrielle, fille d'honorable homme Simon Denis et de demoiselle Françoise du Tertre. Moins de seize ans après, M. de Queylus donnait aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec la somme de six mille livres, pour fonder une dot en l'honneur des sacrés ancêtres de Jésus-Christ dans son Incarnation. Le donateur témoignait souhaiter que sa filleule participât la première à ce bienfait, si elle en était jugée digne par la supérieure et la communauté. Mlle Denis, qui était pensionnaire dans la maison depuis plus de huit mois, entra au noviciat le jour de l'Assomption 1674. Elle sut répondre par sa ferveur aux espérances de son pieux parrain. La douceur, la droiture, la simplicité, formaient le fonds de son caractère ; à cela elle joignait une tendre piété et une grande exactitude à tous ses devoirs. Marie-Gabrielle ne pouvait ignorer que les premiers de sa famille qui avaient traversé l'Atlantique, n'avaient quitté leur beau pays de Touraine qu'en vue de contribuer à leur manière à la conversion des peuplades sauvages de la Nouvelle-France. Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels un de ses frères, avaient péri sous les coups de ces barbares. Ni moins généreuse, ni moins ardente, la pieuse novice brûlait de s'immoler, quoique sur un autre théâtre, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. La ferveur dont elle donna des preuves pendant le temps de sa probation, la fit juger digne de faire le dernier pas, et de prononcer les saints vœux (2 décembre 1675).

“ Quoique d'une très faible santé, la sœur de l'Annonciation s'employa avec ardeur et générosité au service des pauvres malades, d'abord comme compagne à l'hôpital, puis comme première hospitalière. Nous savons comment elle fut appelée en aide aux fondatrices de cette nouvelle maison, et quelles épreuves elle eut à subir lors de la séparation des deux communautés. Après son retour de l'Hôtel-Dieu, elle remplit ici successivement les charges de maîtresse des novices et d'hospitalière. Elle n'était que depuis peu de mois dans ce dernier emploi quand elle commença à éprouver les atteintes du mal qui devait la conduire au tombeau : la goutte sciatique. Devenue en peu de temps très infirme, par suite de deux chutes qu'elle fit coup sur coup, elle ne pouvait changer de position ni se donner aucun mouvement sans un secours étranger. Pendant l'espace d'une année qu'elle fut dans cet état, la mère de l'Annonciation édifia la communauté par ses sentiments religieux et son parfait abandon à la sainte



volonté de Dieu. Elle eut jusqu'à la fin l'esprit parfaitement libre ; elle voyait venir la mort sans en éprouver aucune crainte, et, au milieu de ses cruelles souffrances, elle se disposait au dernier passage d'une manière fort touchante. Elle reçut tous les sacrements en présence de la communauté, à laquelle elle demanda pardon avec beaucoup d'humilité. Elle mourut le 27 octobre 1704, à l'âge de quarante-six ans, dont elle avait passé trente dans la sainte religion."

Avant de parler des vertus de la mère Marie-Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste, et des services qu'elle a rendus à notre communauté, disons d'abord un mot de sa respectable famille.

Les notes de M. l'abbé Ferland sur les registres de Notre-Dame de Québec nous apprennent que le sieur Jean Bourdon, propriétaire des fiefs Saint-Jean et Saint-François dans la banlieue de Québec, ingénieur en chef, puis procureur général de la Nouvelle-France, vint en ce pays vers 1633 ou 1634. Il obtint peu après la seigneurie de Dombourg qui, depuis, a reçu les noms de Neuville et de la Pointe-aux-Trembles. M. Bourdon s'occupa activement à attirer des colons sur ses terres ; il jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence, et il a rendu de grands services à la colonie naissante du Canada. Ses découvertes sur les côtes du Labrador et dans la baie des Esquimaux, lui ont procuré un rang distingué parmi les découvreurs de l'Amérique du Nord.

En 1635, le père Paul le Jeune bénissait le mariage de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel. Sept enfants, dont quatre filles, naquirent de cette union. Ils trouvèrent sous le toit paternel l'exemple de ces vertus fortes et vigoureuses qui font le citoyen distingué et le chrétien fidèle. M. et Mme Bourdon étaient secondés dans leur zèle pour l'éducation de leur jeune famille par M. Lesueur, ancien curé de Saint-Sauveur en Normandie, et venu à Québec avec son ami M. Bourdon en 1634.

Les ursulines et les hospitalières arrivèrent au Canada en 1639. La famille Bourdon ne fut pas celle qui prit le moins de part à un aussi heureux événement : elle ne devait pas non plus être la dernière à avoir des représentantes dans les deux communautés.

Geneviève Bourdon, après avoir grandi jusqu'à l'âge de quatorze ans sous les yeux de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, fut la première novice canadienne qui se soit enrôlée sous la bannière de sainte Ursule.



Marie n'avait que six ans et demi lorsqu'elle fut placée comme pensionnaire chez nos mères de l'Hôtel-Dieu. M. Bourdon, par une dévotion toute spéciale, l'avait, dès sa naissance, consacrée et dédiée au précieux sang de Notre-Seigneur, pour être religieuse hospitalière ; il en avait fait un acte signé de sa main : ce fut une semence de vocation. A l'âge de treize ans et demi, Marie pressa son père de tenir la promesse qu'il avait faite à son sujet ; il se rendit à ses instances. Entrée au noviciat en 1653, elle fit profession à seize ans sous le nom de Sainte-Thérèse de Jésus.

M. Bourdon, resté veuf depuis quelques années, donna, en 1655, une seconde mère à ses enfants, en la personne de Mme Anne Gasnier du Wault de Monceaux dont nous avons parlé dans un des chapitres précédents. Les exemples non moins que les conseils de cette vertueuse dame, contribuèrent à affermir dans leur vocation Marguerite et Anne Bourdon. Toutes deux recevaient leur éducation au pensionnat des dames ursulines, et elles n'aspiraient qu'au bonheur de marcher sur les traces de leurs aînées. — “ Quand donc pourrai-je instruire les petites filles sauvages ? ” disait à sept ans la petite Anne. Ce fut à treize ans que l'aimable enfant vit la réalisation de son vœu le plus cher<sup>1</sup>.

“ Marguerite, plus tard la mère Saint-Jean-Baptiste, dit la notice, était très aimée des révérendes mères ursulines, et elles auraient fort souhaité l'avoir ; mais comme ce n'était pas là le lieu où la divine Providence la voulait, elle permit que monsieur son père la retirât chez lui, la trouvant trop jeune pour prendre un parti : elle n'avait que quatorze ans.”

L'avenir s'offrait à Marguerite sous toutes les couleurs qui peuvent flatter et fasciner une jeune imagination. A peine admise dans la société d'élite que fréquentaient ses parents, elle en fut aimée et recherchée. Le fils du gouverneur lui offrit son alliance ; mais prévenue, comme ses sœurs, d'une vocation précoce, Marguerite préféra aux honneurs et aux agréments que lui présentait le monde, le titre et les devoirs d'une sœur hospitalière. “ Elle n'avait passé que fort peu de temps dans sa famille, quand elle sentit naître ce désir dans son cœur, et elle fit si bien qu'elle engagea monsieur son père, qui était un homme de vertu, à la laisser entrer chez nos mères de Québec où elle

1. Histoire des Ursulines de Québec.



fut reçue avec bien de la joie. Elle fit paraître tant de ferveur qu'on lui donna le saint habit, et elle fut admise à la profession le 15 octobre 1658.

“ Elle avait beaucoup de zèle pour le service des pauvres, ce qui fit qu'on lui en donna plusieurs fois le soin, d'abord comme seconde hospitalière, et ensuite comme première... Elle s'était appliquée dès le commencement à l'étude et à la pratique de la pharmacie ; par une charité tout industrielle et toute bienfaisante, elle trouvait moyen de soulager les malades les plus désespérés, et cela en se servant des remèdes les plus simples ; elle a même réussi en bien des rencontres à guérir des plaies que les chirurgiens avaient déclarées incurables. Son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ au très saint sacrement de l'autel, et son désir de le glorifier dans ce mystère ineffable, ont paru avec éclat pendant qu'elle fut employée à la sacristie. Elle s'acquittait des devoirs de cet office avec un esprit de foi et de religion qui charmait.

“ Comme elle aimait extrêmement la régularité, et qu'elle avait beaucoup d'ordre et d'exactitude, elle fut élue en deux différents temps pour assistante en cette première maison,”

Lors de la fondation de notre monastère en 1693, la mère Saint-Jean-Baptiste, en sa qualité d'ancienne, était chargée de guider ses compagnes, sous l'autorité de la mère Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. A l'élection de la mère Saint-Augustin, qui se fit l'année suivante, la mère Saint-Jean-Baptiste continua de la seconder avec zèle et dévouement. Voici le témoignage que la mère Saint-Augustin lui rendit dans la lettre circulaire qu'elle écrivit aux maisons de l'ordre : “ Comme j'ai toujours été chargée des affaires temporelles, ce m'était un grand soulagement d'avoir en elle un soutien pour maintenir au dedans la régularité par son exemple. Elle était d'une très bonne santé et infatigable pour les travaux auxquels elle se portait avec ferveur. Elle a rempli dans cette maison les charges d'hospitalière, de maîtresse des novices et d'assistante, et c'est dans cette dernière qu'elle est décédée, après avoir donné aux jeunes sœurs de grands exemples de ferveur, de régularité et de mortification. Nous avons eu la consolation, au milieu de nos douleurs, de la voir mourir comme elle avait vécu, portant le précieux caractère de la prédestination. Elle s'est endormie dans le Seigneur le 11 octobre 1706, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église, et assistée jusqu'au dernier soupir de M. de la Colombière, notre confesseur.”



Des trois sœurs de la mère Saint-Jean-Baptiste, deux l'avaient précédée dans la patrie céleste, Marie Bourdon de Sainte-Thérèse de Jésus était décédée en 1660, à l'âge de vingt ans ; et il y en avait six qu'elle portait l'habit de notre saint ordre. " Sa douceur, sa patience, son ardente dévotion, jointes à son grand amour pour la pauvreté, l'avaient rendue en peu de temps une parfaite religieuse... Sa mort, qui arriva le 29 novembre, répondit parfaitement à une vie aussi innocente et aussi fervente que celle qu'elle avait menée. Les douleurs de la maladie firent éclater ses vertus. Sa résignation était telle qu'elle ne voulait demander ni la vie ni la mort, mais seulement l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu. Elle avait même plus de tendresse pour la mort que pour la vie. Je porte, disait-elle, le paradis dans mon cœur, et je n'eusse jamais cru que la mort fût si douce. Monseigneur de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa maladie, et il était charmé des saintes dispositions où il la trouvait toujours... Pour mieux se préparer au dernier passage, elle désira d'être dépouillée de tout comme Notre-Seigneur. Après qu'elle eut reçu l'extrême-onction des mains de monseigneur de Laval, elle le pria de lui faire ôter le crucifix qu'elle avait au cou, n'ayant plus que cela au monde. Elle ne s'était rien réservé ni de ses souffrances, ni de ses prières ; elle avait tout cédé aux âmes du purgatoire, même les suffrages qu'on devait faire pour elle après sa mort. Sa devise était celle de sainte Thérèse : *Ou souffrir ou mourir*. Elle disait souvent qu'elle avait une obligation spéciale de ressembler à Jésus-Christ crucifié, à qui son père l'avait donnée pour honorer son précieux sang. Elle demanda à être enterrée avec l'acte qu'il avait signé à cet effet. Monseigneur de Laval voulut lui-même l'assister à ses derniers moments, et passa toute la nuit auprès d'elle avec un amour de père. Voyant qu'elle approchait de sa fin, il lui donna la dernière absolution et l'indulgence plénière ; elle expira peu après, avec une paix qui marquait par avance qu'elle allait entrer en possession de celle qui ne finira jamais." Tels sont les détails contenus dans la lettre circulaire de cette jeune et fervente religieuse.

La mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph et la mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès, fournirent toutes les deux une longue et utile carrière. Formées aux vertus du cloître par la mère Marie de l'Incarnation, elles purent transmettre à une nouvelle génération l'esprit et les vertus de la vénérable fondatrice. La première, après



avoir passé par toutes les charges du monastère, excepté celle de supérieure, est décédée en 1700. La seconde a été la première supérieure ursuline canadienne, comme sa sœur Geneviève avait été la première professe ursuline canadienne. La mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès survécut cinq années à la mère Marie-Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur Bourdon avait vécu assez longtemps pour voir ses quatre filles consacrées au service de Dieu. Il n'eut pas néanmoins la satisfaction de voir se former la nouvelle communauté d'hospitalières, où l'une d'elles devait se rendre si recommandable. Il mourut en 1668, vingt-cinq ans avant la fondation de notre monastère. "C'était, dit M. l'abbé Ferland, un des magistrats les plus estimables et un des citoyens les plus utiles à la colonie. A la création du conseil supérieur en 1663, il y avait pris place comme procureur général. Fort attaché à l'évêque de Pétrée et lié avec les jésuites, il était par là tombé dans la disgrâce de M. de Mézy, qui s'imaginait être en butte aux attaques des ecclésiastiques et des religieux." M. Bourdon reçut de ce gouverneur l'ordre de passer en France pour y rendre compte de sa conduite ; il revint à Québec l'année suivante. Dans l'intervalle, M. de Mézy lui-même avait été appelé au tribunal de Dieu, et il fut trouvé plus expédient d'assoupir toutes les affaires que sa mauvaise administration avait suscitées.

Comme dans la primitive Église, le sang des martyrs était une semence de chrétiens, de même la grâce de la vocation religieuse semble se propager et se multiplier, et lorsque, du milieu du cloître, une vierge pieuse et fidèle est appelée à l'heureuse consommation de l'union divine, et aux noces éternelles de l'Agneau, la voix de l'inspiration céleste ne tarde pas à se faire entendre à quelque autre âme pure et douce ; et celle-ci, éprouvant à son tour une sainte langueur, veut fuir au plus tôt vers les solitudes sacrées où elle trouvera, selon ses désirs, la paix, le repos, la joie, tels que Dieu les donne au cœur généreux qui a compris et goûté le mot sublime de *sacrifice*.

Pour nos Mères, obligées de se borner dans la réception des novices au nombre de douze, le grand embarras n'était pas de recruter ce nombre, mais bien de faire un choix sur toutes les jeunes personnes qui se présentaient, et de se voir contraintes d'attrister par un refus ou par un délai indéfini la plupart d'entre elles. Les places des ferventes hospitalières que la mort venait de moissonner se trouvèrent donc



bientôt remplies, et nous voyons presque aussitôt au noviciat les sœurs Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès, Catherine Maufait de Saint-Hyacinthe, Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste, et Marie-Anne Maufait de Saint-Pierre.

Dès que les premières religieuses avaient vu cette fondation affermie, par la protection de Dieu et le bon plaisir du roi, il n'avait plus été question pour ces fidèles épouses de Jésus-Christ que de s'adonner à une parfaite observation des règles ; et les plus anciennes prirent à cœur d'inculquer un bon esprit à celles qui étaient encore au noviciat. Elles s'étaient donc mises sur le pied de chanter la grand-messe et les vêpres aux dimanches et aux fêtes, afin d'honorer la divine Majesté d'un culte plus parfait, propre à inspirer de la dévotion aux pauvres et aux domestiques, et à entretenir dans les religieuses l'esprit de ferveur qui se nourrit et se fortifie par ces sortes d'exercices angéliques. En cela nos Mères ne faisaient qu'imiter les exemples qu'elles avaient eus sous les yeux à l'Hôtel-Dieu de Québec. Les ferventes anciennes de cette première communauté, lorsqu'elles n'étaient encore que sept ou huit, y compris deux novices, soutenaient avec solennité l'office du chœur ; et, outre la grand-messe et les vêpres des dimanches et des fêtes, elles chantaient chaque samedi un salut en l'honneur de la très sainte Vierge, et plusieurs autres choses de dévotion ; — "tant il est vrai, remarque l'annaliste, que Dieu donne des forces à celles qui ont un véritable désir de s'employer à son service, et que ce n'est pas tant le nombre qui y fait que la ferveur."

La mère Saint-Augustin tenait plus peut-être qu'aucune autre à l'honneur et à l'éclat du culte divin. Néanmoins, après quelques années d'expérience, elle vit bien que le chant du chœur ne pourrait se soutenir longtemps avec un si petit nombre de religieuses. Tandis qu'elle s'ingéniait à chercher les moyens de tout concilier, il lui vint en pensée qu'un petit orgue serait très avantageux pour aider les voix. C'était chose assez facile de se procurer un tel instrument, mais la question était d'avoir quelque personne qui sût le toucher. Il y avait bien à Québec un maître qui montrait à jouer du clavecin ; mais qui envoyer à son école ?... La mère Saint-Augustin trouva bientôt la solution de la difficulté. "Elle persuada, dit le récit, à M. de la Colombe, notre confesseur, qu'il fallait qu'il prît des leçons de ce maître. La proposition ne surprit pas peu cet ecclésiastique qui ne s'attendait à rien moins. Cependant, comme il ne concourait pas moins que cette



vertueuse mère à ce qui concernait l'office, il y consentit et se mit à l'œuvre. Un orgue qui était au palais épiscopal fut acheté; on le mit sur un petit jubé ménagé à cet effet, et, au bout d'un an, M. de la Colombière fut en état de figurer, non plus seulement comme chapelain, mais encore comme *organiste*, à la grande satisfaction de tout le monde."

Ceci arrivait en 1705.

## CHAPITRE QUATORZIÈME

1702-1708

Trois ans après, je vins à Jérusalem pour voir Pierre. Gal. I, 18.

Or je veux que vous sachiez que ce qui est arrivé, a servi à un plus grand progrès de l'Évangile, et que mes liens sont devenus célèbres en Jésus-Christ. Phil., I, 12 et 13.

Nous avons suivi pendant trois années le développement de l'œuvre de monseigneur de Saint-Vallier. Pour nos Mères ces trois années n'ont pas été sans consolations; elles n'ont pas été non plus sans épreuves, mais ce qui leur était surtout pénible, c'était l'absence prolongée de leur vénéré fondateur.

Comme il avait été impossible au prélat de régler définitivement une foule d'affaires avant le départ des vaisseaux de 1702, et comme d'ailleurs il avait fort à cœur d'obtenir du saint-siège l'union canonique des abbayes de Bénévent, de Maubec, et de Lestrées à l'évêché, au séminaire et au chapitre de Québec, il résolut de mettre à profit le délai qui lui était imposé pour faire à cet effet le voyage de Rome.

"Ces sortes d'unions à des gens de mainmorte, dit l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec, souffraient toujours d'innombrables difficultés. Il fallait le consentement des habitants, des curés,



des évêques, des magistrats, de la cour ; il fallait enquête sur enquête, et des formalités dont le moindre défaut rendait tout invalide... L'abbaye de Bénévent relevait de l'abbé de Sainte-Geneviève, général de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin ; celle de Maubec dépendait de l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, et celle de Lestrées, de l'ordre de Cîteaux." Les généraux des deux premiers ordres s'étaient d'abord opposés à l'union ; mais monseigneur de Saint-Vallier, de concert avec les messieurs du séminaire des Missions étrangères, avait réussi à lever cet obstacle, et avait obtenu des lettres patentes pour assurer ses droits sur les bénéfices ; il ne restait plus qu'à recevoir une bulle qui sanctionnât toutes les transactions précédentes, et déjà, depuis longtemps, on la sollicitait en vain. Confiant dans un meilleur succès, et muni de lettres de recommandation de la part du roi et de plusieurs prélats fort distingués, monseigneur de Saint-Vallier se mit en route au commencement de septembre pour l'Italie. " A cette vue, s'écrie M. l'abbé Fornel dans l'oraison funèbre du prélat, représentez-vous l'Apôtre des gentils allant à Jérusalem pour rendre compte de son évangile à Pierre, le prince des apôtres, et pour lui parler des fruits de son apostolat."—" Son voyage, écrivait M. Tremblay, a été le plus prompt que l'on puisse faire..., et il a plus fait en trois mois qu'il est resté à Rome qu'on ne fait ordinairement en dix ans."

Pendant son séjour dans la ville éternelle, le prélat eut plusieurs audiences du souverain pontife, Clément XI, qui l'accueillit avec distinction comme l'ange chargé d'une des églises les plus éloignées de la capitale du monde chrétien. Sa Sainteté donna des ordres très précis pour que l'on accordât à l'évêque de Québec toute la satisfaction qu'il pouvait désirer.—" Elle ne voulut pas que l'affaire des abbayes fût portée à la congrégation des évêques, où elle ne serait jamais passée, mais elle assigna pour en connaître une congrégation spéciale de sept prélats. En l'examinant, on trouva qu'elle avait déjà été sollicitée et rejetée trois fois. La congrégation s'assembla trois fois sans vouloir conclure 1..."— mais la volonté du pape était expresse, et monseigneur de Saint-Vallier, qui ne pouvait attendre l'expédition de la bulle, eut l'assurance que tout réussirait à son gré, ce qui arriva effectivement.

" L'évêque de Québec partit de Rome en février 1703, huit jours

1. Hist. manus. du séminaire de Québec.



avant le tremblement de terre qui mit cette ville à deux doigts de sa ruine totale. Il revint en France si promptement qu'il fit en quatre jours le voyage de Livourne à Marseille, voyage que monseigneur de Lionne, évêque de cette dernière ville, mettait vers ce temps tout un mois à faire <sup>1</sup>."

Le souverain pontife avait fait don à monseigneur de Saint-Vallier de trois corps saints ; il l'avait chargé en même temps d'une portion de la vraie croix pour présenter de sa part au roi de France, avec un bref à l'adresse de ce prince. " Nous avons cru, dit l'annaliste, devoir insérer dans notre récit la copie de ce bref, afin qu'en en donnant connaissance à celles qui nous succéderont, elles puissent par là connaître l'estime qu'à fait paraître un si grand pape pour notre illustre fondateur."

" A NOTRE TRÈS CHER FILS EN NOTRE-SEIGNEUR,

" LOUIS, ROI TRÈS CHRÉTIEN.

" NOTRE TRÈS CHER FILS EN NOTRE-SEIGNEUR, SALUT ET BÉNÉDICTION  
APOSTOLIQUE.

" Cette lettre sera rendue à Votre Majesté par l'évêque de Québec qui part d'ici, après y avoir donné de grandes preuves de sa piété et de son zèle pour la propagation de la foi.

" Nous l'avons chargé de porter à Votre Majesté les plus amples et les plus sincères témoignages de cet amour paternel et très tendre avec lequel Nous la lui envoyons, et ensemble du désir très ardent que Nous avons de le lui témoigner par les effets ; elle peut ajouter une foi entière à ce qu'il lui dira.

" Après avoir offert nos prières à Dieu pour attirer toujours sur Votre Majesté et sur sa famille royale toute sorte de prospérités, Nous donnons à l'un et à l'autre, avec toute la plénitude de notre affection la bénédiction apostolique.

" Donné à Rome, à Saint-Pierre, le onzième jour de janvier 1703, la troisième de notre pontificat."

En présentant au roi la précieuse relique de la vraie croix, l'évêque de Québec devait lui dire de la part de Clément XI :

1. Hist. manus. du sém. de Québec.



“ Que le saint-père lui souhaitait comme au grand Constantin de surmonter ses ennemis par ce signe : *In hoc signo vinces.* ”

“ Qu’il voyait bien que les autres princes chrétiens cherchaient leurs intérêts particuliers : *Omnes quæ sua sunt querunt*, mais que Sa Majesté cherchait à procurer la gloire de Dieu, le bien de l’Église et le progrès de la religion ; qu’il lui recommandait de nouveau cette même Église, l’épouse de Jésus-Christ, qui saurait bien la récompenser de tant de travaux entrepris pour ce grand dessein.

“ Que ce n’était pas seulement en la personne de Sa Majesté que le saint-père reconnaissait ces grands sentiments, mais dans les personnes de Monseigneur le Dauphin, de monsieur le duc de Bourgogne, et de toute la famille royale qu’il considérait et qu’il aimait d’une affection toute singulière et toute paternelle, et qu’il offrait à Dieu tous les jours.

“ Que Sa Sainteté avait témoigné une joie sincère et véritable en apprenant la grossesse de madame la duchesse de Bourgogne, et qu’elle souhaitait et demandait de bon cœur à Dieu qu’une si grande, si royale et si admirable famille se multipliât de plus en plus.

“ Que Sa Sainteté conservait une estime et une affection singulière pour Monseigneur le Dauphin et pour monsieur le duc de Bourgogne, et qu’elle priait le Ciel qu’ils marchassent tous les deux sur les traces de leurs pères et qu’ils imitassent leurs vertus.”

Après que monseigneur de Saint-Vallier se fut acquitté de ce dont Sa Sainteté l’avait chargé, le roi fit ses remerciements au souverain pontife, et d’une manière qui dut être très glorieuse à notre illustre fondateur, ce qui lui attira peu après un bref du pape dont voici la copie :

“ CLÉMENT XI, A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE, L’ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

“ VÉNÉRABLE FRÈRE, salut et bénédiction apostolique,

“ Nous avons assez connu, par la lettre pleine de reconnaissance que Nous a écrite notre très cher fils en Notre-Seigneur, le roi très chrétien, avec combien de soin et d’agrément vous vous êtes acquitté de la commission que Nous vous avons donnée d’expliquer tous les sentiments d’estime et de tendresse paternelle que Nous avons pour Sa Majesté, en lui rendant la petite et précieuse relique que vous lui avez donnée de notre part. Nous ne pouvons Nous empêcher de louer



votre exactitude et votre diligence, et de vous assurer en même temps que Nous sommes toujours prêt à satisfaire à vos demandes, comme Nous vous l'avons promis lorsque vous étiez auprès de Nous, aussitôt que Nous aurons appris par notre nonce, Philippe-Antoine, archevêque d'Immola, que les choses seront en état d'être expédiées.

“ Au reste, comme Nous ne pouvons pas répondre à l'estime que vous faites paraître avoir de Nous, ni Nous persuader être tel que vous le pensez, connaissant, comme Nous le faisons, notre propre infirmité, Nous pouvons au moins vous assurer que rien n'égale le penchant que Nous avons de répondre à toute l'affection et bonne volonté que vous jugez avec raison que Nous avons pour vous, à cause du zèle admirable que vous faites paraître pour la religion catholique.

“ Nous vous souhaitons et accordons avec tendresse notre bénédiction apostolique.

“ Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 15<sup>e</sup> mai de l'année 1703, de notre pontificat la troisième.”

Au mois de juin 1704, monseigneur de Saint-Vallier put enfin se mettre en route pour son diocèse. La navigation fut d'abord assez heureuse, mais, après trois semaines, il arriva qu'une flotte anglaise rencontra les vaisseaux de la marine royale en route pour l'Acadie et le Canada. Celui qui était pour l'Acadie s'aperçut assez tôt du danger et trouva son salut dans la fuite. Celui qui venait au Canada et qui convoyait plusieurs navires marchands était une grosse flûte nommée *la Seine*, commandée par M. le chevalier de Maupeaux. Soit témérité, soit surprise, celui-ci se vit bientôt serré de près ; les navires marchands déployèrent alors leurs voiles, et parvinrent à se retirer, laissant *la Seine* aux prises avec l'ennemi. M. de Maupeaux et les braves officiers qu'il commandait firent une vigoureuse résistance ; mais, par égard pour les passagers, ils commirent la faute de ne pas jeter à la mer une quantité d'effets qui encombraient le pont, ce qui empêchait l'équipage de se battre librement et de se servir de plusieurs canons. Après un combat de quelques heures, M. de Maupeaux se vit contraint de céder à l'ennemi. Ceci arriva le 26 juillet, fête de la bonne sainte Anne. “ Aussitôt, disent nos annales, selon la coutume en ces rencontres, on ôta les passagers du vaisseau prisonnier pour les mettre dans un vaisseau de la flotte anglaise ; monseigneur notre fondateur qui était alors malade, crut qu'il lui serait plus doux de ne pas changer de navire et



de demeurer dans le sien ; mais il lui en coûta bon, car les Français en étant sortis, il se trouva seul au milieu d'hommes grossiers, qui ne respectèrent ni sa naissance ni son caractère. Un d'eux le prit à la gorge pour avoir sa croix pectorale ; un autre lui arracha son anneau, et tous ensemble lui firent plusieurs insultes que le prélat souffrit avec une grande patience. Il n'avait garde de se plaindre de ce qui ne s'attaquait qu'à sa personne, étant d'ailleurs trop pénétré de douleur à la vue du mépris des hérétiques pour les corps des saints martyrs qu'il apportait dans son diocèse. Ces sacrilèges poussèrent l'impiété jusqu'à les brûler en guise de bois pour servir à leur cuisine."

Le chef de l'escadre anglaise ne tarda pas à être instruit des mauvais traitements qu'on faisait subir au prélat. Il apprit en même temps, des passagers français, que l'évêque de Québec était un homme de qualité, d'un caractère fort distingué. Sur le champ ce digne gentilhomme envoya une chaloupe pour faire venir l'évêque à bord de son vaisseau, où il lui fit toute sorte d'honnêtetés.

On conduisit *la Seine* d'abord à Plymouth, puis à Londres ; elle y fut vendue treize cent mille livres. La reine Anne voulut voir les prisonniers qu'elle traita avec égard, assignant à chacun d'eux une pension convenable. Ils furent ensuite dispersés en différents endroits. Monseigneur de Saint-Vallier et ses prêtres, au nombre de douze, suivant nos annales, eurent d'abord pour résidence la ville de Rochester, puis celle de Farnham.

Avant la fin de l'année, tous les Français furent mis en liberté, " excepté toutefois les ecclésiastiques, ajoute l'historien du séminaire de Québec. Ceux-ci furent retenus plus longtemps sur les instances de quelques calvinistes réfugiés en Angleterre, qui avaient intérêt à obtenir, par l'entremise du Parlement et de la reine, l'élargissement de plusieurs ministres de leur secte retenus par le roi de France." Le même auteur nous apprend que monseigneur de Saint-Vallier avait avec lui non seulement douze, mais " seize ou dix-huit ecclésiastiques, entre lesquels étaient trois messieurs de Saint-Sulpice, et M. de Bouteville, du séminaire de Québec... Monseigneur ne garda auprès de sa personne que MM. de Saugeon, de Fraize, Olivier et un autre... Il pria les autres messieurs de se mettre en leur particulier..."

Des raisons d'État fort importantes empêchèrent la mise en liberté de monseigneur de Saint-Vallier, comme nous allons le dire.

Louis XIV, pour des fins politiques, avait fait enlever le baron



de Méan, grand doyen de l'église cathédrale de Liège, et le retenait captif dans une de ses villes de Flandre. L'empereur d'Allemagne, à qui cette détention faisait de la peine, ayant su la prise faite par les Anglais de l'évêque de Québec, demanda à la reine de ne point relâcher le prélat avant que le roi de France eût rendu la liberté au baron de Méan. Cinq années durent se passer avant que ces trois grandes puissances pussent en venir à un accommodement. Ce furent cinq années de précieux apostolat pour monseigneur de Saint-Vallier. La reine Anne lui alloua pour son usage une somme assez considérable ; Louis XIV, de son côté, lui envoya quinze cents écus en dédommagement des pertes qu'il venait d'essuyer.

“ Monseigneur de Saint-Vallier dans une lettre au pape, datée de Farnham le 25 novembre 1704, dit qu'il fut pris par une flotte de cent cinquante vaisseaux qui revenait de la Virginie. Il dit encore que, arrivant en Angleterre, il éprouva une longue et douloureuse maladie, dont il ne faisait que relever lorsqu'il écrivit en novembre 1.”

Le souverain pontife, qui avait connu par lui-même le mérite de l'évêque de Québec, parut extrêmement sensible à l'accident qui avait privé le prélat de sa liberté, et, pour lui donner une preuve non équivoque d'estime, il accompagna son compliment de condoléance d'une grâce très appréciable, savoir : la remise des frais occasionnés par la bulle des abbayes et qui se montaient à plus de vingt mille livres. Ayant appris peu après la raison pour laquelle on prolongeait l'exil de l'évêque de Québec, le pape en écrivit à l'empereur d'Allemagne sans toutefois rien obtenir que de belles paroles. Sa Sainteté cependant avait fait parvenir à monseigneur de Saint-Vallier des lettres de vicaire apostolique pour l'Angleterre ; muni de ces pouvoirs, le prélat s'était mis à exercer son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

En s'employant ainsi au service d'une Église intéressante, sans doute, mais étrangère, le bon pasteur n'avait garde d'oublier ses propres ouailles. Dans la prévision qu'il pourrait être longtemps sans sortir de captivité, il chercha à pourvoir, autant que la chose dépendait de lui, au bien de la religion dans son pauvre diocèse ; et la pensée lui vint de demander un coadjuteur qui serait envoyé en sa place au Canada. Il fit parvenir pour ce sujet plusieurs mémoires à l'archevêque de Paris, au père de la Chaise, et à d'autres personnages

1. Hist. manus. du sém. de Québec.



influent, avec prière d'appuyer sa demande auprès de Louis XIV. Le prince toutefois ne jugea pas à propos d'accéder à la pétition du prélat exilé; il n'accueillit pas non plus la requête de ceux qui, poursuivant toujours leur première idée de la démission de monseigneur de Saint-Vallier, s'efforçaient d'obtenir que le roi assignât à l'évêque de Québec non un *coadjuteur*, mais un *successeur*.

Écoutez ici le rapport de M. de Prévil, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, et compagnon de captivité de notre illustre fondateur.

“ Il est certain, dit ce digne ecclésiastique, que monseigneur de Saint-Vallier a été de tout temps un modèle accompli de toutes les vertus; mais on peut dire qu'il les a portées jusqu'à l'héroïsme dans cette terre de tribulation. Nourri du pain d'angoisse, il a toujours conservé une résignation si parfaite aux ordres de la Providence, qu'il semblait n'avoir jamais été si heureux; il trouvait de la consolation au milieu des plus rudes épreuves. Son zèle infatigable avait transformé sa prison en une église, où il exerçait les fonctions de son ministère de manière à gagner au Seigneur les âmes les plus endurcies.

“ Des catholiques romains que leurs intérêts retiennent en Angleterre, et un bon nombre de prêtres et de religieux qui y vivent cachés, se rassemblaient dans son appartement où il leur distribuait la parole de Dieu et leur conférait les sacrements. Quoique le prélat prit des précautions pour tenir secrètes les saintes pratiques de religion qu'il exerçait, on en eut connaissance et il eut ordre de changer de ville; mais quelque endroit qu'on lui assignât pour prison, il sut toujours en faire une maison de prière et y gagner des âmes à Jésus-Christ.”

Le changement de demeure dont il est ici question, fut de la petite ville de Farnham, où monseigneur avait passé deux ans, à celle de Peterhead où il séjourna encore deux ans et quelques mois.

Dans une autre lettre, M. de Prévil annonçait que l'évêque de Québec avait éprouvé une longue et fâcheuse maladie, pendant laquelle il avait reçu des marques de grande considération de la part de la reine d'Angleterre; Sa Majesté, qui s'intéressait beaucoup au rétablissement de la santé du prélat, l'avait fait traiter par son propre médecin.

Pour achever le récit des vertus éclatantes dont le vénéré pontife donna tant de preuves dans le lieu de son exil, nous emprunterons encore les paroles d'un de ses contemporains. M. l'abbé Fornel, après avoir loué la piété du digne évêque, continue en ces termes :



“ Ne croyez pas que cette piété ait été passagère ; il l'a fait paraître jusque dans l'adversité, et je puis dire, avec le plus sage des rois, que cette sagesse l'a suivi jusque dans les cachots et au milieu de la captivité. *Descenditque cum illo in foveam, et in vinculis non dereliquit eum.*

“ Le philosophe Sénèque dit que le combat d'un homme de bien contre la mauvaise fortune est un spectacle si grand et si beau, qu'il mérite que Dieu lui-même se détourne quelques moments de son ouvrage, qui est la conduite de tout l'univers, pour voir ce sage combattre généreusement contre les disgrâces, et triompher par sa constance de ses malheurs. *Spectaculum dignum ad quod divertat intentus operi suo Deus vir bonus cum mala fortuna compositus.* Et, pour faire l'application de cette pensée du philosophe romain, n'était-ce pas un spectacle plus divin et plus capable de charmer les yeux de Dieu,—spectacle qui mit toute l'Angleterre en admiration—de voir dans l'évêque de Québec la piété d'un saint prélat et la constance d'un héros?... Vous dirai-je que sa prison était un temple où il célébrait tous les jours les saints mystères, et où il communiait de sa main les ecclésiastiques et les laïcs qui étaient prisonniers avec lui ? Vous dirai-je qu'il était la consolation des catholiques déguisés, qui venaient secrètement s'adresser à lui pour être encouragés par ses paroles, et pour recevoir de lui les sacrements de pénitence et d'eucharistie ? Vous dirai-je que, dans les villes où il fut retenu prisonnier, les habitants, quoique protestants et ennemis de l'Église romaine et de toute hiérarchie, avaient conçu une si grande idée de sa sainteté, qu'ils publiaient hautement qu'il n'y avait point dans toute l'Angleterre d'évêque d'un mérite si distingué ? Mais ce n'est pas assez dire : les évêques mêmes d'Angleterre ne firent-ils pas son éloge ; entre autres, l'évêque de Winchester, pénétré de son rare mérite et de ses vertus, ne vint-il pas plusieurs fois en personne le visiter... et n'envoyait-il pas tous les jours des officiers de son palais lui donner des marques de son estime, et lui faire des offres de service ? Un saint Louis dans les fers fit-il paraître plus de grandeur d'âme et de religion ?... Est-il question de l'échange des prisonniers, et les Anglais se proposent-ils d'écrire au roi de France, offrant la liberté de l'évêque de Québec pour prix de celle du baron de Méan, homme d'État de très grande considération ?—Bien loin de consentir à être mis en parallèle avec un doyen de Liège, le prélat répond généreusement qu'il aime



mieux rester en captivité toute sa vie, que d'ôter à son prince un prisonnier dont il pouvait tirer avantage pour le bien de l'État."

De toutes les peines qu'eut à endurer monseigneur de Saint-Vallier pendant son séjour en Angleterre, une des plus douloureuses fut celle que lui causa l'apostasie d'un de ses prêtres, savoisien d'origine. "Ce malheureux, comme un autre Judas, disent nos annales, se sépara de ses frères, trahit son ministère et sa religion, et chercha même à perdre son évêque, en faisant courir contre lui un libelle qui ne tourna cependant qu'à sa propre confusion. Il persévéra dans son égarement malgré toutes les poursuites que fit monseigneur de Saint-Vallier, comme le bon Pasteur, pour ramener cette brebis égarée ; il se fit maître d'école en ces lieux-là après avoir renoncé à son caractère et à sa croyance."

Le sort de *la Seine* ne fut connu au Canada qu'une année après sa capture (1705) : les navires marchands, honteux de l'avoir abandonnée, n'avaient rien dit de ce qui était arrivé. Tout le pays se ressentit de la perte de ce vaisseau, car il était chargé d'effets de toute sorte pour la valeur de plus d'un million. Notre monastère en particulier en éprouva un très grand dommage. "Monseigneur, dit le récit, venait cette année avec des biens immenses, si on peut parler ainsi. Jamais il n'avait apporté tant d'effets : toiles, étoffes, couvertures en grande quantité pour les pauvres. Mais ce que nous regrettons le plus, et avec raison, ce sont les corps saints, l'un desquels était destiné par Sa Grandeur à enrichir et à orner l'église de son HÔPITAL GÉNÉRAL."

Les lettres que notre illustre fondateur adressait chaque année à nos Mères, étaient remplies de témoignages de la plus paternelle affection. La bonté et la sensibilité de son cœur paraissent particulièrement dans celles qu'il écrivit après avoir été informé de la mort des quatre premières religieuses. S'adressant à la mère Saint-Augustin, Sa Grandeur s'exprime ainsi :

"Quoi ! est-il possible, ma très chère fille, que je ne verrai plus cette chère dépositaire (la mère Madeleine Soumande de la Conception), que je comptais tant dédommager des peines qu'elle avait dans son dépôt, en lui apportant des étoffes, des toiles, etc. Je ne puis vous dire combien j'ai été sensible à sa mort et combien j'ai pris part à votre peine. C'était un bon sujet sur lequel je comptais beaucoup, parce qu'elle était capable de rendre de bons services à votre maison.



Dieu ne s'est pas contenté d'une victime,— il en a pris une seconde dans la personne de la sœur Sainte-Thérèse, de qui j'étais si content pour la bonne conduite qu'elle avait gardée pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec, et que je m'attendais de congratuler pour sa fermeté, son courage et sa sagesse. Son sort est plus digne d'envie que de pitié, cependant je ne puis m'empêcher d'être très sensible à sa mort. ”

En 1707, le prélat écrivait au sujet de la mère de l'Annonciation et de la mère Saint-Jean-Baptiste :

“ Je ne saurais vous dire, ma chère fille, combien je crains l'abord de votre maison quand je pense que je ne verrai plus celles que j'y ai laissées. Je me sens le cœur pénétré de douleur quand je pense que, depuis mon départ, en voilà quatre de mortes, et que les deux qui restent sont bien infirmes ; j'entends parler de vous, ma très chère fille, et de la sœur Sainte-Madeleine. Ménagez-vous l'une et l'autre, je vous en prie, pour le bien de l'œuvre que Dieu vous a confiée. ”

Il est agréable de remarquer ici, avec l'annaliste, que, à l'époque où nous sommes, les idées désavantageuses qui avaient eu cours dans le public au sujet de l'HÔPITAL GÉNÉRAL avaient fini par s'évanouir peu à peu. “ Tous les orages de la tempête suscitée contre cette maison, dit le récit en 1706, se sont insensiblement dissipés en ce pays-ci comme en France, ce qui a paru par les lettres que nous avons reçues du comte de Pontchartrain, ministre d'État, qui paraît bien disposé pour l'œuvre. Depuis que ceux qui étaient le plus fortement prévenus contre l'établissement sont morts, tout a fini avec eux. M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, et Mme la marquise, ainsi que MM. Raudot, père et fils, intendants, l'ont honoré de leur protection. Ces derniers surtout lui ont donné dans toutes les rencontres des marques d'une particulière bienveillance <sup>1</sup>. ”

Nous avons vu comment aux jours de fêtes plus solennelles, nos Mères ne négligeaient aucun moyen pour donner un éclat tout extraordinaire aux cérémonies du culte. Ces jours-là étaient pour elles des

1. Messieurs Jacques et Antoine-Denis Raudot vinrent au Canada en 1705, pour remplacer M. François de Beauharnais qui était rappelé en France, et nommé intendant général de la marine. Le père, ancien conseiller de la cour des aides, s'occupait de la justice et de la police, tandis que le fils, qui n'avait pas encore vingt-cinq ans, réglait les affaires de finance.



jours de joie et de bonheur, et elles ne manquaient pas d'en insérer les circonstances dans leurs modestes chroniques. "A la fête de sainte Madeleine, patronne de notre église, écrivaient-elles en 1704, nous avons eu la consolation de voir monseigneur de Laval officier pontificalement le matin et le soir, sur la très humble demande que lui en avaient faite nos révérendes Mères anciennes. Il était accompagné d'un clergé nombreux tant du séminaire que des missions circonvoisines. L'office fut chanté en musique, et toutes les puissances y assistèrent. On regarda cette faveur comme une marque de l'affection qu'avait ce saint prélat pour notre établissement, car il n'officiait jamais hors de la cathédrale ; encore ne l'y faisait-il que très rarement à cause de sa grande vieillesse. Il avait alors plus de quatre-vingts ans. La présence d'une personne aussi vénérable par son caractère, ses vertus et son grand âge releva beaucoup cette fête. Il donna aux religieuses de grandes marques de sa bienveillance dans la visite qu'il voulut bien leur rendre à la salle de communauté."

Ce fut probablement la dernière fois que nos Mères eurent le bonheur de voir le vénérable prélat. En 1708 nous trouvons le récit de sa mort en ces termes :

"Monseigneur de Laval de Montmorency, premier et ancien évêque de Québec, est décédé le 6 mai, au séminaire qu'il a fondé dans la ville épiscopale de ce diocèse, où il a vécu en saint solitaire l'espace de vingt-trois années. Il a fait éclater les vertus d'un apôtre durant les vingt-sept ans qu'il a gouverné cette Église naissante. En moins de deux ans il avait eu la douleur de voir son séminaire devenir deux fois la proie des flammes."

Les obsèques de monseigneur de Laval se firent avec une pompe tout extraordinaire. Les diverses communautés religieuses ayant témoigné le désir de voir les dépouilles mortelles du vénérable prélat, il fut résolu qu'on les porterait processionnellement dans les quatre églises de la haute ville. Elles furent préparées à cet effet et tendues de noir. Le troisième jour après son décès, le précieux dépôt, porté sur les épaules de six ecclésiastiques, fut transporté à l'église des révérends pères récollets, de là à la chapelle de nos mères ursulines ; ensuite à l'église des pères de la compagnie de Jésus, puis à la chapelle de nos mères de l'Hôtel-Dieu, après quoi le convoi funèbre retourna à la cathédrale. Le corps fut inhumé au pied du grand autel. M. Joseph de la Colombière prononça l'oraison funèbre. Nous aimerons à l'en-



tendre dans les passages où il présente, agissant de concert pour le bien de la religion, le premier titulaire de l'Église canadienne et son digne successeur.

“ Ne vous souvient-il pas, mes frères, s'écrie l'orateur, d'avoir vu ces deux prélats, l'un arrivant de France où il était allé pour le bien de son diocèse, l'autre sortant de son désert où il priait sans relâche pour le bien du même diocèse, entrer en communauté de zèle et de travaux, tantôt pour l'établissement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL à Québec, tantôt pour celui des Trois-Rivières; une fois pour les petites écoles, une autre fois pour les missions du Mississipi. Il me semble que je les entends s'entretenir ensemble, et s'entre-dire l'un à l'autre ce que l'Épouse dit à l'Époux dans le Cantique : *Veni, dilecte mi, egrediamur in agrum...* (Cant., VII, 11.) venez, mon bien-aimé, entrons dans le champ de ce vaste diocèse au service duquel nous nous sommes tous deux dévoués. Ne pourrions-nous pas trouver quelque ouverture pour percer les ténèbres dans lesquelles vivent tant de nations nouvellement découvertes ? n'y aurait-il point ici des sujets propres pour aller porter le flambeau de la foi dans ces régions reculées, et pour y accomplir les desseins de bénédiction que le Ciel nous inspire pour le salut de ces pauvres âmes ?—*Commoremur in villis...* Mais prenons garde qu'en secourant les extrémités du corps, le cœur ne soit abandonné; voyons si dans les paroisses de la colonie française, les âmes sont bien nourries; si elles font quelques progrès dans le christianisme, et établissons dans chacune autant qu'on le pourra des sœurs de la congrégation, qui travaillent avec grâce et avec succès à l'éducation des petites filles. Ce qu'elles font à l'égard du sexe, faisons en sorte que les frères de Montréal le fassent à l'égard des petits garçons. Qu'on me fasse aller dans la maison de ces frères, disait notre illustre mort, je m'y sens fortement attiré; c'est un ouvrage qui tout visiblement a été inspiré de Dieu; je mourrai content pourvu qu'en mourant je puisse contribuer quelque chose à former et à soutenir cette maison.—*Mane surgamus ad vineas...* entrons dans les vignes du Seigneur... dans les communautés religieuses... Ne pourrions-nous point nous prévaloir des fruits que produisent la prière et la mortification ? N'y a-t-il point à l'Hôtel-Dieu des sujets assez mûrs, assez avancés pour pouvoir être transplantés à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qui ne peut subsister s'il n'est conduit par des personnes désintéressées et pleines d'amour pour les pauvres ? Les religieuses ursu-





*Sr Louise de s. Augustin Superieure*



lines ne pourront-elles pas nous fournir un détachement pour la petite ville des Trois-Rivières, où il y a à craindre que le sexe ne languisse dans l'ignorance et dans l'oisiveté, faute d'exemples et d'instruction ?...

“ Tel fut le zèle de ces deux pasteurs pour ce pauvre troupeau. La mort nous a ravi l'un pour toujours ; un triste accident nous tient séparés de l'autre pour un temps dont le terme n'est connu que de Dieu. ”

## CHAPITRE QUINZIÈME.

1708

La femme forte, qui la trouvera ?

Prov., XXXI, 10.

Le Seigneur l'avait donnée, le Seigneur l'a ôtée ;  
il a été fait comme il a plu au Seigneur.

Job, I, 22.

Depuis six années la mère fondatrice gouvernait l'établissement avec une bénédiction particulière. Toujours elle veillait aux intérêts de la communauté avec ce coup d'œil qui embrasse tous les détails, et ce savoir-faire qui trouve des ressources pour tous les besoins. Au mois de mai 1708, eurent lieu les élections triennales, et, au grand regret de toutes les sœurs, il fallut, selon la règle, se décider à faire choix d'une nouvelle supérieure. La mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine fut élue, et les deux emplois d'assistante et de maîtresse des novices dévolurent à la mère Saint-Augustin. Celle-ci ne devait pas faire longtemps les fonctions de sa double et importante charge, car au mois de novembre elle fut ravie à l'affection de ses filles, et cela d'une manière si prompte et si imprévue que sa perte se fit sentir doublement à tous les cœurs.

Plusieurs fois déjà, dans les pages précédentes, nous avons eu occasion de faire ressortir le mérite, les talents, et la vertu de notre



vénérée mère. Mais nous n'avons vu encore que les grands traits de ce caractère si éminemment religieux ; il reste des détails intimes qui sont pour nous d'un précieux intérêt.

Louise était le septième des douze enfants issus du mariage de M. Pierre Soumande et de Mme Simonne Côté. Elle naquit à Québec le 16 mai 1664, et fut baptisée le lendemain dans l'église paroissiale par M. Henri de Bernières. " Ses parents, disent nos annales, étaient bons et pieux ; ils craignaient Dieu, et vivaient dans la justice. " Honorables encore selon le monde, ils occupaient le premier rang dans la bourgeoisie.

Madame Soumande, qui avait une âme noble, généreuse et bien chrétienne, s'appliquait à inspirer à sa fille tous les sentiments dont elle était animée elle-même. Ce fut probablement vers l'époque de sa première communion que la petite Louise fut confiée aux soins de nos mères ursulines. La piété et la vertu jetèrent alors de nouvelles racines dans son âme ; ses talents aussi se développèrent fort rapidement, et en peu de temps elle eut acquis toutes les connaissances qu'on exigeait alors d'une jeune personne de sa condition. Revenue dans sa famille, elle donna aussitôt à ses parents des preuves que leur sollicitude pour son éducation n'avait pas été infructueuse. Notre récit nous apprend qu'elle était fort aimée de sa vertueuse mère à cause de son naturel vif, caressant et enjoué ; cette enfant était d'ailleurs d'un génie propre à l'aider beaucoup dans ses affaires de négoce car, quoiqu'elle n'eût encore que treize ou quatorze ans, elle était fort laborieuse et agissante, et plus formée à cet âge pour le corps et pour l'esprit que d'autres ne le sont pour l'ordinaire à vingt ans.

Louise avait aussi beaucoup d'attachement pour sa bonne mère, et, outre cela, elle commençait à aimer le monde dont elle se voyait déjà aimée. Un jeune homme très sage, fils d'un riche marchand de Blois, et venu en ce pays pour des intérêts de commerce, témoignait avoir de l'estime pour elle. Mais Dieu avait d'autres desseins sur ces deux cœurs que celui d'un établissement dans le monde. Il se servit pour leur faire connaître sa volonté d'un religieux de la compagnie de Jésus, le R. P. Chastellain, grand serviteur de Dieu, et confesseur de l'un et de l'autre. S'apercevant de leur mutuelle amitié, ce sage guide leur dit que Dieu était jaloux de leurs cœurs, qu'il les voulait avoir sans partage ; et de crainte que leurs liens ne se fortifiassent, il proposa à la jeune fille d'entrer à l'Hotel-Dieu de Québec. Là-dessus elle



déclara ne point vouloir être religieuse, et madame Soumande, de son côté, y montra beaucoup d'opposition ; mais le bon père, qui était aussi le directeur de cette dame, fit si bien auprès d'elle qu'elle consentit à ce que sa fille se retirât à l'Hôtel-Dieu, mais seulement en qualité de pensionnaire. Par un acte d'obéissance courageuse, la jeune fille se rendit aussi à l'avis de son père spirituel, et le jour de la fête de saint Joseph, 19 mars 1678, elle se présenta à nos Mères qui l'admirent avec bonheur parmi les quelques élèves qu'elles formaient alors à la piété et à la science. A peine y eut-elle passé quelques mois que ses dispositions changèrent entièrement ; par le secours du père Chastellain, qui était le confesseur de la communauté, elle reconnut que Dieu l'appelait à le servir dans l'état d'hospitalière, et elle entra au noviciat le 21 novembre de la même année.

Il ne sera pas hors de propos de dire que le jeune homme passa en France ; fidèle à la grâce, et suivant le conseil du même directeur, il entra dans l'ordre des carmes qui était alors dans toute la ferveur de la réforme que venait de lui faire subir la séraphique mère Thérèse de Jésus. Il mourut quatorze ou quinze ans après, laissant les religieux de son couvent tout embaumés de la bonne odeur de ses vertus.

Lorsque Mlle Soumande entra à l'Hôtel-Dieu, le noviciat était aux soins de la mère Catherine-Marie le Contre de Sainte-Agnès, professe de notre communauté de Dieppe. Elle joignait à une grande vertu tous les talents nécessaires à une personne dans cette charge ; c'est ce qui a paru par la manière dont elle a formé toutes celles qui ont été sous sa conduite. La nouvelle postulante ne fut pas une de celles qui profitèrent le moins des leçons de cette sage maîtresse ; comme elle avait un très beau naturel, de l'esprit, du jugement, beaucoup de piété, et que, avec tout cela, elle était fort courageuse, elle fut revêtue du saint habit le 4 mai 1679. Son année de probation se passa avec toute la ferveur possible, et, par les suffrages unanimes de la communauté, elle fut admise à la profession le 20 mai 1680, jour de saint Bernardin de Sienna : elle venait de compléter sa seizième année.

Sa ferveur ne finit point avec ce premier temps d'épreuve ; au contraire, on la vit augmenter par de nouveaux progrès dans la régularité, l'humilité, la mortification. Combien de fois ne s'est-elle pas évanouie le matin à l'oraison, par la violence qu'elle se faisait pour se lever tous les jours à quatre heures ! L'amour qu'elle avait pour l'exactitude aux observances allait si loin qu'elle en était troublée, même



pendant son sommeil ; en telle sorte qu'on peut lui appliquer cette parole du Cantique : *Je dors, mais mon cœur veille*. Il arrivait quelquefois qu'étant fort occupée pendant tout le jour dans son emploi, elle ne pouvait trouver le temps de reprendre quelqu'un de ses exercices de piété, et l'heure du coucher survenant, elle se mettait au lit sans y avoir satisfait. A peine endormie, cette inquiétude lui revenait ; elle se levait alors et se mettait sur son prie-Dieu, soit pour faire son oraison, soit pour dire son chapelet, etc. Elle a été trouvée plusieurs fois en cet état, toute transie de froid ; et comme on lui demandait ce qu'elle faisait, elle répondait qu'elle n'en savait rien, qu'elle n'avait pas fait tel ou tel exercice, et qu'elle s'était mise dans le songe en devoir de le faire.

Quelque emploi qu'on lui confiât, la sœur Saint-Augustin était toujours la même ; “ car, disent nos annales, elle était d'un caractère à ne pas tirer vanité de bien des choses dont d'autres se glorifieraient.” Elle savait profiter de toutes les occasions où il s'agissait pour elle de se renoncer et de s'humilier. On la voyait dans les offices faire elle-même ce qu'elle aurait pu faire faire aux sœurs converses. Elle a agi de cette sorte même étant supérieure, sachant s'abaisser à propos quand il fallait pratiquer la charité et l'humilité. Un air noble et grand accompagnait toujours ses manières bonnes, simples et naïves ; c'est ce que remarquait en elle des personnes du premier rang.

Elle affligeait son corps par de continuelles mortifications,— haïres, cilices, ceintures de fer, discipline,— ne s'épargnant pas dans le temps même qu'elle était accablée de plusieurs infirmités. Tout lui offrait une occasion de se vaincre ; elle se mortifiait surtout dans le boire, et le manger, et cela dans la maladie comme dans la santé. Pendant les quinze dernières années de sa vie, elle était presque toujours infirme et souffrante ; personne cependant n'a été si peu à charge. S'il y avait avec elle à l'infirmerie d'autres malades, elle suffisait seule pour les récréer, et elle s'oubliait elle-même pour ne songer qu'à leurs besoins et à leur consolation. Voici le témoignage qu'a rendu d'elle la mère Marie-Madeleine Gloria de l'Assomption, supérieure de l'Hôtel-Dieu, dans une lettre en date du 8 décembre 1708, adressée à notre mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine : “ Vous me demandez un petit mémoire des vertus que j'ai remarquées en la révérende mère Saint-Augustin ; elle les a emportées de chez nous et exercées chez vous. Je n'ai pas été sa supérieure, cependant je vous dirai qu'elle



avait beaucoup d'amour et de tendresse pour les pauvres ; qu'elle était infatigable et industrieuse à les secourir, fort agréable et prévenante envers toutes les religieuses, bien fervente et laborieuse, fort zélée à tout entreprendre pour la gloire de Dieu, très aimée et chérie de tout le monde. D'ailleurs, elle a fait paraître tant de vertus dans sa bonne conduite, qu'il ne vous sera pas difficile de les rapporter toutes."

La mère Saint-Augustin n'était pas encore arrivée à la vingt-neuvième année de son âge, qu'elle avait passé dans la communauté de Québec par la plus grande partie des emplois électifs, ayant été successivement hospitalière, dépositaire des pauvres, et assistante. Dans la charge de première hospitalière, où doit surtout paraître l'esprit de notre vocation, elle continua de faire éclater sa ferveur, comme elle l'avait fait en qualité de seconde. Elle s'était formée en cela sur les exemples de la mère Catherine Vironceau de Saint-Joseph, professe de Dieppe, digne fille de cette première maison de l'ordre, et qui s'acquittait de ses emplois auprès des malades et des pauvres de manière à charmer les anges et les hommes. Au décès de la mère Saint-Joseph, personne ne parut plus propre à la remplacer que sa jeune compagne dont elle s'était si souvent louée. La sœur Saint-Augustin se montra digne de la confiance qu'on avait mise en elle ; elle veillait jour et nuit auprès des malades avec autant de tendresse, d'amour et d'application que si elle eût été leur mère. Son esprit de foi lui faisait regarder Jésus-Christ dans la personne des pauvres, et cette pensée, dont elle a été animée toute sa vie, a fait qu'elle n'a jamais été rebutée du travail pour grand qu'il fût, ni dégoûtée de tout ce qui se peut trouver dans cet exercice de plus répugnant à la nature. " Etant sous elle seconde hospitalière, dit la mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine, je l'ai vue se réjouir quand elle voyait augmenter le nombre des malades, et venir de pauvres sauvages : *Bon, bon*, disait-elle, *réjouissons-nous ; voilà notre famille qui augmente. Allons ! il faut nous remuer pour recevoir nos hôtes ;*—et elle faisait en même temps tout ce que la charité la plus ardente pouvait inspirer envers de pauvres gens qui venaient des vaisseaux, et des côtes circonvoisines tout sales et tout couverts de vermine. Je l'ai vue panser de pauvres femmes sauvages remplies de plaies, et une, entre autres, qui était toute gâtée d'érouelles depuis les pieds jusqu'à la tête, qu'elle seule a soignée plus d'un an avec une affection qui me charmait. A la fin, cette pauvre femme étant venue à mourir, la compatissante hospitalière en eut une si vive dou-



leur qu'elle pleura amèrement ce décès, tant sa charité l'avait fait s'attacher à un objet qui n'avait rien d'attrayant que l'image de Jésus-Christ souffrant qu'elle portait en elle.

“ Tout ce qu'il y avait de plus bas, de plus vil, de plus incommode, la mère Saint-Augustin ne le laissait pas aller à d'autres. Les nuits lui servaient à nettoyer les immondices de l'hôpital, tous les vaisseaux et autres choses de cette nature. Je le dis pour en avoir été témoin, et pour avoir eu l'honneur de participer à ses travaux dans les occasions qui se sont heureusement rencontrées pour moi ; car je puis ajouter que c'est un grand avantage pour de jeunes religieuses quand elles ont sous les yeux de tels exemples, et qu'elles se trouvent placées sous de si bonnes mains.

“ Enfin sa charité était si grande, son esprit si accommodant, elle savait si bien se faire toute à tous, qu'il n'y a eu personne, ni habitant, ni soldat, ni officier qui ait été malade dans l'Hôtel-Dieu pendant qu'elle était hospitalière qui ait cessé dans les rencontres de louer ses soins et son zèle ; c'est par là même qu'insensiblement elle commença à être connue au dehors et à être en réputation. ”

Après que la mère Saint-Augustin eut passé deux ans dans cet office, la communauté jeta les yeux sur elle pour la mettre dépositaire du bien des pauvres. Elle n'avait alors que vingt-cinq ans ; mais chez elle la maturité de l'esprit et la solidité du jugement suppléaient au défaut des années. Elle s'acquitta parfaitement bien de ce nouvel emploi, et ce fut en cela qu'on connut plus particulièrement de quoi elle était capable. Elle prévoyait ce qui était de son office sans s'embarrasser aucunement, prévenant l'hospitalière en tout ce dont elle pouvait avoir besoin, et fournissant abondamment ce qui était nécessaire pour donner mille douceurs aux malades. Toutefois sa manière généreuse ne lui faisait pas prodiguer le bien des pauvres : elle savait qu'elle n'en était que l'économe, et qu'elle en devait rendre compte un jour au Père de famille. Elle administrait avec tant d'intelligence et d'industrie le patrimoine de Jésus-Christ que, dans l'espace de trois ans, elle fit une épargne très considérable, quoique, pour lors, il y eût un grand nombre de malades et que le blé fût très cher.

A l'élection de 1692, la mère Saint-Augustin fut choisie pour être assistante ; et comme elle était fort aimée et goûtée de toutes ses sœurs, il est à présumer qu'elle n'eût pas donné dans cet office moins de satisfaction à la communauté que dans les autres. Mais elle n'y



était que depuis peu de mois, quand il plut à Dieu de la choisir pour être en quelque sorte la pierre fondamentale d'une nouvelle maison d'hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Elle fut, en effet, une des premières sur qui monseigneur de Saint-Vallier et la communauté de Québec jetèrent les yeux, quand il fut question d'envoyer des religieuses à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Elle acquiesça sans peine à la proposition qui lui en fut faite, ne sachant ce que c'était que d'avoir une autre volonté que celle de Dieu qui lui était déclarée par son évêque, son confesseur, sa supérieure et toute sa communauté, qui jugeaient d'un commun accord qu'il était de la gloire de la divine Majesté qu'elle fit cette démarche.

On connut alors que les desseins de la Providence, en la faisant passer avec tant de rapidité et en si peu de temps par les principaux emplois, avaient été de lui donner lieu d'acquérir l'expérience qui lui était nécessaire pour commencer un nouvel établissement. En acceptant la responsabilité d'une telle entreprise, la mère Saint-Augustin n'ignorait pas que, pour être purifiées de tout l'humain et affermies sur le bon fondement, les œuvres de Dieu doivent souffrir contradiction. Ce qui la soutenait au milieu des plus rudes épreuves, c'était sa confiance inébranlable dans le secours d'en haut. Ce secours, elle l'implorait par l'intercession de la très sainte Vierge, et du glorieux saint Joseph à qui elle avait une dévotion spéciale. Par suite de l'extrême pauvreté de la maison, elle se voyait souvent, avec ses sœurs dans un entier dénuement de toutes choses. Alors elle répétait de bon cœur : *Notre père qui êtes aux cieux... donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien...* et toujours elle ressentait les effets de ces paroles ainsi que de celles que Pharaon adressait aux Israélites qui venaient lui demander du blé : *Ite ad Joseph*, allez à Joseph. Plus tard, l'établissement se trouva dans de meilleures conditions par suite de l'acquisition de la terre des *Islets*, et de quelques rentes constituées en France par monseigneur de Saint-Vallier.— “Jamais, disait alors la mère Saint-Augustin, jamais nous n'avons eu moins d'argent que depuis que nous paraissions être bien. Dans les premières années, où nous avions autant de *charges* qu'à présent, qu'il nous fallait tout acheter, et que nous n'avions pas les mêmes ressources qu'aujourd'hui, je voyais venir l'argent de tous côtés par la libéralité des âmes charitables.”

La mère Saint-Augustin possédait à un haut degré les qualités



nécessaires pour bien gouverner. “ Elle s’acquittait très dignement, disent nos annales, de la charge de maîtresse des novices ; et, se souvenant de toutes les instructions qu’elle avait reçues de la mère Sainte-Agnès, elle s’appliquait à les insinuer aux jeunes plantes qui lui étaient confiées. Elle était fort intérieure et bien versée dans la connaissance des choses spirituelles, dont elle parlait avec beaucoup d’aisance. Elle avait un air grave et modeste, un extérieur aisé qui donnait un facile accès vers elle. Sa fermeté était grande quand il s’agissait de faire entrer en elles-mêmes celles qui tombaient en quelque faute, mais dès que celles-là se reconnaissaient coupables, rien n’égalait sa facilité à pardonner. Tout était mis en oubli ; ou si elle se souvenait du passé, ce n’était que pour en témoigner plus de franchise et d’affection à celles qui étaient rentrées dans la voie du devoir. Cela faisait qu’on ne pouvait s’empêcher de l’aimer, même quand elle reprenait et corrigeait, tant on était persuadée qu’elle ne le faisait ni par passion, ni par antipathie, mais par l’amour et le zèle qu’elle avait pour la perfection de chacune.

“ Jamais on n’a remarqué en elle de préférence des unes aux autres ; jamais on n’a pu connaître pour qui elle avait de l’antipathie, car elle était toute à toutes ; et s’il y avait quelqu’une d’entre ses sœurs dont l’humeur, le caractère et les manières ne convinssent pas aux siens, elle se donnait bien de garde de le laisser apercevoir ; elle s’appliquait au contraire à témoigner à celle-là plus de bonté.

“ Si toutes ces qualités sont nécessaires à une bonne maîtresse des novices, elles ne le sont pas moins à une supérieure pour la bonne conduite de sa communauté. Elles ont paru avec encore plus d’avantage dans la mère Saint-Augustin pendant le temps qu’elle a gouverné le monastère. Telle a été son application à tout ce qui pouvait contribuer au bien spirituel et temporel de la maison que, comparé à ce qu’il était dans les premières années, notre établissement n’est plus reconnaissable.

“ Le zèle qu’elle avait pour la maison de Dieu a éclaté par la manière dont elle a fait réparer et orner notre église qui, de l’avis de tout le monde, est une des plus propres et des plus dévotes du pays.

“ La mère Saint-Augustin s’appliquait elle-même à enseigner aux jeunes sœurs le chant grégorien, et, comme dans les commencements, les jeunes filles ne sont pas sûres d’elles, et que cette chère mère était souvent arrêtée par ses infirmités, on la voyait se lever, malgré ses



souffrances, pour venir les soutenir au chœur pendant la messe ou l'office ; et elle le faisait d'un ton et d'une force qui nous surprenaient, et qui eussent pu faire juger à d'autres qu'à nous qu'elle n'était pas malade. Cela provenait du désir qu'elle avait que Notre-Seigneur fût honoré par ses épouses d'un culte qui lui fût agréable. La manière dont elle parlait sur cette matière était capable d'animer les plus tièdes.

“Toutes les fêtes et les solennités lui inspiraient une nouvelle ferveur ; intimement pénétrée des mystères dont on célébrait la mémoire, elle chantait avec une âme tout enflammée les antiennes et les hymnes de la sainte liturgie, de sorte qu'elle eût pu dire avec le Psalmiste : *Je chanterai de cœur, je chanterai d'intelligence*. Elle trouvait dans ce divin exercice une grâce et une onction indicibles, et elle a avoué plus d'une fois qu'il ne lui fallait pas d'autre marque pour connaître la vérité de notre religion, que ce qu'elle ressentait en prenant part aux cérémonies et au chant de l'Église.”

De tels sentiments font assez connaître quelles étaient les dispositions intérieures de son âme. Elle avait une grande facilité à se tenir en la présence de Dieu ; elle rapportait toutes choses à leur dernière fin, et elle se servait de la vue des créatures animées et inanimées pour s'élever à l'amour du Créateur. Cette pratique lui avait été enseignée par sa mère maîtresse, la mère le Contre de Sainte-Agnès.

Les croix de toute sorte qu'elle a eues à souffrir, n'ont pas peu contribué à la faire avancer dans les voies de la vie intérieure. Il a plu à Dieu de tenir sur elle une conduite toute crucifiante, telle qu'il a tenue, et qu'il tient encore tous les jours sur les grandes âmes dont il veut se servir pour l'exécution de ses desseins. Outre cela, elle a porté le poids de l'infirmité et des maladies pendant près de seize ans, ayant été plusieurs fois réduite à un tel état que les médecins jugeaient qu'elle n'en pouvait revenir. Dans ces occasions, la douleur qu'éprouvaient ses filles, n'était égalée que par la ferveur des prières qu'elles adressaient au Ciel pour obtenir la conservation d'une personne si chère et si utile ; et Dieu se laissait fléchir par leurs ardentes supplications. Une fois, entre autres, il parut visiblement qu'elle avait été guérie comme par miracle, selon le sentiment même des personnes qui l'ont traitée pendant sa maladie.

La croix de l'infirmité était accompagnée de celle des remèdes ; elle en avait une extrême répugnance ; cependant elle n'en refusa



jamais aucun, et cela par condescendance pour celles qui la soignaient, et pour obéir à Dieu qui envoie la maladie pour mortifier la nature.

Sa faible santé et ses fréquentes indispositions ne l'empêchaient pas de s'appliquer aux affaires, et de conduire la communauté. Elle était toujours en action et vaquait à tout par elle-même. Il faut dire qu'elle avait un courage peu ordinaire, et une force d'âme que rien ne pouvait abattre. On ne voyait point en elle une humeur fâcheuse et rebutante, comme cela n'arrive que trop aux personnes toujours infirmes, qui ont parfois de la peine à se souffrir elles-mêmes. Elle était en tout temps douce, charitable, prévenante. Rien n'égalait la bonté de son cœur : elle ne pouvait voir personne dans la peine. Ceux mêmes qui avaient été les ennemis de notre maison et qui auraient voulu la détruire, étaient pour la mère Saint-Augustin les objets d'une tendre commisération ; et quand il arrivait à ces personnes quelque affliction ou quelque disgrâce, elle se sentait le cœur percé de douleur.

Les talents exceptionnels et les belles qualités de la mère Saint-Augustin, lui avaient acquis le respect et la confiance de tous ceux avec qui elle était en rapport. Les personnes les plus haut placées témoignaient avoir pour elle une singulière bienveillance. De ce nombre étaient M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, Mme la marquise, et MM. Raudot, père et fils, intendants.

Elle était fort estimée de monseigneur de Laval. "Comme ce prélat, disent nos annales, était du nombre de ceux qui ne donnent pas indifféremment leur estime à tous, mais qui, auparavant, en veulent bien connaître le mérite, sans doute qu'il avait bien connu celui de notre chère mère, puisque, dans toutes les occasions qui se sont présentées, il en a parlé d'une manière très avantageuse. C'est ce dont nous avons été informées particulièrement par des ecclésiastiques qui approchaient le plus près de Sa Grandeur."

Monseigneur de Saint-Vallier reposait une pleine confiance dans la capacité de la mère Saint-Augustin pour la conduite des affaires, et pour l'affermissement de l'œuvre qu'il avait tant à cœur. Il lui donnait dans toutes les occasions des marques particulières de son affection paternelle.

La mère Saint-Augustin avait toujours entretenu des relations très intimes avec notre communauté de Dieppe. Elle honorait cette première maison de l'ordre comme sa mère, se disant redevable de tout ce qu'elle était aux ferventes religieuses qui en sont sorties



pour venir au Canada. Elle recevait chaque année des lettres pleines d'affection des révérendes mères de l'Incarnation, de la Transfiguration et de Sainte-Croix, qui y ont occupé successivement la charge de supérieure, et qui étaient toutes les trois des personnes d'un mérite fort distingué.

Au sein de la petite communauté pour laquelle elle avait toujours travaillé avec un dévouement sans bornes, notre vénérée fondatrice rencontrait un retour de tendresse et de reconnaissance. Chacune de ses filles avait pour elle l'attachement qu'on peut avoir pour la meilleure des mères, et quand, pour obéir à la règle, elles avaient été obligées de donner à une autre leurs suffrages pour la supériorité, c'était toujours la mère Saint-Augustin qui était l'âme des affaires, et l'appui et la consolation de la famille religieuse. Il serait difficile de donner une idée de la consternation qui s'empara de tous les cœurs aux premiers symptômes de la maladie qui devait leur enlever une personne si justement chère. Laissons une plume du temps nous raconter ces douloureux détails :

“ Il a plu à l'Époux de sang de faire couler dans nos cœurs non pas une goutte de fiel, mais d'y répandre avec abondance son calice d'amertume, en enlevant du milieu de nous et avec une promptitude incroyable, la révérende, très chère, et très honorée mère Louise Soumande de Saint-Augustin.

“ Il y avait huit jours qu'elle souffrait de grandes douleurs de tête. La retraite de la rénovation étant survenue, elle se fit violence pour assister aux principaux exercices, et aux entretiens que nous faisait chaque jour monsieur notre confesseur. Elle a avoué ensuite qu'elle en avait fait plus qu'elle ne pouvait ; mais, semblable au cygne, elle avait voulu réunir le peu de force qui lui restait pour rendre sa fin glorieuse, en renouvelant une fois encore ses saints vœux et en chantant le cantique d'action de grâces. Après la rénovation (21 novembre), son mal de tête alla toujours en augmentant, et le lundi, 26 du même mois, à neuf heures du soir, elle eut une attaque d'apoplexie. Le bruit de cet accident s'étant répandu dans la ville, tout le monde en parut fort affligé. Madame la marquise de Vaudreuil vint en notre monastère, apportant avec elle quelques remèdes qu'on lui avait envoyés de France. Étant entrée en notre infirmerie, elle nous témoigna la part qu'elle prenait à notre peine, et combien monseigneur le gouverneur était affligé de savoir cette chère mère en un tel état.



Elle voulut même se joindre à nous dans les services que nous rendions actuellement à la malade. Cependant tous les soins que nous pûmes lui prodiguer restèrent sans effet. Nos prières mêmes semblaient ne plus trouver accès au cœur de Dieu. Touché des maux que souffrait depuis longtemps sa servante, il voulait y mettre fin, et lui rendre ce à quoi il s'est engagé par sa parole, qui est de payer au centuple ce que l'on aura fait aux pauvres en son nom.

“ Comme la malade ne donnait aucun signe de connaissance, elle fut privée du bonheur de recevoir le saint viatique. Le mardi après-midi, néanmoins, elle parut avoir l'esprit plus libre pendant quelques instants, et elle proféra avec affection un acte d'amour de Dieu. Monsieur notre confesseur, qui était toujours auprès d'elle, profita de ce moment pour lui suggérer quelques passages des psaumes qui renferment des actes de contrition et de confiance ; ces paroles étaient familières à notre chère mère ; elle les continuait dès qu'elle les entendait commencer. Notre confesseur lui demanda si elle ne serait pas bien aise de recevoir les sacrements de l'Église ; sur sa réponse affirmative, il lui donna l'absolution, et la malade retomba aussitôt dans son premier état d'assoupissement et d'insensibilité. Fortifiée par l'extrême-onction, elle mourut le lendemain, mercredi, 28 novembre 1708, à trois heures après-midi. Elle avait auprès d'elle, avec monsieur notre chapelain, un des grands vicaires de monseigneur l'évêque.

“ La mère Saint-Augustin était dans la quarante-cinquième année de son âge et la vingt-neuvième de sa profession ; elle était depuis quinze ans et demi à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qu'elle a gouverné pendant onze ans en qualité de supérieure.

“ Tout le monde a pris une grande part à notre perte ; et nous avons encore plus connu en cette occasion combien notre chère défunte était généralement estimée, par les regrets universels qu'on a fait paraître avoir de sa mort. Les lettres que nous avons reçues depuis ce temps-là des communautés, des prêtres et des missionnaires tant séculiers que réguliers, qui sont dans toute l'étendue de la colonie, en sont des preuves constantes. Voici comment s'exprime à ce sujet un très vertueux ecclésiastique de la communauté de MM. les prêtres de Saint-Sulpice, de la ville de Montréal :

“ Je ne manquerai pas de faire ce que vous me recommandez pour votre chère défunte. Le pays y perd beaucoup ; et quoique je n'aie eu qu'une conversation avec elle, j'en ai vu assez pour apprendre



“ par moi-même ce que sa réputation et les bruits publics m'avaient déjà fait connaître sur sa grande vertu, jointe à des talents très considérables. Votre communauté y perd plus que toute autre, et il faut espérer que le bon Dieu vous consolera.”

Outre les suffrages ordonnés par la règle pour les religieuses décédées, nos Mères offrirent pendant une année des prières spéciales pour le repos de l'âme de la mère Saint-Augustin. La reconnaissance et l'affection leur faisaient sentir le besoin de rendre à sa mémoire un culte particulier. Nous avons l'avantage de posséder le portrait de cette digne religieuse, en buste de grandeur naturelle.

## CHAPITRE SEIZIÈME

1709-1712

Les Égyptiens dirent : Fuyons les enfants d'Israël, car le Seigneur combat pour eux contre nous. Ex., XIV, 25.

Alors Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique au Seigneur : Chantons au Seigneur, car il a fait éclater sa puissance, il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

Ex., XV, 1.

A la fin de 1709, l'annaliste écrit : “ Depuis le premier établissement de notre maison, aucune année ne s'est écoulée aussi tristement que celle-ci. La mort de la mère Saint-Augustin a fait une plaie si profonde dans nos cœurs, que nous avons eu peine à supporter le poids de la douleur qu'elle nous a causée. La tristesse avait tellement pris le dessus qu'il semblait que rien ne pouvait plus nous faire plaisir. Pour surcroît de peine, il nous fallut encore partager les malheurs de notre infortunée colonie, menacée d'être envahie par ses ennemis, les Anglais.”



Si nous ouvrons ici les pages de l'histoire, nous trouverons qu'en effet, vers cette époque, les Français et les Anglais se faisaient une guerre, tantôt sourde, tantôt ouverte, dans toutes les parties de l'Amérique du Nord. Les Français formaient des établissements à la Louisiane et obtenaient quelques succès du côté de Terre-Neuve. D'autre part, les Anglais ne méditaient rien de moins que de chasser les Français tant de ce dernier poste que du Canada et de l'Acadie. Un projet présenté à cet effet à la reine Anne, avait obtenu l'approbation des ministres. " Cinq régiments des vétérans de Marlborough allaient être envoyés d'Angleterre ; douze cents hommes levés dans le Massachusetts et le Rhode-Island se joignaient à eux pour attaquer Québec. Quinze cents Anglais levés dans la Nouvelle-York et les provinces voisines, et soutenus par un gros corps de sauvages, devaient pénétrer dans la colonie française par le lac Champlain <sup>1</sup>. "

" Nous avons appris leurs projets dès le mois de juin, dit l'annaliste, et les nouvelles qui nous venaient de jour en jour, augmentaient la crainte où nous étions de voir soumettre le Canada à la puissance britannique. "

A [la première rumeur des mouvements de l'ennemi, le marquis de Vaudreuil, avec un nombre d'officiers et les meilleurs soldats qui se trouvaient à Québec, était monté à Montréal pour être plus à portée d'avoir des nouvelles certaines, et de s'opposer à une attaque subite. Cependant on travaillait aux fortifications de Québec : " mais, dit encore l'annaliste, ces préparatifs ne pouvaient rassurer vu la supériorité des troupes anglaises.

" N'ayant donc d'espérance que dans le secours de Dieu, on tâcha de le fléchir par les prières et les larmes, le suppliant d'avoir pitié de son peuple et de rompre les desseins de ses ennemis.

" Hélas ! la consternation, au lieu de diminuer devint générale, lorsque le samedi, 17 août, dès les trois heures du matin, on apprit que la flotte anglaise n'était qu'à quarante lieues de Québec, qu'on avait compté jusqu'à dix gros vaisseaux de guerre, et entendu le bruit des canons. On ne douta plus alors que, favorisée du vent de nord-est, elle ne fût devant Québec en moins de vingt-quatre heures.

" Chacun donc songea à mettre ce qu'il possédait à l'abri du pillage. Toutes les maisons de la basse ville furent vidées en très



peu de temps. Des ordres furent envoyés de tous côtés aux habitants pour les commander de se rendre à Québec au premier signal, et de mettre leurs bestiaux dans les bois et leurs effets en sureté, aussi bien que leurs familles.

“ Quant à nous, cette nouvelle nous fut apportée à quatre heures du matin. M. de la Colombière tâcha de nous rassurer. Ne voulant rien faire par précipitation, il envoya un exprès chez l'intendant pour savoir ce que l'on devait penser d'une pareille rumeur ; M. Raudot lui manda que les Anglais venaient, et qu'il fallait songer à déménager.

“ Avant de faire exécuter cet ordre, M. de la Colombière fit assembler la communauté, et nous encouragea à supporter cette épreuve avec résignation. Il nous dit qu'il allait célébrer la messe de la sainte Vierge, pendant laquelle nous chanterions des motets en son honneur. Toutes les religieuses communièrent à cette messe. Etant munies de ce pain des forts, nous nous mîmes à faire les ballots ; ils étaient portés à mesure au palais épiscopal. En moins de deux jours la maison se trouva vide, à l'exception de l'église, car nous n'avions pas voulu toucher aux objets qui y étaient attachés, craignant de trop les endommager par le transport ; mais tout le reste fut ôté, même les bancs.

“ Tous nos pauvres, quatre ou cinq des plus infirmes exceptés, furent congédiés. De toutes les circonstances de cette affligeante catastrophe, on peut dire que nulle ne causa une sensation plus douloureuse que de voir ces pauvres gens s'éloigner de leur asile, ne sachant où aller pour s'abriter.

“ Nous restâmes ainsi seules avec M. notre chapelain qui devait, selon l'ordre du gouverneur, nous conduire à l'Hôtel-Dieu à la première apparition de l'ennemi.

“ Plusieurs jours se passèrent ainsi dans l'anxiété, sans qu'on vît revenir ceux qui avaient été envoyés à la découverte, et sans qu'on pût avoir de confirmation de cette première nouvelle. M. Desplaines, officier, fils de feu M. Damour, arrivant de sa terre, et qui avait donné cette alarme, soutenait avoir vu et entendu ce qu'il en avait écrit au gouverneur ; mais la suite fit bien voir qu'il s'était trompé. Cette méprise fut expliquée par l'avis que donnèrent des voyageurs, que, dans le temps des marées basses, quantité de pointes d'îles, qu'on dirait être des vaisseaux à la voile, paraissent à la surface du fleuve. Les brumes épaisses qui y sont si fréquentes, en empêchant de distinguer les objets, contribuent encore à augmenter l'illusion. Quant au bruit



des canons, que M. Desplaines assurait avoir entendu, ce n'était autre que celui que font les baleines en se jouant dans l'eau. Quoiqu'il en soit, l'alarme n'en était pas moins grande ; et quoique l'on eût lieu de la croire fausse, on continua les préparatifs de la défense jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles définitives. Enfin, au mois de septembre, on vit arriver les vaisseaux marchands pour la destinée desquels on avait beaucoup craint.

“ Les capitaines assurèrent que non seulement ils n'avaient pas rencontré la flotte ennemie, mais que les vaisseaux de l'Angleterre destinés à faire le siège de Québec, n'étaient pas venus à Boston ; qu'ils avaient été envoyés à Lisbonne, où le mauvais succès des armes portugaises sur la frontière de Castille faisait craindre que le roi de Portugal, Pierre II, ne fût contraint de faire la paix avec l'Espagne s'il n'était promptement secouru.”

Quant à l'armée de terre destinée à surprendre la ville de Montréal, elle s'était avancée jusqu'au lac Champlain. Soudain de graves maladies se déclarèrent parmi les soldats ; il en périt un grand nombre et le général Nicholson donna ordre à ceux qui restaient de rebrousser chemin. Il fut connu plus tard que cette retraite avait été occasionnée par un stratagème des Iroquois infidèles. Ces sauvages faisaient la chasse dans les environs du lac Champlain. Dans la rivière Chicot, qui fournissait de l'eau à l'armée anglaise, ils jetèrent des masses de peaux ; les eaux se corrompirent, et de là les maladies qui décimèrent les troupes de Nicholson. La nouvelle de la retraite de l'armée anglaise causa la plus vive joie dans toute la colonie.

“ Alors les esprits étant rassurés, chacun put reprendre ses travaux. Pour nous, nous avons selon le besoin fait venir nos effets de l'évêché ; nous avons aussi fait revenir nos pauvres ; de sorte que le 15 septembre, où tombait cette année la fête du saint nom de Marie, nous eûmes la consolation de la célébrer avec autant de solennité que les années précédentes, et de voir l'ordre rétabli dans notre monastère.”

Cependant cette apparence de paix ne rassurait que fort peu, et l'on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que les Anglais n'avaient point renoncé à leurs desseins. L'année suivante, le général Nicholson s'empara du Port-Royal qui fut dès lors connu sous le nom d'Annapolis. “ Animé par le succès qu'il venait d'obtenir, Nicholson passa en Angleterre afin d'y solliciter des secours assez considérables pour réduire le Canada. Le ministère se montra favorable à sa demande,



et fit préparer un armement proportionné à l'importance de l'entreprise. Nicholson arriva à Boston au mois de juin 1711, et communiqua aux colonies du nord les instructions de la cour, qui désirait que l'on réunît les milices de manière à ce qu'elles fussent prêtes à se joindre aux troupes envoyées d'Angleterre <sup>1</sup>."

Laissons parler ici notre annaliste : " Les afflictions prévues, écrite, causent pour l'ordinaire moins de peine que celles qui viennent inopinément. Cependant, quoique nous fussions informées, depuis deux ans, du dessein de l'Angleterre de prendre le Canada, le bruit de guerre, qui retentit pour la seconde fois dans toute la colonie, nous causa les plus vives alarmes.

" Nous apprîmes en effet que les Anglais venaient de faire un grand armement pour s'emparer du pays; que, dans cette vue, trois mille hommes étaient partis de la Nouvelle-York, avec de petites pièces de canon, pour surprendre Montréal par terre, tandis qu'une flotte allait attaquer Québec. La ville de Montréal, qui n'était environnée que d'une palissade de pieux et incapable de résister à l'ennemi, crut être à la veille des derniers malheurs. A Québec, on avait travaillé activement aux fortifications, mais on n'avait encore ni les provisions, ni les munitions nécessaires pour soutenir un siège. Chacune des deux armées anglaises était supérieure en force à tout ce que le Canada pouvait leur opposer de combattants; de plus, on était sans espoir d'obtenir aucun secours du côté de la France. Tout le monde comprit alors plus que jamais que la seule ressource était dans la miséricorde de Dieu, qui sait dissiper en un instant les projets les mieux concertés. Des prières publiques furent ordonnées. Celles des quarante heures eurent lieu dans toutes les églises. Jamais peut-être on ne vit les cœurs plus ouverts à la grâce, et plus disposés à la pénitence que dans cette extrémité."

Notre illustre fondateur ayant appris au delà des mers les mesures de nos ennemis, et connaissant la destitution du pays et son peu de force, jugea que, sans un miracle du Tout-Puissant, ils devaient s'en rendre les maîtres. Ce pieux pontife, pénétré de la plus amère douleur, exhalait son cœur en présence de Dieu, et, comme un autre Moïse, s'offrait en victime au pied des autels : " Seigneur ! disait-il, souvenez-vous de vos anciennes miséricordes pour mon peuple... Quelque ingrat qu'il soit, faites-lui sentir les effets de votre clémence, et ne l'aban-

1. M. l'abbé Ferland, Cours d'Histoire.



donnez pas à la fureur de ses ennemis qui détruiront notre sainte religion... Que ce cher troupeau que vous avez confié à mes soins, ne périsse pas ! Déchargez votre colère sur le pasteur ; je m'offre à votre justice..."

" Un jour, vers la fin d'août, continue le récit, les découvreurs, qui s'étaient rendus jusque dans le bas du fleuve afin de pouvoir donner avis de l'apparition de la flotte, envoyèrent promptement avertir qu'ils avaient vu et compté soixante et quelques vaisseaux, dont quelques-uns étaient de ligne ; peu de jours après d'autres personnes réitérèrent le même avertissement. On apprit encore par quelques prisonniers anglais que firent nos sauvages, qu'une seconde armée venait par en haut pour investir le pays de tous côtés, et qu'elle devait se mettre en marche dans le temps concerté avec l'armée navale pour livrer le combat en même temps.

" L'ordre fut immédiatement donné aux citoyens de la basse ville de se rendre à la haute, afin de laisser leurs maisons libres pour le logement des soldats et des habitants qui venaient pour soutenir le siège. Le gouverneur assembla le conseil afin de délibérer sur les moyens à prendre pour la défense de la colonie ; M. de la Colombière, en sa qualité de grand vicaire, y fut appelé pour donner son avis sur ce qui concernait les communautés. Il fut arrêté que la nôtre, étant située hors de la ville, et conséquemment exposée aux insultes des ennemis, il était nécessaire de nous en retirer et de nous faire passer dans une des communautés de Québec.

" Pour comble de malheur, on jugea qu'il était à propos de démolir nos bâtiments, de peur qu'ils ne servissent de retraite ou de fortifications à l'ennemi. Il est plus facile de concevoir que d'exprimer la douleur que nous causa cet arrêt. Laisser une maison que tout nous rendait chère ; renvoyer encore nos pauvres qui se trouveraient, comme la première fois, sans asile et sans ressource ; voir détruire nos murs, lesquels ne se rétabliraient peut-être jamais, même si le pays ne passait pas sous une domination étrangère... C'était là pour nous autant de pénibles sacrifices. Il fallut donc vider une seconde fois notre maison. Nos effets furent de nouveau portés dans les voûtes de l'évêché. La révérende mère Sainte-Madeleine, notre supérieure, écrivit à celle de l'Hôtel-Dieu pour la prier de nous accorder un petit endroit dans leur maison. Nos mères se trouvèrent dans l'impossibilité de nous faire ce plaisir ; leur hôpital était encombré de malades, et elles craignaient



pour nous la contagion dont elles souffraient elles-mêmes. Nous nous adressâmes alors aux révérendes mères ursulines, par l'entremise de M. de la Colombière. Elles accueillirent notre demande avec la plus affectueuse charité, et, non contentes d'accorder un asile aux religieuses, elles offrirent de procurer un logement à la plus grande partie de nos pauvres. L'époque de notre départ fut fixée au moment de l'apparition de l'ennemi."

"Vers le commencement de septembre, dit M. l'abbé Ferland, Nicholson fit avancer ses troupes vers le Canada. On forma à Montréal un détachement pour aller observer l'ennemi du côté de Chambly : la conduite en fut confiée à M. le baron de Longueuil dont la valeur et la prudence étaient généralement reconnues. Avant de partir, il reçut des mains de M. de Belmont, grand vicaire, un drapeau autour duquel la célèbre recluse, mademoiselle Jeanne Leber, avait brodé une prière à la sainte Vierge. Peu après son arrivée à Chambly, M. de Longueuil apprit, à son grand étonnement, que l'armée de Nicholson avait rebroussé chemin ; que les forts sur la route avaient été brûlés, et leurs magasins détruits. On ne savait à quoi attribuer cette retraite subite, mais comme elle était très avantageuse au Canada, elle ranima le courage de tous les habitants. Les troupes et les miliciens de Montréal descendirent à Québec, où ils arrivèrent gaîment, montrant de l'impatience pour la venue de la flotte anglaise."

"Cependant, continuent nos annales, on désespérait complètement de recevoir des secours de France, lorsque le 2 octobre <sup>1</sup>, après trois jours d'un gros vent de nord-est, au moment où l'on s'attendait à voir entrer dans le port de Québec la redoutable flotte anglaise, quelle ne fut pas l'agréable surprise de tout le monde en voyant apparaître un vaisseau du roi, nommé *le Héros*, qui apportait les provisions et l'argent nécessaire pour les dépenses de la guerre ! Le commandant, M. de Beaumont, dit qu'il n'avait rencontré sur sa route aucun bâtiment portant le pavillon d'Angleterre. Cet avis, qui laissait néanmoins des doutes sur la retraite des Anglais, fit naître quelque espérance. Nous redoublâmes nos prières, et, comme nos ennemis mettaient leur confiance dans leurs armes, nous mîmes la nôtre dans la protection de Marie et des saints anges, spécialement dans celle des esprits célestes députés par Dieu à la garde de ce pays. Nous nous étions engagées

1. Charlevoix dit que ce fut le 7 octobre.



par vœu à faire chaque semaine pendant une année des dévotions particulières en leur honneur.”

Ce que nos Mères implorèrent si ardemment ; ce que l'on demandait avec tant et de si vives instances dans toute l'étendue de la colonie, était déjà fait... Dieu s'était déclaré d'une manière visible pour les Canadiens : la victoire était à eux sans qu'ils le sussent, et sans qu'elle leur eût coûté une goutte de sang. Voici comment :

Le moment fatal semblait venu où les ennemis devaient porter partout la terreur de leurs armes. Ils se tenaient si sûrs de la victoire et pensaient si bien entrer, comme de plain-pied, dans leurs nouvelles possessions, qu'ils ne se préoccupaient que du souci d'hiverner leurs vaisseaux, après qu'ils auraient touché au port de Québec. Ils emmenaient des ouvriers, des artisans, des familles entières pour peupler le pays ; mais ils avaient compté sans la fureur des éléments déchaînés, et sans les récifs et les écueils de nos Sept-Iles. Arrivée en cet endroit si dangereux du fleuve, la flotte anglaise se vit d'abord enveloppée de brumes épaisses, puis assaillie par une affreuse tempête, accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Le naufrage de huit vaisseaux transports fut l'œuvre d'une seule nuit : plus de neuf cents hommes perdirent la vie, et la flotte entière faillit périr. Cette catastrophe arriva le 22 août, vis-à-vis de l'île aux Œufs. Chose à peine croyable aujourd'hui, la nouvelle en fut répandue dans les colonies anglaises et même en Europe avant d'être connue au Canada, et ce n'était qu'après avoir été instruit du malheur arrivé aux vaisseaux, que Nicholson avait fait rebrousser chemin à l'armée de terre, comme nous l'avons dit ci-dessus.

L'amiral anglais, Sir Hovenden Walker, reprit la route de l'Angleterre, avec les vaisseaux qui avaient échappé au naufrage ; mais n'osant se présenter devant sa souveraine, après un si mauvais succès, il fit sauter son navire à l'entrée du port, et périt avec tout son équipage<sup>1</sup>.

Au printemps de l'année suivante (1712), des hommes envoyés par le gouverneur pour visiter le théâtre du sinistre, y trouvèrent, outre les cadavres qui jonchaient le rivage, des effets de toute sorte en grande quantité. Le gouverneur en fit faire un encan, et le produit se monta à une somme considérable.

1. L'historien Garneau et M. l'abbé Ferland donnent à entendre que le feu prit par accident aux poudres : nous rapportons le fait tel qu'il se trouve consigné dans nos annales.



La facile victoire que l'on venait de remporter sur un ennemi formidable, excita dans toute la colonie une explosion d'allégresse. Les poètes de l'époque épuisèrent leur verve à rimer sur la défaite des Anglais. Mais là ne se borna pas la reconnaissance du peuple pour une protection si visible du Ciel. A Montréal comme à Québec, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Dans une assemblée des citoyens de Québec, il fut convenu de faire célébrer une messe chaque mois pendant une année ; à cette messe devait être chanté le cantique de Moïse après la défaite de Pharaon, le joyeux *Cantemus*. On fit une collecte pour bâtir le portail de l'église de la basse ville, et son nom de *Notre-Dame de la Victoire*, fut changé en celui de *Notre-Dame des Victoires*.

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

1708-1713

Priez pour moi . . . Je vous en conjure avec une nouvelle instance, afin que je vous sois plus tôt rendu. Hébr., XIII, 18-19.

J'aurais changé le lieu de ma demeure et je serais bien loin de vous, mais ce ne serait que de corps ; mon amitié, elle ne se serait pas éloignée, car l'amitié qui peut oublier ne fut jamais véritable. Saint Paulin d'Aquilée.

La captivité de notre illustre fondateur se prolongeait ; mais de son lointain exil, il ne perdait pas de vue les intérêts de notre communauté. On lui avait écrit pour lui faire connaître le mauvais état des bâtiments des pauvres et du cloître, qui tombaient en ruine. En 1708 il répondit à M. de la Colombière :

“ Je suis très convaincu de la nécessité de bâtir, et je vois bien qu'il ne faut pas différer davantage, de crainte que la mort ne nous empêche de faire ce que nous avons toujours eu dessein d'exécuter.



J'ai pensé que le premier plan que nous avons fait dresser il y a huit ans, est trop vaste ; c'est pourquoi il vaut mieux se borner à quelque chose de moins et exécuter. Voici donc ce que je crois qu'il faudrait faire : c'est de bâtir une aile ou corps de logis qui prenne depuis le pignon au bout de l'aile du bâtiment des religieuses, et qui vienne jusque vers le chemin de l'écluse du moulin, et ensuite une autre aile qui retourne vers l'église et qui couvre même le pignon de l'église, souhaitant qu'on ménage là un appartement pour moi qui ait une ouverture sur l'église pour voir le saint sacrement.

“ Voyez entre M. Levallet, la sœur Saint-Augustin et vous, avec le sieur Mailloux, à examiner les choses sur les lieux, afin de faire un petit dessin et devis que vous m'enverrez, afin que je voie la somme que je pourrai donner chaque année à cet ouvrage jusqu'à son parachèvement, et que je puisse vous en rendre réponse l'année prochaine, au cas que je ne sois pas encore hors de l'Angleterre.”

On fit ce que souhaitait le prélat, et l'année suivante il écrivit à MM. de la Colombière et Levallet pour approuver le plan proposé, et prier ces messieurs d'y faire travailler au plus tôt. Les vaisseaux de 1709 apportèrent une autre nouvelle qui causa à nos Mères une indicible joie : monseigneur de Saint-Vallier était enfin sorti de la terre de captivité, la reine Anne ayant consenti à son élargissement pour prix de la liberté que Louis XIV accordait au baron de Méan. Voici en quels termes l'illustre prélat annonçait lui-même à la communauté cet heureux événement :

“ L'adorable Providence de mon Dieu qui, toute crucifiante qu'elle paraît à mon égard, m'est toujours respectable et aimable, a levé enfin le principal obstacle qui, depuis si longtemps, empêchait ma réunion à mon cher troupeau, malgré le désir immense que j'ai d'être au milieu de lui, le regardant comme mon centre. J'ai sorti d'Angleterre le 15e jour de juin 1709, et suis arrivé à Paris au commencement de juillet. Si Sa Majesté ne s'opposait à mon retour dans mon diocèse, dans la crainte que je n'éprouve encore les mêmes risques auxquels j'ai été exposé, je braverais volontiers ces dangers afin de satisfaire le désir insatiable que j'ai de me voir en possession de mes chères ouailles, et de travailler de toutes mes forces à leur salut pour lequel je souhaite me sacrifier. Mais comme l'on se trouve où est le cœur, elles peuvent se persuader que j'ai toujours été au milieu d'elles, et qu'il n'y a que mon corps qui est forcé de résider dans ce lieu qui en est si éloigné.



Ce séjour n'a aucun charme pour moi, envisageant cette terre comme très étrangère, quoique naturellement elle soit ma patrie. Il faut attendre avec soumission aux ordres de Dieu la cessation de mon long exil, et espérer de sa bonté qu'il me mettra en possession de ce que je souhaite. Priez pour la paix si vous voulez me revoir bientôt."

Il n'est pas possible de peindre quels furent les sentiments de nos Mères à la lecture de cette lettre. Les larmes que la captivité de notre vénérable fondateur leur faisait verser depuis cinq ans consécutifs, furent changées en accents de la plus vive allégresse, et un fervent *Te Deum* fut chanté pour rendre grâces à Dieu. Elles se flattaient qu'il leur serait bientôt donné de revoir leur bon père; mais l'épreuve, quoique adoucie, devait durer encore avec l'absence de celui qui leur était cher à tant de titres. Dans ses lettres de 1710, monseigneur de Saint-Vallier s'exprime de cette sorte :

"Dieu, dont les desseins sont toujours adorables, suspend encore mon retour, et m'oblige à lui faire le sacrifice de mes plus ardents souhaits. Unissez vos vœux, mes chères filles, aux prières de tant de saintes âmes pour fléchir la justice du Tout-Puissant, afin que le fléau de la guerre, source de tous les malheurs, cesse; sans cela, j'aurai bien de la peine à faire consentir à mon départ; cependant si la guerre continue l'année prochaine, je hasarderai tout pour aller à mes chères ouailles, et mettre fin à mon exil. Je me repose entièrement sur les soins de M. de la Colombière Serré pour ce qui concerne votre maison, connaissant son zèle pour vos avantages."

Dans ces mêmes lettres monseigneur de Saint-Vallier marquait encore à nos Mères qu'il accorderait chaque année la somme de dix mille livres (ancien cours) pour la construction des deux ailes projetées; il recommandait aussi d'y travailler avec diligence, "de crainte, ajoutait-il, que la mort ne me surprenne avant que cet ouvrage soit terminé."

Avant d'entreprendre les grands travaux des nouveaux bâtiments, nos Mères avaient dû s'occuper de la construction d'un moulin à vent; "celui que nous possédions, dit l'annaliste, manquait souvent d'eau, et nous craignons que le blé du roi qu'on nous donnait à moudre, ne nous fût ôté si nous ne fournissions la farine au besoin. De l'avis de personnes expérimentées, et avec l'agrément de MM. les administrateurs, les fondements en furent jetés sur une petite éminence, au sud, peu éloignée de notre maison... Nous le fîmes construire à peu de



frais, c'est-à-dire de bois, assis sur un *solage* de pierre. Par la vigilance de M. de la Colombière, qui en dirigea la construction, les travaux furent terminés en moins de trois mois."

Cependant les préparatifs pour le nouveau bâtiment se poursuivaient. On fit transporter durant l'hiver la plus grande partie des matériaux. Au mois d'avril on fit enlever les corps du cimetière : c'était le terrain destiné à élever l'aile où devait être pratiqué l'appartement de monseigneur de Saint-Vallier, et cette aile fut d'abord mise en construction. Les fondations en étant creusées, M. de la Colombière pria MM. Raudot de vouloir bien se rendre sur les lieux pour poser la première pierre. Ils y acquiescèrent, et la cérémonie, qui eut lieu le douze des calendes de juin (21 mai 1710), fut faite avec beaucoup de pompe *et au bruit des boîtes et des fusils*<sup>1</sup>."

Les travaux se poursuivirent avec activité. C'était dans le temps où l'on appréhendait l'invasion du pays par les troupes anglaises ; et il y avait défense expresse de la part du roi de travailler à d'autres ouvrages qu'à ceux des fortifications. Il ne fallait rien moins que le crédit de M. de la Colombière auprès de M. Jacques Raudot pour obtenir quelques ouvriers ; ils firent tant de diligence qu'ils achevèrent en 1711 les murs de la seconde aile. Les travaux durent être interrompus à la première nouvelle de l'approche des Anglais ; mais dès le printemps de 1712 on se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. L'appartement de monseigneur et celui du chapelain furent terminés, et l'on posa la couverture des salles.

Les années difficiles que nous traversons ne se passèrent pas sans laisser quelques souvenirs bien agréables aux habitantes du cloître. Ainsi, en 1711, notre communauté reçut la visite de la révérende mère Lemaire des Anges, supérieure des dames ursulines de Québec ; elle était accompagnée de trois de ses sœurs. "Obligées de visiter une terre qu'elles possédaient près de notre monastère, elles demandèrent la permission de nous venir voir en passant ; nous les reçûmes avec une extrême joie et avec toutes les marques de l'affection la plus sincère."

Au printemps suivant ce fut le tour de nos mères de l'Hôtel-Dieu. "Nous avons eu, dit l'annaliste, le plaisir de voir la révérende mère Saint-Ignace et plusieurs de sa communauté. Elles étaient sorties pour

1. Appendice c, — Inscription sur la première pierre.



voir une terre qu'elles ont près des nôtres. Comme leur visite fut inopinée, il ne nous fut pas possible de les recevoir aussi bien que nous l'eussions désiré ; mais la joie et l'empressement que nous fîmes paraître suppléèrent au reste. Nous leur servîmes à souper de notre mieux, et, après tous les témoignages d'une parfaite cordialité de part et d'autre, elles nous laissèrent à neuf heures du soir.

“ Quelque temps après, nos bonnes mères de l'Hôtel-Dieu demandèrent elles-mêmes à messieurs les grands vicaires de vouloir bien permettre que notre communauté allât passer une journée chez elles. M. de la Colombière, en nous apprenant cette démarche de leur part, nous trouva disposées à nous y prêter de tout notre cœur. La mère Saint-Ignace, leur supérieure, écrivit à la nôtre pour lui marquer son empressement de nous voir ; le rendez-vous fut fixé au 2 juillet, fête de la Visitation. Après avoir entendu la messe et reçu la sainte communion, nous nous mîmes en route, ne laissant dans la maison que deux religieuses pour en prendre soin. Il était six heures du matin. Nous trouvâmes à notre porte les carrosses de monseigneur le gouverneur et de monsieur l'intendant ; ces commodes voitures nous transportèrent en quelques instants à l'Hôtel-Dieu. Les religieuses assemblées nous attendaient à la porte conventuelle. Elles nous reçurent avec les plus grands témoignages d'affection. Nous nous rendîmes au chœur : M. Thibout, leur chapelain, célébra la messe pendant laquelle furent chantés des motets. Nous allâmes ensuite à la salle de communauté où on nous présenta un très bon déjeuner. MM. Thibout et de la Colombière partagèrent la satisfaction de cette journée en la passant avec nous. La matinée se passa à visiter la maison... les instants en furent si adroitement ménagés que, l'heure du dîner venue, nous n'avions que le réfectoire à voir. Nous y trouvâmes une table de seize couverts ; nous y prîmes place, MM. les chapelains et quatorze religieuses. Le repas fut très gai ; on nous présenta trois services magnifiques, et l'on nous servit au soir des mets aussi délicats qu'au dîner. Après avoir passé la journée la plus agréable qu'on puisse souhaiter, nous fîmes nos adieux et nous partîmes à six heures du soir.”

Quelques années avant cette époque, notre communauté avait eu le privilège d'entrer dans une étroite participation de prières, de bonnes œuvres, de souffrances avec les révérendes mères ursulines, et cela par acte capitulaire passé dans chacune des deux maisons. Les ursu-



lines et les hospitalières s'obligeaient réciproquement à cette union spirituelle, et à cette particulière communication de mérites pendant la vie ; elles réglèrent de plus que, arrivant dans une des deux communautés le décès d'une religieuse, les membres de l'autre maison offrirait pour le repos de son âme une communion de la règle et un chapelet <sup>1</sup>.

Les noms de Pierre Mortrel <sup>2</sup> et d'Adrienne de Lastre sont parvenus jusqu'à nous, entourés d'un souvenir reconnaissant. Ils furent les premiers bienfaiteurs de nos Mères fondatrices. Nos annales en parlent en ces termes : " Au mois de mars 1696, les religieuses furent agréablement surprises de voir arriver Pierre Mortrel et Adrienne de Lastre, sa femme, habitants de Charlesbourg, gens désireux de faire quelque chose pour assurer leur salut. Ils témoignèrent avoir dessein de donner en pur don à la communauté tout ce qu'ils possédaient, savoir : deux terres situées l'une à Charlesbourg, l'autre à Saint-Joseph, village du même lieu, avec tous leurs bâtiments, et généralement tous leurs biens, meubles et immeubles. Le contrat fut passé le 21 juillet, et les donateurs déclarèrent avoir été portés à faire cette aumône pour reconnaître en quelque façon les témoignages de bienveillance et d'affection que les dames religieuses leur avaient donnés et pour les engager à se souvenir d'eux en leurs dévotes et saintes prières ; à la charge aussi de faire, selon leur discrétion et volonté prier Dieu pour le repos de leurs âmes, après leur décès."

Quoique ces bonnes gens se fussent réservé l'usufruit de leurs biens, ils apportaient, néanmoins, chaque année aux religieuses une quantité de denrées, leur laissant en outre l'usage de leurs bestiaux. Ils firent bâtir à leurs frais une maison dans la cour de la ménagerie, et, au besoin, ils déboursaient des sommes d'argent pour aider à payer les dettes de la communauté.

" Pierre Mortrel mourut en notre hôpital en 1711. Il avait enduré avec une patience vraiment chrétienne de cruelles douleurs causées par l'hydropisie. Il fut inhumé avec distinction dans l'église, et on lui fit les mêmes suffrages que pour les religieuses.

" A la mort de son mari, Adrienne de Lastre demanda à se retirer

1. Appendice *d*. — Actes passés entre les deux communautés.

2. De Rouen, et venu au Canada entre 1641 et 1666, suivant M. l'abbé Ferland. On ne trouve pas le nom de Pierre Mortrel dans le *Dictionnaire généalogique* de M. l'abbé Tanguay.



dans une petite chambre près de la salle, ce qui lui fut accordé avec plaisir. Elle promettait de servir la communauté en qualité de *sœur tourière*. C'est là qu'elle acheva l'ouvrage de sa sanctification, en se livrant sans réserve aux exercices de la pénitence. Sur son corps, extenué par le travail et l'âge, elle portait une ceinture de fer qu'elle ne quittait jamais.

“ Un jour revenant de Québec, extrêmement fatiguée, elle voulut se mettre dans une de nos charrettes ; elle tomba, et la roue qui lui passa sur la tête devait lui ôter la vie dans le même moment. Elle attribua sa conservation à une protection spéciale de la Mère de Dieu à qui elle avait une tendre dévotion. La blessure qu'elle avait reçue à la tête se guérit après quelque temps, mais les douleurs ne cessèrent point, et la fièvre étant survenue, on proposa à la malade de recevoir les derniers sacrements. Son respect et son humilité lui faisant surmonter sa faiblesse, elle voulut se rendre à l'église pour le saint viatique. Elle ressentit du mieux pendant tout le jour qu'elle passa dans un profond recueillement, louant Dieu de toutes les grâces qu'il répandait sur elle. On la veilla jusqu'à minuit, malgré les instances qu'elle fit pour qu'on la laissât seule ; enfin, pour ne pas la contrister, on se rendit à ses désirs. Le lendemain, jour de l'Assomption (1713), on alla de grand matin à sa chambre ; la pieuse veuve était là à genoux, appuyée contre la muraille, et tenant à la main son chapelet : en s'approchant, on trouva qu'elle avait rendu l'âme à son Créateur. Elle fut inhumée auprès de son mari et avec les mêmes suffrages.”

Les terres de Charlesbourg et de Saint-Joseph furent vendues successivement, et le prix appliqué d'une manière plus avantageuse pour la communauté.

“ C'est vers la fin de 1711 que mourut le premier pauvre admis dans notre hôpital. Ce respectable vieillard possédait toutes les vertus à un degré éminent. Son amour pour Dieu était si fort et si tendre, qu'il ne cessait de verser des larmes de ce qu'il ne l'aimait pas assez. Il se réjouissait d'avoir perdu la vue depuis plusieurs années, parce que cette cécité lui rendait plus facile l'exercice de la présence de Dieu. Il passait la plus grande partie de ses jours devant le très saint sacrement ; il y recevait du Ciel des lumières toutes particulières. Il a prédit plusieurs choses qui se sont depuis accomplies.”

Au printemps de 1712 les religieuses de cette petite communauté furent plongées dans la plus amère désolation... les vaisseaux



avaient apporté la nouvelle du décès de monseigneur de Saint-Vallier!...

Nos Mères restèrent quelque temps sous le poids accablant de cette fâcheuse rumeur. Ce fut M. le marquis de Vaudreuil qui vint mettre fin à leurs angoisses, en leur faisant part d'une lettre de Mme la marquise qui était depuis quelques années à la cour de France. Cette dame mandait à son mari que, à la vérité, monseigneur de Québec avait été dangereusement malade; mais qu'il lui avait écrit depuis peu, l'assurant que sa santé était rétablie, et qu'il espérait revoir bientôt son cher Canada.

Le deuil qui était dans tous les cœurs fit de nouveau place à la joie la plus vive; les religieuses offrirent encore leurs vœux les plus ardents pour la conservation d'une vie si chère. A cette intention, elles s'engagèrent à chanter tous les jours, à la suite de la messe conventuelle, l'hymne *O gloriosa*, avec l'antienne *Si quæris miracula* en l'honneur de saint Antoine de Padoue, et à faire célébrer une messe solennelle d'action de grâces au retour de monseigneur de Saint-Vallier. Dans leur affection et leur reconnaissance, elles aimaient à envisager ce retour comme très prochain; mais, hélas! la saison d'automne, où elles croyaient pouvoir enfin fixer le terme de leurs espérances, ne leur fut pas plus favorable que ne l'avait été le printemps!

Quelles circonstances avaient donc retardé cette fois le départ du prélat? Des personnes de son diocèse, toujours injustement prévenues contre lui, s'étaient de nouveau servies de leur crédit auprès de M. le comte de Pontchartrain pour engager ce ministre à procurer la démission de l'évêque de Québec. Monseigneur, ignorant ou feignant d'ignorer l'intrigue tramée contre lui, était résolu de se rendre à la Rochelle afin de s'embarquer dans le premier vaisseau qui devait faire voile pour le Canada. Avant de quitter Paris, il voulut prendre congé du ministre: celui-ci saisit adroitement l'occasion pour représenter à l'évêque le danger qu'il allait courir en se risquant sur de petits navires marchands, ajoutant que l'on devait l'année suivante armer un vaisseau du roi pour Québec, et qu'il ferait bien d'attendre jusque-là. Voyant que ces spécieuses raisons ne tendaient qu'à empêcher son retour, monseigneur de Saint-Vallier remercia M. de Pontchartrain de l'intérêt qu'il prenait à sa conservation, l'assura que rien n'était capable de l'arrêter, qu'il braverait avec joie les plus grands dangers pour se réunir à son cher troupeau. Le ministre lui fit alors sentir qu'il ne



devait plus songer au voyage; que son âge avancé ne lui permettait plus de soutenir les fatigues attachées à l'administration d'un diocèse comme celui du Canada; puis, pour adoucir ce qu'il pouvait y avoir d'amer dans une telle insinuation, M. de Pontchartrain ajouta que, dans peu, on pourvoirait le prélat d'un autre siège beaucoup plus avantageux. L'humble prélat répondit que le pauvre diocèse auquel la divine Providence et son choix l'avaient lié, avait pour lui des charmes si puissants qu'il ne le changerait pas pour le plus riche du royaume; que Sa Majesté connaissait là-dessus ses sentiments, lui ayant offert d'autres évêchés dans un âge où ces sortes d'attraits pouvaient le toucher davantage; que, au reste, il ne connaissait aucune raison légitime qui pût justifier devant Dieu son abdication. Le ministre ne s'en tint pas à des représentations privées; il employa encore son autorité officielle, en signifiant au prélat, de la part du roi, plusieurs propositions qui tendaient toutes à un même but. A chacun des articles proposés, monseigneur fit une réponse pleine de sagesse et de fermeté apostolique, comme on peut s'en convaincre par la lecture de la pièce suivante :

1re Proposition de M. le comte de Pontchartrain à monseigneur l'évêque de Québec.

Donner la démission de son évêché à des conditions honnêtes.

Réponse.—Je supplie très humblement Sa Majesté de considérer que n'ayant aucune raison canonique, quant à présent, de quitter mon évêché,—que d'ailleurs l'amour de la croix doit me rendre précieux,—je ne puis consentir à cette proposition.

2e Proposition.—Demeurer ici encore une année, la paix n'étant pas encore faite.

Réponse.—L'obligation de résider étant de droit divin, nul prétexte ne doit m'arrêter, surtout après qu'une absence de tant d'années rend mon retour si nécessaire pour empêcher la perte des âmes, l'abandon des paroisses, le découragement des peuples et le délaissement des pauvres.

3e Proposition.—S'en retourner présentement dans son diocèse, promettant de donner sa démission dans peu d'années.

Réponse.—Comme après quelques années de résidence, il n'y aura pas peut-être plus de raison de quitter qu'à présent, je ne puis rien promettre pour l'avenir.



4e Proposition.—Aller cette année dans son diocèse, en demandant auparavant un coadjuteur qui sera accordé, et qui se rendra le plus tôt qu'il pourra les années suivantes ; sur cela, faire promesse de revenir dans quelques années donner sa démission.

Réponse.—J'accepte avec actions de grâces de partir incessamment, comme aussi de demander un coadjuteur, afin qu'il se puisse former de bonne heure au gouvernement d'un diocèse des plus difficiles à gouverner ; mais je conjure derechef Sa Majesté de faire réflexion que je ne puis rien promettre de plus, attendu le précepte divin qui oblige tous les évêques à travailler, par leur exemple, par leurs paroles, par l'administration des sacrements, par leurs visites, par leurs synodes, au salut de leurs diocésains ; ce qu'ils ne peuvent faire sans résider dans leur diocèse, ainsi que l'a reconnu le concile de Trente. (Session 23, ch. 1.)

Après avoir pris connaissance de ces réponses, M. de Pontchartrain, voyant qu'il ne gagnait rien, voulut faire entendre au prélat que le roi ne consentirait pas à son départ ; pour en finir, monseigneur lui dit qu'il allait s'instruire des raisons qui obligeaient Sa Majesté à le retenir. Il écrivit en effet au roi, le suppliant de lui intimer ses ordres au sujet de son retour au Canada. On remarque dans sa lettre les passages suivants :

“ Au commencement de mon épiscopat, Votre Majesté jugea ma présence si nécessaire dans le diocèse de Québec, qu'elle voulut qu'on passât par dessus toutes les difficultés qui se rencontraient pour lors, à cause des différends qu'on avait avec le pape Innocent XI. Elle fit demander et obtenir mes bulles de ce pape, qui n'en a point accordé d'autres, et aujourd'hui elle souffre que *treize* ans de suite se passent, sans m'obliger par son autorité royale à me rendre dans mon diocèse pour le gouverner, ou pour mieux dire, le servir ; les besoins cependant y sont bien différents. L'Église de Canada avait été secourue dans ce premier temps, et le pouvait être par mon prédécesseur ; et aujourd'hui elle est tout à fait abandonnée ; les paroisses sont sans curés ; les missions, sans pasteurs ; les pauvres, sans secours ; l'Église, sans autorité légitime qui la conduise ; tout se renverse, et personne n'en prend assez de compassion pour le dire à Votre Majesté. Si elle me le permettait, j'oserais lui avancer qu'en me laissant retourner, elle remédierait à tous ces maux et au soulagement de plusieurs pauvres communautés religieuses, qui ne peuvent se soutenir à cause de la



diminution de leur temporel ; au lieu qu'en me retenant, elle se charge devant Dieu de toutes les suites fâcheuses qui prennent leur source dans mon absence.

“ N'y ayant point de cause canonique qui puisse déterminer Votre Majesté à me retenir, puisque je n'ai rien fait contre la foi, contre les bonnes mœurs, et contre le service de Votre Majesté, et qu'au contraire, ces trois choses, c'est-à-dire, la foi, les bonnes mœurs, et le service de Votre Majesté, souffrent de mon absence, il ne doit pas rester indifférent à la religion et à l'Église de Canada qu'on retienne ici son évêque. Si j'osais, j'ajouterais à Votre Majesté, en finissant cette lettre, qu'elle sera peut-être un jour bien surprise de voir que Dieu ne m'imputera pas à faute d'en avoir trop fait, mais de n'en avoir pas assez fait.

“ Je ne puis moi-même soutenir le poids des difficultés considérables qui se trouvent dans le gouvernement de cette Église, et j'accepte de bon cœur le secours d'un coadjuteur tel que Votre Majesté voudra me le donner.

“ Ce sont les sentiments d'un évêque qui s'estimerait plus heureux dans l'exil et dans les souffrances anciennes, que dans l'état où Votre Majesté, le laisse à Paris au milieu de ses proches et de ses amis ; d'un évêque, dis-je, qui est avec un très profond respect et une parfaite vénération

“ de Votre Majesté,

“ Le très humble et très obéissant serviteur et sujet,

(Signé) JEAN, évêque de Québec.

“ A Paris, ce 4e avril 1713.”

Peu après l'envoi de cette lettre, monseigneur de Saint-Vallier obtint une audience dans laquelle il rendit compte à Louis XIV de la manière dont il conduisait son diocèse ; il exposa les propositions que le comte de Pontchartrain lui avait faites, faisant voir en même temps que son devoir d'évêque ne lui permettait pas de s'y conformer. Le roi l'écouta avec satisfaction, l'assura qu'il ne s'opposait plus à son retour, étant persuadé que sa présence était nécessaire à son troupeau, lui permit de s'embarquer quand bon lui semblerait, et recommanda la famille royale à ses prières.



Monseigneur ne songeait donc plus qu'à son départ, quand il apprit que le vaisseau de la marine royale destiné pour le Canada avait levé l'ancre ! Le prélat fut extrêmement sensible à cette nouvelle épreuve. Il s'explique là-dessus dans un mandement écrit de Paris au clergé du Canada.

“ Vous savez, dit-il, nos très chers frères, comment le Seigneur nous a éloigné de vous dans le temps même que nous nous en approchions, et que nous espérions de vous rejoindre, après quatre ans de séparation et de voyages pour les nécessités de notre Église. Vous savez, dis-je, sans doute, que la divine Providence nous a conduit en Angleterre, et que, pendant l'espace de cinq années, nous avons éprouvé une compensation rude et amère de toutes les douceurs et consolations spirituelles que nous avons goûtées dans la sainte cité de Rome, auprès des corps des saints apôtres, et sous les yeux du père commun des fidèles. Mais ce que vous ne savez pas peut-être, et ce que je voudrais, s'il était possible, dérober à vos yeux, c'est une épreuve bien plus fâcheuse que nous souffrons maintenant, semblable à celle dont saint Paul se plaint, et néanmoins se glorifie dans plusieurs de ses épîtres : c'est la persécution des faux frères, persécution qu'il appelle même, selon saint Chrysostôme, *l'ange de Satan*.

“ La charité que nous conservons pour ces faux frères, et l'amour de la paix nous ont fait dissimuler jusqu'ici cette persécution, peut-être au delà de notre devoir ; nous nous sommes contenté d'en gémir devant Dieu ; nous nous sommes flatté que notre longue patience les toucherait ; nous avons cru que les excès mêmes où ils se sont portés, les feraient rentrer en eux-mêmes ; enfin nous avons espéré que la présence du pasteur rendu à son troupeau, pourrait dissiper cet orage ; mais nous voyons avec une vive amertume de cœur que rien ne les touche, et que ce qu'ils craignent le plus est cette présence du pasteur. Ils voudraient, s'il leur était possible, nous tenir toujours éloigné de l'Église de Québec, notre épouse, et, ne pouvant, après de vains efforts, rompre les liens qui nous attachent à elle, autant par inclination que par devoir, ils nous retiennent dans une espèce d'exil en ce pays, en faisant naître des obstacles à notre départ, et en rendant inutile tout ce que nous faisons pour les surmonter.

“ Quoique nous nous regardions avec justice comme étant infiniment au-dessous du grand apôtre, cependant nous nous estimons heureux d'avoir à souffrir comme lui, et, comme lui, nous ne voulons



pas céder à un ange de ténèbres, et nous refusons de nous assujétir à ce qu'il veut, afin que la vérité de l'Évangile demeure parmi vous. Cette divine vérité se réduit tout à l'amour, comme dit saint Augustin. L'amour, selon l'expression du Sage, est l'observation des lois, et l'attention à les observer est l'affermissement de la parfaite pureté."

Dans la suite de ce mandement, monseigneur signale à l'attention du clergé divers abus qui s'étaient introduits dans le diocèse, et trace des règles pour le maintien de la discipline ecclésiastique.

L'éloquent panégyriste que nous avons déjà cité si souvent, peint d'une manière fort expressive et fort touchante, les tendres sentiments qu'entretenait au fond de son cœur, pour son lointain troupeau, le vénérable pasteur exilé. Après avoir parlé de la détention prolongée du prélat en Angleterre, M. l'abbé Fornel continue :

" On croira peut-être qu'une si longue captivité lui aura fait oublier son Église... Non, non, c'est un autre Jacob qui, pour posséder Rachel, consentirait encore à un plus grand nombre d'années de servitude, tant son amour est véhément. S'il est privé si longtemps de revoir son Église, son amour s'en console par les lettres qu'il écrit tous les ans, dans lesquelles il n'a d'autre intention que de recommander son épouse.

" Son amour va encore plus loin ; sa captivité finie, à son retour en France, en vain s'efforce-t-on de le retenir en Europe ; en vain lui offre-t-on des évêchés considérables ; c'est un Jacob indifférent pour Lia, et qui n'a des yeux que pour sa belle Rachel... Que fera-t-il donc pour vaincre les obstacles qu'on forme à son retour en ce pays ? Il y a trop longtemps que le feu de son zèle est resserré dans des bornes trop étroites ; il faut qu'il brise toutes les digues qu'on lui a opposées. Pour cela on le verra dans la suite se retirer secrètement de la cour, quitter la France et s'embarquer pour venir dans son diocèse, sur un très petit vaisseau prêt à faire voile, sans que les dangers de son précédent voyage puissent l'effrayer, ni lui faire différer davantage. A cette vue, ne faut-il pas dire ce que l'épouse des Cantiques dit de son Époux, que l'amour est fort comme la mort ; que le zèle de l'amour est inflexible comme l'enfer, et que, semblable au feu le plus ardent, il consume tout et dévore tout. *Fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus ; emulatio lampades ejus, lampades ignis atque flammarum.* (Cant., VII, 6.) "

Comme pour augmenter encore ses peines et ses difficultés, mon-



seigneur de Saint-Vallier avait perdu, dans les premiers mois de 1712, le seul prêtre du Canada qu'il eût avec lui pour l'aider dans ses affaires. C'était M. Étienne Levallet, passé en France depuis deux ans et mort à l'abbaye de Bénévent des mêmes fièvres malignes qui avaient réduit à l'extrémité le prélat lui-même. Ne pouvant se passer de quelqu'un qui connût son diocèse, et qui eût en même temps pour sa personne de l'intérêt et du dévouement, monseigneur écrivit dans l'automne à M. Guillaume de la Colombière, notre chapelain, pour le prier de se rendre auprès de lui. Les religieuses consentirent volontiers à faire, en faveur de leur fondateur, le sacrifice (toutefois bien pénible) de celui qui leur en avait tenu lieu pendant si longtemps, et avec une affection si singulière. Le digne ecclésiastique se préparait à faire le voyage au printemps suivant ; mais il plut à Dieu d'en disposer d'une manière toute différente, et autrement douloureuse pour la communauté.

“ M. Guillaume-Daniel Serré de la Colombière, dit notre récit, succomba le 23 décembre 1712, à neuf heures du matin, aux fièvres malignes ; il fut inhumé le même jour dans le sanctuaire, près de la grille du chœur, et l'on remit à faire ses obsèques après Noël <sup>1</sup>. ” Il était dans la quarantième année de son âge, et il travaillait depuis quatorze ans avec un zèle infatigable au bien de notre établissement. Toutes les persécutions suscitées contre cette maison, et contre lui, à cause de l'intérêt qu'il y prenait, ne purent jamais lasser sa patience. Il portait ses propres peines avec joie ; dans les diverses épreuves qu'il plut à Dieu de ménager aux religieuses, il savait les consoler et les soutenir, en les leur faisant envisager comme des faveurs du Père céleste ; et il a puissamment contribué à maintenir parmi elles l'esprit d'union et l'amour de la règle.

Sa sollicitude s'étendait à tout : il surveillait les domestiques et les ouvriers ; il se faisait, au besoin, ou secrétaire ou organiste ; et il enseigna aux religieuses à toucher le clavecin. Sa charité pour les pauvres personnes de l'hôpital lui avait attiré toute leur confiance. Il logeait, pour ainsi dire, au milieu des pauvres puisqu'il n'avait qu'une petite chambre à la salle des hommes ; jamais on ne l'entendit se plaindre des inconvénients d'un pareil logement. Il n'avait d'autre

1. M. l'abbé Noiseux, dans sa *Liste chronologique*, fait partir M. G. D. de la Colombière en 1728 ; M. l'abbé Tanguay, dans le *Répertoire du clergé canadien*, donne comme date de sa mort le 22 octobre 1713.



domestique qu'un idiot, choisi parmi nos invalides. Sa nourriture était celle des religieuses. Il ne recevait aucune rétribution, et il n'avait pour vivre qu'une modique pension que lui faisait sa famille. Avec cela, il trouvait moyen de faire chaque année quelque don à la communauté, et il offrait de préférence des ornements ou autres objets destinés à l'église. Nous pouvons mentionner en ce genre un superbe gradin doré, six chandeliers des mieux travaillés, et deux châsses. Ces châsses servirent à renfermer les précieuses reliques de saint Juste, martyr, et de sainte Émilienne, vierge et martyre, données par M. Charles Glandelet, en 1696 ; et dès lors ces reliques furent exposées à la vénération des fidèles.

M. de la Colombière était non moins remarquable par ses qualités extérieures, que par celles de l'esprit et du cœur. Il avait une grande droiture de caractère, et beaucoup d'intelligence pour les affaires. Monseigneur de Saint-Vallier, qui savait apprécier son mérite, l'avait nommé grand vicaire et grand pénitencier ; il mourut avant d'avoir pris possession de cette dernière charge.

En mandant à M. de la Colombière de passer en France, monseigneur avait envoyé une procuration à M. Philippe Boucher, curé de la Pointe-Lévis pour prendre en main le soin de ses affaires et la conduite de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ce ne fut toutefois qu'au printemps que M. Boucher put venir fixer ici sa résidence. M. Louis Ango des Maizerets, supérieur du séminaire et de notre communauté, pourvut dans l'intervalle à la desserte de l'hôpital, et se chargea lui-même du confessionnal des religieuses.

“ Le 27 juillet 1713, à quatre heures après midi, dit l'annaliste, le tonnerre tomba sur notre église ; ce qui mit la communauté dans le plus grand effroi. La sœur Sainte-Agnès, sacristine, l'entendant rouler, pensa l'éloigner en sonnait la cloche ; mais, voyant qu'elle ne réussissait pas, elle jugea prudemment qu'il fallait chercher un lieu de sûreté, et elle alla s'agenouiller sur le marche-pied de l'autel. L'orage parut un instant se dissiper, et chacun se croyant hors de danger bénissait son sort, lorsque soudain la foudre éclata sur le clocher qu'elle brisa entièrement. Ce fut le prélude de l'épouvante. Le tonnerre perça le retable, enleva la dorure du tabernacle et du gradin, déchira une nappe, brûla l'autre, entra dans le tabernacle, renversa les saintes hosties sur le corporal, noircit le soleil, ouvrit la porte de la custode et sortit pour venir frapper la sacristine qui n'avait pas laissé son



poste. Elle sentit un coup près de l'oreille, reçut dans le dos l'empreinte d'une croix, et une brûlure à la jambe ; puis elle fut jetée dans un coin du sanctuaire, tandis qu'un de ses souliers alla rouler à la porte de l'église.

“ Plusieurs religieuses s'étaient réfugiées au chœur ; là aussi le tonnerre exerça ses ravages ; il arracha, en le déchirant, le rideau de la grille, et porta très loin une autre grille de fer qui était à la croisée de la sacristie. Le mortier qui était à cette fenêtre, fut appliqué en plusieurs endroits du plafond, et n'en put être détaché qu'avec un grand travail. Le fluide électrique entra encore dans une armoire où étaient plusieurs tableaux dont il gâta les cadres ; il mit en morceaux une croisée de la salle, cassa des flacons dans l'apothicairerie, tira la liqueur des autres sans les endommager, et sortit par une brèche qu'il fit à une porte de chêne, épaisse de six pouces qui ouvrait dans le cloître ; tout cela fut fait dans un clin d'œil.

“ La sœur Sainte-Agnès, que l'on croyait plus morte que vive, n'avait été que légèrement brûlée ; elle ressentit pendant trois jours des douleurs universelles dont elle guérit en peu de temps. L'épaisse vapeur de soufre qui s'était répandue dans la maison, et surtout dans l'église, fut deux heures à se dissiper.

“ On travailla incessamment à réparer les brèches que le tonnerre avait faites à nos bâtiments ; mais le clocher ne put pas être restauré aussi promptement que le désirait M. Boucher, qui attendait monseigneur.”



## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

1713-1715

En même temps, préparez-moi aussi un logement : car j'espère que, par vos prières, je vous serai donné *encore une fois*.

Philé., 22.

Announcez la parole... Soyez vigilant ; portez-vous à toute sorte de travaux ; faites l'œuvre d'un évangéliste ; remplissez votre ministère.

II Tim., IV, 2 et 5.

“ Nous voici, dit l'annaliste, arrivées à l'heureuse époque, qui, depuis treize ans, faisait l'objet de nos vœux. Le 17 août 1713, à cinq heures du matin, comme on ouvrait la porte de l'hôpital, on vit venir deux émissaires qui semblaient, par précipitation, vouloir se disputer à qui arriverait le premier. L'un était envoyé par M. Bégon intendant, et l'autre, par quelques amis pour nous apprendre que des personnes étaient arrivées à Québec avec commission d'annoncer monseigneur de Saint-Vallier ; il venait dans un petit vaisseau appelé *la Manon*, et n'était qu'à une petite distance du port !... Il serait impossible d'exprimer la joie que nous causa cette nouvelle.

“ Tous les citoyens de la ville, qui touchaient au moment de jouir de la présence de leur premier pasteur, donnèrent des marques de la plus vive allégresse. Le vent n'étant pas favorable, ils craignaient de ne pas le voir arriver assez tôt, au gré de leurs désirs. Ils firent immédiatement équiper un bateau du roi ; plusieurs personnes y embarquèrent, entre autres deux prêtres et deux jésuites, pour aller au devant de Sa Grandeur, et lui témoigner leur joie au nom de tout son peuple. Vers trois heures après-midi, on vit revenir le même bateau : — cette fois il portait le vénérable évêque. Dès qu'on l'aperçut, on le salua par une décharge de tous les canons du fort et des



vaisseaux de la rade. M. de Vaudreuil, gouverneur général, M. Bégon, intendant, les magistrats, l'état-major, le clergé séculier et régulier, se trouvèrent au débarcadère.

“ M. Joseph de la Colombière, archidiaque, et M. l'intendant complimentèrent le prélat ; il leur répondit en peu de mots avec cette facilité gracieuse qui lui était naturelle.

“ Toute la ville s'empressa de témoigner à son évêque sa joie et sa vénération : les rues et les maisons ne pouvaient contenir la foule de ceux qui voulaient le voir. Il ne voulut pas se servir du carrosse qu'on lui avait amené ; et l'on peut dire qu'il fut porté à la cathédrale sur les ailes de l'amour de son peuple, au son des cloches, de l'artillerie, des hautbois et des tambours.

“ Tous ces honneurs qu'on lui rendait à l'envi, lui étaient à charge ; mais ce qui le flattait infiniment, c'était de voir briller sur toutes les figures la plus vive allégresse : cela répondait si bien aux sentiments de son propre cœur.

“ Dès que le prélat fut entré dans l'église, on entonna le *Te Deum*. Monseigneur fit un discours bref, mais si touchant qu'il n'y eut personne qui ne répandit des larmes ; il donna ensuite la bénédiction du très saint sacrement ; et tous se retirèrent faisant l'éloge de leur illustre pasteur, et lui souhaitant autant d'années qu'aux anciens patriarches.

“ Ce soir-là, monseigneur, accompagné de quelques membres du clergé, alla prendre le souper chez M. de Vaudreuil. Le lendemain, il célébra le saint sacrifice à la cathédrale où il y eut un grand concours de peuple. Tous admiraient l'esprit intérieur avec lequel il paraissait à l'autel. L'après-midi fut employée à visiter les communautés religieuses de Québec, et le prélat donna partout des marques de la plus affectueuse bonté.

“ Notre communauté avait un désir infini de voir son saint fondateur, mais elle n'eut cette consolation que le troisième jour. Il se déroba alors aux visites et partit secrètement pour son HÔPITAL GÉNÉRAL. Vers quatre heures de l'après-midi, des personnes postées aux fenêtres des salles, aperçurent de loin le carrosse de Sa Grandeur. Aussitôt nous envoyâmes à sa rencontre tous les pauvres capables de marcher, sachant bien que c'était là ce qui pouvait lui donner le plus de satisfaction.

“ Dès que le prélat les vit, il descendit de voiture, les bénit, les releva, et les embrassa avec une tendresse qui marquait bien qu'il



considérerait Jésus-Christ en leurs personnes. Il assura ces pauvres vieillards qu'ils seraient désormais les objets de son attention et de ses soins, ajoutant qu'il allait fixer sa demeure parmi eux ; et qu'il serait tous les jours à même de les voir, de les instruire, de les consoler et d'adoucir leurs maux. Ces pauvres gens étaient étonnés et ravis d'un tel accueil. Monseigneur marcha avec eux le reste du chemin, et ce fut avec ce cortège qu'il arriva à la porte de l'église. La communauté l'attendait dans le vestibule. M. Boucher, notre chapelain, le complimenta sur son heureux retour dans son diocèse, et lui exprima la joie que causait sa présence à tous les membres de cet établissement.

« Sa Grandeur étant entrée dans l'église, M. Boucher entonna le *Te Deum* qui fut continué par les religieuses. Monseigneur passa quelques instants dans un profond recueillement au pied de l'autel ; il entra ensuite à la salle de communauté ; il donna de grandes marques d'intérêt à toutes les religieuses, s'enquit de leurs noms de famille et de religion, puis, suivant le penchant de son cœur, il nous parla du bonheur de ceux qui servent Dieu avec fidélité. De là il se rendit aux salles pour voir ceux des pauvres qui, à cause de leurs infirmités, n'avaient pu aller à sa rencontre. Il les consola et les encouragea à souffrir en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ pour mériter une félicité éternelle.

« Monseigneur témoigna ensuite le désir de voir l'appartement que nous lui avions fait préparer. Il le trouva de son goût, parce qu'il n'y avait ni tapisseries, ni meubles de prix. Des murs blanchis, des sièges très communs et des images de papier, une petite bibliothèque, un lit d'une étoffe fort grossière,—voilà la magnificence du logement que son esprit d'humilité et de pauvreté lui fit préférer à d'autres plus commodes et plus convenables à sa dignité. Il nous dit qu'il en prendrait possession à l'instant si la visite de ses chères ouailles ne lui réclamait encore quelques jours ; il nous dit encore que, quoique son arrivée eût été vraiment triomphale au milieu de son peuple, qui lui avait donné mille bénédictions, rien ne lui avait fait éprouver une satisfaction aussi vive que la joie extraordinaire que montraient ses chères filles et ses pauvres. »

Monseigneur passa huit jours à Québec. Ce fut une fête continuelle. Grands et petits eurent le bonheur de le voir dans leurs maisons. Il n'y eut pas une seule famille qu'il ne visitât, et les plus pauvres furent celles à qui il donna plus de marques de bonté. Le



dernier jour, il administra dans la cathédrale le sacrement de confirmation à un grand nombre de personnes de tout âge ; il prêcha en cette occasion avec tant de force et de suavité qu'il tira les larmes de tout son auditoire. Après la cérémonie, qui ne finit qu'à une heure de l'après-midi, il alla prendre le dîner chez les messieurs du séminaire. Là, en présence de tous les membres du clergé, il exposa la résolution où il était de ne pas occuper son palais épiscopal <sup>1</sup>. Ses revenus étant très modiques, il ne se croyait pas en état de soutenir une telle dépense. Il venait de perdre considérablement par la déduction des rentes sur l'hôtel de ville ; les constructions commencées depuis quelques années à l'HÔPITAL GÉNÉRAL étaient coûteuses, et se faisaient à ses frais ; et il ne pouvait abandonner cette œuvre dont il était le fondateur et le seul bienfaiteur. Les religieuses ursulines des Trois-Rivières avaient, elles aussi, grand besoin de ses attentions. Il était endetté en France de plus de vingt-cinq mille francs pour des effets qu'il avait achetés pour les distribuer aux pauvres ; il prévoyait, en outre, qu'il serait dans la nécessité de contracter de nouvelles dettes après avoir fait la visite de son diocèse. Toutes ces raisons l'obligeaient à user personnellement d'une stricte économie, et pour cela il était dans l'intention de se retirer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ces messieurs durent se rendre à l'avis du prélat ; il fut conclu qu'il aurait une chambre réservée au séminaire, pour s'y retirer quand ses affaires l'appelleraient à la ville.

Le jour même de cette conférence il vint prendre possession de son appartement. Plusieurs prêtres accompagnaient Sa Grandeur ; parmi eux se trouvait M. des Maizerets qui, en sa qualité de supérieur, avait pris un soin tout particulier de la communauté. Il la remit aux mains de monseigneur qui le remercia de son dévouement, et des bontés de père qu'il avait eues pour les pauvres de son hôpital.

La joie des religieuses fut au comble quand elles virent au milieu d'elles leur vénéré fondateur. L'église resta parée plusieurs jours comme aux fêtes solennelles, et pendant ce temps il y eut un concours extraordinaire à la messe que célébrait monseigneur.

Des voyages longs et pénibles, de graves maladies, des contradictions étranges, des anxiétés cruelles, des peines amères et cuisantes, cinq années de captivité, treize années d'une sorte d'exil... tant d'é-

1. M. Bégon, arrivé en 1712 pour remplacer MM. Raudot, faisait, avec sa famille, sa demeure à l'évêché depuis le mois de janvier 1713, époque à laquelle un désastreux incendie avait réduit en cendres la demeure des intendants.



preuves réunies ont laissé sur la personne du vénérable prélat des effets sensibles. Ceux qui l'ont connu autrefois, dans la vigueur de l'âge et la plénitude de sa force, sont péniblement affectés en contemplant aujourd'hui ses traits et tout son extérieur profondément altérés. Mais loin de prendre un repos devenu, ce semble, nécessaire, il se met tout de suite à l'œuvre en faveur de ses chères ouailles. Dans un corps affaibli par la souffrance, sous la couronne de cheveux blancs qui orne son front, le vertueux pontife conserve l'énergie incomptable que nous l'avons vu jadis déployer en tant de circonstances. Semblable à la vapeur longtemps comprimée, et qui, une fois mise en jeu dans les conditions voulues, opère des prodiges dans l'ordre naturel, le zèle apostolique du pieux prélat, contenu pendant des années dans des bornes trop étroites, va maintenant s'exercer avec un développement et une force qu'aucun obstacle ne pourra ni entraver, ni ralentir.

L'évêque de Québec avait emmené avec lui de France un petit nombre de prêtres, et il n'ignorait pas que quinze ou seize autres ecclésiastiques attendaient à la Rochelle une occasion favorable de prendre la mer. Quelques-uns d'entre eux appartenaient à la société de Saint-Sulpice; quelques-uns, à la compagnie de Jésus; et les autres, au nombre de huit, étaient du clergé séculier. Monseigneur de Saint-Vallier prévoyait bien que ce renfort ne suffirait pas pour combler les vides du sanctuaire, et ce fut pour son cœur une joie sensible de pouvoir conférer tout de suite les ordres sacrés à plusieurs jeunes clercs qui, au séminaire aussi bien que chez les jésuites et les récollets, attendaient, depuis longtemps, dans une sainte impatience, l'imposition des mains du pontife. Il eut dès lors la consolation de pourvoir aux besoins spirituels des paroisses et des missions les plus abandonnées, et il prit de sages mesures pour que tous les autres lieux encore dépourvus de prêtres fussent secourus efficacement, jusqu'à ce qu'il lui fût possible d'y placer des curés ou des missionnaires.

Son empressement pour le bonheur de son troupeau ne lui permettait aucun délai: il ne put laisser passer la saison d'automne sans se mettre en route pour visiter plusieurs paroisses des environs de Québec, et quelques-unes de celles de la rive sud et de la rive nord en descendant le fleuve. Il partit, accompagné de deux prêtres, qui partagèrent l'extrême fatigue de ce voyage. Dès les trois heures du



matin on trouvait le prélat à l'église ; il entendait les confessions et accueillait tous ceux qui venaient à lui, jusqu'à l'heure de sa messe. Après avoir donné la confirmation, le pasteur bénissait une fois encore ses ouailles chéries ; puis il repartait pour aller porter aux autres brebis de son bercail les faveurs et les grâces dont l'évêque est le dépositaire sacré.

Monseigneur de Saint-Vallier mit à profit les intervalles de loisir qu'il eut pendant l'hiver pour faire la visite canonique dans les maisons religieuses de Québec. Nos mères de l'Hôtel-Dieu, nos mères ursulines virent tour à tour au milieu d'elles leur vénéré pasteur. " Son ardente charité ainsi que son zèle s'étendit encore plus particulièrement sur notre communauté : il voulut lui-même nous donner une retraite (probablement celle de la rénovation) ; il nous fit chaque jour deux discours, nous montrant, tantôt le malheur et la disgrâce d'une âme qui se livre à la tiédeur et au relâchement, tantôt l'importance de nos saints devoirs, et l'estime que nous devons faire des grâces de la vocation religieuse ; il traita ces sujets d'une manière si pathétique, que ses paroles produisirent dans les cœurs une sincère résolution de se renouveler dans l'exacte observance des règles et des constitutions, et dans la pratique des vertus qui conviennent à des épouses de Jésus-Christ. Ce fut à peu près vers le même temps qu'il nous donna pour confesseur le R. P. Duparc, jésuite, homme d'une haute vertu, et très propre à conduire les âmes dans les voies de la perfection évangélique.

" L'attention du prélat s'étendit encore sur les besoins spirituels des personnes de notre hôpital : il ordonna d'abord que le règlement qu'il avait fait pour leur usage fût exactement gardé, en attendant que ses occupations lui permissent de travailler plus efficacement à leur réforme et à leur sanctification ; il ne tarda pas à leur donner, à elles aussi, les exercices d'une retraite qui produisit des fruits admirables. Le prélat était alors convalescent d'une douloureuse maladie, dont il avait ressenti les premières atteintes à la suite d'une cérémonie religieuse très longue et très fatigante : celle de la bénédiction de quarante pierres d'autel. Comme on le pressait de se ménager et de prendre quelque repos :—" Ne serais-je pas trop heureux, répondit-il, de mourir au milieu des travaux entrepris pour la gloire de Dieu ! "

Dès le commencement de janvier, au milieu de la saison la plus rude, et quoiqu'il souffrit encore des effets de la maladie dont il vient



d'être parlé, on le vit reprendre le cours de ses visites. S'il revint à Québec à l'approche du carême, ce ne fut que pour s'exercer à un autre genre d'apostolat. Il inaugura dans la cathédrale la carrière de la pénitence en distribuant de sa propre main les cendres à un peuple nombreux ; il ne se contenta pas d'exhorter les fidèles à observer exactement le précepte du jeûne, il leur en donna l'exemple, en jeûnant lui-même très rigoureusement pendant toute la sainte quarantaine.

A peine le fleuve fut-il débarrassé des glaces, que le prélat se mit de nouveau en route dans la direction des Trois-Rivières et de Montréal. Qu'on se figure une fois encore les difficultés et les dangers de cette navigation de soixante lieues, avec les moyens de transport dont on pouvait disposer à cette époque. Mais quelque peine qu'eût à endurer, en ces rencontres, monseigneur de Saint-Vallier, "il crut toujours, selon l'expression de nos annales, avoir acheté à vil prix le plaisir de se trouver au milieu de ses ouailles, et celui de les instruire, de les consoler, de les encourager, de les secourir."

Lorsqu'on apprit aux Trois-Rivières que l'évêque était proche, le gouverneur et les personnes les plus distinguées vinrent au-devant, lui présenter le respect et la soumission de tous les habitants de cette petite ville ; on y mit les troupes sous les armes, et on fit tirer le peu d'artillerie qui se trouvait dans la place. C'est de cette sorte que monseigneur fut conduit à l'église paroissiale. Après le chant du *Te Deum*, il fit au peuple un discours qui ne dura qu'un quart d'heure ; il donna ensuite sa bénédiction, et promit de faire une visite particulière dans chaque famille. M. le gouverneur le conduisit chez lui où il lui présenta à souper. Le prélat, qui était préoccupé du désir de voir sa chère communauté d'ursulines, s'y rendit dès le soir même. On le reçut à la lumière des flambeaux, et avec toute la satisfaction que peuvent éprouver des cœurs reconnaissants en revoyant leur fondateur et leur père. Le prélat eut la consolation de voir que ses desseins pour le soulagement des pauvres malades, étaient admirablement secondés par le zèle et la charité des religieuses, sans que, pour cela, elles s'appliquassent moins aux fonctions propres de leur institut en faveur de la jeunesse. Il leur donna de grandes preuves d'intérêt pour le spirituel comme pour le temporel, leur laissant des marques non équivoques de sa libéralité. Elles s'estimèrent heureuses pour leur part de lui offrir l'hospitalité pendant les douze jours qu'il s'arrêta aux Trois-Rivières. Quel bonheur pour chaque famille de recevoir



tour à tour leur saint pontife ; quelle joie surtout pour les malades, pour les pauvres, pour les affligés, de recueillir sur ses lèvres des paroles d'encouragement, de consolation, de paix et d'espérance !

Au moment où il allait diriger ses pas vers une autre localité, le prélat s'aperçut qu'il ne lui restait presque rien des douze mille livres dont il s'était nanti pour le voyage : sa seule ressource fut d'emprunter une somme de dix mille livres. Il n'avait fait que fort peu de chemin, lorsqu'un orage des plus violents l'obligea de chercher un abri sous le premier toit qu'il lui fut possible d'atteindre. C'était une chaumine isolée ; y étant entré tout *pénétré de pluie*, il y trouva des misères bien dignes de ses pieuses profusions. Là habitait une pauvre veuve, chargée de cinq enfants en bas âge, et dans la dernière pauvreté, sans pain, sans feu... A cette vue, le cœur si tendre du bon prélat fut ému de compassion ; après avoir caressé ces petits innocents, à l'exemple du divin Sauveur, il leur distribua les rafraichissements que les religieuses ursulines avaient préparés pour son voyage ; il fit à la mère une aumône proportionnée aux besoins de sa famille ; il la consola et lui donna des instructions sur la manière de rendre ses croix méritoires pour l'éternité. Quelque reconnaissance qu'eût cette pauvre femme pour son bienfaiteur, elle ne put la lui témoigner autrement qu'en lui offrant, ainsi qu'aux ecclésiastiques de sa suite, un peu de paille pour s'y reposer pendant la nuit. Ils acceptèrent avec satisfaction, surtout monseigneur ; le prélat aimait à répéter dans la suite que cette chaumière avait eu des charmes pour lui, à cause de sa ressemblance avec l'étable de Bethléem.

A Montréal, de même qu'à Québec et aux Trois-Rivières, la population se porta à la rencontre de son premier pasteur avec des démonstrations extraordinaires de joie. " Il en témoigna sa reconnaissance dans un discours qu'il fit après le chant du *Te Deum*. Il fut conduit chez le gouverneur et ensuite chez les messieurs de Saint-Sulpice, où lui avait été préparé un appartement qu'il occupa tout le temps de son séjour à Ville-Marie. Dès le lendemain de son arrivée, il commença ses visites dans les communautés auxquelles il donna toutes les preuves de sa tendresse paternelle ; il donna aussi des marques de son affection à tous les citoyens par ses visites, ses largesses et son zèle pour leur sanctification.

" Apprenant que la traite d'eau-de-vie avec les sauvages était la cause funeste des désordres qui régnaient en cette ville, il monta en



chaire et parla avec la fermeté dont il était capable lorsque la circonstance l'exigeait, assurant son peuple que si les coupables se rendaient sourds à la voix de l'exhortation, il se servirait de l'autorité qui lui était confiée pour faire observer la loi de Dieu."

Le retour du pontife dans sa ville épiscopale, au mois de septembre, fut marqué par de nouvelles réjouissances. " Nous eûmes le bonheur de le voir à l'autel le jour de notre fête titulaire, revêtu du magnifique ornement de drap d'or, don de Louis XIV à la cathédrale de Québec, et que le prélat avait apporté de France l'année précédente ; il officia pontificalement assisté de tout son clergé qui chanta la messe en musique. M. J. de la Colombière, excellent prédicateur, fit un sermon sur les merveilles du sacré nom de Marie. Monseigneur en fut d'autant plus flatté qu'on y faisait hommage à la Mère de Dieu, dont il était le plus zélé et le plus fidèle serviteur ; mais l'orateur faillit tout gêner en mêlant à son discours l'éloge de l'évêque, qu'il montra comme retraçant vivement l'image du souverain Pasteur, par son zèle pour le salut des âmes.—" Vous m'avez chargé de confusion, lui dit ensuite le prélat, et je ne vous pardonne qu'à la condition qu'il ne vous arrive jamais de tenir sur mon compte de pareils propos." —M. de la Colombière se vit contraint d'en faire la promesse."

Dans le cours de l'année 1715, monseigneur de Saint-Vallier reçut des lettres de la Louisiane et du Cap-Breton ; elles lui apprenaient que l'irréligion régnait en ces endroits si éloignés, mais appartenant à son diocèse ; il s'affligea de n'avoir pas visité ces peuples, et forma la résolution de se mettre en chemin pour aller travailler en personne à leur réforme et à leur salut. Il ne se désista de son projet que sur les instantes prières des messieurs du clergé, qui prirent la liberté de représenter fortement à Sa Grandeur les dangers de deux entreprises aussi pénibles que hasardeuses ; il députa donc vers ces régions lointaines des grands vicaires et des missionnaires munis d'instructions spéciales et pressantes. Mais s'il se vit obligé de restreindre ainsi son zèle, ce ne fut pas sans en ressentir une douleur profonde.

Afin de n'avoir à se reprocher, devant Dieu, la négligence d'aucun des moyens mis à sa disposition pour procurer le bien de son immense diocèse, monseigneur de Saint-Vallier écrivit en France par les premiers vaisseaux pour faire connaître à son coadjuteur le triste état de la religion en ces lieux-là, et pour le presser de venir sans



retard au secours des âmes ; mais les années se passèrent sans que l'on vît apparaître sur les rivages de l'Amérique monseigneur François Duplessis de Mornay. Quoique demeurant en France, il assumait néanmoins le gouvernement de l'Église de la Louisiane, en qualité de grand vicaire de l'évêque de Québec. Comme il appartenait à l'ordre des capucins, il donna, nous dit M. l'abbé Ferland, la desserte de la Nouvelle-Orléans à des religieux de sa congrégation qui en demeurèrent longtemps chargés.

Le Canada reçut vers ce temps la visite d'un personnage mystérieux, fort singulier dans ses allures, et affectant une grande austérité de mœurs. Il se retira dans une campagne éloignée<sup>1</sup>, où il vécut en solitaire et se fit révérer comme un saint. Peu ébloui par ces dehors séduisants, et soupçonnant le loup déguisé sous les apparences de la brebis, monseigneur de Saint-Vallier manda à l'étranger de se rendre auprès de lui ; mais la soumission aux autorités légitimes ne comptait pas parmi les vertus du pieux anachorète ; il sut éluder l'ordre de l'évêque, et persévéra dans sa manière de vivre jusqu'à ce qu'un incendie, en ruinant sa cabane, le força à prendre le chemin de Québec. Cependant on avait appris dans l'intervalle qu'il se nommait dom George-François Poulet ; qu'il était prêtre et bénédictin ; qu'il s'était enfui de son convent et avait passé les mers dans l'espérance de professer en toute liberté, dans les forêts du nouveau monde, les doctrines du jansénisme dont il était fortement imbu. Monseigneur de Saint-Vallier, qui avait toujours été en garde contre ces pernicieuses erreurs, et qui avait accepté et fait publier dans son Église la bulle *Unigenitus*, n'eut garde d'encourager dans sa révolte le moine réfractaire. Afin qu'il pût être reconnu pour ce qu'il était, et pour l'empêcher d'en imposer par ses discours aux personnes peu éclairées et peu déifiantes, le zélé pasteur le força de reprendre l'habit de son ordre, et le renvoya en Europe par les premiers vaisseaux : il avait passé quatre ans en ce pays.

C'est à propos de ce fait que le père de la Chasse s'écrie dans l'oraison funèbre du prélat : « Vous savez comme il se déclara toujours hautement pour la foi orthodoxe, dans les temps mêmes les plus critiques, dans les jours de tentation et d'épreuve ; vous savez comme il se tint inviolablement attaché aux décisions du saint-siège ; avec

1. Notre récit ne désigne pas autrement l'endroit, mais on lit dans l'Histoire de l'Hôtel-Lieu par la mère Juchereau de Saint-Ignace, que ce fut à Kamouraska.



quel respect il reçut toujours, et fit recevoir de tout son diocèse, tout ce qui en était émané. Je ne dis rien de l'hérésie : vous n'ignorez pas l'horreur qu'il eut toujours de ce monstre ; et comment, l'ayant une fois aperçu qui venait de surgir sur ces bords pour infecter son diocèse, le vertueux prélat ne se donna pas un moment de repos qu'il ne l'eût frappé de sa houlette, qu'il ne l'eût contraint de fuir, de rebrousser chemin, de se replonger presque aussitôt dans la mer qui, je ne sais par quelle bizarre aventure, l'avait vomie sur ce rivage."

Le même père de la Chasse rapporte encore, comme témoin oculaire, un trait que nous ne saurions omettre ici : "J'ai eu, dit-il, l'honneur d'assister à une conférence où l'on mit tout en œuvre et en usage pour faire approuver à monseigneur de Saint-Vallier la traite d'eau-de-vie ; on lui représenta fortement les raisons les plus plausibles pour le faire consentir à ce qu'on la permît chez les sauvages. Le saint évêque, qu'une longue expérience n'avait que trop instruit que rien, en effet, ne sera jamais plus pernicieux au bien de la religion et de la colonie que le libre commerce de cette boisson enivrante, crut devoir être ferme en cette occasion et il le fut. On crut (tant il s'anima) voir et entendre dans sa personne le saint pontife Éléazar qu'on voulait, sous des raisons apparentes, induire à manger des viandes défendues. On eut beau disputer, on eut beau le presser, jamais on n'en put rien obtenir que cette sentence mémorable, qui fit si bien ressortir la grandeur de son courage et la fermeté de son zèle : — "Voulez-vous donc, lui dit-on, faire perdre ce pays au roi de France, le livrer à nos voisins qui, donnant aux sauvages autant d'eau-de-vie qu'ils en veulent, vont les attirer tous à eux, et mettront ensuite, avec eux, toute cette colonie en combustion ?..."

"Voulez-vous, répondit le saint pontife, voulez-vous que nous conservions ce pays au roi de France en offensant le roi du ciel ?... Notre monarque a trop de piété pour vouloir être maître du Canada, s'il n'en peut être maître qu'à cette condition. D'ailleurs, si les sauvages, à qui nous devons toujours refuser ce que nous ne pouvons leur accorder sans péché, nous mettent à mort, ah ! ne vaut-il pas mieux que nous mourions innocents que de vivre coupables !..."



---



---

 CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

1713-1725

Bienheureuses celles qui l'ont connu, et qui ont  
été honorées de son amitié.

Eccli., XLVIII, 11.

Soyez l'exemple des fidèles, dans la parole, dans  
la manière d'agir, dans la charité, dans la foi,  
dans la chasteté. I Tim., IV, 12.

Les annales du monastère rendent compte en ces termes de l'élection triennale de 1714 : “ Désirant donner à notre illustre fondateur des marques de notre confiance, nous le priâmes de nous choisir lui-même une supérieure, persuadées que celle qui nous serait présentée par un père si tendre, ne pourrait manquer de nous être chère. Il acquiesça pour cette fois à notre désir : le 4 mai il se rendit à l'église, et en présence du père Duparc, notre confesseur, il nomma la mère Angélique Hayot de Saint-Joseph, première professe de cette communauté, pour remplacer la mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine dont les deux triennats étaient expirés. Après le chant du *Te Deum* et les autres cérémonies prescrites, Sa Grandeur nomma les principales officières comme suit :

“ La mère Sainte-Madeleine, assistante et maîtresse des novices ;

“ La mère Geneviève Juchereau Duchesnay de Saint-Augustin, hospitalière ;

“ La mère Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste, dépositaire ;

“ Les mères Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès et Catherine Maufait de Saint-Hyacinthe, discrètes. ”

Les autres membres de la famille religieuse étaient les mères Madeleine Lenoir-Rolland de Saint-Ignace, Marie-Anne Maufait de Saint-Pierre, Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus et Charlotte Foucault de la Croix. La sœur



Marie Chorest de Saint-Paul, première professe converse, secondait admirablement le zèle et l'activité de la sœur Madeleine Bacon de la Résurrection.

Avant de se mettre en route pour la visite du diocèse, monseigneur de Saint-Vallier avait chargé M. Boucher de faire travailler au bâtiment du côté de la rivière. Cette aile fut terminée vers l'automne de 1714, et procura la commodité de plusieurs offices : un dépôt, une dépense, une apothicairerie, une salle pour la communauté, une autre salle pour le noviciat. Pour joindre le nouveau bâtiment à celui des récollets, Sa Grandeur fit construire, l'année suivante, au prix de deux mille cinq cents livres, une aile en forme de pavillon : ce qui donna deux cellules dans le second étage et agrandit la boulangerie. Les précédents travaux étaient montés à la somme de quarante-cinq mille livres.

Le prélat avait trouvé dans sa bonne ville de Québec quelques désordres bien propres à le faire gémir. Après avoir pris l'avis de son conseil, il résolut de faire venir dans une des salles de notre hôpital les malheureuses victimes du vice ; et il eut la consolation de voir le plus grand nombre de ces âmes égarées revenir à Dieu par une sincère pénitence, et mener dans la suite une vie chrétienne. Dans les avis qu'il donnait aux religieuses chargées de les instruire, il recommandait avec instance de leur inculquer une tendre dévotion envers la Reine des anges, miroir de pureté sans tache, modèle de toute sainteté, puissante médiatrice des pauvres pécheurs. Quand il jugeait ces personnes bien affermiées dans leurs bonnes résolutions, il leur procurait les moyens de vivre honnêtement. Il en maria plusieurs à des soldats, ce qui lui attira quelques démêlés avec le gouverneur, mais il soutint sa cause, en s'appuyant d'une ancienne permission obtenue de Louis XIV.

Il manquait encore en ce pays un lieu où l'on pût recevoir et traiter les personnes atteintes d'aliénation mentale ; monseigneur de Saint-Vallier fit bâtir pour cela auprès de son hôpital une maison de petites dimensions ; il en dirigea lui-même les travaux, et les pressa de telle sorte qu'en fort peu de temps on put y loger quelques sujets, au grand soulagement des familles dont les membres étaient affligés d'une manière si fâcheuse. Monseigneur fit encore retirer dans cette maison plusieurs femmes pécheresses, que sa douceur n'avait pu gagner à Dieu et à la vertu : on les y tenait renfermées dans des cellules séparées.



Dans le temps que monseigneur de Saint-Vallier faisait ces dépenses pour notre établissement, il était loin de négliger les autres bonnes œuvres : les histoires de toutes les communautés religieuses en font foi. Pour ne rapporter ici qu'un seul exemple de sa libéralité, nous le voyons en 1715 ajouter une aile au couvent des ursulines des Trois-Rivières. "Comme on ne bâtit en cet endroit qu'à très grands frais, n'y ayant là ni pierre ni chaux, Sa Grandeur voulut y aller, et voir à combien pouvait monter cet ouvrage. Son voyage ne fut que de quinze jours, et ce fut une grande joie pour ses chères filles ursulines de voir leur fondateur, et une surprise à son arrivée qui n'avait point été annoncée. Il fournit tout à cette entreprise et leur donna des marques de sa bonté paternelle."

Pendant le séjour du prélat aux Trois-Rivières, une demoiselle de noble maison vint se jeter à ses pieds. Elle déclara que depuis longtemps son désir était de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse, et elle supplia le charitable pasteur de l'aider à effectuer son dessein, car la fortune de ses parents n'était pas en rapport avec leur condition. Celle qui faisait une si humble démarche était Marie-Joseph, fille de Jean Amador Godfroy de Saint-Paul, écuyer, et de madame Françoise Le Pelé. Le père Joseph qui la présentait en rendit un bon témoignage ; il dit, entre autres choses, que Mlle de Saint-Paul allait soigner et veiller les malades dans leur petite ville,—éloge très propre à intéresser le prélat en faveur de l'aspirante. Elle partit sur le champ pour Québec avec une lettre adressée à la mère supérieure de notre maison. Monseigneur y marquait que, vu les excellentes qualités de cette demoiselle et son amour pour les pauvres, il souhaitait qu'elle fût admise au noviciat afin que l'on pût juger de sa vocation. Il s'engageait à lui donner sa dot et tout ce dont elle aurait besoin. Avec une telle recommandation, elle fut reçue du chapitre très agréablement le 26 juillet.

L'évêque lui-même arriva quelques jours après en bonne santé. Il trouva à Québec plusieurs familles étrangères qui implorèrent son secours : elles venaient de l'Acadie, alors sous la domination des Anglais. Ces nouveaux maîtres molestaient les catholiques, sans tenir compte des stipulations du traité d'Utrecht qui leur assurait une entière liberté en matière de religion. Monseigneur de Saint-Vallier accueillit avec empressement les familles dont nous parlons ; il conçut une estime particulière pour des personnes qui avaient abandonné



leurs biens et leurs établissements, en vue de conserver leur foi ; il en plaça six dans son hôpital, et les recommanda d'une manière pressante aux soins des religieuses. Par son crédit auprès du gouverneur et de l'intendant, il obtint des terres pour les autres, ce qui n'empêcha pas les aumônes qu'il leur distribua. Il avait une singulière affection pour les peuples de ces contrées, parce qu'il leur trouvait, disait-il, une heureuse simplicité et une grande docilité pour la pratique des vertus. Afin de maintenir parmi eux la foi et les pratiques religieuses, il choisit des missionnaires pleins de zèle et les envoya travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Il écrivit aussi à la cour, pour faire savoir au roi et au ministre la violation que l'on faisait des traités dans la péninsule acadienne, et pour les engager à y porter remède.

Nos mères de l'Hôtel-Dieu avaient un grand désir de voir de leurs yeux les nouvelles constructions de Notre-Dame des Anges, et toutes les améliorations que le prélat fondateur, de concert avec les premières religieuses, avait opérées pour le bien de l'œuvre. Elles demandèrent donc à monseigneur la permission de venir passer un jour au milieu de leurs sœurs de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, ce que le prélat accorda volontiers à la mère supérieure et à celles de ses compagnes qu'il lui plairait de choisir. " Sa Grandeur n'oublia rien pour qu'on leur fit une réception honorable ; il leur donna splendidement à manger dans sa salle, et dina avec elles ; quelques prêtres s'y trouvèrent ainsi que notre mère supérieure et plusieurs de la communauté. Tout se passa avec l'agrément qu'on pouvait souhaiter, et elles se retirèrent comblées des bontés de monseigneur. Peu de temps après, les révérendes mères ursulines obtinrent de Sa Grandeur la même permission, et vinrent passer une journée avec nous. "

Jalouses pour leur part de n'avoir rien à se reprocher sur le chapitre des convenances, les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, représentées par leur mère supérieure et quelques anciennes, rendirent peu après aux deux communautés de Québec leur aimable et gracieuse visite. En outre, nos mères de l'Hôtel-Dieu gardèrent chez elles un mois notre chère sœur Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, pour l'initier aux secrets de l'art de la pharmacie ; elles lui enseignèrent de plus, avec beaucoup d'affection et d'empressement, à faire des fleurs artificielles, et lui firent présent de tout ce qu'il fallait pour continuer à y travailler. Nos mères ursulines, de leur côté, rendirent un service



analogue à notre chère sœur Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus, en lui montrant à dorer à la colle et à broder en or et en argent.

Soit qu'elle ressentit le besoin d'une quiétude plus profonde que celle dont (à raison du petit nombre de sujets, et pour d'autres causes inévitables) il lui était donné de jouir dans la nouvelle fondation ; soit que la rencontre et la conversation de ses compagnes d'autrefois, eussent fait naître en son cœur le désir bien légitime de se réunir à sa première communauté, la mère Sainte-Madeleine, seule survivante des cinq religieuses de chœur venues ici de Québec, témoigna, en 1715, son intention de retourner au lieu qu'elle n'avait jamais cessé de chérir comme le berceau de sa vocation religieuse. Monseigneur de Saint-Vallier chercha à combattre cette résolution, car il avait pour la mère Sainte-Madeleine beaucoup d'estime. Les religieuses l'entouraient aussi d'amour et de respect, et étaient remplies de reconnaissance pour les services qu'elle avait rendus à la maison pendant une période de vingt-deux ans. Elles firent donc tout en leur pouvoir pour l'engager à rester au milieu d'elles. Aux questions qui lui furent faites pour connaître les motifs de son retour à l'Hôtel-Dieu, la mère Sainte-Madeleine répondit : " Je veux y mourir, " — assurant que d'ailleurs aucun chagrin, aucun mécontentement n'influaient sur sa détermination. Monseigneur de Saint-Vallier n'accorda qu'à regret son consentement ; la sœur de la Résurrection obtint la même permission ; elles firent leurs adieux à Notre-Dame des Anges le 28 avril.

La communauté de l'Hôtel-Dieu sut apprécier à leur valeur les excellentes qualités de la mère Sainte-Madeleine. Elle y fut élue en différents temps aux charges d'assistante et de maîtresse des novices. Il nous serait agréable de faire, en cet endroit, le récit des vertus qu'elle pratiqua pendant les vingt-quatre années qu'elle vécut encore ; mais les annales de l'Hôtel-Dieu, si riches d'ailleurs, présentent quelques lacunes à l'époque que nous traversons. Elle mourut le 7 janvier 1739, à l'âge de soixante-douze ans.

La sœur Marie-Madeleine Bacon, fille de Gilles Bacon et de Marie Tavernier, après avoir passé quelque temps à l'Hôtel-Dieu en qualité d'élève pensionnaire, était entrée au noviciat à l'âge de quatorze ans, comme religieuse de chœur. Quatre mois plus tard, 25 mars 1668, sa mère qui était restée veuve fort jeune, et qui n'avait encore que trente-cinq ans, demanda à être admise dans la même



communauté en qualité de sœur converse. Elle consentait volontiers à occuper dans la religion la dernière place, et à voir sa fille au-dessus d'elle. Il est à présumer que Marie-Madeleine ne partagea pas cet avis, et avec l'agrément de monseigneur de Laval et de tout le chapitre, il fut décidé qu'elle serait sœur converse comme sa mère. "Elles prirent l'habit ensemble, et firent profession le même jour. La mère prit le nom de Sainte-Monique, et la fille, celui de la Résurrection. Ce fut le père Jérôme Lalemant qui prêcha à leur cérémonie. Il prit pour texte de son sermon ces paroles du Lévitique (XXII, 28) : *On n'offrira point en un même jour la vache ou la brebis avec leurs petits*. Au commencement de son discours il fit des reproches aux religieuses de ce que, contre la loi de Dieu, elles immolaient dans un seul sacrifice la mère et l'enfant ; après avoir fort ingénieusement fait allusion à ces paroles de l'Écriture, il fit voir avec beaucoup d'éloquence que ce qui était défendu dans la loi écrite, était permis dans la loi de grâce, et qu'ainsi l'action de la fille et de la mère était fort louable ; il les exhorta ensuite à profiter d'une si grande faveur 1."

"Elles n'ont pas manqué de le faire," ajoute la mère Juchereau ; il fallait, en effet, que toutes deux eussent au cœur un grand esprit de sacrifice, pour consentir à une seconde immolation d'elles-mêmes plus douloureuse mille fois que celle qu'elles accomplirent au jour de leur profession religieuse ;— nous voulons parler de leur séparation lors de l'établissement de cette communauté en 1693. On ne voit point que l'une ou l'autre se soit récriée dans cette occasion contre l'ordre de la Providence ; mais brisant généreusement les liens que la nature et la religion avaient formés entre elles, la mère et la fille se dirent un adieu suprême.

La sœur de la Résurrection a partagé pendant vingt-deux ans les travaux et les privations de nos premières mères. C'est dire assez pour rendre son souvenir cher à toutes celles qui habitent cette maison. Nous regrettons pourtant qu'il ne nous soit parvenu aucun détail particulier sur ses bonnes qualités, sur sa vie humble et laborieuse ; et comme la vertu des parents rejait en quelque sorte sur leurs enfants, nous prenons plaisir à reproduire ici l'éloge que fait la mère Juchereau de la sœur Marie Tavernier de Sainte-Monique :

"Elle avait véritablement l'esprit de son état ; elle n'agissait que

1. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau de Saint-Ignace.



dans des vues de soumission et d'humilité ; elle était laborieuse, obligeante, paisible, obéissante et propre à tous les offices. Elle édifia grandement la communauté pendant sa dernière maladie, souffrant avec patience les douleurs qui l'accablaient, prenant les remèdes avec une généreuse mortification, quoiqu'elle souhaitât de mourir plutôt que de vivre. Elle témoignait tant de reconnaissance des services qu'on lui rendait, qu'elle paraissait toute confuse de l'empressement qu'on mettait à la soulager. Elle avoua à sa supérieure qu'elle s'occupait avec plaisir de la pensée de la mort ; que sa conscience était dans une grande paix ; qu'elle avait une entière confiance en Dieu, et qu'elle comprenait mieux que jamais le bonheur qu'il y a de vivre et de mourir sous l'obéissance. Sa mort arriva le 2 février 1700." La sœur de la Résurrection survécut vingt-sept ans à sa mère, et mourut à l'âge de soixante-neuf ans.

Au départ de M. Boucher en 1714, monseigneur de Saint-Vallier avait pris sur lui les fonctions de chapelain. Comme il s'informait de l'heure fixée pour la messe conventuelle, on lui répondit qu'elle se disait à sept heures, mais qu'on priait Sa Grandeur de ne pas s'y assujétir, à cause de ses nombreuses occupations : "Je vous ferai voir, mes chères filles, repartit le prélat, que, quand on aime l'ordre et qu'on s'est proposé l'exactitude, les affaires les plus multipliées ne sauraient en détourner, à moins que ce ne soit de ces choses qui arrivent rarement." Il se prescrivit donc de la dire à sept heures, et jamais on ne l'a vu y manquer, ni même retarder d'un moment. "Il ne se trouvera point, ajoutent nos annales, il ne se trouvera point de chapelain plus ponctuel ni plus exact." Aux plus rudes froids de l'hiver, il ne voulut jamais souffrir qu'on lui mit du feu sur l'autel ; il continua ainsi trois ans, et s'il consentit, après ce temps, à dire la messe dans une des salles pendant cette saison rigoureuse, ce ne fut que pour la commodité des pauvres infirmes.

Ceci nous amène à parler de la manière de vivre tout apostolique du vénérable évêque. On ne servait sur sa table qu'un seul plat de viande bouillie, avec du vin le plus commun ; c'était seulement quand il y avait des étrangers qu'on présentait d'autres mets, et monseigneur usait alors d'une sainte adresse pour ne pas y toucher, alléguant pour cela des raisons de santé. En carême il observait le jeûne le plus rigoureux ; pendant son unique repas, il faisait faire à haute voix quelque



sainte lecture ; et, joignant l'aumône à la piété et à la mortification, il faisait asseoir à sa table quelque pauvre à qui il servait toujours le meilleur morceau. En tout autre temps, cette première portion était envoyée aux salles. Deux fois l'année, à la fête de l'Épiphanie et le 25 janvier, jour anniversaire de son sacre, il présidait au dîner des pauvres, après avoir fait tous les frais du festin. En pareille occasion, les personnes les plus distinguées se faisaient un plaisir de prendre part à ce charitable exercice.

Le prélat se réduisit à n'avoir qu'une voiture des plus simples et des plus incommodes, dans laquelle il se trouvait exposé à toutes les intempéries de l'air. Il n'avait que deux serviteurs dont l'un lui servit plus tard de secrétaire, car il se priva après quelques années des services d'un ecclésiastique qui remplissait auprès de lui cet office. Deux habits de laine lui ont duré quinze ans : tout ce qui était à son usage portait l'empreinte de la simplicité et du dénuement que prescrit l'Évangile : il était magnifique seulement en aumônes.

Quand les devoirs de l'épiscopat ne l'appelaient pas ailleurs, le prélat ne cédait à personne sa place auprès des pauvres. Il les consolait dans leurs maladies, leur administrait les derniers sacrements, recueillait leurs derniers soupirs, disait la messe pour chacun de ceux qui mouraient, et quelque temps qu'il fit, allait lui-même au cimetière les inhumer.

“ Les fièvres malignes firent de grands ravages en ce pays pendant l'année 1718, et en moins de trois mois, dit l'annaliste, elles moissonnèrent dans l'hôpital le tiers de nos pauvres. Sa Grandeur montra alors ce que peut une ardente charité, car lorsque nous vîmes ces malades couverts de pourpre, nous craignîmes avec raison pour la santé de notre illustre prélat ; et, joignant nos instances à celles de tous les ordres de ce diocèse, nous le supplîâmes de prendre un chapelain, et de ne pas exposer une vie si précieuse à son peuple. Quelques personnes cherchèrent même à lui persuader que ces occupations étaient au-dessous de sa dignité. A cela il répondit : “ Je ne crains pas d'avilir mon sacerdoce en exerçant la charité tant recommandée par celui qui a adopté les pauvres pour ses membres ; quant à ma santé, il y a longtemps que je l'ai sacrifiée pour mon troupeau. ”— Il ne mit alors plus de bornes à son zèle. On le voyait sans cesse auprès des malades : aucun service n'était trop bas ou trop pénible pour lui. Il accommodait ces pauvres personnes dans leurs lits, il essuyait leurs sueurs, il



leur offrait les rafraîchissements qu'il croyait devoir leur faire plaisir. A ces exemples si persuasifs, il joignait de touchantes paroles : " Aimez les pauvres, disait-il sans cesse aux religieuses, — et que cet amour vous les fasse servir avec tendresse, comme vous serviriez Jésus-Christ. " — Aussi c'était à qui montrerait le plus de ferveur pour les devoirs de l'hospitalité ; et monseigneur témoignait une affection particulière à celles en qui il remarquait plus de zèle pour ce fatigant exercice. De là la parfaite estime qu'il fit toujours paraître pour la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin. Elle était hospitalière quand monseigneur revint de France, et elle attira aussitôt l'attention du prélat. Il la voyait avec satisfaction vaincre ses répugnances auprès des malades les plus dégoûtants ; panser les ulcères et les plaies, soigner les galeux et les teigneux ; et cela elle le faisait avec une allégresse qui témoignait assez de l'amour qu'elle portait aux membres souffrants de Jésus-Christ.

La charité de monseigneur de Saint-Vallier ne se bornait pas au nombre comparativement petit de ceux qui trouvaient asile dans son HÔPITAL GÉNÉRAL. Tous les pauvres qui recouraient à lui en recevaient quelques secours. Il avait donné ordre de ne renvoyer jamais aucun de ceux qui se présentaient pour demander l'aumône. Il les recevait dans sa chambre ; sa patience, sa douceur, son amabilité faisaient que tous approchaient de lui comme d'un père. Peu après son arrivée, il avait fait déposer dans un appartement de notre maison une quantité d'effets qu'il avait apportés de France ; ce lieu fut désigné sous le nom de magasin des pauvres. Il ne fallut que peu de temps pour épuiser ce fonds de réserve ; alors on vit le prélat vendre sa bibliothèque, puis le retable et autres objets faisant partie de sa chapelle épiscopale ; il eut enfin recours à son linge, à ses chaussures, et aux couvertures de son lit. On lui en donna d'autres, mais avec la marque de la communauté ; quant à son linge, on le remettait à son valet de chambre selon que la nécessité le requérait.

Au sujet de la vie privée du vénérable prélat dans son HÔPITAL GÉNÉRAL, et de sa tendresse pour les membres souffrants de Jésus-Christ, comme dans une foule d'autres cas, le précieux témoignage des contemporains, en appuyant et en particularisant les faits, sert à corroborer merveilleusement et fort à propos le récit simple et fidèle des pages monastiques.

" J'ai, nous dit M. l'abbé Fornel, à vous présenter un prélat



humble dans la grandeur, qui, par son humilité, son détachement, sa pauvreté, a fait l'honneur de son épiscopat, et a soutenu avec éclat la gloire de la mitre. Vous ne verrez point dans sa maison une nombreuse livrée, de superbes équipages, de riches ameublements, beaucoup de vaisselle d'argent, une table délicatement servie et avec profusion, ni tout ce qui accompagne un grand train. Tout cela est trop éloigné de son humilité : une table frugale, des habits très simples, une chambre qui n'a point d'autre ornement que la blancheur des murs : voilà tout ce qui accompagne l'extérieur du prélat. Ne vous semblait-il pas, le voyant venir de son HÔPITAL GÉNÉRAL, et entrer dans cette ville pour officier à la cathédrale, sans suite, sans équipage, seul le plus souvent, dans une très pauvre voiture, n'ayant d'autres enseignes pour le faire connaître que l'humilité et la pauvreté qu'il faisait triompher dans sa personne, — ne vous semblait-il pas voir le Sauveur du monde entrer en triomphe dans Jérusalem avec un semblable appareil ?

“ Il vous a semblé plusieurs fois qu'il aurait mieux convenu qu'il eût fait sa demeure dans le palais épiscopal qu'il avait fait bâtir, où il eût paru avec plus d'honneur et d'éclat ; mais son humilité lui avait fait choisir une retraite dans son HÔPITAL GÉNÉRAL, sans avoir égard à sa délicatesse, pour en faire le théâtre de ses humiliations. A cette vue il faut nous taire... et nous contenter d'admirer sa vertu qui le porta à se faire le chapelain, le seul aumônier d'un hôpital ; disant tous les jours la messe aux malades, les prêchant, les visitant, les consolant par sa présence, par ses exemples, par ses paroles. Qui pourrait dire avec quelle humilité il s'abaissait jusqu'à rendre toute sorte de services aux malades les plus dégoûtants ? Les confesser, leur administrer les sacrements, les exhorter à la mort, et les conduire à la sépulture : voilà quelles étaient ses fonctions ordinaires, qu'il a toujours exercées jusqu'à la fin de sa vie. Avouez que tout cela est héroïque et sans exemple pour un prélat.”

Si nous interrogeons sur le même sujet le père de la Chasse, il nous répondra par ces paroles :

“ Monseigneur de Saint-Vallier aimait les pauvres ; et, persuadé que Jésus-Christ est dans le pauvre, il les aimait tendrement. Que le temps ne me permet-il de vous le représenter tel que nous l'avons vu et admiré durant tant d'années... dans ce lieu qui sera un monument éternel de sa prodigieuse charité ! Non, ni les palais des rois, ni leurs



appartements superbes, ni leurs jardins délicieux, n'eurent jamais pour lui les mêmes charmes qu'il trouvait ici en visitant les salles de ses pauvres... parce qu'il les regarda toujours avec les yeux de la foi. Les visiter, les consoler, c'étaient ses délices. Jamais en faisant les fonctions d'aumônier de son prince, il n'avait senti le même goût, le même agrément, la même satisfaction intérieure qu'il trouvait ici à servir de chapelain à ses pauvres. Il s'estimait bien plus heureux et plus honoré de les desservir, de leur dire la messe dans son hôpital, comme le plus simple prêtre... que, lorsqu'à la tête de son clergé vénérable, en qualité d'évêque, il officiait pontificalement dans la cathédrale de son diocèse, avec cet air de noblesse et de dignité que nous lui avons connu. Administrer les sacrements à ses pauvres, les veiller, les assister à la mort, étaient des fonctions qu'il n'eût pas voulu céder à d'autres pour aucun prix... Quelque las, quelque fatigué qu'il fût des autres occupations de son épiscopat, on le voyait, dans les saisons les plus rudes de l'année, se traîner péniblement dans les neiges pour inhumer ses pauvres, et mettre leur corps dans la terre, après avoir fait tous ses efforts pour conduire leurs âmes dans le ciel."

Il y avait depuis longtemps dans la ville de Québec un athée qui en faisait le scandale ; plusieurs personnes avaient tenté de le ramener dans la voie du salut, mais sans pouvoir rien gagner sur ce cœur de bronze. Monseigneur de Saint-Vallier entreprit la cure de ce malade désespéré, et il n'employa pour cela d'autres remèdes que l'attrait de sa douceur et de ses bienfaits. Ce malheureux n'accueillit que par des rebuts les premières avances de son évêque ; mais celui-ci, loin de cesser ses poursuites, le visita plus souvent, lui marqua l'intérêt le plus affectueux, l'assurant qu'il donnerait ses biens et sa vie même pour sauver son âme ; et comme ce pauvre pécheur privé de la grâce, était encore dans un état de fortune plus que médiocre, monseigneur le convia à venir demeurer dans son hôpital où il serait pourvu à tous ses besoins. L'amour de la liberté et de l'indépendance lui fit rejeter des offres si gracieuses ; il avoua cependant qu'il était sensible aux bontés de l'évêque. Combien plus eût-il été touché s'il lui eût été donné de connaître les jeûnes, les macérations, les prières que le charitable pasteur offrait en secret pour le retour de sa pauvre brebis ! Enfin le zèle et la charité triomphèrent de l'orgueil et de l'endurcissement. Une maladie cruelle fut l'instrument dont le Seigneur se servit pour ouvrir les yeux de cet aveugle. Se voyant privé



par la paralysie de l'usage d'un bras et d'une jambe, il consentit à se laisser transporter dans notre hôpital. Monseigneur le reçut lui-même entre ses bras, le recommanda à l'hospitalière, et lui porta de sa propre main des rafraîchissements. Enfin le malade se laissa subjugué par les attraits intérieurs de la grâce ; il se rendit à tout ce que voulut de lui son incomparable bienfaiteur ; le prélat l'instruisit et reçut sa confession générale ; après avoir persévéré six mois dans les dispositions d'un véritable pénitent, l'heureux converti fut appelé à comparaître au tribunal de ce Dieu plein de miséricorde qui ne rejeta jamais un cœur contrit et humilié.

Les habitants d'une paroisse près de Québec se mirent en tête un jour qu'il y avait parmi eux des sorciers ; en conséquence ils maltraitèrent sur de simples apparences plusieurs personnes, et, entre autres, une pauvre famille dont les membres vinrent porter leurs plaintes à monseigneur. Il les reçut avec bonté, et leur donna un asile dans son hôpital, jusqu'à ce qu'il eût fait sa visite dans la paroisse en question, où il réussit à mettre les esprits en repos.

Nos annales font foi que des fléaux de divers genres désolèrent tour à tour la colonie pendant sept ou huit années consécutives, de 1715 à 1722 : — maladies, disette, incendies, sécheresse, — et toutes ces calamités offrirent au prélat autant d'occasions de signaler sa charité et sa confiance en Dieu.

“ En 1716 il y eut une si grande disette que le blé valait douze livres le minot. Monseigneur augmenta alors ses aumônes. Ayant épuisé ses propres ressources, il fit distribuer du blé, de la farine et du pain sur la provision de la maison. Elle n'était pas plus forte qu'à l'ordinaire ; néanmoins, par une protection visible de la Providence, elle suffit pour toute l'année quoique, à voir les libéralités de Sa Grandeur, nous eussions lieu de croire qu'il ne nous en resterait pas pour six mois.

“ Il y eut en 1720 une si grande quantité de chenilles que nous perdîmes toute espérance pour la récolte. Nous avions près de notre maison deux pièces de blé ; les insectes y fourmillaient tellement que nous avions peine à voir les épis. Monseigneur nous permit de faire une procession autour de ces champs en chantant les litanies des saints ; il voulut y prendre part et il fit partout l'aspersion avec l'eau bénite. Le lendemain les chenilles furent trouvées en monceaux dans les fossés. On s'empressa d'en informer Sa Grandeur ; elle répondit



que cette délivrance était due à l'invocation des saints et à la vertu de l'eau bénite ; mais s'apercevant qu'on l'attribuait à ses prières, elle en parut si confuse qu'on n'insista pas davantage.

“ L'année 1722 fut remarquable par une si grande sécheresse que l'on craignit la famine. Les campagnes étaient désolées : depuis trois mois que les semences étaient faites, il n'était pas tombé une goutte de pluie. L'herbe était desséchée jusqu'à la racine, et les animaux mouraient de faim. Monseigneur, voyant la consternation générale, ordonna des prières publiques. Le peuple, rempli de confiance en la Mère de Dieu, demanda à venir en procession à Notre-Dame des Anges. Au jour assigné, le clergé sortit de la cathédrale portant les châsses où reposaient les reliques du grand apôtre saint Paul, et celles des bienheureux martyrs, saint Flaviens et sainte Félicité. Monseigneur de Saint-Vallier assista à cette procession ; il y fit chanter les litanies des saints et le *Miserere*. Dès que le cortège arriva à notre église, les saintes reliques furent déposées dans le sanctuaire, sur des crédences que nous avons préparées à cet effet, et que nous avons ornées de notre mieux. La grand'messe fut chantée fort solennellement ; Sa Grandeur donna ensuite la bénédiction du très saint sacrement, et les prêtres se rechargèrent de leur précieux fardeau pour retourner à Québec. A peine furent-ils en chemin que la pluie commença à tomber ; elle continua pendant trois jours avec tant d'abondance que la terre en fut tout abreuvée. Cette miséricorde de la Reine des anges augmenta la confiance en sa puissante intercession, et l'on vit plusieurs fois les habitants de Charlesbourg, de Beauport, de Lorette, et de Sainte-Foye, venir en procession avec leurs curés respectifs, pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.”

Le désastreux incendie du 19 juin 1721, qui réduisit en cendres une partie de la basse ville de Montréal, fut un douloureux événement pour toute la colonie. Monseigneur de Saint-Vallier donna encore à cette occasion des marques de sa tendre charité. A peine eut-il été instruit du malheur qui venait de frapper une portion de son troupeau, qu'il adressa une lettre pastorale aux fidèles de toute la colonie, les invitant à soulager, par leurs aumônes, ceux de leurs frères qui souffraient du manque des choses les plus indispensables. Il se rendit le plus tôt possible dans cette partie de son diocèse qu'il visita ; et, ne pouvant donner aux incendiés que quelques faibles secours pécuniaires, il y suppléa par des paroles encourageantes, leur démontrant



que les biens de ce monde sont infiniment au-dessous de ceux de l'autre vie qu'ils pouvaient acquérir en portant leurs croix avec patience. Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph avaient été les premières victimes du fléau, le feu ayant pris accidentellement à leur église pendant la procession du très saint sacrement. Cette maison, fondée par M. de la Dauversière, Mme de Bullion et Mlle Manée, n'avait que cinquante ans d'existence lorsqu'elle fut pour la première fois réduite en cendres (1695) ; elle était à peine relevée de ses ruines quand arriva l'incendie de 1721. En moins de trois heures tous les bâtiments, qui avaient plus de trois cent cinquante pieds de longueur, devinrent la proie des flammes : meubles, linge, vêtements, provisions de bouche, tout fut enveloppé dans une même destruction ; il ne resta aux hospitalières que leur vie sauve, et ce qu'elles portaient sur elles. Monseigneur de Saint-Vallier leur fit une aumône de cinq mille livres, et, satisfait de l'assistance que leur avait rendue les messieurs de Saint-Sulpice, il les engagea à continuer leurs charités, et promit aux religieuses d'écrire à la cour pour leur obtenir quelque gratification. MM. de Vaudreuil et Bégon appuyèrent la demande du prélat, et l'année suivante une certaine somme fut accordée pour le rétablissement du monastère.

L'absence de monseigneur en cette occasion avait été de trois mois, et ce ne fut pas sans le plus grand plaisir que nos Mères saluèrent son retour au milieu d'elles. En apprenant les tristes détails de l'incendie, elles eurent tout lieu de s'applaudir de l'idée qu'avait eue Sa Grandeur d'établir, en 1717, la procession de chaque dimanche en l'honneur de la sainte Vierge pour obtenir que leur maison fût préservée de semblables accidents. Cette procession se faisait par les pauvres : un vieillard portait le crucifix, et monseigneur de Saint-Vallier lui-même portait la statue de la Mère de Dieu <sup>1</sup>. Les religieuses ne firent d'abord qu'y assister ; mais après la mort de leur fondateur, elles se firent un devoir de continuer une pratique de dévotion qui lui avait été chère, et le privilège de porter l'image de la sainte Vierge fut accordé à l'officière de semaine. On a toujours attribué dans la maison à cette pieuse pratique la singulière protection

1. Cette statue de bois doré sert encore aujourd'hui au même usage auquel l'avait destinée notre illustre fondateur. Le prélat, d'après nos annales, assistait chaque année à la procession solennelle que font les religieuses à toutes les chapelles du monastère le jour de l'Assomption.



qui a écarté de nous, jusqu'à présent, les désastres d'un incendie. Voici deux traits remarquables de cette protection arrivés du vivant de monseigneur de Saint-Vallier.

Un jour une religieuse mit, par mégarde, un linge tout en feu dans une armoire où l'on conservait des éclats de bois sec ; le lendemain elle trouva ce linge réduit en cendres, et le bois sur lequel il avait porté seulement noirci.

Une autre fois le feu prit à la cheminée de la cuisine ; c'était en été et il faisait un fort vent de nord-est. La flamme se communiqua au toit, et menaça d'envahir en un clin d'œil la couverture qui était de bardeaux. En ce moment il ne se trouvait pas à la maison un seul domestique ; tous étaient à travailler aux champs. On alla porter la nouvelle à monseigneur de Saint-Vallier. Le danger lui parut imminent ; néanmoins, plein de confiance, il se rendit au sanctuaire pour implorer le secours de Dieu, et pour prier Marie de se ressouvenir qu'elle était la protectrice du monastère. Les vœux du pieux pontife furent exaucés : le feu de la cheminée s'éteignit ; celui de la couverture ne fit aucun progrès, et put être étouffé en peu de temps. Cependant monseigneur continuait sa prière ; dès qu'on l'eut informé que tout danger était passé, il en fit rendre grâces à Dieu.

## CHAPITRE VINGTIÈME

1713-1727

Noas nous sommes réjouis pour les jours où nous avons été humiliés, pour les années où nous avons éprouvé des maux. Ps. LXXXIX, 15.

On visita leurs ossements, et... ils prophétisèrent. Eccli., XLIX, 18.

Rappelons-nous avec quel sentiment pénible monseigneur de Saint-Vallier avait appris dans son exil que quatre des religieuses venues de Québec, et dont Dieu s'était servi pour en faire les quatre



premières colonnes de cette maison naissante, étaient tombées une à une à des intervalles très rapprochés, moissonnées avant le temps par l'ange de la mort. Rappelons-nous combien le bon pasteur se montra affecté de la perte d'une cinquième, encore au printemps de la vie, mais si grande, si forte, si admirable, par sa sagesse, sa prudence, son courage, et si digne par là même de porter le nom de l'héroïque réformatrice du Carmel.

Était-ce pour le dédommager en quelque sorte de ces premiers sacrifices que, après son retour en ce pays, le Ciel lui épargna la douleur de voir descendre dans la tombe aucune de ses filles ? En outre, la communauté prit un notable accroissement en vertu de deux permissions obtenues de la cour de France, la première en 1716, pour une augmentation de quatre religieuses ; la seconde en 1720, pour une nouvelle augmentation de dix. On vit alors accourir à Notre-Dame des Anges des jeunes personnes du premier rang dont plusieurs, d'un caractère de même trempe que l'épée de leurs pères, devaient former, avec le temps, des sujets d'élite, capables de conserver, de soutenir, d'augmenter l'œuvre à laquelle elles ambitionnaient de se dévouer pour toujours. Ces ferventes auxiliatrices venaient les unes de Ville-Marie ou de Québec, et les autres de Louisbourg dans la lointaine Ile-Royale ; c'étaient mesdemoiselles Marie-Charlotte de Ramezay, Jeanne-Françoise Bermen de la Martinière, Marie-Charlotte et Thérèse Pinguet-Vaucour, Marie d'Aillebout de Mentet, Marie-Joseph Dégoutin, Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny, Marie-Louise le Gardeur de Beauvais, Madeleine Duplessis Faber, etc. Quelques-unes des aspirantes apportaient pour dot des *congés* obtenus du marquis de Vaudreuil. Or le *congé*, en ces temps-là, n'était autre chose qu'une permission de faire la grande chasse sur les terres de la couronne. On en tirait parti en le cédant à un tiers, pour une somme plus ou moins considérable, selon l'étendue du privilège qui y était accordé. De semblables permissions faisaient l'objet des désirs d'une foule de jeunes gens, sans sou ni maille, fils d'officiers, et, à raison de leur première éducation, peu amateurs du travail agricole.

Comme témoignage d'une particulière bienveillance, et pour laisser à la communauté une marque distinctive, qui fût en même temps un souvenir perpétuel de son fondateur, monseigneur de Saint-Vallier fit faire en 1718, et distribua aux religieuses des croix pecto-



rales sur lesquelles étaient gravés les instruments de la passion et les armes de famille du prélat. Il est de tradition dans notre monastère que, pour donner à ses filles cette nouvelle preuve d'affection, monseigneur de Saint-Vallier dut faire fondre le bâton de la crosse d'argent qu'il avait reçue de son frère Henri-Bernard, avant sa consécration comme évêque de Québec.

Nos mères ursulines des Trois-Rivières ne pouvaient être oubliées dans cette distribution ; elles reçurent également le précieux symbole qui devait leur rappeler, dans la suite des années, ce qu'un évêque nommé JEAN DE LA CROIX avait fait pour leur ville et pour elles. M. l'abbé de la Tour nous apprend que le prélat fit la même faveur aux sœurs de la congrégation de Notre-Dame. On lit au livre huitième de ses Mémoires : “ Elles portent comme les filles de la Visitation une croix d'argent sur la poitrine, que M. de Saint-Vallier leur a donnée, à l'exemple de saint François de Sales. ”

Nous en sommes aux jours où le père de Charlevoix, recueillant dans un journal historique ses impressions de voyage, pouvait écrire :

“ L'HÔPITAL GÉNÉRAL est la plus belle maison du Canada, et elle ne déparerait point nos plus grandes villes de France. Les pères récollets occupaient autrefois le terrain où elle est située. M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, les a transférés dans la ville, a acheté leur emplacement et y a dépensé cent mille écus en bâtiments, en ameublements et en fondations...

“ Le prélat fondateur a son appartement dans la maison, et y fait sa résidence ordinaire ; il a loué son palais, qui est encore son ouvrage, au profit des pauvres. Il ne dédaigne pas même de servir d'aumônier à l'hôpital aussi bien qu'aux religieuses, et il en remplit les fonctions avec un zèle et une assiduité qu'on admirerait dans un simple prêtre qui vivrait de cet emploi. Des artisans ou autres, à qui leur grand âge ou leurs infirmités ôtent le moyen de gagner leur vie, sont reçus dans cet hôpital jusqu'à la concurrence du nombre de lits, et trente religieuses sont occupées à les servir. C'est un essaim de l'Hôtel-Dieu de Québec ; mais, pour les distinguer, l'évêque leur a donné quelques règlements particuliers, et leur fait porter des croix d'argent sur la poitrine. La plupart sont filles de condition, et comme ce ne sont pas les plus aisées, le prélat en a doté plusieurs <sup>1</sup>. ”

1. Nouvelle-France, t. 111<sup>e</sup>.— Journal d'un voyage fait par l'ordre du roi, lettre 111<sup>e</sup>, octobre 1720.



Pourrions-nous jamais assez redire les bienfaits de notre illustre fondateur ! Sa sollicitude à l'égard de cette communauté ne connut aucunes-bornes. Nous l'avons vu faire lui seul les frais des nouvelles constructions, destinées au logement tant des pauvres que des religieuses. Dans la distribution de ses aumônes, il réservait une certaine somme pour couvrir les dépenses annuelles, outre qu'il se chargeait de faire venir de France, chaque année, des effets de diverses sortes dont il disposait en faveur de ses chères filles et de ses pauvres ; mais toujours son désir était de rendre durable l'œuvre qu'il avait commencée. Voulant que la communauté eût sa part de biens immeubles, il acheta pour la somme de trente mille livres une terre constituée en seigneurie et qui avait appartenu à M. de la Durantaye. Le nouveau domaine, rehaussé du nom de *Saint-Vallier*, passa en pur don aux religieuses ; monseigneur les conduisit sur les lieux comme pour leur en faire prendre l'investiture, et afin qu'elles connussent mieux les ressources que pourrait offrir dans la suite cette propriété, encore alors en plus grande partie inculte. Quelques-unes d'entre elles eurent plusieurs fois occasion d'y retourner dans le même but ; c'est ce que prouvent les registres de la paroisse, où l'on voit apparaître à différentes dates les signatures de nos mères Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude et Catherine Maufait de Saint-Hyacinthe, agissant comme marraines de trois enfants de leurs censitaires, à qui elles conférèrent respectivement les noms d'Augustin-Pierre, Périnne-Charlotte, et Pierre-Hyacinthe<sup>1</sup>. Le curé-parrain était M. Pierre Leclair. Autre temps, autres mœurs.

Le douaire de madame de la Durantaye (dix mille livres) était resté sur le domaine de la seigneurie. Pour obvier à cet inconvénient, monseigneur de Saint-Vallier acheta au prix de seize mille livres la seigneurie de Kamouraska ; il y transporta le douaire en question, et laissa à la communauté la jouissance de ce que les terres pourraient produire en sus. L'intention du prélat en faisant ces acquisitions, était de prévenir toutes les difficultés que pourraient faire naître dans la suite les administrateurs, sous prétexte de zèle pour le bien des pauvres à qui appartenait en entier la seigneurie de Notre-Dame des Anges.

1. Augustin-Pierre, baptisé le 2 novembre 1723, fils d'Étienne Corrivaux et de Jeanne Babouin ; Périnne-Charlotte, baptisée le 4 août 1727, fille de Louis Boutin et de Charlotte Chorel ; Pierre-Hyacinthe, baptisé le 12 juillet 1731, fils de Pierre Beneto et de Madeleine Larrivé.



La monnaie de cartes qui avait cours dans le pays depuis 1688, commença à être décriée en 1714 ; les années suivantes elle ne put être reçue que pour la moitié de sa valeur ; progressivement sa réduction devint telle qu'en 1719, à peine pouvait-on retirer cent livres en argent pour cinq cents livres en papier monnaie. Quelques sommes provenant des dots des religieuses étaient en cartes ; monseigneur engagea la communauté à en faire immédiatement usage pour l'achat des provisions, etc., se réservant de rembourser plus tard cet argent de manière à couvrir toutes les pertes. Une partie de ces dots fut employée à faire des défrichements sur le domaine de Saint-Vallier ; la communauté avait un grand désir d'y voir des terres en valeur qui pussent rapporter du blé. De son côté, monseigneur, qui ne perdait jamais de vue la décoration des autels, fit fournir à l'église de cette paroisse des ornements et du linge dont elle était fort dépourvue ; il voulut aussi que les religieuses donnassent le tabernacle qui avait été endommagé par le tonnerre en 1713 ; il le remplaça par un autre beaucoup plus beau qui lui coûta deux mille livres.

Il y eut en France une grande crise financière en 1720 : les rentes sur l'hôtel de ville subirent une baisse considérable. Au lieu de quatre mille livres que Sa Grandeur percevait chaque année pour être appliquées à notre établissement, elle n'en toucha plus que quinze cents. Ce fut une peine pour le généreux prélat ; mais il lui fallait peu de temps pour se résigner aux divers événements de la vie. " Mes chères filles, dit-il alors aux religieuses, plus vous serez dénuées des biens de ce monde, plus vous aurez droit de puiser dans les trésors de la divine Providence." Cependant il n'était plus en état de créer de nouvelles rentes ; pour la première fois donc il sollicita, de la cour de France, une gratification en faveur de la maison qu'il avait fondée à si grands frais, et qu'il soutenait seul depuis vingt-huit ans. On eut égard à sa demande et la somme de deux mille livres fut accordée, moitié pour les pauvres, moitié pour les religieuses.

Tout en travaillant à obtenir pour son œuvre des secours étrangers, le prélat voulait en outre que les religieuses missent à contribution toute leur industrie. Elles retiraient un certain profit de la pension de quelques dames âgées ou infirmes qui avaient leur logement dans la maison ; quand il vit la communauté assez nombreuse pour que quelques-unes pussent être employées à l'instruction des jeunes filles, sans que cela préjudiciât au service des pauvres, il les engagea à



prendre de petites pensionnaires, leur donnant à cet effet une permission par écrit.

La dévotion spéciale de monseigneur de Saint-Vallier envers la Mère de Dieu, le porta à faire ériger en notre église une chapelle en son honneur. Un enfoncement qui s'y trouvait lui parut propre à son dessein; il y fit travailler en diligence, et, comme cette chapelle était fort petite, elle fut achevée en peu de temps. Il y fit placer un tableau dans lequel, d'après la tradition, il est lui-même représenté en prières, devant l'image du Saint-Cœur de Marie; et c'est sous ce dernier vocable que la chapelle fut dédiée. Il en fit l'inauguration fort solennellement le jour consacré à honorer ce saint cœur. Il est vraisemblable que ce jour n'était autre que le 3 juillet; il est vraisemblable encore que la communauté avait le privilège de chômer chaque année cette fête; tel était au moins l'usage chez nos mères de l'Hôtel-Dieu. Elles en avaient obtenu la permission en 1690, ayant été portées à faire cette demande en reconnaissance de la déroute des Anglais qui avaient tenté vainement d'envahir le pays. La lettre par laquelle monseigneur de Saint-Vallier accorda la faveur désirée, respire les sentiments les plus tendres et les plus affectueux envers la Reine du ciel.

“ Comme il n'y a rien, dit-il, de plus doux et de plus salutaire aux fervents chrétiens, et surtout aux âmes religieuses, que d'entrer dans le sacré cœur de la très sainte Vierge, et que le vrai moyen de parvenir à un si grand bonheur, c'est de l'honorer autant qu'on le peut, nous ne pouvons nous empêcher d'approuver la demande que nous ont faite nos très chères filles en Notre-Seigneur, les religieuses hospitalières de cette ville de Québec, d'en célébrer la fête avec toute la solennité et toute la ferveur dont elles sont capables.

“ Nous jugeons par là qu'elles connaissent les inclinations de leur Époux, puisqu'elles ne sauraient rien faire qui lui plaise davantage, ni qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les grâces dont elles ont besoin pour soulager ses membres qui sont les pauvres. D'ailleurs, ce cœur sacré étant la source précieuse d'un ruisseau plus précieux encore, qui est le sang de Jésus-Christ, auquel elles sont obligées par leur institut et par leur fondation, de rendre des hommages particuliers, elles ne peuvent choisir une dévotion plus conforme à leur règle et aux intentions de leur fondatrice <sup>1</sup>.

1. Une clause du contrat de la fondation de l'Hôtel-Dieu est comme suit : “ L'Hôpital sera dédié à la mort et au précieux sang du Fils de Dieu, répandu pour faire miséri-



“ Nous avons même sujet de croire que la Mère de Dieu qui, par plusieurs miracles, vient de nous délivrer des Anglais, ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre à son aimable cœur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle-France, pour graver plus profondément dans tous les cœurs le souvenir d'un bienfait si signalé. Ainsi, pour satisfaire à un devoir si pieux, et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du ciel... nous permettons à nos dites filles de chanter solennellement la messe et l'office du très Saint Cœur de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, tous les ans le trois juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité. ”

Le prélat choisit la nouvelle chapelle pour le lieu de sa sépulture, et y fit creuser sa tombe. C'est là qu'il aimait à se retirer pour se livrer à la méditation des vérités éternelles : il y passait ordinairement cinq heures chaque jour, dans les communications les plus intimes avec Dieu.

Le chœur des religieuses était fort petit. Monseigneur résolut de le rebâtir, il y fit travailler avec activité dès le printemps de 1726.— “ C'est le dernier ouvrage que je fais faire pour votre maison, disait-il à ses chères filles, et je voudrais voir à sa perfection avant ma mort. ” Il eut en effet cette satisfaction, puisque dans l'automne il ne restait que peu de chose à faire. Vers le même temps on répara le clocher qui avait été endommagé par le tonnerre en 1713. La croix qui surmontait l'ancien étant trop petite, une plus grande y fut substituée. On lit sur un côté : *Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, 1725* ;—et de l'autre : *Jésus, Marie, Joseph. Fait par Lauzon.* Cette croix domine encore aujourd'hui l'église et le monastère <sup>1</sup>.

Quand les travaux du chœur furent entièrement terminés, on pensa à relever de l'ancien caveau les corps des religieuses décédées, pour les inhumer dans le neuf. Monseigneur ayant donné à cet effet les permissions nécessaires, on procéda le 3 juillet 1727 à l'ouverture des tombeaux. Le premier cercueil que l'on ouvrit pour en retirer les ossements, fut celui de la mère Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse,

corde à tous les hommes.” — Quel heureux rapprochement avec l'article de nos constitutions qui dit que “ à proprement parler notre office est de recueillir les gouttes du précieux sang de Jésus-Christ, et de les appliquer par nos petits travaux au salut des âmes pour lesquelles il a été répandu ! ”

1. Appendice e, — Érection de l'église de l'HÔPITAL GÉNÉRAL en curie.



morte de la petite vérole le 4 mars 1703. Mais quelle surprise ! le corps était entier, le visage, ferme et vermeil ; les mains et les pieds avaient toute la souplesse d'une personne vivante. Dans l'admiration de ce prodige, on alla en informer monseigneur de Saint-Vallier : il se transporta dans l'endroit où se faisait l'exhumation, et, tout étonné lui-même de ce qu'il voyait, il écrivit à M. Sarrazin, médecin du roi, pour le prier de vouloir bien être témoin d'un fait aussi surprenant. Ce fut en présence de M. Sarrazin qu'on fit l'ouverture du cercueil de la mère Marie-Madeleine Soumande de la Conception, morte aussi de la petite vérole le 11 février 1703, et celui de la révérende mère Louise Soumande de Saint-Augustin, morte le 28 novembre 1708. Le corps de la mère de la Conception était presque entier ; celui de la mère Saint-Augustin était tout consumé, à l'exception des pieds qui furent trouvés parfaitement sains.

Étonné d'un fait qui lui parut pour le moins problématique, le docteur Sarrazin voulut faire un examen attentif des corps, et du lieu où ils avaient été inhumés ; il s'adjoignit pour cet examen M. Berthier, chirurgien du roi. Leurs observations se trouvent consignées au long dans un écrit dont l'original se conserve dans nos archives <sup>1</sup>. Elles servent à confirmer les détails donnés ci-dessus et plusieurs autres dont nous allons parler.

On comprend avec quel amour, avec quel respect nos Mères contemplèrent les restes vénérables de celles dont le souvenir s'identifiait dans leur pensée avec celui des plus hautes vertus religieuses ; dans le prodige dont elles avaient le bonheur d'être les témoins, elles voyaient une preuve et une récompense de ces mêmes vertus. Monseigneur de Saint-Vallier, à son tour, rendait grâces à Dieu de ce qu'il lui plaisait de manifester ses desseins miséricordieux sur ses fidèles épouses, sur celles qui avaient porté une si large part de travaux et de privations dans les premiers jours de notre établissement.

Dès que l'on fut informé à Québec de cette merveille, grands et petits demandèrent à voir ces religieuses que plusieurs avaient connues ; ils seraient entrés de force, si monseigneur n'eût permis d'exposer les corps dans un parloir d'où les séculiers les pouvaient voir. Ils y restèrent plus de quinze jours, dans les plus grandes chaleurs de l'été, sans exhaler aucune odeur. Durant ce temps, il y eut un concours nombreux des personnes de la ville et des campagnes. Les malades s'y

1. Appendice f, — Certificat du docteur Sarrazin.



faisaient apporter pour obtenir la délivrance de leurs maux. Plus de trente attestèrent qu'ils avaient été guéris par l'intercession des servantes de Dieu. Des personnes dignes de foi furent témoins de ces guérisons ; elles eurent tant d'éclat que le père de la Chasse, alors confesseur de la communauté, fut chargé d'en dresser les procès-verbaux. Dans l'écrit qu'il prépara sur la déposition de témoins assermentés, pour l'attestation du fait lui-même, on trouve les lignes suivantes :

“ Je finis par la réflexion que j'ai entendu faire à M. de Sarrazin et à M. Berthier ; ce dernier est pourvu de la charge de chirurgien du roi à l'Hôtel-Dieu de cette ville, charge qu'il exerce très honorablement. Ces messieurs, que je regarde comme les meilleurs juges dans l'affaire présente... disent que c'est un fait avéré qu'on ne peut contredire sans démentir : 1° Toute une communauté ; 2° Six domestiques des dites religieuses ; 3° Toute la ville de Québec, et même les personnes les plus considérables de ce pays, comme sont messieurs l'intendant, lieutenant et procureur du roi, et plusieurs autres qu'un cas si extraordinaire a attirés pour en être témoins, et voir de leurs propres yeux les corps presque entiers de deux religieuses, savoir : le corps de la mère Sainte-Thérèse et celui de la mère de la Conception, ainsi que les pieds de la révérende mère Saint-Augustin, qui se sont conservés les vingt et vingt-cinq ans sous la terre, et qui en ont été tirés ayant la peau, la chair, la couleur, la souplesse et la consistance des corps vivants ; que le sang même et un sang vermeil en a coulé. Qu'ayant été exposés près de quinze jours, pendant les plus grandes chaleurs de l'année au mois de juillet, sans aucune mauvaise odeur ; que ni la terre, ni l'eau, ni la chaux dont ils avaient été couverts ne les avaient point endommagés ; aussi l'air et le jour que la Providence a voulu qu'ils vissent, ne les a point altérés...

“ Au reste, dit encore le même père, personne de ceux qui ont connu ces trois religieuses, ne disconvient qu'elles n'aient été dignes que Dieu fit quelques miracles en leur faveur ; on leur rend au contraire publiquement justice de croire qu'elles ont été toutes les trois d'une éminente sainteté, et qu'il peut se faire que le Seigneur pour les récompenser, ainsi que le vertueux prélat qui les mit en œuvre, ait voulu rendre ainsi leur sépulchre glorieux.

“ L'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, par les soins et la libéralité de monseigneur de Saint-Vallier, par le choix et le mérite des sujets qui en composent la communauté, par le nombre de pauvres qu'il entre-



tient, est maintenant très florissant. Mais personne n'ignore que, dans son établissement, il eut les plus grandes contradictions à essayer; ce qui procura d'abord à ces trois religieuses, qui en furent comme les trois pierres fondamentales, les plus grandes croix; on sait aussi qu'elles surent toujours en profiter, de sorte qu'on n'a pas de peine à comprendre pourquoi Dieu, juste rémunérateur, semble avoir voulu si fort les honorer de nos jours, quand on fait réflexion à la patience héroïque avec laquelle elles supportèrent les plus grands travaux et les plus grandes traverses.

“ M. Delorme Soumande, chanoine de la cathédrale de Québec, actuellement à Paris en qualité de député pour les affaires de son chapitre, compte deux tantes maternelles parmi ces religieuses, la mère Saint-Augustin et la mère de la Conception, sœurs de madame Delorme, sa mère; elles sont sorties toutes deux de l'Hôtel-Dieu de Québec pour être mises à la tête de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. La troisième, Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse en fut une des premières novices, et y donna, comme les précédentes, les plus grands exemples de vertu; elle était cousine de la sœur Trothier, aujourd'hui supérieure des sœurs de la congrégation de Notre-Dame, de Montréal. Mais quel sujet de joie et de bénir Dieu pour monseigneur de Québec qui, depuis plus de quarante ans, et malgré l'âge le plus avancé, travaille encore avec une vigueur infatigable au salut de ses ouailles, de voir qu'en voulant donner des mères à ses pauvres, il a aussi donné des saintes à sa communauté!”

Après avoir satisfait aux désirs et à la dévotion du peuple, il fallut rendre à la tombe ces dépouilles vénérées. “ Nous plaçâmes derechef les corps de nos chères défuntés dans de nouveaux cercueils de bois, et les déposâmes ensuite dans le caveau du nouveau chœur, près de la chapelle du Saint-Cœur de Marie, suivant l'ordre que nous en avait donné Sa Grandeur. Ce dernier devoir fut pour nous un pénible sacrifice; il fallut pourtant le faire, et souffrir que la terre nous ôtât pour la seconde fois les corps de celles dont le ciel avait enlevé l'âme. Durant le cours de cette imposante cérémonie nous fûmes, comme on peut le penser, plus portées à demander leur assistance et à révéler leur mérite qu'à offrir pour elles des suffrages. Pénétrées de reconnaissance envers Dieu qui se montre si admirable en ses élus, nous lui demandâmes avec ardeur que les merveilles dont il venait de nous rendre les témoins, fussent pour nous un motif de



nous renouveler dans l'esprit de notre sainte vocation, et de nous animer d'un vif désir d'imiter les vertus et de suivre les traces de nos vénérables Mères. C'est une joie qu'elles ont le droit d'attendre dans le ciel de tous les membres qui composent cette communauté, pour le bonheur de laquelle elles se sont sacrifiées si généreusement."

Dans les années que nous venons de parcourir, la France avait perdu son grand roi, décédé presque octogénaire, le 1<sup>er</sup> septembre 1715. Louis XIV aimait le Canada. Les longues guerres qui occupèrent une partie de son règne, ne lui permirent pas de faire pour la prospérité et l'agrandissement du pays tout ce qu'il aurait désiré. Néanmoins, il avait vu avec satisfaction le progrès de la colonie, et jusqu'à ses derniers jours, il témoigna porter intérêt à l'extension de la religion tant parmi les Français que parmi les sauvages.

M. de Vaudreuil avait demandé en 1714 la permission de passer en France. Il revint deux ans après, et quoique fatigué par le travail, et déjà avancé en âge, il s'occupa comme auparavant à procurer l'avantage de la colonie. Il fit connaître à la cour que, vu le petit nombre d'habitants qui s'y trouvaient alors, il était expédient de réveiller dans la mère patrie le goût de l'émigration. C'est sur cet avis que, en 1725, le *Chameau*, vaisseau du roi, qui portait deux cent cinquante passagers, outre une riche cargaison, mit à la voile pour le Canada. On connaît le sort de ce vaisseau : après une navigation heureuse jusque-là, il fut assailli par la tempête dans la nuit du 27 au 28 août, et jeté sur les récifs du Cap-Breton, à deux lieues de Louisbourg. Le désastre fut complet : le lendemain, les débris du navire et les cadavres des passagers, dont pas un n'échappa, jonchaient les sables du rivage !

Parmi ceux qui périrent se trouvaient des ecclésiastiques, des jésuites, et bon nombre d'officiers, entre autres M. de Chazel qui venait remplacer M. Bégon comme intendant du Canada, M. de Louvigny, le nouveau gouverneur des Trois-Rivières, et M. de Ramezay de la Gesse, frère de notre chère mère Saint-Claude, de la Croix, qui avait perdu son père l'année précédente. Une des filles de M. de Louvigny, laissée presque sans ressources, vint, quelques années après, demander un asile à cette maison hospitalière.

Le naufrage du *Chameau* ne fut pas l'unique cause de deuil qu'eût la colonie en 1725 ; la mort du marquis de Vaudreuil, arrivée le 10 octobre, fut vivement ressentie par toutes les classes de la société. Madame de Vaudreuil, après avoir passé sept ans à la cour, en



qualité de sous-gouvernante des enfants de France, était revenue au Canada avec son mari en 1716.

Cette dame aimait beaucoup notre communauté, et nous l'avons vue, en 1708, entourer de soins et de respects les derniers moments de notre révérende mère Louise Soumande de Saint-Augustin. A la mort de son mari, elle retourna en France et mourut à Paris en 1740.

Le successeur de M. de Vaudreuil fut M. Charles de la Boische, marquis de Beauharnais, frère de M. François de Beauharnais qui avait été intendant du Canada quelques années auparavant. Le nouveau gouverneur arriva dans l'automne de 1726 avec M. Dupuy, qui venait remplacer M. l'intendant Bégon.

## CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

1725-1728

Pratiquez ce que vous avez appris et reçu de moi, ce que vous avez entendu dire de moi, ce que vous avez vu en moi ; et le Dieu de paix sera avec vous. Phil., IV, 9.

Car pour moi je suis sur le point d'être immolé, et le temps de ma mort approche.

II Tim., IV, 6.

Notre vénérable fondateur avait mis, pour ainsi dire, la dernière main à son œuvre. Il avait épuisé ses ressources pour consolider et même pour embellir cet établissement, et Dieu lui faisait trouver un ample dédommagement à ses sacrifices dans le bien qu'il en voyait résulter. La vie édifiante des pauvres qu'il retirait dans son hôpital, était pour lui une source de grandes consolations. Il était surtout heureux d'être témoin de la mort chrétienne de tous ceux qu'il plaisait à Dieu d'enlever de ce monde. Quelques-uns, qu'il avait jugés dignes de soins tout particuliers, rendaient le dernier soupir en donnant des



marques sensibles de prédestination ; et ces âmes, en se présentant au tribunal de Dieu, obtenaient sans doute pour leur généreux bienfaiteur des grâces toutes spéciales.

Cependant la santé du prélat commençait à s'altérer ; c'était moins le poids des années qui se faisait sentir, que celui des travaux de tout genre auxquels il s'était livré sans relâche. En 1725, et quoique déjà plus que septuagénaire, il entreprit une fois encore la visite de son diocèse, commençant par les paroisses de Montréal, où il fut reçu avec des démonstrations de joie qu'on ne peut exprimer. Il donna à son peuple de nouvelles preuves de sa sollicitude pastorale ; il prêchait plusieurs fois le jour et écoutait tous ceux qui s'adressaient à lui. Persuadé qu'il ne retournerait jamais en ces lieux-là, il administra le sacrement de confirmation aux plus jeunes enfants. Après s'être acquitté de tous les devoirs d'un pasteur charitable et zélé, il revint à Québec et se retira dans la solitude de son HÔPITAL GÉNÉRAL. Il arriva extrêmement fatigué, et quoiqu'il parût se remettre un peu, après quelques jours de repos, il ne fut jamais, depuis ce temps, sans souffrance : une fièvre lente le minait intérieurement, et faisait présager à la communauté le moment fatal qui devait enlever à son amour l'ami le plus sincère et le père le plus dévoué. Néanmoins, vers la fin de l'année suivante, il sembla reprendre de nouvelles forces, et nos Mères se persuadaient que le Ciel, se rendant favorable à leurs vœux, voulait encore le conserver et lui rendre la santé. Lui seul ne se flattait pas de cette vaine espérance : au contraire, il paraissait ne plus rien faire que comme préparation à sa fin prochaine.

Le 25 janvier, jour anniversaire de son sacre, était toujours pour la communauté et pour les pauvres une fête de prédilection. Elle fut célébrée d'une manière tout extraordinaire en 1727 : ce fut la dernière fois. Peu auparavant, monseigneur, qui voulait profiter de la circonstance pour recommander son HÔPITAL GÉNÉRAL au nouveau gouverneur et au nouvel intendant, avait prié le père de la Chasse de composer à cet effet une pièce de vers. " Représentez-moi, lui dit le prélat, représentez-moi comme Jacob sur le point de quitter la vie, demandant à son fils Joseph de prendre soin de ses autres enfants." Le bon père entra pleinement dans la pensée du vénérable pontife, et lui prêta les paroles les plus touchantes en faveur de ses chers protégés. Cette pièce fut récitée par les élèves du pensionnat avant le dîner des pauvres ; elles s'y adressaient alternativement au marquis de Beauharnais, à



M. et à Mme Dupuy, aux pauvres, aux religieuses, et à monseigneur lui-même. Imaginons-nous être présents à cette charmante scène d'intérieur, et prêtons une oreille attentive à ce que dira chacune de ces naïves enfants.

MADemoiselle DE SAINT-MICHEL

Ces climats, autrefois barbares,  
 Ne le sont plus aujourd'hui,  
 Puisqu'on y voit briller les vertus les plus rares,  
 Et que tout malheureux y trouve un noble appui.  
 Un prélat bienfaisant, des indigens le père  
 Qui depuis quarante ans ne leur épargna rien,  
 Pour les pauvres, toujours plein d'un zèle sincère,  
 Jusqu'à la fin les aime et cherche leur bien.

MADemoiselle ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Que pour eux sa tendresse est grande !  
 Que son cœur est sensible aux rigueurs de leur sort !  
 Avec empressement sa charité demande  
 Qu'on ait soin d'eux après sa mort.

MADemoiselle MARIE-JOSEPH GUILLIMIN

Écoutez son discours, généreuse noblesse,  
 Vous surtout qui tenez ici les premiers rangs ;  
 Car c'est surtout à vous que ce prélat s'adresse  
 Et recommande ses enfants.

MADemoiselle ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Imaginez-vous donc, dans son amour extrême,  
 Qu'il parle ici lui-même.  
 Pour vous ouvrir son cœur, de nous il a fait choix.  
 Écoutez : vous l'allez entendre par ma voix.  
 " Comme autrefois Jacob, sur le point de paraître  
 " Devant Celui de qui tout homme a reçu l'estre,  
 " Assembla ses enfants et, formant mille vœux,  
 " S'efforça d'attirer les dons du Ciel sur eux ;  
 " Et perçant l'avenir, touché de leur misère,  
 " Pria Joseph, son fils, de leur servir de père,  
 " D'employer son crédit pour adoucir leur sort,  
 " Enfin de les aider en tout après sa mort ;—



“ De même, maintenant que ma force affaiblie,  
 “ M’avertit que, dans peu, je dois quitter la vie,  
 “ Illustre gouverneur, et, vous, sage intendant,  
 “ Je vous assemble icy pour vous en dire autant.  
 “ Ces pauvres ramassés, mes plus chères ouailles,  
 “ D’un père en moy toujours trouvèrent les entrailles ;  
 “ L’Évangile dans eux me fit voir le Sauveur ;  
 “ Je les erus, sous ce nom, dignes de ma faveur ;  
 “ Puisque le Ciel pour eux veut que je m’intéresse,  
 “ Jusqu’au dernier soupir, ils verront ma tendresse.  
 “ Quand je ne serai plus, montrez-vous leurs tuteurs,  
 “ Et de ces orphelins, soyez les défenseurs.  
 “ Proche de mon trépas, je vous les recommande ;  
 “ Que votre charité sur eux aussi s’étende ;  
 “ Dans leur infirmité, vous leur devez vos soins,  
 “ Et le Ciel veut, par vous, soulager leurs besoins.  
 “ Tandis que la santé me le permet et l’âge,  
 “ Je fis ce que je pus pour avancer l’ouvrage ;  
 “ Mais pour cette maison, non, je ne puis plus rien ;  
 “ Vous seuls estes en lieu de procurer son bien ;  
 “ Comme un sacré dépost, j’ose vous la remettre,  
 “ Et je mourray content si vous daignez promettre  
 “ Jamais après ma mort de ne la délaïsser,  
 “ Et toujours pour son bien de vous intéresser,  
 “ C’est ce que mon amour attend de votre zèle,  
 “ Ce qu’en vous bénissant je demande pour elle ;  
 “ Sûr que, pour faire aller tout au gré de vos vœux,  
 “ Vous devez vous charger du soin des malheureux.”  
 Ainsi donc, messeigneurs, vous parle par ma bouche,  
 Un prélat dont je croy que le discours vous touche.  
 De ses enfants chéris vous estes les aînés ;  
 Il remet à vos soins les plus abandonnés.

MADemoiselle ELIZABETH GATIN

*A monseigneur, au nom du gouverneur et de l’intendant*

Vous désirez, prélat illustre,  
 Que deux hommes remplis de vertus, de raison,  
 Veuillent bien se charger d’une sainte maison  
 Où votre piété paroît dans tout son lustre :  
 N’en doutez pas ; ils ont reçu tous deux  
 De la nature un cœur trop généreux, trop tendre  
 Pour se défendre  
 De répondre à vos vœux.



A vos justes souhaits ils sont prêts de se rendre :  
De cent pénibles soins, déchargez-vous sur eux.

Le Ciel, pour prolonger votre sainte carrière  
Et vous procurer du repos,  
Vent, qu'entrant dans les soins d'un pieux ministère,  
Ils adoucissent vos travaux.  
Mais, pour y travailler avec plus d'avantage,  
Ils veulent avec vous achever votre ouvrage.

MADemoiselle FOUCAULT (*toute jeune enfant*)

N'allez donc pas songer à suivre  
Le penchant qui vous fait désirer votre fin ;  
Si vous cessiez sitôt de vivre  
De vos enfants, hélas ! quel serait le destin !

MADemoiselle CHARLOTTE GULLIMIN

Toute leur envie,  
Pour répondre au choix  
Du plus grand des roys,  
C'est d'adoucir les maux de cette colonie.  
Ils n'ont passé les mers et bravé le danger  
Que pour venir vous soulager.

MADemoiselle LOUISE CUGNET

Non, non, ne craignez pas que ce saint édifice  
Que la miséricorde a su fonder, périsse ;  
Leur foy doit soutenir des établissements  
Dont la religion jetta les fondements.

MADemoiselle FRANÇOISE DE SAINT-MICHEL

*Aux pauvres*

Vous, des biens d'icy-bas qui vivez dépourvus,  
Vous, le jouet de l'infortune,  
Qu'une foule de maux nuit et jour importune,  
Du reste des humains, pitoyables rebuts !  
Par des chants meslez d'allégresse,  
Chassez de vos cœurs la tristesse :  
Suspendez vos ennuis, goûtez le doux espoir  
Que ce jour fortuné vous ordonne d'avoir ;  
Après les secours salutaires  
Que deux nouveaux appuis, deux anges tutélaires  
Aujourd'huy vous font espérer,  
Pourquoy de noirs chagrins vous laisser dévorer ?



## MADEMOISELLE ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Pauvres, puisqu'en ce jour vos langueurs, vos misères  
 Pour des cœurs généreux n'ont rien de rebutant,  
 Et, ce qui doit, pour vous, être consolant,  
 Qu'ils veulent consentir à vous servir de pères,  
 Montrez un cœur reconnaissant.

## MADEMOISELLE MARIE-JOSEPH GUILLIMIN

St-Vallier vous combla des faveurs les plus amples ;  
 Il sut vous procurer l'abondance et la paix ;  
 Beauharnois et Dupuy vont suivre ses exemples :  
 Ils vous combleront de bienfaits.

## MADEMOISELLE LOUISE CUGNET

Puisqu'au bonheur public ils sont si nécessaires,  
 Ciel ! prolonge leurs ans ;  
 Que ces trois anges tutélaires  
 Nous gouvernent longtemps !  
 Ils rendront cet asile  
 Tranquille ;  
 Loin de le voir péir,  
 Par leurs soins vigilants, on le verra reflourir.

*A madame Dupuy*

Ils trouvent icy plus d'un père :  
 Ils en ont un, madame, en votre illustre époux ;  
 Ils se flattent tous  
 Qu'en vous  
 Ils trouveront aussi une mère.  
 Vous ne bornerez pas vos libéralités  
 A celles qu'en ce jour charme votre présence,  
 Car toute la Nouvelle-France  
 Compte sur vos bontés.

## MADEMOISELLE ELIZABETH GATIN

*Aux religieuses*

Vous qu'une vocation sainte,  
 Pour plaire à la Divinité,  
 Attache dans cette enceinte,  
 Aux œuvres de la charité ;  
 Vierges, qui pleines d'un saint zèle,  
 Pour imiter votre modèle,  
 Dans ses membres souffrants, regardez Jésus-Christ,  
 Triomphez aujourd'hui, puisque dans cette feste,  
 Une triple puissance et s'unit et s'appreste  
 D'aider votre maison de son plus grand crédit.



## MADEMOISELLE CHARLOTTE GUILLIMIN

La tendre charité forme seule le nœud  
 De cette union respectable ;  
 Par vos soupirs et par vos vœux  
 A l'envi travaillez à la rendre durable ;  
 De vos trois protecteurs, admirez la bonté,  
 Priez pour leur prospérité.

Que celui qui, lassé de languir icy-bas,  
 Comme un autre St Paul, après son Dieu soupire  
 Et conjure le Ciel d'avancer son trépas,  
 Ne s'élève que tard dans le céleste empire.

-----  
 De Jacob il a les vœux ;  
 Qu'il vive autant que luy, témoin de la sagesse  
 Des deux nobles appuis qu'on donne à sa vieillesse ;  
 Se reposant sur eux qu'il ne fatigue plus.  
 Qu'en la joie de ce jour, sa santé s'affermisse ;  
 Que, comme l'aigle, il rajeunisse  
 Pour, aux pauvres, assurer de nouveaux revenus.

## MADEMOISELLE MARIE-JOSEPH GUILLIMIN

Le Seigneur, toujours secourable,  
 A vos vœux se rend favorable ;  
 Rendez à son saint Nom des honneurs immortels !  
 Par des cantiques solennels,  
 Bénissez en ce jour sa providence aimable ;  
 Célébrez ses grandeurs, encensez ses autels ;  
 Priez-le d'accorder au riche charitable  
 Ses tabernacles éternels.

## MADEMOISELLE FRANÇOISE DE SAINT-MICHEL

Oui, tout grand, du petit que la misère touche,  
 Qui de la soulager se fait un intérêt,  
 Seigneur, un jour de votre bouche,  
 Plein de joye, entendra ce salulaire arrest :  
 Venez, le béni de mon Père,  
 Venez régner avecques moi ;  
 Venez recevoir le salaire  
 Que j'ai promis à votre foy ;  
 Je veux qu'une gloire immortelle  
 Soit le prix des soulagemens  
 Que le pauvre de votre zèle  
 Reçut en mon nom dans le temps.



## MADEMOISELLE ELIZABETH GATIN

|                          |                                |
|--------------------------|--------------------------------|
| La Providence aimable    | Tous les jours on voit naistre |
| Veille sur nos besoins ; | De signalés secours ;          |
| On n'est pas raisonnable | En elle doit donc croistre     |
| De mépriser ses soins ;  | Notre espoir tous les jours.   |

## MADEMOISELLE ANGÉLIQUE GUILLIMIN

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Pour être bienfaisante,   | Son accès est facile,   |
| Dans ces lieux elle a mis | Son cœur est généreux : |
| Une illustre intendante   | Sa piété, l'azile       |
| Qui charme ce pays.       | De tous les malheureux. |

## STROPHES CHANTÉES

Un prélat sur la fin d'une illustre carrière,  
 Des indigens plus que jamais le père,  
 Cherchant deux successeurs de ses pieux travaux,  
 Les trouve, et, plein d'ardeur, leur adresse ces mots :  
 " Vous que je vois orné du brillant assemblage  
 " De cent éclatantes vertus ;  
 " Vous qui vous trouvez revêtus  
 " Du pouvoir d'un monarque à qui tous rendent hommage,  
 " Acceptez aujourd'hui mon plus cher héritage."

Triomphez, prélat auguste !  
 Vivez, vivez satisfait :  
 Votre demande est trop juste  
 Pour n'avoir pas son effet.  
 A vos souhaits, ils sont prêts de se rendre ;  
 Ils ont reçu tous deux  
 Un cœur trop tendre pour se défendre  
 De répondre à vos vœux.

Un cœur sensible aux maux du misérable  
 Peut compter sur un sort heureux ;  
 Un jour viendra qu'un bien toujours durable  
 Sera le prix de ses soins généreux.

Vous des biens d'icy-bas qui vivez dépourvus,  
 Vous, le jouet de l'infortune,  
 Qu'une foule de maux nuit et jour importune,  
 Du reste des humains, pitoyables rebuts,  
 Par mille doux transports d'une vive allégresse,  
 Éloignez de vos cœurs pour jamais la tristesse ;  
 Goûtez l'espoir  
 Qu'un jour si fortuné vous ordonne d'avoir !



|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Fuyez tristesse languissante | Sans cesse ayons recours ;   |
| De nos cœurs satisfaits :    | Sa douceur et son zèle       |
| Une aimable intendante       | Promettent cent secours.     |
| Vient remplir nos souhaits ; | Au Ciel demandons pour elle  |
| A sa tendresse maternelle    | De longs et d'heureux jours. |
| —                            | —                            |
| La Providence aimable        | C'est elle qui fait naître   |
| Veille sur nos besoins ;     | Un si puissant secours ;     |
| On n'est pas raisonnable     | En elle doit donc croistre   |
| De mépriser ses soins.       | Notre espoir tous les jours. |
| —                            | —                            |
| Chacun dans cette feste      | De louer sa personne         |
| Chante pour Beauharnois ;    | Est un soin superflu ;       |
| De fleurs ormons sa teste ;  | Il trouve sa couronne        |
| Réunissons nos voix.         | Dans ses propres vertus.     |

## ÉPILOGUE

MADEMOISELLE CHARLOTTE GUILLIMIN

Les tables sont rangées,  
 Les viandes desjà se trouvent partagées ;  
 C'est assez déclamer, car les pauvres ont faim,  
 Et je croy qu'il est temps de faire leur festin ;  
 Et laissant loin d'icy les vers et la musique,  
 De leur donner un mets qui davantage applique ;  
 Servons-les, et pensons à l'extrême bonheur  
 Que nous avons en eux de servir le Sauveur.

Quoique cette scène ne parût d'abord que de convenance, elle était trop expressive pour ne pas produire une vive impression ; aussi il n'y eut personne parmi les assistants qui ne fût attendri jusqu'aux larmes.

Monseigneur de Saint-Vallier continuait à vaquer avec assiduité aux affaires de son diocèse. On ne voyait en lui aucune marque de caducité : son port était droit et majestueux, il conservait toujours ses manières gracieuses et prévenantes ; rien dans son extérieur ne faisait appréhender un accident prochain.

Ici commence pour ainsi dire le récit des dernières actions de notre vénérable fondateur. Nos Mères ont tout reçu avec une religieuse exactitude. « Au mois de septembre, il fit la révision de ses papiers... et expédia toutes ses affaires de France ; comme la communauté faisait aussi des mémoires, il nous dit de demander des *cierges pour ses services*, la cire étant très chère en Canada. A cela nous répondîmes que nous nous proposons de demander plutôt



pour lui un habillement complet ; sa soutane était si vieille que le plus pauvre curé n'en aurait pas voulu. Il nous dit qu'il n'en aurait plus besoin, ce qui n'était que trop vrai. Nous en fîmes néanmoins la demande à son insu.

“ Le jour de la Toussaint, il se trouva extraordinairement faible, ayant éprouvé dans la nuit un violent accès de fièvre. Nous le priâmes de ne pas se rendre à la cathédrale pour y officier pontificalement, ce qu'il ne manquait jamais de faire aux grandes fêtes. Il acquiesça à nos instances, nous dit la messe, après laquelle il prêcha sur la magnificence divine dans la récompense des bienheureux, mais avec tant de force et d'onction qu'on eût dit qu'il n'éprouvait aucune indisposition. Depuis ce jour il ne fit que s'affaiblir de plus en plus. Le jour de saint André, il souffrait d'un grand mal de gorge, joint à une fièvre si violente qu'il avait peine à se soutenir. Nous le pressâmes de dire la messe à sa chambre ; ce fut en vain ; il voulut, à son ordinaire, la célébrer à l'autel de la salle ; mais, comme il se sentait très mal, il dit à son valet de chambre : *Tenez-vous auprès de moi tout le temps du saint sacrifice pour me soutenir.* La communauté et les pauvres assistèrent à cette messe, et reçurent la sainte communion de la main du prélat ; ce fut la dernière fois. Avant de se retirer de l'autel, il prononça ces quelques paroles qui furent les dernières qu'il dit en public :

“ Mes enfants, l'extrême faiblesse que j'éprouve, ne me permet pas de faire d'exhortation aujourd'hui. Je laisse à vos réflexions les deux grands objets que l'Église nous présente en ce jour. La fin de l'année ecclésiastique nous doit remettre devant les yeux avec quelle rapidité tout passe. Nous touchons à notre dernière fin : pour s'y disposer, il faut faire un saint usage du temps, porter sa croix, à l'imitation du grand amateur de la croix, le glorieux apôtre saint André, dont on célèbre la fête. C'est elle qui a fait son triomphe et sa gloire ; et c'est par la parfaite résignation avec laquelle vous porterez la vôtre que vous acquerrez la vie éternelle, que je vous souhaite de toute l'étendue de mon âme.”

“ Après son action de grâces, il visita les malades qui étaient au lit, et leur dit quelques paroles de consolation. Il fit ensuite approcher les autres pauvres infirmes, leur dit adieu, en les assurant qu'il était sur le point de les laisser. Il ajouta que ce qu'il demandait d'eux, en considération de l'amour qu'il leur avait toujours porté, c'était qu'ils travaillassent à leur salut, en mettant en pratique les instruc-



tions qu'il leur avait données ; qu'ils vécussent en paix ; qu'ils estimassent leur état qui est le plus conforme à celui de Jésus-Christ sur la terre ; enfin qu'ils ne l'oubliassent pas dans leurs prières. *Vous êtes*, leur dit ce bon père, du ton le plus affectueux, *vous êtes mon précieux héritage. Mon amour pour vous ne se terminera pas au tombeau ; si vous n'obtenez miséricorde du Seigneur, comme je l'espère, sans cesse je prierai pour vous.* Il leur donna ensuite sa bénédiction avec une bonté et une tendresse inexprimables, et se retira. Après un peu de repos il fit appeler la communauté. Il nous représenta combien l'établissement de cette maison lui avait coûté de peine et de sollicitude, et nous assura que son plus grand désir était que Dieu y fût servi et glorifié ; puis, avec les paroles les plus enflammées de l'amour divin, il nous conjura de travailler à notre sanctification par l'exacte observance de nos règles. Il nous recommanda surtout avec beaucoup d'instance ses pauvres, ses chers pauvres. *“ Oubliez-moi,* nous dit-il avec une ardeur tout extraordinaire, *mais pour eux, ne les oubliez jamais !...* Pour le temporel, je ne vous laisse pas grand bien ; cependant, vous savez que je me suis réduit à la mendicité pour vous faire des rentes. Plusieurs événements vous ont fait perdre une partie de celles que je vous avais faites. Confiez-vous en la Providence, ne vous appuyez pas sur l'humain, cherchez Dieu dans la simplicité d'un cœur chrétien et religieux, et rien ne vous manquera. Je vous donne, mes chères enfants, dans mon testament le titre de légataires universelles. Vous n'y gagnez pas beaucoup, car vous n'ignorez pas que je suis très pauvre ; aussi je ne vous charge que de très peu de choses. J'ai ménagé en France vingt-quatre mille livres entre les mains de mon agent ; vous les emploirez à ce qui sera le plus convenable pour l'avantage de cette maison, pour laquelle je ne puis plus rien que d'implorer le secours de Dieu sur elle, et sur moi qui n'ai plus que très peu de temps à vivre ici-bas... Ne cessez, mes chères filles, de prier et de faire prier vos pauvres, afin que le Seigneur n'entre point en jugement avec son pauvre serviteur.”

“ Il est impossible de rendre l'impression que de telles paroles produisirent sur nous toutes : nous nous retirâmes le cœur pénétré de la plus vive douleur.

“ Dans la journée, l'état du malade s'aggrava, une forte dysenterie étant venue s'ajouter à ses autres maux. Le médecin et le chirurgien



gien ne voyaient aucun danger, mais monseigneur assurait que cette maladie serait sa dernière. Nous le priâmes de se mettre au lit ; il y consentit ; il dit néanmoins la messe les trois jours suivants, mais le médecin lui ayant représenté qu'il se fatiguait trop, et que cela l'obligeait à interrompre l'ordre des prescriptions, il se soumit à tout ce qu'on voulut. Se voyant privé du bonheur de célébrer lui-même les saints mystères, il pria le R. P. de la Chasse, qui était toujours auprès de lui, de vouloir bien dire chaque jour la messe en sa présence ; ce que le bon père fit fort obligeamment. Quoiqu'il fût extrêmement souffrant, monseigneur se faisait mettre sur son séant, et apportait une aussi grande application à tout ce qui se faisait à l'autel que s'il eût été en parfaite santé. Il se montra tel dans la maladie et à la mort qu'il avait été pendant toute sa vie : toujours occupé de Dieu et de son service ou de celui du prochain, mais avec une douce tranquillité, plein de soumission aux ordres de Dieu et de confiance en sa miséricorde. Accoutumé qu'il était à mépriser le monde, et à regarder la vie présente comme un exil, il vit augmenter son mal avec une joie calme ; jamais on ne lui entendit faire aucune plainte ; il se trouvait toujours trop bien servi et trop bien traité. M. et Mme Dupuy l'étant venus voir, lui offrirent un lit commode pour se délasser de la fatigue qu'il devait éprouver du sien ; Sa Grandeur les remercia, et les pria de ne pas prendre tant de peine... ce qu'ils firent néanmoins.

“ Cependant comme la maladie prenait des symptômes plus alarmants, tout Québec fut dans la désolation. Le saint sacrement fut exposé dans toutes les églises, pour demander la guérison du premier pasteur. On ne voyait qu'émissaires envoyés de toutes parts pour avoir de ses nouvelles ; les personnes les plus considérables venaient lui rendre visite ; il les recevait avec sa douceur ordinaire, et avec un visage aussi serein que s'il n'avait eu rien à souffrir. S'étant aperçu que nous étions sensiblement affligées de son état, — “ Réjouissez-vous plutôt, mes chères filles, nous dit-il, réjouissez-vous de ce que je participe aux souffrances de Jésus-Christ, car j'espère de son infinie bonté que je participerai un jour à ses divines consolations.”

“ La veille de Noël, à cinq heures du soir, le docteur Sarrazin ordonna un remède qui eut le plus mauvais effet. On appela de nouveau le docteur ; en le voyant, monseigneur le pria de lui dire sans déguisement ce qu'il pensait de son état, ajoutant que, pour lui, il se trouvait extraordinairement mal. M. Sarrazin avoua avec peine qu'il



le trouvait ainsi. Le prélat en parut satisfait ; il remercia le médecin et le chirurgien des services qu'ils lui avaient rendus, les assurant qu'il était persuadé qu'ils n'avaient rien négligé de ce qu'ils devaient faire pour le rétablissement de sa santé ; il ajouta que l'arrêt fatal était prononcé ; qu'il s'y soumettait avec amour ; que la vie n'est qu'un dépôt, qu'il en faisait volontiers le sacrifice à celui qui avait donné la sienne pour lui.

“ Dès que la déclaration du médecin fut connue dans la maison, on n'entendit plus que pleurs et que sanglots. Les pauvres se tenaient prosternés devant le très saint sacrement, demandant avec larmes la conservation de leur protecteur, de leur bienfaiteur, de leur père. Monseigneur de Saint-Vallier seul ne perdit pas sa tranquillité. Il dit au père de la Chasse, son confesseur, d'envoyer en diligence chercher M. de Lotbinière, archidiacre, pour lui administrer les sacrements. Il voulut que cet ecclésiastique vînt seul, et que tout se fit sans cérémonie, et cela pour ne pas déranger le clergé qui était tout occupé à la célébrité de la naissance de Notre-Seigneur. A l'arrivée de M. de Lotbinière, le prélat lui dit : “ Je vous attends avec impatience, mon cher archidiacre, afin que vous m'administriez les sacrements de l'Église, notre mère. Me voilà près d'arriver au port... j'espère de l'infinie miséricorde de mon Dieu qu'il voudra bien m'ouvrir la porte de la véritable vie... Demandez-lui pour moi cette grâce.”

“ A dix heures, il reçut le saint viatique avec de grands sentiments de foi et de piété. Il répondait aux prières avec application et liberté d'esprit. M. de Lotbinière, troublé par la vue de son évêque mourant, manquait à quelque cérémonie du rituel : le prélat lui fit remarquer ce qu'il avait omis. Les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes ; la communauté surtout était en proie à la plus amère douleur. Après quelque temps, le vénérable malade annonça à M. Dupuy qu'il l'avait choisi pour son exécuteur testamentaire. Il fit ensuite approcher les religieuses et leur dit : “ Mes enfants, recevez pour la dernière fois ma bénédiction. Je vous bénis, au nom du Père qui vous a créés ; au nom du Fils qui vous a rachetées ; au nom du Saint-Esprit qui vous a sanctifiées. Qu'il enflamme vos cœurs de son divin amour ; qu'il soit le principe de toutes vos actions ; qu'il vous donne la force de porter vos croix avec résignation ! Bénédiction de paix, de charité, et d'union... Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Ainsi-soit-il.” Il ajouta : *Retirez-vous maintenant, mes chères*



*filles, afin que je ne m'occupe plus que de Dieu seul...* De là nous allâmes à la messe de minuit qu'il ne nous fut pas possible de chanter.

“ Le jour de Noël, le saint sacrement fut exposé de nouveau. Tous les pauvres, non seulement ceux de la maison, mais encore ceux de la ville et des environs qui avaient été les objets des soins du prélat, venaient en foule à notre église pour implorer l'assistance du Ciel, et demander à Dieu de prolonger une vie si précieuse. De son côté le pieux malade, les yeux attachés sur son crucifix, n'était occupé que de la céleste béatitude, et ne soupirait qu'après la possession du souverain Bien. A neuf heures du matin, le gouverneur étant entré, monseigneur le fit approcher et lui dit : *Vous n'êtes plus à moi, mon cher marquis, ni moi à vous... Souvenez-vous que la figure de ce monde passe, qu'il n'y a que les œuvres qui nous accompagnent dans l'éternité*; — puis il se détourna pour n'être plus interrompu dans ses entretiens avec Dieu. On l'entendait sans cesse prononcer de courtes mais vives aspirations tirées des saintes Écritures. Toutes les personnes présentes étaient pénétrées d'admiration et de respect, et plusieurs d'entre elles demandèrent qu'il leur fût permis d'assister à ses derniers moments, voulant, disaient-elles, être témoins de la mort d'un saint. Plus il approchait de l'heure suprême qui devait le réunir à son Dieu, plus il y avait de paix et de sérénité dans tous ses traits. Il ne parlait plus que pour former des actes d'amour, de confiance, de désir. Les dernières paroles qui s'échappèrent de son cœur et de ses lèvres, furent les deux premiers versets du psaume quarante et unième : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. Sitivit anima mea ad Deum fortem, vivum ; quando veniam et apparebo ante faciem Dei !...* Puis élevant un peu les mains, il rendit son esprit à Dieu. L'horloge venait de marquer minuit et un quart, le 26 décembre 1727. Le vénérable pontife, âgé de soixante-quatorze ans, un mois et douze jours, était dans la quarante-troisième année de son épiscopat, si l'on compte depuis sa nomination, et la quarantième si l'on compte depuis son sacre.

“ Après quelques heures, on dressa un autel dans la chambre funèbre. M. de Lotbinière, les RR. PP. Duparc et Justinien y dirent leur messe. La communauté communia à la première, et resta longtemps à prier auprès du corps de son fondateur que toutes arrosaient de leurs larmes. M. Berthier, chirurgien du roi, et le frère Hubert, envoyé par M. de Saint-Ferréol, supérieur du séminaire de Québec, vinrent embau-



mer le corps, en présence de M. Dupuy. Le cœur fut mis dans un cœur de plomb, que l'on enferma dans un autre cœur d'argent. Les entrailles furent aussi mises dans une boîte de plomb, que l'on remit dans une boîte de bois. Le corps fut ensuite revêtu des habits pontificaux et posé dans la bière. On le porta à la *salle* qui était tendue de noir, et illuminée d'un grand nombre de lustres et de cierges. Des autels furent placés de chaque côté de la chapelle ardente ; plusieurs prêtres et les révérends pères récollets et jésuites y dirent la messe. M. de Saint-Ferréol et les messieurs du séminaire vinrent en corps rendre leurs devoirs à leur évêque. Les chanoines seuls n'y parurent pas ; ils nous firent même dire d'envoyer sonner les cloches par qui bon nous semblerait, et demandèrent la cire nécessaire au service qu'on devait lui faire à la cathédrale." Le motif de ces étranges procédés paraîtra bientôt.

" M. Dupuy, pour sa part, faisait préparer un char et un dais pour transporter le corps aux portes de la ville, où le clergé devait l'attendre. Il nous procura des étoffes noires et blanches pour la tenture de notre église, avec quantité de cierges pour l'illuminer ; il la fit somptueusement armer, ainsi que le char et le dais ; il n'épargna rien pour que les obsèques se fissent avec toute la magnificence possible. Les pères récollets, qui s'étaient chargés de la veille, voulurent aussi prendre soin de l'église, de sorte que tout était disposé de la manière la plus convenable. Pendant sept jours que le corps fut exposé dans la chapelle ardente, le concours du peuple ne cessa point. Ils venaient en foule de la ville et des environs, pour donner à la dépouille mortelle de leur premier pasteur des marques de leur vénération. Ils baisaient avec respect ses vêtements, faisaient toucher à son corps des médailles et des chapelets, demandaient à emporter quelque chose qui lui eût appartenu ; ils en seraient venus jusqu'à couper ses habits si on ne les en eût empêchés."

C'était là sans doute un spectacle consolant pour tous ceux qui chérissaient la mémoire de monseigneur de Saint-Vallier. Pourquoi faut-il que nous ayons à évoquer ici d'autres souvenirs ! mais la vérité historique ne nous permet pas de passer sous silence les événements regrettables qui en ces jours, d'ailleurs si pleins d'angoisses, vinrent mettre le comble à la douleur et aux embarras de cette communauté. Nous voulons parler des difficultés survenues entre les autorités ecclésiastiques et les civiles, à l'occasion des obsèques de monseigneur de Saint-Vallier.



Les sentiments étaient partagés sur la question de l'administration diocésaine. Le chapitre nomma trois vicaires généraux : MM. Boullard, Plante et Hazeur. M. Dupuy et le conseil supérieur refusèrent de les reconnaître, et déférèrent toute l'autorité à M. de Lotbinière, archidiacre. Quand il fallut faire l'inhumation, on ne sut pas s'arranger à l'amiable. M. Dupuy se persuada que les chanoines avaient l'intention de faire enterrer à la cathédrale le corps du prélat, qui avait marqué d'avance son tombeau dans l'église de son HÔPITAL GÉNÉRAL. Comme exécuteur testamentaire, l'intendant se crut autorisé à prendre une mesure décisive et tranchante. Le 2 janvier, veille du jour fixé pour l'enterrement, il se rendit ici à l'entrée de la nuit avec M. de Lotbinière, M. André de Leigne, lieutenant général, et M. Hiché, procureur du roi. " Il manda auprès de lui la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, supérieure, à qui il enjoignit de faire fermer les portes des vestibules des salles ; ensuite il donna ordre, de la part du roi, à toutes les personnes qui étaient dans la maison de se rendre dans le vestibule de l'église, pour entendre ce qu'il avait à intimer. Tout le monde obéit. Alors M. Dupuy déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de monseigneur, parce que MM. les chanoines étaient déterminés à l'inhumer dans la cathédrale ; il ajouta qu'il agissait ainsi pour conserver à notre communauté ces restes précieux. Parmi les personnes présentes, se trouvait M. Leclair, curé de Saint-Vallier et chanoine ; il voulut faire quelque observation : l'intendant n'en tint aucun compte. M. de Lotbinière, le père de la Chasse, jésuite, le père Antoine de Lino et le frère Thomas Bertrand, récollets, prêtre et diacre, se revêtirent de leurs surplis ; M. Leclair se vit obligé d'en faire autant. Ils se rendirent dans la chapelle ardente, et, après les prières prescrites, ils prirent le corps de monseigneur qu'ils renfermèrent dans deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne, et le portèrent à l'église. M. Dupuy, les personnes venues avec lui, et nos pauvres, portant des cierges, formaient le cortège funèbre. Ce fut M. Dupuy qui entonna le *Libera*, et les hommes de sa suite déposèrent le cercueil dans le tombeau préparé, au pied de l'autel du Saint-Cœur de Marie <sup>1</sup>. La communauté se tenait au chœur ; toutes étaient inconsolables de voir leur fondateur et leur père privé des honneurs d'une sépulture convenable. "

1. Appendice g. — Acte de sépulture de monseigneur de Saint-Vallier.



Cependant on se disposait dans les églises de Québec à rendre au pasteur décédé les devoirs dus à son caractère, et les chanoines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, d'où après le service, ils devaient transporter solennellement le corps à Notre-Dame des Anges pour l'inhumation. Ces messieurs apprirent dès le soir même du 2 janvier que l'inhumation était déjà faite : ils s'en émurent ; une partie de la population s'en émut aussi, et quelques individus sonnèrent le tocsin, et publièrent que le feu était à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Les grands vicaires se rendirent ici ; ils interdirent l'église, suspendirent la supérieure de sa charge et nommèrent une autre religieuse pour la représenter. La sainte messe fut célébrée à l'autel de la salle tant que dura l'interdit de l'église, qui ne fut levé que le dernier jour du mois, et par l'entremise de M. de Beauharnais.

Nos Mères firent célébrer aussitôt les premiers services de monseigneur, depuis celui de ses obsèques jusqu'à celui du trentième jour. M. de Lotbinière et les révérends pères jésuites officièrent tour à tour. Tout se fit fort solennellement. L'église, qui était restée tendue de noir depuis le décès, était, avec le mausolée qui s'élevait jusqu'à la hauteur de la voûte, illuminée par quinze cents cierges. Le père de la Chasse prononça l'oraison funèbre dans notre église, et dans celle de la compagnie de Jésus à Québec. On attribue à M. l'abbé Fornel celle qui fut prononcée à la cathédrale, et dont nous avons donné de nombreux extraits. Ces deux pièces, qui se complètent l'une l'autre, sont un précis des vertus et des œuvres admirables de monseigneur de Saint-Vallier, et un monument précieux élevé à sa gloire.

Empruntons encore ici au premier des deux orateurs quelques-uns de ces passages si saillants dans lesquels, parlant d'après ses propres observations de la piété du saint prélat, il nous le dépeint tel sur son lit de douleur, qu'il l'avait été dans les jours de sa meilleure santé :

“ L'esprit de prière, nous dit-il, l'âme et le soutien de la vraie piété, le préservatif contre les dangers que l'on trouve répandus dans tous les états de la vie, et que monseigneur de Saint-Vallier avait souvent demandé à Dieu, lui avait été accordé. Outre les trois et quatre heures qu'il passait régulièrement en prière, presque tous les jours, devant le très saint sacrement, dans le temps même des plus grandes occupations de son épiscopat, on peut dire qu'il priaient continuellement, pensant continuellement à Dieu ; et la preuve que ce



saint évêque pensait continuellement à vous, ô mon Dieu ! c'est qu'il parlait de vous continuellement, et à toutes sortes de personnes.

“ Grands et petits qui m'écoutez, ecclésiastiques et laïques, prêtres et religieux, qui que vous soyez, — dans tous les entretiens que vous avez eu l'honneur d'avoir avec ce saint prélat, soit que vous vinssiez le trouver dans un lieu où l'amour de la retraite, l'horreur du faste, l'envie de faire du bien à ses pauvres, l'avait fait retirer, soit que lui-même, plein de bonté et de courtoisie pour ses ouailles, allât vous visiter dans vos maisons, — s'est-il passé une seule conversation entre lui et vous, où Dieu n'entrât et de laquelle vous ne sortissiez merveilleusement édifiés ? Que dirai-je de ce monument si authentique de sa piété — je parle de son tombeau — où, selon l'expression du prophète, pour acquérir la vraie sagesse, il descendit si souvent en esprit durant sa vie, avant que d'y être placé après sa mort... et où, pour se préparer à mourir de la mort des justes, il venait s'humilier comme pécheur... et se convaincre d'une manière palpable et sensible de la fragilité des biens de la vie présente, et du néant de tout ce qui brille à nos yeux ? ...

“ Mais quoi de plus exemplaire et de plus édifiant que la crainte qu'eut toujours ce digne prélat, depuis qu'il fut promu au sacerdoce, de passer un seul jour sans offrir à Dieu l'hostie sans tache ! On ne sera pas surpris de ce que, tandis qu'il était encore à la fleur de l'âge et dans une parfaite santé, il eût cru commettre un grand crime de s'en dispenser seulement une fois ; mais quand je le vois, ce vertueux pontife, chargé d'années, épuisé de travaux, miné d'une fièvre interne qui... l'a enfin conduit au tombeau ; quand je le vois, dis-je, dans cet état d'infirmité, vouloir absolument profiter tous les jours du droit et du fruit de son sacerdoce, ne pas laisser passer un seul jour sans célébrer la sainte messe, puis-je n'être pas charmé de sa piété ?

.....

“ Il faudrait un discours entier pour vous dire tout ce qu'il a fait paraître de piété durant sa dernière maladie et à sa mort. Obligé de garder le lit, et ne pouvant plus célébrer les saints mystères, il veut du moins avoir la consolation de les faire célébrer dans sa chambre tous les jours. Vous, prêtres et religieux, qui lui avez rendu alternativement ce pieux office, vous savez avec quelle gratitude il le recevait, et combien c'était l'obliger sensiblement que de l'aider à satisfaire en cela sa dévotion. Ne fallut-il pas l'engager par la conscience à ne plus réciter l'office divin, et lui faire entendre que Dieu, qui ne veut pas qu'on



soit homicide de soi-même, non seulement l'en dispensait à raison de sa maladie, mais lui ordonnait de laisser là ce saint exercice, puisqu'il ne pouvait le continuer sans un danger évident de sa vie ? Encore, pour contenter sa piété, put-on jamais s'empêcher de réciter le bréviaire devant lui, afin qu'au moins il eût la satisfaction d'en entendre la lettre, pour en méditer le sens ?

“ Que dirai-je des saintes lectures qu'on lui faisait nuit et jour ? La vie de Jésus-Christ et des saints, le saint livre de *l'Imitation*, qui l'avaient délassé dans ses voyages, et qui avaient assaisonné tous ses repas durant sa santé, furent mis en usage par ses ordres durant tout le cours de sa maladie. *Faites-moi quelque bonne lecture*, disait-il de temps en temps aux personnes qui l'approchaient ; *je sens qu'elles me fortifient et m'encouragent à prendre mon mal en patience*. Il ne parle que de la mort... il soupire sans cesse, comme l'Apôtre, après le moment qui doit briser ses liens... le réunir à son Dieu et le faire jouir de la céleste patrie...

“ Vous, vénérable ministre de Jésus-Christ, qui lui administrâtes l'extrême-onction... dites-nous avec quelle résignation, avec quelle ferveur il reçut ce sacrement des mourants. Vous, illustres personnes, qui eûtes la consolation de le voir et de l'entendre dans ses derniers moments... qui recueillîtes ses derniers soupirs, racontez-nous combien ce qu'il fit, ce qu'il dit alors vous parut édifiant. Tous ses sentiments ne vous parurent-ils pas dignes de la vie sainte qu'il avait menée ? Vous, saints ecclésiastiques et saints religieux, qui l'assistâtes dans ce passage terrible du temps à l'éternité, où les plus forts ont besoin qu'on soutienne leur faiblesse, oublierez-vous jamais la tranquillité, la paix, la sainte assurance qu'il fit paraître ? Avec quelle dévotion portait-il à ses lèvres mourantes l'image de Jésus-Christ crucifié ! Avec quelle confiance cherchait-il dans l'invocation de Marie... dans les mérites et dans les plaies d'un Dieu Sauveur, les gages assurés de son salut et de sa prédestination ?

.....

“ *Oubliez-moi, mes enfants*, disait le pontife mourant aux religieuses de cette communauté, en leur recommandant ses pauvres, et voulant leur laisser pour héritage sa charité tendre envers les membres de Jésus-Christ, — *oubliez-moi après ma mort, mais n'oubliez pas mes pauvres*.

“ Elles se souviendront toujours et de vous et de vos pauvres,



vertueux prélat... De vous, parce que vous vous êtes souvenu d'elles, parce que vous avez pensé à elles, parce que vous avez tout fait pour elles ; de *vos pauvres*, parce qu'ils sont *vos pauvres*, et que tout ce qui vous aura appartenu, ne pourra jamais leur être indifférent. D'ailleurs... si l'on pouvait jamais oublier dans cet HÔPITAL GÉNÉRAL tant de marques sensibles de vos grâces et de vos bienfaits, toutes les pierres de ce vaste édifice ne s'élèveraient-elles pas pour parler, et ne seraient-elles pas toutes comme autant de bouches qui, en publiant hautement vos dons... reprocheraient à tous les cœurs ingrats leur peu de reconnaissance et leur insensibilité ! *In memoria aeterna erit justus ; ab auditione mala non timebit.*"

---

## CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

1728

La mémoire du juste sera éternelle ; il ne craindra point les langues méchantes.

Ps. CXI, 7.

Toute l'assemblée des saints racontera ses aumônes.  
Ecclesi., XXXI, 11.

Quarante jours après l'enterrement de monseigneur de Saint-Vallier, nos Mères demandèrent la permission de l'exhumer, appréhendant qu'il n'eût pas le visage et les mains couverts. L'ouverture du tombeau se fit en présence des pères de la Chasse et Rey, de quelques personnes amies, et de toute la communauté. On le trouva aussi vermeil et aussi souple que s'il eût été vivant. Les deux religieux s'agenouillèrent auprès du corps, lui baisèrent les mains et les firent baiser à tous les assistants ; puis le père de la Chasse éleva un peu la main droite, comme pour lui faire bénir encore une fois la communauté de sa bénigne et paternelle bénédiction.

L'acte par lequel M. Boullard avait levé l'interdit lancé contre



notre église, ne changeait rien aux dispositions prises par les grands vicaires à l'égard de la révérende mère Saint-Augustin : la suspension prononcée publiquement contre elle subsistait toujours. Cet état de choses se faisait péniblement sentir dans l'intérieur du monastère. Placées, d'une part, entre deux autorités ecclésiastiques, et, de l'autre, entre deux supérieures claustrales, les religieuses en éprouvaient une gêne et un malaise faciles à comprendre. Ce ne fut qu'au mois d'octobre, et par la médiation de M. de Beauharnais, que tous ces troubles cessèrent. Voici comment la mère Saint-Augustin s'explique à ce sujet dans une requête, en date du 4 octobre 1728, adressée à M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État, pour lui demander sa protection : " Cette communauté, affligée au delà de toute expression, a eu le bonheur, monseigneur, que M. le marquis de Beauharnais, comme un bon père, plein de charité, s'est donné toutes les peines imaginables pour faire cesser ces troubles, et pour donner la tranquillité à cette maison... Ce très digne gouverneur s'est donné la peine de venir ici, le 2 octobre, avec M. Boullard, vicaire général, qui a assuré cette communauté qu'elle aurait la paix. " De son côté, M. de Beauharnais écrivait au ministre, le 8 du même mois : " J'allai à l'HÔPITAL GÉNÉRAL avec M. Boullard ; je rapatriai toute la communauté, et depuis ce temps-là il n'a plus été question que de paix. " Notre maison ne fut pas la seule qui eût à souffrir de ces malheureuses affaires. Elles eurent leur retentissement dans les autres communautés, et dans toute l'étendue des trois gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

" La lutte avec le conseil, dit M. l'abbé Ferland, ne se termina qu'au mois de septembre, lorsque le roi eut fait connaître sa volonté, et eut déchargé M. Dupuy de ses fonctions d'intendant. Il s'était trompé sur l'étendue de ses pouvoirs ; car, comme président du conseil supérieur de Québec, il s'était cru à la hauteur des premiers présidents des parlements de France, et avait voulu agir en maître absolu. " Il partit au commencement d'octobre. L'année suivante, M. de Saint-Senoche, agent de notre communauté, écrivait de France : " Vous aurez un nouvel intendant. Je ne le connais point ; le pauvre M. Dupuy est absolument exclu de cette place. Il a eu raison en bien des choses, mais il a eu bien tort dans d'autres ; s'il avait bien pris garde à lui, tous les torts seraient tombés sur M. le gouverneur, et il n'aurait jamais été rappelé de son intendance ; ce qui nous fait bien connaître que les plus grands esprits font les plus grandes fautes. J'ai eu



l'honneur de le voir ; il ne m'a pas parlé de la dépense qui a été faite à l'occasion des obsèques de monseigneur de Saint-Vallier. Vous jugez bien que je ne lui en ai point ouvert la bouche, et je ne lui ai donné aucune connaissance de l'état de la succession, parce que cela ne le regarde plus. " M. d'Aigremont fut chargé de remplacer temporairement M. Dupuy, comme commissaire ordonnateur. Cet officier, dont tout le monde faisait des louanges, mourut le 1<sup>er</sup> octobre de la même année, universellement regretté. Après la mort de M. d'Aigremont, M. Hocquart exerça les fonctions d'intendant, sans en avoir le titre qu'il ne reçut qu'en 1731.

Dès qu'il eut été informé du décès de l'évêque de Québec et de ses dispositions testamentaires, M. de Saint-Senoche s'était mis en devoir de recueillir sa succession, au profit de notre communauté. Il écrivait à ce sujet de Paris le 27 juin 1728 :

" J'ai appris avec bien du chagrin, mesdames, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du neuf janvier dernier, la perte que nous avons tous faite de monseigneur de Québec, qui m'a été tout à fait sensible. Je ne m'y serais pas attendu sitôt, sur ce que vous m'avez fait la grâce de me mander l'année passée qu'il ne s'était jamais mieux porté ; il me l'avait mandé lui-même, ce qui me faisait espérer qu'il pouvait vivre au moins une douzaine d'années. Je comprends facilement, mesdames, la perte que vous faites de ce saint évêque, qui est bien grande et pour vous et pour tout son diocèse ; et je suis persuadé qu'on s'en apercevra encore plus dans la suite qu'à l'heure qu'il est. Il faut cependant se soumettre à la volonté de Dieu. Pour moi, je perds un bon ami qui avait bien des bontés et des attentions pour moi, et je vous avoue, mesdames, que je comptais si peu sur la perte que nous venons de faire que j'avais déjà fait mes lettres et mes mémoires de recettes et dépenses, et avais mis le tout dans une boîte avec quelques effets. Je prie M. D. de vous les faire tenir sûrement et en main propre... Vous verrez que j'étais redevable à monseigneur de la somme de sept mille et tant de livres qui vous appartiendront... après cependant que le testament aura été exécuté en ce qui concerne l'ancienne France... Outre cette somme, j'aurai à faire le recouvrement de l'année entière 1727 des rentes que monseigneur avait sur l'hôtel de ville, et dont il s'était réservé l'usufruit. D'ailleurs, je compte de toucher encore quelque chose de son abbaye de Bénévent..."

Nous devons dire ici que, par ses dernières volontés, monseigneur



de Saint-Vallier légua à ses successeurs évêques son palais épiscopal, pourvu toutefois qu'ils consentissent à décharger sa succession des réparations qu'il y aurait à faire à l'abbaye de Bénévent ; mais un tel arrangement ne put avoir lieu, et M. de Saint-Senoeh, qui se croyait obligé de prendre à cœur les intérêts des religieuses comme s'ils eussent été les siens propres, en conçut une véritable peine. Voulant au moins ménager à la communauté quelque petit bénéfice, il se rendit à Bénévent pour être présent aux procès-verbaux et aux adjudications des ouvrages. Tout ce qu'il put obtenir par sa présence et par ses instances, fut un rabais de huit cent livres sur les adjudications.

Ces affaires traînèrent en longueur pendant dix années, et cela au grand désagrément de la communauté, et avec mille tracasseries pour M. de Saint-Senoeh. Ce ne fut qu'en 1738 que, les réparations étant complètement terminées, il put enfin livrer ses comptes comme exécuteur testamentaire. Les travaux de l'abbaye avaient absorbé neuf mille deux cent cinquante-huit livres, et il revenait à la communauté mille neuf cent quatre-vingt-deux livres (moins de quatre cents piastres), comme légataires universelles de monseigneur de Saint-Vallier. Peu flatté d'un pareil résultat, M. de Saint-Senoeh comptait obtenir quelque dédommagement sur un autre terrain, et il fit valoir auprès des religieuses leurs droits sur le palais épiscopal : " Monseigneur de Mornay, leur écrivait-il, ayant pris le parti de renoncer, purement et simplement, au don que feu monseigneur de Saint-Vallier a fait à ses successeurs évêques du palais épiscopal qu'il a fait bâtir à Québec, il est certain, mesdames, que vous en devenez propriétaires... parce que tout évêque qui fait bâtir sur un terrain qu'il achète et qui lui appartient, il n'y a nulle difficulté que ce terrain et ces bâtiments n'appartiennent à sa succession, à moins qu'il ne fût bien justifié que le prince n'eût fait fournir une partie des deniers ; en ce cas-là il faudrait faire évaluer le palais épiscopal, et ce qui se trouverait au-dessus vous appartiendrait de droit. Vous devez donc, mesdames, commencer par vous faire informer si effectivement le roi a fait fournir quelque somme pour cela."

D'après ces avis de M. de Saint-Senoeh, on prit des informations, et il se trouva, comme nous l'avons dit ailleurs, que le roi avait donné quinze mille livres pour l'érection de cet édifice. La communauté, paraît-il, fit quelques démarches en vue d'obtenir une indemnité pour le surplus de la valeur du terrain et des bâtiments, mais ce fut sans



succès. M. le comte de Maurepas, ministre d'État, déclara nul l'acte de donation du palais épiscopal aux religieuses, et le 8 mai 1743, il écrivit à monseigneur de Pontbriand lui annonçant que le roi avait réuni cet édifice au domaine royal, pour le remettre ensuite aux évêques du Canada.

Mille neuf cent quatre-vingt-deux livres!... Voilà donc tout ce que possédait à sa mort notre charitable fondateur! N'avait-il pas raison mille fois lorsqu'il déclarait dans ses derniers jours qu'il s'était réduit à la mendicité, de telle sorte qu'il mourut dans un lit d'emprunt, et que lorsque l'exécuteur testamentaire ouvrit le bureau du prélat, il ne s'y trouva pas un denier! " Si vous demandez que sont devenus les biens de patrimoine dont il a hérité, et l'emploi qu'il a fait des revenus de son évêché, je vous répondrai ce que le lévite saint Laurent répondait à ceux qui lui demandaient les trésors de l'Église, en leur montrant un grand nombre de pauvres auxquels il les avait distribués: *Voilà ceux qui possèdent les trésors de notre prélat.* La charité a dissipé tous ses biens; elle l'a rendu prodigue, elle l'a épuisé... jusque-là qu'elle l'a fait mourir pauvre, sans qu'il lui restât rien dont il pût disposer par testament... C'était un Augustin, un Ambroise, un Charles Borromée qui eût dépouillé les temples,... qui eût employé jusqu'aux vases sacrés pour soulager les pauvres <sup>1</sup>. "

" Il a répandu des libéralités: parcourons les bords de ce grand fleuve, n'en verrons-nous pas de tous côtés les plus magnifiques vestiges? Combien de temples ou bâtis ou réparés? Combien d'ornements, de vases sacrés distribués? est-il une église qu'il n'ait pas enrichie de ses dons?... Mais passons d'une mer à l'autre; de l'He-Royale, remontant le grand fleuve, traversons jusqu'au bas d'un autre grand fleuve qu'un illustre Canadien <sup>2</sup> en le découvrant a joint à la domination française,— je parle du fleuve Mississipi; ne verrons-nous pas dans tout cet espace, qui n'est pas moins de onze cents lieues, des preuves de sa libéralité? Si la jeunesse des deux sexes trouve partout dans ce continent des écoles de sagesse et de piété, à qui en est-elle redevable qu'aux attentions et aux bienfaits de ce vertueux prélat? Après avoir procuré tout dernièrement par ses lettres et ses recommandations des secours de charité et d'instruction à la Louisiane,... n'a-t-il pas encore... pour terminer glorieusement sa carrière, et comme

1. M. l'abbé Fornel, Craïson funèbre. 2. Cavelier de la Salle, après Marquette et Joliet.



dans la onzième heure de sa vie, fourni de ses revenus pour communiquer la même grâce au Cap-Breton et à l'Acadie ?

“ Monseigneur de Saint-Vallier a distribué des aumônes. Écoutez la voix publique, et elle vous dira qu'on ne vit jamais peut-être un plus grand aumônier que lui... Il a distribué des aumônes : mais quelles aumônes ! Je ne parle point de celles qu'il répandait continuellement dans le sein du pauvre, aumônes qui sont sans nombre, puisqu'il n'a jamais refusé personne de ceux qui se sont adressés à lui. Je parle seulement de celles qui ont été plus sensibles, et que Dieu a voulu qui parussent à nos yeux pour l'édification de nos âmes. Quelles aumônes d'avoir fondé plusieurs missions en France pour le salut des pauvres ; d'avoir doté de rentes considérables son séminaire de Canada pour aider à la subsistance de pauvres ecclésiastiques ; d'avoir fait bâtir à si grands frais dans cette ville un palais épiscopal, qu'on peut regarder comme une aumône que ce vertueux prélat, grand et magnifique en tout, a cru devoir faire à son diocèse et à sa dignité ! A-t-il donc peu contribué à bâtir ou à réparer les deux hôpitaux de Montréal ? Sont-ce des aumônes médiocres que trois autres grands hôpitaux dont il a été seul le fondateur, avec les dépenses extraordinaires qu'il est aisé d'imaginer, l'un en son pays natal, les deux autres en Canada, région qui lui fut toujours plus chère que sa patrie <sup>1</sup> ? ”

Ce sont les paroles du révérend père de la Chasse. Après avoir charmé ses auditeurs en leur présentant de cette sorte un tableau raccourci, mais vif et saisissant, des œuvres de la piété, du zèle et de la charité de l'illustre prélat dont nous parlons, le digne religieux s'écrie à bon droit, avec toute l'énergie de langage et toute la force de persuasion qui naissent de la connaissance entière, intime et personnelle du sujet :

“ Voilà donc ce qui doit rendre immortelle la mémoire de monseigneur de Saint-Vallier, surtout dans ce diocèse. Voilà ce qui l'égalera aux Laval et aux noms les plus fameux en vertu qu'il plaira à Dieu de donner à cette Église... Il a été un grand évêque par sa piété, encore plus grand par son zèle, et très grand par sa charité. *Ab auditione mala non timebit.* Voilà non seulement ce qui doit rendre son nom recommandable de siècle en siècle, et jusques à la postérité la plus reculée, à tous les gens de bien, mais ce qui doit en même

1. Monseigneur de Saint-Vallier a dépensé au Canada 200,000 mille écus, dont 200,000 livres étaient des biens de patrimoine.



temps fermer la bouche à tous ses pâles envieux et à tous les ennemis de sa réputation et de sa gloire.

“ Je me trompe..., il ne faut plus parler d'ennemis ni d'envieux quand on parle d'un saint évêque, que les plus éclatantes vertus, que la supériorité de son mérite, que sa persévérance dans la justice, qu'une vie et une mort si saintes, ont déjà mis au-dessus de tous ses jaloux, et que nous voyons aujourd'hui si universellement regretté. Mais supposons que l'ingratitude et la malignité, qui ne peuvent se taire, voulassent encore parler, une piété si solide, un zèle si actif et si laborieux, une charité si patiente et si compatissante, tant de retenue dans les mœurs, tant de travaux apostoliques, tant d'âmes gagnées à Dieu, tant de veuves secourues, tant d'orphelins aidés, tant de nécessiteux soulagés, tant de saints établissements fondés ; des communautés de vierges qui, entrant dans ses saintes intentions, perpétueront jusqu'à la fin des siècles les effets admirables de son zèle et de sa charité ; tant d'injures pardonnées ; tant de persécutions, en France, en Angleterre, dans ce pays, patiemment souffertes ; tout cela, dis-je, ne parlera-t-il pas plus haut en faveur du saint évêque que nous pleurons, que ne pourraient faire contre lui la triste envie, le ressentiment injuste, ou la noire malignité. *Ab auditione mala non timebit.*”

Il n'y a dans le monastère presque aucun lieu où l'on ne conserve précieusement quelque objet donné par notre illustre fondateur ou lui ayant appartenu. Ici c'est un tableau du crucifiement ; là, une antique image de la Mère de Dieu devant laquelle bien des fois, en des temps d'afflictions et d'épreuves, le vénérable prélat a épanché son âme. Un calice d'argent, un ciboire, des burettes avec leur plateau, servent encore tous les jours à la célébration des divins mystères. Nous avons de plus à la sacristie, venant de la même source, un crucifix, une clochette, quatre chandeliers, un encensoir, d'argent ; une ampoule pour les saintes huiles, six chandeliers, un encensoir et un bénitier, de cuivre argenté ; une boîte à hosties, brodée en fil d'argent ; un prie-Dieu, des fauteuils, trois chasubles de différentes couleurs (vert, violet, noir), avec les étoles et les manipules, et l'aube magnifique que le prélat reçut en cadeau de madame de Maintenon ; un pontifical et un missel romains ; sur le porte-missel, se trouve sculpté l'écusson des Saint-Vallier : on peut voir les mêmes armes dans l'église, sur la chaire et sur le gradin du tabernacle. Aux jours de nos réjouissances inaccoutumées on voit apparaître sur les tables du réfectoire,



au lieu des écuelles et des sauciers d'étain du service quotidien, la vaisselle de terre que monseigneur de Saint-Vallier avait substituée, pour son usage, à des vases plus précieux. On montre avec complaisance cette vaisselle antique aux personnes de qualité qui, en certaines occasions, sont admises à visiter le monastère.

Monseigneur de Saint-Vallier, visitant un jour la prison de Québec, trouva parmi les détenus un homme qui, placé devant un bloc de bois haut de quatre à cinq pieds, sans autre outil qu'un couteau, s'occupait à sculpter une statue de la sainte Vierge; et sans doute l'humble ouvrier, tout en se livrant ainsi au travail de son choix, élevait souvent son cœur et sa pensée, avec repentir et confiance, vers celle qu'on n'invoque jamais en vain. Ravi de ce spectacle et des pieux sentiments qu'il reconnut dans le pauvre détenu, le prélat convint avec lui que l'image une fois terminée appartiendrait à l'évêque. Bien plus, par son crédit auprès des magistrats, il obtint l'élargissement du *statuaire*. Placé d'abord au palais épiscopal, la *Madone du Prisonnier* ne devint la propriété de nos Mères qu'après la mort de monseigneur de Saint-Vallier. Elle fut apportée ici dans le cours de l'année 1728. Les religieuses allèrent la recevoir à la porte conventuelle, et la portèrent processionnellement au chœur en chantant le *Sub tuum*; elles la déposèrent à droite de la grille et l'entourèrent de flambeaux; puis, tombant à ses pieds, toutes la suluèrent comme la mère du bel amour et la douce consolatrice des cœurs affligés, la conjurant de les prendre sous sa puissante protection.

Mais nous n'avons rien dit encore du plus précieux de tous les cadeaux que nous ait légués notre bien-aimé père; ce don, symbole éloquent de toute l'affection qu'il porta à cette communauté, souvenir perpétuel de sa sollicitude pour nos intérêts, n'est autre que son cœur même. Le mausolée qui le contient, soutenu par un ange, est placé dans le lieu de nos exercices religieux. Les inscriptions qui se lisent de part et d'autre ont été dictées par le R. P. de la Chasse, jésuite, et écrites en lettres d'or par le R. P. François Rey, récollet.

Ce cœur dont la plus grande envie  
Fut de mettre entre vous l'union et la paix,  
Et qui la cimentait des plus rares bienfaits,  
Vous dit encore, quoique sans vie :  
"Aimez-la, mes enfants; ne la troublez jamais."



Ce cœur qu'icy vous conservez,  
 Tandis qu'il respira n'eut d'autre inquiétude  
 Que de vous procurer les biens que vous avez.  
 Sanctifiez-vous donc, Vierges, vous le devez :  
 C'est tout ce qu'il attend de votre gratitude.

Ce fut le cœur d'un séraphin ;  
 Il brûla des plus saintes flammes :  
 La gloire de Dieu et le salut des âmes  
 De tous ses mouvements fut le but et la fin ;  
 Il fut tout embrasé de charité, de zèle ;  
 De votre illustre Fondateur  
 Formez-vous, Vierges, sur le cœur :  
 Vous ne pouvez choisir un plus parfait modèle.

Des anges soutenus, si tranquille aujourd'hui,  
 Ce cœur fut agité des plus grandes traverses  
 Mais, dans ces épreuves diverses,  
 Comme il n'aimait que Dieu, le Ciel fut son appuy.

Ce cœur entre les mains des anges,  
 Est autant charmé qu'autrefois  
 Lorsque de ses enfants il entendait la voix  
 Qui de Dieu chantait les louanges.

Le père de la Chasse dicta encore au père François deux épitaphes, qui furent placées d'abord aux deux côtés de la chapelle du Saint-Cœur de Marie, et ensuite transférées dans le vestibule de l'église.

*Tableau à gauche en entrant dans l'église*

ÉPITAPHE

*de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Messire  
 JEAN-BAPTISTE de la CROIX de CHEVRIERE de ST. VALLIER  
 second Evêque de Québec, et fondateur de cette Maison.*

Grenoble fut le lieu de sa haute naissance.  
 Sa piété parut dès sa plus tendre enfance.  
 Engagé dans l'Église, aumônier de son roy,  
 Son mérite brilla dans cet illustre employ.  
 Tandis que par ses mains Louis faisait largesse,  
 Ses mœurs aux courtisans inspiraient la sagesse.  
 Son exemple toucha plusieurs abbés de cour,  
 Ils luy deurent vers Dieu leur sincère retour.



Loin d'être ambitieux, de briguer de vains titres,  
 De France constamment il refusa les mitres,  
 Celles de sa patrie avaient trop de douceurs,  
 Celle du Canada, luy plut par ses rigueurs ;—  
 Cette mitre, d'un saint est faite pour la tête,—  
 Qui l'aime, pour l'avoir, doit braver la tempête ;  
 Venir, malgré les flots et les monstres marins,  
 La chercher au pays des noirs Américains.  
 A travers cent écueils, de pointes hérissée,  
 Cette mitre s'offrit, et flatta sa pensée :  
 Le désir de souffrir la luy fit accepter,  
 Il traversa la mer pour venir la porter.  
 Comme un astre brillant dans la force de l'âge,  
 On le vit aborder dans ce pays sauvage.  
 Il y vint successeur de l'illustre Laval,  
 De toutes ses vertus il parut le rival.  
 Il imita sa foy, sa prudence, son zèle,  
 Peut-être en plusieurs points passa-t-il son modèle.  
 Son art pour mettre l'ordre et pour le maintenir,  
 Pourra servir d'exemple aux prélats à venir.  
 En lui tout était grand, tout était respectable :  
 Son port majestueux, et son front vénérable.  
 Évêque dans un lieu dont il avait fait choix,  
 Il eut, selon ses vœux, les plus pesantes croix.  
 Il fit toujours paraître un courage invincible ;  
 Aux pertes d'icy-bas il était insensible.  
 Captif chez les Anglais et cinq ans arrêté,  
 Sa vertu triompha dans sa captivité.  
 Dans les plus grands périls, jamais le vit-on craindre ?  
 Toute sa crainte était la loi de Dieu d'enfreindre,  
 De la voir violer, de manquer aux besoins  
 Du troupeau que le Ciel conduisait par ses soins.  
 Plus que sa propre vie il aima ses ouailles,  
 Pour toutes il avait d'un père les entrailles.  
 Pour les sanctifier il n'omit jamais rien.  
 Il leur distribua plus d'un million de bien.  
 La tendre charité forma son caractère :  
 Du pauvre vivement il sentait la misère,  
 La soulagea toujours, le Ciel l'a secondé ;  
 Témoins trois hôpitaux que luy seul a fondé.  
 Son cœur brûlant pour Dieu des plus ardentes flâmes  
 Il vécut, il est mort en lui cherchant des âmes,  
 Et la religion luy doit tous les progrès  
 Qu'en quarante-trois ans dans ces lieux elle a faits.  
 Ces vierges dont il fut le père le plus tendre,  
 Gardent commé un trésor sa précieuse cendre.



Cette cendre entretient les divines ardeurs,  
 Que leur saint fondateur alluma dans leurs cœurs.  
 Cette cendre leur parle, et lorsque, désolée,  
 Leur âme de son deuil remplit ce mauzolée,  
 Et gémit de penser que leur père n'est plus,  
 Cette cendre leur dit qu'il vit dans ses vertus :  
 Qu'il doit être imité, que leur plus douce étude,  
 Doit être de montrer par là leur gratitude.  
 Que c'est ce qu'il attend pour fruit de ses bienfaits,  
 De voir icy régnier la ferveur et la paix.

*Tableau à droite*

Icy des saints prélats repose le modèle :  
 On admira toujours sa rare piété ;  
 Par cent nobles travaux il signala son zèle :  
 Trois hôpitaux fondés marquent sa charité.  
 Son esprit, ses talens, son illustre naissance,  
 Devaient le faire évêque en l'ancienne France.  
 Son prince, qui l'aimait, voulut l'y retenir ;  
 Mais, méprisant le faste et les grandeurs humaines,  
 Pensant combien un jour elles paraîtront vaines,  
 Il vint en Canada pour chercher à souffrir.  
 Durant quarante et trois années,  
 La foy dans ces vastes contrées  
 A fait, par son moyen, de merveilleux progrès.  
 Son amour, son respect envers l'Être suprême,  
 Pour son troupeau, ses soins et sa tendresse extrême,  
 Le rendront à jamais digne de nos regrets.  
 Vous, Vierges, qu'en mourant il fit ses légataires,  
 De son cœur, de sa cendre, icy dépositaires,  
 Conservez chèrement ce précieux trésor.  
 S'il ne vous laissa pas des revenus bien amples,  
 Il vous laissa de grands exemples  
 Qui vous serviront plus que l'argent et que l'or.

Hic jacet

Illustrissimus Ecclesiæ Princeps Joannes Baptista  
 DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE DE ST. VALLIER  
 Gratianopolitanus  
 Nobilissimo genere ortus primùm Lud XIV. ab elee,  
 Mosynis, deinde secundus Quebccensis antistes  
 Pietate ac zelo animarum alter Borromæus, morum  
 Snavitate, ac regendi ratione alter Salezius.



## Pauperum

Dum viveret pater, mortuus inter pauperes quibus  
 Se, suaque omnia devoverat quiescere voluit in  
 Hoc valetudinario a se summis curis atque im,  
 Pensis constructo diem extremam obiit 26 dec.  
 Anni 1727. Ætatis 75. episcopatûs 43.

## Patri

Amantissimo, ac munificentissimo Fundatori suo  
 Hujusce domus sanctimoniales hoc  
 Grati animi munumentum  
 Posuère.

## REQUIESCAT IN PACE.

Par le contrat de fondation, monseigneur de Saint-Vallier n'avait imposé à la communauté d'autres charges que celle de lui faire dire chaque année douze basses messes. Les religieuses, pour leur part, s'étaient engagées à faire la sainte communion une fois chaque mois à son intention ; à dire pour lui le chapelet une fois chaque semaine ; à réciter le *Salve Regina* une fois chaque jour avant l'office de matines, et à le faire réciter chaque jour aux pauvres : ce que le prélat avait bien voulu approuver, mais non pas exiger. Une clause particulière de son testament, réduisait à une seule le nombre de quatre religieuses que la communauté était obligée de recevoir gratuitement, en vertu d'un article du contrat de fondation. Du reste, suivant les sentiments généreux qui étaient ordinaires à sa grande âme, il ne demandait rien pour lui-même. Ce fut une raison pour nos Mères de ne pas mettre de bornes à leur reconnaissance. Le 25 janvier 1728, la mère Saint-Augustin assembla le chapitre, pour déterminer quelles marques d'amour et de respect elles pourraient donner à la mémoire de leur incomparable bienfaiteur, et cela tant pour le présent que pour l'avenir, tant en leur nom qu'au nom de celles qui devaient leur succéder dans cette maison. Il fut résolu d'une commune voix :

1° Que les pratiques ci-dessus mentionnées seraient continuées à perpétuité.

2° Que, outre les services déjà chantés, et les trois cents messes déjà offertes pour le repos de son âme, il serait célébré au jour anniversaire de son inhumation un service des plus solennels ; et que jusqu'à ce jour le psaume *De profundis* serait récité cinq fois chaque



jour par les religieuses, savoir : aux trois angélus, et à l'issue de la messe et de l'office de matines ; et deux fois par les pauvres, savoir : à leur prière du matin et à celle du soir.

3° Que, jusqu'au dit anniversaire, l'office des morts serait récité par toutes les religieuses, en chœur les jours ouvrables, et en particulier les dimanches et les fêtes.

4° Qu'il serait célébré chaque année, à perpétuité, dans notre église, un service solennel, précédé de l'office des morts à neuf leçons, récité en chœur.

5° Que tous les jours, à perpétuité, le psaume *De profundis* serait récité par les religieuses, à l'issue de la messe et de l'office de matines, et par les pauvres comme ci-dessus à leurs prières du matin et du soir.

M. Thierry Hazeur en sa qualité de supérieur de la communauté, voulut mettre quelques restrictions aux clauses ainsi conclues ; entre autres choses, il voulut retrancher l'office des morts que nos Mères récitaient tous les jours ; mais elles lui représentèrent que cette récitation ne préjudiciait en rien aux observances, et il ne fit plus aucune objection. Toutefois pour que cet acte fût plus valable, et eût son plein effet à perpétuité, il ne fut conclu définitivement qu'après l'arrivée de monseigneur Dosquet. Ce prélat y donna son approbation verbale, et l'acte fut dès lors enregistré et signé de tout le chapitre.

Parmi ceux qui versèrent sur la tombe de monseigneur de Saint-Vallier les larmes les plus sincères, nous aimons à distinguer son digne serviteur, le sieur Rolland Tessier. Il pensa mourir lui-même de douleur, après avoir perdu un maître qui avait eu pour lui toute l'affection du meilleur des pères ; depuis ce temps jusqu'à la fin de sa vie, il ne passa pas un seul jour sans aller prier sur le tombeau du prélat, et sans donner à sa mémoire des marques d'une particulière vénération. Le sieur Tessier appartenait à des parents craignant Dieu, qui lui avaient inspiré des sentiments chrétiens, et l'avaient placé chez les frères Tellier qui vivaient à Paris en communauté. Ce fut le principal de cette maison qui le recommanda à monseigneur de Saint-Vallier, l'assurant qu'il trouverait en lui toutes les qualités désirables dans une personne de sa condition. Rolland suivit dès lors le prélat dans tous ses voyages, et lui fut toujours très attaché ; de son côté, monseigneur estimait ce jeune homme à cause de sa vertu et de sa conduite régulière ; et dans ses rapports avec son fidèle valet, il était facile de connaître que ses sentiments n'étaient autres que ceux du



divin Sauveur lui-même lorsqu'il disait à ses apôtres : *Je ne vous appellerai plus désormais mes serviteurs, mais mes amis.*

Tessier était inépuisable lorsqu'il rapportait les actes de vertu et de mortification qu'il avait vu pratiquer à son évêque, ainsi que les peines et les fatigues qu'il lui avait vu endurer dans les visites qu'il avait faites en différents diocèses de France, et en celui du Canada. Il disait qu'il avait appris du prélat à jeûner rigoureusement ; et il disait vrai, car il le faisait deux fois la semaine et la veille de toutes les fêtes de la sainte Vierge. Il faisait usage de tous les instruments de pénitence. Ses chemises étaient de serpillière dont nos pauvres n'auraient pas voulu se servir. Ses mortifications étaient l'effet de sa charité : ce qu'il se refusait à lui-même, était destiné au soulagement des indigents,— pratique de vertu qu'il avait héritée de son bon maître. Il mourut dans notre maison le 1<sup>er</sup> février 1738. On lui avait offert de l'inhumer dans l'église, aux pieds de celui qu'il avait servi si longtemps avec un si filial dévouement, mais il avait refusé cette distinction, et, sur sa demande, on déposa son corps dans le cimetière de l'hôpital. Il légua à la communauté ses épargnes, qui s'élevaient à une valeur de six mille livres tant en argent qu'en effets <sup>1</sup>.

## CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

1728-1743

Ne vous attristez pas comme ceux qui n'ont point d'espérance. I Thess., IV, 13.

Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront dans la science et la doctrine. Jérémie III, 15.

Depuis bientôt deux années l'Église du Canada était veuve de son pasteur, et ce long deuil avait été encore assombri par les difficultés

1. Appendice h,— Notes supplémentaires sur monseigneur de Saint-Vallier ; état actuel de sa famille en France ; hôpital de Saint-Vallier-sur-Rhône.



et les malentendus dont nous avons dit quelque chose aux précédents chapitres. “ En France, monseigneur de Mornay avait donné sa démission de la charge de coadjuteur quelques semaines après la mort de monseigneur de Saint-Vallier. Or, comme il était alors devenu lui-même évêque de Québec, cet acte se trouva nul. Sa renonciation, envoyée au printemps de 1728 à monseigneur de Saint-Vallier que l'on croyait encore vivant, fut suivie presque aussitôt des lettres qu'il adressait à M. de Lotbinière, le chargeant de prendre possession de son évêché. Mais comme, à cause de son grand âge et de ses infirmités, il ne pouvait se rendre dans son diocèse, le roi lui fit nommer un coadjuteur <sup>1</sup>” M. de Saint-Senoeh annonçait cette nouvelle à notre communauté au mois de juin 1729 :

“ Vous n'aurez pas monseigneur de Mornay ; la cour n'a pas jugé à propos à son âge de le faire passer au Canada. On lui a nommé un coadjuteur que vous devez connaître, car il a été missionnaire au Canada, et, étant à Rome pour les intérêts de MM. des Missions étrangères de Paris, le pape lui a reconnu tant de mérite qu'il l'a fait évêque. Je ne me souviens pas de son nom de famille, mais il me paraît fort propre pour ce pays-là, étant d'une grande douceur. Je suis persuadé que vous en serez contentes ; au moins, dans la conversation, il m'a paru qu'il vous aimait bien, et qu'il avait envie de vous faire plaisir en tout ce qu'il pouvait, et de vous procurer tous les secours qui pourront dépendre de lui pour le soulagement de votre hôpital.”

Ce coadjuteur était monseigneur Pierre-Herman Dosquet. Né à Lille, au diocèse de Liège, dans les Pays-Bas, il entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris en 1715, ayant déjà reçu l'ordre du sous-diaconat. Six années plus tard il s'offrit à M. LeChassier, supérieur du séminaire de Montréal, pour aller travailler à l'œuvre de Ville-Marie. Pendant les deux années qu'il y passa, il fut chargé de la direction des sœurs de Notre-Dame. Comme sa santé paraissait souffrir de la rigueur du climat, ses supérieurs l'obligèrent à passer en Europe. Il s'agrégea dans la suite au séminaire des Missions étrangères, et fut envoyé à Rome où il resta trois ans en qualité de procureur. Le pape Benoît XIII le sacra lui-même le jour de Noël 1725, sous le titre d'évêque de Samos *in partibus infidelium*, et le nomma assistant au trône pontifical ; il était alors destiné à être vicaire apostolique des

1. M. l'abbé Ferland, Cours d'Histoire du Canada, t. IIe, ch. XXVIII.



Indes orientales ; mais quand il fut question de donner un coadjuteur à l'évêque de Québec, on crut ne pouvoir mieux faire que de jeter les yeux sur celui qui connaissait déjà la Nouvelle-France et ses habitants. L'évêque de Samos, chargé d'administrer le diocèse, au nom de monseigneur de Mornay, débarqua à Québec au mois d'août 1729. Son arrivée causa à toute la colonie une joie d'autant plus grande qu'on avait appris le naufrage du vaisseau qui le portait. Il était vrai que l'*Éléphant* avait donné sur un écueil près du cap Brûlé, à une douzaine de lieues de Québec, et avait sombré après qu'on eut débarqué les passagers. Des marchandises et autres effets en quantité furent perdus, mais personne ne se noya.

Aussitôt après l'arrivée de monseigneur Dosquet, notre révérende mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin s'empressa de lui écrire pour lui rendre ses devoirs au nom de la communauté. Sur l'invitation du marquis de Beauharnais, le prélat vint après quelques jours faire une visite aux religieuses. Elles le reçurent en corps dans le vestibule de l'église. Le R. P. François Rey, leur chapelain, le complimenta, et dans son discours il fit plusieurs fois allusion à la mémoire de monseigneur de Saint-Vallier. Monseigneur Dosquet donna sa bénédiction, puis il entra dans l'église ; dès que Sa Grandeur eut pris place sur le prie-Dieu préparé, le père François entonna le *Te Deum* que le chœur poursuivit. Les religieuses se réunirent ensuite à la salle de communauté ; monseigneur ne tarda pas à s'y rendre. Les manières du prélat étaient distinguées, il parut pourtant à nos Mères qu'il se mêlait à sa politesse un peu de froideur ; peut-être cette impression venait-elle du souvenir encore tout récent des rapports si intimes qu'elles avaient toujours eus avec leur bien-aimé père.

Peu après cette visite, monseigneur Dosquet vint de nouveau à l'HÔPITAL GÉNÉRAL ; ce fut le 20 octobre, jour choisi pour faire le service anniversaire de monseigneur de Saint-Vallier. Il y officia sur la demande des religieuses ; celles-ci, animées par la reconnaissance, et voulant témoigner de plus en plus leur vénération pour la mémoire de leur fondateur, n'avaient rien négligé de ce qui pouvait contribuer à rendre ce service solennel ; aussi paraît-il que jusqu'alors il ne s'était rien fait en ce genre de plus pompeux : un catafalque fut élevé au milieu de l'église ; on dit que ce fut le premier en ce pays. Sa Grandeur accepta le dîner avec tout son clergé ; le gouverneur, l'intendant, et quelques autres personnes de considération s'y trouvèrent aussi.



Le prélat avait emmené avec lui de France plusieurs ecclésiastiques de mérite ; de ce nombre était M. l'abbé Louis Bertrand de la Tour, docteur en théologie de la faculté de Sorbonne. Avant la fin de 1729, il fut député en sa qualité de vicaire général pour faire la visite de notre monastère. Il rendit compte de ses observations à monseigneur de Samos, qui adressa à la communauté une lettre sous forme d'ordonnance, en date du 8 janvier 1730. Il y donne plusieurs avis fort sages sur la charité mutuelle, et la fidélité aux observances religieuses. Par une nouvelle lettre en date du 7 mars, monseigneur annonce aux religieuses la nomination de M. de la Tour comme supérieur majeur de la communauté. Cette nomination fut agréable à nos Mères quoiqu'elles eussent, dès le commencement, prié l'évêque de vouloir bien prendre la peine de gouverner lui-même la communauté. Écoutez en quels termes la mère Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès enregistrerait la réception du nouveau supérieur. Après avoir décliné les titres et les qualités de M. de la Tour, elle continue : "Notre révérende mère supérieure a répondu autant qu'il lui a été possible aux effets d'une attention si prévenante et a témoigné à monseigneur, au nom de toutes, sa vive reconnaissance de ce qu'il nous a mis sous la conduite d'un si sage et si habile guide... qu'il honore de toute sa confiance, qui est pour ainsi dire un autre lui-même, et qui s'est acquis tous ces avantages par son éminente vertu, et le mérite infini dont il est rempli... Le dit messire de la Tour s'est transporté dans notre église, accompagné de monsieur Elzéar Vallier, le onzième mars 1730. Toute la communauté étant assemblée au chœur au son de la cloche, icelles religieuses professes tant de chœur que converses, sont venues en ordre lui rendre leur soumission en la manière prescrite par notre rituel... ensuite de quoi le dit messire de la Tour a donné à toutes les religieuses sa sainte bénédiction en qualité de supérieur de ce monastère."

Après avoir exercé ses nouvelles fonctions pendant un peu plus d'un an et demi, M. de la Tour passa en France au mois d'octobre 1731 pour les affaires du chapitre de la cathédrale de Québec. Il ne revint pas au Canada. S'étant fixé dans sa patrie, il fut fait successivement chanoine et official de Tours, curé de Saint-Jacques de Montauban, doyen du chapitre de cette ville, etc. L'abbé de la Tour était un homme très instruit ; sa facilité à composer était extrême ; il a écrit des Mémoires sur la vie de monseigneur de Laval, et une foule d'ouvrages sur la liturgie, la morale et la théologie. Il avait un grand



talent et non moins de zèle pour la prédication. M. l'abbé Hazeur Delorme, agent du chapitre de Québec, écrivait en 1732 de Paris à son frère le chanoine : " Il s'agit de régler mes comptes avec M. le doyen... J'ai saisi, avec beaucoup de peine, tous les moments où il n'était point occupé de ses prédications et de ses retraites dans les communautés religieuses ; car il a un mérite infini, c'est à qui l'aura dans les endroits où il passe." Ce ne fut qu'en 1738 que M. de la Tour se démit de son titre de doyen du chapitre de Québec ; M. Eustache Chartier de Lotbinière fut alors promu à cette dignité. M. de la Tour continua de porter aux maisons religieuses de Québec le plus bienveillant intérêt ; nous en trouvons la preuve dans sa correspondance. En 1750, il écrivait à notre communauté : " J'envoie trois volumes de la seconde édition de mes ouvrages, qui seront suivis de plusieurs autres que j'enverrai à mesure qu'ils paraîtront. Il y en a un pour vous, un pour les ursulines, un autre pour l'Hôtel-Dieu. Vous vous les communiquerez mutuellement... Vous verrez l'année prochaine deux ouvrages que je fais imprimer : le premier tome de la vie de M. de Laval et les annales de l'Hôtel-Dieu <sup>1</sup>. Si vous voulez m'envoyer des mémoires sur votre communauté ou sur M. de Saint-Vallier, j'en ferai usage dans ce qui me reste de la vie de M. de Laval. J'en suis à présent au temps de l'élection de son successeur ; ainsi tout ce que vous me communiquerez pourra trouver place dans le second ou troisième volume." Nous ne saurions dire si nos Mères se sont rendues en cela au désir de l'excellent abbé ; ce qu'il y a de certain, c'est que le second volume de la vie de monseigneur de Laval n'a jamais été donné au public, l'impression en ayant été empêchée par la famille de monseigneur de Saint-Vallier. M. de la Tour mourut à Montauban le 19 janvier 1780 <sup>2</sup>. Il était né à Toulouse vers 1700.

Depuis le mois de mars 1732 jusqu'en septembre 1734, la communauté eut pour supérieur M. l'abbé Yves Le Riche, ecclésiastique d'une grande piété, ancien curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, et chanoine du chapitre de Québec. Il était venu de France en 1701, et

1. Ouvrage de la mère Juchereau de Saint-Ignace, que nos mères de l'Hôtel-Dieu avaient confié à M. de la Tour, non pas toutefois avec l'intention de le livrer à la publicité.

2. C'est du moins ce qu'on lit dans une intéressante notice sur cet ecclésiastique, publiée le 14 décembre 1822, dans le journal *l'Ami de la religion et de la patrie*, et due à la plume de M. l'abbé Capmas, curé de Montauban. D'après M. Noisieux, il serait mort en 1761.



avait d'abord été missionnaire chez les Abénakis. Il mourut à l'Hôtel-Dieu en 1755. A l'époque de sa nomination comme supérieur, il était déjà très infirme. Ce fut M. François-Elzéar Vallier, théologal du chapitre et supérieur du séminaire, qui le remplaça en cette qualité. " Il vint officier solennellement le jour de notre fête du sacré nom de Marie. La cérémonie de sa réception se fit à l'issue de la bénédiction du très saint sacrement, en présence du R. P. Félix Pain, récollet, et de maître Duchouquet, ecclésiastique." M. Vallier n'avait encore que vingt-six ans ; il était originaire du diocèse d'Apt en Provence, et il avait fait sa philosophie à douze ans ; monseigneur Dosquet l'avait emmené avec lui au Canada pour y former le clergé dans les sciences. D'après le témoignage de son évêque, il avait un esprit supérieur, des talents extraordinaires, et surtout celui de se faire aimer de tout le monde.

Lorsque monseigneur Dosquet prit en main l'administration du diocèse, les esprits étaient encore sous l'influence des pénibles affaires qui avaient suivi le décès de notre vénéré fondateur, et notre monastère, on le comprend, se ressentait en particulier de cet état de malaise ; à cela venait s'ajouter la gêne pécuniaire causée par les délais apportés à l'exécution du testament de monseigneur de Saint-Vallier. L'évêque de Samos prit ces choses fort à cœur ; il en écrivit à la cour dans des termes très énergiques ; il présenta même un projet tendant à remettre cette communauté sur l'ancien pied, savoir de douze religieuses, et dépendante de l'Hôtel-Dieu. Mais MM. de Beauharnais et Hocquart, qui connaissaient mieux le pays pour y avoir fait un plus long séjour, et notre communauté pour avoir eu avec elle des rapports plus fréquents, se hâtèrent d'informer M. de Maurepas qu'il y avait de l'exagération dans les appréhensions de l'évêque. " Cette communauté, écrivaient-ils en 1731, rend un service essentiel en retirant les pauvres invalides et insensés, qui sont aujourd'hui au nombre de quarante-quatre des deux sexes... On ne peut donc songer à réduire le nombre des religieuses à douze, et à faire passer les autres à l'Hôtel-Dieu. C'était le premier projet de M. le coadjuteur, mais il y aurait trouvé bien de l'opposition. La situation de cet hôpital est des plus fâcheuses, si vous n'avez agréable, monseigneur, d'obtenir de Sa Majesté une gratification que nous n'osons proposer que de mille livres." Cette lettre commune du gouverneur et de l'intendant eut tout son effet ; une somme de six mille livres, à recevoir en quatre années, par parties



égales, fut accordée par la cour à notre établissement, et il ne fut plus question du projet de monseigneur de Samos.

Ce prélat partit en 1732 pour exposer à monseigneur de Mornay et à la cour l'état de l'Église du Canada. Il ne revint que deux ans après, mais comme évêque titulaire, monseigneur de Mornay ayant donné sa démission en 1733. Le nouvel évêque de Québec ne fit qu'une année de résidence dans son diocèse : le mauvais état de sa santé le força à repartir en 1735. " Cette année, disent nos annales, monseigneur Dosquet repassa en France. Il nous donna en partant de grandes marques de son affection paternelle, et nous laissa M. Vallier pour supérieur, avec les pouvoirs de grand vicaire, afin qu'il pût agir avec plus d'avantage pour la conduite de notre maison, et qu'il ne fût pas obligé de recourir à M. de Miniac, vicaire général pour le diocèse. La révérende mère de l'Enfant-Jésus, notre supérieure, lui en exprima sa satisfaction au nom de toute la communauté. Le prélat témoigna le désir de venir avant son départ prendre le dîner à l'HÔPITAL GÉNÉRAL ; sa proposition fut accueillie avec reconnaissance ; il s'y rendit, accompagné de plusieurs membres de son clergé, du gouverneur et de l'intendant, de M. de l'Estaudière, commandant, et de quelques officiers du vaisseau du roi le *Rubis* sur lequel il devait s'embarquer, et de plusieurs autres personnes de distinction. Monseigneur fut satisfait de la réception que nous avons essayé de lui faire le plus convenablement possible... Il nous fit présent de deux tableaux à l'huile, celui de saint Jérôme et celui de sainte Madeleine qui furent placés au chœur."

Aux élections du mois de mai 1729, la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin avait été réélue supérieure. Elle avait porté sa bonne part d'inquiétude et de chagrin depuis la mort de notre vénéré fondateur, et ce fut sans doute ce qui contribua à abréger ses jours. Elle mourut le 27 mars 1730, dans sa quarante-septième année. Sa vocation à la vie religieuse avait été le fruit de mûres réflexions. Elle était l'aînée de nombreux frères et sœurs, et, comme telle, l'objet d'une affection particulière et des égards les plus délicats. Et puis, les réunions brillantes et choisies n'étaient pas chose rare au manoir seigneurial de Beauport, car la famille Juchereau Duchesnay était alliée à tout ce qu'il avait dans le pays de noms honorables et distingués. L'opulence se joignait à la noblesse pour rendre plus attrayante encore cette vie qu'elle coulait auprès de sa mère, madame Marie-



Catherine Peuvret du Mesnu. Le récit des nobles actions et des hauts faits d'armes de ses aïeux, de son père, de ses oncles, et de ses autres parents, développait dans son âme les sentiments les plus élevés et les plus généreux ; mais elle se plaisait davantage à entendre parler des vertus aimables et modestes de celles de ses parentes qui s'étaient dévouées à Dieu dans la vie du cloître. Et combien n'en pouvait-elle pas nommer à tous les degrés, soit au monastère illustré par la vénérable Marie de l'Incarnation et ses compagnes, soit en celui à l'ombre duquel avait vécu l'angélique Catherine de Saint-Augustin ! Si, d'ailleurs, il plaisait à mademoiselle Duchesnay de reporter ses pensées vers l'ancienne France, en combien de nobles abbayes ne se trouvait-il pas d'autres femmes éminentes à qui la rattachaient les liens du sang les plus étroits ? C'est ce que prouve suffisamment la copie suivante d'un billet d'affiliation, dont l'original se conserve dans nos archives :

“ Nous, sœur Marie-Antoinette de Beauvillier, Prieure de ce monastère de Notre-Dame de Montargis, et toute la communauté supplions les Dames Hospitalières de Québec en Canada, de vouloir faire avec nous une sainte association, qui nous rende participantes du mérite de toutes leurs bonnes œuvres, c'est-à-dire de leur office, oraisons, austérités, et services et charités qu'elles rendent aux pauvres, leur promettant de notre part une pareille participation aux mérites que Dieu voudra bien accorder à nos prières, jeûnes, austérités, et à l'office divin, où nous sommes la plus grande partie du jour employées ; et cela pour satisfaire aux pieux désirs de Madame du Chesnay dite de Saint-Augustin, Religieuse Hospitalière de ce même monastère, pour laquelle nous avons beaucoup de considération, étant petite-nièce de nos trois premières Mères Prieures, et de trois autres saintes religieuses de notre communauté. En foy de quoy j'ai sousigné cette présente association.

“ SR MARIE-ANTOINETTE DE BEAUVILLIER, Prieure.”

Une intelligence précoce, une vivacité et une pénétration d'esprit peu communes, avec une grande fermeté de caractère, semblaient être l'apanage de tout ce qui portait le nom de Duchesnay. Et il est bien constaté par les mémoires des communautés, que les religieuses de cette famille possédaient ces qualités dans un degré remarquable. Geneviève, qui n'était pas moins bien partagée que les autres à cet égard, comprit de bonne heure que le vrai mérite est dans la piété et



la vertu ; et dès qu'elle eut entendu la voix intérieure et mystérieuse qui l'appelait à une vie de sacrifice et d'immolation, elle ne balançait pas un instant. Ses parents s'opposèrent d'abord à l'exécution de son pieux dessein, mais ils durent céder enfin à ses vives instances, et son père, le seigneur Ignace Duchesnay, vint lui-même la présenter au monastère, où elle entra le 8 décembre 1709. Elle était âgée de vingt-six ans. On remarqua en elle dès son noviciat beaucoup de sagesse, de fermeté, et un grand amour pour le service des pauvres. C'est surtout cette dernière vertu qui l'avait rendue chère et recommandable à monseigneur de Saint-Vallier. Pendant les vingt années de sa vie religieuse, elle fut trois ans première hospitalière, trois ans assistante et dix ans supérieure. La mère Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus, qui avait déjà partagé avec sa sœur les soucis du gouvernement en ces temps difficiles, fut choisie pour lui succéder dans cette charge.

En 1734, la cour proposa à notre communauté de recevoir les militaires à demi-payé hors d'état de faire leur service, et placés de côté et d'autre dans les campagnes. La plupart de ces pauvres gens étaient perclus de leurs membres, et infectés de plusieurs maladies souvent dangereuses ; mais l'occasion était belle pour des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, et nos Mères l'embrassèrent dans toute l'ardeur de leur âme. La présence de ces nouveaux hôtes et l'accroissement aussi de la famille religieuse, faisaient sentir le besoin d'un local plus vaste que celui qui, à la rigueur, avait suffi jusque-là. La mère de l'Enfant-Jésus s'en occupa avec zèle et ardeur. De concert avec la mère Charlotte de Ramezay de Saint-Claude, dépositaire, elle prit, en 1736, des mesures pour faire construire une aile de cent vingt pieds. Ce n'est pas que l'on eût des fonds en réserve pour faire face à la dépense : l'argent de quelques dots y fut d'abord employé, et on compta pour le reste sur les secours providentiels. On commença dès l'automne à préparer les matériaux ; les fondements furent creusés au printemps de l'année suivante, et le 6 juin M. Paul-Thomas de Gannes Falaise posa solennellement la première pierre.

Jamais il n'y avait eu dans le pays une plus belle apparence de récolte qu'en cette année 1737 ; mais le blé fut tout rouillé et échaudé par les brumes et les chaleurs excessives du mois d'août. M. de Miniac, grand vicaire, ordonna à cette occasion des prières publiques ; et MM. de Beauharnais et Hocquart écrivirent au ministre pour demander des



secours en faveur des habitants, qui se trouvaient exposés à une disette des plus grandes. Que feront nos Mères en de si pénibles conjonctures ? vont-elles se désister de leur projet ou en remettre l'exécution à des jours meilleurs ? Écoutons leur récit, et nous verrons par quels moyens elles surent se tirer d'embarras. " Cette entreprise ne pouvait que paraître extrêmement difficile dans un temps de disette comme était celui-là ; car le blé étant si rare, comment s'obliger d'ajouter à la provision ordinaire de sept à huit cents minots, ce que devaient en dépenser une vingtaine d'hommes pendant plusieurs mois ? Cependant la confiance de la révérende mère de l'Enfant-Jésus ne défailloit pas à la vue de cette difficulté ; et, non contente de pourvoir à la subsistance des personnes de la maison et des ouvriers, elle ordonna qu'on ne diminuât pas les aumônes envers les pauvres du dehors. Chaque jour apportait le pain de chaque jour, et au moment où l'on semblait devoir en manquer, la Providence y pourvoyait par des expédients qui n'étaient pas moins merveilleux que des miracles mêmes.

" Un jour destiné à cuire le pain, toutes nos provisions de blé et de farine se trouvaient épuisées : il ne nous restait pour toute ressource qu'un monceau de son de soixante à quatre-vingts minots, qui paraissait fort *écuré*. Notre courageuse mère se rendit elle-même au bluteau avec la boulangère ; elle fit repasser ce son et récita le *Pater* tant que dura l'opération ; on en obtint d'abord deux fournées de pain ; et pendant trois semaines qu'on ne put trouver de blé à acheter, ce son, que l'on remettait au bluteau chaque fois que la farine manquait, en fournit assez pour donner à manger aux cent soixante personnes que nous étions obligées de nourrir.

" Une pauvre femme, chargée de plusieurs petits enfants, vint un jour exposer sa détresse à la mère de l'Enfant-Jésus, en lui disant qu'elle et sa famille n'avaient pas mangé depuis trois fois vingt-quatre heures. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la compassion de notre charitable mère ; elle dit à la sœur boulangère de donner un pain à cette pauvre femme ; la sœur lui représenta qu'il n'en restait que cinq, ce qui était à peine suffisant pour le déjeuner du lendemain. La mère de l'Enfant-Jésus réitéra l'ordre qu'elle avait donné, ajoutant qu'il ne fallait pas s'inquiéter du lendemain, et que Dieu y pourvoierait. La bonne sœur n'eut qu'à obéir. Le jour suivant, quelle ne fut pas sa surprise lorsque, allant toute chagrine ouvrir la huche, elle la trouva pleine de pain ! Sa première action fut de se jeter à genoux



pour demander pardon à Dieu de son manque de confiance ; elle alla ensuite avertir la mère supérieure, car elle attribuait avec raison ce trait de Providence à la foi et à la charité de cette vénérable mère. ”

Le nouveau bâtiment fut terminé dans l'automne de 1738, sous la supériorité de la mère Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude. “ Les travaux avaient été conduits avec beaucoup de prudence et d'économie, et diverses circonstances nous avaient épargné plusieurs déboursés. Nous avons un bon ouvrier qui s'était donné à la maison deux ans auparavant ; il fit toute la menuiserie avec l'assistance d'un second. La main-d'œuvre ne nous coûta pas à beaucoup près ce qu'elle aurait valu dans une année ordinaire, car, d'après toutes les personnes expertes, cet édifice était estimé à trente mille livres ; il ne nous revint cependant qu'à la somme de treize à quatorze mille ; car la disette de blé avait arrêté tous les travaux, ce qui obligeait les ouvriers de se donner à vil prix, trop heureux encore de trouver à ce compte leur nourriture. De plus, notre bateau et nos voitures avaient servi à transporter sur place tous les matériaux, et, malgré la cherté des provisions, nous y trouvâmes encore notre compte. ”

MM. de Beauharnais et Hocquart, écrivant vers ce temps au ministre pour l'instruire de l'état de la colonie, disaient : “ Le sieur Vallier, théologal, et supérieur de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, nous a rendu des témoignages très favorables de la régularité qui s'y observe. La communauté y est aujourd'hui de vingt-six religieuses de chœur y compris cinq novices, et de neuf sœurs converses. Les invalides des deux sexes et les insensés qui y sont soignés, sont au nombre de cinquante-cinq ; de sorte que cette maison est sur un bon pied : mais elles se sont trouvées, par toutes ces augmentations, obligées de bâtir un autre corps de logis consistant en un rez-de-chaussée et un premier étage, où elles doivent établir leur infirmerie et distribuer des logements aux jeunes personnes du sexe qu'elles reçoivent comme pensionnaires, et à quelques veuves aisées qui sont dans le dessein de s'y retirer. ”

Au sein de la famille religieuse, on reconnaissait avec amour et gratitude les attentions du Père céleste, qui avait favorisé d'une manière si sensible le commencement, le progrès et la fin des travaux de construction. On ne voyait encore, néanmoins, dans les nouvelles dimensions du cloître, que les facilités et les avantages qu'offre ordinairement, pour la vie régulière, un local spacieux et bien conditionné. Personne ne songeait que, dans un avenir prochain, nos vastes salles



et leurs dépendances, se trouveraient trop exigües pour les hôtes nombreux qui viendraient y chercher un dernier asile. Celui-là seul qui, dans sa prescience, dispose toutes choses avec force et suavité, eût pu dire à quel dessein miséricordieux il avait fait préparer ici à heure marquée, une demeure hospitalière.

Depuis 1735 le diocèse était aux soins de MM. de Lotbinière et de Miniac ; mais le troupeau souffrait de l'absence prolongée du premier pasteur. Monseigneur Dosquet, dont la santé ne se rétablissait pas, ne songeait nullement à revenir au Canada ; il se démit de son évêché en 1739 en faveur de M. Louis-François Pourroy de Lauberivière, qui fut sacré le 21 décembre de la même année par monseigneur de Mornay, ancien évêque de Québec. Le jeune pontife sentait combien sa présence était nécessaire dans sa lointaine Église ; aussi se hâta-t-il de faire ses préparatifs de départ, et dès l'été suivant, il s'embarquait sur le *Rubis* pour se rendre au Canada. Nos annales nous ont transmis en quelques lignes l'histoire de son épiscopat, ou plutôt de son martyre : " Le 8 août arriva à Québec monseigneur de Lauberivière, sur un vaisseau infecté de la peste, et dans un si déplorable état que, sur tout l'équipage, à peine se trouvait-il assez de bras pour manœuvrer. Il y avait tout à craindre pour la vie du nouveau pasteur : on le vit cependant aborder au port, sans autre indisposition qu'une extrême fatigue contractée auprès des malades de son vaisseau. Son air de santé remit la joie dans tous les cœurs, et on fit sa réception avec de grandes démonstrations d'allégresse. Comme notre mère supérieure lui avait présenté son respect et sa soumission avant même qu'il fût descendu de vaisseau, il s'était dès lors hautement déclaré le protecteur de notre établissement ; il voulut même venir le visiter le second jour après son arrivée, à l'issue de son dîner chez M. l'intendant ; mais quelqu'un lui fit observer que, comme nous n'étions pas les plus anciennes, nous ne devons pas avoir l'honneur de sa première visite : nous fûmes ainsi privées de la vue de celui qui faisait déjà la consolation et le bonheur de son peuple par ses manières gracieuses, par son mérite et ses qualités personnelles. Il fut tout à coup frappé de la maladie contagieuse, dont il mourut le 20 du même mois, à l'âge de vingt-neuf ans, au grand regret du clergé et du peuple. Ainsi le siège épiscopal se trouva encore vacant, et les messieurs du chapitre prirent de nouveau l'administration des affaires ecclésiastiques." Le cinquième prélat dont l'ancienne France avait fait



don à la nouvelle, était, comme le deuxième, natif de Grenoble en Dauphiné 1.

Il y avait six ans que M. Elzéar Vallier exerçait la charge de supérieur, et cela avec beaucoup de sagesse, de zèle et d'affection lorsque, au printemps de 1740, il résolut de faire un voyage dans sa patrie en vue du rétablissement de sa santé. M. de Miniac, vicaire général pensa d'abord à se réserver la conduite de notre communauté pour laquelle il avait beaucoup d'estime ; mais les affaires du diocèse, si nombreuses et si difficiles, ne lui laissaient aucun loisir ; il pria donc M. André-Joseph-Mathurin Jacreau, un des directeurs du séminaire, d'accepter cette charge pendant la vacance du siège. Au mois de septembre, M. Charles Plante, curé de Québec, fut nommé pour le remplacer ; il fit la visite du monastère au mois de juillet 1741, et bientôt après il remit la communauté entre les mains du nouvel évêque de Québec.

On avait compris, à Versailles et à Rome, la nécessité urgente de donner sans retard un successeur au jeune apôtre que la mort avait frappé si inopinément, et monseigneur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand fut sacré à Paris le 9 avril 1741. Il arriva à sa ville épiscopale le 17 août, à la grande joie de toute la colonie. " Notre mère supérieure n'avait pas manqué de lui écrire pour le saluer au moment de son arrivée ; il lui répondit aussitôt, même avant d'être descendu de vaisseau, par une lettre pleine d'affection et de bienveillance. Nous eûmes l'honneur de sa visite quelques jours plus tard, ce qui nous fut doublement agréable par l'attention qu'il eut de se faire accompagner par M. Elzéar Vallier, qui était aussi revenu de France. Nous reçûmes Sa Grandeur dans le vestibule de l'église, où le père Maurice Imbault lui adressa quelques compliments ; elle nous donna sa bénédiction, et nous allâmes chanter le *Te Deum* au chœur. Nous nous rendîmes ensuite pour le saluer chez M. le chapelain ; car il n'entra pas cette fois dans le monastère ; mais il vint peu de temps après, à notre invitation, visiter plusieurs malades à l'infirmerie.

Dans son mandement d'entrée en date du 27 septembre, monsei-

1. La famille de monseigneur de Lauberivière subsiste encore en France, et l'on y conserve religieusement le souvenir du jeune et vertueux évêque de Québec. Au mois de décembre 1880, monseigneur E. A. Taschereau recevait de Grenoble une somme d'argent envoyée par une arrière-petite-nièce de monseigneur de Lauberivière pour être employée en aumône, et cela en reconnaissance de grâces demandées et obtenues par l'entremise de son vénéré parent.



gneur de Pontbriand fait un bel éloge du clergé et des fidèles de son diocèse. " Vous avez, dit-il, nos très chers frères, justement regretté la perte des illustres pontifes que la divine Providence, toujours attentive aux besoins des peuples, vous avait envoyés. La présence de celui que le Ciel propice donna l'année dernière à ce vaste diocèse, arrêta vos soupirs. Les fidèles, témoins de sa charité et de son zèle, avaient prévenu son arrivée ; déjà sa sainteté et sa vertu avaient répandu dans vos cœurs la joie et la consolation, lorsqu'une mort aussi affligeante que précipitée vous replongea dans une nouvelle tristesse. Vous en donnâtes alors les preuves les plus sensibles, et vous n'avez cessé de solliciter le Ciel de lui donner un successeur qui pût, s'il était possible, vous dédommager de sa perte.

" Pour nous, revêtu du même pouvoir et envoyé par la même autorité, nous vous portons écrits dans notre cœur. Nous vous sommes aussi sincèrement et aussi entièrement attaché, et, nous osons le dire, aussi porté à sacrifier notre repos, notre santé, notre vie même, pour concourir au salut de vos âmes. Quelque sincères que soient nos dispositions, nous ne pouvons condamner vos larmes ; nous en sentons nous-même toute l'amertume, et si elles sont inutiles pour un pasteur que le Ciel, qui couronne également et les mérites et les désirs, aura sans doute récompensé au centuple, répandez-les pour nous, nos très chers frères, ces précieuses larmes ; répandez-les pour nous devant le Dieu des miséricordes, afin que nous en obtenions les grâces et les lumières nécessaires pour remplir dignement les fonctions du redoutable ministère auquel nous sommes appelé.

" La piété que nous remarquons dans le peuple, le zèle que nous avons admiré dans plusieurs missionnaires, les témoignages qui nous viennent des autres, et les grandes idées que nous nous en formons, nous assurent, nos très chers frères, du succès de nos vœux et de vos prières. Cette confiance nous anime, et nous fait espérer des secours tout-puissants et capables de suppléer à nos dispositions. Nous ne pouvons même différer plus longtemps à vous exprimer les tendres sentiments de notre cœur, qui vous est et vous sera toujours inviolablement attaché en Notre-Seigneur. Quelle joie pour nous de trouver dans une terre étrangère et nouvellement soumise à l'empire de Jésus-Christ, des pasteurs dont la vertu retrace le zèle des ministres que nous avons vus dans les églises les plus anciennes, et un peuple, fidèle imitateur des vertus de ceux qui sont préposés pour le conduire ! Fasse le Ciel,



nos très chers frères, que le témoignage que nous nous trouvons obligé de vous rendre en arrivant dans ce diocèse, loin de s'affaiblir, se confirme de plus en plus !”

Monseigneur de Pontbriand se réserva à lui-même la supériorité des communautés religieuses. Au mois d'octobre de l'année suivante, il voulut faire sa visite dans notre maison. “ Le père Imbault, notre chapelain, lui céda son appartement, et se retira dans son couvent de Québec. Le vertueux prélat passa ici huit jours pendant lesquels, après avoir dit la messe à la salle des femmes, il se rendait au parloir où il entretenait en particulier un certain nombre de religieuses, et cela avec tant de bonté, de charité, de douceur, que toutes lui ouvrirent leur cœur avec confiance, de sorte qu'il acquit une connaissance parfaite de la communauté ; il apprécia en particulier le mérite et la capacité de la vénérable mère de l'Enfant-Jésus, alors supérieure, à qui il donna son estime jusqu'à sa mort ; il se reposait entièrement sur sa prudence pour toute la conduite de la maison. Le dernier jour de la visite il tint le chapitre, selon le cérémonial de notre institut. Il nous donna tous les avis qu'il jugeait nécessaires à notre position actuelle ; il entraînait avec tant d'intérêt dans tout ce qui pouvait contribuer à notre bonheur, que nous croyions voir en lui notre saint fondateur lui-même. Il visita ensuite la maison : tous les lieux d'office lui parurent dans le meilleur ordre possible, particulièrement le bâtiment neuf dont il approuva les distributions, excepté toutefois les cellules qu'il fit remarquer être trop grandes. Le vénérable évêque nous laissa après mille marques d'attention et de bonté, et nous ne le vîmes partir qu'à notre sensible regret.” Monseigneur de Pontbriand reviendra bien des fois encore encourager et réjouir nos Mères dans les jours d'épreuves et d'angoisses.

Dans l'année 1743 nous lisons ce qui suit à la mémoire d'un ancien serviteur : “ Le sieur Jean Chapeau est mort dans notre hôpital le 3 d'avril, à l'âge de quatre-vingts ans ; il était notre contre-maître depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis la fondation. Nous perdîmes en lui une personne extrêmement attachée aux intérêts de la maison et très entendue dans toutes nos affaires, qu'il gérait avec beaucoup de sagesse et de vigilance. Nous lui devons de la reconnaissance, non seulement pour ses services, mais encore pour une certaine somme dont nous lui étions redevables, et qu'il nous légua à sa mort. Nous lui donnâmes une sépulture honorable en le faisant inhumer dans notre église.”







laissâmes pas d'assister, comme à l'ordinaire, tous les pauvres qui se présentaient pour demander l'aumône."

L'année 1743 fut encore plus pénible que la précédente par la rareté et la cherté de toutes les provisions de bouche : car non seulement le blé manqua, mais la récolte des grains pour les engrais n'ayant pas été plus abondante que celle du blé, toutes les denrées s'en ressentirent. Pour se faire une idée de la misère du peuple, il suffit de savoir qu'à Québec, les acheteurs se pressaient en si grande foule chez les boulangers, que plusieurs personnes y perdirent la vie, sans parler de celles qui furent blessées ; ce qui obligea les autorités de faire appeler la milice à la distribution du pain, dont la portion était réglée pour chaque famille ; de sorte, qu'avec son argent, il aurait été impossible de s'en procurer davantage. Quand notre provision de blé fut achevée, la communauté se trouva fort heureuse de ce que M. Hocquart voulût bien nous en faire délivrer quelques minots des magasins du roi ; nous le payâmes bien à la vérité ; mais nous ne laissâmes pas de considérer cela comme une faveur, vu surtout qu'il était sur le point d'en manquer pour les troupes.

Voici en quels termes MM. de Beauharnais et Hocquart rendaient compte au ministre de la détresse du pays ; ce document est du mois d'octobre 1744 ; " L'événement a justifié les craintes que nous eûmes l'année dernière de l'extrême modicité de la récolte ; ce n'a été qu'avec des peines infinies que nous avons pourvu aux nécessités publiques. Nous avons épuisé toutes nos ressources ; celles que nous avons trouvées chez les habitants aisés, a été une des principales et la plus efficace. Ils se sont portés sans aucune contrainte, et comme d'eux-mêmes, à fournir tous les secours qu'ils étaient en état de donner et au delà. C'est avec une vraie satisfaction que nous avons l'honneur de rendre compte à Sa Majesté du zèle que la plupart ont montré dans cette occasion pour le bien public. Le peuple a vécu misérablement ; plus de la moitié des habitants de la campagne se sont passés de pain depuis le printemps jusqu'aux récoltes. Ils ont vécu par leur industrie : la pêche, la chasse, les herbes et le laitage ; personne n'a péri par la faim. Les provisions envoyées de France ne sont arrivées que quinze jours avant la récolte." Monseigneur de Pontbriand avait secondé de tout son pouvoir les efforts du gouverneur et de l'intendant. Il avait une liste de tous les indigents, et il avait marqué à chaque communauté ceux qu'elle devait nourrir à proportion de ses facultés ; lui



même faisait distribuer quatre-vingts pains par semaine. C'est la mère Duplessis de Sainte-Hélène, religieuse de l'Hôtel-Dieu, qui nous apprend ce détail dans une de ses lettres.

D'après l'ordre établi à cette époque dans l'Église du Canada, il n'y avait dans l'année pas moins de trente-cinq fêtes chômées. Les autorités ecclésiastiques et les civiles s'accordaient à dire que c'était beaucoup trop. Monseigneur de Pontbriand jugea à propos de régler qu'à l'avenir, la solennité de dix-neuf de ces fêtes serait renvoyée au dimanche. Il donne les raisons de ce tempérament dans sa lettre pastorale du 24 novembre 1744.

“ Par la visite que nous avons faite des paroisses, dit le prélat, nous avons reconnu, nos très chers frères, qu'un grand nombre de peuples étaient souvent dans l'obligation indispensable de vaquer, même les jours de fête, aux travaux ordinaires. Les temps qui y sont convenables sont si rares, qu'à peine peut-on pour la semence, pour la récolte, pour le labour des terres, trouver dans l'année six mois entiers. La fonte des neiges est tardive ; les semences sont précipitées ; la quantité de fourrage qui se consume pendant six mois d'hiver redouble les travaux. La récolte s'ouvre tout à coup, et exige du laboureur toute la promptitude possible. Succèdent les préparations des terres, que les neiges et les gelées n'arrêtent que trop souvent. Les pêches qui se font au bord de la rivière ne souffrent aucun retardement. L'arrivée et le départ des vaisseaux, la construction et le transport des bois qui y sont propres, les envois dans les pays d'en haut, occasionnent de nouveaux travaux. L'hiver, où les peuples paraissent moins chargés, a ses occupations ; et il s'y trouve tant de jours insupportables que les ouvrages les plus ordinaires sont retardés, s'accroissent, et deviennent par là extrêmement pressants...

“ Toutes ces raisons ont porté plusieurs personnes à nous demander la suppression de quelques jours de fête, dont le nombre, en effet, dans cette colonie, est plus grand que dans plusieurs diocèses de France. D'autres motifs nous ont arrêté jusqu'à présent : les malheurs que ressent depuis quelques années cette colonie nous persuadent qu'elle ne peut avoir dans le ciel trop de protecteurs ; et tandis que les dérèglements s'augmentent de jour en jour, nous conviendrait-il de ne pas proposer au peuple des exemples illustres, capables de les exciter à la pratique des vertus chrétiennes ? Non, sans doute. Nous voulons donc conserver le culte public aux saints que ce diocèse regarde comme



ses protecteurs, et nous avons pensé qu'en fixant leurs fêtes à certains dimanches, ce culte n'en serait que plus solennel, puisque la sanctification du dimanche et la solennité de ces fêtes réunies dans un même jour, doivent naturellement porter les peuples à les observer avec plus de fidélité."

Le nouvel ordre de choses reçut dans la suite l'approbation du saint-siège. Monseigneur n'avait pu y recourir tout d'abord, l'état de l'Europe rendant les communications avec le centre de la chrétienté très difficiles, pour ne pas dire impossibles.

Tous les souverains étaient engagés, depuis 1740, dans la fameuse querelle de la succession d'Autriche. Cette attitude des puissances au delà de l'Océan n'était rien moins que rassurante pour le Canada. On savait que les colonies voisines n'avaient pas abandonné leur idée fixe de chasser les Français de l'Amérique du Nord, et que le moindre prétexte pouvait allumer le feu de la discorde. Aussi le gouverneur général prit-il des précautions. Sa tâche à lui n'était pas facile : mettre un pays affamé en état de soutenir une guerre formidable... Il fit pourtant l'impossible pour accomplir ce que lui dictaient le patriotisme et l'honneur. Il fortifia les postes avancés ; il conclut des traités avec les nations indiennes ; il tint les soldats et les miliciens prêts à marcher au premier avis. Ce ne fut pas en vain. Les hostilités commencèrent en 1744. Elles eurent pour principal théâtre le Cap-Breton et l'Acadie. Laissons nos pères poursuivre avec des alternatives de succès et de revers, une lutte aussi glorieuse qu'elle était inégale, et voyons comment les grandes querelles des nations pouvaient affecter dans leurs intérêts privés les paisibles habitantes du cloître.

Pour se procurer du pain au jour du besoin, nos Mères avaient dû contracter dettes sur dettes. Cela les obligeait à payer aux marchands de gros intérêts. Les marchands eux-mêmes étaient fort gênés dans leurs affaires, car la destruction des vaisseaux de la mère patrie par ceux de la marine anglaise, paralysait complètement le commerce. Pour satisfaire un peu les créanciers, on faisait de temps en temps le sacrifice de quelques dots ; mais c'était là une petite ressource, et d'année en année les finances s'embarassaient de plus en plus. D'un autre côté, M. de Saint-Senoche ne pouvait prélever en entier les rentes de France ; il ne pouvait pas non plus envoyer à nos Mères certains effets dont elles avaient le plus grand besoin, et cela soit parce qu'il n'avait pas entre les mains l'argent nécessaire, soit parce qu'il craignait



que ces objets ne fussent enlevés par l'ennemi. Quelques extraits des lettres qu'il écrivait à cette époque feront mieux apprécier la situation.

“ A Paris, ce 20 mai 1744.

“ J'ai reçu, mesdames, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par duplicata dans le temps ordinaire ; je crains bien que par la suite ce ne soit pas de même, en ce que le roi a déclaré la guerre aux Anglais et à la reine de Hongrie (Marie-Thérèse d'Autriche). J'appréhende aussi que vous ne receviez pas vos lettres de France aussi exactement que par le passé. Je hasarde cependant celle-ci, et je l'adresse à monsieur D... pour qu'il vous la fasse passer par la meilleure voie qu'il lui sera possible. Je suis extrêmement mortifié, mesdames, de voir que votre situation n'est pas aussi heureuse que je le souhaiterais ; s'il dépendait de moi de vous la rendre plus gracieuse, je le ferais du meilleur de mon cœur ; c'est ce dont je vous prie d'être persuadées.”

“ A Paris, ce 15 mai 1745.

“ Je n'osais me flatter, mesdames, de recevoir aussi exactement que je l'ai fait toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à cause de la guerre ; je ne crois pas qu'il en ait manqué une. J'en ai d'autant plus été charmé qu'il me paraît que vous êtes toutes en parfaite santé, prenant, je vous assure, un vrai intérêt à tout ce qui vous regarde... Je suis extrêmement mortifié, mesdames, de n'avoir pu faire les petites commissions dont vous me chargiez par vos lettres ; mais, outre que je suis en avant avec vous de près de cent écus, ainsi que vous le verrez par mon compte, l'argent est ici d'une rareté qui surpasse l'imagination.”

“ A Paris, ce 30 avril 1746.

“ J'ai reçu, mesdames, les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'année passée, aussi exactement que si la mer était libre et que nous fussions en pleine paix. J'aurais bien souhaité que vous eussiez reçu de même celle que je vous ai écrite... à laquelle j'avais joint le mémoire de la recette et dépense que j'ai faite pour vous depuis le dernier que vous m'avez arrêté. Comme vous ne m'en accusez pas la réception, il faut que le tout soit resté à la Rochelle<sup>1</sup>. Je m'en vais prier monsieur D. de faire son possible pour vous le faire passer avec cette lettre...”

1. Aucun vaisseau ne put parvenir au Canada en 1745, ce qui ne s'était jamais vu.



“ Comme vous devez depuis quatre ans à M. D. quatorze cent et tant de livres, et qu’il me persécute continuellement à lui permettre de tirer sur moi cette somme, je n’ai pu lui refuser, d’autant qu’il m’a marqué qu’il était dans la peine, et extrêmement pressé par ses créanciers. Cela absorbera la plus grande partie de vos revenus de cette année ; ainsi je vous prie, mesdames, de ne donner, au plus, que pour six cents livres de lettres de change pour être payées l’année prochaine. Je m’y suis d’autant plus déterminé que nous sommes encore en guerre, et qu’il y a apparence que la mer ne sera pas encore libre de quelque temps, quoique l’on parle beaucoup de paix, ce qui serait bien à souhaiter pour tout le monde et surtout pour le Canada. Vous êtes extrêmement à plaindre de ce que vous ne pouvez tirer aucun secours de France, et qu’il faut que vous achetiez au poids de l’or ce que vous ne pouvez pas prendre en Canada. Il faut espérer que cela finira, et comme j’ai eu l’honneur de vous le marquer ci-dessus, on compte sur une prochaine paix. Cependant, je n’ai pas cru devoir hasarder encore cette année *la pièce d’étamine à voile* que vous me demandez par vos lettres, dans la crainte que j’avais qu’elle ne pût pas parvenir jusqu’à vous, et que les ennemis ne s’en emparassent ; car sans cela je l’aurais fait, quoique vos fonds soient absorbés par les lettres de change que vous avez tirées sur moi. Je puis donc vous assurer qu’il n’y a que cette raison-là qui m’en empêche absolument ; d’autant plus que je vois bien par vos lettres que vous en avez un extrême besoin ; mais il serait fâcheux qu’en vous envoyant cette *pièce d’étamine*, elle fût prise ; par là vous ne vous en trouveriez pas mieux, et la dépense n’en serait pas moins faite. Par la même raison, je ne vous envoie pas non plus la frange que vous m’aviez demandée par vos lettres, que j’ai reçues l’année dernière. Si nous sommes assez heureux pour avoir la paix cette année, vous pouvez compter que l’année prochaine je vous enverrai toutes ces choses. Au surplus, nous avons bien des remerciements à vous faire de ce que vous voulez bien nous faire la grâce, à madame de St-Senoeh et à moi, de vous souvenir de nous dans vos saintes prières. Nous vous en demandons la continuation. ”

“ A Paris, ce 20 avril 1747.

“ Il m’a paru par vos lettres, que j’ai reçu toutes celles que vous m’avez fait l’honneur de m’écrire l’année passée, ce qui n’est pas malheureux, surtout en temps de guerre. Je souhaite que celle-ci ait



le même sort quoique je n'ose m'en flatter, en ce que les Anglais ont sur mer un très grand nombre de vaisseaux ; c'est pour cela que l'on m'a conseillé de ne point encore hasarder à vous envoyer la *pièce d'étamine* que vous me demandez. Il faut espérer que l'année prochaine il y aura moins de risque. Je suis cependant fâché que cela ne se puisse, car vous me paraissez en avoir besoin, mais aussi si elle venait à être prise, ce serait une perte qui ne laisserait pas d'être disgracieuse, d'autant plus que je vois par vos lettres que vous êtes déjà très à plaindre, ce dont je suis, je vous assure, extrêmement mortifié, et je souhaiterais de tout mon cœur trouver les moyens de vous procurer une situation plus heureuse ; je le ferais avec le plus grand plaisir du monde. Je croirais cependant, mesdames, que vous feriez parfaitement bien d'engager monsieur le gouverneur général et monsieur l'intendant, à faire connaître à la cour la fâcheuse situation où vous vous trouvez, qui n'a été occasionnée que par le grand nombre de pauvres que vous avez été obligées de recevoir pendant les années de disette que le Canada a essuyées, et je suis persuadé que la cour y aurait égard et que l'on vous procurerait quelques secours...

“ Vous trouvez que votre partie de rente sur les tailles est extrêmement arriérée pour le payement. Il est cependant certain que je n'en ai touché que les années 1743 et 1744... et ainsi les autres années en sont dues jusqu'à ce jour ; ce dont tout le monde a connaissance, ces sortes de rentes étant extrêmement reculées pour le payement, à cause de la guerre. De plus, j'aurai l'honneur de vous dire, mesdames, que, quoique je me charge en recette de toutes les parties de rentes que vous avez sur l'hôtel de ville, cependant il y en a quelques parties dont on m'a refusé le payement depuis l'année passée, parce que l'on trouve que votre procuration, que j'ai soumise aux payeurs, est trop ancienne, et ces messieurs demandent que j'en apporte une nouvelle...”

“ A Paris, ce 1<sup>er</sup> avril 1748.

“ J'ai été assez heureux, mesdames, pour avoir encore reçu cette année, toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; ce qui m'a fait un sensible plaisir. Je souhaite de tout mon cœur que celle-ci ait le même sort ; mais je crains bien que cela n'arrive pas, y ayant sur mer plus de dangers que jamais, en ce que nous sommes en guerre avec les Hollandais ; ce qui me fait prendre le parti, après avoir consulté plusieurs commerçants, de ne point encore vous envoyer cette



année la *pièce d'étamine* que vous m'avez demandée, mais j'espère le faire l'année prochaine avec plus de sûreté, en ce que nous pouvons avoir la paix, toutes les puissances, pour y parvenir, ayant nommé des plénipotentiaires qui sont tous partis pour se rendre au congrès. Dieu veuille qu'ils nous procurent cette paix si désirée !”

“ A Paris, ce 12 avril 1749.

“ Nonobstant que nous fussions en guerre lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mesdames, je compte les avoir toutes reçues, ce qui m'a fait beaucoup de plaisir. J'espère que, par la suite, je les recevrai encore plus exactement, puisque la paix a été publiée au mois de février dernier entre toutes les puissances. Je vous en fais, mesdames, mon compliment de tout mon cœur, ne doutant nullement que cela ne vous fasse un grand bien, par l'abondance de toutes choses qui vont arriver en Canada. Enfin, mesdames, je souhaiterais trouver moyen d'adoucir vos peines ; je m'y porterais avec toute la satisfaction imaginable, ce dont je vous prie d'être bien persuadées...”

On reconnaît dans la paix annoncée par M. de Saint-Senoeh celle qui avait été conclue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce traité, qui ne fut qu'une trêve pour l'Europe, fit à peine cesser les hostilités dans le nouveau monde. La marine française était anéantie ; le pavillon britannique dominait les mers, et, plus que jamais, l'Angleterre et ses colonies se montraient menaçantes. Le Canada ne vit point arriver cette abondance de toutes choses que lui souhaitait le bienveillant procureur ; il continua de végéter sans secours efficace, et presque sans sympathie du côté de la France, qui penchait elle-même sur le bord d'un abîme.

Mais reprenons les récits monastiques. Si M. de Saint-Senoeh ne pouvait rien faire, en réalité, pour adoucir le sort d'une communauté qu'il aimait, c'était toujours quelque chose que cet intérêt cordial qu'il témoignait à nos Mères, et les services qu'il leur rendait avec un entier désintéressement, n'avaient pas à leurs yeux une médiocre valeur. Elles comptaient encore d'autres amis qui leur donnaient des preuves non équivoques de leur bon vouloir, et parmi eux il faut placer au premier rang monseigneur de Pontbriand et MM. de Beauharnais et Hocquart. Outre la protection qu'ils accordaient en toute occasion, ils faisaient chaque année des dons généreux. Les messieurs du séminaire de Québec offraient aussi de précieux secours.



Monseigneur de Pontbriand veillait sans relâche, avec l'œil vigilant du bon pasteur, aux intérêts spirituels des âmes religieuses. Nos annales nous en fournissent des preuves réitérées. A la date de 1743 nous lisons : "Depuis longtemps nous avons les révérends pères récollets pour confesseurs, et ils s'acquittaient de ce ministère avec beaucoup de zèle et de charité. Cependant nous aurions préféré un des membres du clergé séculier, comme il est porté dans nos constitutions. Notre mère supérieure exprima ce désir à monseigneur de Pontbriand, qui l'écouta favorablement et lui promit qu'il ferait son possible pour nous satisfaire. Après quelques mois, il combla nos vœux en nous donnant M. Elzéar Vallier, théologal de la cathédrale de Québec et supérieur du séminaire ; il avait été notre supérieur les années précédentes. C'était un ecclésiastique plein de zèle et de mérite, qui ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut des âmes."

L'année suivante nous lisons encore : "Monseigneur de Pontbriand nous a fourni une preuve bien spéciale de sa sollicitude paternelle, en nous donnant, avec M. Vallier, notre confesseur, une retraite de huit jours. Sa Grandeur a pris son logement dans l'appartement du père récollet, chapelain de l'hôpital — c'était le père Collet ; il avait remplacé le père Maurice Imbault. Les exercices de cette retraite étaient réglés comme suit : le prélat faisait la première oraison sur quelqu'une des principales vérités de la religion ; et l'après-midi, il nous entretenait de quelque point relatif à la vie religieuse. M. Vallier nous faisait aussi deux discours par jour : une heure le matin et une heure le soir. Dans les temps libres, le prélat entendait toutes celles qui voulaient s'adresser à lui, soit au parloir, soit au confessionnal, et toujours avec cette patience et cette bonté qu'on ne pouvait assez admirer dans une personne chargée, comme il l'était alors, des affaires de son diocèse. Sa sollicitude ne fut pas infructueuse, non plus que celle de M. Vallier : car si ces deux zélés pasteurs jetèrent en abondance la semence de la parole divine, ils eurent la consolation de voir qu'elle n'était pas tombée sur un terrain pierreux, mais dans un sol bien préparé par la soumission et la docilité, et par une entière volonté de se donner tout de nouveau à la pratique des saintes règles ; ils eurent encore la joie de voir se perpétuer ce feu de la charité qu'ils avaient allumé dans les âmes par leurs paroles brûlantes d'amour."

Le jubilé de l'année sainte, accordé par le pape Benoît XIV, fut publié au Canada en 1751. Ce fut encore monseigneur de Pontbriand



qui en donna les exercices à notre communauté, sous forme d'une retraite qui dura cinq jours. Il en fit autant à l'Hôtel-Dieu et chez les dames ursulines.

Grâce au bon prélat, nos Mères purent être témoins, deux fois, d'une cérémonie bien imposante dont voici le compte rendu : " Le 18 septembre 1745, monseigneur nous donna une marque de son affection paternelle, en nous procurant le plaisir d'assister à l'ordination de trois prêtres, qu'il vint faire à cette intention dans notre église. Cette faveur fut surtout sensible à notre chère sœur Sainte-Pélagie qui avait un frère parmi les ordinands, M. Ambroise Renoyer ; les autres étaient M. Alexis Leclair et M. François Morisseaux Bois-Morel. Nous tâchâmes de disposer toutes choses le mieux possible, et en effet Sa Grandeur en parut satisfaite, et nous en témoigna son contentement.

" Ce fut dans la salle des femmes qu'eut lieu l'ordination de M. Louis Brassard, le 21 décembre 1749. Nous y montâmes un trône pontifical. Tout fut préparé avec grand soin, de manière que la cérémonie se fit avec décence et facilité, quoique le local ne fût guère spacieux."

A la demande du saint prélat, nous reçûmes en 1745 comme pensionnaire perpétuel, M. Jacques de Lesclache, et cela avec d'autant plus de plaisir que ce vénérable ecclésiastique était un des ouvriers de l'Évangile que monseigneur de Saint-Vallier avait emmenés avec lui de France, lors de son dernier voyage. M. de Lesclache avait consacré sa vie à instruire les sauvages dans les missions de l'Acadie. Il termina ici sa carrière le 31 octobre de l'année suivante, à l'âge de soixante-seize ans, en ayant trente-deux de prêtrise. Il fut inhumé dans l'église le jour des Morts. Son corps fut exposé près de la grille du chœur, et servit de représentation pour le service du jour, comme il est spécifié dans l'acte de sa sépulture.

En ce temps tous les fléaux semblaient s'abattre à la fois sur notre malheureuse colonie ; et tandis qu'elle souffrait encore des suites inévitables de la guerre et de la disette, une maladie pestilentielle vint décimer ses habitants. Les salles de l'Hôtel-Dieu ne suffisaient pas pour recevoir les personnes atteintes des fièvres malignes. " M. Hocquart se trouva fort en peine où placer une cinquantaine de matelots, qu'il avait fait venir pour servir sur un vaisseau du roi qu'on venait de construire à Québec. Il s'adressa à la mère de l'Enfant-Jésus, notre



supérieure, qui les accepta après avoir eu l'assentiment de la communauté. C'était dans l'automne de 1746. Après trois mois nous pûmes les congédier tous, excepté cinq dont la convalescence se prolongea jusqu'au printemps. Parmi nos pauvres plusieurs contractèrent cette maladie, et nous donnèrent beaucoup d'*exercice*. Nous avons été obligées de les déplacer pour loger les malades du roi, mais nous n'avions pas voulu les déranger de leurs lits, et comme nous n'avions qu'un petit nombre d'autres lits en réserve, une bonne partie des religieuses donnèrent leurs matelas et couchèrent sur la paille. Le froid qu'elles en ressentirent, avec la fatigue des veilles et le mauvais air, en fit succomber plusieurs. Toutes se relevèrent heureusement et en furent quittes cette fois pour un peu de repos."

A l'arrivée des vaisseaux en 1747 nos salles furent de nouveau encombrées de malades. La mère Marie-Joseph de Repentigny de la Visitation était alors supérieure, les élections ayant eu lieu au mois d'avril. Parmi les religieuses qui contractèrent les fièvres, huit furent à l'extrémité; il en mourut une le 5 novembre: la mère Jeanne-Françoise Bermen de la Martinière de Sainte-Hélène. Elle était âgée de quarante-huit ans, et avait trente et un ans de religion. Quoique d'une famille distinguée en ce pays par la noblesse et les emplois, la mère Sainte-Hélène ne semblait se rappeler sa première condition dans le monde, que pour chercher à l'éviter et à en être oubliée. A cette modestie, elle joignait beaucoup de candeur et de simplicité, et elle affectionnait singulièrement le service des pauvres.

Deux de nos domestiques trouvèrent aussi la mort dans les soins qu'il leur fallait rendre aux personnes de l'hôpital: l'un d'eux se nommait Michel Lecours, natif de Basse-Normandie; l'autre était Joseph-Nicolas du Saint-Amour, décédé le 27 septembre. Depuis longtemps attaché au service des pauvres, il avait su se ménager dans ce pénible exercice un trésor de mérites et de bonnes œuvres, par sa complaisance et sa charité dans ses fonctions de frère hospitalier. Il mourut en odeur de sainteté. C'est l'éloge qui lui fut donné dans l'acte de sa sépulture.

Une autre victime de la contagion fut le R. P. Justinien Durand, confesseur de la communauté. Il fut atteint des fièvres en exerçant son ministère auprès des religieuses malades. Il n'avait été désigné une seconde fois pour cette fonction que depuis quelques mois, en remplacement de M. Pierre Boucault, chanoine et secrétaire du diocèse. Celui-ci avait succédé à M. Elzéar Vallier.



Au nom de M. Vallier, nous éprouvons en nos cœurs tous les sentiments qui animaient nos devancières envers ce digne ministre des autels, sentiments qu'elles étaient si heureuses d'exprimer, et qui reviennent souvent sous la plume de l'annaliste. Elle nous dit en 1746 : " Depuis trois ans nous avons pour confesseur M. Vallier ; mais il a été nommé à la cure de Québec, et nous sommes privées des services qu'il nous prodiguait, pour ainsi dire, avec un zèle et une charité dignes de toute notre reconnaissance ; aussi est-il vivement regretté de la communauté qui conserve pour lui la plus grande estime."

Le zèle de M. Vallier ne fut pas moins actif dans son nouvel emploi ; au contraire, comme il ne trouva plus de bornes pour le restreindre, il se livra à toute son ardeur. On le voyait nuit et jour auprès des malades atteints des fièvres malignes. Il ne tarda pas à en être lui-même la victime. Il mourut le 16 janvier 1747, dans sa quarantième année. Son corps repose dans le chœur de la cathédrale.

Après le décès du père Justinien Durand, le père Julien Rainville, nouveau supérieur des récollets, confessa la communauté pendant six mois ; puis vint le père Saint-Pé, jésuite, pendant une année. " Nous étions, dit l'annaliste, fort contrariées de ces changements fréquents ; mais en 1749, nous fûmes dédommagées et consolées par la nomination de M. Jean-Olivier Briand, chanoine et secrétaire du diocèse."

L'année 1750 a laissé dans notre monastère des souvenirs ineffaçables. Les fièvres malignes sévirent avec plus d'intensité que jamais. Depuis l'arrivée des vaisseaux jusqu'à la fin de l'hiver, les malades en grand nombre se succédèrent dans notre hôpital. Chaque religieuse dut se multiplier pour rendre à ces pauvres gens les services qu'exige notre vocation, et qu'elles étaient si heureuses de leur prodiguer. Cependant les forces s'épuisaient, et la santé ne répondait plus au courage et au désir de faire le bien. Au mois d'octobre, un grand nombre tombèrent malades ; pour quelques-unes ce n'était que l'effet de la fatigue des veilles et des autres travaux ; mais plusieurs se trouvaient atteintes des fièvres, et dans un peu plus de deux mois, depuis le 21 octobre jusqu'au 28 décembre, il n'y eut pas moins de six victimes, qui furent nos chères sœurs Féléicité Hiché de Sainte-Marguerite, Louise Hiché de Sainte-Gertrude, Louise le Gardeur de Beauvais de Saint-Vallier, Jeanne Bastien de Saint-Barthélemy,



Marie-Louise Chartier de Lotbinière de Saint-Eustache et Marie-Louise Dagneau de Mury de Saint-Pierre<sup>1</sup>.

En ces jours de douleur et de deuil, c'était à la mère de l'Enfant-Jésus qu'incombait le devoir de soutenir, de consoler, d'encourager ses sœurs. Elle avait été réélue le 5 mai après un repos de trois ans, si toutefois on peut appeler de ce nom la sollicitude et le travail qu'exigeaient, dans ces temps difficiles, les affaires du dépôt où elle avait été placée.

Les pauvres de notre hôpital eurent leur tour pour la maladie au commencement de la nouvelle année ; il en mourut treize en fort peu de temps, après quoi les choses reprirent insensiblement leur aspect ordinaire.

Cependant la communauté ne sortait en aucune manière de ses embarras financiers. La petite solde que l'on avait reçue pour les malades du roi, avait suffi à peine pour les dépenses les plus nécessaires. Nos Mères présentèrent donc, en 1752, une requête au ministre de la cour de France pour demander à avoir les malades des troupes. Elles croyaient voir là un moyen de mettre l'équilibre dans leurs affaires, tout en exerçant avec ferveur les œuvres de miséricorde, et en rendant service à l'autorité, car les militaires, en arrivant dans ce pays, n'étaient pas plus exempts que les marins des maladies contagieuses. La réponse à cette supplique, ne viendra que dans trois ans ; elle sera nécessitée par un événement désastreux que nos Mères eussent voulu détourner au prix de n'importe quel sacrifice.

On pourrait croire qu'en ces temps difficiles, où la communauté avait à soutenir une lutte de chaque jour contre une épreuve ou une autre,—on pourrait croire que les sujets se tenaient éloignés d'une maison où la vie devait offrir si peu d'attraits. Il n'en était rien cependant ; et, à mesure qu'un vide se faisait dans les rangs des sœurs hospitalières, tout aussitôt quelque jeune vierge, à peine sortie de l'enfance, mais possédant déjà dans son cœur le germe de toutes les vertus de la femme forte, venait solliciter comme une faveur de se dévouer, à son tour, aux travaux et aux privations qui, peut-être, avaient hâté la fin de celle qu'elle venait remplacer au chevet des malades et des mourants.

1. Pour ne pas interrompre le récit des événements, nous réservons pour la troisième partie la plupart des notices de nos Mères décédées.



Il ne sera plus question dans ces pages de deux personnes éminentes, auxquelles nos Mères reconnaissent avoir des obligations infinies : MM. de Beauharnais et Hocquart. Le premier partit en 1747, après avoir exercé pendant vingt ans, à la satisfaction de tout le monde, les fonctions de gouverneur général. Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, avait été nommé pour lui succéder, mais il avait été pris sur mer par les Anglais et fait prisonnier. Pendant sa détention, Rolland-Michel Barin, comte de la Galissonnière, fut envoyé comme administrateur. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, M. de la Jonquière put se rendre dans son gouvernement. Il y était depuis à peu près trois ans lorsqu'il mourut à Québec, le 17 mai 1752. M. de Menneville, marquis de Duquesne lui succéda. Le nom de M. de la Jonquière est porté sur le registre de nos bienfaiteurs, à cause de plusieurs dons qu'il fit à la communauté.

M. Gilles Hocquart, après avoir passé dix-sept ans au Canada, eut pour successeur, en 1748, M. François Bigot. C'est le dernier intendant, et un des hommes dont l'administration a été le plus funeste à la colonie.

## CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

1750-1758

Que mes yeux versent jour et nuit des torrents  
de larmes... parce que la vierge, fille de mon  
peuple a été accablée sous la grandeur de  
ses ruines... Si je sors à la campagne, je  
trouve des gens que l'épée a transpercés, si  
j'entre dans la ville, j'en vois qui sont consu-  
més par la famine. Jérémie, XIV, 17-18.

O glaive du Seigneur, ne te reposeras-tu jamais ?  
Jérémie, XLVII, 6.

A l'époque où monseigneur de Saint-Vallier travaillait à l'établissement de son HÔPITAL GÉNÉRAL, un vertueux citoyen de Ville-Marie, M. Charon de la Barre, songeait à ouvrir, dans cette dernière ville, une maison pour y retirer les hommes âgés, pauvres et infirmes.



Il fut secondé dans son pieux dessein par M. Jean Fredin et M. Pierre Leber, et tous trois voulurent consacrer leurs personnes et leurs biens à cette œuvre de charité. En 1694 le roi approuva par lettres patentes la fondation commencée, et monseigneur de Saint-Vallier reconnut aux fondateurs le nom de *Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*. Leur maison fut appelée l'hôpital général de Montréal, et, outre le soin des vieillards infirmes, ils se proposaient, d'élever des orphelins dans la crainte de Dieu et l'amour du travail, et de former des maîtres d'école pour les campagnes.

“ Tout sembla d'abord assurer à ces frères une existence prospère et durable... mais la suite ne tarda pas à montrer que, quoique entreprise par les motifs les plus purs de zèle et de désintéressement, cette œuvre manquait de la condition la plus essentielle. Les instituteurs se virent incapables de former aux vertus de leur état les sujets qu'ils avaient réunis. L'érection d'un nouvel institut dans l'Église n'étant pas une chose triviale et ordinaire, Dieu ne donne pas son esprit indifféremment à toute sorte de personnes pour en établir. C'est en vain que M. Charon frappa à toutes les portes pour se procurer des coopérateurs dévoués. Les uns manquaient de probité; les autres, de piété; et en 1747, un peu plus de cinquante ans après la fondation de l'hôpital général, l'établissement criblé de dettes, ne contenait que deux frères, dont un frappé d'interdit; et on y donnait asile seulement à quatre vieillards, qui y végétaient dans l'indigence et le délaissement.

“ Ce fut à ce moment qu'une femme se présenta pour administrer l'héritage des pauvres, qui se dilapidait en d'autres mains. Cette femme fut Marie-Marguerite Du Frost de la Jemmerais, née en 1701, à Varennes, près de Montréal, fille d'un brave officier de marine, et veuve de M. You d'Youville. Sous la conduite des MM. de Saint-Sulpice, elle avait commencé par visiter les malades à domicile, et par recevoir quelques estropiés dans sa maison. Bientôt plusieurs saintes filles s'étant jointes à elle, Mme d'Youville put étendre le cercle de ses charités, et le zèle intelligent qu'elle mettait à toutes ses actions la désigna aux sulpiciens, qui étaient seigneurs de Montréal, pour prendre la direction de l'hôpital général. Elle en fut chargée provisoirement en 1747; mais aussitôt il se forma une cabale fâcheuse contre elle parmi les plus honorables habitants. Malgré les infructueux efforts des frères hospitaliers, on tenait par patriotisme à la conservation de cet institut, d'une existence déjà ancienne, et le peuple lui-



même, ingrat et égaré, s'abandonna à d'incessantes insultes contre la vertueuse dame qui se dévouait à soulager la misère des pauvres. Le gouvernement et les autorités se liguèrent pour faire expulser Mme d'Youville de l'hôpital général, et l'on écrivit à Paris tout ce que l'on put imaginer de plus défavorable contre elle<sup>1</sup>. Divers projets furent discutés au sujet de l'établissement. Enfin il fut arrêté entre l'évêque, le gouverneur et l'intendant que l'hôpital général de Montréal serait réuni à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, et que, s'il était nécessaire d'avoir à Montréal une maison pour les pauvres, ce ne serait qu'un petit hospice desservi par des religieuses détachées de l'établissement de Québec. M. Bigot, intendant, rendit un arrêt, en ce sens le 15 octobre 1750. Le procureur du roi, M. Foucher, fut chargé de prendre possession, au nom de cette communauté, de tous les biens meubles et immeubles de l'hôpital de Montréal. Cette affaire néanmoins n'eut point de suite. La cour cassa l'arrêt de M. Bigot, et confirma Mme d'Youville et ses compagnes dans la propriété d'un établissement qu'elles avaient administré pendant trois ans avec zèle et désintéressement.

Nos annales ne disent qu'un mot de ce projet d'union entre les deux hôpitaux, mais il n'existe ni acte capitulaire, ni écrit quelconque qui fasse connaître quelle fut, dans toute cette affaire, la conduite de notre communauté.

Dieu bénit l'humble et courageuse persévérance de Mme d'Youville. Les préventions qu'on avait conçues contre elle se dissipèrent peu à peu, et malgré les calamités publiques qui affligeaient le pays, elle trouva moyen de relever le crédit de l'hôpital général de Montréal. Il est vrai qu'elle était fortement secondée par les MM. de Saint-Sulpice. Le 25 août 1755, avec l'approbation de monseigneur de Pontbriand, elle et ses onze compagnes reçurent des mains de M. l'abbé Normand, le costume qu'elle avait choisi pour son nouvel institut. Les sœurs de la Charité de Montréal étaient dès lors fondées. Madame d'Youville mourut en 1771.

Comme nous l'avons dit précédemment, le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait pas assuré la paix entre les Français et les Anglais en Amérique. Malgré les conventions signées de part et d'autre, la lutte

1. M. l'abbé Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, — M. de la Roche Héron, *Servantes de Dieu en Canada*.



continuait sous divers prétextes. Les Anglais réclamaient comme leur appartenant tout le pays compris entre l'Atlantique, le Saint-Laurent et le lac Ontario, et prétendaient réduire le Canada au pays situé au nord du Saint-Laurent et des lacs. Les Français, au contraire, voulaient maintenir leurs droits incontestables sur tout le magnifique territoire qu'ils appelaient la vallée de la Belle-Rivière, et le Pays d'en Haut, qui est représenté sur les cartes entre les lacs Ontario, Erié, Huron et Michigan, le haut Mississipi et les Alleghanys. Une ligne de forts était établie sur la frontière, et l'on se tenait sur la défensive.

D'année en année la situation devenait plus critique, et, quoique la guerre ne fût déclarée entre les couronnes qu'en 1756, on en était aux hostilités ouvertes dans les colonies depuis 1753. Les Anglais avaient à leur disposition des troupes trois ou quatre fois plus nombreuses que celles qu'on pouvait leur opposer. Ils payaient néanmoins chèrement les avantages qu'ils remportaient, et si les Français avaient à enregistrer des échecs, ils léguaient en même temps à l'histoire une série de faits d'armes, tels qu'il ne s'en trouve pas de plus beaux dans les annales d'aucun peuple.

La Belle-Rivière, Chouagen, Fort-George et Carillon furent les principaux théâtres de leurs succès; mais ces efforts désespérés ne pouvaient aboutir qu'à retarder quelque peu la ruine entière de la puissance française en Amérique.

L'ennemi luttera pendant cinq ans encore avant de pouvoir pénétrer jusqu'au cœur de la colonie, car, par une sage prévoyance, la France, donnant encore des signes de son ancienne supériorité dans la conduite des affaires militaires, avait porté loin du centre du Canada sa ligne défensive, de manière à obliger l'ennemi à diviser ses forces. L'isthme étroit de l'Acadie, la vallée inconnue et sauvage de l'Ohio, la gorge montagneuse du lac Saint-Sacrement; tels furent les théâtres épars choisis pour les opérations de ses soldats, les champs de bataille séparés par de grandes distances, où elle retint les nombreuses armées de l'ennemi pendant cinq ans, sans pouvoir être forcée, et où elle leur fit essayer les plus sanglantes défaites dont l'Amérique eût encore été témoin<sup>1</sup>.

Après ce coup d'œil rapide sur les événements des cinq années qui ont précédé la conquête anglaise, notre tâche nous rappelle plus près du foyer domestique et à des détails plus précis.

1. Garneau, — Histoire du Canada.



En 1755, M. de Vaudreuil succéda à M. Duquesne de Menneville comme gouverneur de la colonie. Il était troisième fils du premier gouverneur de ce nom. Peu après, arriva M. le baron de Dieskau, général de l'armée, avec quelques bataillons des régiments de la Reine, de Guienne, de Languedoc, de Béarn, de Bourgogne et d'Artois. Les documents du temps et les lettres des officiers généraux, font le plus grand éloge du zèle que ces hommes montraient pour le service du roi. Même avant leur départ de Brest, il y avait parmi eux des maladies, occasionnées par la fatigue des marches qu'il leur avait fallu faire par un temps affreux et des chemins impraticables. La traversée des mille cinq cents lieues qui les séparaient du Canada ne se faisait pas alors à la vapeur, et les bâtiments les mieux conditionnés laissaient toujours grandement à désirer quant à la salubrité et au bien-être. Il en fut cette année comme les années précédentes : à l'arrivée des vaisseaux vers la mi-juin, il y avait à bord plusieurs centaines de malades, et, pour comble d'affliction, ces malades ne trouvèrent plus en débarquant leur asile accoutumé,— l'Hôtel-Dieu de Québec ayant été consumé par les flammes (7 juin 1755).

Après cette catastrophe, il ne restait plus aux autorités d'autre alternative que de placer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL les militaires aussi bien que les marins. " Nos Mères se mirent à l'œuvre avec allégresse, embrassant avec ardeur un exercice dans lequel Dieu sait faire trouver tant de douceurs et de charmes, que les plus grands amateurs des plaisirs mondains n'en sauraient jamais goûter de semblables, au milieu des divertissements et des délices. " Elles eurent cette année jusqu'à quatre cents militaires à la fois; cependant la mortalité ne fut pas très grande, et, après le mois de juillet, les salles se vidèrent peu à peu. Les braves soldats eurent plusieurs mois pour se remettre, et purent rejoindre leurs frères d'armes à la campagne de 1756.

A l'époque où nous sommes, on ne compte plus dans la communauté que dix des religieuses qui y ont été reçues du vivant de monseigneur de Saint-Vallier. Sur ce nombre il y a quatre sœurs converses. Les six autres sont la révérende mère de l'Enfant-Jésus, supérieure, la mère de la Visitation, assistante, la mère Sainte-Agnès, maîtresse des novices, la mère Saint-Claude de la Croix, dépositaire et discrète, la mère Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, hospitalière et discrète, et la mère Marie-Madeleine Lefebvre Duplessis Faber des Séraphins. Ce petit noyau va être réduit rapidement; deux seulement d'entre



elles survivront à la conquête anglaise qui ne se fera pas longtemps attendre.

Outre les mères anciennes dont nous venons de donner les noms, outre leurs quatre coadjutrices et six autres professes converses, il restait au monastère pour veiller et pour prier, pour travailler et pour souffrir :

La mère Madeleine d'Amour de Louvières de Saint-Antoine.

- “ “ Elizabeth Deschaillons de Saint-Ours de Sainte-Clotilde.
- “ “ Louise-Michel Gâtin dite Thérèse de Jésus.
- “ “ Catherine de la Ronde de Saint-Elzéar.
- “ “ Françoise Hiché de Saint-Henri.
- “ “ Marie-Joseph Aubert de Gaspé de Sainte-Claire.
- “ “ Catherine Payen de Noyan de Saint-Alexis.
- “ “ Marie-Catherine Bermen de la Martinière de Saint-Joseph.
- “ “ Marie-Joseph-Antoinette Chossegros de Léry de Sainte-Marie.
- “ “ Louise-Catherine Drouard de Saint-Michel.
- “ “ Louise Parent de Saint-Charles.
- “ “ Hélène Cotton de Saint-Augustin.
- “ “ Marie Renaud de Saint-Pierre.
- “ “ Geneviève de Salaberry de Sainte-Catherine.
- “ “ Catherine Juchereau Duchesnay de Saint-Ignace.
- “ “ Angélique Lagaraine de Sainte-Pélagie.
- “ “ Jeanne-Françoise Cotton de Saint-Barthélemy.
- “ “ Louise-Elizabeth Cotton dite Marie de Jésus.
- “ “ Thérèse d'Adhémar de Lantagnac de Sainte-Radegonde.
- “ “ Marie-Anne de la Corne de Chapt dite de la Croix.

Bien dignes étaient toutes ces âmes généreuses de recueillir l'héritage des vénérables hospitalières qui les avaient devancées ; bien grands aussi le courage, la force, l'esprit de foi et de sacrifice, l'amour de Dieu et l'amour du prochain dont elles allaient avoir plus que jamais besoin.

Pendant l'hiver, Français et Anglais s'étaient préparés à la lutte. Au mois de février monseigneur de Pontbriand ordonnait des prières publiques : il animait le peuple à opposer une vigoureuse résistance au progrès de l'ennemi ; il recommandait l'obéissance aux chefs, et signalait les défauts qu'il fallait éviter, comme pouvant mettre obstacle aux secours que l'on sollicitait du Dieu des armées. C'est ainsi que l'autorité ecclésiastique soutenait et appuyait les autorités civile et



militaire. Nos Canadiens portaient donc pleins d'ardeur et de confiance, sans souci des privations et des dangers ; ils ne laissaient pour vaquer aux travaux des champs que les prêtres, les vieillards, les femmes et les enfants.

On attendait de France un renfort de six mille hommes, qui arrivèrent dans le cours du mois de mai 1756, sur six vaisseaux. C'étaient les bataillons de la Sarre et de Royal-Roussillon, avec quatre cents recrues pour combler les vides que la mort avaient faits dans les autres bataillons. Mais on avait compté sans la maladie. Elle sévit parmi ces pauvres gens avec encore plus de violence que l'année précédente. On en compta jusqu'à six cents dans notre hôpital en même temps, et il en mourut un grand nombre. Il se trouvait parmi eux quelques calvinistes, dont neuf eurent le bonheur d'ouvrir les yeux à la foi catholique avant de partir pour l'éternité. Il y eut de plus une femme anabaptiste qui reçut le sacrement de la régénération. On ne cite que deux officiers qui succombèrent : M. Gabriel Barnabé de Kéroullas, seigneur de Romainville, lieutenant des vaisseaux du roi. Il mourut le 9 juin et fut inhumé dans l'église, en présence des officiers du *Héros*, de l'*Illustre*, de la *Sirène* et de la *Licorne*. M. d'Arcis, enseigne, mourut le 27 du même mois, et fut aussi inhumé fort solennellement dans notre église.

Les révérends pères franciscains étaient chargés du soin spirituel de tout ce monde. Chacun d'eux s'y prêtait avec zèle et charité ; mais les pères Gabriel Anheiser, Augustin de Louche, et Hyppolite Collet y furent plus particulièrement employés, ainsi que M. Gilles Eudo, missionnaire. Le père Hyppolite contracta les fièvres et mourut le 8 juillet. Un autre religieux de l'ordre de Saint-François, le père Paul Floque, cordelier de la province de Touraine, âgé d'environ trente-six ans, était mort le 1er juin, et avait été inhumé le même jour dans l'église par le père de Louche. Le père Floque avait été aumônier sur le *Leopard*, celui des vaisseaux du roi qui était le plus infecté de la peste. " Pour détruire ce foyer de contagion, nous dit M. l'abbé Casgrain dans son Histoire de l'Hôtel-Dieu, l'administration militaire ne vit d'autres moyens que de mettre le feu au navire, et de le laisser sombrer dans le port de Québec." M. Doreil, commissaire-ordonnateur, qui était venu de France au printemps, écrivait peu après à la cour : " Le vaisseau le *Leopard* est arrivé empesté d'une maladie d'autant plus sérieuse qu'elle est devenue épidémique. A mon arrivée



ici nous avions plus de trois cents soldats à l'hôpital, dont deux cent quatre-vingts de ce vaisseau... Je ne puis, à cette malheureuse occasion, faire un trop grand éloge des dames religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'HÔPITAL GÉNÉRAL qui soignent les malades. Les dernières se sont sacrifiées au point de se retrancher dans un coin de leur maison, et de se priver de leurs lits, de leur linge, et du plus simple nécessaire à leur usage pour secourir les malades, dont elles ont eu presque la totalité. Depuis six jours, onze de ces religieuses ont été attaquées de la maladie du *Léopard*." Un peu plus tard M. Doreil aurait pu ajouter que trois d'entre elles en avaient été les victimes ! La première qui succomba fut la mère Dorothee Lessard de Sainte-Thérèse, doyenne de notre communauté ; celles qui la suivirent de près au tombeau, furent les sœurs Marie Nadeau de Sainte-Madeleine et Louise Colombe de Sainte-Barbe, religieuses converses et professes de monseigneur de Saint-Vallier.

La maladie continua ses ravages dans notre hôpital jusqu'au commencement de février 1757 ; puis elle se ralentit peu à peu et enfin cessa entièrement. " Alors, dit le récit, nous voyant un peu plus à nous-mêmes, nous en profitâmes pour remettre l'ordre et la propreté dans la maison, mais surtout pour reprendre avec une nouvelle ardeur cette exacte régularité d'observance, que la multiplicité des occupations auprès des malades nous avait souvent forcées de suspendre. Nous étions à peu près dans cet état lorsque, au mois de mai, époque du retour des vaisseaux, nous dûmes nous remettre à l'œuvre. Ils apportaient à la colonie quelques secours en vivres, en munitions, en vêtements pour les troupes, et deux bataillons du régiment de Berry, à peu près mille trois cents hommes. Les Anglais s'étaient emparés en passant d'une partie des approvisionnements, et les fièvres s'étaient mises, comme à l'ordinaire, parmi les passagers. En peu de temps donc six cents malades remplirent la plus grande partie de la maison, sans en excepter les lieux les plus réguliers. Trente à quarante officiers de tous grades, occupaient notre salle de communauté et notre infirmerie. Comme les années précédentes, nos classes furent converties en hôpital ; nous avons placé nos pensionnaires dans le noviciat, les novices étant pour le moment réunies aux religieuses de la communauté ; cela ne pouvait offrir de grands inconvénients, vu qu'aucun des exercices qui sont propres aux premières ne pouvait être suivi. A mesure qu'il nous arrivait de nouveaux



hôtes, nous continuâmes de les placer dans les lieux d'office qui ne nous étaient pas indispensablement nécessaires. Tous ces endroits étant remplis et bon nombre de malades venant encore, monseigneur nous permit de les placer dans l'église.

“ Pendant tout l'été, la communauté entière put se dévouer au soulagement de ces pauvres infortunés, et cela avec tant de ferveur qu'il semblait que chaque religieuse se fût multipliée à mesure que les besoins augmentaient. Mais le mois de septembre changea toute la face des choses, et, au lieu de ce courage et de cette allégresse, on ne vit que la plus cruelle douleur. Cinq de nos chères sœurs nous furent enlevées en moins de quinze jours, depuis le 9 jusqu'au 23 de ce mois, et deux autres dans les mois suivants. Les fièvres ne s'attaquèrent pas seulement à ces sept victimes, qui étaient déjà en assez grand nombre, mais vingt-deux en furent atteintes en même temps : c'était plus de la moitié de la communauté. Comment donner à ces chères malades tous les soins que nécessitait leur état ! L'impossibilité de le faire n'était pas une petite peine pour celles qui étaient en santé. Cependant les unes et les autres reçurent d'en haut la grâce de soutenir l'épreuve ; et la douceur, la soumission et le contentement avec lesquels chacune fit son sacrifice, montraient bien que Dieu voulait lui-même être le consolateur de celles qui n'avaient rien négligé pour soulager leurs semblables.

“ Monseigneur de Pontbriand, qui prenait part à notre affliction avec une bonté et une charité toutes paternelles, ne manquait pas de visiter nos chères malades pour les consoler et les encourager. Il fut toujours très édifié de leurs dispositions, et quoiqu'il regrettât beaucoup celles que la mort nous avait enlevées,— pour la perte qu'en éprouvait notre communauté,— il témoigna, en plusieurs occasions, la joie qu'il ressentait du bonheur que ces chères sœurs s'étaient acquis par leur dévouement aux œuvres de leur sainte vocation. Voyant que nous succombions sous le travail du jour et de la nuit, il nous fit prendre des femmes, une dans chaque salle, tant pour veiller que pour aider le jour, et une garde de dix hommes, qui servaient à veiller la nuit dans toutes les parties de la maison occupées par les malades militaires. De plus, il nous amena sept religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec pour nous aider. Elles étaient très contentes, et nous l'étions aussi de les posséder. Pendant les deux mois environ qu'elles sont restées chez nous, elles ont signalé leur zèle et leur charité... Quelques-



unes étant tombées malades, elles demandèrent à s'en retourner, et nous ne nous séparâmes qu'avec peine. Quoique leur hôpital ne fût pas encore rebâti, elles avaient chez elles, dans leur nouveau monastère, près de deux cents malades, malgré la quantité que nous en avions. Elles ont donné tout ce qu'elles ont pu de logement."

Outre les sept religieuses de l'Hôtel-Dieu dont il est ici fait mention, le prélat en fit venir trois autres et c'est à toutes les dix que nos Mères rendent, dans un autre endroit, le beau témoignage que voici : "Pleines de l'esprit de leur vocation, elles nous ont édifiées par leur régularité, et secourues avec un zèle infatigable, tant de jour que de nuit, dans tous les services qu'il fallait rendre aux malades. La pauvreté de notre maison ne nous a pas permis, à la perte de la leur, de faire pour elles tout ce que nous aurions souhaité ; mais le peu que nous leur avons donné a été d'un grand cœur."

Les membres du clergé qui exerçaient leur ministère auprès de nos malades, ne furent pas plus exempts que les religieuses de ces fièvres dévorantes ; il en mourut quatre, dont trois dans le mois de septembre. Monseigneur de Pontbriand les assista lui-même avec une charité et une tendresse qu'on ne pouvait assez admirer. Ce fut à cette occasion que le bon pasteur régla que les aumôniers de l'HÔPITAL GÉNÉRAL seraient relevés de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, et que tous les prêtres séculiers et réguliers y viendraient à leur tour. Il commença lui-même cet exercice le 25 septembre. Le vénérable prélat ne se contentait pas de son tour : il suppléait aux absents, il aidait à tous. Chaque jour il faisait régulièrement sa visite à nos pauvres malades... "Il passait au milieu des souffles de la mort qu'exhalaient de toutes parts ces hommes pestiférés, pour écouter les pénitents, consoler les affligés, donner les onctions saintes ou le pain de vie aux mourants, et procurer la sépulture aux morts <sup>1</sup>."

1. Oraison funèbre de monseigneur de Pontbriand, par M. Jolivet, S. S.

On lit au journal de M. Récher, curé de Québec, à la date du 18 septembre 1757.—Mort de M. Rousseau, directeur du séminaire, à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, où il a été enterré le lendemain (*nos registres disent le même jour*), et du père Gélase, récollet, qui a été enterré aux récollets.

25 septembre.—Monseigneur, voyant que la mort de deux récollets et de M. Rousseau, et que la maladie du père Bansais, jésuite, et de M. Lamiq, l'empêchaient de trouver des aumôniers pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL, prit le parti d'y aller lui-même un jour en faire les fonctions, et de faire faire la même chose par chaque prêtre, régulier ou séculier, tour à tour.

30 septembre.—Mort de M. de Tonnancour, théologal.

1er octobre.—Mort de M. Lamiq, directeur du séminaire, qui avait contracté la maladie en faisant les fonctions de vicaire à la basse ville. (Histoire manuscrite du séminaire de Québec.)



Les choses continuèrent à peu près dans le même état pendant deux années, avec une petite interruption vers la fin de l'hiver. Enfin, au mois de mars 1759, les fièvres cessèrent tout à fait. "A la vérité, comme le dit l'annaliste, et comme nous le verrons bientôt, ce ne fut que pour faire place à d'autres circonstances avec lesquelles nulle de celles qui avaient fait jusqu'alors sensation dans le pays, ne pouvait être comparée."

Le nombre des catholiques décédés en notre hôpital s'éleva en 1757 à quatre cents, et en 1758 à trois cents,—total sept cents personnes : trois cent quatre-vingt-dix-huit étaient militaires ; deux cent neuf étaient matelots ; les autres étaient de la ville ou de la maison. Dans chacune de ces deux années, il y eut trois calvinistes qui embrassèrent la religion catholique. Il n'y eut pas de mortalité parmi les aumôniers en 1758. La communauté aussi fut épargnée. C'est ce que nous apprenons par une lettre de la mère Saint-Claude de la Croix.

"Si cette lettre vous parvient, écrivait-elle à la mère supérieure d'une de nos communautés de France, elle ne vous laissera plus de doute sur la réception de vos chères nouvelles ; car j'ai reçu de vos lettres tous les ans, et je n'ai pas manqué d'y répondre, et de vous assurer de la sincère et tendre amitié que notre communauté conserve pour la vôtre. J'ai reçu avec un singulier plaisir la boîte que vous m'avez envoyée, bien conditionnée et bien assortie. Quoique je vous en aie déjà témoigné ma reconnaissance dans plusieurs de mes lettres, je vous en fais de nouveaux remerciements, et ne sais comment je pourrai reconnaître vos politesses. Toutes les petites dévotions qui y étaient m'ont fait grand plaisir, et à toutes mes religieuses à qui je les ai distribuées, et qui en ont fait le plus grand cas. Les différentes soies ne m'ont pas moins flattée, parce que nous travaillons chez nous en toute sorte de broderies. Les Canadiennes sont naturellement fort adroites à tous ces ouvrages, et elles les font en perfection. Nous sortons de nous faire un magnifique ornement d'une étoffe toute or et argent. Nous avons fait nos dalmatiques cramoisies que nous avons brodées en bosse d'or et d'argent, et nous espérons faire la chape dans le même goût. Tous les ornements d'église sont fort beaux et de belles étoffes d'or, d'argent et de soie. Nous sommes accoutumées d'en voir, car jusqu'aux servantes s'en habillent dans notre pays. Le luxe y est aussi grand qu'à Paris, les dames y sont d'une magnificence qu'on



n'y peut rien ajouter; et même elles portent des étoffes d'or et d'argent. Je crains bien que cela n'attire la malédiction de Dieu sur notre colonie. L'amour des richesses et des parures fait la principale occupation de nos dames.

“ Le Seigneur paraît irrité contre nous. Nos ennemis s'avancent de jour en jour; ils ont déjà conquis plusieurs forts du Pays d'en Haut. A la vérité ce sont les moindres, et nous leur en avons pris de plus considérables et mieux gardés<sup>1</sup>; mais nous avons tout à craindre que notre pays ne soit pris l'année prochaine, s'ils ont l'avantage de prendre le Pays d'en Haut. Cependant toutes nos forces y sont rendues qui consistent en dix mille hommes. Dieu se laissera-t-il fléchir par les prières des bonnes âmes?... C'est ce qu'on n'ose se promettre. Lui seul peut nous préserver et nous donner la victoire. A cette calamité, est jointe une famine générale. Tout le peuple et nous, nous n'avons qu'un quart de livre de pain par jour. Depuis l'année dernière, les autres vivres et denrées sont d'une cherté exorbitante; ce qui ne coûtait que six livres ne se donne qu'à cinquante et soixante, et tout à proportion, du petit au grand. Si Dieu n'a pitié de nous, nous périrons de façon ou d'autre. On nous fait espérer que nous aurons la demi-livre de pain bientôt.

“ Depuis trois ou quatre ans il est venu huit bataillons des régiments de France; c'est beaucoup dans des temps de disette, mais ce n'est pas assez pour mettre notre pays en sûreté... Cette année nous avons eu six vaisseaux du roi, qui nous ont donné du secours par les farines et les lards qu'ils ont apportés, et beaucoup de soldats de recrues pour remplacer les morts, car les fièvres malignes en ont bien fait mourir dans notre hôpital, sans compter ceux qui ont été tués dans les combats. Tous les régiments qui sont venus ont apporté ces sortes de maladies des vaisseaux, qui n'ont pas discontinué depuis quatre ans dans notre pays. Nous avons perdu dix religieuses depuis ce temps des mêmes fièvres malignes qu'elles ont contractées en les soignant. Je vous envoie leurs circulaires...

<sup>1</sup> Les Français eurent tout l'avantage de la campagne de 1756. La prise du fort Oswego (Chouagen) sur le lac Ontario (15 juillet), préparée par M. de Vaudreuil et exécutée avec audace par M. de Montcalm, déconcerta l'ennemi et dérangerait cette fois tous ses plans d'opérations. L'année suivante M. de Montcalm enleva encore aux Anglais le fort William-Henry (Fort-George, sur le lac Saint-Sacrement, 10 août) non moins important par sa position que celui d'Oswego. Les Canadiens avaient pris une part glorieuse à chacune de ces deux actions, qui entouraient d'une si brillante auréole le drapeau de la France dans le nouveau monde.



“ Il nous est mort quatre aumôniers l'année dernière. Cette année nous n'avons eu qu'une novice au voile blanc qui a eu les mauvaises fièvres ; par bonheur, elle en est échappée. Monsieur Briand, notre confesseur, les a eues bien fortement ; mais il est en état de revenir bientôt reprendre son poste : c'est ce que nous désirons avec bien de l'empressement.

“ Le nombre de nos novices n'est pas grand : il consiste en trois voiles blancs et une postulante. Il est à croire que ces temps critiques éloignent les sujets d'entrer dans notre maison. Tout le monde nous fuit et nous regarde comme des pestiférées. Nous rendons grâces à Dieu de nous avoir épargnées cette année, et de ce que nous sommes toutes assez bien portantes. Je souhaite que cela dure...”

La famine dont il est parlé dans cette lettre, qui commença à se faire ressentir en 1756, et qui eut des effets si désastreux les années suivantes, avait été occasionnée par l'intempérie des saisons : des pluies continuelles pendant deux étés consécutifs, avaient presque anéanti les récoltes. A cette cause, il faut ajouter l'abandon forcé de la culture des terres, bon nombre d'habitants étant retenus loin de leurs foyers par la nécessité du service militaire. Toutefois la cherté exorbitante de toutes les provisions de bouche, était due aux spéculations intéressées de M. l'intendant Bigot et de ses complices, qui exploitaient à leur compte la misère et les souffrances du peuple. Ils achetaient à bas prix tout ce qu'il y avait soit sur le marché, soit chez les particuliers, et le revendaient ensuite à un taux fixe et très élevé. La farine et le bœuf étaient à vingt et vingt-cinq sous la livre ; le beurre, à trente sous ; les œufs, à trente-cinq et quarante sous la douzaine. Le vin coûtait six francs le pot, et l'eau-de-vie, douze. Pendant quelque temps le peuple ne reçut que deux onces de pain par jour. Les plus pauvres n'avaient pas même cette ressource ; ils ne mangeaient que de la morue sèche et de la viande de cheval. La faim en fit périr un grand nombre, surtout parmi les infortunés Acadiens réfugiés au Canada pour éviter la déportation dans les colonies anglaises.

Monsieur Bigot cependant se montrait favorable à notre établissement ; il ne manquait pas de faire honneur aux comptes qui lui étaient présentés pour la pension des malades du roi. Avec ce dernier secours nos Mères avaient pu acquitter toutes leurs anciennes dettes, et lorsque la mère Saint-Claude retourna au dépôt au mois d'avril 1759, elle trouva sur les livres une petite balance en sa faveur. C'était presque un événement parmi les événements de l'époque.



Comme nous l'avons dit plus haut, plusieurs religieuses étaient descendues dans la tombe, victimes de leur charité pour les malades. Ni la vieillesse, ni l'âge mûr, ni la première jeunesse, n'avaient mis à l'épreuve de l'influence meurtrière des fièvres malignes ; et ces trois catégories se trouvent représentées par celles qui passèrent de la terre au ciel en 1757. Les premières frappées furent les sœurs Cécile Urribuse de Saint-Louis et Marie Choret de Saint-Paul, et la dernière, la sœur Charlotte Beaulieu de Sainte-Ursule, toutes les trois religieuses converses. Les quatre autres étaient les mères Marguerite-Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès, Charlotte Saint-Hubert de Saint-Louis de Gonzague, Marie-Joseph Foucher de Saint-Etienne, et Marie-Angélique Deschamps de Boishébert de Sainte-Genève.

Les mémoires du temps nous parlent en termes élogieux du beau caractère de la sœur Cécile Urribuse de Saint-Louis, décédée le 11 septembre, dans la cinquante-sixième année de son âge, et la quarantième de sa profession. " Elle a constamment édifié la communauté par sa piété, son esprit de foi, son humilité et sa charité. Elle était très laborieuse, et a beaucoup travaillé, malgré des infirmités habituelles. Elle était gracieuse et obligeante, *rangée et d'ordre* dans tous les offices où elle a été employée. Pendant sa dernière maladie, elle a reçu tous les sacrements avec les cérémonies ordinaires et avec une affectueuse dévotion, l'ardeur de la fièvre ne lui ayant pas ôté le libre usage de son plein jugement."

La vocation religieuse de la sœur Marie Choret de Saint-Paul, première professe converse de ce monastère, se manifesta avec des circonstances toutes providentielles. Elle était sur le point de contracter des engagements d'une nature bien différente : les bans étaient proclamés à l'église et toutes choses disposées pour la noce. La jeune fille cependant ne se sentait pas le cœur à l'aise ; la sollicitation de ses parents entraînait pour beaucoup dans son premier choix, et une voix intérieure lui disait que Dieu ne la voulait pas dans cet état, mais bien dans un autre plus parfait. Elle fit la déclaration de ses sentiments à son pasteur, M. Dauric, curé de Saint-Pierre, île d'Orléans. Le bon prêtre répondit que, dans une affaire de cette importance, il fallait beaucoup réfléchir, consulter Dieu et recourir à l'intercession de la très sainte Vierge. — " Je prierai en union avec vous, ajouta-t-il, et puis, nous verrons." À partir de ce jour, Marie entendit chaque matin la sainte messe pour implorer les lumières d'en haut ; le dernier



jour de sa dévotion, qui était un samedi, monsieur le curé l'appela auprès de lui dans la sacristie, à l'issue de son action de grâces. — “ Ma bonne enfant, lui dit-il, il me paraît que les desseins du Ciel se manifestent de plus en plus en votre faveur... j'ai reçu hier une lettre par laquelle la mère supérieure de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, me prie de lui ménager les services de quelque vertueuse fille de ma paroisse, qui désirât se consacrer à Dieu dans la condition de sœur converse. Êtes-vous dans la disposition de profiter de cette grâce ? ” — A ces mots, Marie Choret n'hésite plus ; elle déclare que son désir est de correspondre fidèlement et sans délai à l'appel du Seigneur. Le futur époux est aussitôt congédié, et, deux jours plus tard, la jeune fille prenait la route du monastère sous la conduite du bon M. Daurie.

Entrée le 5 mars 1703, à l'âge de dix-huit ans, la sœur Saint-Paul est décédée le 11 septembre 1757, dans sa soixante-quatorzième année. — “ Elle fait le sujet de nos plus sensibles regrets, est-il dit dans sa lettre circulaire ; nous la regardions comme attirant les bénédictions de Dieu sur notre maison. Elle a beaucoup travaillé pendant plus de cinquante ans, et elle a épuisé au service de la communauté ses forces et sa santé. Ne pouvant, dans ses dernières années, vaquer à ses travaux ordinaires, elle a été employée comme aide à l'infirmerie, et telle était sa charité pour les sœurs malades que c'était à qui l'aurait auprès d'elle. Cette âme si douce envers les autres, n'avait pour elle-même que des rigueurs : il fallait toute l'autorité de l'obéissance pour modérer son ardeur pour la mortification et les austérités. A cet esprit de pénitence, elle joignait une grande exactitude à tous ses devoirs et à l'observation de nos saintes règles. Une humilité sincère faisait sa principale étude, et elle n'éprouvait aucune peine à se considérer comme la plus grande pécheresse du monde. Elle avait une prompte obéissance qui la faisait se soumettre jusqu'à la plus jeune des sœurs ; aussi était-elle aimée et chérie de toute la communauté. Dès qu'elle avait un moment libre, elle l'employait à la prière. On la voyait devant le saint sacrement *des quatre heures* de suite sans s'appuyer ni s'asseoir. Elle avait une tendre dévotion à la sainte Vierge, à saint Joseph et à son ange gardien. Elle a eu beaucoup de peines intérieures, et la patience avec laquelle elle a porté cette croix pendant bien des années, lui aura, sans doute, mérité une plus grande récompense du père des miséricordes. ”

Ce fut par une voie parsemée de souffrances physiques, qu'il plut



à Dieu de faire marcher la jeune sœur Charlotte Beaulieu de Sainte-Ursule. Peu après sa profession, on s'aperçut qu'elle était atteinte de la phthisie pulmonaire ; alors, entrant elle-même plus que jamais dans l'esprit de sacrifice, elle résolut de conquérir par la patience une couronne de justice et de gloire. Elle travaillait autant que ses forces pouvaient le lui permettre ; elle était obligeante et toujours prête à rendre service à celles qui la voulaient employer. L'aménité de son caractère la rendait chère à toutes ses mères et sœurs. Elle fut frappée des fièvres malignes auxquelles se joignit une attaque de paralysie, qui l'enleva en peu de temps. Elle eut le bonheur de recevoir les derniers sacrements avec une pleine connaissance, et expira doucement dans le baiser du Seigneur le 21 novembre, fête de la Présentation de Marie au temple. Elle était dans la vingt-septième année de son âge, et la septième de sa profession.

La mère Marie-Marguerite Beaudoin de Sainte-Agnès naquit d'une famille honorable et très distinguée en ce pays. Les leçons de la vertu, jointes aux pénétrantes lumières de l'exemple, éclairèrent son berceau : les fruits qui en résultèrent furent non moins précieux que précoces. Elle n'était encore que dans sa onzième année lorsqu'elle eut le malheur de perdre son père, M. Gervais Beaudoin <sup>1</sup>, chirurgien, de la ville de Québec ; son éducation ne fut pas pour cela négligée, non plus que celle de ses nombreux frères et sœurs. Madame Anne Aubert, sa vertueuse mère, eut le bonheur de voir trois de ses filles se consacrer au service de Dieu, dont deux au monastère des dames ursulines de cette ville : les mères Geneviève Beaudoin de Saint-Augustin et Elizabeth Beaudoin de Thérèse de Jésus.

“ Au moment que Marguerite-Charlotte fut capable de faire un juste discernement, elle se persuada, dit sa notice, que le plus grand bien de l'homme est de porter le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse, et elle ne différa pas à s'en charger. Animée et poussée par l'impression de l'Esprit-Saint, elle embrassa les pratiques de la vie religieuse dès l'âge de quatorze ans et demi, et soutint les épreuves d'un noviciat qui, dans les maisons commençantes, comme l'était alors la nôtre, sont pénibles et très laborieuses. Mais on ne pouvait rien proposer à cette fervente novice, que son courage et son zèle ne lui fissent accomplir avec joie, dans l'intention de se disposer au sacrifice

<sup>1</sup> Originaire de Saint-Brice, évêché de Chartres.



de ses vœux. Elle les prononça à l'âge de seize ans, avec les sentiments d'une victime qui ne fait usage de sa volonté que pour l'immoler à la gloire de celui dont elle tient l'être et la vie. Elle a toujours conservé le souvenir de ce sacrifice, pour rendre grâce au Seigneur de l'avoir appelée si jeune à le servir dans une si sainte vocation, et pour s'animer à en remplir les devoirs avec fidélité.

“ Son obéissance envers ses supérieures ne connaissait point de bornes ; elle avait une humilité sincère et une grande charité pour les pauvres malades. Sa tendresse et sa compassion s'étendaient à tous également, et elle se retranchait sur ses repas pour leur donner quelque chose qu'elle savait devoir leur faire plaisir. Elle était obligeante et officieuse et suppléait volontiers dans quelque emploi ou occupation que ce fût, étant charmée de trouver l'occasion de faire de bonnes œuvres et de rendre service à ses sœurs. Toujours nous avons vu la mère Sainte-Agnès fidèle au lever de quatre heures. Elle était la première à tous les exercices de communauté, avec une ponctualité et une ferveur qui édifiaient beaucoup, et qui ne se sont jamais démenties. Elle a soutenu le chœur pendant plusieurs années, chantant et psalmodiant avec un zèle admirable. Elle ne montra pas moins d'intérêt pour tout ce qui regardait le bien et le bon ordre de la maison ; et elle s'est acquittée avec sagesse de toutes les charges où elle a été employée. Elle a été secrétaire du chapitre près de quarante ans ; en outre, elle a été sacristine, dépositaire, assistante, et elle est décédée dans l'emploi de maîtresse des novices.

“ La mère Sainte-Agnès avait un esprit vif et pénétrant, un air affable et gracieux. Sa piété était solide, intérieure et édifiante ; elle donnait à la prière tout le temps que ses emplois lui laissaient libre, et elle nourrissait son âme par de saintes lectures qu'elle savait appliquer à propos. Elle priait beaucoup pour la conversion des pécheurs, et pour le soulagement des pauvres âmes du purgatoire. Elle avait une tendre dévotion à la sainte Vierge, à saint Joseph, à notre père saint Augustin, aux neuf chœurs des anges et surtout à son ange gardien. ” Trois ou quatre fois la semaine, cette fervente épouse de Jésus-Christ s'unissait à son Seigneur par la sainte communion. Son amour pour le cœur sacré du même divin Sauveur lui fit adopter, de concert avec plusieurs autres religieuses de la communauté, une pratique spéciale de dévotion : c'était de passer chaque soir depuis sept heures jusqu'à matines devant le très saint sacrement, et d'y faire, en union



avec celles de sa société, amende honorable pour toutes les fautes qui se commettaient dans la maison, et pour tous les outrages que Notre-Seigneur Jésus-Christ reçoit dans ce mystère adorable. Là, elle n'oubliait pas de prier pour ses sœurs décédées, et d'invoquer le secours de Dieu en faveur de toutes celles qui étaient encore dans cette terre d'exil. La mère Sainte-Agnès est décédée le 14 septembre 1757, munie des sacrements, qu'elle a reçus avec une présence d'esprit et une piété admirables. Doyenne de notre communauté, elle était dans la soixante-huitième année de son âge, et la cinquante-quatrième depuis son entrée en religion.

Maintenant c'est le tour de la plus jeune professe, sœur Charlotte Saint-Hubert de Saint-Louis de Gonzague, âgée de dix-sept ans, qui mourut trois jours après sa mère maîtresse (17 septembre), n'ayant pas encore dix mois de profession. S'étant rendue parfaite en peu de temps, *elle a fourni une longue carrière*, comme s'expriment les saints livres ; *car la vieillesse vénérable ne se mesure pas par le nombre des années... l'âge parfait consiste dans une vie sans tache*. Dès son enfance la petite Charlotte ne montrait du goût que pour la vertu, et madame Saint-Hubert cultiva avec soin les heureuses dispositions qu'elle découvrit dans sa jeune plante. Elle fut mise de bonne heure à nos classes, et dès lors elle commença à faire paraître de l'inclination pour se consacrer à Dieu dans notre communauté. Elle ne tarda pas à solliciter, même avant l'âge requis, l'entrée du noviciat, ce qu'elle obtint à quatorze ans et demi. La jeune aspirante fut reçue avec agrément ; et elle ne fut pas plus tôt entrée en lice dans la maison du Seigneur, qu'on la vit marcher d'un pas ferme et assuré dans la pratique de toutes les vertus. La ferveur, l'exactitude et le courage avec lesquels elle fit son postulat, donnèrent de grandes espérances qu'elle ferait une bonne religieuse ; elle fut admise au saint habit et à la profession au grand contentement de toute la communauté. Comme le jeune et aimable saint dont elle portait le nom, la sœur Saint-Louis de Gonzague avait un extérieur qui prévenait en sa faveur. Son air était doux et affable, et la candeur peinte sur son visage la faisait aimer de tous ceux qui la voyaient. Elle était toujours disposée à rendre service à tout le monde, et elle se serait privée même du nécessaire pour en faire part à celles qu'elle aurait cru en avoir besoin. Sa charité s'étendait aussi sur les pauvres malades. Pendant l'année de son voile blanc, elle fut placée en seconde dans une de nos salles.



Telle fut sa joie d'être jugée digne de cet emploi, qu'il semblait qu'elle eût des ailes pour subvenir à tous les besoins. Après sa profession, elle fut mise dans une salle de cinquante malades, où elle ne montra pas moins de zèle. Cependant les veilles fréquentes et le travail continuel ne tardèrent pas à altérer sa santé; elle dissimula néanmoins sa faiblesse pendant quelques semaines, jusqu'à ce que ce qu'elle se vit contrainte de céder à la violence du mal. On reconut bientôt qu'elle était sous l'influence des fièvres malignes, avec les symptômes les plus alarmants. On lui fit recevoir sans délai les derniers secours de l'Église, et le délire survint aussitôt." Au cinquième jour de la maladie, l'âme pure de la jeune vierge alla se réunir aux chœurs angéliques.

La sœur Saint-Louis de Gonzague fut suivie au tombeau par une de ses compagnes du noviciat, autre âme d'élite sur qui Dieu s'était plu à verser de bonne heure ses grâces de choix : la sœur Marie-Joseph Foucher de Saint-Étienne, âgée de vingt ans, et dans la deuxième année de sa profession.

Son père, François Foucher, écuyer, procureur du roi dans la ville de Montréal, lui donna une très belle éducation, car elle avait perdu très jeune sa mère, madame Marie-Joseph le Gardeur de Courtemanche. Le prêtre plein de zèle qui eut d'abord à veiller sur l'âme de Marie-Joseph, lui reconnut dès l'enfance un jugement solide, beaucoup de vivacité et de pénétration, et il s'appliqua à lui donner des leçons de toutes les vertus. Cette bonne semence ne fut pas jetée dans une terre ingrate, et mademoiselle Foucher comprit sans peine que le vrai mérite consiste dans la piété. Quand elle fut en âge de connaître le monde, elle s'aperçut que sa modestie et sa pudeur y seraient exposées à bien des dangers, et elle résolut de garder la solitude,— ce qu'elle fit exactement, ne sortant de la maison de son père que pour aller à l'église. Dieu récompensa bientôt sa fidélité, en lui faisant concevoir un parfait détachement pour tous les avantages de la jeunesse, de la fortune, de la beauté, dont la nature l'avait si généreusement pourvue. Elle communiqua ses sentiments à monsieur son père, et lui demanda la permission d'entrer dans notre communauté pour s'y consacrer sans réserve au service du Seigneur, à l'exemple de plusieurs jeunes personnes ses parentes ou ses amies. Aux pressantes instances de sa fille, M. Foucher ne répondit d'abord que par des refus fondés sur sa trop grande jeunesse; mais les prières et les importunités de Marie-



Joseph triomphèrent, et elle vint en toute hâte se ranger sous l'étendard de Jésus-Christ.

La douce et aimable enfant fut reçue du chapitre avec joie et satisfaction, "les vocales lui ayant donné leurs suffrages sur sa bonne renommée. Son caractère liant et ses manières gracieuses lui concilièrent bientôt tous les cœurs. Elle embrassa avec ferveur les pratiques journalières de notre saint institut, et dans le peu de temps qu'elle a vécu avec nous, elle nous a beaucoup édifiées par sa rare piété et sa dévotion au saint sacrement. Son amour pour Dieu lui faisait ardemment désirer de lui être unie dans l'autre vie. Elle avait une conscience délicate et timorée, et elle était très fidèle aux petites choses, ou, pour mieux dire, elle n'en regardait aucune comme petite dès qu'il s'agissait de son devoir. Elle se fortifiait dans ses bonnes dispositions par l'oraison, et la lecture des livres de piété dont elle tirait beaucoup de fruit.

"La sœur Saint-Étienne était très affectionnée au service des pauvres malades. C'est là qu'elle a fait paraître son zèle et sa charité pour les membres souffrants de son divin Époux. Elle les préparait à bien mourir. Plusieurs lui ont dû le bonheur de rentrer en grâce avec Dieu. Elle avait une patience admirable et une constance sans bornes à les exhorter et à les instruire, et elle trouvait son délassement dans cet exercice. Si on la blâmait de ce qu'elle ne se ménageait pas assez, elle répondait fort agréablement qu'elle voulait être martyre de la charité. Elle le fut en effet, et trop tôt selon nos vues naturelles, mais trop tard pour son amour qui ne lui faisait souhaiter que de s'unir à son céleste Époux. Elle reçut les derniers sacrements avec sa ferveur ordinaire et avec une entière présence d'esprit. Le 23 septembre fut le jour où cette âme si chère au cœur de Dieu s'envola vers la patrie céleste."

Le dernier nom inscrit sur le nécrologe du cloître pour l'année 1757, est celui de la mère Marie-Angélique Deschamps de Boishébert de Sainte-Geneviève. Nous avons sur elle des détails non moins édifiants, que ceux que nous venons de retracer sur les six autres victimes.

C'est en notre pensionnat que Marie-Angélique fit sa première communion "avec une dévotion qui nous charma toutes," dit le récit. Si mademoiselle de Boishébert soupirait par fois après la fin de son cours d'étude, ce n'était point qu'elle désirât de rentrer sous le toit paternel



pour y jouir de la douce société d'une mère chérie, d'un frère unique, de sœurs non moins pieuses et aimables qu'elle ne l'était elle-même. Elle donnait sans doute à des personnes si chères et si dignes, toute leur part d'amour et de tendresse, mais cela avec un dégagement qui lui permettait de réserver pour son Dieu les affections les plus tendres et les plus délicates de son cœur.

Grande fut la surprise de madame de Boishébert, lorsque Marie-Angélique lui demanda la permission de passer de nos classes à notre noviciat. Cette dame, toute vertueuse qu'elle était, ne put goûter une telle proposition ; elle prit dès lors le parti de retirer sa fille auprès d'elle ; et, voulant la distraire de ses idées monastiques, elle chercha à lui procurer tous les divertissements qu'une jeune personne de son rang peut désirer. " Cette conduite, dit la notice, eut sur Marie-Angélique un effet tout contraire à celui qu'on en attendait, et ne servit qu'à la dégoûter de plus en plus des maximes et des vanités du monde." Les brillantes alliances de ses sœurs n'eurent pas la vertu de l'éblouir davantage. Il semblait qu'elle portât sans cesse au fond de l'âme le deuil de monsieur son père, qu'elle avait perdu dans son enfance et dont elle conserva toujours un tendre souvenir. L'ennui la suivait partout et, ne pouvant plus vivre contente loin de son cloître aimé, elle redoubla ses prières, qui finirent par vaincre la résistance maternelle. Alors elle s'empressa de venir s'enrôler parmi les épouses de Jésus-Christ, où elle fut reçue *très gracieusement*.

" Nous la vîmes embrasser les pratiques de la vie religieuse avec une ferveur et un courage qui nous édifiaient toutes. De si heureux commencements présageaient ce qu'elle serait dans la suite. Elle avait un bon cœur et un esprit droit, ennemi de tout artifice. Elle était bienfaisante et charitable, non moins que généreuse et désintéressée, aimant à faire plaisir et à rendre service, dût-elle se gêner beaucoup pour cela.

" La mère Sainte-Geneviève a été sacristine pendant plusieurs années, et elle a signalé son zèle et sa piété dans la décoration des autels. C'était là son élément, parce qu'elle y trouvait une occasion favorable et toujours présente de s'entretenir avec son divin Époux. Elle avait d'ailleurs un bon goût pour s'acquitter de cet office, et elle employait avec joie à l'embellissement de la maison du Seigneur tout l'argent qu'elle recevait de sa famille. Nous lui avons l'obligation d'un superbe ornement qu'elle a donné avec la permission des supérieures.



Elle faisait elle-même un des plus beaux ornements de notre chœur, car elle avait une voix magnifique, douce et agréable qu'on ne pouvait se lasser d'entendre, et qu'elle a consacrée à chanter de toutes ses forces les louanges du Seigneur. Elle évitait avec grand soin les applaudissements qu'on voulait lui donner à ce sujet, disant qu'elle ne le faisait pas pour plaire aux créatures, et encore moins pour en recevoir des éloges, mais en vue de Dieu seul qui lui avait confié ce talent pour le faire servir à sa gloire.

“ Deux ans avant sa mort, comme elle voyait la maison surchargée de malades, elle demanda à notre mère Charlotte de Ramezay de Saint-Claude, sa tante maternelle, de vouloir qu'elle se sacrifiât à leur soulagement, et, sur sa prière, elle fut chargée d'une salle de cent cinquante lits. Elle contracta presque aussitôt les fièvres malignes ; après quelque temps, nous eûmes le bonheur de la voir revenir à la santé, et dès qu'elle se sentit assez de forces, elle reprit son poste avec la même ferveur qu'auparavant. Le travail du jour ne suffisait pas à son zèle ; il fallait encore y joindre les veilles fréquentes et fatigantes ; mais sa complexion délicate ne répondit pas à son courage. Elle lutta pendant deux mois contre la faiblesse et la souffrance, sans vouloir user d'aucun soulagement. La fièvre s'étant déclarée de nouveau, on contraignit la malade à garder l'infirmierie ; on lui fit même recevoir les sacrements comme par mesure de prudence. Cependant les remèdes eurent un bon effet ; la mère Sainte-Geneviève prit du mieux, et parut se rétablir rapidement. Un matin, après avoir reçu les soins de l'infirmière, elle se plaignit de la fatigue et demanda à se reposer. Plusieurs heures s'étant écoulées, on trouva son sommeil un peu long. L'infirmière s'approcha de son lit et lui trouva un air souffrant ; elle en parla à celles qui étaient présentes, qui lui conseillèrent de la laisser tranquille. Cependant, après un peu de temps, elles prirent le parti de voir ce qui en était. Hélas ! toutes nos espérances étaient évanouies... Nous mêmes en usage tous les remèdes, mais ce fut inutilement ; la malade ne donna plus aucun signe de connaissance et rendit le dernier soupir la nuit suivante (4 octobre).” Elle était âgée de trente ans, et comptait douze ans de profession religieuse.

Tels furent les événements qui marquèrent cette fois la supériorité de la mère Saint-Claude. Le 18 mai 1759, monseigneur de Pontbriand présidait à une nouvelle élection : les suffrages se réunirent sur la mère de l'Enfant-Jésus.



## CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

1758-1760

Regrettez-vous encore ces jours de Carillon,  
 Où sur le drapeau blanc, attachant la victoire,  
 Nos pères se couvraient d'un éternel renom,  
 Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire ?

OCTAVE CRÉMAZIE.

Qui peut dire la fin de ce drame terrible ?  
 Et qui peut demander au pouvoir invisible  
 Qui mène les humains, quel sera l'avenir ?

LE MÊME.

Nous touchons au dénouement du grand drame dont nous avons entrevu de temps en temps les actes sur différents points de nos frontières. Les Anglais ont gagné immensément en 1758. Vainqueurs à Louisbourg, ils sont maîtres de la mer et du golfe. Dans une autre direction, la vallée de l'Ohio leur appartient aussi, et le fort Duquesne a changé son nom pour celui de Pittsburgh. Ils ont rasé les fortifications de Frontenac, l'arsenal de la marine française sur le lac Ontario. Les voici en marche pour Carillon, d'où ils n'auront qu'à se porter sur Montréal par un chemin libre... Ils sont quinze mille hommes (quelques-uns disent vingt mille) sous les ordres du général Abercromby. Montcalm les attend sur les hauteurs avec ses trois mille braves. Une lutte acharnée s'engage. A droite, à gauche, au centre, les colonnes anglaises sont enfoncées, culbutées. Six fois Abercromby revient à la charge pour forcer les retranchements français : six fois il est repoussé avec une vigueur opiniâtre. Le combat dure depuis midi jusqu'à sept heures du soir, et se termine pour les Anglais par une défaite des plus humiliantes. Abercromby, honteux, se retire précipitamment à la faveur de la nuit. Il a perdu cinq mille hommes, et les Français, moins de quatre cents. La victoire de Carillon arrê-



taît une fois encore l'invasion étrangère, et jetait le dernier rayon de gloire sur les armes françaises en cette partie de la Nouvelle-France.

Malheureusement, il existait un funeste germe de division entre les chefs de l'administration au Canada ; et après la journée de Carillon,— dont le succès n'était pas moins dû aux Canadiens qu'aux Français,— le dissentiment se manifesta plus ouvertement. Le cabinet de Versailles, instruit de cet état de choses, recommanda la concorde. Messieurs de Vaudreuil et de Montcalm, *l'homme de la colonie et l'homme de la métropole*, parurent se rapprocher ; mais ils n'en vinrent jamais à cette entente parfaite qui eût rendu leurs services communs si éminemment utiles. Avec des conseils et des efforts réunis, nul doute qu'ils n'eussent évité une partie des fautes qui n'ont que trop contribué aux succès de leurs adversaires. Toutefois, l'histoire, en portant sur ces deux hommes un jugement impartial, n'ôte ni à l'un ni à l'autre la part qu'ils ont prise aux événements heureux de l'époque,— part assez distinguée pour leur assurer à tous deux une place d'honneur parmi ceux qui ont le plus fait pour le service de leur roi et de leur pays.

A la vue des immenses préparatifs de l'ennemi pour la campagne de 1759, les défenseurs de la colonie firent un suprême appel à la pitié de la métropole. Des troupes, des vivres, des munitions, — voilà ce qu'on demandait toujours. “ Le gouvernement de Louis XV était alors occupé à réparer les échecs continuels que ses armées éprouvaient en Allemagne ; il était sans finances, sans marine ; il vivait d'expédients, frappant monnaie avec l'argenterie que le patriotisme des Français lui donnait. Il était servi par une administration inintelligente, détraquée et corrompue ; par des généraux, des amiraux, des officiers plus que malhabiles et indisciplinés ; il était aux prises avec l'opinion soulevée contre lui ; il était battu sur terre et sur mer, en Allemagne, aux Indes, au Sénégal, aux Antilles. L'armée du Canada seule avait été presque constamment victorieuse ; mais elle avait besoin de secours, et on ne pouvait lui en envoyer ; la mer était aux Anglais, et les finances de la France complètement épuisées. Aussi le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, répondit le 19 février 1759, aux demandes de secours que lui adressait M. de Montcalm, en lui disant qu'il ne devait pas compter recevoir des troupes de renfort. — “ Outre “ qu'elles augmenteraient la disette des vivres, que vous n'avez que “ trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne



“ fussent interceptées par les Anglais dans le passage ; et comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer, n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables, pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent <sup>1</sup>.”

C'est avec cette consolante perspective que la petite armée de Montcalm se mit en campagne au printemps. Le dernier dénombrement donnait quinze mille hommes en état de servir, et portait la population entière du Canada à quatre-vingt-deux mille âmes. Ce dernier chiffre était à peu près celui de l'ennemi qui allait attaquer le pays par trois endroits à la fois : les troupes de terre, sous les généraux Amherst et Prideaux, par le lac Champlain ; les troupes de mer, sous le général Wolfe, par le Saint-Laurent.

Ici nous laisserons la mère Catherine de Saint-Ignace nous faire la relation de ce qui s'est passé avant, pendant et après le siège de Québec. Cette relation a été écrite en 1765, et adressée à nos communautés de France. Après avoir dit un mot des événements dont nous avons parlé au long dans le chapitre précédent, la narratrice continue :

“ Revenons, mes chères mères, à vous faire un petit détail d'une guerre et d'une captivité que nos péchés nous ont attirées. Le Ciel jusqu'ici favorable à nos vœux, nous avait préservés plusieurs fois. La très sainte Vierge, patronne de ce pays, avait renversé les chariots de Pharaon, et fait passer nos vaisseaux à la vue de nos ennemis sans craindre les flots ni la tempête, qui n'étaient excités que pour eux : mais notre peu de reconnaissance ne nous a pas mérité la continuation de sa protection. Nous en jouissions encore aux premières attaques que nous ont faites nos ennemis ; partout où ils ont paru, ils ont été battus et repoussés avec une perte considérable des leurs. La prise de Chouagen, du Fort-George, et de plusieurs autres que nous avons pris sur eux, en est la preuve. Les victoires que nous avons remportées à la Belle-Rivière et à Carillon étaient des plus glorieuses. Nos guerriers revinrent chargés de lauriers. Ils n'en firent peut-être pas l'hommage au Dieu des armées, car ces victoires tenaient du miracle, leur petit nombre sans le secours du Ciel n'aurait pu les leur donner

1. Dussieux, — *Le Canada sous la domination française.*



si complètes. Pour lors les ennemis désespérèrent de nous vaincre, et la honte de reculer leur fit prendre la résolution d'armer une flotte formidable, munie de toute l'artillerie que l'enfer a inventée pour la destruction du genre humain."

Dans les rangs de l'armée anglaise, chaque homme en effet nourrissait un désir immense de contribuer à la conquête du Canada. Même au milieu de leurs réunions et de leurs fêtes, ils ne perdaient pas de vue cet important objet; et, parmi les officiers de tous grades, aucun *toast* n'était accueilli avec de plus vifs applaudissements que celui-ci : *Les couleurs britanniques dans tous les forts, dans tous les ports, dans toutes les garnisons que possèdent les Français en Amérique* <sup>1</sup>. L'entreprise, il faut le dire, était bien digne d'exciter dans des cœurs nobles et généreux le plus haut degré d'enthousiasme.

Dès avant le 25 juin 1759, quelques vaisseaux de guerre anglais étaient à l'ancre dans notre fleuve, à un mouillage de l'île d'Orléans. Le 26, sous une pluie battante, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, le reste de la flotte s'achemina avec lenteur et précaution vers le même endroit, vis-à-vis de l'église Saint-Laurent. La situation agréable de l'île, et surtout la proximité de la capitale, invitaient fortement les nouveaux venus à y mettre pied à terre. Le débarquement s'effectua en ordre et en règle dans la matinée du 27.

Si le spectacle grandiose de ce déploiement militaire, excita alors l'admiration, ce ne fut pas du moins parmi les malheureux habitants qui voyaient ainsi envahir leurs paisibles foyers. Déjà tous s'étaient enfuis, laissant leurs églises, leurs presbytères, leurs maisons, et leurs champsensemencés à la merci des soldats anglais. Ceux-ci, pour leur part se sentaient heureusement arrivés auprès du théâtre de leurs futures opérations, et animés d'une confiance extraordinaire dans le succès de leur entreprise.

"Cependant nos troupes et nos miliciens étaient descendus à leur approche, et s'étaient fortement retranchés dans le camp de Beauport. MM. nos généraux avaient laissé des garnisons dans les postes avancés, que nous avions en grand nombre au-dessus de Montréal, pour empêcher la jonction de leurs armées de terre que l'on disait en marche pour Orange (*Albany*). Nos généraux n'avaient pas manqué de s'emparer de tous les endroits où les ennemis pouvaient faire des descentes, mais il fut impossible de les garder tous. La maladie que nos

1. Knox's Journal, vol. 1st. — June 6th, 1759.



troupes avaient *essuyées* à leur arrivée de l'ancienne France, et les pertes que nous avons faites en deux ou trois actions que nous sortions d'avoir avec eux, nous avaient fait perdre bien du monde..."

Par malheur, les matras du sol n'avaient pu placer une garnison à Lévis. Les Anglais s'emparèrent sans coup férir de cette position si avantageuse en face de la ville ; et, s'y trouvant en sûreté, à l'abri de hautes futaies, ils y dressèrent en toute confiance leurs batteries redoutables, qu'ils commencèrent à faire jouer le 12 juillet au soir.

Le ciel sombre de cette nuit pluvieuse, ne fut que trop illuminé par la lueur sinistre des projectiles incendiaires. Nos remparts répondirent à l'ennemi par une canonnade bien soutenue ; et les décharges de notre artillerie, aussi bien que celles de l'artillerie étrangère, réveillaient de moment en moment, avec tout l'éclat de la foudre, les mille échos des Laurentides. Toute la population de Québec était dans la stupeur. Comme les principaux édifices servaient particulièrement de point de mire à l'ennemi, les églises, les couvents et les plus belles maisons de la haute ville, ne tardèrent pas à être criblés de coups. Nous nous trouvions heureusement, à cette distance, hors de la portée du canon des Anglais. Il n'en était pas de même de nos mères de l'Hôtel-Dieu. Dans l'appréhension du danger imminent qui les menaçait, elles prirent le parti de sortir de leur monastère pour venir se réfugier auprès de nous (13 juillet).

" Nous reçûmes à bras ouverts nos chères sœurs de Québec, dit la relation. Les larmes que nous versâmes et la tendresse que nous leur témoignâmes, leur firent voir que nous étions charmées de partager avec elles le peu qui nous restait. Nous leur donnâmes nos chambres pour les mettre plus à l'aise, et nous nous mîmes dans les dortoirs. Le lendemain, à six heures du soir, nous vîmes dans nos prairies les révérendes mères ursulines qui venaient à pied, saisies de frayeur : les bombes et les boulets avaient percé en plusieurs endroits leurs murailles. Il fallut trouver place pour trente et quelques filles, que nous ne reçûmes pas avec moins de tendresse et d'affection que nous n'avions reçu nos chères hospitalières. "

Quelle sauvegarde pour notre maison que ce double renfort de vierges ! Autrefois, on s'en souvient, avant les jours des frères Kerkt, toute la milice du sanctuaire avait ses quartiers généraux à Notre-Dame des Anges, les enfants d'Ignace y ayant été appelés par les disciples de saint François d'Assise. Maintenant ce sont les filles de



saint Augustin et de sainte Angèle, cette autre élite du peuple de Dieu, qui y viennent gémir et pleurer entre le vestibule et l'autel. Aux heures ordinaires de l'office divin, les trois communautés se réunissaient pour la sainte psalmodie et le chant des hymnes sacrées. Jamais assistance aussi nombreuse ne s'était pressée dans le lieu de nos observances ; jamais plus puissante harmonie ne s'était élevée de là vers le Ciel. Après avoir confondu dans la prière et leurs cœurs et leurs voix, les ursulines et les hospitalières se partageaient les travaux à faire pour le service du prochain, et, dans la louable émulation dont chacune faisait preuve, il eût été difficile de dire si la plus grande charité, la plus douce compassion, le plus héroïque dévouement se trouvait, ou sous l'habit noir des filles d'Angèle, ou sous la blanche robe des augustines de la Miséricorde.

Cependant les ennemis continuaient de bombarder la ville, et les alarmes des habitants augmentaient avec le danger. Le sinistre grondement du canon se faisait entendre jusque dans notre solitude, et la récitation de l'office divin en était même parfois interrompue. " Les pots à feu et les boulets rouges, poursuit la relation, saisissaient de frayeur celles qui veillaient. Elles avaient la douleur de voir réduire en cendres les maisons de nos citoyens... il y en eut de brûlées dans une seule nuit, à la basse ville, plus de cent cinquante des plus magnifiques. Les voûtes où l'on avait renfermé les marchandises et ce que l'on avait de plus précieux, ne furent point à l'épreuve. Nous ne pouvions opposer à cet affreux incendie, comme à tant d'autres désastres, que les gémissements et les larmes que nous répandions sans cesse au pied des autels."

Notre maison s'emplissait chaque jour par l'arrivée d'un grand nombre de personnes, pour la plupart parents ou amis des religieuses ; ne se trouvant pas en sûreté dans Québec, elles venaient demander ici un asile. Le pauvre peuple aussi ne manqua pas d'affluer de ce côté. Ces malheureux se logèrent comme ils le purent, avec leurs grabats, dans les greniers, à la maison des domestiques, dans nos étables, nos hangars, nos granges. On sentit alors mieux que jamais, et avec un redoublement de gratitude, combien douce avait été la conduite de la divine Providence en inspirant et en favorisant les travaux d'agrandissement et d'extension entrepris, peu d'années auparavant, par nos mères de l'Enfant-Jésus et de Saint-Claude. Le jour n'était pas loin où les motifs secrets de cette sage et amoureuse prévoyance allaient ressortir de plus en plus.



Déjà on commençait à souffrir des effets de la disette ; nos Mères, néanmoins, partageaient volontiers avec tous ceux qui s'étaient réfugiés sous leur toit le peu de vivres qu'on leur faisait passer des magasins du gouvernement. Elles avaient pourtant des craintes de voir tarir cette dernière ressource ; car les provisions étaient au moment de manquer, même pour les troupes.

Au milieu de leurs embarras et de leurs inquiétudes, il restait aux religieuses des trois communautés une bien douce consolation : c'était de voir tous les jours monseigneur de Pontbriand venir les exhorter et encourager à ne point se désister de leurs travaux. Le prélat lui-même était en proie aux souffrances physiques, et livré à de mortelles angoisses sur le sort de son pauvre troupeau. On l'avait engagé à se retirer de la capitale, comme il n'y trouvait plus, pour ainsi dire, où reposer sa tête, la cathédrale ayant été incendiée dans la nuit du 26 juillet, et l'évêché aussi étant presque réduit en cendres. Ne voulant s'éloigner que le moins possible de sa ville épiscopale, il s'était logé chez monsieur le curé de Charlesbourg, à une lieue de Québec.

Les occupations des religieuses auprès des blessés des deux camps, commencèrent après la journée de Montmorency (31 juillet 1759). Elles prodiguèrent également leurs soins aux *amis* et aux *ennemis* : ceux-ci, il faut le dire, se montrèrent profondément touchés, et ne laissèrent pas ignorer à leur chef militaire les attentions dont ils étaient les objets de la part des dames hospitalières. Le chevaleresque Wolfe crut devoir en témoigner sa reconnaissance dans une lettre très flatteuse, ajoutant avec courtoisie que, si la fortune favorisait ses armes, il ferait honorer et respecter une maison où l'on rendait de tels services à l'humanité souffrante, et où l'on avait tant d'égards pour des étrangers et des adversaires.

Après leur défaite du côté de Beauport, les Anglais n'osèrent tenter une seconde descente. Pour ne pas rester dans l'inaction ils prirent le parti de brûler nos campagnes sur les deux rives du fleuve, depuis l'Ange-Gardien jusqu'aux montagnes du cap Tourmente, avec la Malbaie et la baie Saint-Paul, d'un côté, et les paroisses de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix, de l'autre. " Ils montèrent leurs vaisseaux à la faveur de la sonde à sept ou huit lieues au-dessus de Québec. C'est là qu'ils firent un grand nombre de prisonniers, tant femmes qu'enfants, qui s'étaient réfugiés en cet endroit ; c'est là qu'ils essayèrent encore le courage et la valeur d'une petite garnison de soldats



invalides, — commandés par un officier qui n'avait qu'un bras, — que l'on avait posée pour garder les effets de l'armée. A force de monde qu'ils y perdirent, ils s'en emparèrent ; mais ils avouèrent que cela leur avait coûté cher.

“ Après avoir été près de trois mois à l'ancre à se morfondre au port... les ennemis allaient prendre le parti de s'en retourner, avant les froids de l'automne, n'espérant plus réussir dans leur entreprise ; mais le Seigneur, dont les vues sont impénétrables et toujours justes, et qui avait résolu dans son conseil de nous livrer, inspira au général anglais de faire encore une tentative avant son départ. Il la fit de nuit par surprise. On devait cette nuit-là même envoyer des vivres à un corps de troupes qui gardait un poste sur une hauteur proche de la ville. Un malheureux déserteur en instruisit les ennemis, et leur persuada qu'il leur serait facile de nous surprendre, et de faire passer leurs berges sous le *Qui vive* de nos Français qui devaient s'y rendre... ” La trahison réussit, et le matin du 13 septembre les régiments britanniques défilaient en ordre sur le plateau d'Abraham.

“ L'ennemi se trouva par cette entreprise aux portes de Québec. M. de Montcalm, notre général, s'y transporta en diligence, à la tête de ses troupes ; mais une demi-lieue de chemin qu'il lui fallut faire, donna le temps aux Anglais de faire ranger leur artillerie, et de se mettre en état de recevoir les nôtres. Nos premiers bataillons ne prirent pas le temps d'attendre que notre armée fut arrivée et en état de les seconder : ils donnèrent à leur ordinaire avec impétuosité sur les ennemis qu'ils tuèrent en grand nombre, mais ils furent bientôt eux-mêmes accablés par l'artillerie anglaise et forcés de prendre la fuite. Les Anglais demeurèrent maîtres du champ de bataille, mais ils perdirent de leur côté leur général et un grand nombre d'officiers. Notre perte n'égalait pas la leur en nombre, mais elle ne fut pas moins douloureuse. M. de Montcalm et ses principaux officiers y perdirent la vie <sup>1</sup>. Plusieurs officiers canadiens chargés de famille eurent le même sort. Nous vîmes de nos fenêtres ce massacre... C'est en ce

1. Dans son *Journal historique*, t. IIe, page 76, le capitaine Knox écrit, à la date du 14 septembre 1759, que l'infortuné marquis de Montcalm était alors dans notre maison, qu'il se mourait de sa blessure, qu'il était assisté par Mgr de Pontbriand et ses chapelains ; il dit formellement, dans un autre endroit, que le général français est mort à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Rien ni dans nos mémoires, ni dans les registres, ni dans la correspondance ne vient à l'appui de cette assertion ; et l'on se demande comment le narrateur, qui a dû enregistrer, jour par jour, des faits venus à sa connaissance ou dont il était



moment que la charité triompha, et nous fit oublier nos propres intérêts et les risques que nous courions à la vue de l'ennemi. Nous étions au milieu des morts et des mourants que l'on nous emmenait par centaines à la fois, dont plusieurs nous touchaient de très près. Il fallut ensevelir notre juste douleur et chercher à les placer.

“ L'ennemi était maître de la campagne et à deux pas de notre maison : il semblait que nous eussions tout à appréhender ; néanmoins nous ne manquâmes ni de foi ni d'espérance, et ce fut alors que nous expérimentâmes la vérité de cette parole de l'Écriture : *Celui qui est sous la garde du Seigneur n'a rien à craindre*. Cependant la nuit qui approchait redoubla nos inquiétudes. Les religieuses des trois communautés, à l'exception de celles qui étaient répandues dans la maison, se prosternèrent au pied des autels pour implorer la miséricorde divine. Semblables à Moïse, nous ne faisons parler que notre cœur. Le silence et la consternation qui régnaient parmi nous, nous donnèrent lieu d'entendre les coups violents et répétés que l'on donnait dans nos portes. Deux jeunes religieuses, qui portaient des bouillons aux malades, se trouvèrent, sans pouvoir l'éviter, à l'ouverture.” La pâleur et l'effroi dont elles furent saisies touchèrent le visiteur qui paraissait être un officier britannique de haut grade. Il entra sans escorte, et demanda à voir les trois supérieures qu'il savait être ici réunies. Les révérendes mères de Sainte-Hélène, de la Nativité et de l'Enfant-Jésus se présentèrent, avec une contenance calme et digne, mais non pas toutefois sans trahir quelque peu leur surprise au sujet de cette visite nocturne. — “ Rassurez-vous, mesdames, et veuillez aussi rassurer toutes vos sœurs : vous ne serez inquiétées en aucune sorte,” leur dit avec courtoisie le brigadier général Townshend, car c'était lui. — “ Seulement, ajouta-t-il, afin de pouvoir mieux vous protéger, et de crainte aussi que les braves guerriers de la France, en cherchant à prendre contre nous leur revanche, ne tirent avantage de l'asile qu'ils pourraient trouver ici, je vais faire investir votre maison.” Nos Mères n'eurent qu'à s'incliner et à subir leur sort. Aussitôt un détachement de deux cents hommes se rangea en ordre sous nos fenêtres ; les trois familles religieuses se trouvaient constituées prisonnières de guerre. Mais qu'était-ce là après tout pour des âmes qui, témoin oculaire, a pu se tromper sur un article si intéressant. D'après l'opinion la plus accréditée, M. le marquis de Montcalm est mort dans la ville, le matin du 14 septembre. Son acte de sépulture fait foi qu'il fut inhumé le même jour dans l'église des dames ursulines.



depuis longues années déjà, ne demandaient d'autre liberté que celle de n'en point avoir, et qui, glorieuses dans leur captivité volontaire, pouvaient chanter avec assurance :

Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrais-je ?  
Le Seigneur est le protecteur de ma vie, de qui aurais-je peur ?

.....  
Quand des armées camperaient autour de moi, mon cœur ne serait point ébranlé.

Quand le signal du combat serait donné, je tressaillerais d'espérance.  
J'ai demandé une grâce au Seigneur, et sans cesse je la rechercherai :  
c'est d'habiter tous les jours de ma vie dans la maison du Seigneur.

Il serait impossible de peindre toutes les scènes navrantes que nos Mères eurent sous les yeux à chaque heure de cette mémorable journée, et pendant cette triste nuit. Plus occupées des autres que d'elles-mêmes, elles ne nous ont pas laissé le détail de leurs sacrifices, de leurs souffrances, de leur dévouement ; mais tout cela s'entend assez, se sent, se devine. L'œil divin l'a vu, les anges l'ont inscrit dans le livre de vie, et pendant l'éternité Dieu lui-même en sera la récompense magnifique.

Comme jadis pour les malades atteints des fièvres, et à beaucoup plus forte raison, il fallut mettre dans l'église même une partie des blessés. Monseigneur de Pontbriand permit alors aux aumôniers de dire la messe dans le chœur des religieuses, seul endroit de la maison resté vide. Qu'on se figure, resserrés dans cet étroit espace, le ministre sacré et ses assistants, plus de cent religieuses, toutes les personnes de leur famille réfugiées ici, et les autres dont il a été parlé plus haut ; nos pauvres invalides, plusieurs militaires et *tout le peuple des environs*, comme s'exprime la relation ; et l'on aura une idée de la foule pieuse et diverse, qui venait chercher chaque jour au pied de l'autel improvisé les grâces et les secours qui découlent du divin sacrifice.

“ M. de Lévis, second général des troupes, reprend la mère Saint-Ignace, et devenu le premier par la mort de M. de Montcalm, était parti depuis le 9 du mois d'août, emmenant avec lui huit cents hommes, pour renforcer les garnisons des postes d'en haut qui étaient harcelés journellement par nos ennemis. M. de Bougainville était aussi absent du camp avec trois mille hommes échelonnés sur la rive gauche du fleuve, au-dessus de Québec, pour observer les mouvements de l'ennemi. La perte que nous venions de faire et l'éloignement de



ceux-ci, fit prendre à M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, le parti d'abandonner Québec qu'il n'était plus en état de sauver. Les ennemis avaient formé leurs retranchements et dressé leur camp à la principale porte... et leurs vaisseaux fermaient l'entrée du côté du port... M. de Ramezay, lieutenant du roi, qui commandait avec une faible garnison, sans vivres et sans munitions, y tint ferme jusqu'à l'extrémité. Les bourgeois lui représentèrent à la fin qu'ils avaient sacrifié de grand cœur leurs biens et leurs maisons, mais que pour leurs femmes et leurs enfants, ils ne pouvaient se résoudre à les voir égorgés. On était à la veille d'être pris d'assaut ; il fallut donc se résoudre à capituler. Les Anglais accordèrent sans peine les articles que l'on avait demandés, tant pour la religion que pour l'avantage du citoyen. La joie qu'ils avaient de se voir en possession d'un pays où ils avaient échoué plus d'une fois pour en faire la conquête, les rendit les plus modérés de tous les vainqueurs.

“ Tout ce qui était resté de familles et de personnes de distinction suivit l'armée à Montréal après la capitulation. Monseigneur notre saint évêque fut forcé de prendre ce parti, n'ayant plus où se retirer. Avant son départ, il mit ordre à tout ce qui regardait cette partie de son diocèse. Il nomma pour vicaire général M. Briand, un des premiers membres du chapitre... qui fut encore chargé des trois communautés de filles en qualité de supérieur. Monseigneur, qui, depuis son arrivée dans ce pays, nous avait toujours protégées et je pourrais dire *préférées*, le chargea plus particulièrement de notre maison, et l'engagea à y fixer sa demeure. Il nous voyait sans ressources, chargées d'un peuple infini, et exposées à tous les dangers ; il ne nous crut en sûreté que sous les yeux de ce charitable ami ; il ne se trompa pas. M. de Rigauville fut nommé en même temps confesseur de la communauté et chapelain de l'hôpital.

“ La réduction de Québec du 18 septembre 1759, ne nous rendit pas la tranquillité ; elle ne fit au contraire qu'augmenter nos travaux. MM. les généraux anglais se transportèrent à notre hôpital, pour nous assurer de leur protection et nous charger en même temps de leurs blessés et de leurs autres malades ; ils nous obligèrent en outre à loger une garde de trente hommes. Le seul endroit que nous pussions mettre à la disposition de ces nouveaux hôtes, fut une petite décharge au bas du chœur, où étaient entassés beaucoup d'effets appartenants aux parents de nos religieuses.”



Il y avait deux mois que nos chères mères de l'Hôtel-Dieu et des ursulines se voyaient forcément éloignées de leurs monastères respectifs. Dans l'incertitude où elles étaient pendant ce laps de temps sur leur sort à venir, pouvaient-elles avoir d'autres sentiments que ceux qui se pressent pour l'ordinaire dans l'âme des exilés ? Trois jours après la capitulation, elles reprirent tristement le chemin de Québec où elles devaient voir, au passage, tant de ruines et de débris. Comme leurs cœurs durent se resserrer à l'aspect de leur propres demeures, où les bombes et les boulets avaient laissé des traces trop visibles et trop nombreuses ! La séparation des trois communautés sœurs ne se fit pas sans qu'il y eût de part et d'autre des larmes répandues, tant de circonstances avaient contribué à multiplier entre elles les liens de l'estime, de la tendresse, de l'union la plus étroite !

“ La révérende mère Sainte-Hélène, supérieure des hospitalières, poursuit l'annaliste, touchée de nous voir accablées sous le faix du travail qui augmentait tous les jours, nous laissa pour quelque temps, douze de ses chères filles qui nous furent d'un grand secours.

“ La révérende mère de la Nativité, supérieure des ursulines, offrit de nous en laisser plusieurs des siennes, ce que nous aurions accepté avec reconnaissance, si les ouvrages dont nous les savions surchargées nous eussent permis sans indiscrétion de les garder. Les soins et les fatigues qu'elles avaient voulu partager avec nous auprès des malades, leur avait donné sous un habit d'ursuline un cœur d'hospitalière. Elles eurent, à leur départ, la douleur de laisser ici la dépouille mortelle de deux de leurs chères sœurs de chœur, qui avaient terminé leurs jours dans nos dortoirs. C'était la mère Jeryan de Saint-Joseph et la mère Charlotte de Muy de Sainte-Hélène. Elles moururent toutes les deux le 13 septembre. Nous fîmes dans l'obligation de leur donner pour sépulture un petit jardin renfermé dans notre clôture, n'y ayant aucune possibilité d'ouvrir notre chœur.

“ Le départ de ces chères mères ne laissa de vide qu'un petit dortoir où elles étaient bien resserrées. Il fallut y placer les malades anglais que le général nous envoya aussitôt qu'il se vit maître.”

La garde de trente hommes dont nos Mères furent obligées de subir la présence, était sous les ordres d'un capitaine. Il devait protéger la maison, tous ses habitants, toutes ses dépendances, jardins, champs cultivés, etc. ; accorder des passeports aux médecins, chirurgiens, infirmiers, domestiques et autres employés ; s'assurer de la nature des



effets apportés à l'établissement, comme aussi de ceux qui en sortaient ; ne pas souffrir qu'aucune voiture ou charrette chargée passât pour aller ou venir sans examen et sans permis. De plus, il devait veiller à ce qu'il ne se fit dans les environs aucun rassemblement ; saisir les armes, munitions et autres choses de cette espèce, et donner un signal à la garnison si quelques Français paraissaient en armes. Il était d'ailleurs défendu à qui que ce fût, soldat, officier ou autre, de s'approcher de notre enclos sans un passeport bien en règle. La garde était renforcée en quelques occasions particulières, comme il arriva le 20 octobre, à cause de la présence de M. de Bougainville, dont l'attitude belliqueuse était, paraît-il, tant soit peu inquiétante pour MM. les Anglais. Au reste, les officiers des deux armées se rencontraient ici à la même table, et se portaient mutuellement tout le respect dû par des hommes d'honneur et de courage à ceux en qui ils reconnaissent ces qualités du gentilhomme.

“ Revenons à nos Français. Nos généraux ne se trouvant pas en état de revenir prendre sitôt leur revanche, prirent le parti de faire construire un fort à cinq lieues au-dessus de Québec, et d'y mettre une garnison capable de s'opposer aux entreprises des ennemis et de les empêcher de pénétrer plus avant ; cette garnison ne demeura pas oisive, et il y eut sans cesse des camps volants pour inquiéter les Anglais.” Ces hardis excursionnistes s'en retournaient assez rarement les mains vides de pillage. L'histoire raconte même qu'il se permirent parfois quelques peccadilles de ce genre à notre préjudice : en voici un exemple. Un détachement de cavalerie s'avança jusque dans les environs de la capitale, le 23 octobre, au point du jour. Quelques-uns des leurs, sans doute à la faveur de l'obscurité, pénétrèrent jusque dans notre enclos et enlevèrent un nombre assez considérable de bêtes à cornes. Ce méfait fut bientôt connu de la garde et rapporté en haut lieu. Le général anglais s'en fâcha, et, si l'on en croit le capitaine Knox, pour y porter remède, il s'avisait sur le champ d'un moyen aussi étrange et singulier qu'il paraît avoir été efficace : ce fut d'envoyer en toute hâte un exprès chez le supérieur des jésuites, avertissant ce dernier que, si les animaux enlevés à l'HÔPITAL GÉNÉRAL n'étaient pas rapportés dans un certain espace de temps, les pères de la compagnie seraient bannis de la capitale, et ne pourraient plus y reparaitre sous peine de mort. Les *rusés*<sup>1</sup> jésuites firent savoir le tout au comman-

1. Knox's Journal, vol 1st. — October 24th, 1759.



dant des troupes françaises, et justice était faite à qui de droit, même avant la fin du jour.

Nous disions donc avec l'annaliste que les Anglais n'étaient pas en sûreté aux portes de Québec. "M. Murray, gouverneur de la place, s'y trouva plus d'une fois à la veille de perdre sa liberté, et, sans les faux frères, on ne l'aurait pas manqué. En outre on leur faisait souvent des prisonniers, ce qui mit le gouverneur de si mauvaise humeur qu'il envoya des soldats brûler et piller nos pauvres habitants.

"Le désir de reprendre ce pays et d'acquérir de la gloire coûta cher aux citoyens. On ne vit tout l'hiver que combats ; la dureté de la saison ne fit point mettre bas les armes ; partout où paraissaient les ennemis, on les poursuivait à toute outrance, ce qui leur fit dire qu'il n'avait jamais vu de nation si attachée et si fidèle à leur prince que les Canadiens. Les Anglais n'avaient pas manqué d'exiger le serment de fidélité pour leur roi ; mais malgré cette sorte d'engagement forcé, — que nos habitants ne se croyaient pas dans l'obligation de garder, — ils se joignaient à nos camps volants partout où ils en trouvaient l'occasion. Nos Français ne faisaient pas moins de dégâts dans nos campagnes ; ils vivaient aux dépens de qui il pouvait en appartenir. Nous y perdîmes considérablement à une seigneurie (celle de Saint-Vallier) que nous avions à six lieues au-dessous de Québec. L'officier qui y commandait s'empara de tous les bestiaux de notre métairie qui étaient en grand nombre, et des blés de nos moulins, et cela pour faire vivre sa troupe. Malgré cette perte, il nous fallut soutenir plus de trois cents blessés qui nous étaient venus de la bataille du treize. Les magasins du roi de France, qui étaient au pouvoir des Anglais, ne pouvaient plus rien ; il fallut avoir recours à l'ennemi. Ils nous donnèrent *des farines et des lards*. Mais quelle nourriture pour de pauvres blessés ! nous n'avions ni vin, ni autres rafraîchissements à leur offrir ; épuisées que nous étions depuis longtemps par le grand nombre, il ne nous restait que la bonne volonté, mais cela ne les contentait pas. Nos officiers firent représenter au gouverneur anglais qu'ils n'avaient pas coutume d'être traités de cette façon à la solde du roi de France. Le gouverneur, piqué de ce reproche, rejeta la faute sur nous, et nous obligea de faire un mémoire de tout ce qui était nécessaire pour le soulagement de ces messieurs, qu'il nous a fait, après, payer de nos deniers. Nous espérions que la cour de France, plus judicieuse, se ferait gloire de nous rembourser tous les faux frais



qu'on ne peut éviter en pareille conjoncture. Le désir de rentrer dans nos droits et de reprendre le pays, nous fit seconder de notre mieux l'idée qu'on en avait conçue. Comme nous avions à notre hôpital plusieurs soldats de la garnison de Québec, et de la bataille qui s'était donnée pour en empêcher la prise, ils nous demandaient en grâce, quand ils se voyaient rétablis, de les laisser sauver pour aller rejoindre l'armée. Nous le faisons de grand cœur et à nos dépens, leur fournissant à cet effet des vivres et des hardes... ce qui nous attira les reproches les plus durs de la part de l'ennemi qui nous menaçait de nous laisser mourir de faim.

“ Comme notre maison était encore pleine de malades, M. le grand vicaire, qui veillait de près à nos intérêts, renvoya un grand nombre d'aumôniers qui ne pouvaient que nous être à charge, par la cherté et la rareté des vivres. Il se chargea avec M. de Rigauville... d'administrer les sacrements aux malades, et de veiller jour et nuit auprès des moribonds. Ils avaient encore tous les habitants des environs à confesser et à assister dans le besoin. Ce qui occupait et affligeait infiniment, M. notre grand vicaire, c'était de ne pouvoir remettre la clôture. Nous avions alors plus de deux cents anglais qui occupaient nos salles et nos dortoirs, et autant de Français dans notre communauté et nos infirmeries, et nous n'avions pour nous retirer qu'un petit appartement. C'est là que toutes ensemble, abîmées dans nos réflexions, nous ne savions que penser du présent ni ce que nous devions attendre de l'avenir.

“ Les Français étant dépourvus de tout moyen de communication avec le Pays d'en Haut, ignoraient complètement ce qui se passait en ces endroits. Nos ennemis, mieux instruits que nous, nous annonçaient tous les jours l'arrivée de notre armée; ils prenaient cependant leurs mesures pour s'opposer aux entreprises des nôtres, en augmentant les fortifications de Québec qui était déjà soutenu d'une garnison nombreuse. Nous avions de notre côté de faux prophètes... qui formaient un siège en peinture, et qui, sans mortiers ni canons, prenaient la ville d'assaut... Il n'en fallait pas davantage pour ranimer ceux qui ne demandaient qu'à combattre.

“ Aussitôt que la saison parut propre à se mettre en campagne, on suivit les glaces, peu muni de vivres et encore moins d'artillerie propre à former un siège. Nos généraux ne doutaient point de la valeur de nos troupes, mais ils ne se flattaient de réussir qu'à la fa-



veur d'un secours promis de la part de la France... Quoi qu'il en dût arriver, notre armée se mit en marche ; et arriva près de Québec le 26 avril 1760." Au premier moment, M. de Lévis assembla son conseil et y mit en délibération une mesure dont le seul souvenir, après le laps de plus d'un siècle, réveille encore dans nos cœurs des sentiments pénibles, et fait monter à nos yeux des larmes involontaires. L'HÔPITAL GÉNÉRAL, par sa situation avantageuse, par ses vastes proportions, pouvant servir de retraite ou de retranchement à l'ennemi, n'était-il pas expédient et même indispensable d'en démolir les bâtiments ? Les avis furent divers, et enfin on vota pour le négatif. Le général prit alors le parti d'écrire aux religieuses par une voie secrète, leur enjoignant de faire sortir de chez elles toutes les personnes qui s'y étaient réfugiées, et leur recommandant d'avance les blessés du siège qu'il allait entreprendre. Nos Mères répondirent par le même courrier qu'elles allaient travailler à vider leur maison ; qu'il leur était impossible cependant de renvoyer les deux cents malades anglais, mais que, du reste, elles étaient toujours prêtes à seconder ses intentions et à rendre tous les services en leur pouvoir.

" Le 27 avril fut employé à faire passer le peu de canon que l'on avait eu de Montréal, dit encore la mère Saint-Ignace. Un canonier, en voulant monter la côte, tomba sur une glace qui le porta directement vis-à-vis de la maison qu'occupait le gouverneur. La voiture extraordinaire de cet envoyé frappa les sentinelles. Elles avertirent : le gouverneur ordonna qu'on le secourût promptement. Il se le fit amener et le questionna. Le pauvre homme saisi et effrayé des risques qu'il venait de courir, ne fut pas en état de dissimuler. Il dit avec franchise qu'il était un des canoniers de l'armée française qui était à deux lieues de Québec ; qu'en voulant monter un canon, le pied lui avait manqué ; que la glace l'avait emporté et fait dériver malgré lui. Jusque-là la marche de l'armée avait été secrète. Pour le moment, ce secret développé nous parut de mauvais augure, et dirigé par une puissance à laquelle on ne peut s'opposer.

" Le gouverneur, instruit par cette voie, ne perdit pas un instant. Il commença par retirer une forte garnison qu'il avait mise à une lieue de Québec pour s'opposer aux courses des nôtres. Il emporta ses canons, et fit sauter l'église de Sainte-Foye qui servait de retraite à ses troupes ; après quoi il assembla son conseil, et fut presque seul d'avis de sortir de la ville, de s'emparer d'un poste avantageux, d'y



dresser des batteries, et d'attendre de pied ferme notre armée. Sa proposition ne fut pas du goût du grand nombre ; mais cependant elle fut exécutée comme il l'avait projetée.

“ Notre armée, ignorant le trait de Providence qui venait de se passer à l'avantage de l'ennemi, continua sa marche. La nuit du 27 au 28 fut des plus terribles. Le Ciel semblait vouloir combattre contre nous. Le tonnerre et les éclairs peu communs dans cette saison, en ce pays, nous annonçaient par avance les coups de foudre auxquels les nôtres allaient être exposés. La pluie qui tombait à verse, et les chemins impraticables par la fonte des neiges, ne leur permettaient pas de marcher en ordre. M. de Bourlamaque, second général des troupes de terre, se trouva à la vue des ennemis, à la tête des premiers bataillons et sans avoir le temps de les ranger. L'artillerie anglaise ne manqua pas, en les voyant paraître, de faire une décharge qui en mit beaucoup hors de combat. M. de Bourlamaque fut blessé et obligé de se retirer. Le fort de l'armée était encore à une demi-lieue de l'endroit où commença le premier feu. Nos troupes de la marine et nos milices, plus au fait des chemins, arrivèrent à temps pour soutenir un régiment qui se faisait tailler en pièces plutôt que de reculer. Ce fut alors que le combat devint furieux et des plus sanglants. Comme l'Anglais avait été à même de se choisir le terrain le plus avantageux, il ne le manqua pas. Notre armée en arrivant, ne s'attendait pas à trouver l'ennemi rangé en bataille. Elle fut obligée de faire halte, et ne trouvant pas le terrain propre à se déployer, il n'y eut que la première colonne qui fut en état de combattre. Le choc se donna à quelques pas de Québec, sur une hauteur vis-à-vis de notre maison. Il ne se tira pas un coup de canon ni de fusil qui ne vint retentir à nos oreilles. Jugez par là de notre situation !... L'intérêt de la nation était en jeu, ainsi que celui de nos proches qui se trouvaient au nombre des combattants ; cet état de souffrance ne se peut peindre.

“ M. notre grand vicaire, qui ne souffrait pas moins que nous, nous exhorta à soutenir cet assaut avec résignation et soumission aux ordres de Dieu, après quoi il alla se renfermer dans l'église, pénétré de la plus vive douleur. Comme le grand prêtre Aaron, il courut au pied des autels, et faisant monter l'encens de sa prière jusqu'au trône du Tout-Puissant, il demandait avec confiance au Dieu de toute miséricorde d'arrêter ses coups, et d'épargner le troupeau qu'on venait de lui confier. Il se leva plein d'espérance au milieu de l'action, pour se



transporter sur le champ de bataille, malgré notre opposition qui n'était pas sans raison, car il y courut des risques. Ce qui lui fit prendre ce parti c'était, nous dit-il, qu'il n'y avait pas assez d'aumôniers pour assister les mourants qu'il croyait être en grand nombre.

“ M. de Rigauville, notre aumônier, plein de zèle, l'y voulut suivre. Il n'était pas sans inquiétude ; monsieur son unique frère et plusieurs de ses proches étaient dans l'armée. Ils eurent la consolation de voir l'ennemi tourner le dos et prendre la fuite. L'action avait duré deux heures. La valeur et l'intrépidité du Français et du Canadien repoussèrent l'ennemi de la position avantageuse où il se trouvait. Cependant on le menait toujours battant sous le canon de la ville. Nous demeurâmes maîtres du champ de bataille et de toute l'artillerie, et nous fîmes quantité de prisonniers. L'ennemi, renfermé là, n'osant plus paraître, nous pouvions bien chanter victoire. Nous l'avions bien gagnée, mais qu'elle nous coûta cher, et qu'elle fut arrosée de larmes !

“ Après le gain de la bataille, M. de Lévis nous envoya un officier avec une garde française, sans que cela nous délivrât de l'anglaise. Il fallut encore trouver à la loger. Mais ce n'était là que le prélude de ce qui allait nous arriver. Il faudrait une autre plume que la mienne pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport des blessés, — les cris des mourants et la douleur des intéressés. Il faut dans ces moments une force au-dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

“ Après avoir dressé plus de cinq cents lits que nous eûmes des magasins du roi, il en restait encore autant à placer. Nos granges et nos étables étaient remplies de ces pauvres malheureux. Nous avions dans nos infirmeries soixante-douze officiers ; il en mourut trente-trois. On ne voyait que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua : nous fûmes obligées de donner nos draps et notre linge de corps. Ce n'est point qu'on n'eût pris des précautions pour en apporter de Montréal, mais le vaisseau fut pris par les Anglais qui le guettaient. Il n'en était pas de cette bataille comme de la première. Nous ne pouvions espérer de secours des hospitalières de Québec, — les Anglais s'étaient emparés de leur maison ainsi que de celle des ursulines, pour loger leurs blessés qui étaient encore en plus grand nombre que les nôtres. Il nous vint encore une vingtaine d'officiers



qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever, et dont il nous fallut aussi nous charger ; en outre plusieurs officiers des leurs nous avaient été envoyés pour les loger."

Le soir même du 28 avril, M. de Lévis, avait fait commencer les travaux du siège de Québec. Les Anglais, de leur côté, se fortifiaient dans la ville, et tant les assiégés que les assiégeants tournaient avec anxiété leurs regards du côté de la mer,— la persuasion générale étant que le pays resterait à celle des deux nations qui, la première, recevrait un secours de l'Europe. Le 9 mai il parut une voile à l'horizon... tous les cœurs battaient entre la crainte et l'espérance. Enfin le vaisseau entra en rade et, à sa vue, les assiégés poussèrent des cris de joie et de triomphe... il portait le pavillon britannique. Six jours après, les Anglais saluaient l'arrivée de deux autres navires. M. de Lévis dut se persuader enfin que la partie était perdue : il leva le siège et se replia sur Montréal. Il y fut bientôt rejoint par les autres débris de l'armée française refoulés, d'un côté, par les trois mille cinq cents hommes du brigadier Haviland, et de l'autre par les onze mille hommes du général Amherst. Le général Murray, ayant reçu de nouveaux renforts de troupes, partit de Québec vers la mi-juillet pour remonter le Saint-Laurent. Il ne trouva plus d'opposition à sa marche : au contraire, il reçut à son passage la soumission de plusieurs paroisses. Dès les premiers jours de septembre, Montréal était cerné par les trois armées anglaises. Il ne restait aux généraux français qu'à obtenir une capitulation aussi honorable et avantageuse que possible. Elle fut signée le 8 septembre, et dès ce jour le Canada appartenait enfin et définitivement à la couronne britannique.

À propos de cette capitulation et de la reddition entière du pays, la mère Saint-Ignace écrit : " Le plus grand nombre de nos Canadiens se sont fait ensevelir plutôt que de céder ; et le peu de troupes qui nous restaient, manquant de munitions et de vivres, ne se sont rendues que pour sauver la vie aux femmes et aux enfants qui, autrement, eussent été exposés aux derniers malheurs où l'assaut ne manque pas de plonger les villes. "

M. le marquis de Vaudreuil, M. Bigot, la plupart des officiers civils et militaires, et à peu près trois mille soldats, s'embarquèrent pour la France dans le cours de l'automne.

Le général Amherst fut nommé gouverneur en chef des nouvelles possessions anglaises. Il se retira à New-York, laissant pour le repré-



senter, comme gouverneurs particuliers, le général Gage à Montréal, le colonel Burton aux Trois-Rivières, et le général Murray à Québec.

Sur le grand nombre de blessés français qui furent apportés à notre hôpital, il en mourut, après le 13 septembre 1759, cent quatre-vingt-treize, et après le 28 avril 1760, un peu plus de trois cents. Quant aux soldats anglais, qui étaient presque tous protestants, ils furent inhumés dans le champ au nord-est du cimetière. Un siècle plus tard, nous verrons la postérité reconnaissante élever un monument à la mémoire des généreux guerriers du 28 avril, et nous entendrons une voix patriotique décerner aux vainqueurs et aux vaincus un commun éloge,— et cette voix dira aux uns et aux autres :

“ Guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie... Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée... Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas !... Dormez en paix... entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme... Dormez jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnés des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles ; et alors, Anglais et Français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez tous, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, entreprenons de vous donner ; non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera quand les temps ne seront plus.<sup>1</sup>”

1. Discours prononcé le 13 juillet 1855, par l'honorable M. P. J. O. Chauveau.